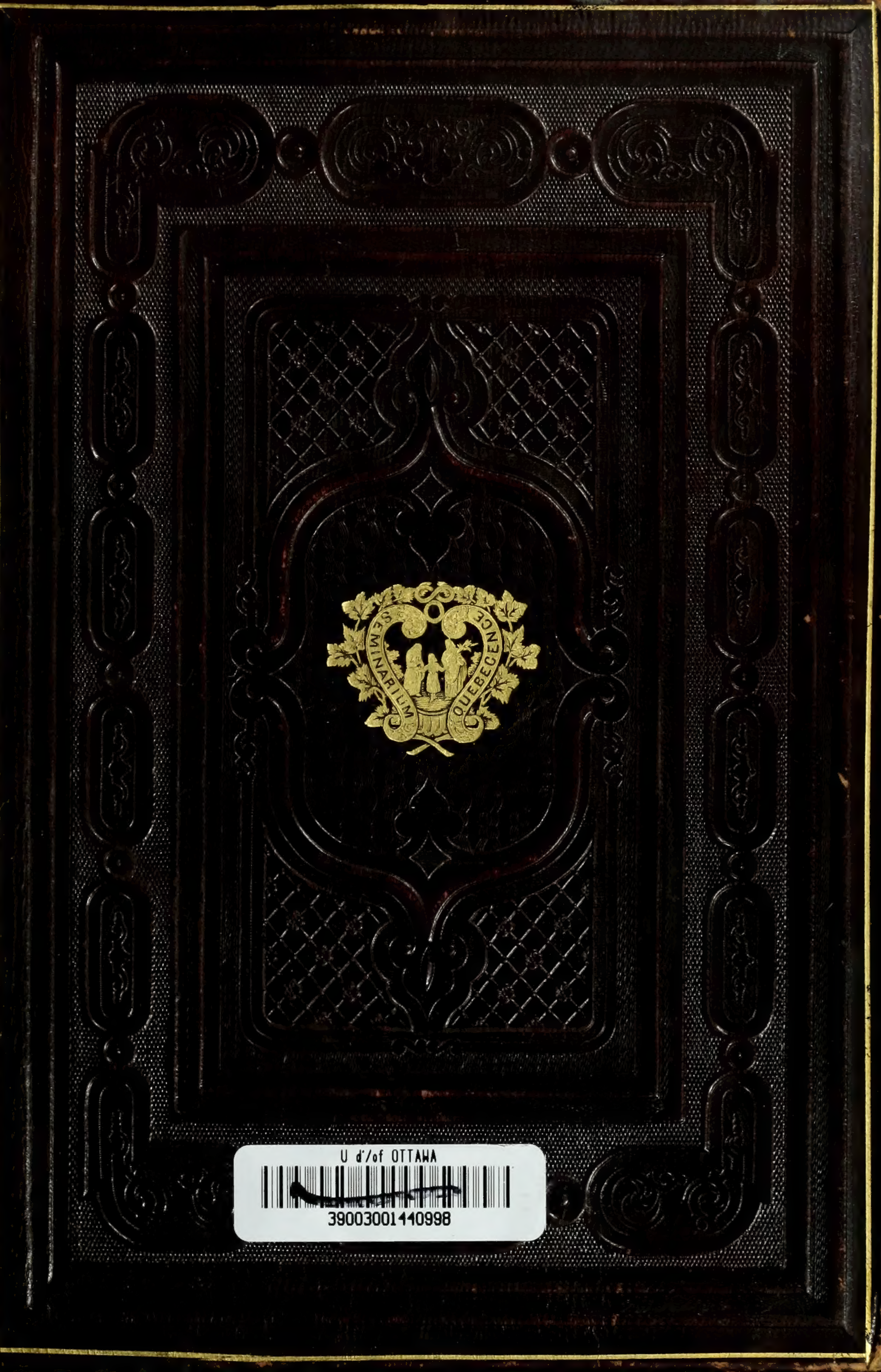
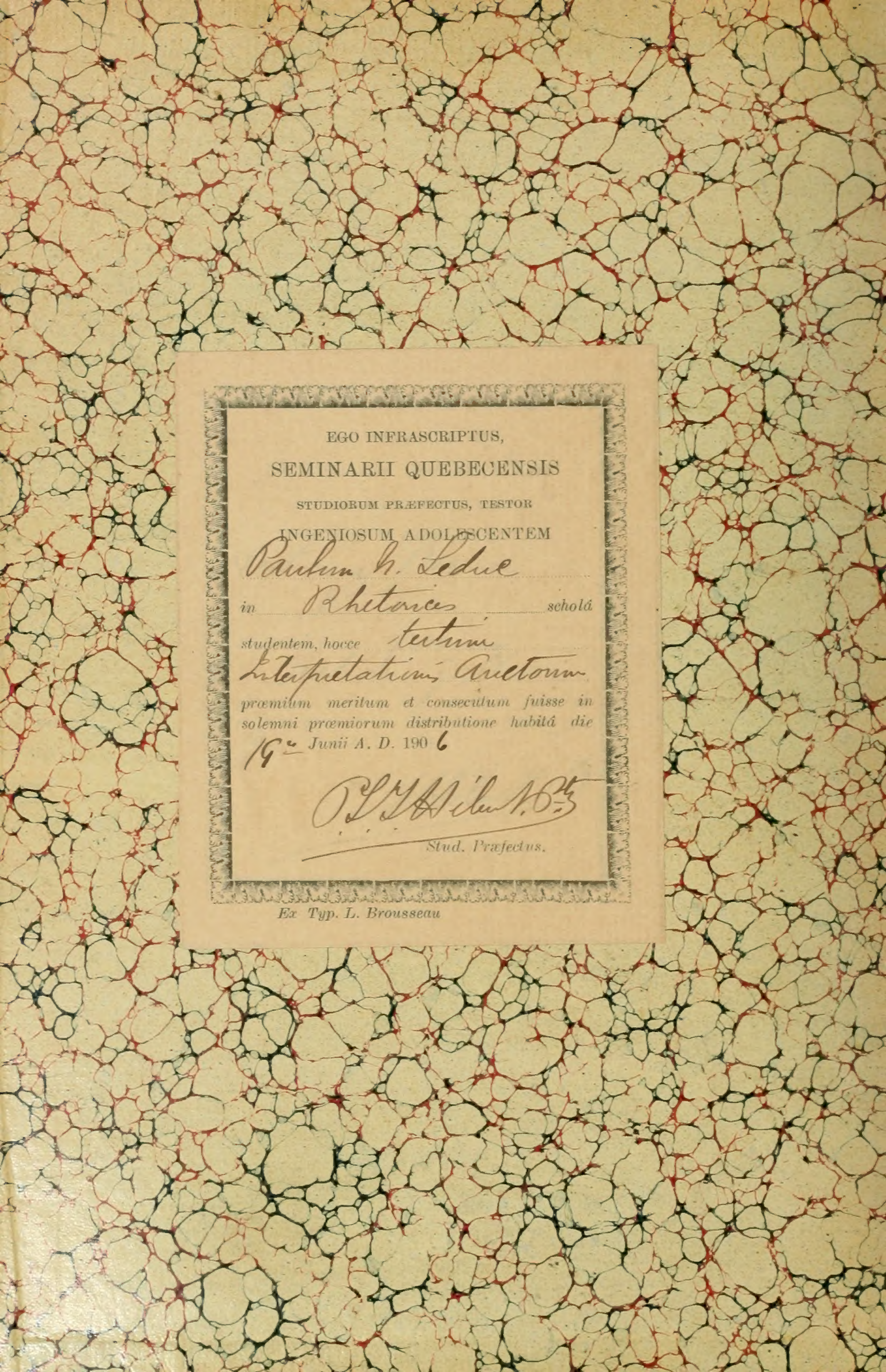

SEMINARIUM QUEBECENSE



EGO INFRASCRIPTUS,

SEMINARII QUEBECENSIS

STUDIORUM PRÆFECTUS, TESTOR

INGENIOSUM ADOLESCENTEM

Paulum N. Leduc

in Rhetorices *scholâ*

studentem, hocce tertium

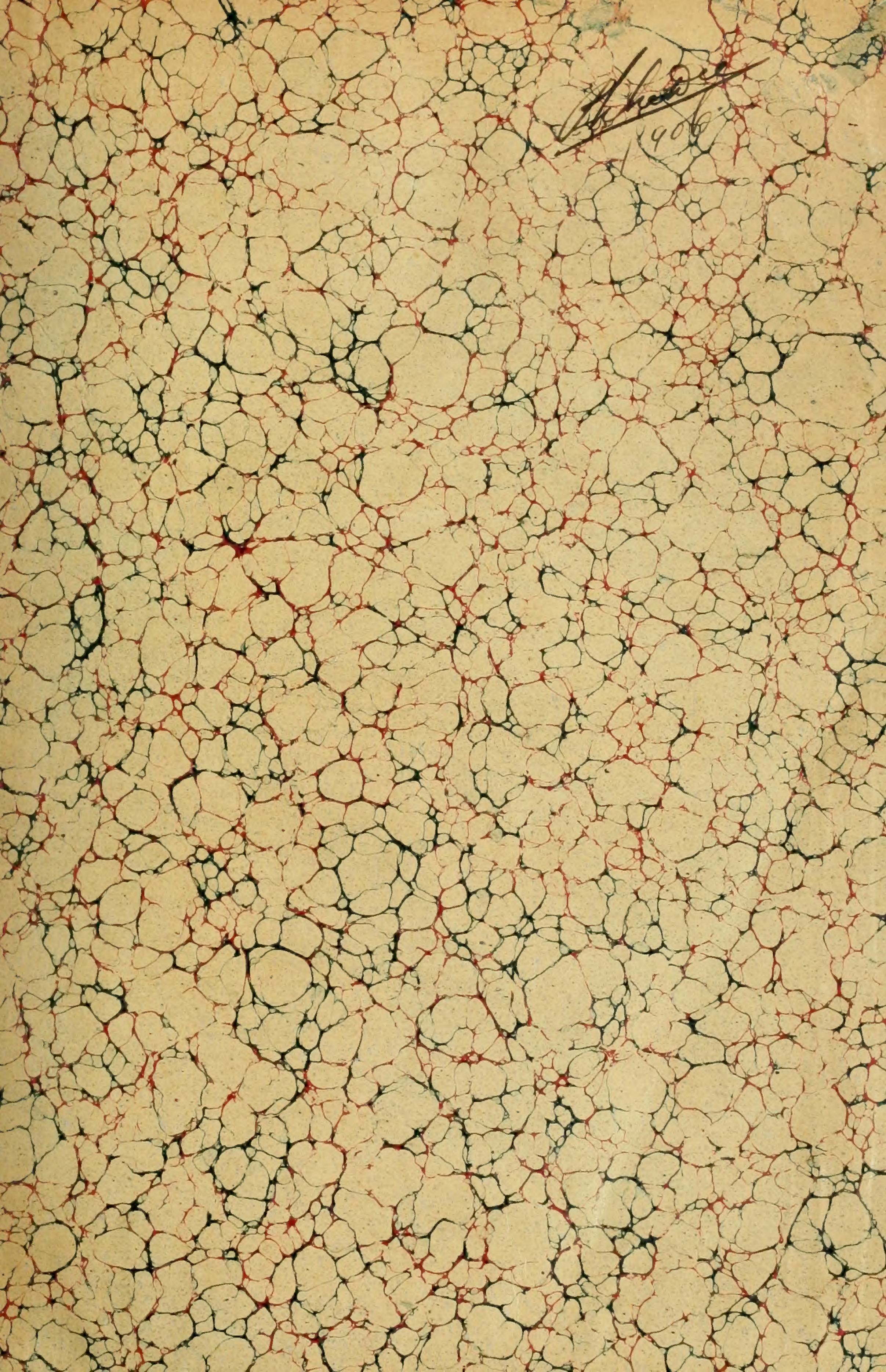
Interpretationis Auctorum

præmium meritum et consecutum fuisse in solemni præmiorum distributione habitâ die 19a *Junii A. D.* 1906

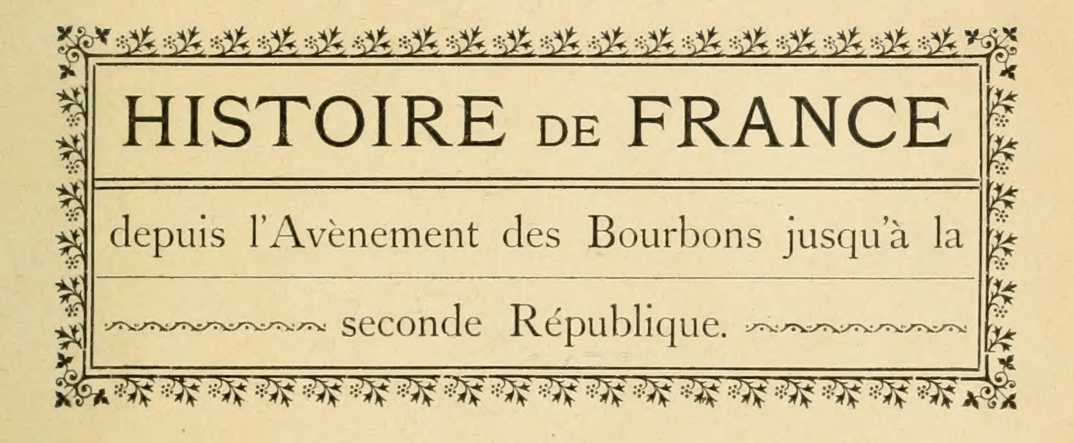
[illegible]

Stud. Præfectus.

Ex Typ. L. Brousseau

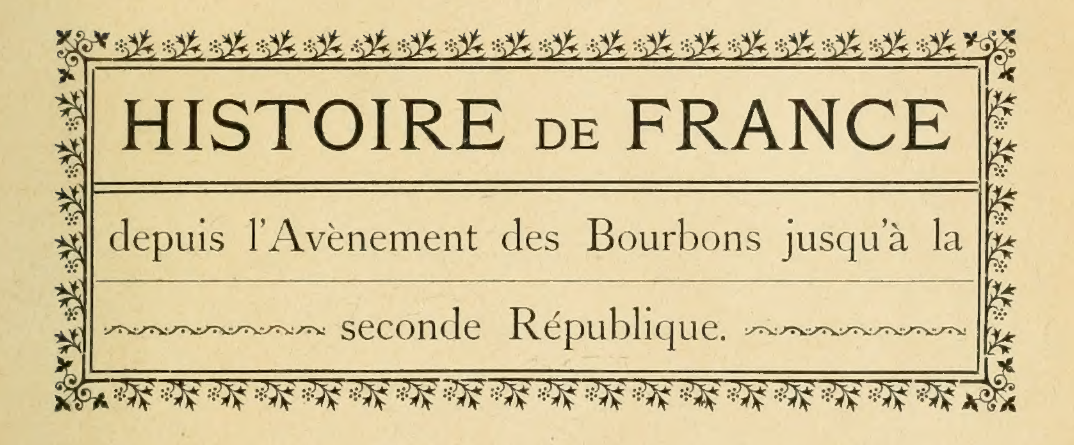






HISTOIRE DE FRANCE

depuis l'Avènement des Bourbons jusqu'à la seconde République.



HISTOIRE DE FRANCE

depuis l'Avènement des Bourbons jusqu'à la seconde République.



HISTOIRE DE FRANCE

depuis l'Avènement des Bourbons jusqu'à la seconde République,

par V. CANET,

PROFESSEUR AUX FACULTÉS CATHOLIQUES DE LILLE.

ILLUSTRÉE DE 122 GRAVURES DANS LE TEXTE.



Société de Saint-Augustin. — Desclée, De Brouwer et Cie,

Imprimeurs des Facultés Catholiques de Lille.

LILLE. — MDCCCXCI.



PRÉFACE.

Ce second volume renferme une période dont les phases sont extrêmement diverses. Il s'ouvre sur le règne de Louis XIII et se ferme sur la seconde république, présentant une succession de grandeurs et d'abaissements, de prospérité et de détresse, de foi et d'incrédulité, d'espérances ardentes et de profonds découragements.

Il offre un récit simple et méthodique des événements, et s'interdit les appréciations, les jugements et les discussions. Ce n'est pas qu'il soit permis à l'historien de rester indifférent, mais il peut, au lieu de présenter sous une forme détaillée ses impressions, les résumer en un mot, ou les consigner dans la forme particulière donnée au récit. Il se mêle ainsi à l'action, mais d'une manière discrète, et il fournit au lecteur le moyen d'exercer sa perspicacité, et de se former une opinion d'autant plus ferme et durable qu'elle n'a pas été reçue toute faite.

C'est ainsi que doit être écrit, à notre avis, un livre qui n'affecte aucun caractère scientifique, et à qui il suffit de raconter sur les hommes et les choses ce qui fait leur caractère et leur portée, sans recourir à aucune justification. Le travail n'est pas moindre pour l'auteur, mais il disparaît pour le lecteur, qui devient maître en quelques pages du résultat de longs travaux et de pénibles recherches. Au lieu de voir défiler devant lui les témoins, il reçoit le résumé fidèle de leurs dépositions, et comme la seule chose qu'il demande, c'est la vérité, dès qu'elle lui est présentée d'une manière précise, loyale et complète, il a obtenu ce qu'il avait demandé et il peut en faire son profit.

Les faits historiques ont des causes qu'il faut souvent aller chercher bien loin, sous peine de n'en avoir qu'une imparfaite explication. La Révolution, au sein de laquelle la France s'agite depuis un siècle, remonte à une époque éloignée, et un peu d'attention nous ramène jusqu'au XVIe siècle. Elle est combattue avec des armes diverses et d'inégaux succès, par les gouvernements qui ont le sentiment de leur conservation et la volonté d'accomplir un devoir. Elle n'est pas aperçue par une indolence complaisante, elle est mal attaquée par des mains inhabiles, elle est favorisée et rendue triomphante par l'audace des uns, la lâche complicité des autres et les concessions aveugles ou systématiques de quelques-uns. Elle a

par elle-même, par ses principes, ses inspirations, ses moyens et son but, une puissance incomparable. Elle est le mal social comme le péché est le mal individuel. Elle est la révolte contre toute autorité, et, à ce titre, elle se déclare légitime. C'est l'émancipation de tout ce qui peut retenir et contraindre. C'est la liberté donnée à toutes les passions.

Comment l'homme ne l'embrasserait-il pas avec empressement, puisqu'elle remue en lui ce levain de révolte qui fait le fond de sa nature déchue ? Ses inspirateurs et ses maîtres lui montrent comment il peut disposer de lui-même, et par conséquent s'imposer aux autres, avec une liberté qu'on ne reconnaît à personne le droit de limiter. « S'il plaît au peuple de se faire mal à lui-même, dit Rousseau (1), qui est-ce qui a le droit de l'en empêcher ? »

La Révolution est donc pour l'homme l'emploi légitime de ses forces pour faire ce qui lui plaît. Sans doute, on ajoute que sa volonté doit être limitée par la loi, mais si, selon la définition des principes de 1789, la loi est « l'expression de la volonté générale », cette volonté fait le droit, la vérité, la justice, et, dès qu'elle est souveraine, il est facile de comprendre comment on interprète et ce que deviennent ces grandes choses, dans lesquelles toutes les nations ont reconnu, dans tous les temps, le fondement de toute société.

L'histoire dont nous avons suivi les phases, marquant les faits, signalant les hommes, indiquant la marche des idées, depuis 1610 jusqu'en 1848, est un drame « à cent actes divers » dans lequel l'imprévu joue un grand rôle, où l'on passe promptement par les impressions les plus opposées, dont le dénouement recule au moment même où on croit le saisir, et qui nous échappera peut-être longtemps encore. La connaissance précise des faits est nécessaire pour juger des passions qui s'agitent, et pressentir où elles aboutiront. Mais cette connaissance ne suffit pas, car elle risquerait de nous induire en erreur, en nous laissant croire trop facilement que le droit est là où est le succès. Il faut subordonner tout à des principes, et ne s'engager dans cette appréciation des actions des hommes et des sociétés qu'avec un guide qui ne puisse ni se tromper ni nous tromper.

Ce guide, c'est l'Église. Elle nous dit où est la vérité, ce qu'est l'homme, quelle est sa destinée, comment il doit en poursuivre l'accomplissement en pleine liberté, grâce aux moyens que la société politique met à sa disposition, comment il doit être esclave du devoir et reconnaître l'empire

1. *Contrat social*, livre II, ch. XII.

légitime et souverain de cette puissance providentielle qui le mène sans le contraindre, et qui, sans lui rien enlever de son initiative et de sa responsabilité, le fait l'instrument docile de ses volontés.

Dieu choisit ces instruments où et quand il lui plaît. Il se fit, après la formation des premières sociétés, un peuple à qui il donna la mission glorieuse de garder le dépôt de la foi, et de produire celui qui devait, par sa vie enseigner le monde, et par sa mort le racheter. Lorsque l'Empire romain se dissolvait sous sa propre corruption, l'invasion des Barbares lui enleva une à une ses villes et ses provinces, et une nation se forma qui, baptisée à Reims, devint le soldat de Dieu, et qui, pendant des siècles, malgré des violences et des faiblesses, des égarements et des excès, resta ferme dans sa foi, et la défendit partout et contre tous avec une intrépidité à laquelle tous les temps ont rendu hommage. Voilà pourquoi la France s'est placée, de l'aveu même des jaloux et des ennemis, à la tête des nations. C'est ce que l'on peut conclure, en dehors même des preuves positives qui abondent, de ce fait que chaque peuple se met lui-même au premier rang quand il se compare aux autres, mais que nul n'ose disputer le second à la France. N'est-ce pas avouer que si l'amour-propre national se taisait, la suprématie nous appartiendrait sans contestation ?

La France y a toujours cru, et cette confiance lui a donné une force incomparable. Bossuet (1) avait en vue son passé et son avenir quand il disait : « Dieu apprend aux rois ces deux vérités fondamentales : premièrement, que c'est lui qui forme les royaumes pour les donner à qui il lui plaît ; et secondement, qu'il sait les faire servir, dans les temps et dans l'ordre qu'il a résolu, aux desseins qu'il a sur son peuple. »

Est-ce que cette grande mission lui serait enlevée ? S'en serait-elle rendue indigne par ces prévarications qui ont été la cause de l'affaiblissement et de la destruction de tant de peuples ? Nous ne pouvons le croire, et la vue de tant de bien mêlé à tant de mal ramène en notre cœur l'espérance. Dieu est miséricordieux pour les peuples comme il l'est pour les hommes, et Bossuet nous rassure quand il dit (2) : « Dieu ne donne aux passions humaines, lors même qu'elles semblent décider de tout, que ce qu'il leur faut pour être les instruments de ses desseins. Ainsi l'homme s'agite et Dieu le mène. »

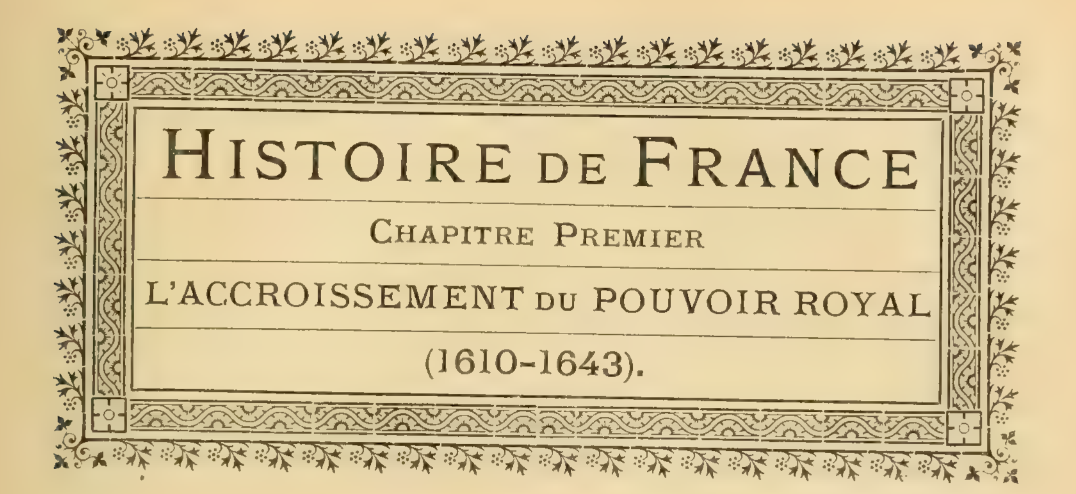
Après avoir parcouru la période qui s'étend de 1610 à 1648, dans

1. *Discours sur l'histoire universelle*, Empire, ch. 1.

2. Sermon pour l'Épiphanie, 2e partie.

laquelle se pressent toutes les extrémités des choses humaines, la foi et l'incrédulité, la monarchie et la république, les conquêtes et les pertes de territoire, les victoires et les défaites, la prospérité et la misère, la supériorité intellectuelle et la stérilité, les vertus publiques et les crimes nationaux, l'influence universelle et l'isolement dédaigné, il n'est pas possible de se soustraire à de poignantes appréhensions. Ces alternatives seules sont un motif de crainte légitime, car l'instabilité n'a jamais rien produit de grand. Et cependant, le retour seul vers le passé ramène l'espérance. Sans doute, les peuples qui pèchent sont soumis, en vertu d'une loi providentielle, à des châtiments qui rétablissent l'ordre ; et ces châtiments sont temporels, parce que la vie des sociétés ne se prolonge pas au-delà du temps. Qui nous assure que les châtiments que nous avons déjà subis n'ont pas payé une partie de notre dette, et que des vertus privées, des sollicitations secrètes, des mérites cachés, des sacrifices comme savent en concevoir et en accomplir les âmes privilégiées, ne nous acquitteront pas entièrement ? Sachons prier, sachons agir, et nous nous appuierons avec confiance sur cette promesse que saint Jean Chrysostome faisait au peuple de Constantinople qu'effrayait l'approche des Barbares : « Qu'aucun de ces malheurs ne trouble votre esprit. C'est la coutume de Dieu de ne point guérir les maux au commencement, mais de les laisser croître et se développer ; et quand tout est désespéré, et que la malice des hommes semble avoir épuisé son pouvoir, alors il réduit subitement les choses à une profonde tranquillité et les amène à un état prospère qui confond tout le monde. »





Histoire de France

Chapitre Premier

L'Accroissement du Pouvoir Royal (1610-1643).

I. — LOUIS XIII. La Minorité. Richelieu.



Henri IV laissait trois fils et trois filles, dont l'aîné n'avait pas neuf ans. D'Épernon fit proclamer par le parlement la reine régente, « avec toute puissance et autorité. » Le lendemain le jeune roi confirma cet acte dans un lit de justice, « conformément à la volonté de son père. »

Le conseil de régence fut composé de l'ancien conseil et des princes, des cardinaux, des maréchaux et des grands officiers de la couronne. L'édit de Nantes fut confirmé, et l'armée qui devait opérer en Allemagne, réduite à dix mille hommes.

Pendant que Condé, le comte de Soissons, Mayenne, le duc de Bouillon, Guise, Conti, d'Épernon, recevaient le prix de leurs complaisances ou des services que l'on attendait d'eux, la régente était dominée par sa sœur de lait, Léonora Galigaï, femme d'un Florentin nommé Concini. Sully s'était retiré dans son château de Villebon, où il vécut encore trente ans. Les finances passèrent à Jeannin, à Châteauneuf, à de Thou, et Concini y puisa à pleines mains.

Il acheta la charge de gentilhomme de la Chambre, le marquisat d'Ancre, les gouvernements de Péronne, de Roye, de Montdidier, de Dieppe, de Pont de l'Arche, de Quillebœuf et de Bourg. Il fut fait maréchal. Sa femme vendait les offices, les charges et l'impunité à qui pouvait les payer.

L'assemblée générale des protestants, autorisée par l'édit de Nantes, réunie à Saumur, demanda des concessions nouvelles et le droit de

sessions périodiques à courts intervalles. Elle rétablit l'Union et fit une division des provinces en Cercles. Le duc de Rohan, gendre de Sully, « qui pensoit dès lors à hasarder tout, et périr ou faire une république, » y joua un rôle considérable. Lorsque, le 25 mars 1612, le mariage de Louis XIII avec une fille de Philippe III et de sa sœur avec le futur roi d'Espagne fut annoncé, les protestants s'effrayèrent, et, après un synode à Privas, provoquèrent des troubles à la Rochelle et dans le midi.

La mort de Mayenne, le 3 octobre 1611, fut un malheur, car il contenait l'esprit turbulent de la noblesse. « Le temps des rois est passé, disait-elle ; celui des princes et des grands est venu. » Les gouvernements et les pensions ne pouvaient la satisfaire. Le comte de Soissons et Condé, qui s'étaient éloignés de la cour, y furent ramenés par l'empressement de Concini à tout accorder, et si la mort du comte de Soissons (30 octobre 1612) retarda la coalition, elle se reforma aussitôt. Condé quitta la cour avec les ducs du Maine et de Nevers, et à Mézières, où il fut rejoint par de nombreux seigneurs, il publia un manifeste dans lequel il déclarait vouloir mettre fin aux abus. La régente proposa une conférence à Soissons. On ne s'y entendit pas, mais les négociations reprises aboutirent, le 13 mai 1613, au traité de Sainte-Menehould. On promit à Condé tout ce qu'il demandait, on paya ses troupes, et on reconnut qu'il avait agi « pour le bien de la France. »

Après un voyage du roi à Orléans, à Poitiers et à Nantes, il fut déclaré majeur (2 octobre). Les États demandés par les princes se réunirent à Paris, au couvent des Augustins, le 14 octobre 1614. Après une procession solennelle, la vérification des pouvoirs et la visite des ordres entre eux, la délibération s'ouvrit. Le cahier général fut arrêté le 21 février 1615. L'évêque de Luçon, Richelieu, fut l'orateur du clergé, dont il exposa éloquemment les vœux. L'assemblée, rapidement congédiée, fut représentée à Paris par une commission, et le 24 mars le roi accorda provisoirement la suppression de la vénalité des charges, l'établissement d'une chambre de justice pour rechercher les exactions financières, et la diminution de quelques pensions.

Ce n'était qu'une petite partie de ce que les États avaient demandé. Le parlement, qui n'avait pas été consulté, se plaignit, et déclara qu'il aviserait « aux propositions que l'on ferait pour le service du roi, le soulagement du peuple ou le bien de son État. » Le grand conseil supprima l'arrêt du parlement, et lui défendit de se mêler des affaires publiques.

Condé, après s'être élevé contre la composition du conseil, l'altération des élections et la dissolution des États, accusa hautement l'avidité de Concini, et désigna comme responsables avec lui, Sillery, son frère, et deux conseillers d'État, qu'il appelait les cinq directeurs.

Le 17 avril 1615, le roi quitta Paris pour recevoir la princesse qui devait être sa femme. A Poitiers, il déclara criminels de lèse-majesté les princes qui avaient pris les armes. Condé répondit que le roi n'était pas libre, et, avec huit mille hommes, tenta de lui fermer la route de Bordeaux. Le maréchal de Bois-Dauphin protégea la cour. Les deux mariages furent célébrés par procuration, le 18 octobre, à Bordeaux et à Bourges, et le 10 novembre Anne d'Autriche était remise au roi.

Il fallut encore protéger le retour. Une suspension d'armes fut convenue le 20 janvier 1616, et, à la suite de conférences tenues à Loudun, le traité fut conclu au mois de mai. Le roi reconnut Condé et ses amis pour bons et loyaux sujets qui « n'avaient rien fait qui ne lui fût agréable, » paya leurs troupes, donna au prince cinq villes de sûreté, et à ses alliés des honneurs et des charges. Il ne fut pas question du bien public, qui avait été le prétexte de la révolte. Le conseil fut renouvelé, mais Concini en fit toujours partie.

Richelieu, grand aumônier de la maison de la reine-mère, entré au conseil avec la charge des affaires étrangères, y faisait prévaloir les mesures énergiques. Le 1er octobre, Condé fut arrêté au Louvre et conduit à la Bastille. Bouillon, Vendôme, Mayenne, Guise se retirèrent à Soissons. Le roi fit connaître au parlement les motifs de sa conduite, et à quelques paroles conciliantes mêla des menaces. Concini, dont l'hôtel avait été pillé, revint à Paris. Moins ambitieux que sa femme, il eût voulu emporter ses richesses et rentrer dans son pays. Mais il fallait à Léonora Galigaï le pouvoir ; elle le retint.

Les princes faisaient des levées. Le 13 février, ils furent déclarés criminels de lèse-majesté, et trois armées marchèrent contre eux en Picardie, en Champagne et en Berry. Ils se renfermèrent à Soissons, où ils auraient été contraints de se rendre, lorsqu'un événement imprévu suspendit tout.

Louis XIII avait seize ans, souffrait impatiemment la tutelle de sa mère et éprouvait de la répulsion pour Concini. Sombre, soupçonneux, il ne se fiait à personne. Un gentihomme de Provence, Albert de Luynes, qui excellait à élever les émerillons,lui plaisait, et il l'avait fait gouverneur d'Amboise et des Tuileries. Concini était jaloux. Une conspiration fut

formée contre lui avec l'assentiment du roi. Le 24 avril 1617, Vitry, capitaine des gardes, accompagné de quelques gentilshommes, l'aborde sur le pont du Louvre et l'arrête au nom du roi. « Moi, prisonnier ! » s'écrie le maréchal en portant la main à son épée. Il est frappé de trois balles et achevé à coups de poignard. Ceux qui voulaient le défendre ou le venger furent désarmés par la présence du roi à une fenêtre, d'où il semblait autoriser ce qui se faisait. Léonora Galigaï, enveloppée dans la chute de son mari, fut accusée de toute sorte de crimes, surtout de sorcellerie, décapitée en place de Grève et brûlée. Elle mourut avec courage.



Louis XIII, d'après l'ouvrage : *Les Hommes illustres et grands capitaines français qui sont peints dans la galerie du Palais-Royal.*

Le roi annonça la volonté de régner seul. Marie quitta la cour, Richelieu fut renvoyé dans son évêché, les anciens ministres reprirent leur poste, et les protestations de fidélité et de dévouement arrivèrent de toutes parts. Luynes ramena l'ordre, proscrivit les duels, et convoqua les notables à Rouen. Sur les cinquante-trois membres il y avait quatre protestants. Les délibérations portèrent sur les conseils, les dépenses, les pensions, la vénalité des charges, la

réduction des offices et des mesures financières. Les propositions du gouvernement furent adoptées, mais on mit peu de soin à les exécuter.

Quand les grands virent Luynes devenir duc et pair, gouverneur de Picardie, épouser une Rohan et combler les siens, ils se réunirent auprès de Marie et associèrent leurs mécontentements. Luynes surprit ces projets et frappa les coupables. Richelieu fut exilé à Avignon et Marie promit de se rendre à Fontainebleau. Elle obtint ainsi un relâchement à la surveillance dont elle était l'objet, sortit par une fenêtre du château de Blois, et rejoignit à Loches d'Épernon, qui l'attendait avec cent vingt chevaux. Elle déclara dans un manifeste que sa conscience l'obligeait à sauver l'État, en rendant la liberté au roi et en corrigeant les abus; mais elle trouva peu d'appui. Richelieu, rappelé, négocia et obtint pour elle, par le traité d'Angoulême, le gouvernement de l'Anjou, la conservation de ses charges et le paiement de ses dettes. Elle ne se pressa pas de rentrer à la cour, et devint à Angers le centre de tous les mécontents. Retz, Longueville, Vendôme, Nemours, le comte de Soissons, d'Épernon, Mayenne l'entouraient, et, lorsqu'elle se crut assez forte, elle demanda satisfaction pour eux.

On aurait cédé, mais Condé poussait aux mesures rigoureuses. Le roi partit le 7 juillet 1620, laissant à sa jeune femme la présidence du conseil ; le 10 il entrait à Rouen, le 17 il faisait capituler Caen, et la province se soumit. Il marcha sur l'Anjou, et trouva l'armée de la reine aux Ponts-de-Cé. Le maréchal de Praslin la battit le 7 août. Richelieu obtint, par le traité d'Angers, la confirmation de celui d'Angoulême, et pour lui-même la promesse du chapeau de cardinal.

Les troubles religieux et l'exécution de l'édit de Nantes appelèrent le roi dans le Béarn et à Montauban. Rentré à Paris le 28 janvier 1622, il en repartit à la fin de mars, pacifia le midi, et fit un accord avec la Savoie et Venise. Vieuville avait les finances, le fils de Sully l'artillerie, Sillery les sceaux, et son fils Puisieux les affaires étrangères. Richelieu paraissait vouloir se tenir à l'écart, et Condé, dont le dépit était facile, quitta encore une fois la cour.

Au mois de février 1624, Louis XIII offrit à Richelieu l'entrée du conseil. Le nouveau cardinal accepta à condition de se borner à assister aux délibérations. Bientôt il y prit une part active, soumit tout à son autorité impérieuse, et domina les ministres et le roi.

II. — La lutte contre les Protestants.

'Édit de Nantes avait ordonné la restitution des biens enlevés à l'Église dans le Béarn. Henri IV s'était contenté de payer une indemnité au clergé, mais les États de 1614 avaient demandé l'exécution, qu'un arrêt du conseil du 25 juin 1617 prescrivit. Les États de Béarn protestèrent et reçurent l'ordre de se séparer. L'assemblée réunie à Loudun le 26 septembre 1619 ayant voulu imposer des conditions au roi, Luynes résolut d'agir avec vigueur. Il délivra Condé, lui rendit ses honneurs, appela Lesdiguières, prescrivit la cessation immédiate des délibérations, et calma pour un moment l'agitation.

Si la révolte n'était pas ouverte, la résistance se préparait. Le roi entra à la tête de son armée en Saintonge et en Guyenne, où il donna quelques exemples de sévérité. Il arriva jusqu'à Pau, où il déclara la Navarre unie à la couronne, et forma un parlement des deux conseils souverains. Les députés de Loudun, réunis à La Rochelle, prétendirent continuer leurs délibérations malgré l'ordre royal (février 1621). Ils appelèrent les protestants aux armes, divisèrent la France en huit départements, mirent l'armée sous les ordres de Bouillon, établirent des taxes et organisèrent un gouvernement. Rohan prit le commandement, que Bouillon avait refusé.

Le roi nomma Luynes connétable, donna à Lesdiguières le titre de maréchal général, quitta Paris après avoir obtenu du clergé une contribution extraordinaire, occupa Saumur, reçut la soumission des villes de a Touraine et du Poitou, prit Saint-Jean d'Angely, bloqua La Rochelle, et entra à Clérac sur le Lot après une lutte de douze jours.

Montauban était au midi le centre de l'action protestante. La Force y commandait, le pasteur Chamier et le maire Dupuy y entretenaient l'ardeur guerrière. L'armée royale alla l'assiéger. Plusieurs tentatives échouèrent. Mayenne, qui dirigeait les travaux, fut tué, et, la place ayant reçu des renforts, le siège dut être levé. Luynes essaya de réparer cet échec en attaquant le château de Monheur, afin d'assurer ses communications par la Garonne. Monheur capitula le 11 décembre, et le 14 Luynes mourait presque subitement.

Tout le midi était en feu. Les villes s'armaient, des bandes pillaient les couvents, égorgeaient les religieux et détruisaient les églises. Le roi partit avec Condé, Schomberg et Anne d'Autriche, mit en fuite Soubise

dans les marais de Rye et de Saint-Gilles, bloqua La Rochelle, prit Royan et traita avec La Force enfermé dans Sainte-Foy. La prise de Saint-Antonin et de Nègrepelisse fut suivie de sanglantes exécutions. Carcassonne, Narbonne et Béziers firent leur soumission, et, après la prise de Lunel et de Sommières, le siège fut mis devant Montpellier. La division affaiblissait les protestants, et les exigences du conseil général des Églises décourageaient les chefs. Une diversion tentée en Champagne par Chritian et Mansfeld leur donna quelque espoir, mais, pris entre l'armée espagnole et celle du duc de Nevers, ils furent écrasés (28 août 1622).

Un traité fut conclu à Montpellier. Il confirmait l'édit de Nantes, ordonnait la destruction des fortifications des villes et des châteaux, et accordait deux places de sûreté, Montauban et La Rochelle (9 oct. 1622.)

La paix n'était pas sûre. Soubise attaqua le fort du Blavet, mais Vendôme l'obligea à rentrer, et les Rochellois, qui avaient désavoué Soubise, prirent les armes pour le soutenir. Le midi lui répondit, et Rohan se mit à la tête de la révolte (janvier 1625).

Richelieu, « regardant d'un œil assuré toute cette tempête, » envoya six mille hommes en Bretagne et autant dans le Poitou. Ses vaisseaux, unis à ceux des Anglais et des Hollandais, furent battus entre les îles de Ré et d'Oléron (17 juillet 1625). Ils prirent leur revanche sous le commandement de Montmorency, et Soubise ne put trouver de refuge qu'en Angleterre. La Rochelle demanda la paix. Richelieu, peu sûr de ses alliés, inquiet pour la Valteline, et obligé de se défendre contre les intrigues, qui ne cessèrent jamais, conclut le traité du 5 février 1626, qui renouvela les stipulations de Montpellier.

L'appui donné par l'Angleterre aux protestants suscita une nouvelle guerre. Condé fut envoyé dans le midi avec le titre de lieutenant général. Le parlement de Toulouse déclara Rohan criminel de lèse-majesté et le fit exécuter en effigie (28 janvier 1628). Mais Richelieu croyait que la guerre ne pouvait être terminée qu'à La Rochelle. Il mit de l'ordre dans les finances, fit des levées, organisa l'administration, acheta et construisit des vaisseaux, et envoya vingt mille hommes sous les ordres du duc d'Angoulême, de Schomberg et de Bassompierre. La ville, qui contenait trente mille habitants, était fortement défendue et pouvait recevoir des secours par mer. Une jetée de sept cent cinquante toises ferma la rade. Il fallait de l'audace pour concevoir un pareil ouvrage, et une puissante volonté pour l'exécuter. Ce fut l'œuvre de Richelieu, qui triompha de tous les obstacles. Il fut diplomate, ingénieur, capitaine. Sa flotte, unie

à celle de l'Espagne, imposa le respect aux vaisseaux anglais et enleva tout espoir à la ville.

La duchesse de Rohan, le ministre Salbert et le maire Guiton entretenaient la résistance. Les efforts des assiégés se brisèrent longtemps contre les assiégeants, mais la famine abattait les forces et la mort faisait d'affreux ravages. Guiton, qui avait menacé de poignarder quiconque parlerait de se rendre, fut réduit à traiter. La Rochelle se soumit sans condition (29 octobre 1628). Les habitants conservèrent le libre exercice de leur religion, perdirent leurs privilèges municipaux et reçurent l'amnistie.



Le cardinal de Richelieu.
(D'après le portrait conservé au Musée de Versailles.)

Rohan se maintenait dans les Cévennes. Les Anglais l'appuyaient de leurs subsides, et les ennemis de Richelieu, Marie, Anne d'Autriche, le duc d'Orléans, les seigneurs réunis, favorisaient cette révolte. Le roi lui-même, qui appréciait sa politique et ses services, ne lui donnait aucune garantie. Il n'en allait pas moins à son but, souple dans ses moyens, inflexible dans la poursuite et l'exécution de ses plans.

Après avoir imposé un traité au duc de Savoie, le roi courut aux Cévennes, s'empara de Privas, d'Alais, d'Uzès, et obligea Rohan, enfermé dans Anduze, à traiter. L'édit de grâce d'Alais (juin 1629) lui accorda les conditions de La Rochelle.

III. — La guerre de Trente ans (1618-1648).

Henri IV allait attaquer la maison d'Autriche, lorsqu'il fut frappé par Ravaillac. Richelieu suivit sa politique et servit en Allemagne les protestants, qu'il combattait en France.

La paix d'Augsbourg, de 1555, avait reconnu l'existence légale du protestantisme. La lutte ne continuait pas moins. En 1608, les protestants conclurent l'*Union évangélique*, à laquelle répondit la *Ligue catholique*. Lorsque s'ouvrit, en 1609, la riche succession de Clèves et de Juliers, la maison d'Autriche était divisée et impuissante.

En 1618, à la suite d'une émeute causée par la résistance à la secte des utraquistes, les gouverneurs de Prague furent jetés par les fenêtres. Ce fut le signal de la guerre de Trente ans, lutte des princes réformés d'Allemagne contre l'empereur et les princes catholiques. La première période, qui eut pour théâtre le Palatinat, commença en 1618 et se termina en 1625. Louis XIII, conseillé par Luynes, intervint pour préparer une trêve entre Ferdinand et Bethlem Gabor, prince de Transylvanie, maître de la Hongrie. Le protestantisme était vaincu et la paix fut faite en 1622.

La lutte reprit en 1625, et la France, changeant de parti, soutint la cause protestante par des secours d'argent contre l'empereur. La paix de Lubeck termina, le 22 mai 1629, la période danoise. Les catholiques l'emportaient encore.

Pendant la période suédoise, qui s'étend de 1630 à 1635, Richelieu intervint directement par le P. Joseph, capucin, son agent le plus habile et le plus actif, qui, au moment où Ferdinand perdait la plus grande partie de son armée et son meilleur général, appela le roi de Suède, Gustave-Adolphe. L'Allemagne protestante vit en lui un libérateur, et il répondit à son attente par ses victoires et l'occupation du Rhin de Strasbourg à Coblentz. Toute l'Allemagne était soulevée et les armées

impériales n'osaient se montrer. Gustave entre à Augsbourg et à Munich, et se voit déjà le protecteur de la confédération germanique. Il est tué à Lutzen, où Bernard de Saxe-Weimar achève la victoire sur Waldstein (6 novembre 1632), et la France, qui l'avait soutenu, assure à son parti un subside annuel d'un million. Mais les protestants, après de graves revers, négocièrent pour la paix, et lorsque Richelieu apprit que l'électeur de Saxe et l'empereur allaient s'entendre, il intervint directement. Alors commence la période française (1635).

Après avoir traité avec la Suède, la Confédération de Heilbronn, la Hollande, Parme et Florence, Richelieu déclare la guerre à l'Espagne, alliée de l'empire, et forme quatre armées de cent vingt-cinq mille hommes: aux Pays-Bas sous le commandement de Châtillon et de Brézé ; sur le Rhin sous le cardinal de La Valette et Bernard de Saxe ; en Piémont avec Créqui, et en Valteline sous Rohan.

Les Espagnols furent écrasés à Avein près de Liège, mais la lenteur jalouse des Hollandais au siège de Louvain permit aux secours d'Allemagne d'arriver. Piccolomini repoussa l'armée franco-hollandaise et isola de la France Châtillon et Brézé (4 juillet 1635).

Sur le Rhin, La Valette dut rétrograder après avoir poussé jusqu'à Francfort. Deux armées de soixante mille hommes chacune restèrent en présence sans s'attaquer, et Richelieu, qui craignit la défection de Bernard, lui céda le landgraviat d'Alsace avec quatre millions par an.

Rohan se maintint en Valteline, et le duc de Savoie fit manquer l'invasion du Milanais. Bernard et La Valette, après avoir repris les villes de la Sarre, furent arrêtés devant Saverne. Condé échoua au siège de Dôle, et les Espagnols, entrés en Picardie, passèrent la Somme (1636).

Paris était menacé, mais ni le roi ni le cardinal ne s'abandonnèrent. Les soldats, l'argent, les armes montrèrent l'énergie du sentiment national. Le roi, à la tête de quarante mille hommes, fit reculer l'ennemi, que la faiblesse de Gaston d'Orléans empêcha de poursuivre, et Richelieu prit Corbie. Les Impériaux, qui avaient assiégé Saint-Jean de Losne, en Bourgogne, furent rejetés au delà du Rhin (novembre).

La guerre fut très active, mais sans résultats importants pendant les années 1637 et 1638. Créqui fut tué en Italie et Rohan blessé mortellement devant Rheinfeld (28 février 1638). Condé et LaValette prirent le Passage et Fontarabie, pendant que l'archevêque Sourdis battait la flotte espagnole.

Bernard mourut le 18 juillet 1639, et la France prit possession de l'Al-

sace. Guébriant, uni à Banner, faillit surprendre l'empereur et la diète à Ratisbonne (30 octobre 1640). Piccolomini les isola et les rendit impuissants. En Piémont, la reine Christine dut céder devant les Espagnols, et Turin ouvrit ses portes à Thomas de Savoie, son compétiteur. D'Harcourt assiégea Thomas dans Turin pendant que celui-ci assiégeait les Français dans la citadelle, et que Leganez, gouverneur du Milanais, tenait bloqué d'Harcourt. Après des luttes violentes Leganez fut battu, la ville emportée et la Savoie délivrée (22 septembre 1641).

Alliée avec le Portugal et la Catalogne révoltée, la France porta ses efforts au delà des Pyrénées. Louis, proclamé comte de Barcelone et de Roussillon, alla faire le siège de Perpignan. La ville et le château se rendirent le 9 septembre 1642. Le roi était rentré à Paris, et Richelieu malade reprenait péniblement la même route. Les Espagnols étaient battus en Catalogne, l'Artois tombait entre nos mains, la Savoie demandait la paix, et la maison d'Autriche subissait des échecs multipliés.

A la mort de Louis XIII, la Champagne était envahie par vingt-six mille Impériaux et Rocroi assiégé. Le duc d'Enghien, âgé de vingt-deux ans, attaqua don Francisco de Mellos, enfonça ses redoutables bandes, leur tua quinze mille hommes, et la victoire de Rocroi « donna autant de sûreté au royaume qu'elle lui apporta de gloire » (18 mai 1643).

Nos armes étaient victorieuses en Italie et en Catalogne, Guébriant était tué au siège de Rottwell et Rantzau battu à Dutlingen, où il restait prisonnier avec six mille hommes. Turenne ne pouvait empêcher la chute de Fribourg, et d'Enghien prenait, après trois jours de combats, des positions que Mercy avait défendues avec une énergique habileté (3 août 1644). Spire, Philipsbourg, Worms, Mayence, Landau, et presque tout le Palatinat, furent le prix de la victoire de Fribourg (août 1644).

Le 5 mai 1645, Turenne, qui avait poursuivi les Bavarois jusqu'au delà de Wurtzbourg, fut battu à Marienthal. D'Enghien vint à son aide. Ils rencontrèrent Mercy près de Nordlingen, et le défirent après une lutte acharnée dans laquelle il trouva la mort (3 août 1645). La situation de l'empereur était critique, mais les secours qu'il reçut et la défection des Hessois le sauvèrent.

En Italie, en Catalogne, aux Pays-Bas, nos troupes soutenaient leur réputation, mais aucune action n'était décisive. Les Hollandais, jaloux, firent la paix avec l'Espagne. D'Enghien, après avoir pris Bergues, Mardik, Furnes et Dunkerque, fut envoyé en Catalogne, où il échoua devant Lérida (17 juin 1647).

Turenne arriva devant Munich et Maximilien demanda la paix ; mais il revint vite au parti impérial. Turenne le fit reculer, attaqua Mélander, le battit et le tua près de Summerhausen (17 mai 1648). Condé, rappelé d'Espagne, s'empara d'Ypres et se jeta sur l'archiduc Léopold, qui, après avoir pris Courtrai, assiégeait Lens. Il enfonça la cavalerie, tailla l'infanterie en pièces, prit l'artillerie, tua huit mille hommes et n'en perdit que cinq cents (19 août 1648). Cette brillante victoire amena une paix nécessaire à tous les belligérants. Un congrès s'était ouvert en Westphalie le 10 août 1643. Les catholiques se réunissaient à Munster, les protestants à Osnabruck, sous la médiation du Pape et des Vénitiens. Deux traités furent conclus après de longues et laborieuses négociations : le premier entre l'Espagne et la Hollande, le second entre la France, l'empereur, la Suède et les États de l'empire.



Turenne.
Statue de Pajou. (Musée de Versailles.)

La France obtint la renonciation de l'empereur à Metz, à Toul, à Verdun et à la suzeraineté de Pignerol ; la cession de la Haute et de la Basse Alsace, du Sundgau et de dix villes impériales ; la liberté du commerce sur le Rhin et la neutralité dans la guerre qu'elle continuait contre l'Espagne.

Ces traités, qui mettaient fin à la guerre de Trente ans, consommaient l'abaissement de la maison d'Autriche, consacraient le triomphe du protestantisme, faisaient prévaloir la politique des intérêts sur celle des

principes, assuraient à la France une influence considérable, et donnaient à l'Europe une constitution nouvelle. « C'est dans le traité de Westphalie, traité à jamais célèbre, que fut posé pour la première fois, et en quelque



Bataille de Rocroi. (D'après une gravure de la collection HEUNIN.)

sorte consacré, le dogme athée de la souveraineté politique et religieuse de l'homme, principe de toutes les révolutions, germe de tous les maux qui affligent la société. » (De Bonald.)

IV. — LE GOUVERNEMENT ET LES FACTIONS.



AU début de son ministère, et pendant qu'il luttait contre les protestants, Richelieu, après une rapide et hardie expédition en Valteline, avait imposé à l'Espagne le traité de Monçon en Aragon (mars 1626).

Une autre guerre, provoquée par la succession de Mantoue, attira en Italie le cardinal et le roi, qui montra une brillante valeur en forçant le

pas de Suze. La paix, rapidement faite, ne fut pas observée, et une armée de quarante mille hommes, dirigée par Richelieu, la conquit par le traité de Cherasco (avril 1631).

Richelieu eut à lutter, pendant tout son ministère, contre des conspirations qui, à Corbie, menacèrent sa vie, et toujours son pouvoir. Gaston, frère du roi, nouait contre lui des intrigues. Richelieu les surprit, fit conduire à la Bastille d'Ornano, son gouverneur, et obtint de lui une soumission complète. Le duc de Vendôme et son frère furent arrêtés à Blois ; Chalais, gagné par la duchesse de Chevreuse et infidèle à ses promesses, fut condamné à mort et eut la tête tranchée (1626). La duchesse s'enfuit en Lorraine, d'Ornano mourut en prison, et tous ceux qui avaient été mêlés au complot en portèrent la peine.

Il fit exécuter en Grève les comtes de Bouteville et des Chapelles, qui, au mépris des édits, s'étaient battus en plein jour sur la place royale. Il n'arrêta pas cependant la funeste habitude du duel, qui, de 1643 à 1654, ne coûta pas la vie à moins de neuf cent quarante gentilshommes.

Il fut nommé surintendant de la navigation et du commerce après la suppression des amiraux de France et de Bretagne. A la mort de Lesdiguières, il supprima la charge de connétable, qu'il trouvait inquiétante pour le pouvoir et dangereuse pour ceux qui en étaient revêtus.

Une assemblée de notables (du 2 décembre 1626 au 24 février 1627) pourvut aux dettes, diminua les dépenses, augmenta les recettes, assura l'entretien de trente mille hommes, éleva la flotte à quarante-cinq gros vaisseaux, demanda la réduction des pensions, la démolition des places intérieures, et réclama des mesures contre les libelles et les conspirateurs. Un édit en 461 articles, rédigé par le chancelier Marillac, ne fut pas enregistré par le parlement, et ceux qui vivaient des abus crurent se venger en l'appelant le *Code Michau.*

Richelieu créa les compagnies du Morbihan (1626) et de la nef St-Pierre fleurdelisée (1627), pour la construction des vaisseaux, le commerce et les colonies. En 1628, il pourvut au transport de quatre mille émigrants à Québec, au Canada et sur les côtes d'Amérique. St-Louis du Sénégal, la Guinée, la Guadeloupe, la Martinique, furent l'objet de ses encouragements pour la colonisation et le trafic.

Gaston d'Orléans, toujours mécontent, s'était rendu en Lorraine, et l'hostilité de Marie de Médicis devint si violente que le cardinal parla de se retirer, mais le roi n'y consentit pas.

Au retour de la campagne d'Italie, le roi tomba malade à Lyon, et on

crut sa mort prochaine. Marie demanda la disgrâce de Richelieu. Il promit de se prononcer à son retour à Paris. Il y eut en sa présence une scène violente entre le cardinal et la reine, et lorsqu'elle eut dit qu'il fallait que l'un des deux cédât la place à l'autre : « Il vaut mieux que ce soit moi, dit-il ; aussi bien je ne veux plus vivre, puisque j'ai perdu les bonnes grâces du roi mon maître. » Le roi, indécis, part pour Versailles. Sur l'avis de St-Simon Richelieu va le trouver, et quand il revient à Paris il est plus puissant que jamais. Le 10 novembre 1630 fut appelé la *journée des dupes*, et les courtisans se précipitèrent chez celui qu'ils avaient abandonné la veille.

Gaston, qui avait protesté de son désir de vivre en bonne amitié avec lui, se réfugia à Orléans et puis en Lorraine, pendant que Marie s'échappait de Compiègne, et trouvait un asile en Flandre chez les ennemis de son fils. Appuyé par l'Espagne, il traversa avec dix-huit cents étrangers, commandés par des officiers français, la Bourgogne, le Bourbonnais et l'Auvergne, et entra en Languedoc. Le gouverneur, Montmorency, qui avait d'abord blâmé l'entreprise, s'y rallia et entraîna quelques villes.

La Force et Schomberg entrèrent dans la province, pendant que le roi soumettait la Lorraine et imposait la paix au duc (6 janvier 1632). Schomberg assiégea Castelnaudary ; Gaston et Montmorency l'attaquèrent, furent battus, et Montmorency blessé resta prisonnier (septembre). Gaston envoya aussitôt sa soumission, et l'intendant Machault, qui parcourut la province, en assura la pacification par des mesures sévères.

Montmorency fut condamné à mort par le parlement et eut la tête tranchée à Toulouse, dans une cour du Capitole. Il ne se défendit pas, choisit le cardinal pour un de ses exécuteurs testamentaires et lui fit un legs.

Richelieu renouvela les gouverneurs des provinces et leur adjoignit des intendants chargés de la justice, de la police, de l'administration et des finances (1635). Un parlement fut créé à Metz pour les Trois-Évêchés et le territoire cédé par le duc de Lorraine, qui avait abdiqué le 19 janvier 1634. Gaston, retiré à Bruxelles, désirait revenir en France. Richelieu lui en ouvrit les portes, lui promit l'oubli, donna une grande fête à Rueil en son honneur, et fit publier une amnistie générale.

Maître de l'esprit du roi, Richelieu partageait son activité entre les exigences de la guerre et les réformes intérieures. Il faisait tenir les *Grands-jours* à Poitiers, achevait le Palais-Cardinal, encourageait la peinture, créait les quartiers de la Place-Royale et du Marais, établissait l'imprimerie royale, favorisait les manufactures, donnait des pensions aux

gens de lettres, écrivait des traités moraux et des tragédies, et instituait l'Académie française.

La guerre obligeait à d'énormes dépenses, auxquelles on ne pouvait faire face que par des créations ou des aggravations d'impôts. Il en résulta des luttes avec le parlement et des émeutes à Paris et dans la province. Les *Croquands* en Périgord et les *Va-nu-pieds* en Normandie se livrèrent à d'affreuses dévastations. On pendit, on envoya aux galères, mais la situation n'en devint pas meilleure.



Exécution de Montmorency. (Bibliothèque nationale. Collection HUNIN.)

La guerre, l'administration, les finances, les affaires étrangères et ecclésiastiques, tout était entre les mains de Richelieu. Il connaissait les hommes et savait les employer, contenait le parlement, secondait le cardinal de La Rochefoucauld dans sa réforme des Ordres religieux, soutenait saint Vincent de Paul dans son admirable institution des Filles de la Charité, et faisait la guerre, dans la personne de Saint-Cyran, aux premières manifestations du Jansénisme.

Le comte de Soissons, réfugié à Sedan chez le duc de Bouillon, après

avoir dénoncé publiquement la politique du cardinal, prit les armes, mit en déroute, dans le bois de la Marfée (1641), les troupes du maréchal de Châtillon envoyées contre lui, et y fut tué. Sa mort laissa sans chef la coalition des seigneurs, et Bouillon fit la paix le 5 août, obtenant une amnistie pour tous les révoltés, excepté pour le duc de Guise.

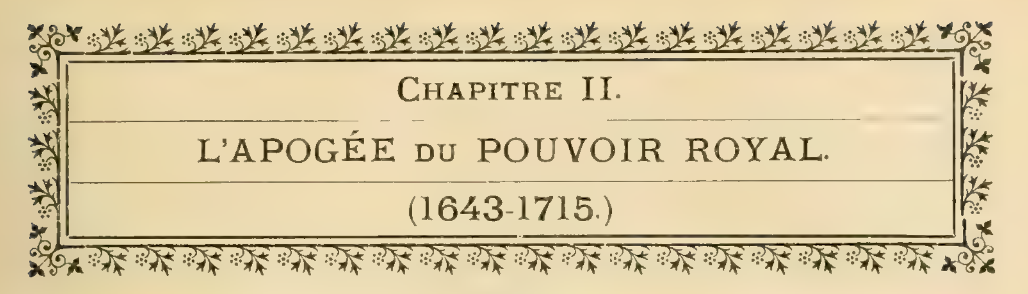
La naissance de deux fils du roi avait enlevé à Gaston tout espoir de régner, et réveillé en lui l'esprit aventureux si funeste à ceux qui avaient prit part à ses premières tentatives. Cinq-Mars, favori du roi, conspira avec lui, et l'Espagne leur promit des troupes et de l'argent. Richelieu se procura le traité, le transmit au roi, fit saisir Cinq-Mars, de Thou et Bouillon, qui était en Italie à la tête de son armée. Une commission, présidée par le chancelier, instruisit le procès, et condamna de Thou et Cinq-Mars, qui furent exécutés à Lyon. Bouillon se sauva en abandonnant Sedan, Vendôme se réfugia en Angleterre, et Gaston, éloigné de la cour, fut privé éventuellement de la régence et réduit à ses apanages. Marie de Médicis alla mourir auprès de l'électeur de Cologne, dans un état voisin de l'indigence (3 juillet 1642).

Richelieu touchait à sa fin. Saisi d'un mal violent le 1er décembre, il mourut avec courage le 4, après avoir déclaré qu'il ne s'était jamais « proposé autre chose que le bien de la religion et de l'État, » et « n'avait eu d'autres ennemis que ceux du roi. » Il a expliqué lui-même au roi, dans son *testament politique*, son but et ses moyens. « Lorsque Votre Majesté se résolut de me donner en même temps entrée en ses conseils et grande part en sa confiance, je puis dire en vérité que les huguenots partageaient l'État avec Elle, que les grands se conduisaient comme s'ils n'eussent pas été ses sujets, et les plus puissants gouverneurs des provinces comme s'ils eussent été souverains en leurs charges. Je puis dire encore que les alliances étrangères étaient méprisées.... Je promis à Sa Majesté d'employer toute mon industrie et toute l'autorité qu'il lui plaisait me donner pour ruiner le parti huguenot, rabaisser l'orgueil des grands, et relever son nom dans les nations étrangères au point où il devait être. » Ce programme hardi, Richelieu le remplit, et son œuvre était accomplie lorsqu'il mourut, à l'âge de cinquante-sept ans. Richelieu est un de nos plus grands ministres. Il accrut et fortifia le pouvoir royal, porta le dernier coup à la féodalité, détruisit l'action politique des protestants, mit de l'unité dans l'administration, fonda des colonies, encouragea le commerce, protégea les lettres, qu'il cultiva, et étendit l'influence de son pays auprès des nations étrangères. Implacable contre ses enne-

mis, et plus préoccupé du succès que délicat sur la moralité des moyens, il eut le tort de subordonner trop souvent à la politique son caractère sacré.

Le roi le suivit de près. Il mourut le 14 mai, laissant à la reine la régence et l'éducation de ses deux fils. La publication de ses papiers lui restitua une part importante dans les résultats de son règne, que l'on a trop exclusivement attribués à son ministre. On sait aujourd'hui qu'il doit sortir de l'ombre où l'a repoussé l'éclatante renommée du puissant, souple et impérieux cardinal. Louis XIII n'aimait pas Richelieu, mais il comprenait ses larges vues, l'associait aux siennes, et poursuivait avec lui, grâce à une fermeté qui découragea tous les complots, les desseins qui devaient rendre la France une et prospère au dedans, forte et respectée au dehors.





Chapitre II.

L'APOGÉE du POUVOIR ROYAL.

(1643-1715.)

I. — LOUIS XIV. Mazarin et la Fronde.

Le testament de Louis XIII fut cassé par le parlement pour les entraves qu'il mettait au pouvoir de la reine. Mazarin eut la présidence du conseil. La régente rappela les seigneurs de l'exil, rendit à leurs sièges les membres du parlement, et essaya de gagner tout le monde.

Né à Rome, en 1602, d'une famille sicilienne, Mazarin était venu en 1639 comme nonce en France. Richelieu, qui apprécia rapidement la finesse et les ressources de son esprit, lui fit donner le chapeau de cardinal (1641), et s'en servit pour des négociations délicates. La Rochefoucauld a dit de lui « qu'il avait plus de hardiesse dans le cœur que dans l'esprit, au contraire du cardinal Richelieu, qui avait l'esprit hardi et le cœur timide. »

Toute régence encourage les intrigants et les ambitieux. Les mécontents reparurent à la cour. Ils essayèrent de perdre Mazarin dans l'opinion publique, et, pour en finir plus vite, le duc de Beaufort, fils de Vendôme, essaya de l'enlever. Il échoua, fut enfermé à Vincennes (2 septembre 1643), et ses complices reçurent l'ordre de s'éloigner de la cour. La *Cabale des Importants* avait duré trois mois.

On essayait de pourvoir à la guerre par des augmentations d'impôts, des aliénations de domaines, des emprunts et des retranchements de rentes. Au mois de mars 1644, le contrôleur général d'Émery voulut faire racheter les contructions élevées sans autorisation dans la zone des fortifications. On se plaignit, et le parlement, toujours en quête de popularité, évoqua l'affaire. Mazarin passa outre, et la chambre des enquêtes, ne pouvant obtenir une assemblée générale, pour laquelle il fallait une autorisation de la régente, suspendit la justice (juillet 1644). Condé soutint par les armes l'opération du *toisé*. La taxe des *aisés*, qui atteignit les privilégiés et les membres des cours judiciaires, ne fut admise par le parlement qu'au prix de nombreuses exceptions, et un nouveau tarif des

droits d'entrée à Paris autorisé seulement pour deux ans. Plusieurs édits bursaux furent rejetés.

Le 15 janvier 1648, le jeune roi tint une séance au parlement, et fit requérir l'enregistrement de six édits. Il ne rencontra pas de résistance, mais, le lendemain, le premier président Molé critiqua ce qu'il avait enregistré. La reine, pour prouver au parlement qu'elle saurait se passer de lui, fit porter les édits à la cour des comptes et des aides.



Conseil de régence d'Anne d'Autriche.

(D'après le tableau de Tr[illegible]y.)

Le bail de la Paulette, qui consacrait le droit de transmission des charges aux héritiers, allait être renouvelé. Le gouvernement y mit pour condition que les magistrats donneraient quatre années de leurs gages en forme de prêt. Le grand conseil et les cours souveraines protestèrent en commun, et le parlement, par un *arrêt d'union*, affirma leur solidarité (13 mai). Le reine réprimanda le Parlement, fit enlever deux membres du grand conseil, et exila quatre conseillers des aides et des comptes.

Le conseil d'état cassa l'*arrêt d'union* du parlement, mais l'assemblée générale n'en eut pas moins lieu.

Mazarin, qui recommandait la conciliation, l'emporta sur les résistances de la reine, qui voulait des mesures énergiques. Il fut convenu que la chambre Saint-Louis du parlement ne se réunirait qu'après une autorisation nouvelle. En échange, la régente accorda la suppression des intendants, une chambre de justice, la remise d'un demi-quartier des tailles, la révocation de l'édit du *toisé*, de quelques édits bursaux, l'engagement de ne créer un impôt qu'après enregistrement, le retour aux ordonnances d'Orléans, de Moulins et de Blois. D'Émery fut renvoyé, parce qu'il fallait une victime.

Pendant le *Te Deum* chanté à Notre-Dame pour la victoire de Lens, les conseillers Broussel et Blancmesnil furent arrêtés et trois autres exilés. La régente espérait que cette violence passerait inaperçue au milieu de la joie universelle ; mais Broussel était populaire à cause de son opposition aux impôts, et la foule demanda sa liberté, prit les armes, et occupa plusieurs rues pendant que le parlement faisait ses remontrances. Des barricades s'élevè-



Cornettes, guidons et drapeaux pris sur les ennemis à la bataille de Lens, portés en cérémonie à Notre-Dame par les Cent-Suisses et les Français.
(D'après la gravure de Cochin père, XVIIe siècle.)

rent jusqu'au Palais-Royal, qui, légué par Richelieu à Louis XIII, était devenu sa demeure. Paul de Gondi, coadjuteur de l'archevêque de Paris, s'était mêlé à l'émeute dans le but d'être agréable au peuple et de se faire valoir auprès de la cour. Il courut auprès de la régente pour lui conseiller de mettre en liberté Broussel. « Allez vous reposer, lui dit Anne d'Autriche : vous avez bien travaillé. » Il sortit décidé à se mettre à la tête du mouvement, où son éloquence, ses libéralités, son habileté dans l'intrigue le rendaient redoutable.

Le lendemain, le chancelier Séguier, qui se dirigeait vers le parlement, fut arrêté par les barricades et poursuivi par le peuple, qui se rendit maître de toutes les portes. Le parlement sortit alors du palais à pied, pour aller en corps demander la liberté de Broussel. Les barricades s'ouvrirent devant lui. La régente rejeta sa demande avec colère.

La populace furieuse lui ferma la route à son retour, et menaça le premier président Molé. Saisi par la barbe, il se contenta de dire : « Quand vous m'aurez tué, il ne me faudra que six pieds de terre.» Il revint auprès de la régente, qui accorda ce qu'on demandait, à condition que le parlement cesserait jusqu'à la Saint-Martin de s'occuper des affaires publiques. Le soir, la libération des prisonniers avait substitué la joie à la rébellion.

Cependant le parlement délibérait, et la cour regrettait ses concessions. Les ministres Chavigny et Châteauneuf furent disgrâciés, et, le jeune roi ayant été emmené à Rueil (13 septembre), le mécontentement fut général. Le parlement somma Mazarin de rendre le roi à son peuple. La reine était peu disposée à céder, mais Condé avait pris le parti du parlement. Des conférences ouvertes à Saint-Germain amenèrent une déclaration qui remit le cinquième des tailles, supprima les droits d'entrée, interdit les créations d'offices, et exigea l'interrogatoire dans les vingt-quatre heures de toute personne arrêtée. La cour rentra le 30 octobre.

L'opposition n'avait pas cessé. La Fronde prodiguait les épigrammes, les couplets, les satires et les pamphlets. Le parlement s'efforçait d'accorder sa résistance avec le respect de l'autorité royale. La reine, Mazarin, les ministres, les princes, constamment attaqués, hésitaient entre les mesures violentes et la retraite. Condé, que les instances et les promesses du cardinal avaient ramené, fit prévaloir ce dernier parti, et, dans la nuit du 5 au 6 janvier 1649, la cour se rendit secrètement à Saint-Germain. La régente exposa les motifs de cette retraite dans un mani-

feste où elle disait que les ennemis du roi s'étaient « portés jusqu'à conspirer de se saisir de sa personne. » Elle exila le parlement à Montargis. Le parlement, soutenu par le peuple, que Gondi excitait, n'obéit pas, et enjoignit à Mazarin de quitter le royaume.

Un gouvernement se constitua à Paris par l'accord des cours souveraines, des corps de ville et du gouverneur, duc de Montbazon. On fit des levées d'hommes et d'argent. Parmi ceux qui avaient suivi la cour, d'Elbeuf, Conti, Bouillon, Longueville, Beaufort, appelé à cause de son langage et de ses manières le roi des halles, ne tardèrent pas à passer à la révolte. C'était le dernier effort de l'aristocratie. Elle fut soutenue par la bourgeoisie, qu'elle dédaignait.

La Provence, la Normandie, Reims, Tours et Poitiers, firent cause commune avec les rebelles. Plusieurs villes furent facilement prises autour de Paris, dont l'armée ne réussit pas à faire entrer des convois, malgré ses plumes, ses rubans, ses chansons et ses forfanteries. Le 8 février, Condé chassa les frondeurs de Charenton après un engagement très vif, et leur inspira un ardent désir de paix. Les conférences ouvertes à Rueil le 4 mars aboutirent le 11 à un traité qui annula les actes du parlement et les déclarations royales. Les seigneurs étaient rétablis dans leurs gouvernements, biens et dignités, et l'amnistie effaçait toute trace de la révolte.

Le parlement refusa d'enregistrer le traité, les négociations reprirent, et la reine consentit le 1er avril à diminuer les impôts. Elle se réservait d'emprunter en deux ans vingt-quatre millions de livres, et conservait Mazarin, ce qui pour elle valait toutes les concessions.

La tranquillité ne revint pas. La cour était le théâtre d'intrigues continuelles dans lesquelles les femmes jouaient un rôle considérable. A Paris, elles se mêlaient aux fêtes, aux conspirations, à l'organisation des bourgeois, aux expéditions. Mazarin profita du moment de calme que donna le traité pour suivre avec le roi le duc d'Harcourt, qui repoussait l'archiduc et reprenait les places de l'Escaut.

Condé se considérait comme le protecteur de la cour et affectait pour le cardinal un dédain superbe, sans parvenir à lasser sa patience. Molé réussit à les réconcilier, et Mazarin s'engagea à ne disposer sans l'agrément du prince ni d'une charge importante, ni d'une de ses sept nièces. L'orgueil de Condé s'en accrut, et il ne ménagea alors ni Beaufort, ni Gondi, ni Broussel, ni la reine. Mais la reine, que ces hauteurs irritaient, d'accord avec Gondi et le duc d'Orléans, s'assura que la vieille Fronde

n'agirait pas, et fit conduire à Vincennes Condé, Conti et Longueville. Paris applaudit à cet acte de vigueur qui le débarrassait d'un chef exigeant et mobile. Les amis de Condé quittèrent la cour, et la duchesse de Longueville, après avoir essayé de soulever Rouen, le Hâvre et Dieppe, se réfugia en Hollande.

Rassuré par l'attitude des populations de Normandie et de Bourgogne, Mazarin somma les révoltés de se soumettre, et, pour leur donner satisfaction, enleva les sceaux à Séguier et les donna à Châteauneuf. Il n'évita pas la guerre. Au nord, le maréchal du Plessis fit reculer Turenne et les Espagnols. Au midi, la princesse de Condé ayant été reçue à Bordeaux, où la



Réunion de Frondeurs.
(Bibliothèque nationale, récit de l'Histoire de France, 1648-1651.)

noblesse se groupa autour d'elle et où l'Espagne lui fournit des subsides, la cour dut conquérir la province et assiéger sa capitale. La duchesse fut obligée de signer un traité en vertu duquel elle put se retirer dans un de ses châteaux, et d'Épernon, qui avait mécontenté les populations, fut relevé de son gouvernement. Le roi fit une entrée solennelle à Bordeaux (5 octobre 1650).

La cour, de retour à Paris le 15 novembre, fit transférer au Hâvre les princes prisonniers. Mazarin alla visiter l'armée de du Plessis, qui prit Rhétel et battit, près de Sommépy, les troupes de Turenne, en grande partie espagnoles (17 décembre 1650).

La médiation d'Anne de Gonzague, princesse palatine, amena la réunion des deux Frondes. Gondi essaya de se rendre nécessaire, et Mazarin perdit l'appui de Gaston, qui, après une scène violente en présence de la reine, alla porter ses plaintes au parlement. Le parlement demanda la liberté des princes et l'éloignement du cardinal. Mazarin quitta Paris le 6 février avec quelques troupes. Gaston empêcha la reine de le suivre, et obtint la liberté immédiate des princes. Le cardinal les délivra lui-même, et, reçus triomphalement à Paris, ils se réconcilièrent avec Gaston et furent proclamés innocents (27 février 1651). Mazarin s'établit à Brulh, petite ville de l'électorat de Cologne, resta en communication avec la reine, la princesse palatine et les trois secrétaires d'État, Servien, Lionne et Le Tellier.


Statue de Condé, par David d'Angers, Musée du Louvre.

Condé redoublait d'exigences[1]. Il demandait pour lui, sa famille et ses amis, un si grand nombre de gouvernements que l'on pouvait croire à son dessein de se faire proclamer roi. Mazarin le combattait en recommandant à la reine de s'appuyer sur le coadjuteur et de lui faire donner le chapeau. La haine de leur ambition rivale s'en accrut, et lorsque la reine le dénonça aux cours souveraines, Gondi en armes était prêt à soutenir cette déclaration. Condé était sur ses gardes, et le parlement faillit devenir un champ de bataille.

Les armes valaient mieux pour Condé que les intrigues. Il craignit d'ailleurs une seconde arrestation, et il partit pour la Guyenne, où il se trouva bientôt à la tête d'une armée que soutenaient les subsides de l'Espagne, les sympathies des protestants et celles de Cromwell. Un prince français réunissait ainsi contre sa patrie deux puissances contre lesquelles elle avait eu si souvent et si longtemps à lutter.

Le 7 septembre 1651, le roi fut déclaré majeur. Condé commença la guerre, fut repoussé de Cognac par d'Harcourt, et obligé de se retirer derrière la Charente. Le 5 décembre, le parlement enregistra une déclaration de lèse-majesté contre Condé, Conti, la duchesse de Longueville, La Rochefoucauld et Nemours.

Mazarin, assuré de Mercœur, de Bouillon et de Turenne, entra en France avec des troupes et fut reçu à Sedan par Fabert. Le parlement mit sa tête à prix en le déclarant perturbateur du repos public et criminel de lèse-majesté. Il arriva le 30 janvier 1652 à Poitiers, où Anne l'attendait, et où le roi le reçut moins comme un serviteur que comme un ami. La cour l'assura de son dévouement et les anciens ministres rentrèrent en fonctions.

La guerre reprit sur la Seine, en Beauce et sur la Loire. Turenne attaqua Orléans, que Mademoiselle de Montpensier défendit. A cette nouvelle, Condé, qui était derrière la Garonne, part, traverse la France sous un déguisement, passe la Loire à la Charité, s'empare de Montargis, tombe sur d'Hocquincourt, dont les forces étaient dispersées, le met en déroute et menace la cour. Turenne, avec quatre mille hommes, résiste à douze mille, soutient pendant tout un jour l'attaque de Condé à Bléneau, et donne au roi le temps de s'échapper. « Vous avez sauvé l'État, lui dit Anne en pleurant ; sans vous il n'y eût pas eu une ville qui n'eût fermé ses portes au roi » (7 avril 1652).

Les deux armées se dirigèrent sur Paris, où Condé entra seul. Il tenta vainement de décider le parlement et les bourgeois à s'unir à lui. Pendant ce temps, Turenne battait son armée devant Étampes (4 mai 1652), d'Harcourt l'emportait en Guyenne, et les Espagnols étaient contraints de quitter la Champagne. Dans cette situation périlleuse, Condé fit de suprêmes efforts pour entraîner Paris. Grâce au concours de gens sans aveu, il souleva le peuple contre le parlement et les bourgeois. Le palais fut ensanglanté, et des bandes envahirent l'Hôtel-de-Ville, demandant l'union avec les princes. Les insurgés allaient plus loin, et la victoire de ce parti eût été certainement fatale à ceux qui prétendaient le conduire,

mais la question qui s'agitait à Paris fut tranchée à ses portes par les armes.

Les Espagnols envoyaient dix mille aventuriers à Condé. L'argent de Mazarin les arrêta. Turenne prit alors l'offensive, et son mouvement obligea Condé à s'établir entre la Marne et la Seine. Le 2 juillet 1652, une lutte violente s'engagea devant le faubourg Saint-Antoine entre son arrière-garde et Turenne, qui lui fit subir de grandes pertes. Il était désespéré : « J'ai perdu tous mes amis, s'écriait-il, il ne me reste plus qu'à mourir. » Mademoiselle, qui tenait la Bastille, le sauva en faisant tirer sur les troupes du roi. Condé entra dans Paris, et Turenne fut obligé de se retirer sur Saint-Denis.

Cette journée amena autour de Condé tous les hommes qui vivaient de la guerre civile. Une assemblée de magistrats, de membres du parlement, de l'Université, de curés et de commandants des quartiers convoqués à l'Hôtel-de-Ville, repousse la proposition d'union entre la ville et les princes, et demande le retour du roi. Le peuple se soulève. Uni aux soldats, il parcourt les rues aux cris de : A bas les Mazarins ! On tire sur l'Hôtel-de-Ville ; la foule y pénètre, tue, saccage et incendie. Condé, par dédain ou par impuissance, laisse toute liberté à la fureur populaire, et Mademoiselle sauve avec peine quelques malheureux.

La populace était maîtresse, et Condé embarrassé d'une responsabilité terrible. Une assemblée de notables, dominée par la terreur, décida l'union de la ville et des princes. Gaston fut nommé lieutenant-général, Condé commandant de l'armée, Beaufort gouverneur de Paris et Broussel prévôt des marchands.

Un arrêt du conseil cassa ces nominations, défendit de payer les impôts aux rebelles et transféra le parlement à Pontoise. Les Frondeurs se découragèrent. Gondi alla supplier le roi de revenir et d'éloigner le cardinal. Mazarin, qui jugeait une retraite momentanée utile au rétablissement définitif de son pouvoir, ne fut peut-être pas étranger à cette démarche. Il se rendit le 19 juillet 1652 à Bouillon. La réaction se fit alors rapidement dans les esprits, et l'apparition du duc de Lorraine à Brie-Comte-Robert, où Condé le rejoignit, ne l'arrêta pas. Paris demandait son roi. A la paille, signe de ralliement des ennemis de Mazarin, avaient succédé les rubans blancs, couleur royale, et l'enthousiasme fidèle avait remplacé la révolte. Louis XIV rentra dans Paris le 21 octobre 1652, au milieu d'une foule qui l'acclamait comme un sauveur. Le parlement reprit ses séances, mais le roi lui défendit dans un lit de justice « de faire aucune

délibération sur les affaires d'État et les finances.» Un procès contre Condé aboutit à une condamnation à mort pour félonie (27 mars 1654). Gaston, Mademoiselle, Beaufort, Longueville furent exilés. Paris perdit ses privilèges et reçut une garnison. Louis XIV, qui n'oublia jamais les humiliations de la royauté, fit lacérer par les mains du bourreau les registres du parlement et de l'Hotel-de-Ville qui en conservaient le souvenir. Ces faits n'expliquent pas moins que son caractère, son absolutisme.

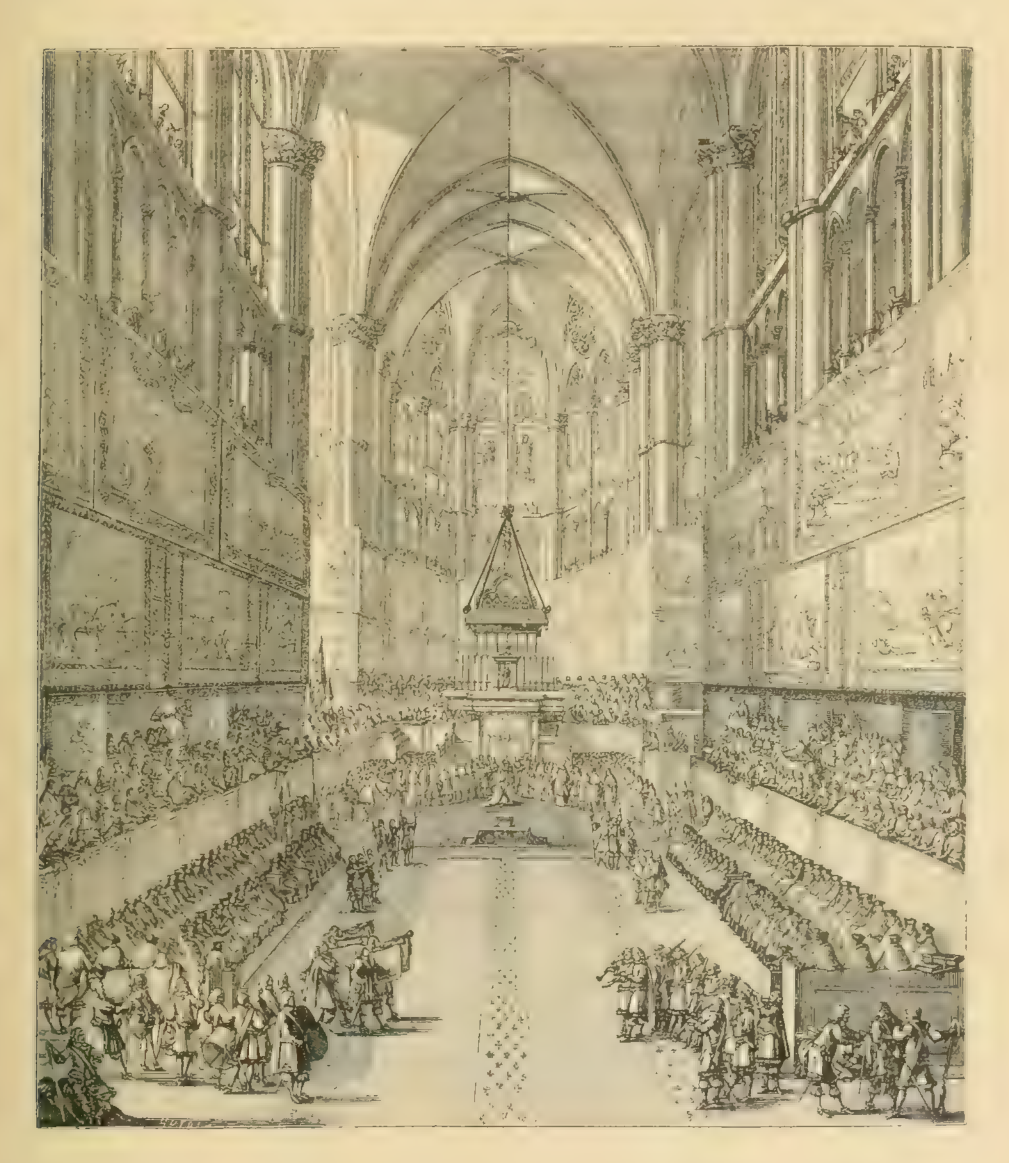
La Fronde était finie. Mazarin rentra le 3 février 1653, et redevint



Combat du faubourg Saint-Antoine.
(Bibliothèque nationale, récit de l'Histoire de France, 1652-1656.)

maître sans abuser de son triomphe. Il reconstitua le ministère, confia les finances à Servien et à Fouquet, rappela Le Tellier et Lionne, fit de nouveaux maréchaux et récompensa sans punir. Retz, emprisonné, se démit de l'archevêché de Paris, et on le laissa s'évader. Il habita successivement Rome, Besançon, Constance, Francfort, la Hollande, Saint-Mihiel, Commercy et Saint-Denis, où il mourut en 1678, après avoir inutilement dépensé pour le service d'une ambition égoïste de brillantes qualités et payé ses énormes dettes.

Le roi fut sacré à Reims le 7 juin 1654. Il avait fait le 17 avril précédent un acte de vigueur. Un édit établissant un impôt sur le papier



Sacre de Louis XIV, d'après Le Pautre.

timbré avait été présenté au parlement, qui voulut l'examiner dans une assemblée des chambres. Le roi, qui chassait à Vincennes, en revint brusquement, et entra dans la grand'chambre en équipage de chasse.

« Messieurs, dit-il, on sait les malheurs qu'ont produits vos assemblées (1) ; j'ordonne qu'on cesse celles qui sont commencées sur mes édits. Monsieur le premier président, je vous défends de souffrir ces assemblées, et à pas un de vous de les demander. »

Mazarin était en relations secrètes avec Cromwell pendant que le roi donnait à la femme et aux enfants de Charles Ier une hospitalité peu généreuse. Il conclut avec l'Angleterre (3 novembre 1655) un traité de commerce lui assurant le traitement de la nation la plus favorisée, à charge de réciprocité.

A la mort de l'empereur Ferdinand III, Louis XIV brigua la couronne impériale, moins dans le but d'obtenir une dignité plus gênante qu'utile, que dans l'espoir de s'assurer des alliances.

Il épousa, d'après les stipulations du traité des Pyrénées, Marie-Thérèse, fille de Philippe III d'Espagne, et fit avec elle une entrée solennelle à Paris (1660). Mazarin, qui venait de terminer une grande guerre, lui apprenait son métier de roi, et fondait les plus fermes espérances sur les qualités solides qui devaient faire sa grandeur. Il lui avait conservé son royaume au milieu des orages de la régence, et s'était montré capable de surmonter ou de tourner les plus grandes difficultés. Il n'avait pas moins songé à sa propre fortune qu'à celle de la France. Il servit sa famille, procura de brillants mariages à ses nièces, et mourut à Vincennes le 9 mars 1661, regardant la mort sans défaillance, mais laissant voir le regret de quitter ses objets d'art, ses richesses, ses tableaux, ses diamants et le pouvoir. Il disposa de ses biens en faveur de sa famille après avoir dit au roi : « Tout ce que j'ai est vôtre. » Sa bibliothèque fut plus tard ouverte au public « pour la commodité et la satisfaction des gens de lettres. » Les *Mazarinades*, qui l'ont si vivement attaqué, brillent par l'esprit plus que par la justice, et sont inspirées par la passion plus que par la vérité. Elles n'enlèvent rien à sa gloire, et on peut dire avec lui que « si son langage n'était pas français, son cœur l'était. »

1. Le parlement, qui était un corps judiciaire, formait un corps politique par la réunion de toutes les chambres, auxquelles se joignaient les pairs.



II. — Les guerres de Flandre et de Hollande.



'Espagne, qui n'avait pas signé les traités de Westphalie, combina ses opérations avec celles des frondeurs, et en 1649 l'archiduc s'avança jusqu'à Reims. En Catalogne et en Italie tout se borna à quelques sièges.

La campagne de 1650 ne fut pas heureuse en Italie, où nous perdîmes Piombino et Porto-Lougone, et en Catalogne, où Urgel, Balaguer et Tortose nous furent enlevés. La Champagne était ouverte. En 1651 l'Espagne put, grâce à la défection de Marsin, prendre Barcelone. Le 18 octobre 1652, Condé se jeta dans les bras des Espagnols, et avec leurs troupes prit Château-Porcien, Rhétel, Sainte-Menehould et Bar-le-Duc. En 1653, à la tête de vingt-cinq mille hommes, il passa la Somme, et Turenne ne put l'empêcher de s'emparer de Rocroi.

Le roi fit ses premières armes au siège de Stenay, que dirigeait Fabert et que protégeait Turenne. Il y paya bravement de sa personne. Turenne, après la prise de la place, courut à Arras, que l'archiduc Léopold assiégeait. Il força ses lignes, et aurait détruit son armée sans Condé, qui couvrit habilement la retraite. Les Espagnols avaient perdu quatre mille hommes et toute leur artillerie (1654).

A la suite du traité du 9 avril 1657 avec Cromwell, six mille Anglais descendirent entre Aire et Saint-Omer, apportant à Turenne le secours de soldats éprouvés. Les opérations devinrent plus actives sans être plus décisives.

Après un échec du maréchal d'Aumont devant Ostende, Turenne assiégea Dunkerque, que Condé, don Juan d'Autriche et les Espagnols essayèrent de dégager. Turenne alla au-devant d'eux, les attaqua avant qu'ils eussent pu mettre en ligne leur artillerie, et les battit aux Dunes (14 juin 1658). Dunkerque se rendit ; Furnes, Audenarde, Gravelines, Ypres, ouvrirent leurs portes, et don Juan d'Autriche, à qui Condé avait prédit l'issue du combat, recula jusqu'à Bruxelles.

Dès 1656 le roi avait fait inutilement proposer la paix à Madrid. Philippe IV fit en 1659 ce qu'une bonne politique lui eût conseillé dès 1648. Don Louis de Haro conclut avec Mazarin dans l'île des Faisans, sur la Bidassoa, le traité des Pyrénées.

L'Espagne remit à la France le Roussillon, la Cerdagne et l'Artois, sauf Aire et Saint-Omer, avec Gravelines, Saint-Venant, Landrecies, Le

Quesnoy, Thionville, Montmédi, Marienbourg, Philippeville, Avesnes. La Lorraine était rendue à Charles IV, à condition qu'il recevrait des garnisons françaises et laisserait à nos troupes un passage vers l'Allemagne. Condé, rétabli dans ses biens et ses honneurs, déclara ne les tenir que « de la seule bonté et du mouvement du roi. » En épousant Marie-Thérèse d'Autriche, fille de Philippe IV, le roi avait la promesse d'une dot de cinq cent mille écus, et à cette condition il renonçait à la succession d'Espagne.



Vue de Dunkerque.

Philippe IV mourut le 17 septembre 1665, laissant une fille de quatorze ans, fiancée à l'empereur Léopold, et un fils tout enfant. La renonciation de Marie-Thérèse n'avait été prise au sérieux ni par le roi de France, ni par le roi d'Espagne. Louis XIV, sûr des Provinces-Unies, de l'impuissance de l'Empire, de la fidélité de la Suède, du concours de l'Angleterre et de l'appui du Portugal, crut pouvoir revendiquer ce qui, à défaut du paiement de la dot, devait lui revenir. Il déclara qu'il allait

prendre possession du Brabant, du Hainaut, du Limbourg, de Namur et d'Anvers, en vertu du droit de dévolution qui, en Brabant, faisait hériter les enfants d'un premier mariage à l'exclusion de ceux du second. Il avait essayé de gagner sa cause auprès de l'opinion publique par un ouvrage intitulé : *Traité des droits de la reine.*

Turenne entra dans les Pays-Bas avec trente-cinq mille hommes ; d'Aumont l'appuyait dans la Flandre maritime et Créqui sur le Rhin. Il prit Armentières et Charleroi ; d'Aumont Bergues et Furnes, et leurs forces réunies emportèrent Tournai, Douai, Courtrai et Audenarde. Lille



Louis XIV dans la tranchée devant Tournay, avec sa maison militaire, d'après Charles le Brun, XVIIe siècle.

capitula après un siège de neuf jours (27 août 1667), auquel le roi prit part. Marsin, passé au service de l'Espagne, n'avait pas osé la secourir. Il fut battu quatre jours après, dans un combat de cavalerie, aux portes de Bruges.

Les Hollandais inquiets firent des propositions de paix, que Louis XIV accepta en déclarant qu'il se contenterait de ses acquisitions ; mais, l'Espagne se montrant peu disposée à traiter, il fallait la contraindre. Condé entra le 1er février 1668 en Franche-Comté, où l'argent et les promesses avaient préparé ses conquêtes, prit Auxonne le 3, Besançon

le 7, Dôle le 14, et, le 19, la province prêtait serment au roi. La rapidité de ces résultats en augmentait le prix.

La Hollande conclut avec la Suède et l'Angleterre la triple alliance, pour contraindre l'Espagne à la paix et modérer les prétentions de Louis XIV. Le traité d'Aix-la-Chapelle (2 mai 1668) mit fin à la guerre. Le roi garda Bergues, Furnes, Armentières, Menin, Courtrai, Lille, Douai, Tournai, Ath, Audenarde et Charleroi. Il rendit la Franche-Comté.

Mécontent des Hollandais, jaloux de leur puissance maritime et de leurs richesses, irrité de leurs rapports avec les protestants de France et des pamphlets qu'ils répandaient contre lui, il se résolut à la guerre, dont Lionne essaya vainement de le détourner. Il s'assura des alliances ou des neutralités, et commença par une guerre de tarifs. La Hollande déclara au roi qu'elle n'avait pas voulu l'offenser et qu'elle était prête à lui donner satisfaction. Le roi répondit qu'il ferait de ses armements l'usage réclamé par sa dignité, dont il ne devait compte à personne.

Parti de Saint-Germain le 28 avril 1672 après une déclaration de guerre faite de concert avec l'Angleterre à la République, « l'ennemie des monarchies, » il arriva au point où le Rhin se partage en trois branches : le Wahal, le Lech et l'Yssel, et fit passer près de Tolhuys, le 12 juin, une partie de l'armée sur un pont de bateaux et l'autre sur des barques. La cavalerie hollandaise ne put s'opposer à cette opération, qui aurait coûté peu de sang si le duc de Longueville n'eût provoqué par ses bravades une décharge qui le tua et blessa Condé. Boileau célébra, avec l'exagération ordinaire aux poètes, ce passage du Rhin qui, malgré le peu difficulté qu'il présenta, eut l'influence d'une grande victoire.

On avançait méthodiquement, et on prenait des places que l'ennemi osait à peine défendre. Une bataille navale indécise à Southwod entre les Hollandais et la flotte anglo-française amena des propositions de paix, que la mort violente de Jean de Witt et la dictature militaire donnée à Guillaume d'Orange (16 juin 1672) ne firent pas retirer. Pomponne, successeur de Lionne, conseillait à Louis XIV de les accepter, mais Louvois y mit des conditions si excessives que les États résolurent de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Guillaume ordonna de rompre les digues. Toute la Hollande fut inondée ; Amsterdam devint une île défendue par une flotte, et l'armée victorieuse dut s'arrêter devant une ennemie que les armes ne pouvaient vaincre.

Guillaume soulevait l'Europe, les alliances de la France se relâchaient,

et l'hostilité de l'empereur devenait manifeste. Ses troupes passèrent dans l'électorat de Trèves et le Palatinat. Guillaume essaya de les rejoindre et assiégea inutilement Charleroi. Luxembourg allait attaquer La Haye sur la glace, lorsque le dégel l'obligea à revenir vers Utrecht. On négociait et on se battait. Ruyter dispersa deux fois, le 7 et le 9 juin, la flotte anglo-française, et le roi fit capituler Maestricht le 30. Montécuculli, que Turenne n'avait pu arrêter sur le Mein ni Condé dans les Pays-Bas espagnols, joignit Guillaume, prit Bonn (12 novembre), et força les Français à évacuer les places de Hollande. L'Angleterre nous abandonna, et l'Europe tout entière se trouva coalisée contre nous à l'exception de la Bavière et du Hanovre, qui gardèrent la neutralité. Les hauteurs de Louis XIV, son ambition et l'argent des Hollandais avaient opéré ce changement.

Les campagnes de Turenne sur le Rhin et le Weser pendant les années 1672 et 1673, mirent en relief toutes les ressources de son génie, et montrèrent ce que peut l'audace unie à la prudence. Partout il tint tête à l'ennemi avec des forces souvent inférieures, le surprit par la rapidité de sa marche, le déconcerta par la hardiesse de ses plans ; et la valeur de ses soldats, pleins de confiance pour celui qu'ils appelaient « leur père », lui assura des succès que payait l'admiration enthousiaste du pays.

En 1674, pendant que Turenne gardait l'Alsace et la Lorraine, que Navailles occupait Pesmes, Marnay, Gray, Vesoul et Lons-le-Saulnier, Louis XIV prenait Besançon après quinze jours de tranchée ouverte, et Luxembourg avec Lafeuillade occupait toute la Franche-Comté. L'Espagne défendait difficilement cette province lointaine qui ne demandait qu'à prendre place dans l'unité française.

Dans le Hainaut, Guillaume avait inutilement provoqué Condé, mais lorsque le prince vit l'armée hollandaise engagée près de Senef dans les défilés, il l'attaqua, lui fit subir des pertes énormes, et laissa lui-même sur le champ de bataille sept mille hommes, parmi lesquels mille officiers (10 avril 1674).

Turenne passa le Rhin à Philipsbourg pour empêcher la jonction des Espagnols et du duc de Lorraine avec les Impériaux. Il battit les premiers au pont de Sintzheim, s'établit à Landau, et traita le pays avec une rigueur qu'imposèrent les ordres impitoyables de Louvois.

Les troupes allemandes réunies passèrent le Rhin (23 août) sans oser attaquer Turenne. Malgré l'ordre qu'il avait reçu de se replier, il persista

à ne pas s'éloigner. « Je suis persuadé, écrivait-il, qu'il vaudrait mieux pour le service de Votre Majesté que je perdisse une bataille que d'abandonner l'Alsace. » Il battit l'ennemi à Enshein le 4 octobre, et s'établit à l'entrée des Vosges comme pour y prendre ses quartiers d'hiver. Le 27 décembre, par un froid rigoureux, pendant que les Allemands et le duc de Lorraine sont en pleine sécurité, il porte ses forces par un mouvement rapide à l'extrémité des Vosges, débouche à Belfort, culbute près de Mulhouse la cavalerie, marche sur Colmar, bat complètement à Turkheim une armée beaucoup plus nombreuse que la sienne, et l'oblige à repasser le Rhin (5 janvier 1675).



Michel Adrien de Ruyter,
Amiral de la flotte Hollandaise.

Trente mille Impériaux parurent devant Strasbourg, dont les magistrats leur refusèrent l'entrée. Turenne passa le Rhin, s'établit dans le duché de Bade et y attira Montécuculli. Ils restèrent en présence pendant six semaines, espérant mutuellement se surprendre ; mais Turenne contraignit, par une série de mouvements habiles, Montécuculli à se replier sur Saltzbach : « Enfin je le tiens ! » s'écria-t-il. Il prenait les dernières dispositions, lorsqu'un boulet lui traversa le corps et emporta le bras du général de Saint-Hilaire, qui lui montrait une batterie ennemie. Comme le fils du général se jetait en larmes sur son père : « Ce n'est pas moi qu'il faut pleurer, lui dit-il, c'est cet homme dont la perte est irréparable. » Montécuculli, en apprenant sa mort, s'écria : « C'est un homme qui faisait honneur à l'homme. » Louis XIV, au milieu des larmes de la France, témoigna son admiration et sa reconnaissance en lui donnant une sépulture royale à Saint-Denis (27 juillet 1675).

L'armée repassa le Rhin après avoir battu le 2 août les Impériaux.

Montécuculli traversa Strasbourg et assiégea Saverne et Haguenau, que Condé sauva. Il évita toute bataille, manœuvra avec tant d'habileté et montra tant de vigueur dans de petits engagements, qu'il força l'ennemi



à évacuer l'Alsace. Ce fut sa dernière campagne. Il alla terminer à Chantilly, au milieu d'esprits supérieurs et dans les exercices d'une piété solide, une vie partagée entre de grandes fautes et de glorieux exploits.

Une expédition au secours de Messine révoltée fut marquée par un

combat indécis aux iles Lipari entre Ruyter et Duquesne, et par un grand succès en vue de Catane. La flotte hollandaise y fut fort maltraitée, et Ruyter reçut une blessure dont il mourut. Vivonne et Duquesne remportèrent une victoire en face de Palerme, et la France ne se montra pas moins redoutable sur mer que sur terre (1674-1676).

Au mois d'avril 1676, Louis XIV prit Condé, Bouchain et Aire. Soixante mille Impériaux entrèrent en Lorraine, investirent Philipsbourg, et y entrèrent malgré la défense énergique de Dufay.

Le 17 mars 1677, Louis XIV prit Valenciennes en plein jour et s'empara de Cambrai et de Saint-Omer. Guillaume, qui venait au secours de cette place, fut complètement battu près de Cassel par le duc d'Orléans, qui lui tua sept mille hommes (1).

Créqui tint en échec le duc de Lorraine, le devança sur la Meuse, l'obligea à rentrer en Alsace, passa le Rhin, battit le prince de Saxe qui s'avançait sur Kehl, dispersa son avant-garde à Kochersberg (7 octobre), et prit Fribourg (15 novembre). Cette brillante campagne, la bataille de Cassel, la victoire d'Espeuilles sur les Espagnols près de Banyuls, les succès aux colonies, rendaient la paix nécessaire. La Hollande la désirait. Louis XIV ne changea rien à ses conditions, et donna aux belligérants un mois pour se décider en prenant l'Europe à témoin de sa modération.

Charles II avait fait avec Louis XIV un trait secret, mais le Parlement, à l'instigation de la Hollande, le contraignit à la guerre (16 janvier 1678). Les hostilités recommencèrent au moment où l'on pouvait croire la paix assurée. Le roi entra aussitôt en Flandre et prit Gand, Créqui battit le duc de Lorraine auprès de Bâle et à Offenbourg, et le rejeta dans le Palatinat. La flotte anglaise était restée dans l'inaction.

Les négociations se poursuivaient, et le traité entre la France et la Hollande fut signé le 11 août à minuit, au moment où allait expirer le délai fixé par Louis XIV. Guillaume en fut si mécontent qu'il n'hésita pas quatre jours après à attaquer Luxembourg, qui était sans défiance auprès de l'abbaye de Saint-Denis en avant de Mons. Luxembourg surpris rallia promptement ses soldats et fit payer aux Hollandais, par la perte de trois mille hommes, cet acte déloyal de leur stathouder.

Par le traité de Nimègue signé le 17 septembre 1678, la France céda

1. Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, était mort en 1660 ne laissant que des filles. Philippe était le frère de Louis XIV. Il avait épousé la belle et spirituelle Henriette d'Angleterre, qui mourut en 1670 et que Bossuet a si admirablement et si justement louée.

Courtrai, Audenarde, Ath, Charleroi, Binche, Saint-Ghislain, Gand, Lim-



La Porte St-Denis, au temps de Louis XIV.

bourg, Lew et Puycerda. Elle garda Saint-Omer, Cassel, Aire, Bailleul,

Poperinghe, Ypres, Werwick, Warneton, Cambrai, Bouchain, Valenciennes, Condé, Maubeuge et la Franche-Comté. L'empereur fit la paix le 15 janvier 1679. Les traités de Westphalie furent rétablis. Les princes allemands reçurent des indemnités pécuniaires, l'électeur de Brandebourg, forcé par Créqui, restitua, par les stipulations de Saint-Germain, aux Suédois ce qu'il leur avait enlevé. Le Danemark en fit autant après la convention de Fontainebleau (2 septembre 1679).

Cette guerre, que l'ambition seule avait inspirée, porta très haut la gloire militaire de la France et celle de Louis XIV. La France avait tenu tête à l'Europe, et ne s'était pas montrée moins habile dans la diplomatie que vigoureuse sur les champs de bataille. Le roi avait payé de sa personne. Il voulait que la France fût souveraine partout, et cette souveraineté morale, fondée sur le sentiment de sa force, était partout acceptée. Les agrandissements territoriaux que le traité de Nimègue lui avaient donnés étaient peu de chose en comparaison de cette suprématie morale.

Le traité de Nimègue marque l'apogée de Louis XIV.

Les magistrats ds Paris, qui avaient élevé en son honneur les portes triomphales de Saint-Martin et de Saint-Denis, lui décernèrent en 1680 le titre de Grand, que l'Europe confirma et que justifie, malgré de nombreuses fautes, ce qu'il a fait pour organiser la France à l'intérieur et lui donner le premier rang dans le monde.

III. — La Ligue d'Augsbourg. 1688-1697.



LA France garda son armée malgré la paix. Les traités de Westphalie, d'Aix-la-Chapelle et de Nimègue portaient que les villes cédées nous appartiendraient avec leurs dépendances. Ces termes vagues préparaient de nouvelles difficultés.

Le roi créa dans les parlements de Metz, de Brisach et de Besançon des chambres chargées de rechercher ce que la France avait le droit de réclamer. Quatre-vingts fiefs furent ainsi enlevés à l'électeur de Trèves, à l'électeur Palatin, au roi de Suède, à l'évêque de Spire et au duc de Wurtemberg. En Alsace, presque toute la province fut adjugée à la France. Les magistrats de Strasbourg, effrayés, demandèrent l'appui de

l'empereur, pendant que la population catholique montrait ses sympathies pour la France. Louvois avait envoyé des troupes ; leur présence enhardit nos partisans et découragea ceux de l'Empire. La capitulation



Le maréchal Catinat, d'après le portrait de TROY.

sans combat fut signée le 30 septembre 1681, et le 24 octobre Louis XIV faisait dans la ville une entrée solennelle au milieu d'une foule enthousiaste. Le même jour Catinat entrait à Casal, que rendait le duc de

Mantoue. Des conférences ouvertes à Courtrai au mois de décembre devaient résoudre toutes les difficultés relatives aux frontières.

L'Europe s'inquiéta et Guillaume, stathouder de Hollande, accusant l'ambition de Louis XIV, prépara une ligue. La Hollande et la Suède s'unirent par le traité du 30 septembre 1681, auquel accédèrent l'empereur le 28 février 1682 et l'Espagne le 2 mai. Au moment même où se faisaient contre la France ces préparatifs, Duquesne bombardait Alger, et Tourville le forçait à rendre ses captifs et à respecter le pavillon français (30 août 1682, juin et août 1683, 25 avril 1684). L'abaissement des puissances Barbaresques avançait la décadence de l'Islamisme dont la bataille de Lépante (1571) avait donné le signal, et que Sobieski venait de constater aux yeux de l'Europe, sous les murs de Vienne (1683), par la destruction d'une armée qui se proclamait invincible.

Louis XIV ayant levé des contributions sur le territoire Espagnol, Charles II lui déclara la guerre (26 octobre). La médiation des Hollandais amena une trêve de vingt ans, signée à Ratisbonne le 11 août avec l'Espagne et le 15 avec l'Empire. Au mois de mai, Seignelay avait bombardé Gènes et obligé le duc à venir à Versailles présenter ses excuses, témoignant par cette violation des lois de la République, qui ne permettaient pas au doge de quitter ses États, de la terreur inspirée par le roi.

Cependant la Ligue se fortifiait, et Louis XIV, malgré ses assurances pacifiques, la justifiait par sa conduite. Le pape ayant voulu modérer les privilèges excessifs des ambassadeurs, il menaça d'occuper Avignon. A la mort du prince-évêque de Cologne, le chapitre s'étant divisé entre le prince de Furstemberg, que l'influence de la France avait fait élire coadjuteur, et Clément de Bavière, le choix fut remis au pape, qui se prononça pour Clément. Le roi fit arrêter le nonce et occuper le Comtat Venaissin. Cette conduite à l'égard de la puissance morale la plus haute qui soit au monde, devait inquiéter tous les gouvernements. La Ligue comprit que le moment de l'action était venu, et le roi, pour la prévenir, adressa un manifeste à l'Allemagne, le 25 septembre 1688, et mit le dauphin à la tête de l'armée. L'appui qu'il donna à Jacques II, détrôné par son gendre Guillaume III, détermina la déclaration de guerre par la Diète en février 1689, par la Hollande et l'Angleterre en mars, par l'électeur de Brandebourg en avril, par l'Espagne en mai.

Le commandement de l'armée coalisée fut donné au duc de Lorraine, qui prit Mayence malgré une défense habile et obstinée d'Huxelles

(8 septembre 1688). En 1690, avec trois cent mille hommes sur pied on ne fit rien d'important. Luxembourg commandait aux Pays-Bas, Boufflers sur la Moselle, Lorges sur le Rhin, Catinat en Piémont et Noailles en Catalogne.

A la mort du duc de Lorraine, Maximilien de Bavière fut mis à la tête de l'armée coalisée. Le prince de Waldeck fut attaqué sur la Sambre, derrière Fleurus, par Luxembourg et Boufflers, qui lui tuèrent six mille hommes et lui firent huit mille prisonniers.

Le duc de Savoie, allié toujours incertain, nous abandonna. Catinat le battit près de Staffarde (18 août 1690), où il laissa près de cinq mille hommes, et lui prit ses canons et ses bagages.

En 1691, l'armée de Flandre sous Luxembourg et celle d'Italie sous Catinat devaient seules agir, les trois autres restant en observation. Mons, que Guillaume essaya vainement de délivrer, capitula le 8 avril; Luxembourg battit Waldeck à Leuze le 19 septembre, et mit en pleine déroute soixante-douze escadrons qui formaient son arrière-garde.

En 1692, Tourville, chargé de protéger une expédition de Jacques II en Angleterre, rencontra l'amiral Russell en vue de Barfleur. Après un combat qui dura toute la journée, Tourville, malgré l'infériorité du nombre, n'avait pas perdu un bâtiment. Dans la retraite, trois vaisseaux endommagés restèrent à Cherbourg, douze furent arrêtés par les vents entre le Cotentin et les îles d'Aurigny et de Guernesey. Les alliés les accablèrent sous le nombre, les brûlèrent ou les contraignirent à se faire sauter. Ce fut une grande perte, mais la bataille de La Hogue laissa sauf l'honneur du pavillon.

Le 20 mai, le roi investit Namur. Le 30 juin, la place est prise malgré les cent mille hommes de Guillaume, qui cherche à surprendre Luxembourg entre Steinkerque et Enghien (4 août). Luxembourg rallie ses troupes et, soutenu par les princes du sang et la maison du roi, le rejette sur Bruxelles.

Victor-Amédée, avec les Impériaux que commandait le prince Eugène (1), passa les Alpes, prit Embrun et menaça Grenoble. Les populations et les épidémies l'obligèrent à se retirer.

En 1693, sept maréchaux furent créés le 27 mars, et le 10 mai le roi

1. Fils du comte de Soissons et d'Olympe Mancini, nièce de Mazarin. Louis XIV ayant refusé de l'employer à cause de sa parenté avec le duc de Savoie, il se rendit en Allemagne où, après avoir servi comme volontaire, il obtint un régiment et, bientôt après, le commandement d'une armée. Il fit beaucoup de mal à la France, dans la diplomatie et dans la guerre.

institua l'Ordre de Saint-Louis, « récompense de la valeur militaire, » grâce auquel « l'honneur fut chargé de payer les dettes de la gloire. »

Le 18 mai, le roi s'empara de Dixmude et de Furnes. Ce fut sa dernière campagne. Luxembourg, après avoir pris Huy se jeta brusquement sur Guillaume à Nerwinden (28 juillet). Trois fois les régiments emportèrent, dans une lutte acharnée, une position importante qu'ils finirent



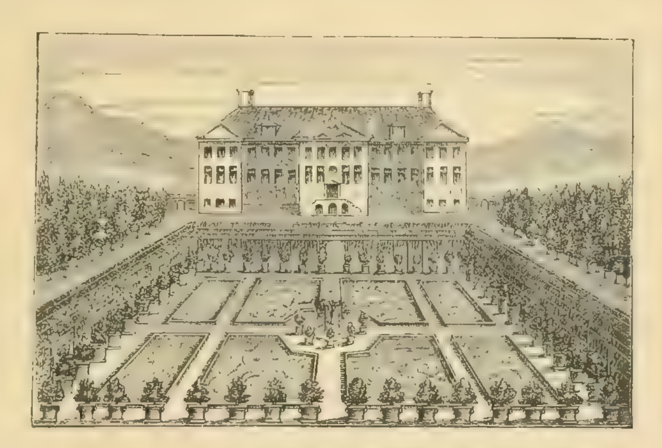
Statue du prince Eugène de Savoie, à Vienne.

par garder, pendant que d'autres supportaient impassibles le feu de l'artillerie afin d'immobiliser une partie de l'armée ennemie. Partagé entre l'admiration et le dépit, Guillaume s'écria : « O l'insolente nation ! » Il perdit plus de dix mille hommes, soixante-seize canons et quatre-vingts drapeaux. La nouvelle de cette victoire fut accueillie à Paris par une explosion de joie. Au *Te Deum* chanté dans la cathédrale, la foule, avide

de voir et de louer le vainqueur, l'empêchait d'avancer. Le prince de Conti ouvrit le passage en criant : « Place au tapissier de Notre-Dame! » Malheureusement cette victoire fut plus brillante qu'utile.

Catinat menaçant Turin, Victor-Amédée essaya de l'arrêter, et perdit à la Marsaille (4 octobre 1693) douze mille hommes et toute son artillerie. Une attaque à la baïonnette, arme essentiellement française parce qu'elle demande la valeur personnelle, décida de la journée.

Tourville surprit dans la rade de Lagos, sur la côte des Algarves, une flotte anglo-hollandaise qui portait de Smyrne à Amsterdam et à Londres une riche cargaison. Plus de cent vaisseaux furent pris ou brûlés et trente millions de marchandises enlevés. Les captures faites par les corsaires de Dunkerque, de Dieppe, du Hâvre et de Saint-Malo s'élevèrent à des sommes énormes. Les Anglais essayèrent, sans succès, d'incendier les villes d'où partaient ces audacieuses expéditions.



Château de Ryswick au XVII[e] siècle.

En 1694 on resta sur la défensive, excepté en Catalogne, où Noailles battit l'armée espagnole (27 mai).

En 1695 la guerre fut peu active. Villeroy succéda à Luxembourg, mort le 4 janvier. Guillaume prit Namur, et il n'y eut rien d'important en Allemagne et en Italie.

En 1696 un traité fut signé avec le duc de Savoie. On lui restitua ce qu'on lui avait pris, sa fille fut destinée au duc de Bourgogne, fils aîné du dauphin, et ses ambassadeurs eurent le rang de ceux des rois (20 août). Ses infidélités aux deux partis servirent son ambition.

Pendant la campagne de 1697, trois armées occupèrent la Belgique sous les ordres de Villeroy, de Boufflers et de Catinat, pendant que Choiseul et Vendôme opéraient en Allemagne et en Catalogne. Pointis s'empara de Carthagène, l'entrepôt des produits du Nouveau-Monde, et y trouva d'immenses richesses. Vendôme reçut la capitulation de Barcelone.

On n'avait cessé de négocier. Un congrès réuni à Ryswick, le 9 mai

1697, aboutit à deux traités. Par le premier, entre la France, la Hollande, l'Espagne et l'Angleterre, Louis XIV rendait toutes les conquêtes faites depuis la paix de Nimègue, laissait aux Hollandais les principales places des Pays-Bas, reconnaissait Guillaume III roi d'Angleterre et abandonnait Jacques II (20 septembre 1697). Par le second, avec l'empereur et les princes allemands, il gardait Strasbourg, reconnaissait Clément électeur de Cologne, et recevait une indemnité en argent pour les droits de la duchesse d'Orléans à la succession palatine. L'élection du prince de Conti au trône de Pologne avait paru offrir un dédommagement pour ces sacrifices, car un prince français sur les frontières orientales de la Prusse et de l'Empire eût été pour notre politique un secours puissant, mais il ne fut roi que deux heures (27 juin 1697).

IV. — Guerre de la Succession d'Espagne (1701-1713).

CHARLES II d'Espagne avait épousé une fille du duc d'Orléans, qui mourut en 1689 au même âge que sa mère et aussi rapidement. Sa seconde femme fut une princesse de Neubourg, sœur de l'impératrice. Ces deux mariages ayant été stériles, il adopta le prince électoral de Bavière, arrière-petit-fils par sa grand'mère de Philippe IV. L'empereur Léopold fit annuler cet acte, en réclamant les droits qu'il tenait de sa mère, fille de Philippe III.

Après la paix de Ryswick, Louis XIV fit à l'Angleterre et à la Hollande des propositions de partage. Il fut convenu que le dauphin aurait Naples, la Sicile, les côtes de Toscane, le marquisat de Final sur le golfe de Gênes et le Guipuscoa ; l'archiduc le Milanais, et le prince de Bavière l'Espagne, les Indes et les Pays-Bas. Charles, indigné, institua le prince de Bavière son héritier universel. La mort de cet enfant remit tout en question. Une seconde convention ajouta à la part du dauphin la Lorraine, dont le duc recevrait en compensation, Milan, et laissa à l'archiduc Charles le reste de la monarchie. Ces projets auraient dû aliéner à la France le roi d'Espagne, mais il n'aimait pas l'empereur, et d'Harcourt lui inspira un testament en faveur du duc d'Anjou, second

fils du dauphin. Moins d'un mois après (1er novembre 1700) Charles II mourait.

Le roi, indécis entre les traités et le testament, consulta le dauphin, de Beauvilliers, de Torcy et Pontchartrain. La majorité fut pour le testament, titre plus sérieux que la convention. Le roi, après trois jours d'hésitation, présenta le duc d'Anjou à la cour : « Messieurs, dit-il, voici le roi d'Espagne. » Et s'adressant à lui : « Soyez bon Espagnol, c'est maintenant votre premier devoir; mais souvenez-vous que vous êtes prince français, pour entretenir l'union entre les deux nations et conserver la paix à l'Europe. » Le duc d'Anjou prit le nom de Philippe V, partit le 4 décembre et fit son entrée à Madrid le 21 avril 1701. Louis XIV, qui lui avait dit : « Il n'y a plus de Pyrénées, » adressa un manifeste à l'Europe pour protester de son intention de laisser les deux couronnes séparées, espérant ainsi enlever tout prétexte à une intervention.

Mais les puissances étrangères redoutaient l'accroissement de notre influence. Les explications spontanées de Louis XIV calmèrent ces craintes et firent reconnaître le nouveau roi. Seul, Guillaume de Hollande, tout entier à ses rancunes, ne perdit pas l'espoir de former une coalition. Louis XIV lui fournit des prétextes. Des lettres patentes du 3 février 1701 avaient reconnu à Philippe V la capacité de succéder au roi de France en cas d'extinction de la ligne directe, justifiant ainsi toutes les craintes.

Guillaume cherchait partout des ennemis à la France. L'empereur était déjà en guerre avec elle en Italie. Il ne fut pas difficile de l'entraîner dans *la grande alliance* de La Haye avec les Provinces-Unies, les électeurs de Brandebourg, palatin, et de Hanovre (7 septembre 1701). L'Angleterre résista, mais, Louis XIV ayant reconnu après la mort de Jacques II le titre de roi à son fils, Guillaume III obtint l'appui du parlement, et l'empereur six mille hommes de l'électeur de Brandebourg, qui venait de se proclamer roi de Prusse (18 janvier.) Les princes allemands le soutenaient et la paix de Carlowitz avec les Turcs (1699) lui laissait l'entière disposition de ses forces. Louis XIV avait pour lui la Bavière, l'électeur de Cologne, trois princes allemands et le Portugal. La Toscane, Gênes, Venise, la Savoie et le pape, qui avaient reconnu Philippe V, restaient neutres. La guerre commença aussitôt (1701). Le prince Eugène passa l'Adige et le Pô malgré Catinat, et battit Tessé à Carpi (11 juillet). Villeroy l'attaqua à Chiari, entre Brescia et Bergame, perdit deux mille hommes et fut complètement battu. Les Impériaux occupèrent Parme, Plaisance et Modène.

Le duc de Savoie fit défection, et Eugène, profitant de la sécurité de

Villeroy à Crémone, pénétra dans la ville, l'enleva, mais fut repoussé par la garnison, qui lui tua trois mille homme, et l'esprit français chanta



Entrée de Philippe V à Madrid en 1704, d'après une estampe du temps.

« le bonheur sans égal » de l'armée, qui avait conservé Crémone et « perdu son général ».

Vendôme, successeur de Villeroy, débloqua Mantoue, y entra le 24 mai, battit le 25 juillet les Impériaux à Santa Vittoria, occupa Reggio



Frédéric Ier, roi de Prusse.



Louis, duc de Vendôme.



François de Neufville, duc de Villeroy.

et Modène, livra le 15 août, à Luzzara, un combat dont Eugène s'attribua comme lui la gloire, et le rejeta au delà du Mincio.

Villars voulait délivrer l'Italie en portant la guerre en Autriche, et

Vendôme, malgré ses répugnances, avait commencé l'exécution de ce plan. Il était devant Trente lorsque la défection du duc de Savoie le rappela. Il désarma cinq mille Piémontais, menaça Turin, mais ne put empêcher Stahremberg de forcer le passage de la Secchia (24 décembre), et de rejoindre Victor-Amédée, qui, d'allié suspect et d'ennemi secret, devint ennemi déclaré.

Le 1er mai 1704 La Feuillade prit Suze et Nice. Vendôme s'empara de Verceil, d'Ivrée et de Verrue (8 avril 1705). Vendôme descendait la rive droite de l'Adda et Eugène la rive gauche. Ils se rencontrèrent à Cassano, où Eugène perdit trois mille hommes, essaya vainement de rejoindre le duc de Savoie et rentra à Vienne, où l'appelait la mort de l'empereur. En son absence, Vendôme battit complètement son armée à Calcinato. Il reparut le 24 juillet et attaqua La Feuillade, qui faisait le siège de Turin et que le duc d'Orléans, successeur de Vendôme, appuyait avec Villars. Il fut repoussé trois fois, mais la droite des Français finit par être enfoncée ; Marsin fut tué et le duc d'Orléans blessé. La Feuillade leva le siège, abandonnant cent-soixante canons, ses blessés, ses vivres, ses munitions et ses équipages. Il se retira sur Pignerol dans le plus grand désordre. Le Milanais, Parme, Modène, Pizzighettone, Tortone et Casal étaient perdus. Médavy, enfermé dans Mantoue avec quinze mille hommes, se rendit le 7 mars 1707 et put ramener ses troupes en France. Il ne nous restait plus rien en Italie et la France était ouverte. Quarante-cinq mille Autrichiens passèrent le Var et parurent le 23 juillet devant Toulon, qu'ils bombardèrent par mer pendant qu'ils essayaient de forcer le camp retranché de Tessé. Ils échouèrent, ravagèrent le pays et, harcelés par les troupes, décimés par les paysans, affaiblis par la disette et les maladies, ils s'éloignèrent après avoir perdu la moitié de leur armée. La tentative fut renouvelée sans succès en 1709, et la guerre cessa dès lors presque complètement sur ces frontières.

Dès 1701, les armées étaient en présence sur le Rhin, mais les hostilités ne commencèrent que l'année suivante. Catinat ne put empêcher le passage du Rhin et l'occupation des points stratégiques de la Lauter. Landau, Weissembourg, Lauterbourg et Haguenau se rendirent. L'électeur de Bavière, qui avait envahi la Souabe et surpris Ulm, se trouvait isolé par le retour du prince de Bade. Villars courut à son secours, attaqua l'ennemi près du château de Friedlingen, le rejeta dans les montagnes, et fut proclamé par ses soldats maréchal sur le champ de bataille (14 octobre 1702).

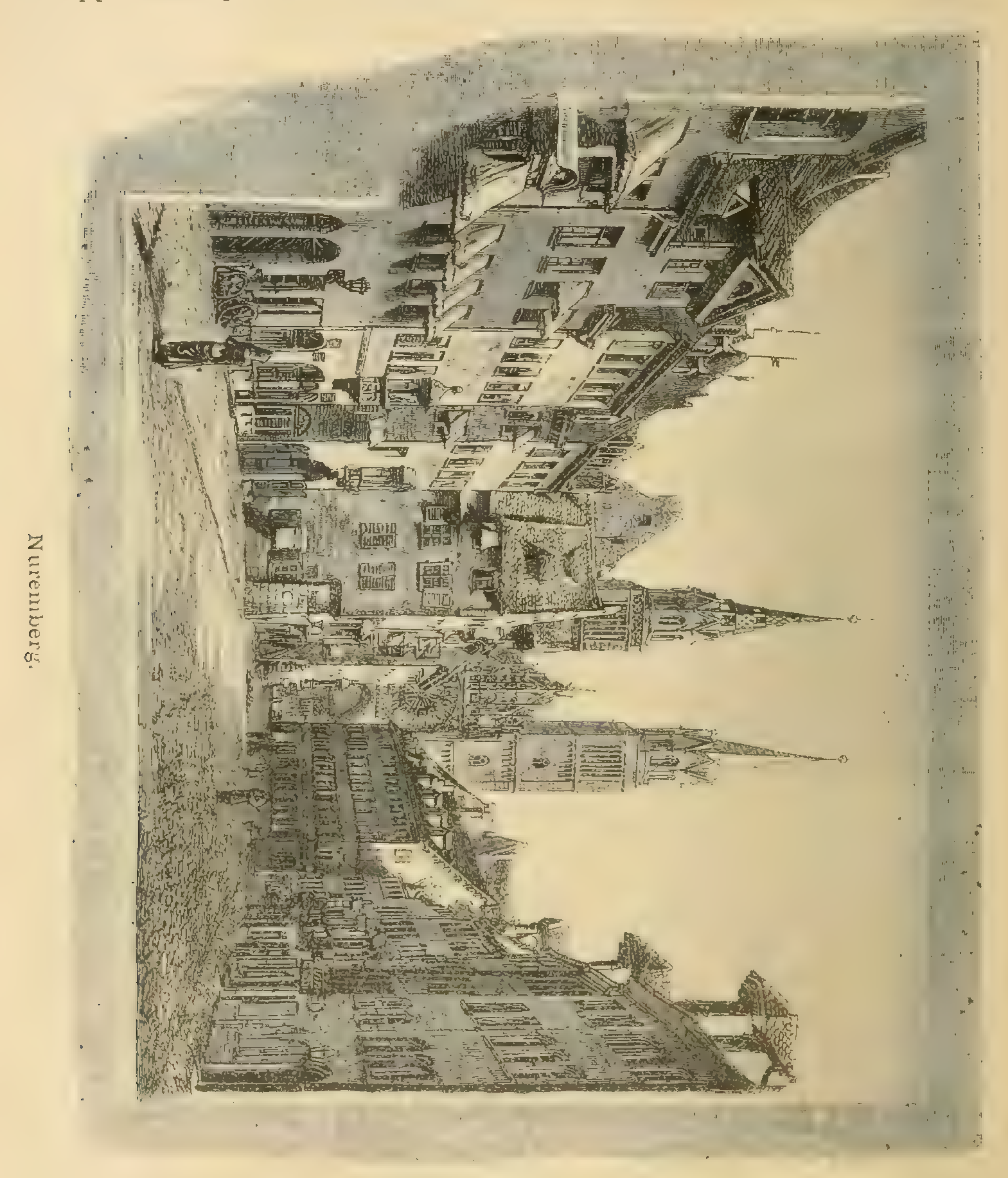
Il prit Kehl et rejoignit à Friedlingen l'électeur, qu'il détermina à une expédition dans le Tyrol ; mais les dispositions hostiles des populations l'obligèrent à revenir sur ses pas. Les Impériaux le menaçaient, et Villars, après avoir conçu un projet hardi, se trouvait dans une situation périlleuse. Il voulait aller chercher la paix dans Vienne, mais la faiblesse ou la trahison de l'électeur le condamna à l'impuissance. Ils joignirent cependant leurs forces, firent reculer le prince de Bade, se jetèrent sur Styrum, lui tuèrent à Hochstett huit mille hommes, lui prirent son artillerie et le repoussèrent sur Nuremberg (20 septembre 1703).

Tallard emporta Vieux-Brisach, assiégea Landau, courut au-devant du comte de Nassau et du prince de Hesse-Cassel, et leur fit essuyer à Spire une défaite qui leur coûta dix mille hommes tués ou pris.

Villars, qui ne s'entendait pas avec l'électeur, fut remplacé par Marsin. L'électeur prit Augsbourg et Passau. L'empereur, menacé dans Vienne, se préparait à chercher un refuge en Moravie. Eugène, Marlborough et le prince de Bade le sauvèrent par leur hardiesse, emportèrent la position de Donawerth sur le Schellemberg, et rejetèrent l'électeur sur la rive droite du Danube. La Bavière fut envahie et impitoyablement saccagée. Tallard et l'électeur avec cinquante-six mille hommes pouvaient écraser Eugène, qui n'en avait que vingt mille. Ils le laissèrent rejoindre Marlborough et, avec Marsin, l'attaquèrent trop tard à Hochstett, célèbre par la victoire de l'année précédente. Les mauvaises dispositions de nos généraux rendirent, malgré la valeur de nos soldats, un désastre inévitable. Les pertes s'élevèrent à douze mille hommes de chaque côté, mais les coalisés prirent douze mille hommes oubliés à Blenheim et l'armée fut dispersée (13 août 1704). L'électeur se réfugia en France, et Marsin et Tallard, qui pouvaient encore arrêter l'ennemi, ne se crurent en sûreté qu'après avoir traversé le Rhin. Heureusement le prince de Bade refusa d'envahir la Lorraine, et se contenta de prendre les places du Rhin.

Marlborough tenta l'année suivante cet envahissement, qu'il considérait comme propre à terminer la guerre ; mais il trouva Villars si bien retranché près de Sierck, qu'il se replia sur la Belgique. Villars, obligé d'envoyer plusieurs régiments en Flandre, ne put que s'emparer de Trèves et enlever les lignes de Wissembourg. En 1707, avec soixante-six bataillons et cent-huit escadrons, il attaqua les lignes de Stolhoffen, qui formaient un immense camp retranché de Radstadt au Rhin. En deux jours, il arriva par une série d'engagements jusqu'à l'extrémité,

enlevant l'artillerie, les munitions et les bagages. Il pénétra en Souabe, où il espérait rejoindre Charles XII de Suède et les Hongrois. Ils ne lui apportèrent pas le concours promis, et il se trouva réduit, par la dimi-



Nuremberg.

nution de ses forces, à conserver ses positions.

Berwick et d'Harcourt commandaient en 1709 sur le Rhin, où les opérations eurent peu d'importance. La guerre fut active sur d'autres

théâtres, où des forces considérables se trouvaient engagées et où devait se décider la paix.

Le Portugal entra dans la coalition le 16 mai 1703, et le 27 décembre, par le traité fait avec sir Méthuen, ouvrit en franchise ses marchés aux draps d'Angleterre en échange d'un abaissement sur les droits des vins. Depuis ce moment le Portugal est resté un marché pour l'Angleterre.

L'archiduc Charles, qui avait pris le titre de roi d'Espagne, fut transporté par une flotte anglaise à Lisbonne, d'où il marcha sur Madrid. Berwick le tint en échec dans l'Estramadure, et, ne pouvant s'entendre avec la cour, fut remplacé par Tessé.

En 1705, les Espagnols échouèrent dans une tentative sur Gibraltar, que les Anglais avaient surpris (1704). Pointis, qui avait voulu les soutenir, perdit cinq vaisseaux dans une lutte contre Leake. Ils n'étaient pas plus heureux dans le nord. Lord Péterborough, Charles et le prince de Darmstadt assiégèrent et prirent Barcelone, où l'archiduc fut proclamé. L'Aragon et Valence le reconnurent (9 octobre).


Marquis de Boufflers.

Philippe V se rendit en Catalogne avec Tessé (avril 1706), échoua devant Barcelone et se réfugia en Roussillon, abandonnant ses canons et ses blessés. Il rentra par Fontarabie, et Berwick le ramena à Madrid, d'où Galway l'obligea bientôt à s'éloigner. Mais le sentiment national, toujours puissant en Espagne, vint en aide à nos généraux, et les paysans se joignirent à nos soldats. Berwick rentra le 5 août à Madrid, où Philippe V le suivit le 12 octobre, et toute l'Espagne, excepté Valence, l'Aragon et la Catalogne, revint au roi. Les Anglais, les Hollandais, les Portugais et les Espagnols, réunissant leurs forces, résolurent d'attaquer Berwick avant qu'il eût reçu les renforts que lui amenait le duc d'Orléans. La lutte s'engagea le 13 avril 1707 à Almanza. En une heure ils furent écrasés, perdirent douze mille hommes, leur artillerie, cent-vingt drapeaux et leurs bagages. Treize bataillons avaient mis bas les armes. Un régiment de protestants français, commandé par Cavalier, y fut anéanti. Le duc d'Orléans, arrivé après la bataille, prit Lérida, et Noailles occupa la Cerdagne.

La guerre continua en 1708 contre l'Autrichien Stahrenberg etl 'An-

glais Stanhope. Tout revers devenait grave et tout succès stérile. Les Maures prirent Oran, les Anglais Minorque et la Sardaigne. Ces échecs donnèrent une nouvelle ardeur au sentiment national ; grands, peuple, clergé, luttèrent avec une suprême énergie, et le roi, à qui Louis XIV, obligé de combattre sur toutes les frontières, conseillait d'abandonner l'Espagne et les Indes, défendait vaillamment sa couronne. Menacé à Madrid, il transporta le siège du gouvernement à Valladolid. Stahrenberg et Stanhope, maîtres de la capitale, y firent couronner Charles III (28 septembre.) La guerre prit un caractère atroce, et les attaques isolées enlevèrent à l'ennemi plus de soldats que des batailles. Le roi, qui avait déclaré « qu'il perdrait plutôt la vie que le royaume où DIEU l'avait placé », demanda Vendôme à Louis XIV. Vendôme avec vingt-cinq mille hommes poursuivit Charles, Stahrenberg et Stanhope, et à Villaviciosa, le 10 décembre, détruisit presque l'armée coalisée et prit tous ses bagages. La journée avait été laborieuse et le roi avait bravement payé de sa personne. « Je vais vous donner le plus beau lit sur lequel jamais roi ait couché, » lui dit Vendôme. Et Philippe V reposa sur les drapeaux enlevés à l'ennemi (10 décembre 1710). La Catalogne seule resta à l'archiduc. Berwick prit Barcelone après un siège long et meurtrier et lui enleva ses vieilles libertés.

Dans les Pays-Bas, les hostilités avaient commencé par le siège de Kayserwerth, où Blainville se défendit pendant deux mois. Boufflers, vainqueur à Nimègue le 11 juin 1702, recula devant Marlborough, et nous perdîmes la Gueldre, Clèves, Juliers, le Bas-Rhin et la Basse-Meuse.

En 1703, Marlborough prit Rhinberg et Bonn. Boufflers battit à Eeckeren le 29 juin Obdam, qui menaçait Anvers, et la Flandre maritime fut sauvée. Marlborough resta maître de la ligne du Rhin et de la Meuse.

En 1704 et 1705, les opérations eurent peu d'importance. En 1706, Villeroy était avec soixante-dix mille hommes à Ramillies, en présence de Marlborough. Il prit de mauvaises dispositions, et malgré les charges désespérées faites par la maison du roi, fut mis en déroute, laissant quatre mille hommes sur le champ de bataille et plus de quinze mille prisonniers (23 mai). La retraite fut désastreuse. De toutes les places il ne nous resta que Mons et Namur.

En 1707, Vendôme se tint en Flandre sur la défensive.

En 1708, Eugène et Marlborough attaquèrent au passage de l'Escaut

près d'Audenarde le duc de Bourgogne et Vendôme, qui perdirent quinze cents hommes. Le défaut d'entente ne permit pas de recommencer la lutte le lendemain, malgré le succès que promettaient l'hésitation de l'ennemi et l'ardeur des soldats. La retraite nous coûta dix mille hommes tués ou prisonniers (11 juillet). Eugène fit le siège de Lille et Marlborough le protégea avec cinquante mille hommes. Si les généraux français avaient été d'accord, l'ennemi aurait subi un désastre que rendait inévitable la situation périlleuse dans laquelle leur confiance les avait placés. Mais Berwick et Vendôme ne s'aimaient pas, et le duc de Bourgogne manquait d'initiative et d'autorité. Boufflers, qui s'était jeté dans la place, résista héroïquement du 11 août au 23 octobre, et se retira dans la citadelle, qu'il ne rendit que le 9 décembre. Une diversion de l'électeur de Bavière sur Bruxelles n'avait pas réussi. La chute de Gand et de Bruges suivit celle de Lille, et des contributions furent levées sur la Flandre, l'Artois et la Picardie. Berwick dit dans ses *mémoires* que, pour donner une pareille issue à cette campagne, il avait fallu faire « sottises sur sottises. »

Le 18 mars 1709, Villars prit le commandement d'une armée à qui tout manquait. Établi à La Bassée, il arrêta Eugène et Marlborough, qui prirent Tournai (29 juillet) par la famine après un siège de deux mois. Il demanda au roi la permission de tenter une affaire décisive. Il pouvait opposer cent mille hommes à cent-vingt mille. Boufflers, plus ancien que lui, se mit sous ses ordres, témoignant ainsi de sa confiance. Les deux armées en vinrent aux mains le 11 septembre. Les Français, à qui l'on venait de distribuer le pain dont ils manquaient depuis plusieurs jours, le jetèrent pour marcher à l'ennemi. Villars à droite, Boufflers à gauche, soutinrent de terribles assauts. Villars eut la cuisse fracassée après une charge dans laquelle il avait enlevé trente canons. Les troupes fléchirent et, pour les soutenir, Boufflers dut dégarnir le centre, sur lequel Eugène jeta trente bataillons. On se retira, mais sans précipitation. L'ennemi ne nous prit rien et laissa sur le champ de bataille de Malplaquet vingt-cinq mille hommes. Nous en avions perdu huit. Mons se rendit, mais la Picardie fut sauvée. Le roi récompensa Villars comme s'il avait été vainqueur.

En 1710, Eugène et Marlborough prirent Douai, Saint-Venant, Aire, mais ne purent pénétrer en Picardie et perdirent près de quarante mille hommes par la désertion, les armes et les maladies. En 1711, les négociations ralentirent les opérations militaires. En 1712, Eugène, qui au milieu de la lassitude universelle, comprenait la nécessité de frapper un

grand coup, prépara l'invasion de la France. Après avoir pris Le Quesnoy, il assiégea Landrecies et fit des reconnaissances jusqu'à Soissons et à Reims. On engageait le roi à se retirer derrière la Loire. Il repoussa cette proposition comme une lâcheté, et dit à Villars, qui pouvait opposer à l'ennemi soixante-dix mille hommes : « La confiance que j'ai en vous est bien marquée, puisque je vous remets les forces et le salut de l'État. Je connais votre zèle et la valeur de mes troupes ; mais enfin la fortune peut leur être contraire. S'il arrivait ce malheur à l'armée que vous commandez, écrivez-le-moi. Je sais que des armées aussi considérables ne sont jamais assez défaites pour que la plus grande partie ne puisse se rallier sur la Somme. Je compte aller à Péronne ou à St-Quentin y ramasser tout ce que j'aurai de troupes et tenter un dernier effort avec vous, et périr ensemble ou sauver l'État. »



Louis XIV en 1706.

Figure en cire exécutée d'après nature par Ant. Benoist. Palais de Versailles.

La victoire de Denain rendit inutile cette héroïque résolution. Villars profita d'une faute d'Eugène, le trompa par une fausse attaque, l'aborda par une marche rapide et le culbuta. Les Hollandais furent écrasés. Eugène ne put ni les soutenir ni protéger leur retraite, et il dut lever le siège de Landrecies (30 juillet). En trois mois les alliés avaient perdu cinquante-trois bataillons, deux cents canons, Douai, Marchiennes, Le Quesnoy, Bouchain et d'immenses approvisionnements. Cette victoire et la lassitude générale firent aboutir les négociations.

Après les batailles de Ramillies et de Turin, Louis XIV avait fait d'inutiles propositions de paix. Il les renouvela en 1708, et les prétentions des Anglais les firent échouer. Après la prise de Lille, Marlborough fit des ouvertures que Chamillard refusa même d'examiner. En 1709, au milieu des souffrances d'un hiver extrêmement rigoureux, de la disette et de tous les fléaux qu'entraine la guerre, les négociations reprirent à la suite de nouvelles concessions du roi. Torcy alla les porter à La Haye ; mais la situation intérieure de la France la faisait traiter en vaincue. Le roi fit connaitre aux gouverneurs, aux commandants d'armée, aux évêques et aux villes, ses propositions et les exigences de l'ennemi. Le sentiment national répondit par un entier dévouement à son appel.

Les négociations reprirent en 1710 à Gertruydemberg, où le maréchal d'Huxelles et l'abbé de Polignac représentèrent la France. Les concessions furent encore plus grandes, mais on exigea que Louis XIV s'engageât à chasser avant deux mois Philippe V d'Espagne. Le roi offrit de l'argent pour aider les coalisés ; mais cette suprême humiliation ne parut pas suffisante. « Puisqu'il faut faire la guerre, dit-il, j'aime mieux la faire à mes ennemis qu'à mon petit-fils. » L'Europe et la France admirèrent sa conduite. « Cette constance, cette fermeté d'âme, dit Saint-Simon, cette égalité extérieure, cette espérance contre toute espérance...., c'est ce qui lui mérita le nom de Grand qui lui avait été si prématuré,.... et ce qui lui rappela tant de cœurs qu'un règne si long et si dur lui avait aliénés. » Cette attitude, l'avènement d'un ministère torie en Angleterre, la disgrâce de Marlborough et l'élévation de l'archiduc Charles à l'empire, préparèrent la paix.

Les négociations avec l'Angleterre furent dès lors très actives, et aboutirent le 6 octobre 1711 à trois actes préliminaires que devait compléter et ratifier un congrès réuni à Utrecht. La tentative d'invasion de la France ralentit les négociations, mais la victoire de Denain leur donna une nouvelle activité. Le 11 avril 1713 furent signés à Utrecht

les traités entre la France, l'Espagne, l'Angleterre, la Hollande, la Savoie et le Portugal ; le 7 mars 1714 à Radstadt entre la France et l'empereur ; le 7 juin à Bade entre la France et les princes de l'empire.

Philippe V, reconnu roi d'Espagne et des Indes, laissait à l'Angleterre Gibraltar, Minorque, et lui concédait des avantages commerciaux.

Le duc de Savoie cédait la vallée de Barcelonette et obtenait le titre de roi, une partie du Milanais, le Montferrat, Exiles et Fénestrelle.

L'électeur de Brandebourg, reconnu roi de Prusse, acquérait Neufchâtel, la Haute-Gueldre, et abandonnait à la France la principauté d'Orange.

Louis XIV acceptait l'ordre de succession en Angleterre, éloignait le prétendant, comblait le port de Dunkerque, cédait aux Anglais la baie d'Hudson, l'Acadie, Terre-Neuve, Saint-Christophe ; à l'empereur Furnes, Ypres, Menin, Tournai, Mons, Charleroi, Namur et Gand ; gardait Landau, rendait Brisack, Fribourg, Kehl, et détruisait les fortifications de la rive droite du Rhin.

L'empereur rendait leurs États aux électeurs de Bavière et de Cologne et gardait Naples, le Milanais, le Mantouan, la Sardaigne et les Pays-Bas. Les frontières de la France restaient à peu près telles que les avait faites le traité de Ryswick. Elle sortait de cette longue et terrible guerre meurtrie et épuisée, mais grande encore et avec un sentiment de profonde admiration pour son roi.

V. — Le Gouvernement de Louis XIV.



Qui devons-nous désormais nous adresser? » dit l'archevêque de Rouen au roi après la mort de Mazarin. « A moi, » répondit Louis XIV, et ce ne fut pas un vain mot. « Il y avait en lui, dit le cardinal, l'étoffe de quatre rois et d'un honnête homme. » Pénétré du sentiment de sa dignité, il se considérait comme le représentant de Dieu. « L'État c'est moi » fut, non pas le cri de l'orgueil, mais l'expression d'une foi profonde dans cette identification, et le roi n'était si grand que parce qu'il « représentait la nation tout entière » sur laquelle Dieu lui avait donné autorité.

Le ministère de Mazarin comprenait : Séguier aux sceaux, Lionne aux affaires étrangères, Le Tellier à la guerre, Fouquet aux finances.

Le plus important des ministres était Fouquet. Riche, généreux, d'une vanité insolente, il protégeait les gens de lettres, avait une cour, une police, dominait au parlement et scandalisait par son luxe de Paris et les magnificences de Vaux. Mazarin savait par Colbert les irrégularités de sa gestion, mais Fouquet se croyait inébranlable grâce à ses créatures, à son titre de procureur général, à la noblesse de Bretagne, aux fortifications de Belle-Isle et au besoin que l'on avait de lui.

Colbert, qu'il employait, avait montré dans l'administration de la fortune de Mazarin une intelligence laborieuse et une exacte probité. « Je vous dois tout, avait dit Mazarin mourant au roi, mais je crois m'acquitter en vous donnant Colbert. » Deux jours après il était nommé intendant des finances. Éclairé par lui, le roi put se rendre compte de l'irrégularité d'une gestion immense. Il aurait voulu faire arrêter Fouquet au milieu des splendeurs d'une fête qu'il lui donnait à Vaux ; il attendit jusqu'au 5 septembre 1661 à Nantes. Ses papiers furent saisis et, quoique Pellisson eût détruit ce qu'il y avait de plus compromettant, les preuves de ses dilapidations et de ses projets de résistance ne manquaient pas. Transféré à Vincennes, il fut traduit devant une chambre de justice, dont les opérations se prolongèrent jusqu'en 1664. Il se défendit avec habileté, se couvrit de Mazarin, demanda le parlement pour juge et fut condamné au bannissement. Louis XIV, qui craignait ses révélations, le fit enfermer à Pignerol, où il mourut en 1680. Pellisson l'avait défendu dans des mémoires célèbres et La Fontaine dans une touchante élégie. Cette fidélité eut peu d'imitateurs. Disgracié, il fut vite oublié.

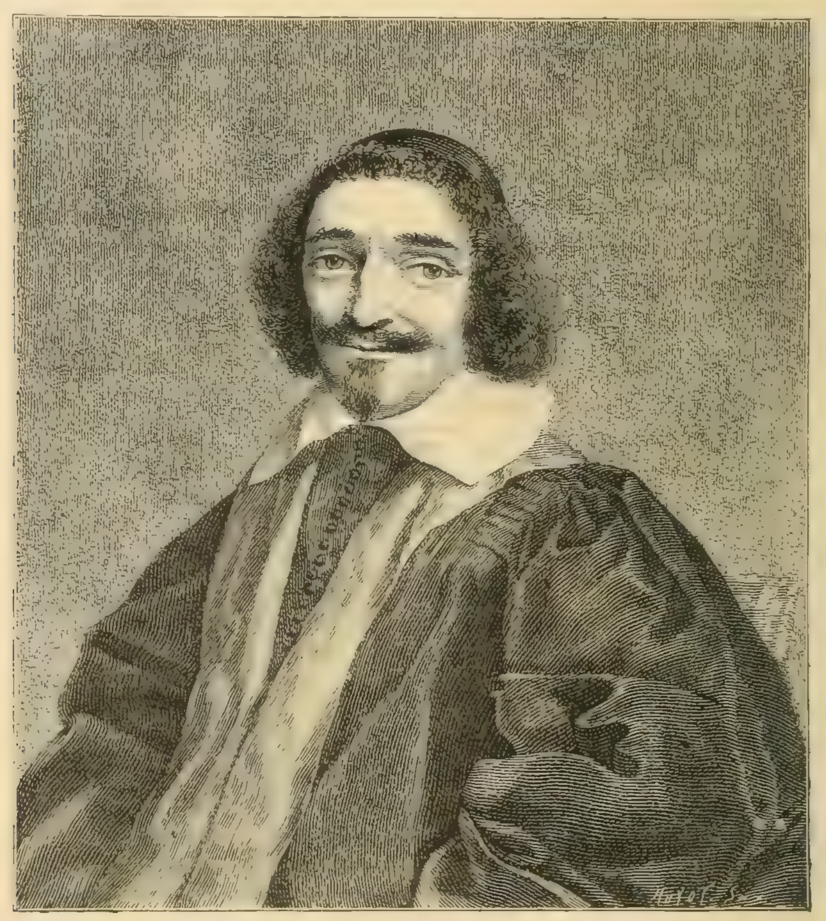
Une chambre de justice présidée par Lamoignon fit une enquête sur les désordres financiers depuis 1635, et pendant quatre ans elle poursuivit sa tâche avec une rigueur qui fit rentrer au trésor des sommes considérables et inspira une salutaire terreur.

Le titre de surintendant des finances, qui donnait de grands privilèges, fut aboli, et trois intendants, présidés par le maréchal de Villeroy, eurent la succession de Fouquet. Mais Colbert prit bientôt une situation prépondérante. Il diminua la taille, supprima les emplois inutiles, porta dans les finances l'ordre et la régularité, et entoura toutes les opérations de formalités qui en garantissaient la sincérité.

Le baron de Watteville, représentant l'Espagne à Londres, avait pris le pas sur le comte d'Estrade, ambassadeur de France, dont plusieurs

domestiques avaient été tués ou blessés. Le roi réclama une réparation, et, le 24 mars 1662, le marquis de Fuentès déclara au Louvre, en audience solennelle, que le roi d'Espagne avait interdit à ses ministres « d'éviter toute concurrence » avec ceux de France.

Le roi prétendait inspirer à l'intérieur le respect de son autorité et



Pierre Seguier, chancelier de France,
d'après une gravure de 1639.

au dehors une grande idée de la France. Il refusa de se soumettre au salut qu'exigeaient les bâtiments anglais, disant qu'on le connaissait peu « quand on prenait avec lui des voies de hauteur. » Il exigea de Rome des réparations excessives pour le meurtre d'un domestique du comte de Créqui, son ambassadeur, et ne permit nulle part rien qui ne témoignât à son égard d'une déférence respectueuse.

Il aimait les fêtes, les représentations, les divertissements. Rien n'était brillant comme sa cour, et s'il y donna de bonne heure le triste exemple de liaisons coupables, si les noms de La Vallière, de Fontanges, de Montespan, rappellent des scandales déplorables, il ne commandait pas moins une décence extérieure par laquelle il espérait faire respecter la morale que sa conduite outrageait. Il protégeait les belles-lettres, et ses bienfaits allèrent chercher au delà des frontières ceux dont les travaux honoraient leur temps, leur pays et l'humanité.

Colbert fit une enquête sur le régime des forêts, revisa les titres de



Louis XIV et Colbert à Versailles, d'après une gravure de Sébastien Leclerc.

noblesse, substitua la taille *personnelle* à la taille *réelle*, et diminua ainsi les privilèges. Sa vigilance découvrait les abus et une vigoureuse répression les empêchait de renaître.

Il avait avec les finances le commerce, la marine et les manufactures. Il organisa le 28 mai 1664 une nouvelle compagnie des Indes Occidentales, racheta pour elle la Guadeloupe, la Martinique, la Grenade et plusieurs des Antilles, et lui accorda de précieux privilèges. D'autres compagnies, créées pour lutter contre les Anglais, les Hollandais et les Espagnols, ne réussirent pas.

Un édit (septembre 1664) supprima les taxes locales, établit un tarif général, et prohiba la sortie des matières premières et l'entrée de produits analogues à ceux du pays. Il améliora et multiplia les voies de communication, rendit navigables plusieurs rivières, répara des canaux et favorisa la création de celui du Midi. Il réorganisa le conseil du commerce, y fit entrer trois marchands députés des grandes villes, donna des primes aux armateurs de navires, ouvrit le commerce maritime à la noblesse et organisa les consulats.

Il accorda des privilèges à certaines manufactures et en créa d'autres. Des industries nouvelles surgirent de toutes parts. Une réglementation excessive, qui substitua l'action gouvernementale à celle des corps de métier, eut pour but d'assurer la bonne qualité des marchandises et la protection de ceux qui les produisaient. Il savait que « la puissance du prince se mesure au nombre de ses sujets », et il seconda de tout son pouvoir ce qui contribuait à l'accroissement de la population. Il enleva aux parlements le titre de cours souveraines pour leur donner celui de cours supérieures, afin que l'on sût que si la souveraineté se délègue, elle ne se partage pas. Il voulait la gratuité de la justice et l'abolition de la vénalité des charges. Une commission, présidée par Pussort, publia en 1667 le code Louis, en 1670 l'ordonnance criminelle, en 1673 l'ordonnance du commerce.

La police fut placée sous les ordres d'un lieutenant-général, qui veilla sur la sécurité publique et sur celle des particuliers.

Louvois fit pour la guerre ce que Colbert avait fait pour l'ordre intérieur. Il maintint en temps de paix les cadres des régiments et des armées, fortifia la discipline et diminua les privilèges. Il généralisa l'uniforme et la régularité de l'exercice. Une administration spéciale pourvut à tous les besoins de la guerre. Le projet d'un hôpital pour les mutilés des combats, projeté sous Henri III, Henri IV et Richelieu, fut réalisé par l'Hôtel des Invalides (1670 à 1674). Le fusil armé de la baïonnette fut substitué au mousquet. L'artillerie forma un corps spécial ainsi que le génie. L'avancement fut ouvert à tous, et l'ordre du tableau le régla sans rien enlever à ceux que recommandaient les qualités supérieures et les services exceptionnels.

La France, qui avait en 1639 quatre-vingt-douze bâtiments de guerre, n'en possédait que trente en 1661. Colbert acheta des vaisseaux, en répara et en construisit. Il fortifia Toulon, Rochefort, Lorient, Brest, Le Hâvre, Dunkerque et Cette. Il substitua aux enrôlements volontaires

incertains, et au racolement toujours odieux, l'inscription maritime, qui fournit en 1670 trente-six mille marins et en 1683 soixante-dix-sept mille. Dès 1676 un conseil permanent de marine s'occupa, sous la direction de son fils Seignelay, du matériel et du personnel, des munitions, des écoles, des établissements, des hôpitaux, de la justice, et prépara l'ordonnance de la marine publiée en 1681.

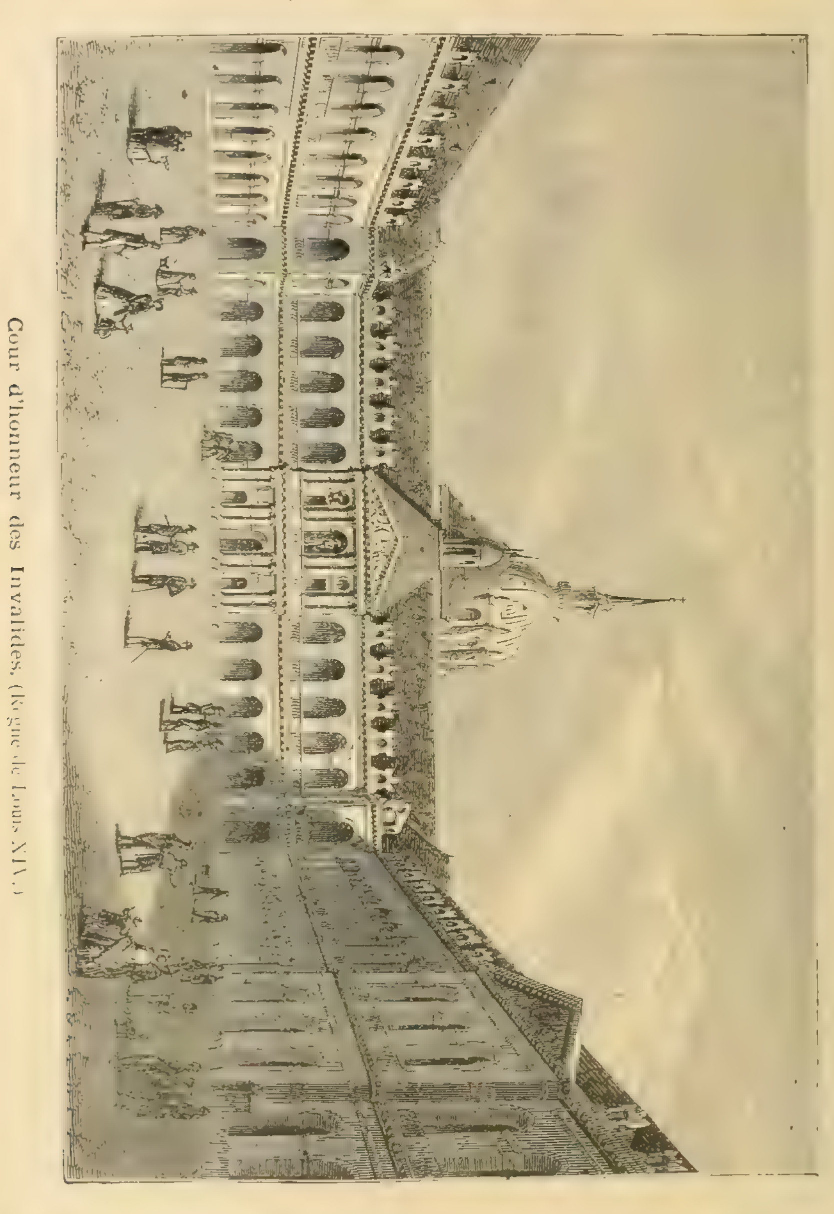
Le système financier de Colbert fut troublé par les exigences de Louvois, qui sacrifiait tout à la prépondérance militaire de la France. L'augmentation des taxes amena en 1662 une insurrection dans le Boulonnais, en 1664 dans les Landes, en 1675 à Bordeaux, en Bretagne, à Besançon. La répression fut sans pitié. Pour subvenir aux besoins, il fit des emprunts, aliéna des droits domaniaux, supprima des privilèges, augmenta les impôts, vendit des offices, dénatura les corporations. Les postes, le papier timbré, le poinçonnage fournirent des ressources. Les traités de Westphalie (1648), des Pyrénées (1659), d'Aix-la-Chapelle (1668), de Nimègue (1678), de Ryswick (1697) et d'Utrecht (1713), terminèrent de grandes guerres qui imposèrent des charges énormes, et la politique de la paix ne fut pas moins onéreuse.

La prospérité fut pour le roi une rude épreuve et lui persuada trop facilement que toutes ses volontés étaient légitimes. Il représentait par la grâce et la dignité de son maintien la majesté royale. Idole de la cour, il ne voyait pas au milieu des flatteries les souffrances du peuple, et n'entendait pas les plaintes dans ce concert unanime de louanges. La gloire couvrait tout, mais ne guérissait aucune blessure et ne mettait à l'abri d'aucun danger.

Colbert mourut le 6 septembre 1683. Un travail excessif l'avait usé. Le tableau qu'il présentait fréquemment au roi de la misère des peuples déplaisait. Il regretta de n'avoir pas fait pour Dieu autant que pour le roi et l'animadversion populaire, assurée à tous les financiers, ne lui manqua pas. Son nom n'en est pas moins un des plus glorieux de cette grande époque, parce que c'est celui d'un ministre intègre, éclairé, infatigable et qui voulait le bonheur du pays. Son fils Seignelay fut mis à la tête de la marine et Le Pelletier aux finances.

La reine Marie-Thérèse mourut le 30 juillet 1683. « C'est le premier chagrin qu'elle m'ait donné, » dit le roi, qui ne pouvait se rendre le même témoignage. Elle avait été, malgré ses vertus, sans influence sur la cour. Le roi épousa secrètement en 1685 Françoise d'Aubigné, veuve du poète Scarron, créée en 1674 marquise de Maintenon, dont il avait

apprécié la finesse d'esprit, la noble simplicité, la solidité de jugement et la piété. La cour, sans cesser d'être brillante, devint plus grave. L'action de Madame de Maintenon y était discrète quoique réelle. Elle créa en



Cour d'honneur des Invalides. (Règne de Louis XIV.)

1687 l'école de Saint-Cyr pour les jeunes filles nobles sans fortune, en fit le règlement et l'anima de son esprit. Elle aimait à s'y retirer parce que :

Tout y respirait Dieu, la paix, la vérité.

Louvois mourut subitement le 17 juillet 1691. Il n'était pas aimé à cause de l'inflexible dureté de son caractère, mais ses services étaient appréciés, et sa mort au milieu de graves nécessités inspira des regrets. La guerre fut donnée à son fils Barbézieux, et le roi lui adjoignit Chamlay, dont il aimait l'esprit entreprenant. Après la mort de Seignelay, Pontchartrain réunit la marine et les manufactures aux finances.

La guerre de la ligue d'Augsbourg avait coûté sept cents millions. La taille fut doublée, et la capitation établie sur les chefs de famille, divisés en vingt-deux classes. L'enquête faite de 1698 à 1700 révéla de grandes misères, dont les mémoires des intendants font un triste tableau. En 1699, les finances passèrent à Chamillard, qui pourvut par des moyens odieux à d'impérieuses nécessités et dut se démettre en 1703.

Pendant la guerre de la succession d'Espagne, il fallut se résoudre à de douloureux sacrifices. Le roi envoya à la monnaie sa vaisselle et les œuvres d'art qui remplissaient ses palais. On imposa les baptêmes, les mariages et les sépultures, on épuisa tous les expédients de trésorerie, on emprunta, on ne recula pas devant des mesures puériles et vexatoires. On vit alors ce que coûtent les guerres et les constructions fastueuses.



Marie-Thérèse, reine de France.
(Médaille du Musée de la Monnaie.)

Vauban essaya d'apporter un remède à ces maux par la *dîme royale*, nouveau système d'assiette de l'impôt. Le roi y vit la critique de ses actes, et Vauban alla mourir loin de la Cour (30 mars 1707).

Chamillard fut remplacé le 20 février 1708 par Desmarets, qui se procura de l'argent par des expédients, dont l'un, la réception à Marly du juif Samuel Bernard, fut une humiliation pour le roi.

L'hiver de 1709 ajouta d'affreux désastres à ceux de la guerre. Le froid fut extrême, les arbres fruitiers périrent, les communications restèrent interrompues pendant près de deux mois, et la misère produisit une effrayante mortalité. On ne négligea rien pour venir en aide à ces souffrances, et le roi mit en gage ses pierreries. Desmarets parvint par l'établissement du dixième, impôt extraordinaire dont personne n'était dispensé, à faire face à des besoins de jour en jour plus impérieux.

Le grand dauphin mourut subitement le 14 avril 1711. Il avait été l'élève peu brillant de Bossuet. Son fils, le duc de Bourgogne, dont Fénelon avait formé l'esprit et le cœur, promettait le « règne de la justice, de l'ordre et des mœurs, » bien qu'il lui manquât l'initiative et la résolution. Le 12 février 1712, la duchesse était morte de la rougeole ; il la suivit le 18, avec son fils âgé de quatre ans. « Vous venez d'enterrer la France, » dit Saint-Simon au duc de Beauvilliers, au retour de Saint-Denis. La douleur publique honora ces mémoires, et des pertes si rapides et si multipliées firent croire au crime. Le duc d'Orléans, que ses mœurs et son entourage recommandaient peu, et qu'un enfant maladif éloignait seul du trône, fut soupçonné ; il demanda la Bastille et des juges. Un rapport du chirurgien de la Cour fit tomber tous les soupçons.

Les dernières années du roi furent tristes. Sa santé s'altéra, le travail, auquel il avait toujours été fidèle, lui devint impossible, et son humeur sembla faite de remords du passé et d'appréhensions pour l'avenir. Il tomba malade le 25 août 1715, fut considéré aussitôt comme perdu, et envisagea la mort avec une calme sérénité. Il demanda et reçut les derniers sacrements avec les sentiments d'une piété profonde. « Mignon, dit-il au dauphin âgé de cinq ans, vous allez être un grand roi ; mais tout votre bonheur dépendra d'être soumis à Dieu, et des soins que vous aurez de soulager vos peuples. Il faut pour cela que vous évitiez, autant que vous le pourrez, de faire la guerre ; c'est la ruine des peuples. Ne suivez pas le mauvais exemple que je vous ai donné sur cela ; j'ai souvent entrepris la guerre trop légèrement et je l'ai soutenue par vanité. Ne m'imitez pas, mais soyez un prince pacifique, et que votre principale occupation soit de soulager vos sujets. » Il dit aux grands officiers de la couronne : « Je m'en vais, mais l'État demeure toujours ; soyez-y fidèlement attachés, et que votre exemple en soit un pour mes autres sujets. Soyez toujours unis et d'accord. » Revenu d'un profond évanouissement, il dit à ceux qui l'entouraient : « M'avez-vous cru immortel ? » Il mourut le 1er septembre 1715. Lorsqu'un messager vêtu de noir annonça au conseil de l'Empire que le roi était mort, personne ne demanda quel était ce roi. L'Europe savait à qui appartenait ce titre.



VI. — Les Questions religieuses.

Jansénius, évêque d'Ypres, mort en 1638, avait laissé un livre intitulé *Augustinus*, qui fut publié en 1640, et dans lequel il prétendait exposer la doctrine de saint Augustin sur la grâce. Pour lui, « le plaisir, mobile unique de l'homme depuis sa chute, inévitable quand il vient et invincible quand il est venu, porte l'homme à la vertu s'il émane du Ciel ou de la grâce, et au vice s'il provient de la concupiscence. La volonté est nécessairement entraînée par celui des deux qui est le plus fort ; d'où il résulte que l'homme fait invinciblement, quoique volontairement, le bien ou le mal, selon qu'il est dominé par la grâce ou par la cupidité, et qu'il ne résiste jamais ni à l'une ni à l'autre. »

Le pape Urbain VIII condamna cette doctrine en 1642. L'abbé de Saint-Cyran et Arnauld la répandirent en France. Nicolas Cornet, syndic de la faculté de Théologie de Paris, la réduisit à cinq propositions qui, d'après Bossuet, en sont l'âme.

A la demande de quatre-vingt-huit évêques, une congrégation instituée par Innocent X déclara (1651) les propositions hérétiques. Arnauld prétendit qu'elle ne se trouvaient pas dans Jansénius. Alexandre VII (1656), qui avait assisté à toutes les congrégations tenues à ce sujet, « attesta qu'elles étaient tirées du livre de Jansénius, et qu'elles avaient été condamnées dans le sens expliqué par cet auteur. » Il obligea les ecclésiastiques, les religieux, les docteurs et les instituteurs, à signer le formulaire proposé en 1661 à l'assemblée générale du clergé.

Pavillon, évêque d'Aleth, Caulet de Pamiers, Choart de Beauvais et Arnauld d'Angers, prétendirent démontrer que l'Église, infaillible dans ses jugements contre l'hérésie, peut se tromper en attribuant des erreurs à un auteur ou à un livre. Le roi demanda à Clément IX de faire leur procès. Ils se plaignirent d'être soustraits à leurs juges naturels. Quelques évêques prirent leur parti, d'autres intervinrent comme médiateurs. Clément IX enjoignit à tous de signer le formulaire. Ils se soumirent, et le 19 janvier 1669 le pape, en les louant de leur soumission, déclara qu'il n'aurait « admis sur cet objet ni exception ni restriction. »

La paix de Clément IX dura jusqu'en 1702. Alors parut le *cas de conscience* sur la nature de la soumission due aux papes. Clément XI le condamna le 13 février 1705, et la bulle *Vineam Domini*, publiée par lettres patentes, fut acceptée par l'assemblée du clergé, avec « ce principe que

les évêques ont droit, par institution divine, de juger des matières de doc-



Bossuet.

trine ; que les constitutions des papes obligent toute l'Église lorsqu'elles

ont été acceptées par le corps des pasteurs ; que cette acceptation de la part des évêques se fait toujours par voie de jugement. »

Le P. Quesnel, de l'Oratoire, avait publié en 1671 des *réflexions morales sur l'Évangile*. Bossuet avait accepté d'écrire l'avertissement de la quatrième édition, à condition qu'elle serait corrigée. On se passa de l'avertissement et des corrections. Clément XI condamna les *réflexions* en 1708. L'archevêque de Paris poursuivit les ennemis du jansénisme en les accusant des erreurs qu'ils combattaient, et enleva leurs pouvoirs aux Jésuites qui les avaient réfutées.

Le roi avait confié au duc de Bourgogne le rôle de médiateur entre les évêques. La mort ne permit pas au jeune prince de se prononcer, et Clément XI, sollicité par le roi, condamna le 8 septembre 1713 par la bulle *Unigenitus* certaines propositions des *réflexions*. L'archevêque de Paris présida l'assemblée du clergé, qui adopta la bulle, et ne tarda pas à revenir sur son acceptation. Cent dix évêques se prononcèrent pour la bulle, et l'archevêque n'ayant pu être ramené par la douceur, le roi poursuivit à Rome sa déposition.

L'abbaye de Port-Royal-des-Champs, fondée en 1204 par Odon de Sully, évêque de Paris, sous la règle de saint Bernard, fut abandonnée en 1625, et les religieuses se transportèrent dans la capitale. Elle reçut en 1636 des hommes du monde, qui partageaient leur temps entre la prière, le travail des mains, les ouvrages de l'esprit et l'éducation. Les plus illustres étaient Antoine Arnauld, Arnauld d'Andilly, Le Maistre de Sacy, Nicole, Lancelot, Le Nain de Tillemont et Pascal. Ils embrassèrent les erreurs jansénistes et s'en firent les propagateurs. Pascal publia en 1656 la spirituelle et calomnieuse satire intitulée : *Lettres provinciales*. C'est là que, depuis deux siècles, les ennemis des Jésuites vont chercher des armes contre eux, acceptant comme établies des accusations qui reposent sur des textes détournés de leur signification véritable. La participation des solitaires de Port-Royal à des polémiques violentes, et leur obstination dans la défense et la propagation du jansénisme, provoquèrent contre eux des mesures sévères. Ils furent chassés de leur retraite en 1656 et quelques-uns emprisonnés.

En 1709, les religieuses de Port-Royal furent enlevées à leur monastère et rendues à leurs familles ou dispersées dans diverses maisons religieuses. Les bâtiments furent détruits, et l'asile des morts ne fut pas lui-même épargné. Le jansénisme se perpétua pendant le XVIII[e] siècle. Le haut clergé, certains Ordres religieux et le parlement gardèrent son esprit,

qui ne fut pas moins dangereux pour la politique que pour la religion.

Louis XIV défendait l'Église, mais il la subordonnait au pouvoir royal. Il la voulait grande mais docile. Les rois de France avaient depuis Charles V la jouissance des revenus des évêchés pendant leur vacance, et le droit de conférer les bénéfices qui en dépendaient. Cet usage, appelé la régale, était limité à quelques provinces. Louis XIV voulut l'étendre à toutes.

A la mort de l'évêque de Pamiers, son Chapitre s'opposa à l'exercice de la régale. L'archevêque de Toulouse l'excommunia, et les ecclésiastiques d'accord avec lui furent persécutés. Innocent XI les défendit par une bulle dont le parlement ordonna la suppression. Une convocation extraordinaire du clergé de France fut faite pour le 30 avril 1681. Trente-cinq évêques et trente-cinq curés s'y rendirent. Ce petit nombre indique de la part des prélats une appréhension légitime, ou de la part du roi une pression qui ne l'était pas. A la séance d'ouverture, Bossuet prononça son discours sur l'*Unité de l'Église.*

L'assemblée étendit la régale à tout le royaume, et le roi se contenta de la présentation des titulaires pour les bénéfices. Elle vota ensuite la déclaration en quatre articles qu'elle appela « un sentiment », à laquelle elle ne donna aucun caractère « canonique, dogmatique et obligatoire », mais qui fut, entre les mains d'un pouvoir hautain et absolu, un terrible et funeste instrument de tyrannie. Ces quatre articles peuvent être ainsi résumés : 1. DIEU n'a donné à saint Pierre et à ses successeurs aucun pouvoir sur les choses temporelles; 2. Les conciles œcuméniques sont supérieurs au pape dans le spirituel; 3. Les usages reçus dans le royaume et dans l'Église gallicane sont inébranlables ; 4. Les décisions du pape, en matière de doctrine, ne sont irréformables qu'après que l'Église les a acceptées.

Les catholiques furent justement attristés, et le pape, par un bref du 11 avril 1682 déclara les quatre articles nuls et de nul effet. Le roi ému, mais peu disposé à revenir sur ses pas, ordonna la séparation de l'assemblée et défendit l'insertion de ses procès-verbaux dans les archives du clergé.

Le pape refusa les bulles à ceux qui avaient pris part aux délibérations et que le roi présentait pour l'épiscopat. Cette situation se prolongea pendant huit ans, et il y eut jusqu'à vingt-neuf sièges épiscopaux

vacants. On se crut à la veille d'un schisme. Heureusement le roi eut assez de foi pour écouter, quoique tard, le conseil de Bossuet : « Tremblez à l'ombre d'une division avec le Saint-Siège ! » Le pape ne se montra pas moins doux que ferme, et le roi, désireux de sortir d'une situation difficile, lui écrivit pour « désavouer les choses contenues dans son édit du 22 mars 1682. » Cette chrétienne rétractation fut envoyée à toutes les Cours supérieures, et la paix religieuse fut rétablie (14 septembre 1696). On continua cependant à enseigner les quatre articles.

Depuis l'édit d'Alais (1629), les protestants jouissaient de la liberté de conscience. Louis XIV « était résolu de ne les presser par aucune rigueur nouvelle. » Des conversions nombreuses, et plusieurs éclatantes, comme celles de Turenne et du maréchal de Lorges, firent espérer la complète disparition de l'hérésie, et les protestants redoutèrent une contrainte ou une séduction qui leur parut également dangereuse. Le roi voulut « attirer par récompenses ceux qui se rendraient dociles, et animer les évêques afin qu'ils travaillassent à leur instruction et leur ôtassent les scandales qui les éloignaient quelquefois. » Revenu de ses écarts de conduite, il crut trouver dans son zèle pour la conversion des hérétiques un moyen de réparation. Les protestants furent exclus de certaines charges, les Chambres mi-partie supprimées, les mariages mixtes prohibés, et les enfants autorisés, dès sept ans, à se faire catholiques. Louvois envoya des garnisaires, qui furent une rude charge pour les familles. Les protestants étrangers, par leurs excitations et leurs subsides, provoquèrent des manifestations et des mouvements que suivirent des mesures plus sévères. On menaça des galères et de la confiscation ceux qui tenteraient de sortir de France, et on rendit cette sortie facile aux ministres, dans l'espoir que les conversions se multiplieraient.

En 1683, les protestants du Languedoc, du Vivarais et du Dauphiné résolurent de se réunir et de se défendre. Des régiments de cavalerie furent envoyés contre eux avec des ordres impitoyables. Les abjurations furent nombreuses, et les rapports faits au roi montrèrent une conversion générale comme la conséquence inévitable de mesures énergiques. Le 15 octobre 1685, l'édit de Nantes fut révoqué, et l'exercice public ou privé du protestantisme interdit, excepté en Alsace ; les écoles étaient fermées, les temples abattus, les ministres expulsés, les sorties du royaume punies. Tous les enfants devaient recevoir le baptême.

Les parlements enregistrèrent l'édit sans opposition, et ce fut un con-

cert unanime d'éloges pour la piété et le dévouement du roi à la religion.

Les édits se succédèrent pour vaincre les résistances. Londres, Berlin, la Hollande, offrirent un asile à ceux qui fuyaient leur patrie (1). On essaya de la persuasion et de l'enseignement. Les missions n'eurent pas de résultats durables et les moyens rigoureux provoquèrent des révoltes.

En 1698, Claude Brousson, qui prêchait dans les Cévennes, fut roué à Nîmes pour ses relations avec l'étranger. Ses vengeurs furent des hommes qui croyaient avoir le don de prophétie, marqué par un tremblement, signe de l'esprit divin présent en eux. Le 24 juillet 1702, la curé de Pont de Montvert fut massacré par des hommes revêtus de chemises. Plusieurs de ces *camisards* furent pris et exécutés. L'insurrection s'étendit, les bandes se multiplièrent, formèrent des refuges dans les montagnes, et, sous la conduite de Cavalier, battirent le gouverneur, brûlèrent quarante églises et tuèrent quatre-vingts curés.

Montrevel dispersa les bandes, fit le désert autour de leurs refuges et détruisit trente-et-une paroisses. Les *camisards* descendirent dans la plaine, où ils trouvèrent un appui dans les *camisards noirs.* Cavalier reparut, écrasa le régiment de la marine et fut repoussé dans les montagnes. Les guerres religieuses renaissaient avec leurs excès.

Villars, successeur de Montrevel, offrit l'amnistie à ceux qui se soumettraient et annonça qu'il traiterait sans pitié ceux qui garderaient les armes. Cavalier se rendit avec quelques-uns des siens, fut accusé de trahison et remplacé par deux de ses lieutenants, Ravenel et Roland. Ravenel, battu à Marvéjols, le 13 septembre 1704, fut exécuté à Nîmes. Il ne resta que quelques bandes, que les catholiques et les protestants travaillèrent ensemble à détruire, car elles étaient également funestes aux deux religions, la foi n'étant qu'un prétexte.

Une prêtre espagnol, Molinos, soutenait que la perfection consiste dans le repos contemplatif de toutes les facultés en Dieu, sans égard pour les actes extérieurs. Sa doctrine fut propagée en France par François de la Combe, Barnabite, dans un livre sur l'*Oraison mentale* (1686). Madame Guyon, de la famille de Beauvilliers, l'exposa dans un *moyen court* de faire oraison, et dans une explication mystique du *Cantique des canti-*

1. Le nombre des réfugiés a été porté jusqu'à un million. Vauban l'estime à quatre-vingt ou cent mille. Les travaux contemporains le réduisent, et expliquent le développement industriel des autres États, moins par l'arrivée de ces ouvriers que par la facilité plus grande des communications et un mouvement général de rivalité industrielle et commerciale. Il est certain que de nombreuses familles françaises se sont établies en Hollande, dans les villes Hanséatiques, en Allemagne et en Suisse.

ques. Fénelon approuva ces deux ouvrages. Une commission chargée de les examiner dressa trente-quatre articles sur les règles de la théologie mystique, et Bossuet écrivit une *instruction sur les états d'oraison*. Fénelon refusa de l'approuver, et publia les *explications des maximes des saints sur la vie intérieure* (1697), qui furent louées par les protestants de Hollande, pendant que Louis XIV louait publiquement *l'instruction* de Bossuet. Une nouvelle hérésie paraissait donc appuyée par Fénelon, qui soumit son livre au pape, et demanda à le défendre à Rome. Le roi, qui n'aimait pas « ce bel esprit, le plus chimérique de son royaume », lui interdit de sortir de son diocèse. La lutte s'engagea entre les deux grands évêques. Fénelon, qui défendait l'erreur, fut peut-être plus grand par les ressources de son esprit que son redoutable adversaire, qui soutenait la vérité. Vingt-trois propositions furent condamnées à Rome comme téméraires, dangereuses, erronées. Fénelon se soumit et annonça lui-même en chaire la censure qui l'atteignait. Deux jours après, il publia un mandement dans lequel il se rétracta, et, par un bref du 12 mai 1699, le pape le félicita de sa filiale obéissance.



Fénelon.

VII. — Le grand Siècle.

Mignet a dit du XVIIe siècle (1) qu'il était le « siècle des chefs-d'œuvre et des grands hommes, » et de Bonald a remarqué que « le siècle de notre littérature le plus fécond en véritables chefs-d'œuvre, a été l'époque la plus brillante et la plus ordonnée de notre monarchie » (2). La gloire de Louis XIV a été de tout ramener par une discipline morale à l'unité, de discerner le mérite, de savoir se servir des hommes et de montrer un grand art de régner. Il ne convoqua pas les États généraux, qu'il considérait comme les ennemis du trône, et réduisit à leur plus simple expression les États provinciaux. Les libertés des provinces et des villes lui paraissaient dangereuses, parce qu'elles étaient des garanties contre le pouvoir absolu ; et s'il ne les supprima pas, il essaya de les discipliner sous la main de ses intendants. L'unité politique y gagna, mais la vie locale, qui avait résisté à la guerre, aux factions, à la domination étrangère, devint stérile sous un joug uniforme.

Le parlement fut ramené à son rôle judiciaire : il expia par une longue annihilation de ses anciennes prétentions, sa part dans les troubles de la Fronde, et le roi, qui en avait conservé le souvenir, lui interdit tout acte politique.

Les grands avaient essayé de s'élever aux dépens du roi ; il les réduisit à n'être que les ornements de sa Cour. Éloignés des populations, qu'ils auraient pu s'attacher par des services et des bienfaits, ils allèrent s'appauvrir dans une représentation fastueuse, satisfaisante pour leur vanité, mais mortelle pour leur influence. L'armée leur donna la gloire ; elle n'autorisa pas leur ambition en dehors de celui qui était le dispensateur suprême des faveurs, des charges et du crédit. C'est dans les rangs inférieurs de la noblesse, dans la bourgeoisie, qu'il alla chercher les confidents de ses vues et les exécuteurs de ses projets. En les attachant à sa personne, il les élevait, et les titres par lesquels il récompensait leurs services n'étaient que des témoignages d'une faveur qu'il pouvait retirer à sa volonté, et qui les mettait tout entiers sous sa main.

Le clergé fut docile jusqu'à ne pas être effrayé du schisme. La Cour l'attira et le retint; il n'y apprenait ni la sainte liberté qui convient à son ministère, ni la science qui en est la force, ni la vertu qui en fait la fécon-

1. Éloge de Cousin, 1869.
2. *Mélanges*, I, p. 186.

dité. La Cour cachait sous une décence extérieure des faiblesses coupables, et le vice se revêtait de dehors trompeurs. Le roi essaya sans doute de racheter dans ses trente dernières années les scandales de sa vie, mais le mal chemina secrètement. Sous la régularité apparente d'une Cour devenue décente on put pressentir les turpitudes de la régence.

Le travail accompli de 1661 à 1715 pour l'organisation de la France est considérable. Il tendit à une centralisation excessive qui énerva les forces vives de la nation, et fit de Louis XIV un des précurseurs de la Révolution. Le pouvoir, respecté en lui, ne pouvait plus l'être sous un roi faible, et, responsable de tout, il devait être en proie à des attaques redoutables ou à un abandon funeste. Ce que le protestantisme quoique comprimé, la jansénisme quoique persécuté, le gallicanisme quoique abandonné, avaient laissé dans les esprits, devait encourager la révolte, relâcher tous les liens sociaux, entretenir les antagonismes, et préparer des catastrophes qui sont les châtiments des peuples et des souverains.

Louis XIV eut le bonheur de voir naitre ou grandir des hommes supérieurs qu'il sut discerner et faire servir à la gloire de la France. « Ce monarque, dit l'abbé Maury (1), eut à la tête de ses armées Turenne, Condé, Luxembourg, Catinat, Créqui, Boufflers, Montesquiou, Vendôme et Villars. Chateau-Renaud, Duquesne, Tourville, Dugay-Trouin commandaient ses escadres; Colbert, Louvois, Torcy étaient appelés à ses conseils ; Bossuet, Bourdaloue, Massillon lui annonçaient ses devoirs. Son premier sénat avait Molé et Lamoignon pour chefs, Talon et d'Aguesseau pour organes. Vauban fortifiait ses citadelles ; Riquet creusait ses canaux ; Perrault et Mansard construisaient ses palais; Puget, Girardon, le Poussin, le Sueur et le Brun les embellissaient ; Le Nôtre dessinait ses jardins; Corneille, Racine, Molière, Quinault, La Fontaine, La Bruyère, Boileau éclairaient sa raison et amusaient ses loisirs ; Montausier, Bossuet, Beauvilliers, Fénelon, Huet, Fléchier, l'abbé de Fleury élevaient ses enfants. C'est avec cet auguste cortège de génies immortels que Louis XIV, appuyé sur tous ces grands hommes, qu'il sut mettre et conserver à leur place, se présente aux regards de la postérité. »

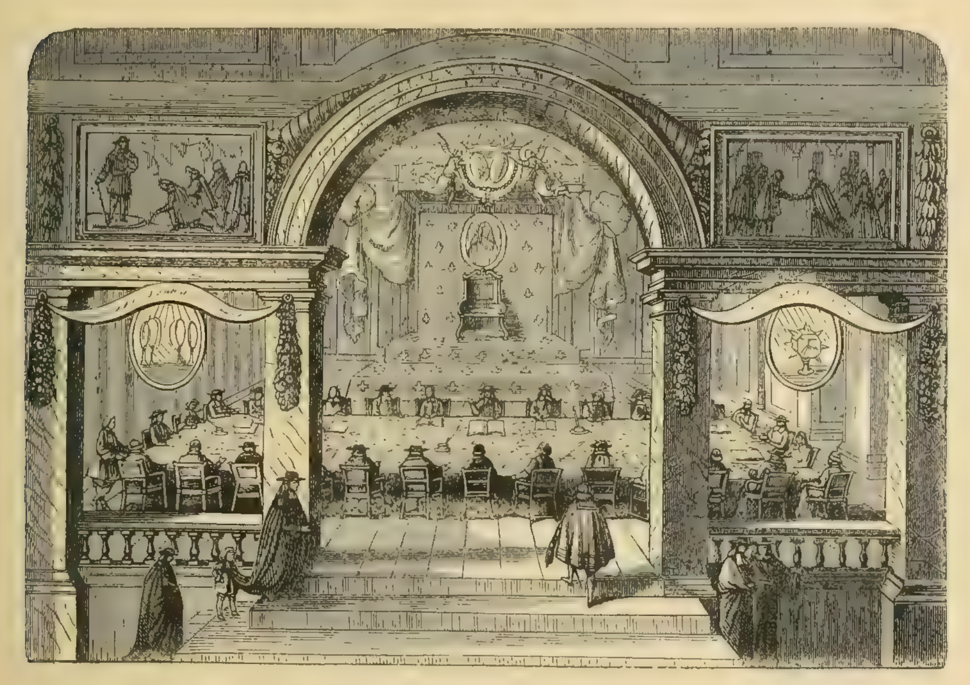
L'Académie française avait été fondée en 1635 par Richelieu pour fixer et polir la langue. L'académie de peinture et de sculpture est de 1648. Colbert créa en 1663 l'académie des inscriptions et belles-lettres, en 1666 celle des sciences et celle de musique, en 1671 celle d'architec-

1. Discours de réception à l'Académie française le 1er janvier 1785.


PIERRE CORNEILLE
Né à Rouen en 1606
Mort à Paris en 1684

ture. Le *journal des savants* commença sa publication en 1666, et les pensions aux écrivains, aux savants et aux artistes se multiplièrent dès 1663. Elles ne furent pas toujours en rapport avec le mérite, mais elles restèrent un encouragement et une récompense. La Fontaine est le seul que le roi ait négligé. On voudrait pouvoir attribuer cette exclusion à sa conduite longtemps peu morale, et à certains de ses ouvrages.

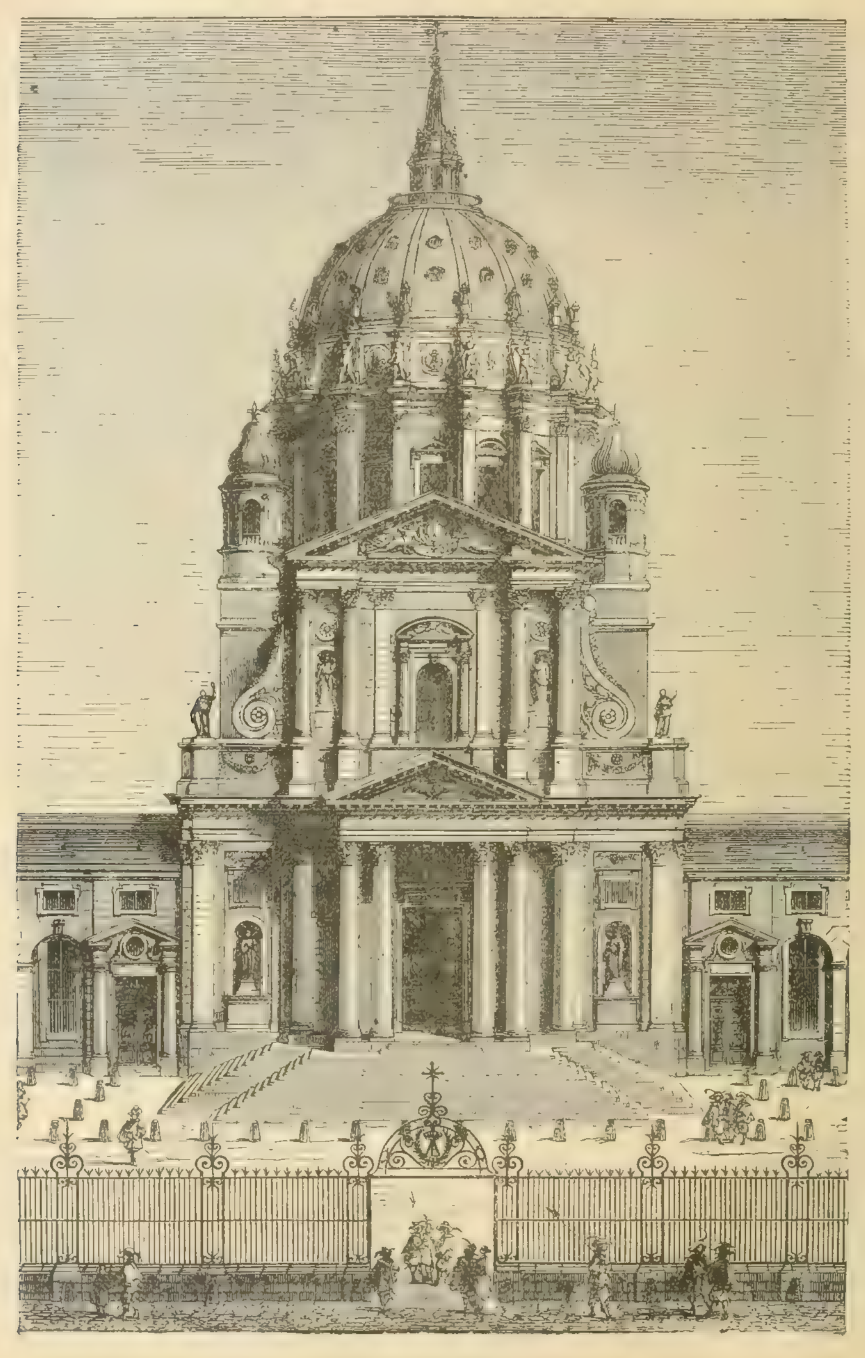
Une liste des poètes, des orateurs, des historiens, des philosophes, des artistes, des savants et des érudits serait insuffisante, et une appréciation, même sommaire, trop longue. Il suffit à l'historien de constater que ce siècle est une des grandes époques de l'humanité, et de dire après



Une séance de l'Académie française au Louvre sous Louis XIV.

Sully : « C'est au monarque que retourne de droit la plus grande partie de la louange qui est due à une bonne administration ; car ce ne sont jamais les bons sujets qui manquent aux rois, mais les rois qui manquent aux bons sujets. »

Le XVIIe siècle eut le tort de condamner l'art du moyen-âge. Il l'appelait barbare parce qu'il n'avait plus la foi vigoureuse, naïve et profonde qui a inspiré tant d'auteurs inconnus de chefs-d'œuvre. Il y substitua quelque chose de correct et de majestueux dont l'harmonie dissi-

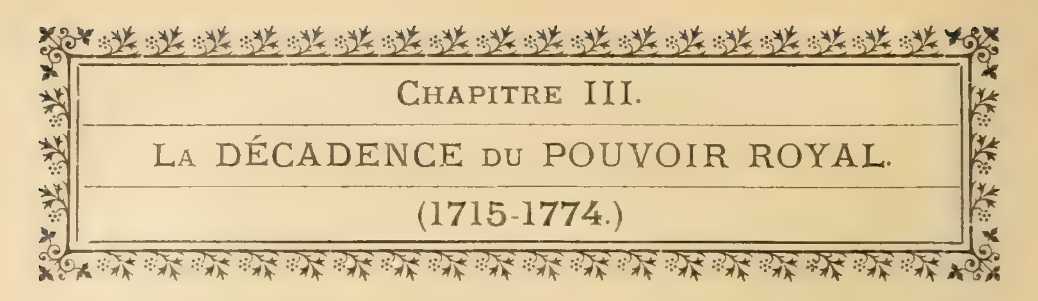


Val de Grâce.

mula l'absence d'élan. Il ne faut pourtant pas oublier des monuments remarquables parmi lesquels on peut citer, le Val de Grâce, dont le dôme élégant et majestueux fut décoré par Mignard ; l'Observatoire, œuvre de Perrault ; les portes Saint-Denis et Saint-Martin, les Invalides, les places Vendôme, du Carrousel et des Victoires, les Tuileries agrandies, le collège Mazarin aujourd'hui l'Institut, la colonnade du Louvre, Versailles, dont les travaux, commencés en 1661, se continuèrent jusqu'en 1715, le grand Trianon, Marly. A ces créations et à ces agrandissements se joignirent des restaurations et des embellissements aux châteaux de Saint-Germain, de Fontainebleau, de Chambord, de Saint-Cloud et de Sceaux. Comme tous les conquérants, Louis XIV fut un grand bâtisseur.

Louis XIV a vu mourir saint Vincent de Paul (1660) et naître J.-B. de La Salle (1651), l'apôtre de la charité et le fondateur des écoles chrétiennes pour les enfants pauvres. Les créations de ces deux saints sont de celles qui résistent au temps, et que les générations bénissent parce qu'elles y trouvent le soulagement de leurs misères et le préservatif contre un grand mal moral : l'ignorance.





Chapitre III.

La DÉCADENCE du POUVOIR ROYAL.

(1715-1774.)

I. — LOUIS XV. La Régence (1715-1723).



Evant le cercueil de Louis XIV, Massillon laissa tomber cette éloquente parole : « Dieu seul est grand ! » et le peuple accompagna, par l'indifférence ou les outrages, celui pour qui il avait épuisé toutes les formules de la louange. Le 2 septembre, le duc d'Orléans fit ouvrir au parlement le testament que le roi avait remis au premier président en lui disant : « Il deviendra ce qu'il pourra. »

Philippe d'Orléans était nommé chef d'un conseil de régence, composé du duc du Maine et du comte de Toulouse, des anciens ministres et de cinq maréchaux. Il ne pouvait rien faire seul. La tutelle, l'éducation et la maison du roi dépendaient du duc du Maine, avec Villeroy pour gouverneur et Fleury, évêque de Fréjus, pour précepteur. Le parlement ne tint pas compte de ces dispositions et le nomma régent, « pour exercer pleinement l'autorité royale. »

Le duc du Maine garda un titre sans pouvoir.

Le régent fit confirmer ce coup d'État par le jeune roi dans un lit de justice. Il ouvrit les prisons aux jansénistes, allégea les impôts, établit un nouveau mode d'administration, créa six conseils de dix membres pour les affaires ecclésiastiques, la guerre, les finances, la marine, les affaires étrangères, l'intérieur, et mit à la tête le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, les maréchaux de Villars, de Villeroy, d'Estrées, d'Huxelles et le duc d'Antin. Au-dessus d'eux était le conseil de régence, avec les princes, le chancelier Voysin, Villeroy, de Besons, d'Harcourt, Saint-Simon, Chiverny et Tallard.

Le régent avait de l'esprit et des qualités aimables, mais sans conviction et sans caractère ; de l'habileté et du courage, mais sans suite et sans amour du travail. Les plaisirs prenaient le temps des affaires.

Ses soupers devinrent célèbres et furent un encouragement à la débauche. Le vice s'était caché dans les derniers temps de Louis XIV. Il s'étala sans pudeur, dégradant les grands et démoralisant le peuple.

L'état financier était déplorable. Le Conseil emprunta dix millions, réduisit les rentes et rechercha les traitants. Une chambre de justice jugeant arbitrairement prononça l'amende, la confiscation, la prison et la mort. La terreur suspendit les opérations commerciales, et, pour atteindre quelques hommes qui avaient spéculé sur la détresse publique, on paralysa tout.

Des mesures plus justes furent la diminution des tailles, l'amélioration de leur assiette, la suppression du dixième des pensions et de plusieurs régiments. La révision des douanes soutint le commerce. Mais ces moyens employés avec précipitation furent insuffisants, et la régence, qui aimait les nouveautés, soumit au conseil, dès le 25 octobre 1715, les plans de Law, qui lui inspiraient une entière confiance.


Le Régent

C'était un Écossais qui avait étudié le système économique de divers États de l'Europe et proposait d'en faire l'application. Il reçut, pour vingt ans, le privilège d'une banque d'escompte et de circulation, au capital de six millions. Cet établissement facilita les transactions, en ajoutant la circulation des billets à celle du numéraire. Enhardi, il proposa la formation de la *Compagnie d'Occident*, au capital de cent millions, pour le commerce de l'Amérique du Nord et du Canada. Le régent donna une consécration officielle à cette entreprise

en ouvrant à ses actions les caisses publiques, et bientôt il la transforma en banque de l'État (4 décembre 1718). Le gouvernement fournit le capital et remboursa les actions anciennes. Law fondit la Compagnie d'Occident dans celles de Guinée, des Indes-Orientales et de la Chine, sous le nom de Compagnie des Indes. Il énuméra les richesses des rives du Mississipi et fit luire aux yeux séduits des bénéfices merveilleux.

Il obtint le monopole des tabacs, les gabelles, le recouvrement de certains impôts, la refonte des monnaies. Il offrit à l'État cinquante-deux millions pour la ferme de l'impôt, et mit à sa disposition quinze cents millions pour rembourser les rentes, ne réclamant qu'un intérêt de trois pour cent.

Comme il n'avait pas un capital suffisant, il émit successivement six cent vingt-quatre mille actions, dont la valeur s'éleva rapidement et atteignit vingt mille livres, au mois de novembre 1719. On les recherchait avec une avidité passionnée, et Paris devint le théâtre d'une spéculation effrénée. Tout aboutissait à la rue Quincampoix, où les banquiers achetaient, vendaient et livraient toute sorte de valeurs, et les fortunes s'y élevaient avec une rapidité qu'égala seule bientôt après la chute. Le régent fit de gros bénéfices qu'il répandait avec une générosité insouciante. La noblesse spéculait, les laquais agiotaient, et, du matin au soir, on devenait riche ou pauvre. Law proposait de rembourser le prix des charges et des offices et d'établir un impôt unique. La prospérité de sa banque rendait tout possible, et les honneurs l'accablèrent.

Mais cette immense entreprise ne donnait pas de revenus. On s'inquiéta, on voulut réaliser, et Law dut faire face à ces exigences, soutenir les actions et empêcher la dépréciation des billets. Il donna un grand essor à l'entreprise commerciale, fit recevoir ses billets par les caisses publiques avec une prime de cinq pour cent, et un édit du 26 janvier 1720 prescrivit leur cours forcé. L'argent se cachait ; on employa, pour l'obliger à se montrer, des moyens inquisitoriaux. On affaiblit la valeur des monnaies, on unit la banque et la Compagnie, un édit fixa à neuf mille livres la valeur des actions, et obligea la banque à les payer à vue en billets. Les actions se maintinrent, mais les billets baissèrent. Il fallut en émettre des quantités considérables. L'argent devint de plus en plus rare, et la valeur de toutes les marchandises s'accrut. Chacun trembla, les plaintes s'élevèrent, et la panique devint universelle. On s'attaqua à ceux qui avaient réalisé, aux grands seigneurs qui avaient fait des bénéfices scandaleux, au créateur du système, au régent son protecteur.

Le 21 mai, le régent publia un édit imposant, pendant six mois, une réduction progressive, jusqu'à cinq mille livres pour les actions, et à la moitié pour les billets. La panique prit une intensité effrayante. L'édit fut révoqué le 27 mai, sans que la situation devînt meilleure. Law, qui avait été fait contrôleur général, fut destitué, mais il conserva la direction de la banque et de la Compagnie des Indes. Malgré un compte rendu satisfaisant la baisse continua. La spéculation prit une activité nouvelle, et il semblait que toute la vie de la nation se fût concentrée sur ce jeu.

Le 17 juillet, un édit obligea la Compagnie à retirer, chaque mois, un certain nombre de billets. Un arrêt du Conseil autorisa la banque à ne payer, en argent, que dix livres à une même personne. Chacun voulut arriver à temps ; des gens furent étouffés dans la foule qui courait au remboursement, et l'émeute menaça Law et le régent.

L'action, qui s'était un moment relevée, tomba à cinq mille livres, et bientôt à deux mille, dont deux cents seulement en argent. Le bruit que l'on allait poursuivre ceux qui avaient spéculé, précipita la catastrophe. Au mois de novembre, les actions étaient presque sans valeur.

Sur six cent vingt-quatre mille, la banque en avait retiré quatre cent mille, pour deux milliards et demi de billets. Afin d'enlever ces billets à la circulation, le gouvernement créa vingt-cinq millions de rentes à deux et demi pour cent. Ce qui restait cessa d'avoir cours forcé, et fut transformé en actions de la Compagnie. En définitive, l'État resta grevé de trente-cinq à quarante millions de rentes, la banque fut abolie, et la Compagnie se borna au commerce maritime. Law s'était enfui ruiné, et chargé de l'exécration de ceux qu'il avait séduits par ses promesses et mis au désespoir par la chute de son système.

Philippe V voyait dans le régent, peut-être l'empoisonneur de sa famille, certainement le détenteur d'un pouvoir qui lui revenait. Le régent essaya de le ramener, n'y parvint pas, et fut poussé par Dubois vers l'alliance anglaise. Dubois, qui avait été son précepteur et qu'il avait fait conseiller d'Etat, était un esprit délié, tenace, sans scrupules et sans moralité. Il s'était interdit toute indépendance et tout patriotisme en recevant des pensions de ceux dont les intérêts pouvaient être opposés à ceux de la France. Il fit avec l'Angleterre, le 28 novembre, un traité auquel les Hollandais accédèrent le 4 janvier 1717, et qui constitua la triple alliance. Ce traité garantissait à Georges Ier (1) le trône d'Angle-

1. Georges, électeur de Hanôvre, arrière petit-fils, par sa mère Sophie, de Jacques Ier, avait

terre, et au duc d'Orléans un appui contre les prétentions de Philippe V. Tout asile était fermé au prétendant et à ses partisans. Les fortifications et le canal de Mardick, qui empêchaient les Anglais de dormir, durent être détruits, et les Hollandais obtinrent à leur profit un remaniement des tarifs.

Ce traité fut célébré en Angleterre à l'égal d'une victoire, et la France y vit peut-être une trahison, assurément un misérable calcul. Le Conseil des affaires étrangères ne le signa que sur un ordre formel du régent.

Philippe V était gouverné par sa seconde femme Élisabeth de Parme et le cardinal Albéroni, qui conçut le projet de rendre à l'Espagne son ancienne grandeur. L'armée et la marine furent rapidement reconstituées, l'industrie et le commerce relevés. Albéroni refusa d'adhérer à la triple alliance, et lorsque, pour décider l'Espagne à se rapprocher de l'Autriche, le régent offrit de faire reconnaître par l'Europe les enfants de son second mariage comme les héritiers des duchés de Parme et de Toscane, il rejeta ces propositions. Il avait trois ennemis : l'empereur, Georges et le régent. Il espéra occuper le premier par les Turcs, le second par le prétendant, le troisième par le duc du Maine, dont la femme active et ambitieuse supportait impatiemment sa situation.



John Law.

Le 11 août, la flotte espagnole, attaquée sans déclaration de guerre, fut presque anéantie par les Anglais, que commandait l'amiral Bing. L'Espagne en fut indignée. Albéroni appela Jacques III, et lui prépara une flotte et des troupes de débarquement. La flotte, dispersée par la tempête, fut détruite par les Anglais à Vigo.

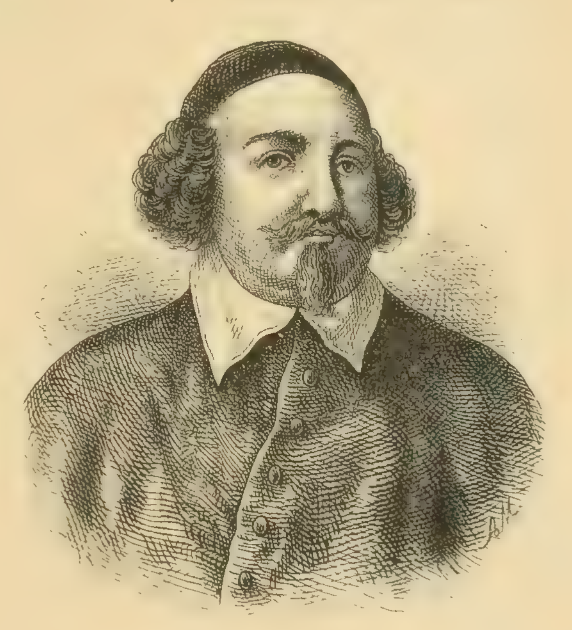
La duchesse du Maine s'était fait à Sceaux une cour polie, brillante, spirituelle, où les intrigues menaçaient le duc d'Orléans, et où l'on caressait l'espoir de gouverner.

Elle vit l'ambassadeur d'Espagne, Cellamare, qui, sans compter beaucoup sur la conspiration dont on lui soumit le plan, l'encouragea. Dubois était instruit de tout. Lorsqu'il jugea l'affaire assez avancée, il fit arrêter

été appelé au trône d'Angleterre à la mort d'Anne Stuart (1714), comme le plus proche héritier, à l'exclusion de Jacques-Edouard, fils de Jacques II.

Cellamare, jeter en prison le duc et la duchesse du Maine et saisir les papiers (29 décembre 1718). Il y eut des résistances en Bretagne, province toujours mécontente, mais elles ne furent pas de longue durée. Cette conjuration incohérente fut l'arme dont Dubois se servit pour déterminer le régent à déclarer la guerre à l'Espagne (2 janvier 1719). Un manifeste dans lequel Philippe réclamait la couronne en cas de mort de Louis XV, et se plaignait de voir le roi et le peuple opprimés par le régent, fournit l'occasion de la rupture.

Trente mille hommes franchirent les Pyrénées sous la conduite de Berwick. Il prit le Passage, où il brûla six vaisseaux en construction, Fontarabie, Saint-Sébastien. En Sicile, les Espagnols perdirent Messine, Mazzara et Marsala ; en Bretagne, où ils avaient essayé de soutenir une insurrection, ils ne purent que recueillir les fugitifs. Albéroni fit des propositions de paix à la France et à la Hollande, qui les rejetèrent, et l'Angleterre déclara qu'on ne traiterait qu'après sa retraite. Le roi finit par y consentir, et, le 5 décembre 1719, ce ministre, aux vues vastes et aux projets aventureux, quitta l'Espagne et alla mourir à Rome en 1752, après avoir passé par les situations les plus diverses.



Le cardinal Albéroni.

La paix fut faite. Philippe adhéra au traité de la quadruple (1) alliance, et consentit au mariage de sa fille avec Louis XV, et de son fils avec une fille du régent. Nous avions dépensé quatre-vingt-deux millions pour affaiblir un État à qui nous avions donné un roi, et que tout nous conseillait d'associer à notre politique. Dubois servait ses intérêts mais trahissait ceux de la France. Le régent l'en récompensa en lui donnant le siège de Fénelon, et en obtenant pour lui, après les plus pressantes instances, le chapeau de cardinal.

1. L'empereur Charles VI s'était joint à la France, à la Hollande et à l'Angleterre.

Les conseils furent supprimés le 24 septembre 1718, et remplacés par des ministres d'État. Leur chef fut Dubois, qui avait les affaires étrangères. « Le pouvoir de cet homme sur son maître, dit Saint-Simon, était sans bornes ; il le conduisait au point que ce prince n'osait sans lui remuer la moindre paille, encore moins décider rien que par son avis. »

Louis XV vivait sous la direction de Villeroy, son gouverneur, et de Fleury, évêque de Fréjus, son précepteur. A onze ans, il eut une maladie violente qui montra l'attachement du peuple pour la race de ses rois. Afin de le dominer seul, Dubois fit arrêter Villeroy, qui fut conduit dans son gouvernement de Lyon et y resta. Fleury se retira aussitôt, mais son élève le redemanda. Il se fit longtemps prier, et reprit son poste de précepteur avec plus d'autorité.

Le 21 août 1722, Dubois fut nommé ministre principal ; le 3 décembre, il était reçu à l'Académie francaise, et l'assemblée générale du clergé l'élisait pour président. Il se chargea de faire connaître les affaires au roi et institua pour lui des entretiens sur la politique, la guerre et les finances. Massillon lui avait enseigné, en 1717, les devoirs des rois et des grands. Il ne profita pas mieux des leçons des hommes d'État que de celles de l'évêque qui aurait voulu le rendre digne de sa haute mission.

Il fut déclaré majeur le 19 février 1723. Le Conseil d'État fut composé du duc d'Orléans, du duc de Chartres, du duc de Bourbon, de Dubois et de Morville.

II. — Le Gouvernement intérieur.



IL n'y eut rien de changé. Dubois essaya de relever les finances, fit instruire des procès contre des dilapidateurs, veilla sur l'ensemble de l'administration, et s'il ne parvint à inspirer ni de l'estime pour son caractère, ni du dévouement pour sa personne, il sembla s'attacher à faire oublier les turpitudes de sa conduite privée et les hontes d'une politique servile. Il mourut subitement le 29 août 1723.

Philippe d'Orléans prit le titre de premier ministre, mais ce ne fut pas pour longtemps. Ses habitudes de débauche avaient usé sa santé. Il n'eut pas la sagesse d'écouter des avertissements réitérés, et il mourut d'apo-

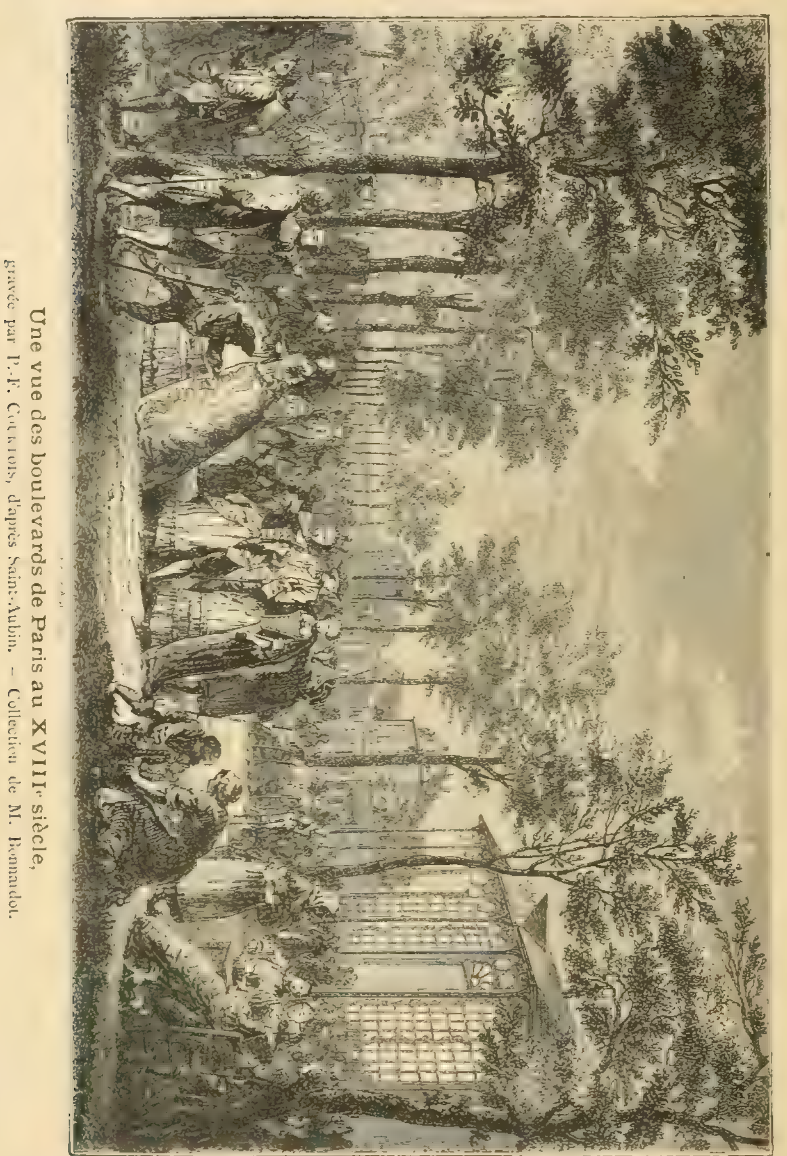
plexie le 2 décembre 1723. Le duc de Bourbon fut nommé à sa place, le jour même. Fleury, Villars et Morville formèrent son Conseil. Il supprima deux impôts, créa sept maréchaux, et essaya de gagner les grands par des faveurs, le peuple par une sage administration. Paris-Duverney, qui, avec ses quatre frères, avait travaillé à réparer les ruines du système de Law, fut chargé des finances. Il en tira profit pour lui-même et pour ses protecteurs, mais il fit d'utiles réformes. Des lois pénales préparèrent la suppression de nombreux abus, et l'établissement de l'ordre et de la régularité dans la perception des impôts.

Une nouvelle maladie, qui fit craindre pour la vie du roi, détermina le duc de Bourbon à le marier au plus tôt. Il trouvait trop jeune l'infante que l'on élevait à Paris, et la renvoya le 5 avril 1725. Il jeta les yeux sur la fille du prince de Galles et sur celle de Pierre-le-Grand ; sa femme offrit une des siennes ; mais ces combinaisons furent rapidement abandonnées, et on apprit, tout à coup que Marie Leczinska, fille de Stanislas, roi de Pologne détrôné, devenait reine de France. Stanislas vivait alors modestement à Weissembourg d'une pension, et l'élévation subite de sa fille ne l'étonna pas moins que la cour et le pays. Plus âgée que le roi, Marie était bonne, pieuse, charitable, mais d'une intelligence médiocre et peu propre à exercer une influence durable.

Il fallut, pour faire face aux dépenses, rétablir des impôts anciens, en créer de nouveaux, et réclamer le droit de joyeux avènement, toujours mal accueilli. Le parlement n'enregistra les édits qu'en présence du roi. La misère était grande, et la cherté des vivres provoqua des émeutes à Paris et dans plusieurs villes. Fleury, qui voyait l'impopularité du duc, affectait de se tenir à l'écart, et un jour où on le fit attendre trop longtemps à la porte du Conseil, il se retira à Issy, d'où le roi se hâta de le faire revenir. Quelques jours après, le duc de Bourbon recevait l'ordre de rester à Chantilly, et une déclaration annonçait que le roi n'aurait plus de premier ministre (11 juin 1726). Fleury, qui avait soixante-dix ans, que l'on estimait pour la dignité de sa vie et qu'on aimait pour son dévouement au roi, entra au Conseil. Le 20 août, il reçut le chapeau de cardinal, appela au Conseil d'État le duc d'Orléans, les maréchaux de Villars, de Tallard et d'Huxelles. Pelletier eut le contrôle des finances, Le Blanc la guerre, Maurepas la marine.

Il fit d'utiles réformes dans la ferme des impôts, réduisit des pensions et s'efforça d'éviter une guerre que le renvoi de l'infante semblait rendre inévitable. L'Espagne, sensible à cet affront, avait conclu avec l'empe-

reur une alliance offensive et défensive, dans le but d'obtenir de la France une réparation, et de l'Angleterre la restitution de Gibraltar et de Minorque. L'Angleterre s'unit avec la France et la Prusse (3 septembre 1725), et pendant que l'Autriche gagnait la Russie, elle obtenait l'adhésion de la Hollande, du Danemarck et de la Suède.



Une vue des boulevards de Paris au XVIII[e] siècle, gravée par P.-F. Courtois, d'après Saint-Aubin. – Collection de M. Bonnardot.

Mais la France désirait la paix : les négociations de Fleury amenèrent la signature des préliminaires le 31 mai 1727. Le congrès se réunit à Soissons le 14 juin 1728, et un traité fut signé à Séville le 29 novembre entre la France, l'Angleterre et l'Espagne. L'empire resta en dehors. La quadruple alliance fut renouvelée; l'Angleterre garda Gibraltar; Parme et la Toscane furent éventuellement assurées au fils de Philippe V; les Anglais et les Français purent faire librement le commerce en Espagne,

et on restitua les prises. La Hollande, qui ne poursuivait que des intérêts commerciaux, adhéra au traité.

Fleury semblait par sa modération vouloir s'excuser d'exercer le pouvoir. Les ducs de Gèvres et d'Épernon l'accusèrent pourtant auprès du roi. Leur mémoire fut remis au cardinal, qui se contenta de renvoyer dans leurs terres ceux que l'opinion publique appela les *marmousets*.

La guerre de la succession de Pologne fut terminée par le traité de Vienne. Ce fut pour la France une époque de grandeur, car elle avait été la médiatrice de l'Europe ; l'Autriche était affaiblie, la Russie contenue, l'Angleterre réduite à l'impuissance, l'Espagne associée à sa politique. Les autres États attendaient d'elle ce qui pouvait les maintenir ou les relever.

« Depuis la paix de Vienne, dit Frédéric II, la France était l'arbitre de l'Europe. »

Fleury se hâta de supprimer l'impôt du dixième et de renvoyer Chauvelin, qui lui portait ombrage. Les sceaux furent donnés à d'Aguesseau, qui les garda quatorze ans, et fit dans la législation de nombreuses réformes. Fleury porta dans toutes les branches de l'administration une économie sévère, réduisit l'armée, encouragea le commerce et donna une impulsion vigoureuse aux travaux publics. Il fut arbitre entre l'Espagne et le Portugal, divers États allemands, la Turquie et l'Autriche. Le roi lui laissait tous les soins du gouvernement. Les désordres de sa conduite avaient déjà commencé, et bientôt il fut pour une cour corrompue et corruptrice, un déplorable exemple et un triste encouragement. Il prépara par le règne de l'immoralité, plus encore que par les fautes politiques, les catastrophes de la Révolution.

La disette de 1739 occasionna de vives souffrances. La guerre de la succession d'Autriche demanda de grands sacrifices en hommes et en argent. Fleury, qui ne s'y était décidé qu'avec peine et qui ne l'avait faite qu'avec des moyens insuffisants, mourut au moment où les revers s'accumulaient (29 janvier 1743). Louis XV ne le remplaça pas comme premier ministre, mais la part qu'il prit aux affaires ne fut pas plus active.

En 1744 il parut à la tête de l'armée. Une maladie subite que l'on crut mortelle l'arrêta à Metz, et montra à la fois l'amour du peuple et sa faiblesse. L'apathie et les désordres succédèrent à l'énergie qu'il avait montrée en présence de la mort et à la condamnation d'une vie scandaleuse. D'Argenson, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères depuis 1743, fut disgracié en 1747, et remplacé par Puisieux.

Son père garda le portefeuille de la guerre depuis 1743 jusqu'en 1757. Maurepas fut renvoyé de a marine le 24 avril 1749 et remplacé par Rouillé. D'Aguesseau se démit de la chancellerie en 1749 et mourut trois ans après. Lamoignon lui succéda, et Machault reçut le titre de contrôleur général. Ces changements portaient sur les personnes sans toucher au système, et le roi ne sortait pas de son indifférence.

Après le traité d'Aix-la-Chapelle, la situation financière était extrêmement grave. Il fallait réparer le passé et pourvoir aux exigences présentes. Machault prorogea jusqu'en 1750 la levée du dixième, et y ajouta le vingtième. Un emprunt de trente millions et une augmentation dans le prix des fermes lui donnaient l'espoir de subvenir à tout. Le parlement n'enregistra les édits qu'après des remontrances, et la résistance du clergé et des pays d'États fut très vive. Le clergé s'imposait lui-même et contribuait aux charges publiques par un « don gratuit » annuel. On prétendit l'obliger à un impôt extraordinaire de cinq cent mille livres, qu'il trouvait en disproportion avec ses ressources. Des mesures de rigueur furent employées contre les prélats les plus résolus, et il en résulta un vif mécontentement. Les pays d'États qui avaient, comme le clergé, le droit de voter les subsides réclamés par le roi, protestèrent contre la violation de leurs privilèges et finirent par se soumettre, en réservant leurs immunités traditionnelles. Des émeutes éclatèrent en province, et, en 1750, il fallut recourir à des charges de cavalerie pour réprimer à Paris des séditions provoquées par la disette.

Cependant on opérait des réformes dans l'état militaire. Les dernières guerres avaient mis en relief des abus auxquels on s'empressa de remédier, et le comte d'Argenson pourvut à l'instruction des officiers et des soldats, institua, par l'édit du 25 novembre 1750, une noblesse militaire, et, par celui de janvier 1751, une école destinée à cinq cents jeunes gens nobles et sans fortune.

La marine fut augmentée, et Rouillé réunit tout ce qui était nécessaire pour former en dix ans une flotte de cent dix vaisseaux de ligne et de quatorze frégates. La canalisation de rivières, l'ouverture de nouvelles routes, l'amélioration des anciennes, la création d'un corps spécial des ponts et chaussées, des encouragements donnés à l'industrie, des facilités assurées au commerce, atténuèrent dans une certaine mesure les maux de la guerre et les souffrances du peuple.

La guerre de Sept ans imposa de nouveaux sacrifices, et obligea de recourir à des impôts contre lesquels les parlements de Paris et de pro-

vince firent également des remontrances. Deux lits de justice avaient été tenus pour arrêter les troubles provoqués par le refus des sacrements, les prétentions du jansénisme et les entreprises des parlements. Il y eut de nombreuses démissions de magistrats, des échanges de libelles ; et l'attitude incertaine du gouvernement, qui passait des concessions aux violences, réunit contre lui tous les mécontentements. Le 5 janvier 1757, un domestique sans place, Damiens, blessa légèrement le roi d'un coup de couteau. Il subit la torture, déclara n'avoir pas de complice et mourut dans d'affreux tourments (28 mars). Le roi parut disposé à faire cesser le scandale de sa conduite, et à donner au dauphin, que l'on savait pieux, régulier, laborieux, une part aux affaires. Mais ces bonnes dispositions ne furent pas de longue durée.

Après la disgrâce de d'Argenson et de Machault, Moras fut remplacé au contrôle général par Boulogne ; et Massiac, qui dirigea pendant cinq mois la marine, la céda au lieutenant de police Berryer. Bernis, secrétaire d'État aux affaires étrangères, demanda la paix avec instance, en montrant la disette d'hommes, d'argent, de généraux, de vaisseaux et d'approvisionnements. Il fut combattu par le marquis de Stainville, qui le remplaça, après avoir été créé duc et pair sous le nom de Choiseul. A peine arrivé au pouvoir, il conclut avec Marie-Thérèse un traité qui lia, plus étroitement que les précédents, les intérêts de la France à ceux de l'Autriche, sa rivale séculaire.

Silhouette remplaça Boulogne au contrôle, et prit pour les finances les mesures les plus incohérentes. Il lui fallait deux cents millions pour la guerre ; il les demanda à quatre édits, qui portèrent la terreur dans les esprits et la perturbation dans les affaires. Le roi envoya sa vaisselle à la monnaie, et son exemple fut suivi, non sans murmures et même sans protestations. On ne reculait pas devant des sacrifices nécessaires, mais on aurait voulu un meilleur emploi des finances, une politique plus raisonnable et de meilleurs généraux.

Bertin, qui prit en novembre 1759 le poste de Silhouette, se trouva aux prises avec les mêmes difficultés, et y pourvut par des emprunts, des dons gratuits du clergé et des augmentations d'impôts. Le parlement de Paris voulut être éclairé sur la situation financière. Les parlements de province firent la même demande, et se rattachèrent de plus en plus étroitement entre eux, sans compromettre l'autorité royale.

Le roi modifia les édits, et des mémoires furent demandés à toutes les cours souveraines sur les améliorations à introduire dans l'administration

financière. Maupeou remplaça Lamoignon à la chancellerie, et son fils devint premier président du parlement de Paris après la retraite de Molé. Le contrôle général fut donné à Laverdy, conseiller de la grande Chambre, dont on vantait l'esprit réformateur.

Laverdy cherchait à mettre de l'ordre dans les finances tout en enlevant au public la connaissance du véritable état des choses. Un édit du 17 décembre 1764 soumit toutes les créances à son *visa*. C'était une mesure de sage administration ; il en profita pour opérer des réductions et des conversions de la dette flottante en dette perpétuelle.

Parmi les plaintes provoquées par le régime excessif des intendants, celles des paysans assujettis aux corvées étaient les plus vives. Les parlements s'en mêlèrent, le contrôleur prit des mesures précipitées, et les États réclamèrent les privilèges des provinces. La Chalotais, procureur général au parlement de Rennes, considéré comme l'instigateur de la résistance aux édits, fut arrêté avec son fils, qui était magistrat, enfermé dans la citadelle de Saint-Malo et exilé à Saintes (1765). Toutes ces mesures, qui tenaient la France attentive, entretenaient l'agitation, et soulevaient contre le gouvernement d'ardentes oppositions et de sourdes rancunes.

Le dauphin mourut le 20 décembre 1765. Sa piété, sa droiture, la pureté de ses mœurs et sa bonté l'avaient fait aimer. On attendait de lui un règne honnête et réparateur. La dauphine le suivit le 13 mars 1767, et la reine le 25 juin 1768.

Choiseul fit dans l'armée et la marine de sages réformes. Il s'efforça d'augmenter le commerce colonial, que la guerre avait détruit, et de remplacer le Canada par la Guyane. Il n'avait pour rien un système arrêté, et, mobile autant qu'entreprenant, il se donna peu la peine d'étudier ses projets : aussi ses réformes furent souvent inopportunes et toujours incomplètes.

Gênes, qui ne trouvait pas d'avantages dans la possession de la Corse, avait remis à la France, en échange des secours qu'elle en avait reçus, Ajaccio, Calvi, Bastia et San Fiorenzo, (1764). Choiseul, désireux de rattacher cette île à la France, offrit deux millions (15 mai 1768). Le marché était bon pour Gênes, et elle se hâta de le conclure. Il fallut combattre les populations soutenues par l'Angleterre, jusqu'à ce que Paoli, reconnaissant l'impossibilité de la lutte, se fût réfugié à Londres.

Le nouveau dauphin, depuis Louis XVI, épousa le 30 mai 1770 Marie-

Antoinette d'Autriche, fille de Marie-Thérèse. Les fêtes du mariage



Vue de Bastia.

cents personnes. Ce fut le prélude des douloureuses et cruelles épreuves
furent attristées par une catastrophe, dans laquelle périrent près de douze

qui se terminèrent sur l'échafaud, le 21 janvier et le 16 octobre 1793.

Les plaintes contre le duc d'Aiguillon, gouverneur de Bretagne. déterminèrent le roi à convoquer la Cour des pairs à Versailles (4 avril 1770). A la suite de l'information, irrité de voir discuter les actes de la couronne, le roi arrêta les poursuites, et imposa silence aux deux parties. Le parlement déclara le duc d'Aiguillon suspendu des fonctions de la pairie. Cet arrêt fut cassé par le Conseil, et le roi fit enlever au greffe, en sa présence, tous les actes de la procédure.

Le chancelier Maupeou, d'Aiguillon et le contrôleur général Terray, se réunirent alors, et ce triumvirat poursuivit la chute de Choiseul. Trois lits de justice tenus dans cette année n'amenèrent pas la paix et ne sauvèrent pas le ministre. Madame de Pompadour l'avait soutenu, Madame Dubarry le précipita. Ses bonnes dispositions pour les parlements ennemis du roi, ses relations avec les philosophes et son désir de faire la guerre, furent les motifs invoqués pour décider sa disgrâce.

Le 20 décembre 1770, le roi lui donna ordre de se démettre de sa charge de secrétaire d'État, et enleva en même temps les affaires étrangères à Praslin, son parent.

A la suite de l'affaire du duc d'Aiguillon, où le parlement avait porté au pouvoir royal un audacieux défi et où le roi traita ses magistrats de séditieux, ils avaient déclaré que, « dans leur douleur profonde, ils n'avaient pas l'esprit assez libre pour décider des biens, de la vie et de l'honneur des sujets, » et ils interrompirent le cours de la justice. Maupeou, successeur de Choiseul, offrit au parlement de reprendre ses audiences. Dans la nuit du 19 au 20 janvier, chaque magistrat fut invité à se déclarer par un *oui* ou par un *non*. Le plus grand nombre d'abord, la totalité ensuite, refusa de se soumettre, et le 21 janvier une lettre de cachet indiqua à chacun le lieu de son exil.

Maupeou partagea le ressort du parlement de Paris entre six conseils supérieurs, à Arras, à Blois, à Châlons, à Clermont, à Lyon et à Poitiers. Il créa un parlement de soixante-quinze membres pour rendre la justice gratuitement, après la simplification de la procédure et la réformation des lois criminelles. Ce nouveau parlement se constitua difficilement, et le roi y tint, le 13 avril, un lit de justice. On l'appela le parlement Maupeou. Les parlements de province furent reconstitués de la même manière.

L'abbé Terray, nommé contrôleur général le lendemain de la disgrâce de Choiseul, se trouva en présence de difficultés financières que

rendit plus graves la cherté des grains. La récolte de 1767 avait été mauvaise. Les théories des économistes portaient le trouble dans les esprits, et les applications incomplètes et prématurées détruisaient l'ordre ancien, sans y rien substituer. Le peuple souffrait de son état et de la ruine des espérances que l'on avait imprudemment entretenues en son esprit.

D'Aiguillon avait été chargé des affaires étrangères le 6 juin 1771. La France, insouciante, isolée et impuissante, vit s'accomplir, sans rien faire pour l'empêcher, l'iniquité du partage de la Pologne par la Russie, la Prusse et l'Autriche, au milieu de la stupéfaction de l'Europe. « Ah ! si Choiseul avait été là ! » s'écria Louis XV. Choiseul eût probablement jugé cet acte comme les philosophes ses amis, et on sait que Voltaire, écrivant à Frédéric, trouvait « qu'il y avait là du génie. »

La Cour était divisée, et la famille royale témoignait par son attitude de son improbation de la conduite scandaleuse du roi. La sainteté de la vie de ses filles ne le touchait pas plus que la sollicitation muette de la France honnête et chrétienne. Il parut cependant vouloir réformer sa vie ; mais c'était trop tard, et il n'eut pas le temps de donner à la dignité royale cette réparation nécessaire. Atteint de la petite vérole, il fut rapidement à l'extrémité. Il demanda les secours de l'Église, chargea le grand aumônier de faire amende honorable en son nom, et donna des témoignages d'une piété mêlée de remords. Il mourut le 10 mai 1774, et fut conduit sans pompe à Saint-Denis. Ses qualités aimables avaient disparu sous les habitudes insouciantes d'une vie voluptueuse, et le sentiment de ses devoirs royaux sous l'ignominie des plus honteuses dominations.

III. — Les Guerres.

UBOIS avait fait alliance avec l'Angleterre, la Hollande et l'Empire pour combattre l'Espagne. Le traité de janvier 1720 termina cette lutte, qui nous coûta fort cher, et eut pour effet d'affermir la domination de l'Autriche sur l'Italie et celle de l'Angleterre sur les mers.

Le duc de Bourbon, par le renvoi de l'infante, avait légué à Fleury une querelle avec l'Espagne. Le congrès de Soissons (1728) brouilla

l'Espagne et l'Autriche. Afin d'envenimer le désaccord, la France et l'Angleterre garantirent par le traité de Séville (1729) les duchés italiens à l'Espagne, et, après la mort d'Antoine Farnèse, le 10 janvier 1731, don Carlos devint duc de Parme et de Plaisance. Fleury croyait la paix assurée, mais l'Angleterre venait de signer, le 16 mars, un traité avec l'empereur. Charles VI demandait l'acceptation de la *pragmatique sanction*, par laquelle il déclarait son héritière sa fille Marie-Thérèse. La Prusse et l'Angleterre l'avaient reçue, et la diète de Ratisbonne la ratifia le 11 janvier 1732. La succession de Pologne vint tout remettre en question.

Auguste II était mort le 1er février 1733. Élu en 1697, il avait été déposé en 1704, et remplacé par Stanislas Leczinski. Il l'avait chassé, et, renvoyé lui-même en 1706, il était redevenu roi en 1709. La diète polonaise se tourna vers Stanislas, qui se rendit en secret à Varsovie, et fut élu par soixante mille voix. Mais ce que les Polonais élèvent rapidement, ils le renversent avec une égale promptitude. Une nouvelle élection, faite sous la pression étrangère, donna le trône à Auguste III.

La France ne paraissait pas avoir d'intérêt direct dans cette affaire, mais rien de ce qui se passait en Europe ne pouvait la laisser indifférente. Les Polonais sont les Français du Nord. Une princesse polonaise était sur le trône de France, et l'honneur voulait que l'on n'abandonnât pas son père. Enfin ce qui pouvait seconder la politique autrichienne devait nous trouver hostiles.

L'opinion publique était favorable à une intervention en faveur de Stanislas, et la noblesse la demandait avec instance. Fleury, qui aimait la paix et cherchait les économies, fut entraîné, promit des secours aux Polonais et déclara la guerre à l'Autriche.

Une armée russe chassa Stanislas de Varsovie et l'investit à Dantzig. Fleury n'intervint que timidement et lui envoya un vaisseau, quinze cents hommes et trois millions. C'était trop si on voulait lui faire honneur, trop peu si on prétendait le servir. Mais le ministre ne voulait ni déclarer la guerre à la Russie, ni porter ombrage à l'Angleterre.

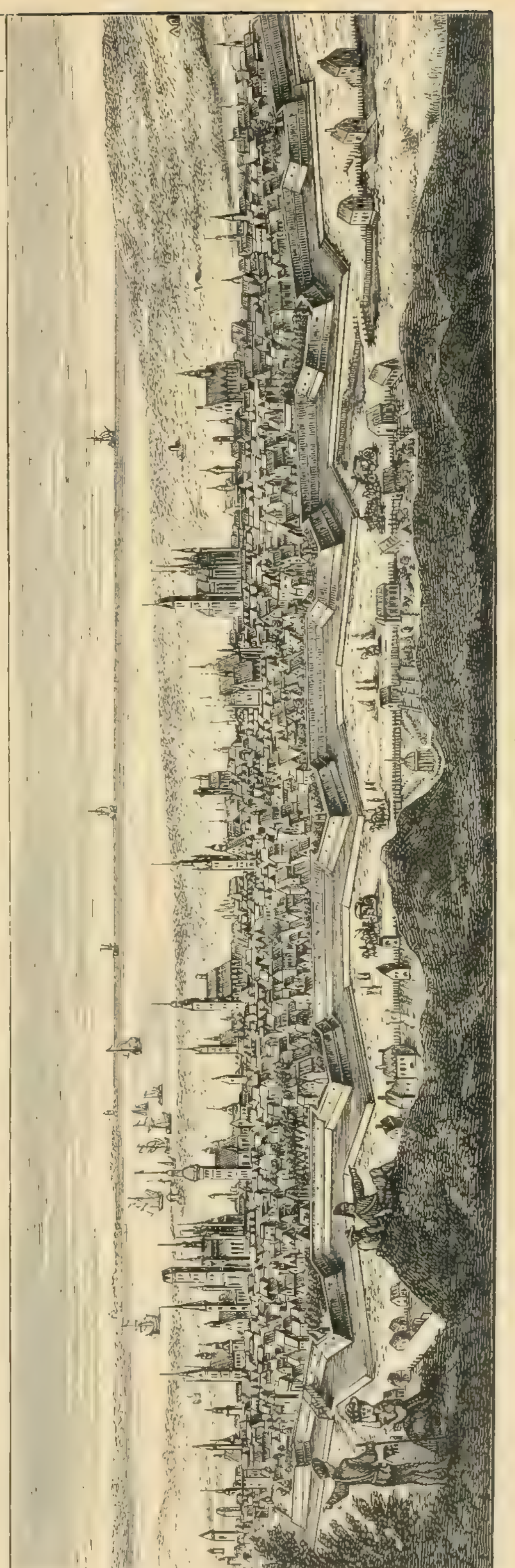
La Peyrouse-La Mothe ne put entrer dans la place, et se retira à Copenhague pour attendre des secours. Le comte de Plélo, ambassadeur en Danemark, ramena son petit corps devant Dantzig, et tenta de percer l'armée russe pour se joindre aux assiégés. Il fut tué dans cette tentative héroïque, après avoir franchi les trois premières lignes, et La Peyrouse ramena les débris de cette vaillante troupe. Dantzig capitula le 28 juin

1734. Stanislas, dont la tête avait été mise à prix, parvint à se sauver sous un déguisement, se réfugia à Kœnigsberg et, après avoir vainement tenté de relever ses affaires, se retira en France.

La partie était perdue en Pologne, mais la France avait deux armées, l'une sur le Rhin, commandée par Berwick, l'autre en Italie par Villars. Elle avait conclu avec la Savoie et avec l'Espagne le traité de Turin, qui promettait au duc le Milanais, et au roi, pour son fils don Carlos, le royaume de Naples.

Après avoir pris Kehl, Berwick eut la tête emportée par un boulet au siège de Philipsbourg (12 juin 1734). « J'ai toujours dit, s'écria Villars, que cet homme était plus heureux que moi. » Noailles et d'Asfeld, qui le remplacèrent, obligèrent la ville à capituler, malgré Eugène et cent mille hommes.

Villars s'empara du Milanais, presque sans combattre, et mourut à Turin le 17 juin 1734, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Fidèle à la tradition de sa famille, Charles-Emmanuel, successeur de Victor-Amédée, négocia secrètement avec l'Autriche et compromit la campagne. Coigny et de Broglie, successeurs de Villars, tuèrent à Parme (29 juin) dix mille hommes aux Autrichiens, en perdirent quatre



Dantzig au XVII[e] siècle.

mille, ne profitèrent pas de cet avantage, et remportèrent le 19 septembre, à Guastalla, un second succès aussi sanglant et aussi inutile que le premier. Les Autrichiens firent passer dans le Milanais leurs troupes de Naples. Don Carlos s'y jeta avec une petite armée, les battit à Bitonto et s'empara de toute la Sicile.

La menace d'une diversion en Hongrie par les Turcs et l'intervention de l'Angleterre et de la Hollande déterminèrent l'empereur à demander la paix. Elle fut signée à Vienne le 3 octobre 1735. Stanislas, renonçant à la Pologne, reçut les duchés de Lorraine et de Bar, qui, à sa mort, reviendraient à la France. François II, de Lorraine, qui devait l'année suivante épouser la fille de Charles VI, fut déclaré héritier du dernier Médicis, grand-duc de Toscane. L'empereur eut Parme et Plaisance, don Carlos Naples, la Sicile et les présides ou forteresses de la côte de Toscane. On reconnut au duc de Savoie le pays de Tortone et de Novare. La pragmatique sanction de Charles VI fut acceptée par toutes les puissances. Il mourut le 20 octobre 1740. Sa fille Marie-Thérèse, âgée de vingt-trois ans, prit possession de ses États héréditaires, associa au gouvernement son mari François de Lorraine, et le présenta comme candidat au trône impérial, malgré les plus vives protestations et les menaces.

Charles-Albert, électeur de Bavière, descendant d'une fille de Ferdinand Ier, Philippe V d'Espagne, issu par les femmes de Charles-Quint, Frédéric-Auguste, électeur de Saxe, gendre de Joseph Ier, faisaient valoir les droits du sang et réclamaient la succession entière ; Charles-Emmanuel, roi de Sardaigne, voulait le duché de Milan, et Frédéric II de Prusse la Silésie. Charles-Albert demanda l'appui de la France, que l'opinion publique lui fit accorder.

Frédéric II engagea la lutte. Il venait de succéder (1740) à son père Frédéric-Guillaume. Roi d'un État de deux millions d'habitants, avec un trésor de quarante millions et une armée de soixante mille hommes, avide de conquêtes, plein d'énergie, sans croyances et sans scrupules, il avait l'audace qui fait tenter les grandes entreprises et le génie militaire qui les fait réussir. Il envahit la Silésie sans déclaration de guerre. Puis il offrit à Marie-Thérèse une alliance offensive et défensive, si elle consentait à reconnaître sa conquête. Marie-Thérèse répondit par l'envoi de trente mille hommes. Les armées en vinrent aux mains à Molwitz, sur la Neiss, le 20 avril 1741. Les Autrichiens furent complètement défaits, et la Silésie resta au vainqueur.

Le maréchal de Belle-Isle, petit-fils de Fouquet, ambassadeur à la diète,

prépara une coalition contre l'Autriche. Un premier traité fut signé à Nymphenbourg, près de Munich, le 18 mai 1741, entre la France, la Bavière et l'Espagne. Un second avec Frédéric, le 5 juin, fut suivi de conventions avec la Sardaigne et la Saxe. Mais la coalition ne faisait pas l'entente, chacun ayant ses vues et son ambition. Marie-Thérèse, de son côté, s'assura le concours de l'impératrice de Russie, Élisabeth, et de l'électeur de Hanovre. La Hollande et l'Angleterre restèrent neutres.

Fleury forma deux armées de quarante mille hommes chacune. La première, commandée par Maillebois, marcha sur le Hanovre, et Georges II, qui craignit pour ses États héréditaires, signa le 16 septembre une convention de neutralité. La seconde, sous la conduite de Belle-Isle, entra en Autriche, occupa Linz et parut en vue de Vienne. Marie-Thérèse se réfugia en Hongrie, où le sentiment national lui donna une armée qui jura de mourir « pour son roi ». Les Français unis aux Bavarois n'osèrent pas faire le siège de Vienne, et les hésitations de Charles-Albert, qui avait pris à Lintz le titre d'archiduc d'Autriche, permirent à François et à Charles de Lorraine de se jeter dans la Bohême et de séparer les deux armées françaises. L'électeur et les généraux français firent cependant le siège de Prague, qu'ils occupèrent, grâce à l'audace de Maurice de Saxe, fils naturel d'Auguste, ancien roi de Pologne, et à la valeur de Chevert et du comte de Broglie.

Le 24 janvier 1742, l'électeur de Bavière, élu empereur à la diète de Francfort, fut proclamé sous le nom de Charles VII. Peu de jours après, les Autrichiens firent capituler quinze mille Français laissés à Lintz, sous le commandement de Ségur, pillèrent Munich et ravagèrent la Bavière. Les princes allemands, ramenés par l'intérêt vers la maison d'Autriche, manifestaient des dispositions qui obligèrent à de nouveaux efforts. Une troisième armée française entrait en Bavière, pendant que l'Angleterre promettait son appui à Marie-Thérèse, que la Prusse concluait un armistice, et que la Sardaigne s'éloignait de la coalition.

Peu soucieux de sa parole, Frédéric se rapprocha des Saxons et des Français, descendit en Moravie et se dirigea sur Prague. Attaqué le 10 mai à Chotusitz, il battit les Autrichiens. Broglie obtint sur eux un avantage à Sohay, mais Frédéric, par un retour inattendu, nous abandonna, au prix de la Silésie que lui laissa Marie-Thérèse par le traité de Breslau. La Saxe donna une adhésion intéressée à ce traité.

La situation des Français en Bohême et en Bavière devenait critique. Nos armées tentèrent vainement de se rejoindre, Prague fut bloquée et,

après une défense héroïque de Chevert, obligée de se rendre. Cent mille Français étaient entrés en Allemagne ; Belle-Isle parvint, par une retraite habile et au milieu de cruelles souffrances, à en ramener trente-cinq mille. Les Suédois au nord et les Espagnols en Italie n'avaient pas été plus heureux.

Georges II, avec quarante mille hommes, fut enfermé par Noailles entre Hanau et Aschaffenbourg. Pour sortir de cette situation périlleuse, il attaqua le corps qui lui fermait le passage au défilé de Dettingen. Si Grammont avait obéi aux ordres de Noailles, c'était un désastre pour les Anglais. Attaqués précipitamment, ils s'échappèrent, après nous avoir tué six mille hommes et en avoir perdu la moitié (27 janvier 1743). Cette défaite nous rejetait sur nos frontières.

L'invasion de la France fut décidée; mais les intérêts étaient trop divers pour qu'on s'entendît, et la double attaque contre l'Alsace et la Lorraine ne réussit pas. Le 13 septembre, le roi de Sardaigne, par un traité avec l'Autriche et l'Angleterre, s'engagea à prendre une part active à la guerre. L'Espagne demanda du secours à la France, et Maurepas traita avec elle, à Fontainebleau, le 25 octobre 1743.

On fit les plus grands préparatifs pour une lutte sur terre et sur mer. Le cardinal de Tencin obtint que l'on secondât une tentative de Charles-Édouard, fils de Jacques III. Pour l'empêcher, la flotte anglaise attaqua, dans la Méditerranée, des vaisseaux espagnols que soutinrent les Français. La victoire resta indécise après une lutte meurtrière. Quelques jours après, l'embarquement put se faire à Dunkerque ; mais une tempête fit plus de mal qu'une bataille ; il fallut renoncer à l'expédition (15 mars 1744). Le 5 avril, une ligue fut signée entre la France, Charles VII, Frédéric II, le roi de Suède et l'électeur palatin. Elle avait pour but le maintien de Charles VII comme empereur, la délivrance de la Bavière et la conservation de la Silésie par la Prusse. La France ne demandait rien pour elle-même.

Le prince de Conti était en Italie et Coigny sur le Rhin. Deux armées furent envoyées en Flandre sous le commandement du maréchal de Noailles et de Maurice de Saxe. Le roi se rendit le 3 mai dans l'armée de Noailles, et assista aux sièges de Menin, d'Ypres et de Furnes. La marche de Charles de Lorraine sur l'Alsace, la prise de Lauterbourg et de Weissembourg, et la retraite de Coigny sur Haguenau, déterminèrent le roi à courir en Alsace. Le 4 août il était à Metz ; le 8, il tombait malade et se trouvait à l'extrémité. La douleur fut générale et se mani-



Bataille de Fontenoy, tableau d'Horace VERNET.

festa par un concours immense dans les églises et une insatiable avidité de nouvelles. Le péril lui inspira une belle parole : « Souvenez-vous, dit-il au maréchal de Noailles, que lorsqu'on portait Louis XIII à Saint-Denis, Condé était vainqueur à Rocroi. » Il se prépara à la mort, condamna ses désordres et reçut les sacrements. La nouvelle de son retour à la santé fut reçue avec enthousiasme et célébrée par d'unanimes actions de grâces. « Qu'ai-je donc fait pour être tant aimé ? » disait-il avec étonnement. Il n'eût tenu qu'à lui de mériter cet amour.

L'entrée de Frédéric II en Bohême rappela Charles de Lorraine. Coigny en profita pour assiéger Fribourg, qui capitula le 8 novembre. En Flandre, le maréchal de Saxe garda les villes conquises, et en Italie, Conti et le général espagnol La Mina défirent complètement auprès de Coni Victor-Amédée, qui venait au secours de la place. Mais ils ne profitèrent pas de ce succès, et, abandonnant le siège, repassèrent les Alpes. Frédéric, pressé par Charles et Traun, supérieurs en forces, se retira de la Bohême par la Saxe.

Charles VII mourut à Munich le 20 janvier 1745. La politique de Marie-Thérèse, habile et résolue, ramena quelques-uns des ennemis, en désarma d'autres par des concessions et désintéressa les rivaux. François fut élu empereur le 13 septembre 1745 et prit le nom de François Ier.

Le maréchal de Saxe avait en Flandre soixante-seize mille hommes à qui les Anglais, les Hollandais et les Autrichiens ne pouvaient en opposer que soixante mille. Il assiégeait Tournai (1er mai) et occupait aux environs de fortes positions. L'ennemi attaqua le 11. Les Anglais, refoulés vers Fontenoy, formèrent une colonne qui s'avança lentement, protégée par la cavalerie et soutenue par l'artillerie. Arrivés devant le régiment des gardes françaises, les officiers anglais s'avancèrent, saluèrent et dirent : « Messieurs, tirez les premiers. » Le comte d'Auteroche leur répondit : « Messieurs, nous ne tirons jamais les premiers. Tirez-vous-mêmes. » La première décharge nous coûta vingt-trois officiers et trois cent quatre-vingts soldats. Les gardes françaises, écrasées par le nombre, plièrent, et, à deux heures, on put craindre que l'armée fût coupée.

Le roi voulut rester à son poste, malgré le danger. La terrible colonne anglaise semblait maîtresse du champ de bataille, mais, attaquée de toutes parts et foudroyée en face par une batterie rapidement établie, elle se rejeta sur ses réserves. Cette journée, où le succès fut vaillamment disputé, nous coûta sept mille hommes et douze à l'ennemi. Elle nous valut Tournai, Gand, Audenarde, Bruges, Dendermonde et Ostende.

Le 4 juin, Frédéric, à qui la victoire de Fontenoy arrachait des compliments ironiques, battait complètement les Autrichiens à Hohenfriedberg et écrivait à Louis XV : « J'ai acquitté la lettre de change que V. M. a tirée sur moi à Fontenoy, » ce qui ne l'empêchait pas de se montrer disposé à accepter de Marie-Thérèse des propositions de paix.

Les Autrichiens envahirent la Silésie et, quoique battus à Sorr, se dirigèrent sur le Brandebourg. Frédéric les prévint, réduisit à l'impuissance Auguste III, et, par un traité signé à Dresde, le 25 décembre, reconnut le nouvel empereur, moyennant la cession définitive de la Silésie. L'électeur palatin suivit son exemple.

Les efforts de l'Autriche en Allemagne avaient diminué ses forces en Italie. Les Franco-Espagnols attaquèrent les Autrichiens et les Piémontais. L'infant don Philippe écrasa ces derniers à Bassignano (27 septembre 1745), prit Alexandrie, Tortone, Parme, Plaisance, Milan, et rejeta les Autrichiens sur le Mincio.

La tentative avortée en 1744 sur l'Écosse fut renouvelée en 1745 par Charles-Édouard. La France suivit avec plus d'intérêt que de générosité cette campagne, où le jeune prince déploya de grandes qualités. Écrasé à Culloden, il erra pendant six mois et, recueilli par un vaisseau français, arriva en Bretagne au mois de septembre 1746. Ce fut la dernière tentative de la malheureuse race des Stuarts.

Pendant l'hiver de 1745 à 1746, la France n'eut sur le Rhin qu'une armée d'observation commandée par le prince de Conti. D'Argenson conclut un armistice avec le roi de Sardaigne, et proposa de former une confédération des États italiens avec une diète permanente. Le roi de Sardaigne y consentit et rompit avec la France, lorsqu'il vit arriver trente mille Autrichiens. Il prit Asti et força Maillebois à se replier sur Tortone, pendant que les Espagnols, abandonnant Milan, se portaient sur Pavie. Le 16 juin, Maillebois n'hésita pas, malgré la disproportion du nombre, à accepter, contre Lichtenstein, la bataille sous les murs de Plaisance. Il fut vaincu, défendit le terrain pied à pied, et arriva le 13 septembre sur le Var, abandonnant tout à l'ennemi.

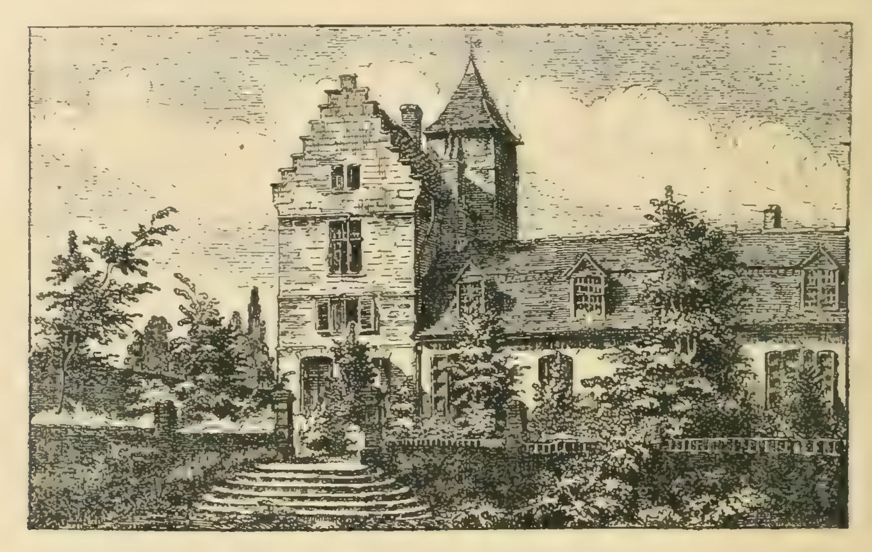
Philippe V mourut le 9 juillet 1746, laissant la couronne à Ferdinand VI. L'alliance semblait compromise à cause des dispositions de la nouvelle reine, infante de Portugal, et de la mort de la Dauphine, fille de Philippe V.

Le maréchal de Saxe avait entrepris au cœur de l'hiver le siège de

Bruxelles, qui se rendit le 20 février. Il fit reculer sur tous les points l'armée ennemie, et se présenta devant Anvers, que la garnison hollandaise lui livra. Louis XV y fit une entrée solennelle.

Mons, Saint-Ghislain, Charleroi, Namur furent emportés du 11 juillet au 30 septembre, et l'armée française occupa presque tous les Pays-Bas autrichiens. Le 11 octobre, le maréchal de Saxe, après une attaque meurtrière, battit à Raucoux les Anglais, les Autrichiens et les Hollandais, qui perdirent douze mille hommes tués, blessés ou prisonniers. Mais cette victoire n'eut pas de résultats.

La Provence avait été envahie par quarante mille Autrichiens, qui assié-



Château des Quatre-Vents à Calonne, quartier général de Louis XV.

gèrent Antibes et ravagèrent tout le pays pendant que la flotte anglaise bloquait Marseille et Toulon. Belle-Isle marcha contre eux, leur fit beaucoup de mal par des attaques de détail, et les repoussa jusqu'au Var. Gênes opprimée se souleva, chassa la garnison, et fut vainement assiégée. Boufflers, qui l'avait héroïquement défendue, y mourut le 8 juillet 1747, quatre jours avant la levée du siège.

La Hollande, menacée, rétablit le 1er mai 1747 le stathoudérat héréditaire en faveur de Guillaume IV de Nassau. Maurice de Saxe, nommé maréchal général, préparait le siège de Maëstricht, lorsqu'il trouva devant lui, à Lawfeld, le duc de Cumberland, le prince de Waldeck et Bathiany. Il les battit après cinq attaques (2 juillet), mais ne put rompre

les Hollandais et les Autrichiens. Il courut assiéger Berg-op-Zoom, qui fut enlevé, le 16 septembre, quartier par quartier, et abandonné aux soldats, qui trouvèrent un immense butin.


Statue de Dupleix à Landrecies.

La guerre n'était pas moins active sur mer que sur terre. Les Anglais prirent Louisbourg dans l'île du cap Breton. Une flotte, équipée pour le reprendre, fut dispersée avant d'avoir mouillé dans les eaux américaines. Une attaque sur Lorient ne réussit pas, mais nous perdîmes cinq vaisseaux et deux frégates près du cap Finistère. Aux Indes, Dupleix avait proposé aux Anglais une neutralité qu'ils n'acceptèrent pas. La Bourdonnais, gouverneur de l'île Bourbon, s'empara de Madras, après une capitulation qui stipulait la remise aux Anglais moyennant onze millions (1). Dupleix, en qualité de gouver-

1. Il paraît établi aujourd'hui que cette condition n'existait pas, le gouverneur anglais s'étant rendu à discrétion. La Bourdonnais l'aurait supposée dans un intérêt personnel, et Du-

neur général de Pondichéry, cassa la capitulation. Ces deux hommes, dont les grandes qualités auraient pu donner un empire à la France dans les Indes, ne s'entendirent pas, et leur rivalité perdit tout. Calcutta pouvait être pris, mais ils laissèrent passer l'occasion, et La Bourdonnais rappelé fut mis à la Bastille. Il y passa plusieurs années sans pouvoir répondre aux accusations dont il avait été l'objet, ni faire entendre sa justification (1748). Rendu à la liberté en 1752, il mourut l'anné suivante.

A la fin de 1747, tous les belligérants désiraient la paix. Le maréchal de Saxe fit des ouvertures qui amenèrent la réunion d'un congrès à Aix-la-Chapelle. Les négociations marchaient lentement, lorsque, avec quatre-vingt mille hommes, il investit Maëstricht (13 avril 1748). La Hollande effrayée fit d'actives démarches, entraina l'Angleterre, et les préliminaires furent signés. Cette guerre, qui durait depuis sept ans, avait souvent changé de but et de direction. Elle fut terminée par une paix qui rendait inutiles nos sacrifices, ne nous relevait pas de nos revers et ne récompensait pas nos victoires. Nos soldats valaient mieux que nos diplomates.

La Flandre, l'Angleterre et la Hollande rendirent leurs conquêtes, et renouvelèrent les anciens traités. Don Philippe eut Parme, Plaisance et Guastalla. Gênes recouvra son indépendance et le duc de Modène ses États. La Sardaigne et la Prusse gardèrent ce qu'elles avaient acquis. L'Angleterre put continuer la traite des nègres et retirer les bénéfices du vaisseau *de permission* (1) dans les colonies espagnoles. La France, reconnaissant Georges Ier, s'engagea à renvoyer le prétendant. Elle consentit à ne fortifier Dunkerque que du côté de la terre, et permit à un commissaire anglais de veiller à l'exécution de cette condition. Louis XV avait dit qu'il ne voulait pas faire la guerre en marchand. Il la fit avec un oubli coupable des intérêts de son royaume, et, comme il arrive toutes les fois que l'on obéit à un sentiment égoïste, il laissa la voie ouverte à de nouvelles difficultés.

La France et l'Angleterre étaient en présence dans les Indes et en Amérique. Dupleix, gouverneur de l'Inde française et de Pondichéry en 1741, avait conçu un vaste plan d'organisation, propre à développer la richesse de nos établissements et à étendre la domination de la France sur cette vaste et riche presqu'île. En échange des secours qu'il donna à

pleix, dont le rachat de Madras contrariait le plan, n'aurait agi contre La Bourdonnais qu'après avoir épuisé auprès de lui les sollicitations et les menaces.

1. Ce vaisseau, dont la charge était sans cesse renouvelée, avait le privilège de faire le commerce sans acquitter de droits.

l'un des rois du pays et qui assura sa victoire, il reçut d'immenses territoires, et fut déclaré nabab de toutes les provinces situées au sud du fleuve Krischna. Murzapha, son allié, tué dans une révolte, fut remplacé par un de ses frères, qui donna à la France une grande partie de la côte de Coromandel.

Les Anglais, inquiets de ces agrandissements et de cette prépondérance, nous suscitèrent des ennemis et nous firent ouvertement la guerre. Dupleix, mal secondé, éprouva des échecs. Il s'adressait à Versailles, demandait des secours et promettait un grand empire. Les succès de Robert Clive, qui ébranlaient notre crédit auprès des populations indiennes et notre sécurité dans les anciennes possessions, paralysèrent ses efforts et déterminèrent son rappel.

A la lecture de la lettre qui le révoquait, Dupleix, en présence du Conseil et des troupes, cria : Vive le roi ! donnant ainsi, au moment où il perdait tous les fruits d'une vaste conception, l'exemple d'une inébranlable fidélité. Il fut dépouillé de sa fortune personnelle, essaya vainement d'obtenir justice, et celui qui avait disposé des ressources d'un grand empire mourut de chagrin et de misère à Paris en 1763. Son successeur signa le 31 décembre 1754, avec les Anglais, un traité qui parut établir l'égalité entre les deux nations, et qui, en réalité, fut le point de départ de l'immense domination acquise par nos rivaux.

La France et l'Angleterre se trouvaient également en présence en Amérique. Leurs possessions se touchaient et le traité n'en avait pas exactement déterminé les limites. Les Français, en cédant l'Acadie, avaient prétendu garder les forts qui en protègent l'isthme. Les Anglais les réclamèrent et accusèrent les Français de leur créer des difficultés avec les naturels. Les commissaires chargés de fixer les limites ne s'entendirent pas, et la querelle s'envenima. L'Angleterre demandait la punition des officiers qui, selon elle, avaient violé la paix, et le gouverneur du Canada envoya un de ses officiers détruire un fort élevé sans droit sur un des affluents de l'Ohio, dont le bassin avait été déclaré uni à la France. Washington se retrancha dans un nouveau fort, qu'il appela *Nécessité*. Jumonville, chargé de demander l'évacuation, fut tué avec les hommes qui l'accompagnaient. Le fort *Nécessité* fut aussitôt assiégé et pris, et, malgré l'irritation de notre armée, il n'y eut pas de représailles pour le guet-apens dont Washington s'était rendu coupable.

Des armements furent aussitôt faits en France, mais, l'Angleterre ayant (mai 1754) donné l'ordre d'attaquer tout vaisseau français qui

porterait des renforts en Amérique, la cour de Versailles négocia, tout en se plaignant des procédés de sa rivale. L'amiral Boscawen prit, sans déclaration de guerre, deux de nos vaisseaux, au mois de juillet 1755,



Vue de Madras.

dans les eaux de Terre-Neuve. Les corsaires firent le plus grand mal à notre marine marchande, qui, en un mois, perdit plus de trois cents bâtiments et dix mille matelots.

Rouillé demanda satisfaction, le 31 décembre 1755, pour la violation du droit des gens, et l'Angleterre, qui l'avait ordonnée dans le but de porter à notre marine un coup décisif, répondit par des récriminations. Notre diplomatie chercha des alliances. Frédéric II s'offrit, mais on avait appris à ne pas compter sur lui. L'abbé de Bernis, chargé de négocier avec l'Autriche, n'eut pas de peine à démontrer que son alliance nous assurait des avantages considérables. Le traité de Versailles avec l'Autriche, que nous avions combattue depuis François Ier, étonna d'abord et fit naître des inquiétudes, malgré les efforts du gouvernement pour convaincre le public des avantages de ce changement de politique.



Montcalm.

La guerre commença sur mer. Une flotte française, partie de Toulon sous le commandement de la Galissonnière, débarqua à Minorque le maréchal de Richelieu, qui occupa Port-Mahon et bientôt toute l'île, à l'exception du fort Saint-Philippe, où se renferma la garnison anglaise. L'amiral Byng, avec dix-sept vaisseaux, attaqua la Galissonnière et ne réussit pas (21 juin). Le rapide développement de la marine française sous la main vigoureuse de Machault, l'insuccès de Byng et l'occupation de Minorque irritèrent les Anglais, qui traduisirent le malheureux amiral devant une cour martiale, et le firent fusiller à son bord. En Amérique, Montcalm, lieutenant général du gouvernement du Canada, garda, malgré de vives attaques, toutes ses positions.

Frédéric II, après avoir négocié avec la cour de Vienne, envahit la Saxe le 30 août, surprit Dresde et arriva, le 6 septembre, devant le camp de Pirna, où Auguste III avait réuni dix-sept mille hommes. Il y

laissa la moitié de ses troupes, marcha avec les autres contre les Autrichiens, qu'il vainquit à Lowositz, et, revenant sur ses pas, fit capituler Pirna, occupa tout le pays et renvoya Auguste en Pologne.

Cette agression amena l'intervention de la France, qui, aux termes du traité de Versailles, devait son secours à l'Autriche. La diète de Ratisbonne somma Frédéric de retirer son armée, et, le 17 mars, elle le mit au ban de l'empire. L'Allemagne se divisa. A l'exception du Hanovre, du Brunswick, de la Hesse et de quelques petits princes, tous les États embrassèrent la cause de l'Autriche et traitèrent avec la France. L'Angleterre offrit sa médiation, mais les conditions de l'Autriche la rendirent inutile. Le 1er avril 1757, un nouveau traité unit plus étroitement la France et l'Autriche. Les deux puissances disposaient des divers États comme si la guerre les avait déjà mis à leur merci. La France obtint le concours de la Bavière, du Palatinat, du Wurtemberg, de la Suède, et la neutralité du Danemark. Elle envoya en Allemagne deux armées : l'une de quatre-vingt mille hommes sous les ordres du maréchal d'Estrées, l'autre de ving-cinq mille avec dix mille Bavarois sous le commandement de Soubise.

Frédéric entra en Bohême et remporta le 6 juin une grande victoire près de Prague sur Charles de Lorraine et le maréchal Brown (6 mai 1757). Il bombarda inutilement Prague, assaillit sept fois le feld-maréchal Daun dans une position qu'il ne put enlever, et se retira sur la Saxe, après avoir perdu près du tiers de son armée (18 juin).

D'Estrées, après avoir passé le Rhin, s'était dirigé sur le Weser. Il trouva le duc de Cumberland à Hastembeck et le battit (26 juillet). La jalousie de Maillebois, qui le rendit immobile pendant que le reste de l'armée déployait la plus brillante bravoure, affaiblit les résultats de cette journée. On l'accusa même de s'être laissé battre afin d'assurer l'insuccès de son général. Victime d'une intrigue de cour, d'Estrées fut remplacé par Richelieu.

Le duc de Cumberland, rejeté sur des marais voisins de l'Elbe, était à notre disposition. Richelieu lui accorda le 8 septembre à Closterseven une capitulation, en vertu de laquelle trente-huit mille Hanôvriens et Hessois s'engagèrent à ne servir ni contre la France ni contre ses alliés. C'était une faute, dont son inaction, ses pillages et les divisions des alliés augmentèrent les fâcheux effets au moment où le roi de Prusse, battu à Jœgerndorf par les Russes et menacé par les Suédois, paraissait perdu. Repoussé, affaibli par la désertion, sans argent, il douta un moment de

lui-même, mais il se releva promptement, et les fautes de ses ennemis assurèrent son salut. Il laissa le duc de Bevern devant Charles de Lorraine, et, avec vingt-deux mille hommes, se porta sur Erfurth contre Soubise, qui, avec trente mille Français et vingt-deux mille Allemands, rétrograda et, par l'incertitude de ses marches, démoralisa son armée. La terreur que lui inspirait Frédéric paralysait ses mouvements, mais à la nouvelle que Berlin était menacé par un corps autrichien, il se porta en avant. Frédéric feignit de reculer et l'amena près de Mersebourg, à Rosbach. Une marche imprudente de flanc pour tourner les hauteurs qu'occupait l'armée prussienne était à moitié exécutée sans beaucoup d'ordre, lorsque Frédéric l'attaqua, le mit en désordre par des charges de cavalerie, l'accabla par l'artillerie et l'acheva avec quelques bataillons. Les efforts de Castries et de Broglie pour rétablir le combat furent impuissants. Nous avions perdu trois mille hommes et huit mille prisonniers (5 novembre 1757).

Bevern fut battu et pris le 22 novembre, en avant de Breslau, par le prince de Lorraine; mais Frédéric, revenant de la Saxe, rallia les débris de ce corps, attaqua les Autrichiens supérieurs en nombre, et les vainquit entre Leuthen et Lissa, à force de courage et de génie (5 décembre).

William Pitt, qui dirigeait alors la politique anglaise, avait donné à la guerre maritime une vigoureuse impulsion. Une attaque dirigée contre Rochefort échoua, et les tentatives faites en Amérique ne réussirent pas mieux. Les succès de Frédéric relevèrent ses espérances. Il arma les soldats qui avaient capitulé à Clostersevern et en confia le commandement au duc Ferdinand de Brunswick, à qui il donna pour mot d'ordre l'expulsion des Français de l'Allemagne. Brunswick nous tenait tête en Westphalie et dans le Hanovre, pendant que Frédéric luttait, en Saxe et en Silésie contre les Autrichiens, les Russes et plusieurs princes allemands.

Un Bourbon de la maison de Condé, le comte de Clermont, remplaça Richelieu dans le Hanovre. Le désordre de l'armée, la haine des populations, les menaces de l'ennemi, l'obligèrent à la retraite. Ferdinand le poussa jusqu'à Dusseldorf, où il passa le Rhin (3 avril 1758) sans avoir livré un combat. La Westphalie, la Hesse et le Hanovre étaient perdus. Il l'attaqua dans une excellente position, près de Crevelt, le tourna et le mit en fuite. L'armée parvint cependant à se rallier sous les murs de Cologne, et cette défaite n'eut pas les conséquences que l'on pouvait redouter. Ferdinand dut repasser le Rhin, de peur d'être coupé, après l'échec infligé au prince d'Isembourg par Soubise à Sonderhausen, dans

la Hesse (23 juillet). Soubise fut encore vainqueur à Lutterberg, le 10 octobre. L'opinion publique, qui ne lui était pas favorable, attribua ses succès à Chevert, qui avait puissamment contribué à la victoire d'Has-



Frédéric II.

tembeck, et que son mérite éleva du rang de simple soldat à celui de lieutenant-général.

Duquesne tint tête, près de Carthagène, avec quatre vaisseaux à l'escadre de l'amiral Osborn ; Hawke retint dans la Charente, au grand détriment de nos affaires, des vaisseaux destinés à l'Amérique ; Saint-Servan fut détruit par Howe ; Cherbourg, dont les défenses étaient inachevées, fut fort maltraité par le général Bligh , mais l'attaque de Saint-Malo, repoussée par le duc d'Aiguillon, fut un désastre pour les Anglais. En Amérique Louisbourg, qui fermait l'entrée du Canada, fut pris par l'amiral Boscawen, que ce succès dédommagea de nombreux et graves échecs.

Le 1er mars 1759, Ferdinand de Brunswick entra dans la Hesse, repoussa les Français, mais se brisa contre la position de Bergen, défendue par de Broglie. Il se replia sur Minden, où Contades et Soubise réunirent leurs forces. Il les surprit et les rejeta loin de leurs lignes, après leur avoir tué beaucoup de monde et enlevé une partie de leur artillerie

Choiseul reprit le projet de porter la guerre sur les côtes anglaises. Il construisit un grand nombre de petits vaisseaux, en donna le commandement à l'amiral de Conflans, et mit les troupes de débarquement sous les ordres de d'Aiguillon et de Soubise. Malgré l'attaque par les Anglais du Hâvre et de Toulon, et une défaite subie en vue de Lagos, par sept vaisseaux que dix-sept écrasèrent, ce dessein fut poursuivi. Conflans, sorti de Brest, n'osa pas tenter une bataille et se réfugia sur les côtes de Bretagne, entre le Scorff et la Vilaine. Attaqué entre Belle-Isle et la pointe de Quiberon, il perdit cinq vaisseaux. Les défaites maritimes provoquaient une émotion plus vive que les pertes de batailles sur terre. Elles étaient plus difficiles à réparer, et, comme on les attribuait au défaut d'organisation et à l'insuffisance du matériel, on ne voyait pas de remède immédiat au mal. La disgrâce de Machault, qui avait au moins un plan et de la volonté, ne sauva pas la situation.

Après avoir échoué sur la Martinique, les Anglais occupèrent la Guadeloupe, Marie-Galande, la Désirade, les Saintes et Saint-Barthélemy. Ils envoyèrent trois armées à la conquête du Canada. Le général Wolf assiégea Québec, que Montcalm, inférieur en nombre, essaya de sauver en livrant bataille à l'armée anglaise. Blessé mortellement, il criait encore à ses soldats : « En avant, et gardons le champ de bataille! » Wolf tomba aussi, mais vainqueur, et Québec capitula (10 septembre 1759). Le chevalier de Lévis battit Murray, successeur de Wolf, devant Québec, mais Vaudreuil, qui avait repris l'offensive, ne put tenir contre trois armées, s'enferma dans Montréal et fut réduit à capituler. Malgré ces glorieux efforts et le dévouement des colons à la France, le Canada était perdu.

Dans l'Inde, une escadre de douze vaisseaux sous les ordres d'Aché, eut, le 20 mars 1758, un engagement peu favorable avec l'amiral anglais Pocock. Lally, qui s'était distingué à Fontenoy, fit en arrivant le siège du fort Saint-David près de Madras. Il le prit avec deux autres forts, assiégea vainement Madras, et fut obligé de se replier sur Karikal. Il fut lui-même l'instrument de sa chute. Après avoir imprudemment divisé ses forces, il fut battu à Wandeswah, le 22 janvier 1760. Il défendit énergiquement Pondichéry, se procura de l'argent par toute sorte de moyens, essaya de se rattacher les Indiens, que sa dureté avait aliénés, résista jusqu'à la dernière extrémité, malgré les horreurs de la faim, et se rendit à discrétion. Il avait perdu l'Inde malgré de grandes qualités et une bravoure incontestable. Vainqueur, il eût fait oublier toutes ses fautes ; vaincu, il en porta la peine. Rentré en France, où il était venu apporter sa justification, il fut jeté à la Bastille. Il y resta dix-huit mois, ne put se faire entendre et, condamné par la grand'chambre, il eut la tête tranchée le 9 mai 1766.

Au commencement de 1760, Broglie, qui avait passé l'hiver sur le Mein, rejoint par le corps du comte de Saint-Germain, prit Cassel et Minden. Les opérations étaient compromises ou ralenties par la division des chefs. Ferdinand de Brunswick avait pris Clèves et échoué devant Wesel. Castries le battit à Clostercamp après un combat de seize heures. Dans la nuit qui précéda, le chevalier d'Assas, envoyé en reconnaissance, fut surpris par un détachement ennemi. On lui promet la vie s'il se tait, mais l'armée est perdue et un mot la sauve. « A moi, Auvergne! s'écrie-t-il, voilà l'ennemi ! » Et il tombe percé de coups (6 octobre).

Après la campagne de 1761, les plénipotentiaires, sans être encore d'accord, pouvaient croire à la possibilité d'une entente. Il n'était pas un État engagé dans la guerre qui n'en désirât la fin. Les résultats de la lutte étaient si peu décisifs, que toutes les prétentions pouvaient se produire, et la lassitude universelle devait seconder l'œuvre des diplomates.

Ferdinand VI d'Espagne, mort le 10 août 1759, avait laissé la couronne à son frère Charles III, prince éclairé mais entreprenant, économe mais jaloux de son pouvoir. Le développement de la puissance maritime de l'Angleterre lui imposa des craintes pour l'empire colonial de l'Espagne. Le ministère anglais n'ayant pas admis ses justes réclamations contre des mesures maritimes contraires aux intérêts de ses sujets, il conclut avec la France un traité qui, commun aux souverains de la maison de Bourbon, Louis XV, Charles III, Ferdinand de Naples et Philippe

de Parme, fut appelé pacte de famille (15 avril 1761). Princes et sujets s'engagèrent à ne faire « qu'une seule nation et une seule famille ». C'était la réalisation de la pensée de Louis XIV. Choiseul eut le mérite de la comprendre et la gloire de l'exécuter. Avec un roi de France digne de ce titre, c'était une garantie de prépondérance en Europe et une arme contre les révolutions intérieures. Avec Louis XV, c'était un instrument puissant entre des mains débiles.

Pitt demanda des explications à l'Espagne, ne fut pas satisfait et, irrité de l'opposition du Conseil, se retira (2 mai 1761).

Dans la campagne de 1762, Soubise fut battu le 24 juin à Wilhemstadt, remporta un avantage à Fridberg, laissa prendre Cassel et allait être chassé de la Hesse, lorsque les préliminaires de la paix furent signés.

Le traité de Paris fut conclu le 10 février 1763 entre la France, l'Espagne, l'Angleterre et le Hanovre. La France céda le Canada et ses dépendances; elle recouvra la Guadeloupe, la Martinique, Marie-Galande, la Désirade, Sainte-Lucie et les îles de Saint-Pierre et Miquelon, qui lui assuraient le droit de pêche à Terre-Neuve. Belle-Isle et Gorée lui furent rendues ainsi que ses possessions de l'Inde. Elle dut démolir les fortifications de Dunkerque, renoncer à toutes les réclamations sur les prises faites avant la guerre, et retirer ses troupes de toutes les villes qu'elle occupait en Allemagne et dans les Pays-Bas.

La paix entre l'Autriche et la Prusse fut signée à Hubertsbourg le 15 février 1763. L'Autriche abandonna la Silésie et le comté de Glatz. Frédéric promit entière liberté du culte pour les catholiques et respect pour leurs privilèges. Il sortait de cette guerre avec des avantages territoriaux, la réputation de premier capitaine de son temps et l'espoir de balancer en Allemagne l'influence de l'Autriche. La guerre avait coûté à la France près de trois cent mille hommes et plus de treize cents millions. La paix lui enlevait sa situation prépondérante en Europe et ses plus belles colonies. L'Angleterre avait l'empire des mers et dominait en Amérique et aux Indes. La Prusse devenait une puissance de premier ordre et groupait autour d'elle l'Allemagne du Nord. L'Autriche était affaiblie, et l'Espagne restait dans la situation inférieure à laquelle n'avait pu l'arracher Charles III.



IV. — Les Questions religieuses.

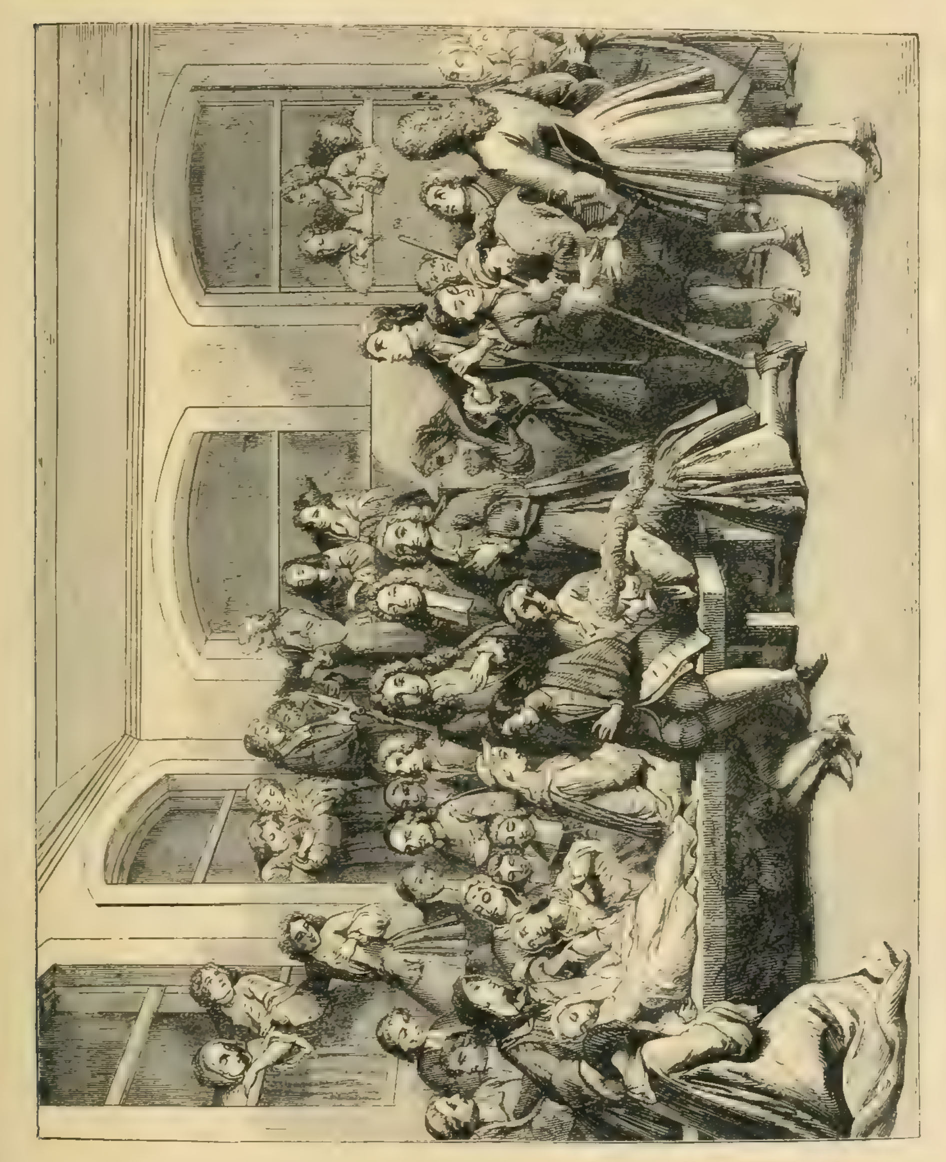


LA bulle *Unigenitus* n'avait été enregistrée que « conformément aux règles de l'Église et aux maximes du royaume sur les appels au futur concile. » Le clergé se divisa, dès lors, en *acceptants* et en *appelants.* Parmi ces derniers se trouvaient le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, et quatre évêques. La Faculté de théologie donna son adhésion à leur appel. Le régent fit arrêter les évêques et ordonna la rétractation de la Faculté de théologie. Trois archevêchés, douze évêchés et de nombreux bénéfices demeurèrent vacants à la suite de ces conflits.

Portail de l'église Saint-Médard, à Paris.

Clément XI, par une bulle du 28 août 1718, menaça les appelants de l'excommunication. Noailles et sept évêques en référèrent au futur con-

cile. Dubois proposa un accommodement et obtint du pape l'envoi des bulles à ceux des prélats qu'il désignerait. Une déclaration royale du 4 août 1720 fut présentée au parlement exilé à Pontoise. Il en refusa l'en-



Les Convulsionnaires du cimetière Saint-Médard, d'après une estampe du XVIIIe siècle.

registrement, qui fut fait par le grand Conseil. Le parlement se rendit, et il rentra à Paris le 20 août. La résistance ne fut pas moins grande dans le clergé. Les écrits se succédaient rapidement, les lettres de cachet se

multipliaient, et, à toutes les causes qui entretenaient des divisions funestes, se joignaient une opposition constante et une répression de jour en jour plus vive.

Le régent avait eu la pensée de rétablir l'Édit de Nantes. Le duc de Bourbon, au contraire, remit en vigueur les mesures sévères. La déclaration du 14 mai 1724 ne fut pas rigoureusement exécutée, mais elle détermina une émigration nouvelle dont la Suède profita.

La querelle du jansénisme se réveilla en 1726. Un concile provincial fut convoqué à Embrun pour juger l'évêque de Senez, Soanen, dont les instructions furent déclarées « séditieuses et contraires aux lois de l'État. » Douze prélats protestèrent, et furent appuyés d'une consultation des principaux avocats de Paris.

Fleury réunit les évêques, leur soumit les actes du concile d'Embrun, et, leur validité étant reconnue, la protestation fut condamnée par un arrêt du Conseil (3 juillet 1728), comme contraire aux lois de l'Église et de l'État.

Noailles se soumit et les Jésuites, qu'il avait bannis de son diocèse, y furent rappelés.

En 1727, le diacre Pâris, qui avait montré un zèle ardent contre la bulle *Unigenitus*, et dont la vie ascétique avait édifié le peuple, fut enterré dans le cimetière de Saint-Médard. Les jansénistes le vénéraient comme un saint, et son tombeau fut visité par un grand nombre de malades qui prétendirent y trouver la santé. La guérison était précédée ou suivie de convulsions. L'empressement était si général, la passion si ardente, la contradiction si vive, que le cimetière dut être fermé. Les *convulsionnaires* perdirent alors tout crédit.

La lutte recommença en 1731. Un arrêt du Conseil avait interdit toute discussion sur les matières religieuses. Le parlement reçut un appel comme d'abus contre des prêtres qui exigeaient l'adhésion à la constitution *Unigenitus*, et les avocats, n'ayant pu obtenir la suppression de la condamnation prononcée contre une consultation relative au concile d'Embrun, se refusèrent à plaider. La justice se trouva suspendue, mais le 3 décembre, un arrêt du Conseil, en reconnaissant la fidélité de l'ordre, révoqua l'exil prononcé contre dix de ses membres.

Après deux convocations à Marly et à Compiègne, et l'injonction de ne recevoir aucun appel relatif aux prétendus miracles de Saint-Médard et de faire des remontrances, plusieurs conseillers furent exilés. Les magistrats résolurent de se démettre de leurs charges et, au nombre de

cent cinquante, sortirent du palais en robe, sur deux rangs, et provoquèrent une vive agitation. Les démissions ne furent pas acceptées, et après la soumission du premier président, le roi déclara, le 9 juillet 1732, qu'il aimait mieux pardonner que punir. A la rentrée, le garde des sceaux, Chauvelin, lui adressa une déclaration sur les délibérations, les remontrances et les appels comme d'abus. Le parlement voulut délibérer, fut cité à Versailles, protesta, et cent trente-neuf de ses membres furent exilés. L'exil révoqué le 11 novembre, le parlement rentra, prit une humble attitude devant le roi, qui retira ses déclarations, et la lutte fut pour un moment apaisée.

En 1751 avaient paru les deux premiers volumes de l'*Encyclopédie*, œuvre de science et d'incrédulité. On l'arrêta plutôt à cause de ses théories politiques que de ses outrages à la religion catholique, et on augmenta son succès. Le désordre des mœurs corrompt ou opprime la foi, et la littérature du XVIIIe siècle fut en très grande partie, ou d'une légèreté licencieuse, ou d'une hostilité systématique contre la religion.

Des mandements épiscopaux avaient ordonné le refus des sacrements même aux mourants qui ne souscrivaient pas la constitution *Unigenitus*. Il y eut à Paris plusieurs cas, à la suite desquels le parlement décréta de prise de corps et de confiscation de leurs biens les curés qui avaient obéi à leurs évêques. Il enjoignit aux vicaires de Saint-Médard de porter les sacrements à une malade, et comme l'archevêque de Paris, pair du royaume, était en cause, il évoqua la Chambre des pairs. Le roi interdit la convocation et ordonna la main-levée de la confiscation du temporel de l'archevêque prononcée par le parlement.

Le 22 février 1753, le parlement reçut ordre de surseoir à toutes les procédures. Il fit ses remontrances, que le roi ne voulut pas recevoir, et déclara cesser tout service. Le Dauphin conseilla des mesures de rigueur : quatre magistrats furent arrêtés, tous les présidents et conseillers des enquêtes et des requêtes envoyés en exil. La Grand'Chambre, qui avait été épargnée, ayant déclaré qu'elle connaîtrait des refus de sacrements, fut transportée à Pontoise, puis à Soissons, et une Chambre royale de dix-huit conseillers d'État et de quarante maîtres des requêtes, chargée de rendre la justice. A la suite d'une transaction, le parlement fut rappelé au mois d'août 1754, à condition que toutes les procédures relatives au refus de sacrements seraient annulées.

La rentrée ne ramena pas la paix. Christophe de Beaumont, archevêque de Paris depuis 1746, qui avait soutenu ses prêtres, fut exilé à

Conflans, puis à Lagny, et le parlement prétendit connaître de tous les actes du clergé, et examiner les thèses présentées en Sorbonne. Ainsi l'autorité religieuse et l'autorité politique étaient également l'objet de ses entreprises.

En 1760, le P. Lavalette, qui faisait avec la Martinique un commerce considérable, fut ruiné et réduit à la banqueroute. Les Anglais, maîtres de la mer, avaient capturé la plupart de ses bâtiments. Le jugement du tribunal consulaire de Marseille et l'arrêt du parlement déclarèrent la Compagnie solidaire, comme ayant autorisé ou permis les actes de commerce d'un de ses membres.

L'importance de la banqueroute et la qualité du Père Lavalette produisirent une vie émotion. Les rancunes des jansénistes et des philosophes, que les Jésuites combattaient également, trouvèrent dans ce fait un motif d'accusation et un prétexte pour exciter des haines injustes.

Les Jésuites, qui avaient rendu au Portugal d'immenses services, furent accusés par Pombal, peu de temps auparavant, sur de vagues présomptions d'avoir eu des relations avec un individu coupable d'un attentat contre le roi. Ils furent chassés, privés de leurs biens, torturés ou mis à mort sous prétexte d'hérésie.

Les jansénistes, les philosophes et les libertins se trouvèrent d'accord pour proposer cet exemple au ministère. On leur attribua des doctrines détestables et des pratiques qui ne l'étaient pas moins. A la suite de l'arrêt condamnant le P. Lavalette, le parlement reçut du procureur général l'appel comme d'abus au sujet de leurs statuts. Le roi ordonna par une déclaration de ne pas procéder à l'examen avant un an. Le parlement réduisit le délai à six mois, condamna au feu plusieurs ouvrages de membres de la Compagnie, et lui défendit de recevoir des novices. En même temps, à Paris et dans la province, des magistrats cherchaient dans les statuts ce qui pouvait être contraire aux lois du royaume.

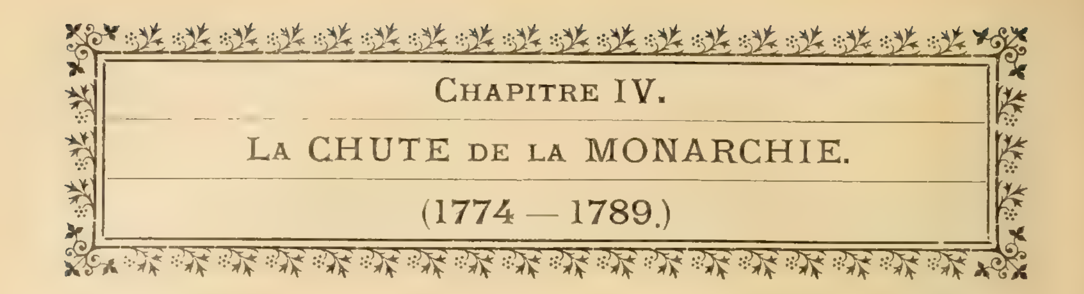
Choiseul fit, pour donner un dérivatif aux préoccupations publiques, ce que le parlement faisait par haine sectaire, et Madame de Pompadour pour des motifs faciles à comprendre. Le clergé défendit les Jésuites. En 1761, quarante évêques adressèrent en leur faveur un mémoire au Dauphin. Une commission ayant indiqué, dans un but de conciliation, quelques modifications à demander pour les statuts, le général, le P. Ricci, répondit : « Qu'ils soient ce qu'ils sont ou qu'ils ne soient pas. » Toute modification eût été, d'ailleurs, en présence de la persécution, un aveu de culpabilité.

Les procureurs généraux firent des réquisitions, les parlements rendirent des arrêts, les défenses des Pères furent condamnées, et plusieurs collèges furent fermés. Le 16 août 1762, le parlement de Paris déclara qu'il y avait abus « dans les bulles, brefs, constitutions et règles de la Société, » et en prononça la dissolution. Il y avait en France quatre mille Jésuites. La joie des philosophes égala la tristesse de ceux qui aimaient la justice, la liberté, l'Église et la France.

Le roi, après avoir longtemps hésité, céda. Un édit de décembre 1764 déclara que « la Société n'existerait plus en France, qu'il serait seulement permis à ceux qui la composaient de vivre en particuliers dans les États du roi, sous l'autorité spirituelle des ordinaires des lieux, en se conformant aux lois du royaume. » Le Dauphin tenta vainement de défendre les Jésuites. La favorite et le ministre furent plus puissants que lui auprès du souverain, dont les désordres opprimaient le bon sens naturel, la modération et la foi.

L'Espagne, Naples, Parme, Venise, Modène et la Bavière avaient suivi l'exemple du Portugal et de la France. Les cours, malgré leurs intrigues, ne purent obtenir une condamnation du pape Clément XIII. Clément XIV fut plus accessible à ces sollicitations et aux menaces qui les accompagnaient. Il céda et, « pressé par le devoir de ramener la concorde dans le sein de l'Église, » il abolit la Compagnie le 21 juillet 1773. D'Alembert, jugeant l'arrêt du parlement de Paris contre elle, écrivait : « C'est la philosophie qui, par la bouche des magistrats, a porté l'arrêt contre les Jésuites. Le jansénisme n'en a été que le rapporteur. » La gloire des condamnés a été de se montrer les ennemis indomptables de l'une et de l'autre.





CHAPITRE IV.

LA CHUTE DE LA MONARCHIE.

(1774 — 1789.)

I. — LOUIS XVI JUSQU'AU TRAITÉ DE VERSAILLES.



E successeur de Louis XV n'avait pas vingt ans. C'était un prince bon, aimant le peuple et désireux de le rendre heureux. La séparation que les mœurs de Louis XV avaient rendue nécessaire dans sa famille le laissa étranger, non seulement aux affaires, mais encore aux hommes appelés à y prendre part. La reine, Marie-Antoinette d'Autriche, était belle, pleine de grâce, et animée des intentions les plus bienveillantes. Si elle ne donna pas à la cour de la gravité, elle se hâta du moins de la dégager de tout ce qui blessait les regards honnêtes.

Les anciens ministres furent renvoyés, et Maurepas devint, sous le nom de ministre d'État, chef du cabinet nouveau. Il donna les affaires étrangères à Vergennes, la guerre au maréchal de Muy, les sceaux à Miromesnil, la marine à Turgot, qui succéda bientôt à Terray, contrôleur général, et fut remplacé par Sartines, lieutenant de police. Maurepas avait eu en 1725 le ministère de la marine et celui de la maison du roi. Exilé en 1749, il était resté loin des affaires jusqu'à l'avénement de Louis XVI. Il avait soixante-treize ans, ce qui n'enlevait rien à la vivacité de son esprit et n'ajoutait rien à la solidité de ses vues. Son habileté consistait à manier les hommes en les prenant par leurs côtés faibles, et à éviter les chocs en ajournant les solutions.

Turgot, intendant du Limousin de 1761 à 1774, avait rendu de grands services, régularisé la répartition de l'impôt, encouragé l'agriculture, particulièrement la culture de la pomme de terre, donné la liberté à l'industrie et au commerce, supprimé la corvée et amélioré la levée des milices. Les philosophes et les économistes applaudirent à son élévation, et le peuple lui sut gré de son programme : point de banqueroute, point d'augmentation d'impôts, point d'emprunt.

Le parlement de Paris et la plupart des parlements de province

avaient été exilés en 1771, et plus de sept cents lettres de cachet avaient enlevé autant de magistrats à leurs sièges. Leurs successeurs, qui formaient les parlements Maupeou, du nom du ministre qui les avaient institués, étaient restés impopulaires, quoi qu'on n'eût à leur reprocher que leur origine, et qu'on eût dû leur tenir compte de plusieurs réformes utiles. Leur maintien fut immédiatement mis en question.

L'opinion publique, celle du moins que conduisaient les philosophes et les économistes, réclamait le rétablissement des anciens parlements. Après une longue résistance, Louis XVI déclara qu'il « cédait à l'amour de son peuple, et qu'il voulait mettre un frein aux abus de l'autorité royale. » Le 21 novembre il procéda, dans un lit de justice, à l'installation des magistrats rappelés. « Le roi, notre aïeul, leur dit-il, forcé par votre résistance à ses ordres réitérés, a fait ce que le maintien de son autorité et l'obligation de rendre la justice à ses peuples exigeaient de sa sagesse ; je vous rappelle aujourd'hui à des fonctions que vous n'auriez jamais dû quitter. Sentez le prix de mes bontés et ne les oubliez jamais. » La plupart des règles de discipline et de procédure établie par Maupeou furent conservées, et le roi y joignit quelques mesures par lesquelles il crut pouvoir éloigner des conflits également funestes à l'autorité royale et à la dignité de la magistrature. Les parlements de province furent rétablis comme celui de Paris,

Le prix du blé et des farines soulevait des plaintes. Les famines de 1740, 1750, 1768 et 1769, avaient été attribuées à l'accaparement des grains par une compagnie dans laquelle le roi lui-même aurait eu des intérêts. Le *Pacte de Famine* a été contre les traitants, la cour et Louis XVI, l'occasion d'accusations trop facilement acceptées. On a pu nommer les financiers dont les spéculations eurent pour les populations des conséquences déplorables ; mais il serait injuste de voir un système dans des faits isolés, et d'attribuer à la complicité de la cupidité royale ce qui ne fut qu'une faiblesse.

Des émeutes, provoquées par la cherté du pain, éclatèrent à Paris, à Dijon, à Pontoise, dans plusieurs villes du midi, à Lille, à Avesnes, à Amiens. Les boutiques de boulangers furent pillées,et pendant que Turgot croyait voir dans ces soulèvements la main de ses ennemis, que ceux-ci cherchaient des coupables partout, même à l'étranger, on aurait pu y découvrir l'effet d'un mécontentement général de la gêne, et d'un esprit nouveau hostile à tout pouvoir.

Malesherbes, président de la cour des aides depuis 1750, présenta

au roi, le 6 mars 1775, des remontrances contre l’administration financière et la justice administrative. Il demanda la convocation des États généraux ou la réunion plus fréquente et plus étendue des États provinciaux. Il fut nommé ministre de la maison du roi en remplacement du duc de la Vrillière, qui avait tenu pendant cinquante-deux ans cette charge importante.



Louis XVI, d’après un portrait authentique.

Louis XVI fut sacré à Reims le 11 juin 1775. L’enthousiasme fut si général que le roi s’en montra profondément ému, et que son désir du bien public en aurait été augmenté si c’eût été possible.

Le comte de Saint-Germain remplaça au ministère de la guerre le maréchal de Muy, qui mourut au mois de décembre 1775. Il avait déjà

occupé ce poste en Danemark. Esprit entreprenant, jaloux d'introduire en France ce qu'il avait trouvé de bon à l'étranger, il fit signer au roi, en moins de deux ans, cinquante-quatre ordonnances qui touchaient à tout, sans respect pour les droits acquis, sans souci des désordres qui pourraient en résulter. Cette bonne volonté imprudente le rendit impopulaire.



M. Necker, d'après un portrait authentique.

Au mois de mars 1776, Turgot présenta au parlement six édits, dont l'un supprimait les corvées et un autre les jurandes et les maîtrises, dans lesquelles il voyait des monopoles contraires à la loi du travail. Le parlement enregistra un de ces édits et fit des remontrances pour les cinq

autres, afin, dit-il, « de défendre les traditions du gouvernement et les droits acquis. » Le roi tint un lit de justice le 12 mars, et les édits y furent enregistrés sans discussion. L'avocat-général Séguier se contenta d'exposer le danger de ces mesures et de démontrer qu'il fallait « réformer et non détruire ». Mais les sages conseils restaient inutiles.

Malesherbes et Turgot, qui paraissaient s'entendre, étaient en lutte, le premier hésitant dans la crainte de se tromper, le second se croyant sûr du succès de ses réformes et de ses innovations. « Il n'y a que M. Turgot et moi qui aimions le peuple, » avait dit Louis XVI, et cette parole enhardissait le ministre.

Il soumit à la capitation les grands dignitaires, supprima les corvées et un grand nombre de charges vénales, abolit les entraves au commerce des vins et au commerce étranger, améliora la navigation intérieure, exempta des droits d'enregistrement les baux agricoles de vingt-sept ans, organisa la société de médecine, révisa le rôle des tailles, prépara le cadastre établit les percepteurs des finances, dispensa les contribuables de la solidarité de l'impôt, diminua de cent douze millions la dette, et créa une caisse qui, mieux réglée que celle de Law, devint le modèle de la banque de France (24 mars 1776), organisée vingt-cinq ans plus tard.

A ces mesures, Turgot joignait des projets relatifs au remaniement du budget des recettes et des dépenses, à la suppression des droits féodaux, à des banques rurales, à l'unité des poids et mesures, aux douanes, au recrutement des milices. Il voulait un système hiérarchique d'assemblées : au premier degré celle des paroisses, au second celle des bailliages, au troisième celle des provinces, et au quatrième celle de l'État. Chacune de ces assemblées portait le nom de municipalité ; celle du degré le plus élevé pouvait seule voter les impôts et émettre des vœux. Les municipalités du premier degré étaient nommées par des électeurs dont le suffrage n'avait pas la même valeur. Pour être électeur complet, il fallait justifier de six cents livres de rente. Cent livres ne donnaient qu'un sixième de voix. L'assemblée de premier degré nommait un député à l'assemblée d'arrondissement, celle-ci un député à l'assemblée de province, qui nommait à la grande municipalité. Le nombre des membres de ces assemblées était peu considérable, et leur composition aurait fait disparaître sans secousse la distinction des ordres. C'était du moins l'espoir de Turgot, qui croyait qu'une volonté énergique a raison de tous les obstacles et qui ne tenait compte ni de la tradition ni du temps.

Turgot était au pouvoir, ce qui donne des ennemis; il voulait opérer

des réformes, ce qui blesse les privilégiés ; il avait soif de nouveautés, ce qui paraît toujours suspect aux sages. Il y eut contre lui et contre Malesherbes une guerre d'épigrammes, de pamphlets et d'intrigues. A la suite d'un démêlé avec Maurepas, Malesherbes se retira. Turgot, tout en se plaignant au roi, ne se hâta pas de quitter son poste. « Je me retire,— écrivait-il à Maurepas le 12 mai, après avoir reçu l'ordre de donner sa démission, — sans faiblesse, ni fausseté, ni dissimulation. » La philosophie sortit avec lui du ministère, et c'était un bien ; mais la réforme qui maintient, rajeunit ou relève les institutions, disparut aussi, et ce fut un mal.

Il aurait pu avec Malhesherbes opérer quelques-unes de ces améliorations qui rendent une restauration sociale possible, en détruisant certains obstacles et en faisant triompher quelques idées justes. La précipitation et l'esprit de système compromirent l'ensemble de leurs réformes dont plusieurs auraient pu être utilement réalisées.

Clugny, intendant de Bordeaux, remplaça Turgot, rétablit les jurandes et les maîtrises en les modifiant, et institua la loterie. A sa mort, le 22 octobre, il eut pour successeur Taboureau, intendant de Valenciennes, qui, avec le titre de contrôleur général, reçut Necker comme directeur du trésor. Sa qualité de protestant n'avait pas permis qu'il entrât au Conseil. Taboureau se retira le 29 juin 1777.

Necker était banquier, avait une grande fortune, et son salon, un des plus recherchés de Paris, exerçait, grâce à sa femme et aux littérateurs qu'elle groupait, une influence considérable. Il n'avait été d'accord ni avec Turgot, ni avec les économistes. Il trouva au ministère un déficit considérable, et, pour le combler, il émit un emprunt dont une partie était constituée en rentes ordinaires, remboursables par des tirages annuels, l'autre en rentes viagères. L'emprunt fut souscrit dans une journée.

En ce moment se produisaient des événements qui devaient avoir sur notre pays une influence considérable. Le traité de Paris en 1763 avait été le triomphe de la politique anglaise, mais sa dette était énorme. Le ministère voulut en faire porter le poids aux colonies, qui avaient surtout profité de la guerre, et, dans ce but, il établit des droits de douane et une taxe du timbre. Les colons d'Amérique, réunis en congrès à New-York, résistèrent, et le chancelier d'Angleterre, supprimant l'impôt du timbre, le remplaça par des droits à l'entrée. La taxe portant sur le thé, les colons résolurent de s'en abstenir. En décembre 1773, la population de Boston jeta à la mer des caisses de thé que des marchands venaient de débarquer, et la répression ne fit qu'augmenter le mécontentement. Un

congrès de cinquante-sept délégués se réunit à Philadelphie, vota une déclaration de droits anciens et primitifs, et envoya une adresse au roi et au parlement. Les ministres, ne reconnaissant pas à des sujets révoltés le droit de traiter avec leur souverain, refusèrent de recevoir Franklin chargé de les présenter. La guerre éclata et Washington, commandant en chef de l'armée formée par trois millions de colons, s'empara de Boston le 17 mai 1777.

Le congrès prit le titre de Conseil général des treize États, et traita de puissance à puissance avec l'Angleterre. Les premières opérations furent favorables aux Anglais, mais les milices des colons américains ne tardèrent pas à trouver dans l'énergique ténacité de leur patriotisme le moyen de réparer cette infériorité. En même temps, ils chargeaient Franklin d'intéresser à leur cause le gouvernement français.

A son arrivée à Paris, Franklin fut, malgré l'antagonisme de la France et des colonies anglaises, l'objet d'une curiosité sympathique, et ne tarda pas à s'emparer de l'opinion publique. Malgré l'exemple si souvent donné par l'Angleterre de soutenir par des hommes et de l'argent les ennemis de la France, on évita tout ce qui pouvait paraître favoriser les *insurgents*. Des relations s'établirent cependant, et lorsque le 26 avril 1777 le marquis de La Fayette, âgé de 20 ans, s'embarqua pour l'Amérique sur un vaisseau qu'il avait armé à ses frais, les admirateurs et les imitateurs ne lui manquèrent pas. Il prit les habitudes de ceux dont il embrassait la cause, et aussi simple, aussi austère qu'eux, il se montra, par son courage et ses qualités d'organisation, digne de les commander.

Franklin fit avec la France deux traités, l'un de neutralité, l'autre d'alliance offensive (6 février 1778). L'Angleterre retira son ambassadeur. Nous avions alors, grâce à Sartines, quarante-trois vaisseaux de ligne, vingt-trois frégates et seize corvettes; nos côtes étaient défendues, et on ne parlait que d'une descente en Angleterre.

D'Orvilliers était parti de Brest à la tête de la principale flotte. Le premier engagement eut lieu entre deux frégates, la *Belle-Poule* et l'*Aréthuse*. On se fit mutuellement beaucoup de mal (17 juin). Le 27 juillet, un grand combat s'engagea, à trente lieues d'Ouessant, entre d'Orvilliers, qui avait trente-deux vaisseaux, et Keppel, qui commandait à trente.

La lutte fut longue mais n'aboutit à rien. Cette égalité équivalait pour la France à une victoire, et pour les Anglais, habitués à n'avoir pas de rivaux sur mer, à une défaite. On n'osa pourtant pas tenter une descente,

et l'Angleterre, rassurée, nous enleva en une année vingt-cinq millions de prises.



L'empereur Joseph II, d'après une gravure sur cuivre de John, éditée par Artaria et Cie, à Vienne, et dessinée d'après le portrait original.

Parti de Toulon, d'Estaing s'était rendu à l'embouchure de la Delaware. Il ne put rien faire, ni en pleine mer ni sur la côte, contre les Anglais, et dut se retirer à Boston pour refaire ses vaisseaux maltraités par une tempête. Appelé aux Antilles, il échoua à Sainte-Lucie, que les Anglais avaient occupée.

Maximilien de Bavière était mort le 8 décembre 1777 ne laissant pas d'héritier. L'empereur Joseph II s'empara de la Basse-Bavière au détriment du duc de Deux-Ponts, dont les droits étaient reconnus par les princes de l'Empire. Frédéric de Prusse, après avoir invoqué les traités, entra en campagne avec cent mille hommes. Louis XVI, qui n'avait rien pu obtenir de Joseph II, s'entendit avec Catherine de Russie et imposa au congrès de Teschen, le 13 mai 1779, une paix qui préserva l'Europe de grandes calamités. Ce fait prouve combien était grande encore l'influence de la France.

Malgré le Pacte de Famille, l'Espagne hésita longtemps à joindre ses armes à celles de la France ; mais la promesse qui lui fut faite de l'aider à reprendre Minorque et Gibraltar la détermina. Sa flotte, jointe à celle de d'Orvilliers, ne fit rien, après avoir longtemps croisé, pour rencontrer les Anglais, qu'elle espérait écraser avec soixante-six vaisseaux de ligne. La descente en Angleterre, si souvent projetée, ne put être effectuée. D'Orvilliers y perdit sa popularité, mais l'Angleterre comprit le danger que le patriotisme n'eût pu conjurer. Sa situation intérieure était pleine de difficultés, l'Irlande s'insurgeait, le pouvoir se sentait impuissant, et, en juin 1780, la chambre des Communes fut assiégée par cent mille hommes, qui restèrent maîtres de la capitale pendant trois jours et ne furent vaincus qu'après une lutte sanglante. « Si l'ennemi eût débarqué, dit-on au Parlement, nous aurions combattu, mais nous aurions succombé. » L'Angleterre fut sauvée par les tempêtes, comme elle l'avait été de l'invincible *Armada* de Philippe II.

Nous avions perdu en 1778 Pondichéry et nos établissements du Bengale, de la côte de Coromandel et de Malabar ; mais l'année suivante nous enlevâmes aux Anglais le Sénégal, la Gambie et Sierra-Leone. D'Estaing, qui leur avait pris l'île Saint-Vincent et la Grenade, échoua dans l'attaque de Savannah, capitale de la Géorgie (9 octobre 1779).

Aux expéditions régulières se mêlait la guerre de course. Tous les États, même ceux qui restaient étrangers à la lutte, en souffraient. La Toscane, la Sicile, Rome, Gênes, Venise, Hambourg, la Suède, la Hollande et la Russie, prirent des mesures pour se soustraire à tous ces

désastres. La Russie proclama (août 1780) la franchise des pavillons, à condition qu'ils ne couvriraient pas la contrebande de guerre. Les autres États acceptèrent son plan de neutralité armée, et l'Angleterre, qui se trouva complètement isolée, attaqua la Hollande, la plus vulnérable des puissances qui avaient adhéré au traité. Elle lui enleva à Saint-Eustache une valeur de seize millions, que Lamotte-Piquet reprit au moment où elle allait être mise en sûreté dans un port anglais.

Les Espagnols attaquèrent vainement Gibraltar, et leur escadre fut battue par Rodney le 16 janvier 1780. Aux Antilles, pendant les mois d'avril et de juin, Guichen, successeur de d'Estaing, engagea contre l'amiral anglais trois combats qui restèrent indécis, et, sur terre, les résultats ne furent pas plus décisifs. Les Américains, qui, en essayant de conquérir leur indépendance, ne négligeaient pas les intérêts commerciaux, se plaignaient de leurs pertes, et, oubliant nos sacrifices, ne nous trouvaient pas assez prodigues de notre or et de notre sang. On était engagé, on ne voulut pas reculer, et on fit partir, sous les ordres de Rochambeau, qui devait servir sous Washington, quatre mille hommes.

La campagne de 1781 fut activement conduite, grâce aux ministres de la guerre et de la marine, de Castries et Ségur. Le comte de Grasse, avec vingt-et-un vaisseaux, fit capituler Tabago et se rendit dans la baie de Chesapeake pour soutenir Washington et Rochambeau. Cornwallis fut enfermé entre Yorktown et Glocester par huit mille Américains et sept mille Français. Il capitula le 19 octobre, après un assaut dans lequel, suivant l'habitude, les Français eurent la plus grande part. De leur côté les Hollandais et les Espagnols firent subir aux Anglais des pertes considérables, et quatre mille Français avec dix mille Espagnols, commandés par Crillon, prirent Minorque (4 février 1782).

L'amiral de Grasse, avec trente-et-un vaisseaux, fut attaqué près des Saintes, groupe de l'archipel des Antilles, par trente-six vaisseaux et une artillerie formidable. La bataille dura dix heures et fut acharnée. Resté presque seul sur la *Ville de Paris*, il fut obligé d'amener son pavillon (16 avril 1782). Les Anglais retrouvèrent après cette journée une confiance qu'avaient ébranlée de nombreux revers, et la France ne pardonna pas à de Grasse sa défaite, malgré l'habileté et le courage dont il avait fait preuve. Ses matelots étaient fiers d'un pareil chef. « Il a six pieds, disaient-ils, et six pieds un pouce les jours de bataille. » Ni Bougainville, ni Vaudreuil, ni de La Pérouse, ne rétablirent les affaires.

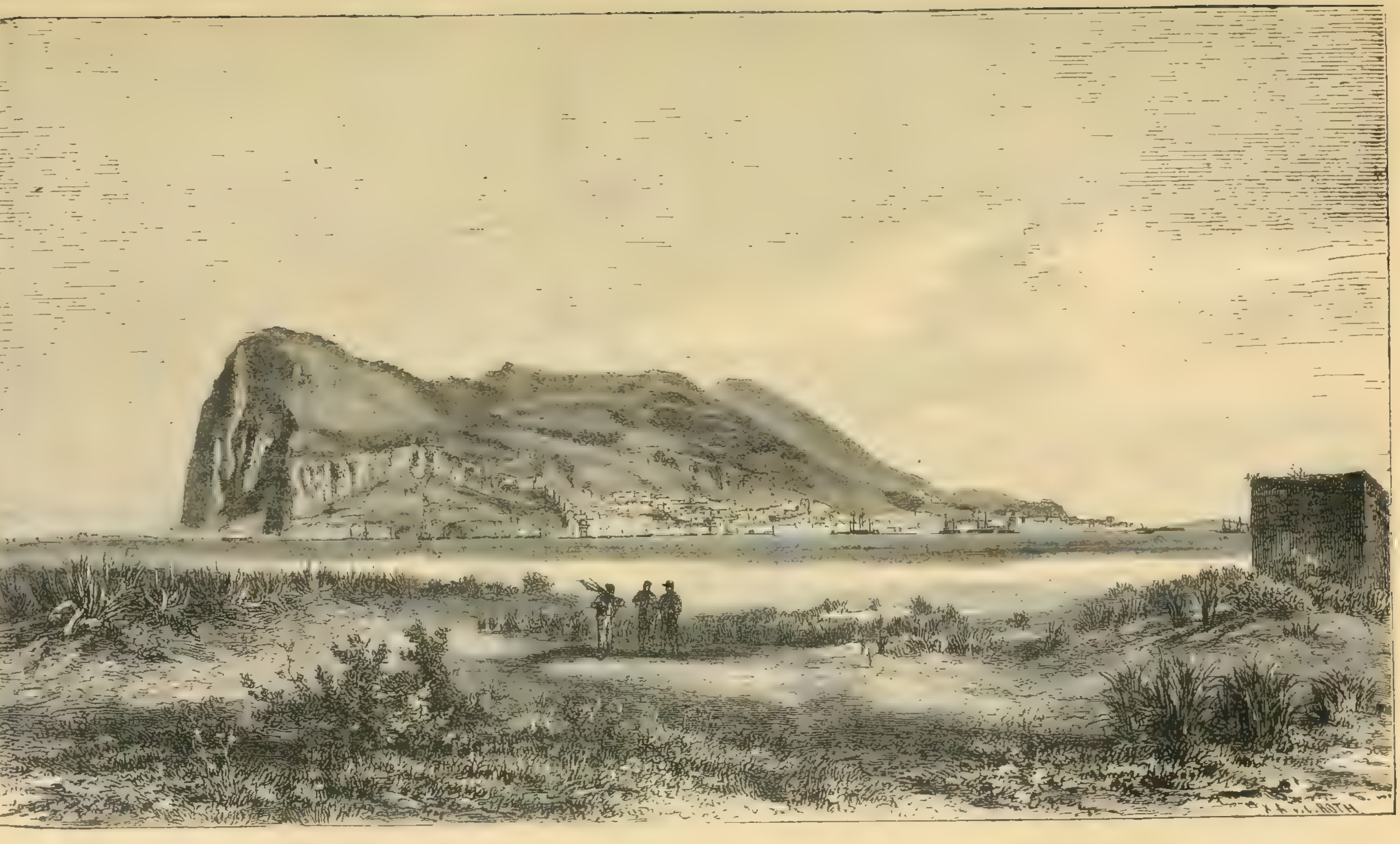
La possession de Minorque détermina une tentative contre Gibraltar.

Les Espagnols bloquaient cette place depuis le commencement de la guerre. Quarante-six gros vaisseaux, cent petits, dix batteries flottantes et quarante mille hommes environnèrent cette forteresse, où les Anglais avaient accumulé les moyens de défense. Le comte d'Artois, frère du roi, était dans l'armée. Les batteries flottantes, vaisseaux rasés, couverts sur le pont et sur les flancs d'une épaisse armature, ouvrirent le feu le 12 septembre et accablèrent la citadelle de projectiles. La résistance devenait impossible, lorsqu'un boulet rouge, ayant pénétré dans le bordage de la *Tailla Pedra*, la fit sauter. Le feu se communiqua aux batteries voisines, qui sautèrent avec les hommes qu'elles portaient. Des vaisseaux anglais, profitant du vent, purent pénétrer dans le port et ravitailler la place. Le découragement des assiégeants ne permit pas de tenter un assaut, et le siège dégénéra en blocus.

Il eût mieux valu attaquer les Anglais dans l'Inde, où, profitant de l'exemple de Dupleix, ils avaient formé un grand empire. Le bailli de Suffren, qui, en 1781, avait secouru la colonie hollandaise du Cap et s'était rendu à l'Ile-de-France, livra le 20 février 1782 à l'amiral Hughes, près de Madras, quatre combats dans lesquels, sans succès éclatants, il maintint sa domination sur la mer.

Maîtres du Bengale depuis 1763, les Anglais tenaient le Grand-Mogol dans leur dépendance et avaient pour tributaires six radjahs. Seul, Haïder-Ali, usurpateur du trône de Maïssour, avait combattu et obligé les Anglais à une paix humiliante. La compagnie traitait ces malheureuses populations avec un souverain mépris et les plus extrêmes exigences. Une ligue se forma entre elles et sollicita les secours de la France. Ces secours n'arrivèrent pas. Haïder-Ali, après quelques succès, essuya trois grandes défaites, ce qui permit aux Anglais de réduire à l'impuissance les autres chefs indigènes et de s'emparer des possessions hollandaises. Le bailli de Suffren fut envoyé, mais trop tard. Les renforts qu'il fit passer à Haïder ne l'empêchèrent pas d'être battu. Il mourut de chagrin, et son fils Tippo-Saëb, qui lui succéda, s'efforça sans succès de secourir Bussy, que les Anglais tenaient assiégé à Gondelour.

Les Anglais luttaient sans espoir de conserver leurs colonies ; ils voulaient seulement tirer le meilleur parti d'une situation désespérée. Les populations demandaient la paix, et le parlement combattit la politique de lord North, qui se retira le 22 mars 1782. Un ministère Wigh le remplaça, et la victoire de Rodney aux Antilles offrit une occasion de traiter dans des conditions favorables. L'Angleterre aurait voulu faire avec ses



Gibraltar.

anciennes colonies une paix séparée, mais leurs engagements ne le permettaient pas. Elles ne violèrent pas ouvertement leur promesse. Elles traitèrent avec l'Angleterre, mais secrètement, et Vergennes put écrire en flétrissant ce manque de foi. « Si nous jugeons de l'avenir d'après ce qui vient de se passer sous nos yeux, je crois que nous serons mal payés de tout ce que nous avons fait pour les États-Unis. » Les peuples connaissent peu la reconnaissance, parce qu'elle commande souvent des sacrifices, et toujours la droiture.

La paix, signée à Versailles le 3 septembre 1783, reconnaissait l'indépendance des États-Unis, nous restituait Chandernagor, Pondichéry, Karikal, Mahé et Surate aux Indes ; Tabago et Sainte-Lucie aux Antilles ; Saint-Pierre et Miquelon, avec le droit de pêche près de Terre-Neuve ; Gorée et le Sénégal en Afrique. La clause du traité d'Utrecht relative aux fortifications de Dunkerque était abrogée, l'Espagne recouvrait Minorque avec la Floride, et la Hollande ses colonies, à l'exception de Négapatam. L'Angleterre conservait Gibraltar, par lequel elle tenait les clés de la Méditerranée. La France accueillit cette paix avec joie, moins pour les avantages qu'elle lui donnait que parce qu'elle affaiblissait l'Angleterre sa rivale. Elle lui assurait cependant une influence prépondérante en Europe et ajoutait à la gloire de ses armes.

II. — Les préludes de la Révolution.



Pendant les premières années de la guerre, Necker avait continué ses emprunts et ses réformes financières. Il avait foi en lui-même et tenait peu de compte des opinions des autres. Il essaya des administrations provinciales, qu'il substitua aux intendants, et qu'il composa de députés des trois ordres pour répartir l'impôt ordinaire et voter l'impôt extraordinaire. Sur les quarante-huit membres des administrations, la moitié devait appartenir au clergé et à la noblesse, l'autre moitié au tiers des villes et des campagnes. Les conseils se recrutaient eux-mêmes.

Le Berry en 1778 et la Haute-Guyenne en 1779 firent l'essai. Le Dauphiné et le Bourbonnais s'y refusèrent en vertu de leurs privilèges. Le ministre ne fut pas encouragé à tenter ailleurs.

Necker aimait le bruit et la nouveauté ; fier de sa popularité, il tenait peu de compte des attributions des autres ministres, il voulait toucher en même temps à tout, ne ménageait pas la légitime susceptibilité des parlements et ne se préoccupait pas de leurs remontrances. Il fit abolir les restes de la servitude dans le domaine royal, s'occupa des établissements de charité, des hôpitaux et des hospices, dont il eut le tort de faire vendre quelques biens, et s'assura la domination dans le ministère par l'éloignement de Sartines et de Montbarrey.

Il obtint du roi la publication du compte rendu des finances, auquel était attachée, à son avis, la prospérité de l'Angleterre (1781). Il y relevait les fautes de ceux qui l'avaient précédé, et annonçait que le déficit, malgré cinq cent trente millions d'emprunts, était comblé, et que si la dépense annuelle s'élevait à deux cent cinquante-quatre millions, la recette la dépassait de dix millions. On ne crut pas à la vérité de cet exposé, ou on le présenta comme un abaissement pour la majesté royale. Tous les mécontentements se réunirent, toutes les ambitions se coalisèrent ; la cour, le parlement, les gouverneurs, les intendants, le clergé, s'élevèrent contre lui, et les pamphlets portèrent partout des accusations vraies et sincères, des attaques exagérées ou fausses.

Les ministres lui étaient hostiles. Il demanda de pouvoir se défendre au Conseil, dont sa qualité de protestant lui interdisait l'entrée. Découragé, il donna sa démission le 19 mai 1781, et la maintint malgré les instances de la reine. L'étranger le loua et le peuple regretta la chute d'un système financier dont il attendait l'égalité et l'abaissement de l'impôt. Mais aucun éloge ne valut ceux qu'il se décernait à lui-même, en rappelant ce qu'il avait fait pendant une administration de cinq ans.

Maurepas mourut le 21 novembre 1781. Il exerçait sur les ministres et sur la cour une influence à laquelle personne ne résistait et que le roi acceptait. Il ne lui donna pas de successeur, et annonça qu'il gouvernerait lui-même.

Joly de Fleury, conseiller au parlement, remplaça Necker avec le titre de contrôleur général. En 1781, il obtint de l'impôt trente millions de plus et, en 1782, un troisième vingtième lui en donna vingt-et-un. Le parlement de Paris enregistra ces édits sans remontrances, mais ceux de province et les États se montrèrent moins faciles. Au moment de la paix, Joly se retira et fut remplacé par le conseiller d'état d'Ormesson, qui, malgré sa jeunesse, avait une réputation d'intègre habileté. Il fit des emprunts avec lots et substitua la régie des impôts aux fermes. Afin de

s'assurer des ressources par la caisse d'escompte créée en 1774, il l'autorisa à ne pas rembourser en numéraire au-dessus de trois cents livres. Il en résulta une panique qui porta un coup terrible au crédit public, et qui rendit impossible le maintien de d'Ormesson, peu aimé d'ailleurs de la cour, des ministres, et tourné en ridicule par Turgot et Necker.

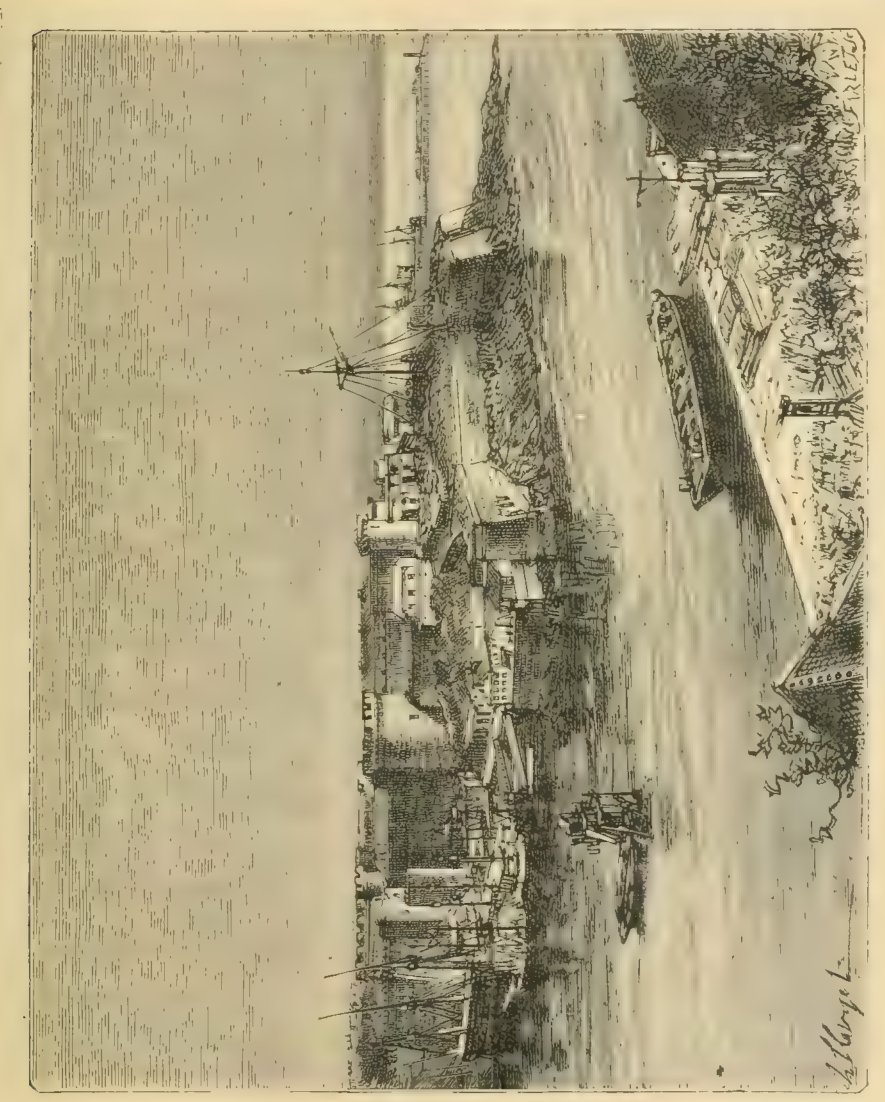
Il fut remplacé par Calonne, qui avait été intendant des Trois-Évêchés et que l'opinion publique jugeait défavorablement à cause de sa légèreté, de son ambition et de sa prodigalité. Nommé contrôleur-général le 3 octobre 1783, il dit au roi : « Sire, j'ai deux cent trente mille livres de dettes. Un autre vous le cacherait, j'aime mieux vous le déclarer tout de suite. » Le roi lui remit, sans rien dire, cette somme en actions d'une compagnie. Il les reçut avec reconnaissance et ne paya pas ses dettes.

Il rétablit le bail des fermes, releva la caisse d'escompte, fit payer les rentes en souffrance, ouvrit un nouvel emprunt de cent millions, qui fut couvert sans peine, et ranima la confiance publique par celle dont il faisait preuve. Convaincu que l'idée que l'on inspire de sa richesse équivaut à la richesse elle-même, il augmenta les dépenses, et se prêta sans difficulté à toutes les exigences de la cour. Louis XVI était pour lui-même d'une rigide économie, mais il ne pouvait toucher à des situations que consacraient une longue possession ou d'importants services. Aussi les acquits au comptant se multiplièrent et, en 1785, il ne s'élevèrent pas à moins de cent-trente six millions. Saint-Cloud et Rambouillet furent achetés, et les pensions atteignirent un chiffre énorme. La multiplicité des opérations paraissait au ministre le moyen de donner de l'activité au commerce et une impulsion à la richesse publique. Il ne fit qu'encourager et développer l'agiotage. « Madame, dit-il un jour à la reine, qui se proposait de lui demander quelque chose, si cela est possible, c'est fait ; si ce n'est pas possible, cela se fera. » Cette facilité aimable, prévenante, sans souci du lendemain, ouvrait la porte à tous les excès. Chacun profitait des dispositions d'un ministre que rien n'embarrassait, et qui, en escomptant les ressources de l'avenir, empruntait, faisait des anticipations, prorogeait les impôts et multipliait les expédients, n'ayant jamais en vue que la nécessité présente.

La reine Marie-Antoinette, malgré sa beauté, sa grâce, son esprit et sa charité, n'était pas populaire. La simplicité de ses habitudes avait déplu à une cour qui voyait dans l'étiquette la condition nécessaire de la grandeur. La vieille haine contre l'Autriche, que nous avions combattue depuis les premières années du XVIe siècle, s'était reportée sur elle, et l'avait

poursuivie d'épigrammes et de chansons, discrètes d'abord, mais de jour en jour plus vives et plus injustes. Un événement auquel elle resta étrangère, donna un aliment inattendu à la malignité publique.

Le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, qui avait encouru l'inimitié de la reine, crut, sur le conseil d'une intrigante, la comtesse de La Motte, pouvoir apaiser son ressentiment par le don d'un collier de seize cent mille livres qui lui avait plu, mais que le roi avait trouvé trop cher. Le collier fut acheté, resta entre les mains de madame de La Motte,



Port militaire de Brest.

et valut au cardinal un prétendu billet reconnaissant de la reine et une fausse promesse d'entrevue. Le cardinal obéré n'ayant pas pu payer même le premier terme de l'achat, les joailliers s'adressèrent au roi. L'intrigue et le faux furent alors découverts. Le cardinal fut envoyé à la Bastille et le parlement informa. Au bout de dix mois, il condamna madame de La Motte à la marque et à la réclusion, à la seconde peine son mari, qui avait vendu le collier en Angleterre, au bannissement Vilette, qui avait contrefait la signature de la reine. Le cardinal fut acquitté, le parlement jugeant, à la majorité de cinq voix, qu'il était assez puni par son rôle ridicule. L'opinion égarée mêla la reine à cette *affaire du collier*, où son nom seulement avait été audacieusement usurpé, et garda des préventions hostiles, qui grandirent rapidement.

Vergennes, par une habile intervention diplomatique et par une démonstration militaire en Flandre et sur le Rhin, empêcha la guerre entre la Hollande et Joseph II, fit échouer ses prétentions ambitieuses sur les provinces Danubiennes et la Bavière, et assura la paix de l'Europe. Il fit avec la Hollande un traité de commerce, et des conventions de même nature avec l'Angleterre supprimèrent des usages embarrassants et onéreux. Les relations commerciales entre les deux royaumes devinrent dès lors plus faciles ; elles auraient assuré la prospérité publique si l'agitation intérieure et les embarras des finances n'avaient tout affaibli. L'Angleterre gagna ce que nous perdîmes (1786). Un traité avec la Russie nous fut plus avantageux, en ouvrant un vaste champ à l'exportation (janvier 1787).

Louis XVI avait l'esprit juste et le désir de ne rien négliger de ce qui pouvait contribuer au bonheur de son peuple. Si la fermeté de son caractère avait été à la hauteur de son honnêteté et de ses vues, il aurait été un grand roi, et peût-être eût-il empêché une révolution que tant de causes préparaient depuis plus de deux siècles. Son malheur et celui de la France fut de voir le bien sans pouvoir l'accomplir, et de ne pas trouver autour de lui le concours intelligent et absolu qui ne manque jamais aux volontés des hommes supérieurs. Ses lettres et le préambule de quelques édits expriment parfaitement ce qu'il voulait, et lui assurent l'estime de ceux qui jugent les hommes, non par ce qu'ils ont fait, mais par les mobiles auxquels ils ont obéi et le but auquel ils ont tendu.

Au mois de juin 1786, il visita les travaux de Cherbourg, qu'il avait ordonnés. Depuis un siècle, Cherbourg était considéré comme nécessaire à la défense de nos côtes et à l'existence d'une flotte dans les eaux de

la Manche. Colbert avait voulu y creuser un port et y établir les arsenaux. Louis XVI exécuta cette pensée, que Napoléon développa par des travaux dont les plus importants furent inaugurés en 1812.

Les études géographiques avaient pour lui un grand attrait, et il les tournait à l'utilité de ses États. En 1785, il chargea La Pérouse et de Langle d'un voyage de découvertes dans l'Océanie et les mers du Nord. Il rédigea lui-même les instructions qu'ils reçurent à leur départ de Brest avec les frégates la *Boussole* et l'*Astrolabe*. Après avoir vérifié les découvertes antérieures et relevé la situation des îles qu'ils rencontreraient, ils devaient signaler les points les plus favorables à l'établissement de relations commerciales. La Pérouse avait visité les côtes de la Chine, du Japon, de la Nouvelle-Hollande, et un grand nombre d'îles de l'Océanie, lorsque, en 1788, on cessa tout à coup d'avoir de ses nouvelles. Les expéditions envoyées à sa recherche n'amenèrent aucun résultat. En 1827, le capitaine anglais Dillon retrouva, dans une des îles Vanikoro, des débris de ses vaisseaux, et, en 1828, Dumont-d'Urville recueillit des renseignements suffisants pour ne plus permettre de doute sur la perte totale de la *Boussole* et de l'*Astrolabe* avec leurs équipages.

Calonne vivait d'emprunts. En 1783 il emprunta cent millions, en 1784 cent vingt-cinq, en 1785 quatre-vingts. Le parlement fit des remontrances et, sommé d'enregistrer, il apporta des modifications à l'édit. Le roi, dans un lit de justice tenu à Versailles, supprima ces modifications. Calonne emprunta indirectement par la ville de Paris, et, en février 1787, se fit avancer soixante-dix millions par la caisse d'escompte. L'opinion publique s'irritait et Necker, en publiant son livre sur l'*Administration des finances*, révélait la gravité de la situation. Calonne, à bout de ressources, finit par avouer au roi « qu'on ne pouvait rétablir solidement les finances que par la réformation de ce qu'il y avait de vicieux dans la constitution actuelle. » Il proposa de créer un impôt foncier général et permanent, sous le nom de *subvention territoriale*, et, pour étouffer les plaintes, il fit des exceptions pour ce qui devait ne pas en avoir. Il proposa d'étendre à tout le royaume les assemblées provinciales, d'adoucir les tailles et les gabelles, d'abolir les corvées, de rendre plus facile le commerce intérieur, d'établir l'uniformité administrative et de détruire les privilèges. Il ne pouvait pas espérer une adhésion entière des parlements, il recula devant la convocation des États généraux, plusieurs fois demandée, et se décida pour une assemblée de notables.

Louis XVI la convoqua « pour le soulagement du peuple, l'ordre des

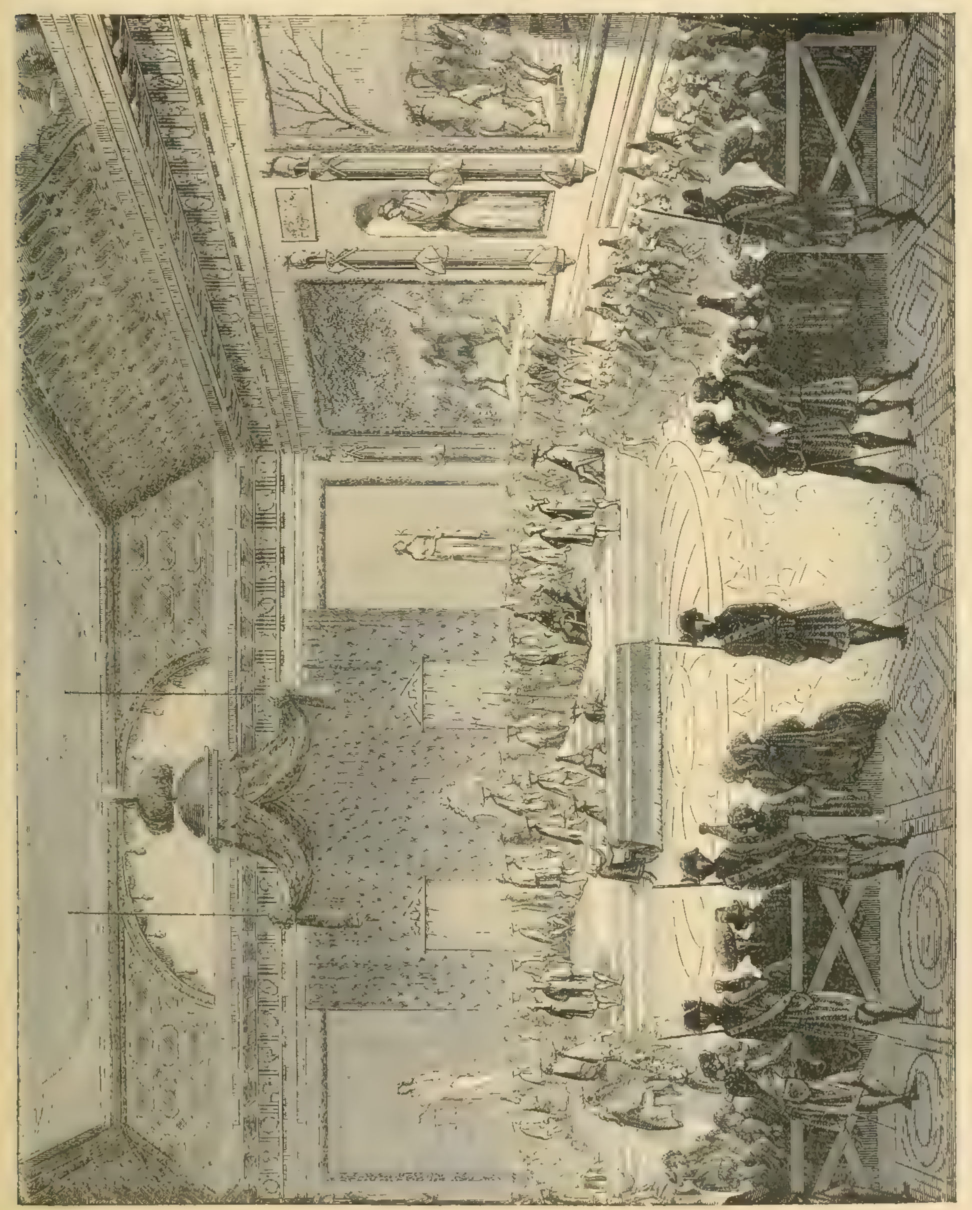
finances et la réformation des abus. » Le 23 février sept princes du sang, quatorze archevêques et évêques, trente-six maréchaux, ducs et pairs, douze membres du conseil d'État, trente-huit des cours souveraines, douze des États, vingt-cinq des municipalités des grandes villes, se réunirent à Versailles en « conseil plus étendu ». Ils formèrent sept bureaux ayant chacun un suffrage.

Calonne avoua que le déficit, remontant à Law et non comblé par Necker, s'élevait à cent douze millions, et qu'on ne pouvait y porter remède que par des changements radicaux dans l'administration. Il proposa l'extension des assemblées provinciales, dans lesquelles le tiers aurait une représentation au moins double de celle des deux autres ordres, avec le vote par tête. Cette mesure adoptée, Calonne demanda l'approbation de la *subvention territoriale*. Les notables, après avoir discuté la perception en argent ou en nature, insistèrent pour avoir communication du budget, et plusieurs membres réclamèrent la convocation des États généraux pour tout impôt nouveau. Pendant six semaines, ils s'occupèrent de la liberté du commerce pour les grains, des corvées, des modifications à établir dans la taille, aux douanes et aux gabelles.

Le soin avec lequel ces différents objets furent examinés inquiéta Calonne, qui voulut prendre le public pour juge, et lui soumit son projet avec un exposé des motifs qui en faisait ressortir les avantages et accusait les notables. Ceux-ci se défendirent, reprochèrent à Calonne d'avoir dissipé les fonds publics, prétendirent que le déficit n'était pas de cent douze, mais de cent quarante millions, et demandèrent son renvoi et la convocation des États généraux. Les ministres et la cour se prononcèrent contre Calonne, qui sortit du ministère le 8 avril 1787.

Brienne, archevêque de Toulouse, le remplaça après une tentative pour faire accepter par l'assemblée un vieux conseiller d'état nommé Fourqueux (1er mai). Brienne, plein d'ambition et d'un esprit peu sacerdotal, ce qui l'avait fait éloigner par le roi, modifia le plan proposé aux notables, promit des économies et fournit les états de finances ; mais ces états n'étaient pas clairs et se prêtaient à l'appréciation de Calonne comme à celle de Necker, laissant flotter le déficit entre cent douze et cent quarante millions. Les notables déclarèrent s'en rapporter au roi pour la *subvention* et le timbre, demandèrent que le contrôleur général fût soumis à la surveillance de personnes indépendantes, réclamèrent la publication annuelle du budget, émirent le vœu de réformes sérieuses, et prononcèrent les mots d'États généraux et même d'assemblée nationale. Ils se sépa-

rèrent le 27 mai, emportant cette promesse faite à l'assemblée de clôture par Lamoignon : « Le roi a solennellement promis que le désordre ne reparaîtrait plus dans les finances. »



La Réunion des Notables, le 22 février 1787.

Brienne fit enregistrer par le parlement les édits sur le commerce des grains, la corvée et les assemblées provinciales. Pour le timbre et la sub-

vention, impôts nouveaux, le parlement demanda qu'on lui en démontrât la nécessité et qu'on lui communiquât les états de finances. On les refusa. « Ce ne sont pas des états qu'il nous faut, dit Sabatier de Castres, ce sont des États généraux. » Le mot fit fortune et, le 16 juillet, le parlement, dans une assemblée générale, en demanda la convocation.

L'édit du timbre, modifié, fut renvoyé au parlement, qui déclara que « la nation représentée par les États généraux était seule en droit d'octroyer au roi les subsides dont le besoin serait évidemment démontré. » La doctrine était ancienne, mais les circonstances dans lesquelles elle était invoquée lui donnaient une importance particulière. Les États généraux ne pouvaient être réunis que par la volonté royale. Mais en ce moment c'était le parlement, assemblé sans interruption, qui proclamait le principe et en demandait la pratique. Le danger devenait grave et immédiat pour la monarchie.

Le parlement, mandé à Versailles en un lit de justice le 6 août, dut enregistrer les édits sous les yeux du roi. Rentré en Palais, il déclara l'enregistrement illégal. Les magistrats, et particulièrement d'Epresménil, Duport et Fréteau, qui s'étaient montrés les plus ardents ou les plus tenaces, furent accueillis par les acclamations de la foule, favorable à toute résistance. Brienne espéra calmer le parlement et le peuple par des réductions sur le budget général et particulièrement sur les dépenses de la maison du roi. Le parlement ordonna d'informer sur les dilapidations et les abus d'autorité commis par Calonne. Il fut exilé à Troyes.

Les deux édits furent présentés à l'enregistrement de la Chambre des comptes et de la Cour des aides par Monsieur et le comte d'Artois. Ces deux cours enregistrèrent, mais comme contraintes, et demandèrent le rapport du parlement.

Il fallait que le pouvoir fût fort contre tant d'ennemis. Brienne crut qu'il le deviendrait lorsqu'il aurait acquis le titre de ministre principal ; ce fut fait sans difficulté, et la situation resta la même. Le comte de Brienne remplaça Ségur, et le comte de la Luzerne de Castries. Le « ministre principal » resta aussi impuissant qu'auparavant.

L'exil du parlement lui avait valu des adresses des bailliages et les témoignages de sympathie des autres parlements. Réuni à Troyes, il déclara qu'il y rendrait la justice, et que les ministres ne pouvaient disposer « des personnes par des lettres de cachet, ni des propriétés par des lits de justice, ni des affaires civiles et criminelles par des évocations et des cassations, ni suspendre le cours de la justice par des exils particu-

liers ou des translations arbitraires » Les autres parlements se conduisirent par l'exemple de celui de Paris.

Brienne fit casser leur arrêts par le Conseil, abandonna une partie de ses exigences et conclut une réconciliation. Le parlement revint à Paris au milieu de transports de joie, et Brienne, après avoir dénoué cette situation, resta aux prises avec des difficultés financières qui croissaient de jour en jour.

Montmorin, qui avait succédé à Vergennes aux affaires étrangères, conjura une guerre imminente en 1787. Nous n'avions pas sans doute un intérêt direct dans les démêlés de l'Angleterre, de la Russie, de la Turquie, de la Hollande et de la Prusse ; mais, depuis l'avènement des Bourbons, rien ne se faisait en Europe sans l'initiative ou l'intervention de la France, et sa parole était toujours écoutée.

Pour subvenir aux besoins du trésor, Brienne résolut un emprunt de quatre cent vingt millions réalisable en cinq ans. Il y joignit l'édit qui rendait l'état civil aux protestants.

Louis XVI alla, le 15 novembre 1787, tenir une séance solennelle au parlement. Les impôts y furent proposés et discutés. On considérait le vote comme assuré, malgré l'opposition ou les réserves d'un certain nombre de conseillers, lorsque Lamoignon, dont le discours hautain avait produit un fâcheux effet, conseilla au roi de requérir l'enregistrement. Le duc d'Orléans déclara cette mesure illégale, et la séance fut levée après l'enregistrement fait par exprès commandement du roi. Le duc d'Orléans reçut l'ordre de se rendre à Villers-Cotterets, les conseillers Sabatier et Fréteau furent emprisonnés, et, sous les yeux du roi à Versailles, on bâtonna sur les registres la déclaration.

Le parlement, après avoir demandé le respect de la liberté individuelle, réclama le 27 décembre la libération de Sabatier et de Fréteau. Le roi répondit qu'on ne devait pas « solliciter de sa justice ce qu'on devait attendre de sa bonté. » Le parlement déclara que les ministres abusaient de la bonté du roi et que les lettres de cachet étaient nulles et illégales (4 janvier 1788). L'arrêté fut supprimé, les rapports devinrent de plus en plus tendus, et les réponses hautaines du ministère se heurtèrent à des affirmations qui atteignaient directement la royauté. Les parlements de province se hâtaient d'adhérer aux manifestations de celui de Paris, et d'appuyer ses droits ou ses prétentions.

Il y eut un moment de calme après le rappel du duc d'Orléans et la mise en liberté des deux conseillers.

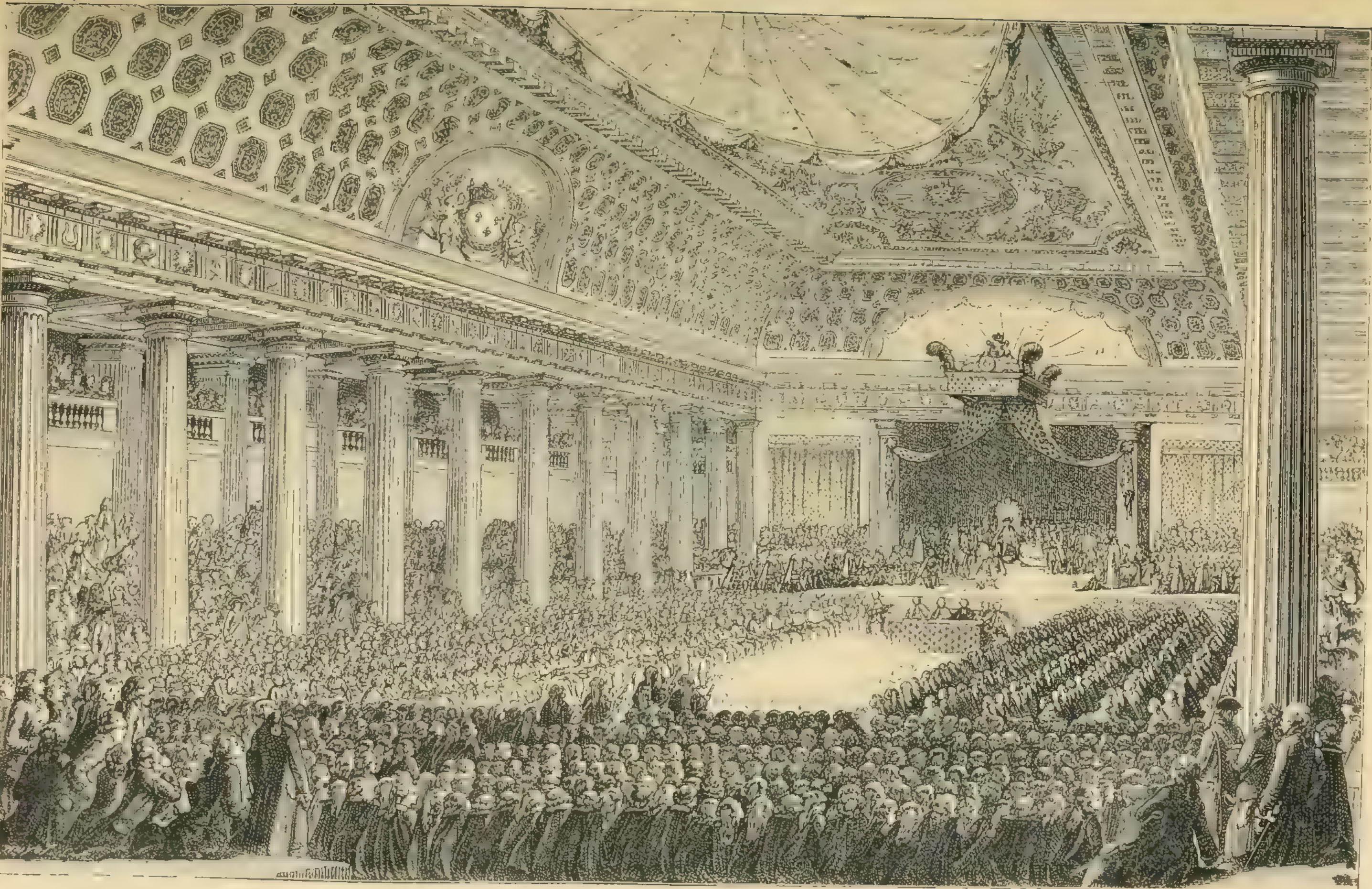
On n'osa pas toucher aux parlements, ni renouveler l'expérience inutile et dangereuse de Maupeou. On forma secrètement le projet de créer une cour plénière, qui recevrait les attributions politiques enlevées au parlement, et de diviser les grands ressorts, afin de diminuer son importance judiciaire. Tout se préparait dans le plus grand mystère, lorsqu'un imprimé fit tout connaitre. Duport le communiqua au parlement, et d'Epresménil, ne pouvant incriminer ce qui n'avait pas eu un commencement d'exécution, proposa de se défendre par une proclamation des principes fondamentaux de la monarchie. Ces principes étaient : La France est une monarchie gouvernée par le roi suivant la loi ; l'hérédité existe dans la maison régnante ; la nation accorde librement les subsides par les États généraux régulièrement convoqués et composés ; les coutumes et capitulations des provinces et des villes sont garanties ; l'inamovibilité est assurée aux magistrats ; les cours ont le droit d'enregistrer les édits ; nul ne peut être arrêté arbitrairement, ni soustrait à ses juges naturels.

Le roi cassa l'arrêt et ordonna l'arrestation de d'Epresménil et de Montsabert. Ils se réfugièrent au Palais; le parlement les déclara « sous la sauvegarde du roi et de la loi », et le premier président alla à Versailles solliciter leur liberté.

Les pairs, joints aux magistrats, restèrent en séance environnés par une foule nombreuse et sympathique. La députation revint dans la nuit sans avoir été reçue. Peu de temps après, un détachement des gardes françaises entra dans la grand'chambre. L'officier, en présence des maréchaux, des prélats, des pairs et des magistrats, qui siégeaient en silence, hésita un moment, et désigna ceux qu'il avait la mission d'arrêter. « Nous sommes Montsabert et d'Epresménil, » crièrent d'une voix tous les membres réunis. Il se retira, revint le lendemain à onze heures, se fit désigner les deux conseillers, qui le suivirent en protestant « contre les ordres surpris au roi ». Montsabert fut enfermé à Sainte-Marguerite et d'Epresménil à Pierre-Scize (6 mai 1788).

Le 8, le parlement fut mandé à Versailles. Le garde des sceaux lui lut six édits, dont il requit l'enregistrement sans discussion.

Quarante-sept grands bailliages devaient juger tous les procès civils dont l'importance ne dépassait pas vingt mille livres, et les procès criminels contre tous ceux qui n'étaient ni nobles ni ecclésiastiques. Tous les tribunaux d'exception étaient supprimés, la procédure devenait plus simple et la législation offrait aux accusés des garanties nouvelles. Une



Ouverture des États généraux en 1789.

cour plénière, chargée de l'enregistrement des impôts sous la réserve de l'avis des États généraux, comprenait : le chancelier ou le garde des sceaux, les princes, les pairs, les grands officiers de la couronne, deux archevêques, deux évêques, deux maréchaux, deux lieutenants-généraux, deux gouverneurs de province, la grand' chambre du parlement de Paris, un membre de chacun des autres parlements, dix conseillers d'État, deux membres de la chambre des comptes et deux de la cour des aides.

Ces réformes avaient pour but principal d'enlever aux parlements leur rôle politique ; elles eurent pour effet d'augmenter les divisions, d'irriter les haines, et de rendre inévitable la convocation des États généraux. Le parlement repoussa les édits. La cour plénière fut aussitôt convoquée; mais les pairs se montrèrent peu disposés à y entrer; la grand'chambre, la cour des comptes et la cour des aides protestèrent. Elle ne s'assembla pas. Les grands bailliages ne se constituèrent pas ; la justice fut partout suspendue, et l'autorité royale resta impuissante.

Brienne avait échoué devant les parlements. Il se tourna vers le clergé. L'assemblée de 1788, jugeant que « le silence serait un crime dont la nation et la postérité ne voudraient pas l'absoudre.», protesta contre les édits, fit des remontrances, rappela que « le trône et l'autel reposent sur les mêmes bases et ont les mêmes ennemis », rappela les vieilles libertés et refusa le don gratuit.

La noblesse demanda le rétablissement des libertés provinciales et protesta contre des mesures qui « ébranlaient le trône ». Douze cents gentilshommes assemblés à Saint-Brieuc sollicitèrent le roi de retirer ces édits, que « tout le royaume s'accordait à nommer désastreux et inconstitutionnels ». Leurs députés, chargés de remettre les doléances au roi lui-même, furent enfermés à la Bastille. Les régiments paraissaient hésiter dans leur obéissance. Les paysans et les gentilshommes du Dauphiné se trouvèrent unis dans un commun sentiment, et, pendant que les premiers envahissaient à Grenoble l'hôtel du gouverneur, duc de Clermont-Tonnerre, et menaçaient de le pendre, les seconds juraient de défendre les droits du Dauphiné. Le 21 juillet, six cents députés des trois ordres se réunissaient sans autorisation au château de Vizille, et, dans de « très respectueuses représentations » votées à l'unanimité, réclamaient la suppression de la corvée, les anciennes libertés de la province et le doublement du tiers dans les États généraux ou particuliers, avec le vote par tête.

Les désordres dont toutes les provinces étaient le théâtre, les incendies, les violences individuelles, les émeutes, les résistances des parlements, la faiblesse ou l'impuissance des autorités, montraient combien était descendu le prestige de la royauté. La réunion de Vizille fut un attentat qui devait avoir un retentissement. Le projet avait pu être conçu et exécuté en présence d'un gouverneur qui disposait de vingt mille hommes. Quand l'autorité royale peut être ainsi impunément bravée, elle n'est plus qu'un vain mot. Les provincesmo ntrèrent des dispositions hostiles. Tout abandonnait la royauté, et l'armée elle-même, incapable de trahir son devoir, n'était qu'un instrument impuissant entre des mains qui n'osaient s'en servir.

Brienne ne paraissait pas comprendre la gravité de la situation, ou se croyait capable d'en triompher. Le roi découragé reculait devant des mesures violentes, épuisait les moyens de conciliation, n'osait revenir sur ses pas, de peur de déconsidérer le pouvoir, et, ne sachant où se prendre, croyait trouver un moyen de salut dans des expédients qui ne remédiaient à rien. Les plans se succédaient, trop hardis pour la timidité du roi, insuffisants pour les exigences des parlements, de la noblesse, du clergé, du tiers, dangereux pour le présent, inefficaces pour l'avenir. C'était la confusion qui prépare les catastrophes et l'impuissance qui les rend inévitables.

Brienne suspendit l'organisation de la cour plénière, et convoqua les États généraux pour 1er mai 1789. Cette convocation forcée et les termes dans lesquels elle fut faite équivalaient à une abdication.

Le trésor était vide. Brienne déclara qu'il ne paierait que trois cinquièmes des créances en espèces, et que les deux autres seraient représentés en papier (16 août). Deux jours après, il suspendit le paiement de la caisse d'escompte et donna cours forcé à ses billets. Le mouvement d'opinion fut si énergique et si général que Brienne dut se retirer. Il ne s'en alla pas les mains vides, mais son départ fut salué par une explosion de joie si vive qu'on la rendit obligatoire, et que ceux qui ne s'y associaient pas furent maltraités.

Necker fut rappelé avec le titre de directeur général des finances. Il demanda le renvoi de Lamoignon, qui ne s'était pas compromis avec Brienne, mais ne voulait pas rompre avec le passé. On donna les sceaux à Barentin, président de la cour des aides, on rappela le parlement, on annula les édits, et l'on remit en liberté ceux que les derniers événements avaient fait emprisonner. Le parlement, rétabli le 24 septembre,

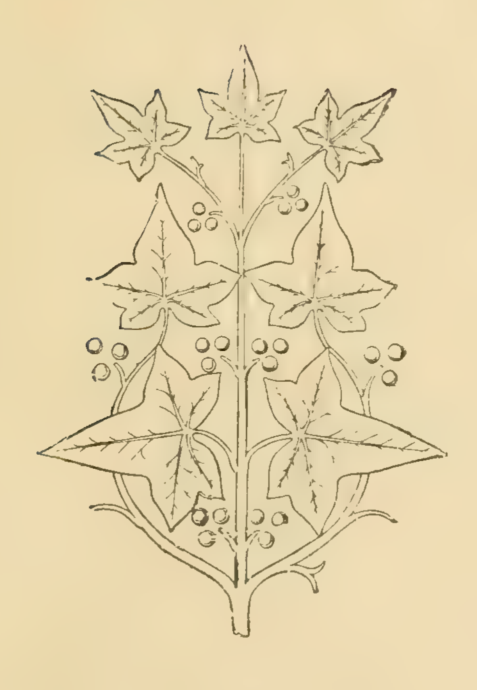
fit une enquête sur ce qui venait de se passer, la dirigea particulièrement contre l'armée, qui avait fait son devoir, et mit en accusation Brienne et Lamoignon. Les parlements de province reprirent leurs fonctions comme celui de Paris, et, là aussi, la joie fit couler le sang.

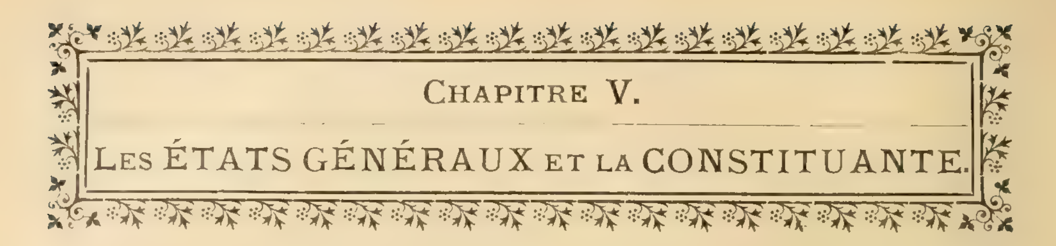
Necker fixa au mois de janvier la réunion des États généraux, et le parlement décida qu'ils seraient convoqués et composés selon les usages de 1614. Les discussions les plus vives s'élevèrent sur le mode d'élection, la proportion des membres, le vote par ordre ou par tête, les deux chambres, et tout fut remis en question. Les parlements, les municipalités, les corporations, les bailliages, les administrations provinciales, émirent des opinions dans lesquelles le rôle de la royauté paraissait de plus en plus amoindri, et le parlement de Paris demanda la convocation périodique des États généraux, la répartition égale des impôts, la responsabilité des ministres, la liberté individuelle et la liberté de la presse. Necker embarrassé convoqua les notables.

Les notables se réunirent le 6 novembre 1788. Ils admirent une loi électorale n'imposant que l'obligation d'un domicile et le paiement d'une contribution. Un seul bureau demanda, à une faible majorité, le doublement du tiers. Cinq princes du sang réclamèrent dans une pétition au roi les privilèges des deux ordres, et leur démonstration provoqua un déchaînement de colères. Le tiers fut encore plus vivement défendu qu'il n'avait été attaqué; la révolte était dans les discours, les conversations et les pamphlets. La brochure de Siéyès, qui montrait que le tiers-état n'était rien et qu'il devait être tout, provoqua une agitation extrême et enflamma la confiance de la foule. Les clubs, introduits en 1782 et fermés en 1787, se rouvrirent, et les motions les plus violentes furent faites en faveur du peuple et contre les privilégiés. Necker, qui croyait sage de suivre l'opinion publique au lieu de la diriger, vit dans le doublement du tiers une nécessité et le fit accepter par le roi. Il publia à ce sujet un édit, le 27 décembre, et prescrivit que le nombre des députés des bailliages serait en rapport avec la population. Tous ceux qui avaient combattu la cour accueillirent cet édit comme une victoire.

Les États provinciaux du Dauphiné, du Bourbonnais, du Hainaut, de la Normandie, de la Bourgogne, du Languedoc, de la Franche-Comté, de la Provence et de la Bretagne successivement assemblés, ne s'entendirent ni sur les questions relatives aux traditions, ni sur ce qu'il y avait à faire. Les passions du dehors s'y manifestèrent avec une vivacité extrême et amenèrent des conflits. Ces luttes permettaient aux esprits

sages de pressentir ce qui se passerait lorsqu'une assemblée investie de plus grands pouvoirs et plus nombreuse discuterait les conditions dans lesquelles doit s'exercer le pouvoir et les garanties sous lesquelles les sujets doivent abriter leur obéissance.





Chapitre V.

Les États Généraux et la Constituante.

I. — L'Assemblée jusqu'à la prise de la Bastille.



LE 24 janvier 1789, Louis XVI publia le règlement pour les élections. L'élection était directe pour les hauts dignitaires ecclésiastiques et la noblesse, à deux degrés pour le clergé inférieur, à deux ou à trois pour le tiers.

Le paiement d'une contribution et vingt-cinq ans étaient les seules conditions exigées. Il n'y avait pas d'uniformité pour la proportion des électeurs de second degré. Les ecclésiastiques en eurent généralement un sur vingt, le tiers un sur cent, les corporations deux, et la ville de Paris quarante. Aucune condition ne fut posée à l'éligibilité.

Les cahiers, c'est-à-dire l'expression écrite des vœux, des demandes et des plaintes des divers ordres, furent rédigés en pleine liberté, sur certains points par chaque ordre, sur d'autres par tous.

Les assemblées provinciales avaient déjà commencé ce travail dans les gouvernements où elles s'étaient réunies ; dans tous les autres, les esprits y étaient préparés. Cette consultation, qui pour les anciens États généraux, se bornait aux besoins du moment, fut étendue alors à tout ce qui touchait à l'essence comme à l'exercice du pouvoir. Le roi sollicitait, pour ainsi dire, la nation de le discuter. Elle le fit avec modération dans les cahiers, dont l'accord manifeste le tempérament catholique et monarchique de la France ; mais ce que les cahiers ne tentèrent pas, les députés l'osèrent. On en vint à croire qu'il fallait tout détruire pour tout reconstruire, et on oublia que ce que les siècles ont élevé ne peut être que lentement et péniblement remplacé.

Les cahiers étaient en très grande majorité favorables aux principes suivants : la monarchie, l'inviolabilité royale, la responsabilité des ministres, le partage du pouvoir législatif entre la nation et le roi, l'inamovibilité de la magistrature, la réunion des États à époques fixes, le besoin pour la loi de la sanction royale, l'approbation des actes royaux dans l'intervalle des sessions par l'assemblée suivante, l'inviolabilité des députés.

On trouve moins généralement acceptés : le mandat impératif, la double représentation du tiers, la modification des bailliages, l'assiette uniforme et la répartition égale de l'impôt, la suppression des privilèges des villes, des corporations, des lettres de cachet, l'inviolabilité des lettres, l'abolition du droit de main-morte, la liberté de la presse, l'extension de l'instruction, le vote annuel du budget, la liste civile pour le roi, la diminution des emplois publics, le développement du pouvoir de la province, l'inspection de toutes les administrations par des délégués du pouvoir central, les réformes dans l'administration de la justice et dans le nombre des charges, l'unité de la législation, la distribution équitable des revenus ecclésiastiques, la condamnation du cumul, la réunion des couvents de même ordre trop pauvres ou trop riches pour le nombre des religieux, la liberté des conseils provinciaux, la collation des bénéfices dans des conditions plus conformes à l'esprit de l'Église.

Les élections furent faites généralement avec calme, mais des troubles violents eurent lieu en Provence, en Franche-Comté et en Bretagne. On avait partout soulevé beaucoup d'idées, et à Paris les clubs entretenaient une agitation qui présageait de prochains et redoutables événements.

Le 28 avril, sous prétexte de salaires, la maison d'un fabricant de papiers peints au faubourg Saint-Antoine fut attaquée et pillée. Réveillon était accusé d'avoir mal parlé du peuple et dit qu'un ouvrier pouvait vivre avec quinze sous : il put s'échapper, mais il fut pendu en effigie. La force armée crut réparer sa lenteur par la sévérité de la répression. Deux cents personnes furent tuées ; l'argent que l'on trouva sur plusieurs parut justifier les soupçons d'embauchage. On désigna le duc d'Orléans, mais on ne sut rien ou on ne voulut rien savoir. La faiblesse du gouvernement avant l'émeute, et son impuissance après, permirent de croire que l'on avait le droit de tout oser.

Le nombre des députés fut de onze cent trente-neuf; deux cent quatre-vingt-onze pour le clergé, deux cent soixante-dix pour la noblesse, cinq cent soixante-dix-huit pour le tiers.

Réunis à Versailles le 1er mai, les États furent présentés au roi le lendemain. L'ouverture se fit le 5 par une grande procession. L'assemblée eut lieu dans la salle des Menus-Plaisirs. Le roi prononça un discours empreint d'une bonté qu'on ne pouvait méconnaître, et d'intentions auxquelles les députés les moins bien disposés durent rendre hommage. Tout ce qu'on peut attendre du plus tendre intérêt au bonheur public



Serment du Jeu de Paume (20 juin 1789).

disait-il, tout ce qu'on peut demander à un souverain, le premier ami de ses peuples, vous pouvez, vous devez l'espérer de mes sentiments. »

Le garde des sceaux, Barentin, entretint les États du vote de l'impôt, d'une loi contre les excès de la presse, de la réforme de la législation civile et criminelle, et parut borner leur compétence à ces questions, ce qui provoqua un sourd mécontentement.



Mirabeau.

Necker exposa l'état des finances, avoua un déficit annuel de cinquante-six millions, affirma qu'il était déjà réduit, et fit connaître le plan qui devait le supprimer. Il produisit un médiocre effet parce qu'il n'indiquait que des remèdes généraux. Devant l'émeute populaire, le pouvoir se montrait sans force; devant une assemblée qu'il aurait fallu diriger pour ne pas être entraîné par elle, il était sans vues et sans résolution.

La vérification des pouvoirs devait-elle se faire par chaque ordre en particulier ou par tous les ordres réunis ? Le mode d'élection étant différent pour chaque ordre, lui seul semblait compétent pour prononcer sur la validité; mais le tiers, plus nombreux que les deux autres ordres réunis, avait la volonté d'user de sa force. Sa prétention fut favorisée par un fait matériel. Les États siégeaient dans trois salles. La quatrième, que l'on destinait aux assemblées générales, avait été refusée

par l'administration des écuries. La séance royale avait donc eu lieu dans la salle du tiers, la plus grande. Maître du lieu où devaient se réunir les trois ordres pour les assemblées plénières, le tiers était toujours chez lui.

Le clergé et la noblesse décidèrent séparément, le premier à une faible majorité, la seconde presque à l'unanimité, que la vérification des pouvoirs se ferait par ordre. On négocia sans parvenir à s'entendre. Le roi fit proposer un moyen terme ; la noblesse ne s'y rallia qu'en le modifiant, et le tiers le rejeta. Les conférences furent rompues le 9 juin, et le 10, le tiers somma ou invita « les ordres privilégiés » à se réunir en assemblée active. Le 12, la vérification commença dans le tiers, auquel se joignirent trois curés du Poitou et huit le lendemain. Le 17, ceux qui se trouvèrent réunis prirent le nom d'Assemblée nationale, « comme le seul qui convînt, soit parce que les membres étaient les seuls représentants légitimement et publiquement connus et vérifiés, soit parce qu'ils étaient envoyés directement par la presque totalité de la nation, soit parce que, la représentation étant une et indivisible, aucun député, dans quelque ordre ou classe qu'il fût choisi, n'avait le droit d'exercer ses fonctions séparément. » En se déclarant une et indivisible, elle annula tout *veto* qui pouvait être prononcé contre ses actes, rejeta comme illégal tout impôt qui ne lui serait pas soumis, et se montra disposée à rechercher les causes de la misère publique.

Ces mesures, d'après la noblesse, portaient atteinte aux lois fondamentales de la monarchie ; le clergé, au contraire, vota l'union avec le tiers. On annonça une séance royale pour le 23.

Le 20, les députés voulurent se réunir. La salle ordinaire étant fermée pour les préparatifs de la séance royale, Bailly, président de l'Assemblée nationale, fit ouvrir celle du Jeu de Paume. C'est là que six cents députés jurèrent la formule suivante : « Vous prêtez le serment solennel de ne jamais vous séparer, de vous rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides. » Un député du Dauphiné, Mounier, avait marqué le caractère révolutionnaire de cette assemblée en la présentant comme propre à déjouer les intrigues de la cour, et à rendre impossibles les actes de violence auxquels des conseillers coupables poussaient le roi.

La salle du Jeu de Paume fut retenue le lendemain par les princes, et les députés se réunirent le 22 dans l'église Saint-Louis, où cent quarante-neuf ecclésiastiques se joignirent à eux.

La séance du lendemain eut lieu avec un grand appareil militaire. La cour s'irritait de l'audace de l'assemblée, et les députés redoutaient un coup d'état. Le roi ordonna le maintien de la distinction des trois ordres, et déclara illégales et inconstitutionnelles les délibérations déjà prises. Il promit les réformes suivantes : Vote des impôts et des emprunts par les représentants de la nation, publicité des recettes et des dépenses, abolition des privilèges en matière d'impôts, liberté individuelle et de la presse, États provinciaux, suppression de la corvée et des douanes intérieures. « Je puis dire sans illusion, ajouta-t-il, que jamais roi n'en a fait autant pour aucune nation ; secondez-moi donc dans cette belle entreprise, sinon je ferai seul le bien de mes peuples, et je me considérerai comme leur véritable représentant. » Le garde des sceaux, Barentin, avait réuni en quinze articles les concessions royales, qui furent accueillies par les applaudissements de la noblesse et du clergé et par le mécontentement du tiers, dont les prétentions allaient plus loin.

Le roi sortit après avoir ordonné à l'assemblée de se séparer. Les deux premiers ordres obéirent. Mirabeau, s'élevant contre « l'insultante dictature » de celui qu'il représentait comme le « mandataire de la nation », rappela au tiers qu'il ne lui était permis de se séparer qu'après avoir fait la constitution ; et lorsque le grand maître des cérémonies, marquis de Dreux-Brézé, eut dit : « Messieurs, vous avez entendu les ordres du roi, » « Oui, lui répondit-il, nous avons entendu les intentions que l'on a suggérées au roi ; et vous, qui ne sauriez être son organe auprès des États généraux, vous qui n'avez ici ni place ni droit de parler, allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple et que nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes. »

C'était une déclaration de guerre dont la cour sentit la gravité sans être en état d'y répondre. Necker, qui, pour se ménager, n'avait pas assisté à la séance royale, voulait se retirer. Le roi le retint et la vanité le rendit docile. Par son conseil, le roi consentit le 27 à la réunion des ordres, et invita ceux qui résistaient encore à se rendre. La majorité du clergé et une partie de la noblesse faisaient déjà cause commune avec le tiers. Le président Bailly leur dit en les recevant : « Messieurs, la famille est complète, » et Versailles illumina.

Pendant que l'assemblée faisait son règlement et décidait qu'elle s'occuperait immédiatement de la constitution, Paris était troublé. Chaque acte de l'assemblée se traduisait par des manifestations contraires à l'ordre public. Onze soldats des gardes-françaises, enfermés à l'abbaye,

furent délivrés par leurs camarades, qui demandèrent l'approbation de l'assemblée. L'assemblée eut la sagesse de la refuser, et le roi, après avoir exigé que les prisonniers fussent rendus, les libéra et les licencia.

Des mesures militaires avaient été prises en présence des dispositions de l'assemblée et de l'attitude de la population parisienne. Quarante mille hommes furent réunis sous les ordres du maréchal de Broglie, et dix mille occupèrent le Champ de Mars. Le baron de Besenval reçut le commandement de Paris. On ne se rendait pas compte de la gravité de la situation, et, en prenant avec ostentation ces précautions, on manifestait un suprême dédain à l'égard de ceux contre qui elles étaient dirigées.

L'assemblée demanda que Paris et Versailles fussent confiés à la garde nationale. Le roi répondit, le 11 juillet, que ces troupes étaient nécessaires pour la tranquillité publique, et proposa à l'assemblée de se transporter à Soissons ou à Noyon pendant qu'il se rendrait lui-même à Compiègne. Le même jour, Necker recevait l'ordre de quitter le ministère et de s'éloigner. Montmorin, Saint-Priest et La Luzerne étaient également renvoyés ; et Breteuil, La Vauguyon, le maréchal de Broglie et Foulon, dont on connaissait l'énergie, entrèrent au ministère.

On vit dans ces changements un défi, Paris s'agita, le jardin du Palais-Royal, rendez-vous des curieux, des orateurs populaires et des conspirateurs, fut envahi : Camille Desmoulins harangua la foule, présenta le renvoi de Necker comme le signal d'une Saint-Barthélemy de patriotes, et chacun, prenant pour cocarde une feuille d'arbre, s'unit au cortège qui portait en triomphe les bustes du duc d'Orléans et de Necker.

Besenval occupait les Champs-Elysées. Une rixe éclata entre les dragons du Royal-Allemand et les gardes-françaises, qui se joignirent aux bandes populaires et tuèrent quelques soldats. Besenval, qui ne comptait pas sur ses troupes, s'éloigna dans la direction de Versailles après une charge de cavalerie du prince de Lambesc.

Les électeurs de Paris, formés en comité, se déclarèrent en permanence et organisèrent une garde de deux cents hommes pour maintenir l'ordre. C'est ainsi que Paris avait agi dans toutes les luttes contre la royauté, et le droit de se garder lui avait donné celui de tout oser. L'assemblée, animée des mêmes sentiments de défiance et d'hostilité, louait Necker, demandait le renvoi des troupes et réclamait la formation d'une garde bourgeoise.

La cour répondit d'une manière évasive, et l'assemblée, sur la proposition de La Fayette, déclara les conseillers du roi « responsables des événements ».

La foule, qui avait brûlé les barrières, se jeta le 13 sur les greniers des Lazaristes et les pilla, ainsi que le garde-meuble et les boutiques des armuriers. A l'Hôtel-de-Ville, le prévôt des marchands Flesselles promettait et permettait tout, au milieu d'une foule qui organisait la milice bourgeoise, lui donnait la cocarde bleue et rouge, couleurs de Paris, et constituait un comité pour la sûreté publique et les vivres. La nuit se passa au milieu d'excitations, de projets d'attaque, de menaces, de bruits mensongers. Le matin, on court aux Invalides, où l'on trouve, sans avoir besoin de les conquérir, quelques canons et vingt-huit mille fusils. Des piques sont remises à ceux qui les demandent, et un cri général : *A la Bastille !* entraîne la foule. Il y a des femmes, des enfants, des curieux, des gardes-françaises. La Bastille, forteresse et prison, était redoutée et haïe à ce double titre. Les troupes qui occupent encore Paris ne sont pas redoutables pour l'émeute. Sollicitées, harcelées, séduites, elles se débandent, ou restent sous les armes indécises et impuissantes.


La Bastille.

Abandonnée à elle-même, la Bastille est défendue par quelques Suisses et trente invalides. Le pont qui ferme la cour du gouverneur est levé, les chaînes sont rompues et il tombe. La porte est enfoncée à coups de hache et la cour du gouvernement envahie. Les invalides tirent, on leur répond ; mais une nouvelle décharge fait reculer les assaillants. Trois canons et un mortier mis en batterie dans le jardin de l'arsenal tirent sans effet. Le canon de la Bastille répond à peine. Les gardes-françaises traînent leurs pièces dans la cour et se préparent à enfoncer les portes. Le gouverneur de Launay prévient alors les assiégeants que si l'attaque continue, il va mettre le feu aux poudres et faire sauter le quartier. On

lui propose une capitulation, et un homme de la place, franchissant le fossé sur une planche en remet le texte à l'un des chefs, officier au régiment de la Reine. « Foi d'officier, nous acceptons, » dit celui-ci à haute voix. Les ponts s'abaissent, et la foule se précipite dans la forteresse, désarme et égorge les soldats, pille les armes, les vêtements, les meubles, l'argent, disperse les archives et court délivrer les prisonniers.

Il y en avait sept : quatre faussaires, deux fous, et un jeune homme enfermé sur la demande de sa famille.

Cette victoire populaire, qui avait coûté aux assaillants cent soixante hommes, tués ou blessés, et qui aurait été une sanglante défaite si la Bastille s'était défendue, mit aux mains du peuple de Launay et cinq officiers ou soldats. On les conduisit à l'Hôtel-de-Ville, où ils n'arrivèrent pas. Ils furent égorgés après avoir été horriblement torturés par une populace ivre de vin et de fureur.

On portait en triomphe les clés de la Bastille et la tête du gouverneur. L'Hôtel-de-Ville envahi, les cris de mort retentirent contre Flesselles, que l'on accusa d'avoir trompé le peuple en lui promettant des armes. On l'entraina vers le Palais-Royal pour le juger ; il fut massacré à la porte, et sa tête, jointe à celle de Launay, fut montrée dans les rues de Paris comme le trophée d'une double victoire,

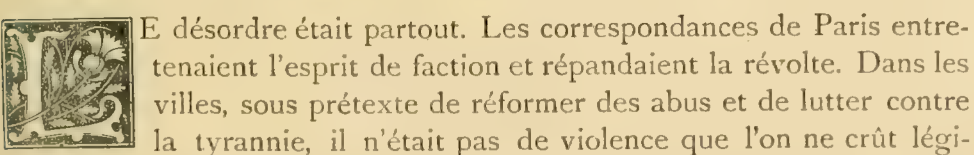
Ce n'était pas une émeute, mais une révolution. Paris s'attendait à être attaqué, car Besenval réunissait des troupes au Champ de Mars. La nuit se passa à élever des barricades, à forger des piques, à préparer des batteries, à faire des enrôlements, et Besenval s'éloignait. Quelques jours après, la fureur populaire faisait de nouvelles victimes : Foulon, successeur de Necker, était pendu à une lanterne, et son gendre Berthier, intendant de Paris, massacré à coups de sabre (22 juillet.) On espéra rétablir l'ordre en constituant une municipalité et en créant un commandant de la milice. Bailly et La Fayette désignés se mirent à l'œuvre après avoir assisté à un *Te Deum* à Notre-Dame.

L'assemblée envoya au château plusieurs députations. Le roi, qui avait donné l'ordre d'éviter l'effusion du sang et rendu inutiles de généreux dévouements, se transporta dans son sein avec ses deux frères. Malgré un silence qui prétendait être une leçon, il dit aux députés : « Vous avez craint, eh bien ! c'est moi qui me fie à vous ; » et il annonça qu'il avait commandé aux troupes de s'éloigner. D'immenses acclamations lui répondirent, les députés l'accompagnèrent au château, lui demandèrent de pouvoir désormais communiquer sans intermédiaire avec lui, et

envoyèrent une députation à l'Hôtel-de-Ville de Paris. Le roi annonça la ratification de la garde nationale, la démission des ministres et le rappel de Necker (17 juillet.) Sollicité de se rendre à Paris par Bailly et La Fayette, il n'hésita pas, passa à travers une haie de citoyens armés, au milieu d'une foule criant : Vive la nation ! et vive le roi ! lorsqu'il eut joint à la couleur royale blanche le rouge et le bleu de Paris. Il savait les dangers qu'il allait courir, et avant de quitter Versailles, peu soucieux de la vie, mais plein de sollicitude pour l'ordre public, il avait organisé la régence (1).

Dès lors il n'y avait plus de gouvernement, et lorsque ceux qui étaient chargés des affaires publiques montraient tant d'indécision et de faiblesse, on les accusait de complots. Les révolutionnaires ont toujours commencé par calomnier ceux dont ils voulaient se défaire, et ils ont eu trop souvent l'histoire pour complice.

II. — Le Roi a Paris.



LE désordre était partout. Les correspondances de Paris entretenaient l'esprit de faction et répandaient la révolte. Dans les villes, sous prétexte de réformer des abus et de lutter contre la tyrannie, il n'était pas de violence que l'on ne crût légitime. Dans les villages et dans les campagnes on pillait, on incendiait, on détruisait les maisons, les titres, les archives, on prenait le vin, le blé, les meubles, on menaçait, on attaquait, on égorgeait. Le courage militaire, qui n'a jamais manqué à notre nation, faisait défaut contre des brigands, et la terreur avait paralysé la bonne volonté des uns, l'énergie des autres, l'initiative de tous. Les ravages ne furent si généraux et si déplorables que parce que les résistances restèrent molles et isolées.

L'assemblée se rendait compte de cette anarchie, mais pouvait-elle la condamner ? Elle avait donné l'exemple de la révolte : était-il étonnant qu'elle suscitât des imitateurs ? Ses membres ne trouvaient pas un mot pour flétrir ces excès, et l'un d'eux, Barnave, se demandait en parlant

1. Il avait un fils unique né en 1785. Le premier dauphin était mort peu de temps auparavant le 4 juin 1789.

des victimes : « Ce sang était-il donc si pur ? » Il n'y eut pas de répression, et lorsque La Fayette, qui avait vainement essayé d'empêcher le meurtre de Foulon et de Berthier, donna sa démission, il dut la reprendre aussitôt, soit que ce fût une vaine démonstration, soit qu'il espérât empêcher de plus grands maux.

Necker, de retour à Versailles le 28 juillet, constitua le ministère avec Montmorin, La Luzerne, Saint-Priest, l'archevêque de Bordeaux, Cicé, celui de Vienne, Pompignan, et La Tour-du-Pin. Necker se croyait sûr de l'assemblée.

Les personnes les plus compromises de la cour s'éloignèrent, et cet exemple fut rapidement suivi à Paris et dans les provinces. L'émigration était l'abandon d'un poste de combat. Elle préservait la tête de ceux qui mettaient une frontière entre eux et les ennemis intérieurs, mais elle laissait sans défense ceux qui restaient, et surtout le roi. Si ceux qui, par un sentiment généreux, par dégoût, par désespoir ou par déférence pour la mode, avaient quitté le pays, étaient restés à leur poste, n'auraient-ils pas rendu impossibles certains excès ? La terreur était générale, il est vrai, mais ceux qui avaient fait bravement leur devoir sur le champ de bataille et qui devaient encore se montrer, aux yeux de l'étranger, dignes de leurs ancêtres, n'auraient-ils pas été de redoutables ennemis de la Révolution autour du roi, à la porte de leurs manoirs, dans leurs fonctions, sur les vaisseaux, à l'armée ? On n'a pas le droit de condamner leur détermination. Qu'il soit permis au moins de la regretter !

C'est à cette même fougue irréfléchie, à cet esprit de vertige qui s'empare des hommes et des assemblées à certains moments, qu'est due l'abolition des privilèges dans la nuit du 4 août.

L'assemblée avait nommé une commission de trente membres chargée de préparer une constitution. A la suite d'un premier rapport, fait par Mounier, La Fayette demanda (10 juillet) une déclaration des droits de l'homme, et le 27, Clermont-Tonnerre lut onze articles extraits des cahiers, sur lesquels l'accord était unanime :

1° Le gouvernement français est un gouvernement monarchique ;
2° La personne du roi est inviolable et sacrée ;
3° La couronne est héréditaire de mâle en mâle ;
4° Le roi est dépositaire du pouvoir exécutif ;
5° Les agents de l'autorité sont responsables ;
6° La sanction royale est nécessaire à la promulgation de la loi ;
7° La loi est faite avec la sanction royale ;

8° Le consentement national est nécessaire à l'emprunt et à l'impôt ;

9° L'impôt ne peut être accordé que d'une tenue d'États généraux à l'autre ;

10° La propriété sera sacrée ;

11° La liberté individuelle sera sacrée.

Pendant la discussion de cette déclaration, qui rappelait la pétition des droits de 1628, la déclaration de février 1689 en Angleterre, et la déclaration d'indépendance du 4 juillet 1776 aux États-Unis, l'assemblée dut s'occuper des questions de finances. Le brigandage était maître dans les campagnes, les impôts ne rentraient pas et les tribunaux n'offraient plus de garantie. L'assemblée déclara que tous les impôts devaient être payés, mais le 4 août, à la séance du soir, le vicomte de Noailles proposa l'égale répartition des charges publiques, la faculté de rachat des droits pécuniaires et l'abolition de la servitude personnelle. Il fit ce sacrifice pour lui-même, et, pendant toute la nuit, les députés du clergé, de la noblesse, des villes et des communautés, abandonnèrent leurs droits et privilèges. Rien n'échappa à cette générosité, qui le plus souvent coûta peu. Chacun pouvait parler pour lui, mais personne n'avait le droit de disposer des biens d'autrui et de porter la perturbation dans les relations sociales et les fortunes personnelles ou collectives. On a vu dans les crises redoutables subies par la monarchie de magnifiques exemples d'abnégation et de dévouement, mais jamais personne n'avait si légèrement fait le sacrifice de ce qui ne lui appartenait pas.

La nuit du 4 août, qui supprimait brutalement l'ancienne société, jetait l'état nouveau dans une foule de difficultés et engageait ceux qui n'avaient pas été consultés. Aussi Louis XVI dit-il : « J'admire le sacrifice, mais je ne consentirai jamais à dépouiller ma noblesse et mon clergé.... Si la force m'obligeait à sanctionner, je céderais ; mais alors il n'y aurait plus ni monarchie ni monarque. » Il repoussa les résolutions de cette nuit célèbre, mais l'assemblée déclara qu'elles avaient un caractère constitutif, et que la sanction royale n'était pas nécessaire. Louis XVI ne reçut pas moins le titre de « Restaurateur de la liberté française ». Dans la discussion qui avait suivi, Siéyès, après avoir démontré que la dîme n'était pas un privilège, s'écriait : « Ils veulent être libres et ne savent pas être justes ! » (13 août.) Ce mot vrai a eu depuis de nombreuses applications.

Le 12, l'assemblée avait adopté la déclaration des droits de l'homme, dans laquelle les vérités ne servent qu'à voiler les erreurs. On y retrouve toute la doctrine politique et sociale du XVIIIe siècle.

Art. 1er Les hommes naissent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Art. 2. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

Art. 3. Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation.

Art. 4. La liberté consiste à faire tout ce qui ne nuit pas à autrui.

Art. 5. La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint de faire ce qu'elle n'ordonne pas.

Art. 6. La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont le droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

Art. 7. Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites.

Art. 8. La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

Art. 9. Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne, doit être sévèrement réprimée par la loi.

Art. 10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

Art. 11. La libre communication des pensées et des opinions, est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

Art. 12. La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique. Cette force est donc instituée pour l'avantage de tous et non pour l'utilité particulière de ceux à qui elle est confiée.

Art. 13. Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses

d'administration, une contribution commune est indispensable ; elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

Art. 14. Tous les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

Art. 15. La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

Art. 16. Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution.

Art. 17. La propriété étant un droit inviolable, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

Necker, après avoir exposé l'état des finances et les désordres de la perception de l'impôt, demanda un emprunt de trente millions, afin de pourvoir aux nécessités les plus urgentes. L'intérêt ayant été fixé, malgré lui, à quatre et demi pour cent, l'emprunt ne fut pas souscrit, et il fallut en voter un second de quatre-vingts millions à cinq pour cent.

L'emprunt n'ayant pas mieux réussi, il fallut recourir à des mesures nouvelles. Mirabeau en emporta le vote en s'écriant, à la fin d'une harangue véhémente où il s'était adressé à la raison, au patriotisme et à la peur : « Aujourd'hui, la banqueroute, la hideuse banqueroute est là ; elle menace de vous consumer, vous, vos propriétés, votre honneur... et vous délibérez ! »

Le régiment de Flandre, sur la fidélité duquel le roi comptait, fut appelé à Versailles. Les gardes du corps fêtèrent les officiers dans la salle de spectacle du château. Le roi et la reine s'y montrèrent au milieu des acclamations et des protestations de dévouement. Cette démonstration, parfaitement légitime, fut un crime aux yeux de ceux qui se croyaient tout permis. On voulut y voir une provocation, la menace d'une guerre, et on demanda que le roi se rendît à Paris.

On s'assemble, on s'excite, on raconte que le pain manque chez quelques boulangers. Une femme s'empare d'un tambour, marche vers l'Hôtel-de-Ville à la tête d'une foule tumultueuse, l'envahit et menace d'y mettre le feu.

Un des vainqueurs de la Bastille, Maillard, se met à la tête de ces femmes armées de piques et de fusils, les entraîne aux Champs-Élysées et les dirige sur Versailles. En avançant, le cortège grossit et devient de plus en plus menaçant. Le conseil de la Commune se réunit, convoque la garde nationale et ordonne à La Fayette de se rendre à Versailles. Il fallait amener le roi à Paris, les uns espérant que sa présence assurerait l'abondance et la paix, les autres qu'il serait un otage.

A l'arrivée des femmes et des hommes armés qui les avaient suivis, le château avait été mis en état de défense. On se porte sur l'assemblée. Maillard seul est admis avec quelques femmes, interprètes des désirs ou des volontés des autres. Maillard signale la conspiration qui affame le peuple, et demande une distribution de pain. Les femmes envahissent l'assemblée ; on les satisfait en envoyant au roi une députation qu'elles suivent. Douze d'entre elles sont admises en présence du roi, qui les reçoit avec bonté, et leur dit que des ordres ont été donnés pour assurer les subsistances. Elles quittent le château en criant : « Vive le roi ! » On se jette sur elles en les accusant de trahison, et, pendant qu'un certain nombre reçoit dans l'enceinte de l'assemblée du pain et du vin, un combat s'engage entre les gardes du corps et la garde nationale. Les défenseurs du roi sont rappelés à l'intérieur, et on délibère s'il n'y a pas lieu de chercher le salut dans la fuite. Le roi hésite, et, pour se concilier l'assemblée, accepte les décrets qu'il avait jusqu'alors repoussés.

La Fayette arriva dans la nuit avec la garde nationale de Paris. Il courut à l'assemblée et ensuite au château, où, avec des témoignages de respect, il dit au roi, d'accord avec les deux représentants de la Commune, que les Parisiens demandaient le prompt achèvement de la constitution, sa présence avec les milices bourgeoises pour gardes, et des mesures pour les subsistances. Le roi répondit qu'il aviserait, et, rassuré par les promesses de La Fayette, abandonna les postes extérieurs à la garde nationale. Il semblait du reste que la faim, la fatigue, la nuit et le mauvais temps, eussent dompté la fureur populaire.

Une grille du château était restée ouverte. Quelques hommes pénétrèrent dans le jardin et insultèrent un garde du corps, qui tira sur eux. Ce fut le signal de l'envahissement du château. Les gardes sont repoussés ou tués à leur poste, et les assaillants pénètrent jusque dans la chambre de la reine, qui se sauve avec peine dans l'appartement du roi. La Fayette accourt, sauve dix-sept prisonniers qui allaient être égorgés, disperse la foule et fait évacuer le château. La cour est remplie d'hom-

mes et de femmes demandant que la reine se montre et que le roi se rende à Paris. Le roi paraît et promet de partir. La Fayette demande à la reine ses intentions : « Suivre le roi et mourir avec lui s'il le faut, » répond-elle, et elle paraît au balcon. La Fayette, ne pouvant se faire entendre, lui baise respectueusement la main et embrasse un garde du corps, afin de marquer que la réconciliation est complète. Les cris de « Vive le roi! vive la nation ! » semblent sceller cet heureux rapprochement, et on se dirige vers Paris.

C'était la confusion la plus extrême et le spectacle le plus douloureux. Si le peuple se vantait d'avoir conquis « le boulanger, la boulangère et le petit mitron », il traînait captifs le roi et sa famille. Deux têtes de gardes du corps portées sur des piques ouvraient la marche, et pêle-mêle venaient des hommes et des femmes, à pied, sur des charrettes, en guenilles, avec des rubans tricolores, le régiment de Flandre, les Suisses, des grains, des farines, les membres de l'assemblée à cheval, enfin les carrosses où s'était entassée la cour à la suite de la famille royale. Les derniers arrivèrent à Paris à dix heures du soir, au milieu des cris de joie, des chants, des menaces, des insultes. Le roi se rendit aux Tuileries ; après ces deux journées du 5 et du 6 octobre, la royauté était moralement détrônée, et ce que l'assemblée nationale faisait avec des décrets, la populace parisienne venait de l'accomplir avec des piques et des fusils.

L'émigration continuait. Cent vingt députés s'étaient retirés désespérés de l'impuissance du roi et de la complicité de l'assemblée avec les émeutiers. Le comte d'Artois, les princes de Condé et de Conti, quittèrent la France, et une partie de la noblesse ne tarda pas à les suivre.

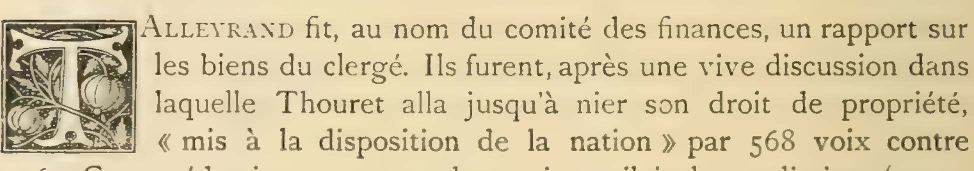
Le duc d'Orléans et Mirabeau furent accusés d'avoir provoqué les événements des 5 et 6 octobre. Sur les instances de La Fayette, le duc partit pour l'Angleterre avec une mission qui dissimulait son exil. Mirabeau n'avait pas besoin de cette insurrection, qui dépassait son but. Il voulait établir en France le régime constitutionnel de l'Angleterre, et il comptait être le ministre dirigeant de la monarchie, ornée de tout son éclat et dépouillée de son autorité. Il n'est pas sûr qu'il ait cru le duc d'Orléans capable de jouer ce rôle à la place de Louis XVI.

Le 19 octobre, l'assemblée se réunit dans une salle de l'archevêché, qu'elle quitta le 9 novembre pour la salle de manège des Feuillants. Réduite d'un quart et inquiète pour sa sécurité, elle était plus disposée à pactiser avec la violence qu'à lui résister.

La foule se croyait maîtresse et pendait sur un soupçon. Robespierre

aurait mieux aimé qu'un tribunal destiné à punir les suspects dispensât le peuple de se faire justice lui-même. La Fayette parlait de l'ordre avec solennité et le protégeait d'une manière insuffisante. Quant au roi, il était sans défense entre les mains de ceux qui voulaient amoindrir son pouvoir ou le supprimer.

III. — La Constitution.



Alleyrand fit, au nom du comité des finances, un rapport sur les biens du clergé. Ils furent, après une vive discussion dans laquelle Thouret alla jusqu'à nier son droit de propriété, « mis à la disposition de la nation » par 568 voix contre 346. Cette rédaction vague et hypocrite voilait la spoliation (2 novembre). Le 19 décembre, il fut décrété que quatre cents millions de ces biens seraient vendus, et que le produit entrerait dans une caisse particulière.

Le 22, l'assemblée décida que la France serait partagée en départements remplaçant les provinces. Thouret donna pour raison la représentation nationale, qui devait être établie sur la base du territoire, de la population et des contributions. Le but, c'était la rupture violente et complète avec toutes les traditions. Paris eut une organisation particulière. Les élections, d'après ce nouveau système qui donnait à tous les citoyens des droits égaux, se firent sans opposition, l'assemblée ayant suspendu la rentrée des parlements. Il n'y eut de résistance que dans la chambre des vacations de Rennes, qui se prévalait des privilèges reconnus à la Bretagne à l'époque de son union avec la France. Traduits devant l'assemblée, les membres furent condamnés à la perte provisoire de leurs droits civiques.

Le désordre régnait à Paris. Les réunions entendaient les motions les plus subversives. Il n'y avait plus de frein pour la presse, plus de sécurité pour les personnes, plus d'autorité. Le comte de Provence se rendit à la commune pour se disculper d'avoir favorisé un projet d'enlèvement du roi, et le roi lui-même, sans s'être fait annoncer, assista le 4 février à une séance de l'assemblée, dans laquelle il se déclara disposé à défendre la constitution préparée.

L'exemple de Paris était suivi par la province, où il n'y avait plus ni armée pour protéger l'ordre, ni tribunaux pour réprimer les délits. Les châteaux étaient attaqués et pillés, les employés de la gabelle poursuivis et égorgés. Les gardes nationales ne faisaient rien contre les perturbateurs, et la sécurité de chacun était à la merci des animosités personnelles et politiques, ou de la cupidité.

Cazalès avait proposé de renouveler l'assemblée conformément à la nouvelle loi. Sa proposition fut repoussée pour ce motif que, la constitution n'étant pas faite, des élections pourraient jeter la France dans la guerre civile. Le 19 janvier, Favras, accusé d'avoir voulu enlever le roi et jugé par le Châtelet, fut exécuté sur la place de l'Hôtel-de-Ville. L'armée fut réduite afin de diminuer les charges financières, et la vénalité des grades abolie. Le 6 mars, Necker, après avoir exposé l'état des finances, demanda la constitution d'un bureau chargé de l'assister. Il avait publié le *Livre rouge* contenant les dépenses de la cour, qui parurent excessives. On les attribua au roi, qui n'y avait aucune part personnelle, mais que l'on rendait responsable de toutes les dilapidations, comme de tous les abus et de tous les excès.

Le 19, Bailly proposa, au nom de la commune, un plan pour la vente des biens ecclésiastiques. C'était une atteinte à un droit sacré. L'archevêque d'Aix n'eut pas de peine à le démontrer, mais, pour venir en aide aux embarras financiers, il offrit de proposer au clergé un emprunt de quatre cents millions, pour lesquels ses biens serviraient de garantie. Thouret prétendit qu' « en mettant à la disposition de la nation ces biens accumulés par la piété des siècles » on en avait aliéné la propriété, et la spoliation fut consommée. Ces biens furent cédés aux communes, qui devaient en effectuer successivement la vente, et acquitter avec le produit les bons souscrits aux créanciers de l'état. Ces bons devinrent une monnaie et, quand les terres ne purent être vendues, passèrent dans la circulation ; ce fut l'origine des assignats.

Garat s'éleva contre les ordres monastiques, et un Chartreux, dom Gerle, ayant proposé une déclaration en faveur de la religion catholique, il y eut à l'assemblée une de ces scènes violentes et tumultueuses dans lesquelles les passions se portent à tous les excès. La Révolution montrait de plus en plus son caractère « satanique », et les questions religieuses avaient le privilège de rapprocher ceux que l'ambition divisait.

Le 14 mai, l'assemblée fut avertie de l'ordre donné par le roi d'armer quatorze vaisseaux à l'occasion d'une querelle entre l'Espagne et l'Angle-

terre. Le droit de paix et de guerre fut contesté à la couronne par Lameth, Pétion et Barnave. Mirabeau soutint avec une puissante éloquence le privilège royal. C'est dans ce discours que se trouvent ces paroles: « Et moi aussi, on voulait il y a peu de jours me porter en triomphe, et maintenant on crie dans les rues : La grande trahison du comte de Mirabeau ! Je n'avais pas besoin de cette leçon pour savoir qu'il est peu de distance du Capitole à la roche Tarpéienne ; mais l'homme qui combat pour la raison, pour la patrie, ne se tient pas si aisément pour vaincu. » La Fayette, qui avait dit de Mirabeau : « Je ne l'aime, ni ne l'estime, ni ne le crains, » l'appuya, et la prérogative royale fut maintenue.



Maury.

L'assemblée organisa à Paris une commune composée d'un conseil général de cent quarante-quatre membres. Elle supprima les parlements et ordonna le remboursement des charges, créa une justice de paix et un bureau de conciliation par canton, un tribunal dans chaque chef-lieu de district, et chargea ces tribunaux de vider mutuellement leurs appels. Le jury fut créé pour les affaires criminelles. La justice étant une des manifestations de la souveraineté, les juges furent élus et leurs fonctions bornées à six ans. Il ne resta au roi que la nomination des commissaires publics, dont les pouvoirs furent limités. Une cour de cassation reçut la mission de veiller à l'application de la loi.

L'assemblée, qui touchait à tout, ne devait pas s'arrêter devant la constitution de l'Église. Les jansénistes et les philosophes se trouvèrent d'accord pour porter la main sur cette grande bienfaitrice de l'humanité

qui condamnait leurs doctrines hypocrites ou audacieusement subversives.

Elle rejeta le catholicisme comme religion d'État (13 février 1790), abolit les vœux monastiques, supprima les congrégations et les ordres qui n'avaient pas pour but le soin des malades, rendit communes les circonscriptions administratives et les circonscriptions ecclésiastiques, mit un évêque par département, abolit les chapitres et soumit à l'élection les évêques et les curés. Beaucoup de membres de l'assemblée blâmaient ces coupables innovations, peu eurent le courage de le dire et de combattre pour la défense de leur foi. Les jansénistes disaient hautement et avec joie qu'en « dépouillant le clergé de ses richesses, on le forçait à acquérir des mérites réels. » Ils auraient pu ajouter qu'en portant la main sur le concordat de 1517, qui ne pouvait être modifié que par l'accord des deux parties contractantes, ils donnaient satisfaction à leur vieille haine contre la papauté (12 juillet 1790). Le roi, sans refuser la sanction, la différa.



Assignat de 25 livres.

L'assemblée prononça ensuite l'abolition de la noblesse et des titres. Maury et Mirabeau s'y opposèrent, mais La Fayette soutint le décret.

Le 14 juillet, premier anniversaire de la prise de la Bastille, eut lieu la fête de la fédération, qui réunit au Champ de Mars, approprié par le travail de toutes les parties de la population parisienne, jusqu'aux grandes dames, les députations des quatre-vingt-trois départements. Ce fut une de ces représentations théâtrales comme les aiment tous ceux qui trompent les peuples. Le roi y prit part, mais La Fayette y tint la première place. Peu de jours après, Marat disait dans un pamphlet que six cents têtes abattues donneraient le repos à la nation, et invitait à envahir Saint-Cloud, qu'habitait le roi. Ni ces excitations, ni celles de Camille Desmoulins, ne furent poursuivies, et l'impunité enhardit ceux qui étaient prêts à tous les crimes.

L'indiscipline avait envahi l'armée. Trois régiments s'étaient révoltés à Nancy, et l'un d'eux résista à Bouillé et ne fut réduit qu'après une lutte de plusieurs heures. Vingt-neuf instigateurs de la révolte furent fusillés et

quarante-deux envoyés aux galères. L'assemblée fit féliciter Bouillé d'avoir comprimé la rébellion, mais ceux qui conduisaient Paris se prononcèrent pour les victimes des aristocrates, et applaudirent à leurs excès.

Necker ne s'entendait plus avec l'assemblée,qui lui reprochait de n'apporter aucun remède aux difficultés financières. Il se démit et s'éloigna de la France, à laquelle il envoya une apologie de sa conduite et une critique de ce qui avait été fait après lui. Huit cents millions de nouveaux assignats furent créés, et ces expédients, par lesquels on croyait échapper à la banqueroute, y conduisaient sûrement.

A la suite d'actes d'insubordination commis à Brest à bord de l'escadre, on s'en prit aux ministres. On voyait partout des conspirations, et tout était occasion d'émeute. Les tribunes de l'assemblée étaient envahies par une foule qui prétendait faire voter et agir les députés à son gré. L'assemblée n'était pas libre, et cette pression qui imposait des fautes, ne tarda pas à commander des crimes.

Plusieurs ministres s'étaient déjà retirés. Le 20 octobre 1790, le ministère fut entièrement renouvelé par l'entrée de Fleurieu, de Duportail, de Duport-Dutertre, de Delessart, de Bertrand de Motteville. Montmorin garda les affaires étrangères.

Le roi, après de longues hésitations que sa conscience lui imposait, donna le 26 décembre sa sanction à la constitution civile du clergé. Lorsqu'il fallut prêter serment, les membres de l'assemblée donnèrent l'exemple, et Grégoire se présenta le premier ; soixante ecclésiastiques, dont vingt se rétractèrent bientôt, le suivirent. A Paris et en province, beaucoup de curés et quatre évêques jurèrent : Talleyrand, évêque d'Autun, Gobel, évêque de Lydda, Lafont de Savines, évêque de Viviers, et Brienne. L'agitation fut extrême. On avait espéré que la religion serait à l'abri des tentatives de réformation, mais on oubliait trop que, fille du XVIe siècle et du XVIIIe, la Révolution était l'irréconciliable ennemie de la foi traditionnelle. Cette première atteinte ne devait pas rester isolée.

Dans l'assemblée, Mirabeau essayait d'atténuer le mal déjà fait et d'en arrêter le développement. A la tête de l'armée de l'est, Bouillé, avec une grande autorité, travaillait, malgré l'appui que les commissaires de l'assemblée prêtaient à la rébellion, à conserver intacte la fidélité des troupes. A Turin, les émigrés s'agitaient, mais sans ordre, et, en Suisse, Breteuil comptait pouvoir offrir un refuge à Louis XVI au milieu de soldats français. Si La Fayette s'y était prêté, ce plan devenait d'une exécution facile, mais La Fayette voulait diriger tout, et il n'inspirait

pas assez de confiance pour que l'on mît entre ses mains la personne royale.

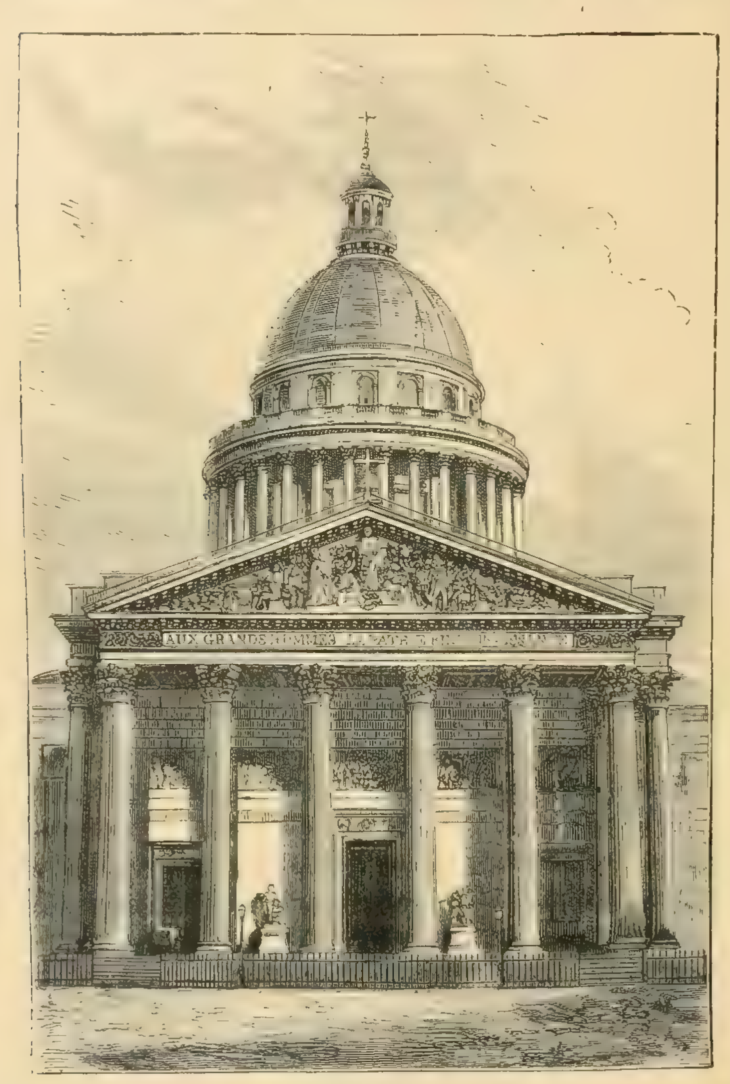
Le départ des tantes du roi pour Rome, et celui de Monsieur que l'on annonçait, provoquèrent un attroupement qui se porta aux Tuileries. L'assemblée voulant faire une loi pour interdire et punir l'émigration, Mirabeau s'y opposa. « La popularité que j'ai ambitionnée, dit-il, et dont j'ai eu l'honneur de jouir comme un autre, n'est pas un faible roseau ; c'est dans la terre que je veux enfoncer ses racines sur l'imperturbable base de la raison et de la liberté. Si vous faites une loi contre les émigrants, je jure de n'y obéir jamais ! » (21 février 1791.) Et quelques instants après, comme la partie supérieure de la gauche murmurait : « Silence aux trente voix ! » s'écria-t-il. Ces trente voix ne devaient pas tarder à devenir maîtresses.

Une foule de gens que l'on trouvait dans toutes les émeutes se porta au donjon de Vincennes, où l'on avait signalé des préparatifs militaires, et le démolit. La Fayette arriva tard, fit évacuer le château et arrêter quelques émeutiers. Le palais était menacé. Deux ou trois cents gentilshommes y coururent pour défendre le roi. On répandit le bruit qu'ils voulaient l'enlever. La Fayette, qui venait d'essuyer plusieurs coups de feu de la foule ameutée, s'y transporta, exigea la remise des armes de ces fidèles serviteurs de la royauté et les fit briser par les gardes nationales.

L'assemblée, dans son activité désordonnée, courait d'une loi à une autre. L'action royale était supprimée et la sienne s'exerçait avec liberté. Les décrets se succédaient avec rapidité et ne témoignaient ni de principes arrêtés, ni d'une véritable connaissance des conditions de l'existence d'un peuple. Les lois qui devaient former la constitution alternaient avec des mesures de circonstance, et la sagesse et l'imprévoyance s'y côtoyaient. On fit des préparatifs de guerre, on créa une haute cour nationale pour juger les crimes de lèse-nation, et lorsque, le 28 mars 1791, on voulut soumettre le roi à la résidence comme tous les fonctionnaires, il y eut dans la droite un mouvement d'indignation dont Cazalès se fit l'interprète. La loi n'en fut pas moins votée.

Le 2 avril, Mirabeau mourut après cinq jours d'agonie. « J'emporte dans mon cœur le deuil de la monarchie, » dit-il au milieu d'autres propos qui prouvaient sa préoccupation, en ce moment suprême, des manifestations de l'opinion publique. Sa vie avait été agitée et dissipée au point que sa famille avait dû sévir contre lui. Parvenu à un rôle politique,

il y porta l'ardeur de son tempérament, son scepticisme et ses passions. Il contribua puissamment aux premiers succès de la Révolution, qu'il aurait voulu ensuite maîtriser et diriger. Il se rapprocha du roi après l'avoir combattu, et espéra le sauver après avoir tout fait pour le perdre. L'argent qu'il en reçut et que réclamaient les besoins d'une vie de désordre a été considéré comme le prix d'une trahison. L'assemblée lui donna une sépulture au Panthéon, et la Convention fit transporter ses restes au cimetière des suppliciés.



Panthéon.

L'assemblée continuait son œuvre constitutionnelle au milieu d'agitations provoquées par la constitution civile du clergé. Le peuple ne voulait pas des prêtres jureurs, et les hommes de la Révolution se vengeaient en envahissant les couvents et en pillant les églises. Louis XVI voulut aller à St-Cloud pour recevoir la communion pascale des mains d'un prêtre non assermenté. La foule, à qui l'on persuada qu'il voulait partir, s'ameuta, et un bataillon de la garde nationale, venu sans

ordres sous le commandement de Danton, lui ferma le chemin. La Fayette s'engageait à lui ouvrir le passage; mais le roi, craignant l'effusion du sang, refusa. Et cependant il écrivait à l'étranger qu'il était parfaitement libre ! La Fayette donna sa démission et la retira au bout de huit jours, après avoir posé des conditions qui n'assurèrent pas davantage son autorité.

Tout en multipliant les décrets et en votant les lois qui devaient former la constitution, l'assemblée comprenait que son temps était fini. Robespierre lui fit décider que, « la vertu exigeant le désintéressement, » aucun de ses membres ne pourrait être réélu. Le vote fut presque unanime, et, le 27 mai, l'assemblée fixa les élections au mois suivant.

Elle décréta une statue à Rousseau et la translation des restes de Voltaire au Panthéon. Elle honorait en eux des ennemis de la religion et les destructeurs de la vieille société.

Robespierre proposa l'abolition de la peine de mort et ne l'obtint pas, mais le comité fit adopter la suppression du droit de grâce, la plus précieuse prérogative de la royauté. Les modifications apportées au régime de l'armée la désorganisaient en autorisant les soldats à prendre part aux clubs, en éloignant les officiers suspects et en supprimant, sous prétexte de liberté, les règles de la discipline. Il n'était pas une des forces vives de la société qui ne fût atteinte.

La situation du roi devenait intolérable. Non seulement son autorité ne s'exerçait plus et l'assemblée se substituait à lui, mais encore il n'était pas libre. Il voulait éviter la guerre civile, ne pas recourir à l'étranger, et cependant ne pas rester comme un otage ou un prisonnier entre les mains de ses ennemis. Il résolut de s'échapper de Paris et de se retirer à l'armée de Bouillé. Dans la nuit du 20 juin, il quitta les Tuileries avec la reine, ses deux enfants et Madame Élisabeth, et se dirigea vers Montmédy. Il fut reconnu à Sainte-Menehould par Drouet, fils du maître de poste, qui le devança à Varennes, où, malgré les ordres, ni les chevaux n'étaient prêts, ni les soldats de Bouillé arrivés. Obligé de descendre, il fut conduit chez le procureur-syndic de la commune. Il se nomma, n'obtint pas de continuer sa route, et n'osa pas donner l'ordre de faire ouvrir le passage par la force. Bouillé, qui était à neuf lieues de là, à Stenay, accourut, mais n'arriva que deux heures après un aide de camp de La Fayette chargé de ramener le roi. Trois mille hommes armés l'accompagnaient, et toutes les gardes nationales des environs occupaient les routes. Bouillé impuissant se retira et passa la frontière.

Le départ du roi avait laissé le pouvoir entre les mains de l'assemblée. Elle reçut le serment des généraux et agit en souveraine maîtresse. Lorsqu'elle apprit l'arrestation du roi, elle envoya au devant de lui, pour l'accompagner et le surveiller, Latour-Maubourg, Barnave et Pétion. On mit quatre jours pour rentrer à Paris, et ce ne fut pas sans danger. Le roi se montra constamment calme; sa dignité toucha Barnave, que la douleur et la grâce de la reine émurent. Quant à Pétion, il mettait sa gloire à se montrer grossier envers tous.

Enfermé aux Tuileries, le roi y fut gardé par une troupe dont La Fayette eut le commandement, et une enquête fut ouverte pour établir les motifs et les circonstances de la fuite. Le roi répondit que son intention était de se rendre à Montmédy pour recouvrer la liberté et échapper aux outrages, mais qu'il n'avait jamais songé à une intervention étrangère.

Cette tentative avortée enleva aux royalistes leurs dernières espérances, provoqua de la part des administrations des adresses à l'assemblée et des protestations de dévouement, fournit aux clubs l'occasion de motions violentes contre le roi et la royauté, et diminua les divisions des constituants. Dans ce duel entre une assemblée nombreuse, passionnée, incertaine dans l'emploi des moyens, mais décidée à créer un régime nouveau, et un roi aux intentions droites, aimant son peuple, mais sans la hauteur de vues et l'énergie de volonté qui seules pouvaient rendre cet amour fécond, sans l'appui intelligent de ceux qui lui étaient dévoués, le résultat ne pouvait être douteux.

Le rapport des commissaires sur le voyage de Varennes concluait qu'il n'y avait lieu à aucune accusation, le roi ayant été déclaré inviolable et ne s'étant mis en opposition avec aucun décret de l'assemblée. Le débat fut passionné et encouragea les clubs dans leurs déclamations. Celui des Jacobins signa le jour même (15 juillet) une pétition portant que la fuite était une abdication, et que Louis ne pouvait plus être roi.

La pétition fut portée au Champ de Mars et déposée sur l'autel de la Patrie. Le 17, deux invalides trouvés sous cet autel furent égorgés sous l'accusation, que rien ne justifiait, d'avoir voulu le faire sauter. La pétition ayant été retirée par ceux qui l'avaient proposée, on en fit une autre demandant que les départements fussent consultés sur la décision de l'assemblée. Elle fut aussitôt couverte de signatures. La municipalité proclama la loi martiale et se rendit au Champ de Mars, où La Fayette la rejoignit. La foule les accabla de pierres, et redoubla après une dé-

charge en l'air. La Fayette commanda le feu, et près de quatre cents personnes furent tuées ou blessées. On fit des arrestations, et les hommes de désordre tremblèrent. Mais La Fayette ne consentit pas à laisser fermer les clubs. C'était perpétuer l'insurrection et placer l'assemblée sous la surveillance et la domination de réunions sans responsabilité, où la violence assurait le succès. Les clubs avaient des correspondants partout, et le mot d'ordre parti de Paris s'imposait à toutes les municipalités et à tous les agents du gouvernement. Ils envoyaient leurs délégués aux séances de l'assemblée et pesaient sur ses délibérations, au point que l'on a pu dire avec raison que les tribunes commandaient à la salle.

La Constituante avait hâte d'achever son œuvre. Un comité de revision avait été adjoint au comité de constitution, et la discussion générale commença le 8 août. Le 1er septembre, tous les points de détail avaient été examinés, et, après vingt-huit mois d'un travail fréquemment interrompu, la constitution était achevée. Elle fut portée au roi le 3, quoique Robespierre eût soutenu que le pouvoir exécutif n'avait ni à l'accepter, ni à la refuser. Le 13, le roi informa par un message l'assemblée de son acceptation, « le vœu public en faveur de la constitution lui paraissant formel. » L'assemblée, sur la proposition de La Fayette, fit mettre en liberté les personnes arrêtées après la fuite du roi, abolit toutes les procédures criminelles et ordonna la cessation des poursuites contre les émigrés. Le 14, le roi se rendit à l'assemblée, prêta serment à la constitution et fut réintégré dans la plénitude de ses pouvoirs. La municipalité de Paris proclama la constitution sur les principales places, et le 26 il y eut un *Te Deum* solennel et de grandes fêtes. Le 28, le roi publia une proclamation où il disait : « J'ai accepté la constitution ; j'emploierai tous mes efforts à la maintenir et à la faire exécuter. »

Il exhortait les Français à montrer qu'ils étaient « dignes d'être libres ». Le 30, il déclara la clôture de l'assemblée.

En vingt-neuf mois, et sous le nom d'États généraux, d'Assemblée nationale et d'Assemblée constituante, elle avait rendu deux mille cinq cents décrets. Que penser d'elle si, selon l'expression de Tacite, « le nombre des lois est en proportion avec la corruption de l'État ? »

La constitution confiait le pouvoir législatif à une assemblée permanente composée de sept cent quarante-cinq membres, renouvelables par l'élection tous les deux ans, qui avait l'initiative et le vote des lois, le droit de surveiller l'administration et l'emploi de l'impôt et de décider, sur la proposition du roi, de la paix et de la guerre. La sanction royale

était nécessaire pour la perfection de la loi. En cas de refus, elle ne pouvait être représentée qu'après deux ans. Le roi avait encore le droit de *veto*, mais, à la cinquième année, le vote renouvelé pour la troisième fois rendait le décret valable sans la sanction royale.

Tous les citoyens actifs, c'est-à-dire âgés de vingt-cinq ans, domiciliés depuis un an dans le canton, inscrits sur les registres de la garde nationale et payant une cotisation directe,équivalente au prix de trois journées de travail,formaient les assemblées primaires, dans lesquelles étaient élus, parmi les citoyens payant la valeur de cent cinquante journées de travail dans les campagnes et de deux cents dans les villes, ceux qui devaient choisir les députés et leurs suppléants. Le nombre des *électeurs* était de un pour cent des membres des assemblées primaires.

Le roi avait le pouvoir exécutif. Sa personne était inviolable et sacrée. Il avait une liste civile de vingt-cinq millions, nommait et révoquait les ministres, commandait les armées, pouvait conclure des traités, mais devait en soumettre la sanction à l'assemblée. Les ministres responsables pouvaient être mis en accusation.

La France était divisée en quatre-vingt-trois départements, six cents districts et quarante-huit mille communes. Chaque département était administré par un directoire de huit membres, d'un procureur-syndic et d'un conseil de trente-six membres, qui se réunissait un mois par an. L'administration du district appartenait à un procureur-syndic, à un directoire de quatre membres et à un conseil de douze, qui siégeait quinze jours dans l'année ; celle de la commune à un procureur-syndic, à des officiers municipaux et à un conseil général.

Le canton avait un tribunal de paix, le district un tribunal civil, le chef-lieu un tribunal criminel. Ce dernier était assisté d'un jury. Le tribunal de cassation, composé de quatre-vingt-trois magistrats élus, un par département, était chargé de la révision des jugements. Une haute cour nationale, formée des magistrats du tribunal de cassation, connaissait des délits et des crimes des fonctionnaires et des actes de haute trahison.

L'état civil, c'est-à-dire l'enregistrement des naissances, des mariages et des décès, était tenu par les officiers municipaux. En enlevant aux paroisses le droit qu'elles avaient exercé jusqu'alors, et en obligeant le curé à ne procéder à la cérémonie religieuse qu'après l'accomplissement des formalités administratives, l'assemblée portait atteinte à la doctrine de l'Église et faisait un pas de plus dans la voie de la persécution.

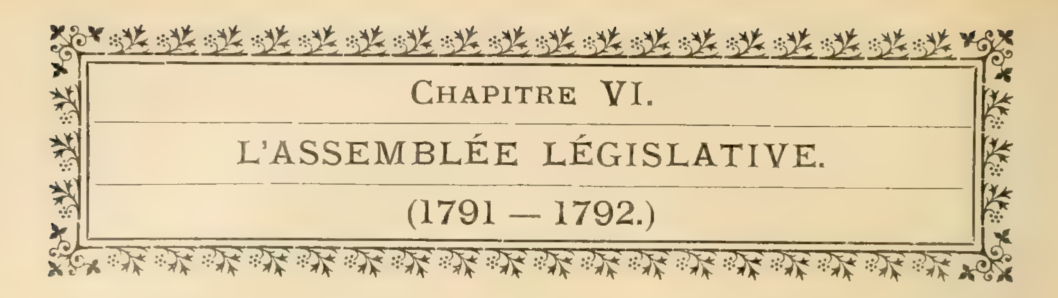
En échange de la vente des biens de l'Église, l'assemblée avait assuré aux évêques et aux prêtres un traitement convenable, représentation diminuée de ce qui leur avait appartenu. Elle n'avait reconnu ni les vœux religieux, ni les congrégations. L'institution canonique des évêques était enlevée au Pape et conférée au métropolitain. Lorsque, le 10 mars et le 13 avril 1791, le Pape eut défendu le serment, tout lien avec Rome était brisé, et si la France avait obéi à son assemblée, c'en était fait dans son sein de l'Église et de la foi.

En abolissant les corporations, les jurandes, les maîtrises, et en proclamant la liberté du travail, l'assemblée détruisit ce qui, pendant des siècles, avait assuré la protection de l'ouvrier. Elle ne put y rien substituer, et le travailleur se trouva sans défense contre le chômage et l'insuffisance du salaire. La question sociale posée par les économistes se trouvait dès lors ouverte, et elle ne sera résolue que lorsque, sous l'inspiration de la justice et de la charité qui procèdent de l'esprit chrétien, on aura pris du passé ce qu'il avait de fécond, en l'appropriant aux besoins nouveaux, et que patrons et ouvriers auront le vrai sentiment de leurs devoirs.

La Constituante proclama l'égalité, mais non la diminution de l'impôt. Elle conserva les droits d'enregistrement, de timbre, d'hypothèque, l'impôt foncier, l'impôt personnel, de consommation, et les patentes.

Tel est l'ensemble de la constitution de 1791, qui contenait et qui amena la chute de la royauté. Après avoir détruit avec un aveuglement qu'elle prenait pour du patriotisme, l'assemblée avait élevé à la hâte un édifice qui, ne reposant sur aucune base solide, devint rapidement inhabitable pour un peuple dont on n'avait consulté ni la foi, ni le génie, ni les mœurs, ni les besoins. La tyrannie des principes sur lesquels repose cette constitution engendrera des révolutions, et on sait ce que les révolutions coûtent aux peuples.





Chapitre VI.

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

(1791 — 1792.)

I. — Les Préliminaires de la Déchéance.



L'Assemblée législative ouvrit ses séances le 1er octobre. Elle se composait de sept cent trente députés inexpérimentés et prêts à toutes les exagérations. Elle fit le serment de vivre libre ou de mourir, et supprima les titres de sire et de majesté, qui furent rétablis le lendemain sur la menace du roi de ne pas ouvrir la session.

Il fit dans son discours sa part et celle de l'assemblée. Il se chargeait de rétablir la discipline militaire et de maintenir avec les puissances des relations pacifiques. Il appartenait à l'assemblée de rétablir l'équilibre dans les finances, de relever l'industrie et le commerce, de hâter la rentrée des impôts et de mettre les lois d'accord avec la Constitution. Il fut fort applaudi, et le soir, au spectacle, la foule lui prodigua les acclamations.

La Fayette donna sa démission de commandant en chef de la garde nationale de Paris, et l'Hotel-de-Ville lui vota une épée d'honneur. Malgré ses intentions loyales, il avait aidé à l'affaiblissement de l'autorité royale et en avait préparé la chute. Dévoué à la monarchie constitutionnelle, il avait frayé la voie à la république, et sa vanité avait pris pour des services à l'État les tempéraments apportés aux exigences excessives des partis, qu'il avait encouragées.

Les émigrés, réunis à Coblentz, prétendaient rétablir le roi dans la puissance que la Constitution lui avait enlevée. On s'y agitait, on y compromettait le gouvernement, mais on n'y agissait pas. Le roi s'en plaignit et défendit l'émigration aux officiers de terre et de mer. L'assemblée, après une discussion fort vive, vota le 31 octobre un décret portant que Monsieur serait déchu de son droit à la régence si, avant deux mois, il ne rentrait. Un second décret du 7 novembre déclarait les émigrés, en état de rassemblement passibles de la Haute Cour nationale. Leurs revenus étaient placés sous le séquestre.

Le roi refusa sa sanction aux deux décrets, écrivit à ses frères et adressa aux émigrés une proclamation qui ne pouvait être écoutée.

L'assemblée s'occupa des prêtres non assermentés. Leur fidélité aux lois de l'Église les entourait d'une confiance et d'un respect que les populations refusaient aux prêtres jureurs. L'assemblée vota, le 29 novembre, un décret par lequel toutes les garanties de la Constitution étaient enlevées aux prêtres non assermentés ; ils étaient privés de toute pension, déclarés suspects et pouvaient être éloignés sans jugement. Le roi refusa la sanction. Il y avait été encouragé par le Directoire de Paris, qui voyait avec regret les entraves mises par la municipalité à l'exercice du culte.

Bailly, fatigué et impuissant, se démit de ses fonctions de maire. Il fut remplacé par Pétion, président du club des Jacobins, qui avait eu six mille voix sur dix mille votants. Danton et Manuel furent élus procureur-syndic et substitut de la commune. L'influence des Feuillants, qui avaient voulu être des modérateurs entre les royalistes et les Jacobins, fut dès lors entièrement paralysée.

L'assemblée votait des lois avec une précipitation fébrile. En un an elle fit dix-sept cents décrets et toucha aux institutions, aux ministères, aux hommes. Les ministres, interpellés à tout propos, étaient à sa disposition ; elle agissait par eux, et, en réalité, elle gouvernait.

Les rassemblements d'émigrés sur les terres des électeurs de Trèves, de Mayence et de l'évêque de Strasbourg, furent signalés à la tribune. On demanda au roi des sommations aux princes protecteurs des émigrés. Le roi vint lui-même à l'assemblée porter sa réponse. « Il est temps, dit-il, de montrer aux nations étrangères que le peuple français, ses représentants et son roi ne font qu'un. » Narbonne, qui avait reçu le portefeuille de la guerre après la démission de Duportail, annonça qu'avant un mois cinquante mille hommes seraient réunis aux frontières, et trois armées formées sous le commandement de Rochambeau, à Lille et à Valenciennes, de La Fayette à Metz, et de Luckner sur le Rhin. Le rapport fait à l'assemblée le 11 janvier 1792 témoignait de la plus extrême confiance. L'assemblée, qui avait décrété d'accusation Monsieur et le comte d'Artois, poussa des cris de guerre contre l'Autriche et mit sous séquestre les biens des traîtres.

Son exemple excitait les multitudes. Le travail manquait, la misère grandissait, les vivres devenaient plus chers. Le peuple voyait des ennemis partout, les dénonçait, les menaçait, et Pétion l'armait de

piques. Le roi ne put faire revenir la municipalité sur cette mesure dangereuse, et, pendant que la garde nationale découragée faiblissait dans son service, l'armée des sans-culottes, coiffée du bonnet rouge, prenait possession de Paris.

Le grand danger était dans les sociétés affiliées qui, répandues sur tout le territoire, recevaient le mot d'ordre de Paris, entretenaient l'agitation, dénonçaient les honnêtes gens, et soulevaient les passions qui mettent les armes à la main. « Guerre aux châteaux ! paix aux chaumières ! » avaient dit les patriotes, et ce mot d'ordre fut suivi. Tout était prétexte à des actes de violence, et lorsque la force armée, intervenant pour faire respecter la loi, arrêtait les auteurs de crimes abominables, l'assemblée leur accordait l'amnistie.



Jean-Silvain Bailly.

Le 7 février 1792, la Prusse et l'Autriche s'étaient unies par un traité qui garantissait les possessions en France des princes de l'Empire. Le ministre Delessart demanda des explications à Vienne, et reçut une réponse empreinte d'une hauteur qui exaspéra les clubs. Ils accusèrent les ministres. Narbonne et Motteville, qui dirigeaient l'armée et la flotte, n'avaient pas les mêmes vues. Le premier se démit, le second fut renvoyé. Delessart fut traduit devant la Haute Cour pour avoir négligé ses devoirs, et Gerville, Duport-Dutertre et Tarbé s'étant retirés, le parti modéré ne compta plus un seul représentant dans le ministère.

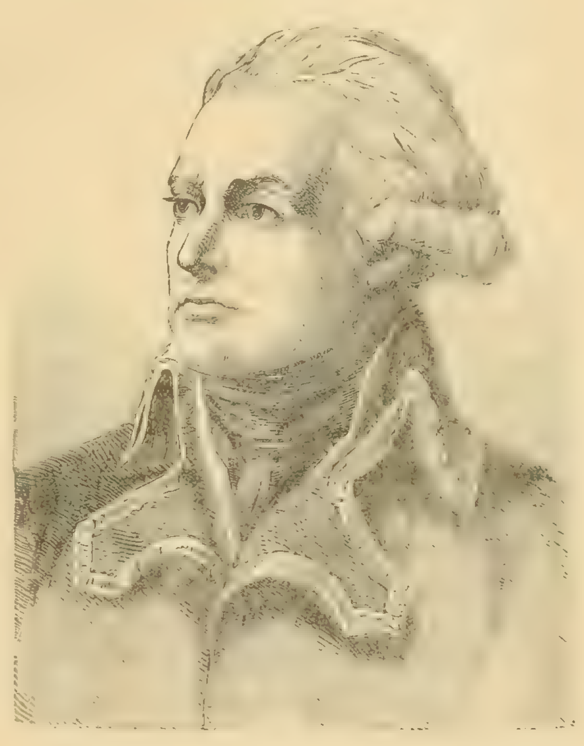
Entre les Jacobins et les Feuillants se plaçaient les Girondins, ainsi nommés parce que leurs chefs étaient députés de la Gironde. Hardis, éloquents, ambitieux, ils paraissaient dignes du pouvoir et capables de l'exercer. Dumouriez, habile, énergique, véritable aventurier, fut mis à leur tête. Il n'était pas désagréable à la cour, malgré un passé équivoque, et les Girondins comptaient sur lui sans que la gauche lui fût hostile.

Chargé le 15 mars des Affaires étrangères, il se rendit au club des Jacobins et y fit des déclarations qui lui valurent des applaudissements

Les orateurs les plus écoutés, Legendre, Collot d'Herbois, Robespierre, n'osant pas l'attaquer, se contentèrent de faire des réserves.

Le 24 mars, le ministère était formé. De Grave avait la Guerre, Clavière les Contributions, Roland l'Intérieur. Dumouriez prit à l'égard des puissances une attitude décidée, presque menaçante. La Russie, la Suède et l'Espagne avaient retiré leurs ambassadeurs.

Les manifestations se succédaient à Paris et prenaient un caractère de plus en plus révolutionnaire. Pétion les encourageait. Collot d'Herbois proposa une fête en l'honneur des soldats de Châteauvieux, dont quarante avaient été envoyés pour rébellion aux galères. Robespierre les glorifia et dénonça La Fayette, à qui il attribua la protestation de la garde nationale. Les soldats de Châteauvieux furent admis dans l'assemblée par une majorité de seize voix, et défilèrent devant elle avec tous les honneurs de la séance. La fête que Pétion autorisa, à condition qu'elle « serait dédiée à la Liberté, » eut lieu le 15 avril. Le cortège se rendit de la Bastille au Champ de Mars, portant des bustes de grands hommes, deux urnes destinées aux cendres des gardes nationaux et des soldats de Châteauvieux — les bourreaux et les victimes — des emblèmes divers et une statue de la Liberté, que l'on offrait à la vénération publique et devant laquelle on brûlait des parfums. Toute la population révolutionnaire étant au cortège, aux danses et aux farandoles, l'ordre ne fut pas troublé.



Dumouriez.

Le 20 avril, le roi se rendit à l'assemblée et y fit lire le rapport de

Dumouriez démontrant la nécessité de déclarer la guerre. Elle fut votée à l'unanimité moins sept voix et commença aussitôt.

Dans l'assemblée les récriminations, les menaces, les félicitations, les dénonciations, se succédaient, entretenant le désordre et préparant de plus violentes manifestations. L'ennemi était partout : aux Tuileries, dans les généraux, dans la garde nationale, au ministère, chez les fonctionnaires. On annonçait une diplomatie secrète, des envois de renseignements et d'argent, des relations avec les émigrés, et tout ce qui pouvait exciter les passions révolutionnaires. Louis XVI correspondait, il est vrai, avec l'étranger, mais pour limiter la guerre qu'il avait déclarée, et engager les émigrés à cesser leurs rassemblements. L'assemblée répondait à ces actes par la défiance, et Pétion par l'ordre donné au commandant de la garde nationale de surveiller le roi.

Le 27 avril, l'assemblée prononça la déportation contre tout prêtre insermenté dénoncé par vingt citoyens du même canton. Elle resta quatre jours en permanence pour s'occuper de la garde constitutionnelle du roi, et prononça la dissolution de celle qui avait été formée et qui lui déplaisait. Elle admit quinze cents hommes de la section des Gobelins à défiler dans la salle des séances, et, pour répondre aux députés qui blâmaient ces mesures et défendaient le privilège royal, elle les envoyait à l'Abbaye.

Louis XVI refusa de sanctionner le décret contre les prêtres et promulgua celui qui était relatif à sa garde. Il se priva ainsi de ses défenseurs et fut désormais à la merci de ses ennemis.

Le ministre de la Guerre Servan proposa et l'assemblée vota le 8 juin l'établissement d'un camp sous Paris de vingt mille fédérés des départements. Les officiers de la garde nationale de Paris portèrent à l'assemblée une protestation couverte de huit mille signatures. D'autres députations suivirent en sens contraire. Le ministère était divisé, et Dumouriez souffrait avec peine les Girondins, que le roi n'avait jamais aimés. Le 12, Roland, Clavière et Servan furent renvoyés.

La blessure fut profonde pour Madame Roland, l'inspiratrice de son mari, l'auteur d'une lettre qui donnait au roi des conseils impératifs et qui fut publiée. L'assemblée déclara que les ministres emportaient l'estime et les regrets de la nation.

La situation de Dumouriez était intolérable. L'assemblée, à laquelle il demanda un concours décidé, lui était hostile ; elle lui reprocha les échecs militaires et l'accusa de trahison.

Les généraux se plaignaient de lui, les Girondins lui demandaient compte de l'emploi de six millions, et le roi lui déclara qu'il ne sanctionnerait jamais le décret contre les prêtres. Il donna sa démission et fut mis à la tête de l'armée du Nord. Le ministère nommé par le roi appartenait au parti modéré et se composait d'hommes peu connus (18 juin).

Pendant que, de la province, arrivaient à l'assemblée des pétitions impérieuses, le peuple armé de Paris se préparait à célébrer l'anniversaire du serment du Jeu de Paume en allant planter un arbre de la liberté devant les Tuileries. Le Capucin Chabot, député, et le club des Jacobins assuraient leur appui à Santerre pour cette manifestation.

Le cortège se forma le 20 juin à cinq heures du matin. Pétion avait promis que la garde nationale n'agirait pas. L'assemblée fut avertie par le Directoire des mauvais desseins des meneurs contre les Tuileries, et peut-être contre elle. Vergniaud demanda que, conformément à ce qui avait été déjà permis, on autorisât la foule à défiler dans l'enceinte. Huit mille pétitionnaires armés attendaient. Pendant qu'on délibérait, ils forcèrent les portes et envahirent l'assemblée. Ils étaient armés de piques, de sabres, de couteaux, chantaient des refrains révolutionnaires et criaient: *A bas le veto !* pendant que les femmes, sous la conduite de Théroigne de Méricourt, qui était venue montée sur un canon, se livraient à des danses échevelées. Le président s'était couvert, et les députés qui ne pactisaient pas avec l'émeute, assistaient, pleins de honte et de terreur, à ce triste et désolant spectacle.

Les Tuileries étaient le but de la manifestation. La foule se répandit dans le jardin et entra dans le Carrousel, où la garde nationale ne l'arrêta pas. Le commandant, incapable ou gagné, propose d'admettre vingt délégués auprès du roi, et pendant qu'on discute, les portes sont forcées. Les canons avaient été tournés vers le château, et une pièce fut portée à l'intérieur par le grand escalier. La foule était maîtresse dans la demeure royale.

Le roi n'hésite pas à se montrer. Quelques gardes nationaux lui font un rempart de leur corps, mais la pression de la foule le repousse dans l'embrasure d'une croisée, au milieu des cris, des insultes et des outrages. On lui demande impérieusement de sanctionner les décrets contre les prêtres et les émigrés. Il répond qu'il fera ce que commande la Constitution. Il se laisse coiffer du bonnet rouge et boit un verre de vin que lui présente un homme du peuple. Sa fermeté calme un moment l'effervescence populaire. Ses serviteurs, des hommes dévoués, des gardes, se

mêlent à la foule, et des députés parviennent jusqu'à lui. La demeure royale a été violée, le roi outragé, le pouvoir avili, mais le sang n'a pas coulé, et lorsque Pétion arrive enfin à six heures, après avoir été plusieurs fois appelé, il n'y avait qu'à faire achever l'évacuation. Il ne perdit pas l'occasion de haranguer le peuple, de vanter sa dignité et de louer ses vigilantes intentions.

La foule avait aussi envahi la salle du Conseil, dans laquelle se trouvait la reine avec ses deux enfants, et l'occupa pendant deux heures. Personne ne devait échapper à l'humiliation, à l'outrage et à l'abandon. Les gardes nationaux postés aux Tuileries étaient bien disposés, mais, sans ordres, ils restèrent inutiles.

Le lendemain, le Directoire constata la violation de la loi sans en requérir la punition. L'assemblée interdit à l'avenir l'admission dans son enceinte de citoyens armés. Pétion alla s'expliquer ou plutôt se glorifier auprès du roi, qui refusa de l'écouter, et, par une proclamation, recommanda au peuple le calme et la dignité. Les adresses affluèrent dans l'assemblée, mais celles qui étaient hostiles au roi formaient la majorité, et plusieurs demandaient la déchéance. Cependant, le 25 juin, il fut vivement acclamé lorsqu'il passa la revue de la garde nationale.

La Fayette avait écrit à l'assemblée une lettre dans laquelle il attaquait Dumouriez, signalait les usurpations des Girondins, et demandait qu'au règne des clubs fût substitué celui de la loi. Le 28 il parut à l'assemblée, flétrit les violences commises aux Tuileries, en demanda la punition, et s'éleva contre les Jacobins, dont la répression importait à la sécurité de la patrie. Ses plaintes furent soumises à une commission. Il fut reçu par le roi, qu'il trouva profondément abattu. On ne prit aucune résolution, soit qu'on n'eût pas confiance en lui, soit qu'on ne le crût pas en état de réaliser ce qu'il proposait, et, après trois jours passés à Paris, il revint au milieu de ses soldats. Sa démarche ne servit ni le roi, ni l'ordre, et elle fournit des armes contre lui. Bientôt on le traita de factieux et les Girondins l'accusèrent. Ils recherchaient alors la faveur des Jacobins, et, par peur ou par calcul, ils s'associaient à leur politique. Sur la proposition de Vergniaud, la patrie fut déclarée en danger.

Lamourette, évêque constitutionnel de Lyon, proposa le 7 juillet de mettre fin à tous les dissentiments et de montrer une égale bonne volonté contre l'anarchie et la féodalité. On prêta le serment, on s'embrassa; le Directoire, la municipalité s'associèrent à ces bonnes dispositions. Le roi vint à l'assemblée, y déclara, au milieu des témoignages de respect et

de dévouement, que « la nation et son roi ne faisaient qu'un. » Ce fut beau mais peu durable : le lendemain les divisions avaient reparu et *le baiser Lamourette* était oublié. Les ministres se démirent. La Fayette fut accusé, et Pétion acquitté par l'assemblée, malgré l'évidence de sa participation secrète à l'émeute.

Les fédérés arrivaient à Paris et y portaient des passions accrues par le contact journalier, dans leur voyage, avec ce qu'il y avait de plus exalté. L'assemblée commençait à s'émouvoir de la pression qu'ils exerçaient sur elle en occupant les tribunes, et en manifestant leur adhésion aux pétitions les plus audacieuses.

La Fayette proposa d'enlever le roi et de le conduire à Compiègne, au milieu des Suisses et d'amis dévoués, ou de marcher sur Paris, où il était sûr de la coopération de la garde nationale. Libre, le roi pourrait se porter médiateur entre l'assemblée et l'Autriche, pour faire la paix et ordonner l'élection d'une assemblée où l'on ne distinguerait plus les classes, mais qui serait exclusivement nommée par les propriétaires. Ces propositions ne furent pas acceptées, soit parce que le roi ne les jugea pas constitutionnelles, soit parce qu'on ne comptait pas sur le succès, soit enfin parce que l'on craignait de trop devoir à La Fayette. Le roi assista avec la reine à la fête du 14 juillet. Il y vit brûler un arbre représentant la féodalité, il entendit crier « Vive le roi ! » mais surtout : « Vive Pétion et vive la liberté ! »

Il n'agissait pas et l'assemblée multipliait les décrets. Elle ordonna une levée de quarante-cinq mille hommes, la permanence des Conseils de département ou de district, le départ des régiments et des Suisses pour la frontière, l'organisation d'une gendarmerie composée des gardes françaises, et l'enrôlement des volontaires. Afin de soustraire ces mesures au *veto* royal, elle les présenta comme des actes et non comme des lois.

Elle ne négligea rien pour soulever l'opinion. Le canon tonnait d'heure en heure, les enrôlements se faisaient en public, les volontaires partaient aux cris de « Vive la nation ! » Elle accusait de trahison La Fayette, les directoires, les députés opposants, le roi. Les clubs y joignaient l'assemblée, la déclaraient incapable de sauver la patrie, et demandaient la convocation d'une convention nationale « neuve, pure, incorruptible. » Robespierre avait hâte de reprendre sa place.

Les Girondins avaient échoué dans leur tentative. Ils espéraient dominer les Jacobins, et les Jacobins, après avoir accepté leur concours, ne

comptaient pas même avec eux. Ils revinrent vers le roi, et lui demandèrent d'obtenir de l'Autriche la cessation des hostilités, d'éloigner La Fayette, de rappeler les ministres de leur parti et de sanctionner les décrets qu'il avait repousssés. Le roi ne répondit pas à ces avances, et constitua un ministère aussi insignifiant que le précédent.

L'assemblée avait décrété la permanence des sections dans tout le royaume. Celles de Paris avaient provoqué cette mesure imprudente. Elles en profitèrent pour prononcer, avec le concours d'un petit nombre de membres spécialement convoqués, la déchéance du roi. Sur quarante-huit, une seule s'y refusa. La Commune leur donna des canons, et son exemple fut suivi dans les départements. On fit des levées, on s'empara des caisses publiques. Partout on voulait sauver la patrie, et on commençait par des émeutes, des pillages et des meurtres. Ce qu'il y avait de plus violent se dirigeait sur Paris où il était sûr d'un accueil favorable.

II. — Le 10 Aout 1792.



N manifeste publié le 25 juillet par le duc de Brunswick, général de l'armée prussienne, vint augmenter cette fermentation. Sur le point de passer la frontière, il déclarait que tout garde national pris les armes à la main serait traité comme rebelle, qu'il ne serait fait aucune grâce aux habitants qui oseraient se défendre, que les membres de l'assemblée, des départements, des districts, des municipalités, étaient reponsables, que, s'il était fait le moindre mal au roi et à la famille royale, les coalisés livreraient Paris à « une exécution militaire et à une subversion totale. »

Les ennemis du roi poussèrent des cris de rage et lui attribuèrent la responsabilité de cette proclamation imprudente. Pétion lut le 3 août à l'assemblée une pétition des quarante-huit sections de Paris réclamant la déchéance du roi et la formation d'un pouvoir exécutif provisoire, en attendant que la volonté du peuple se manifestât dans une Convention nationale. La pression extérieure devenait plus audacieuse. Les Girondins tentèrent un dernier effort, proposèrent de ne recevoir les pétitions qu'une fois par semaine, d'aller siéger hors Paris, et obtinrent, pour le rejet de l'accusation contre La Fayette, 406 voix contre 224. Le soir, aux

Jacobins, on proposa la proscription des partisans de La Fayette et la surveillance de l'assemblée pour l'empêcher de fuir.

Le 9, la séance fut marquée par un échange d'accusations, de menaces et de violences. Les tribunes essayaient, par leurs vociférations, de décourager toute résistance. Le soir, on déclarait ouvertement aux Jacobins que l'insurrection était le seul moyen de sauver le peuple, et Rœderer fit connaître à l'assemblée que toutes les mesures étaient prises pour exiger la déchéance si elle ne la proclamait pas.

Ces dispositions inspirèrent à la cour les plus vives inquiétudes. Les conseils ne manquaient pas : fuite, résistance, condamnation des émigrés, abdication, tout fut proposé et rien ne fut résolu. Le roi n'avait pour sa garde que neuf cents Suisses sans artillerie. Il pouvait compter sur deux bataillons de la garde nationale, mais tout le reste était indifférent ou hostile. Le commandant de service, Mandat, prévenu des projets des insurgés, plaça la gendarmerie et la garde nationale de manière à couper les deux colonnes qui s'organisaient contre les Tuileries.

Le roi et sa famille passèrent la nuit dans une attente inquiète, entourés de fidèles serviteurs, des ministres et du Directoire du département. Pétion, appelé par Mandat, se présenta vers dix heures. Il signa l'ordre de repousser la force par la force, se fit demander par l'assemblée, et alla s'enfermer à l'Hôtel-de-Ville.

Le 10, vers quatre heures, le Conseil de la commune fit dire à Mandat qu'il l'attendait. Mandat hésita, mais, sur les instances de Rœderer, qui lui montra que l'accord du maire et du Conseil pouvait empêcher la lutte, il s'y rendit, fit connaître les ordres qu'il avait donnés, et fut déclaré responsable des conséquences. Entraîné dans la salle où se réunissaient les commissaires des sections, il fut sommé de retirer la plus grande partie des forces qui défendaient les Tuileries. Il s'y refusa, fut arrêté, et, comme on le transférait à l'Abbaye, tué d'un coup de pistolet.

Le Conseil ayant voulu faire quelques observations, les sections le suspendirent de ses fonctions, donnèrent à Santerre le commandement de la garde nationale, et, tout en maintenant l'autorité de Pétion, elles le tinrent dans une espèce de captivité qui lui permettait, sans cesser de rendre des services à l'insurrection, d'échapper à la responsabilité.

La mort de Mandat et la trahison de Pétion inspirèrent au roi une cruelle inquiétude. Il passa la revue des défenseurs du château, trouva les Suisses dévoués et les autres troupes hésitantes, fut reçu par quelques cris de : *A bas le veto !* et vit les canonniers éteindre leurs mèches. Le

procureur de la commune, Rœderer, lut la sommation de repousser la force par la force.

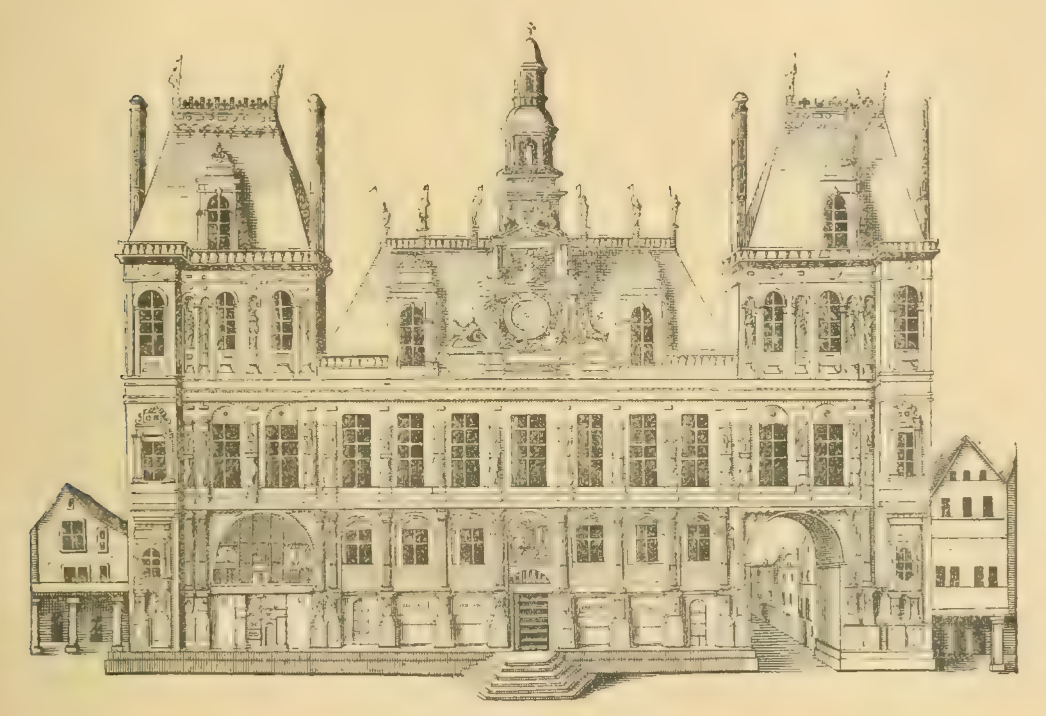
Les deux colonnes du faubourg Saint-Antoine et du faubourg Saint-Marceau avaient marché sur les Tuileries avec quelque hésitation, car elles avaient à traverser des quartiers fidèles au roi. Elles arrivèrent à huit heures, conduites par les fédérés bretons et marseillais. Elles avaient rencontré une patrouille, et portaient sur des piques les têtes des malheureux égorgés. Elles demandèrent l'admission de vingt hommes auprès du roi. On la refusa. Le roi venait d'accepter une proposition qu'il avait d'abord rejetée. Il se décidait à se rendre avec la reine, ses deux enfants, ses ministres et les membres du Directoire à l'assemblée, où il espérait trouver une sécurité qu'il n'avait plus au château.



Duc de Brunswick, général des armées prussiennes.
(D'après un tableau du temps.)

On avançait péniblement au milieu des insultes. Une députation de l'assemblée introduisit le roi, qui dit : « Je suis venu pour éviter un grand crime, et je pense que je ne saurais être plus en sûreté qu'au milieu de vous. » Vergniaud, qui présidait, répondit de manière à ne se compromettre avec personne : « Vous pouvez, Sire, compter sur la fermeté de l'assemblée nationale ; ses membres ont juré de mourir en soutenant les droits du peuple et les autorités constituées. » La garantie était peu sûre pour le malheureux roi, qui fut enfermé avec sa famille, derrière le fauteuil du président, dans la loge du logographe, où il resta deux jours.

Après le départ du roi, la garde nationale s'était dispersée, et les Suisses avaient cherché un refuge dans le château. Ils y furent attaqués par les Marseillais. Ils firent une sortie, repoussèrent les assaillants et leur enlevèrent une pièce de canon. Les masses engagèrent de nouveau la lutte, que les Suisses se préparaient à soutenir de l'intérieur, lorsqu'ils reçurent du roi l'ordre de cesser toute résistance. Le château est envahi, et les fédérés tuent tout ce qu'ils trouvent. Après le meurtre, le pillage, après le pillage, l'incendie ; cette victoire facile coûta aux assaillants



Hôtel-de-Ville de Paris.

soixante-douze hommes. Les Suisses, qui avaient déposé les armes, les habitués du château, les serviteurs, périrent en grand nombre.

Les vainqueurs se précipitent vers l'assemblée, frappent violemment aux portes, se présentent aux fenêtres et pénètrent dans l'enceinte. Le président se couvre, et la foule défile aux cris de : « Vive la nation ! » On essaya par des décrets de sauver les Tuileries, et ce qui restait encore des Suisses qui les avait défendues.

La Commune était victorieuse. Le Conseil nouveau, nommé secrè-

tement par les sections pendant la nuit, avait siégé à côté de l'ancienne municipalité, qu'il remplaça. Une députation annonça ce résultat à l'assemblée. Pétion, Manuel, Danton, étaient les maîtres à l'Hôtel-de-ville. Santerre commandait la garde nationale et le peuple demandait la déchéance.

Vergniaud proposa, au nom d'une commission extraordinaire, la suspension du roi et la convocation d'une Convention nationale. Tout fonctionnaire qui s'éloignait fut déclaré traître ; Condorcet eut la charge de gouverneur du Dauphin ; Roland, Clavière et Servan furent rappelés pour remplacer les ministres renvoyés; l'assemblée donna la Justice à Danton, la Marine à Monge et les Affaires étrangères à Lebrun ; les décrets non sanctionnés reçurent force de loi. A trois heures du matin, après la levée de la séance, le roi, sa famille et leurs serviteurs furent logés aux Feuillants. On leur assigna le Luxembourg, que l'on ne trouva pas assez bien défendu, et ils furent conduits à la tour du Temple ; Pétion les y accompagna.

La Commune s'empara de la police, occupa les presses des journaux royalistes, suspendit le Directoire, envoya des commissaires aux armées et témoigna sa reconnaissance à Pétion, dont la complicité lui avait été précieuse. Le succès fit sortir Robespierre de la retraite où il s'était renfermé pendant la lutte ; il recommanda l'énergie, et accusa l'assemblée de n'avoir pas osé aller jusqu'au bout. Elle faisait cependant de son mieux l'affaire de la Révolution, renvoyait les Suisses défenseurs du roi devant une cour martiale, convoquait les assemblées primaires pour le 26 août et les électeurs pour le 2 septembre, mettait la police générale entre les mains des Directoires des départements, encourageait les dénonciations, réclamait le droit de garder le roi, enlevait au Directoire toute surveillance sur les actes de la Commune, et constituait un tribunal composé d'un double jury chargé de juger les responsabilités civiles et militaires du 10 août. Robespierre, élu président de ce tribunal, dont il avait réclamé l'établissement, n'accepta pas.

Les départements donnèrent leur adhésion aux événements du 10 août, et quand ils refusèrent ou y mirent des réserves, le ministère cassa leurs résolutions. A l'armée, Dumouriez, Biron, Custine, Montesquiou, Lukner, acceptèrent le nouvel ordre de choses. La Fayette, qui ne voulait aucune complicité et se savait proscrit, écrivit pour réclamer la responsabilité de tous ses ordres, et le 21 août franchit la frontière avec une vingtaine de ses officiers. Pris par les Autrichiens en même temps qu'il

était décrété d'accusation par l'assemblée, il fut enfermé dans la citadelle d'Olmütz, où il resta prisonnier jusqu'en 1797. La garde nationale eut un chef renouvelé tous les trois mois et nommé par les sections.

La Commune osait tout et l'assemblée subissait ses exigences. Sa police politique ne respectait rien, ni Français ni étrangers, et multipliait les perquisitions et les arrestations. Ses membres et ses amis parlaient seuls dans la presse et dans les clubs. Elle décida que l'échafaud resterait en permanence, et le tribunal du 17 août lui fournit des victimes. Elle fit fondre les cloches des églises pour des canons, et son argenterie pour de la monnaie. Les biens des émigrés furent placés sous le séquestre, et les prêtres insermentés emprisonnés et déportés à la Guyane. L'assemblée, redoutant de devenir suspecte, se courbait sous la volonté de la Commune et se faisait, à part quelques résistances isolées, l'instrument de ses vengeances.

La terreur régna dans Paris. L'ennemi n'était pas aux frontières ; on le trouvait partout où le fanatisme politique ne se manifestait pas. Au nom de la liberté, on exigeait que chacun secondât la politique violente de la Commune ou imitât la basse soumission de l'assemblée. Pétion, Tallien, Marat, agissaient pendant qu'elle essayait, sans avoir confiance en elle-même, et peut-être sans désirer le succès, d'arrêter ce qu'elle trouvait inopportun ou excessif. La France était livrée à des fous furieux. Les assassins étaient organisés et les victimes prêtes. Les prisons regorgeaient de suspects, et ces ennemis, que l'on avait calomniés afin de justifier leur perte, attendaient leur heure.

La prise de Verdun donna le signal. Le dimanche 2 septembre, la générale et le tocsin annonçaient le départ de ceux qui allaient aux frontières et l'organisation de ceux qui devaient défendre Paris. Tout était en effervescence. Quatre voitures portaient à l'Abbaye vingt-et-un prêtres insermentés. Elles avançaient avec peine au milieu des cris et des insultes de la foule. A leur arrivée à l'Abbaye, les prêtres étaient égorgés à mesure qu'ils descendaient, et le massacre, accompli avec ordre, reçut l'approbation de Billaud, membre de la Commune. « Peuple, dit-il, tu immoles tes ennemis, tu fais ton devoir. »

Les assassins avaient un chef, Maillard, qui leur dit : « Il n'y a plus rien à faire ici, allons aux Carmes. » Et aux Carmes, sur cent soixante prêtres enfermés, plus de cent vingt furent égorgés. Le président de la section du Luxembourg attendit que tout fût fini pour envoyer des gardes nationaux. La bande revint à l'Abbaye, où le massacre recommença

après le simulacre d'un jugement toujours le même. « Élargissez, » disait le président de ce tribunal, et, à la porte, le malheureux qui avait pu croire à la liberté, tombait sous les sabres et les piques. Le Châtelet, la Force, la Conciergerie, les Bernardins, virent les mêmes scènes atroces. Prêtres, Suisses, gardes du roi, ministres, nobles, bourgeois, tous suspects, par conséquent tous coupables, tombèrent pêle-mêle, et leurs corps furent indignement dépouillés et outragés. Cependant il y eut des exceptions, et le caprice inspira l'indulgence. Quelques détenus obtinrent la liberté en s'enrôlant ; les supplications de Mademoiselle Cazotte sauvèrent son père, et Mademoiselle de Sombreuil racheta le sien en buvant un verre de sang. L'abbé Sicard, instituteur des Sourds-Muets, dut la vie au souvenir de ses bienfaits.

Les massacres durèrent jusqu'au 6, et la province imita Paris. Bicêtre vit égorger des enfants, et la Salpêtrière des femmes. La princesse de Lamballe, amie de la reine, comparut devant ces assassins déguisés en juges. On lui demanda de jurer amour à la liberté et à l'égalité : elle jura; haine au roi et à la reine : « Ce serment n'est pas dans mon cœur, » répondit-elle, et, violemment repoussée dans la cour, elle fut mise en lambeaux. Sa tête fut séparée de ce corps odieusement souillé, et portée au bout d'une pique devant les fenêtres du Temple, afin que la reine vît ce que coûtait son amitié.

La population assistait atterrée et impuissante à ces scènes ; la Commune, qui les avait préparées et dont les ordres s'exécutaient, y applaudissait ; Billaud promettait aux « travailleurs » vingt-quatre livres par tête, et le Conseil votait douze mille livres pour cet objet. Roland avait adressé le 3 une réquisition à la garde nationale, qui n'existait plus; le comité de surveillance indiqua aux provinces, par une circulaire de Marat, ce « moyen si nécessaire de salut public, » et l'assemblée appela les bons citoyens à se grouper autour d'elle. Roland, après avoir dit que le 2 septembre « fut un jour sur les événements duquel il faut peut-être laisser un voile, » demanda, sans l'espérer beaucoup, que « le règne de la loi s'établît. »

L'hypocrisie a toujours sa place après les violences. On expliqua les massacres. La presse tout entière, entre les mains de la Commune et des clubs, les présenta comme des événements imprévus, ou comme la juste punition d'un complot organisé pour livrer la France à l'étranger. Et comme ce complot avait des ramifications, le sang coula partout; on brûla les châteaux, on noya les prêtres, et les fédérés marquèrent leur

passage vers les frontières par d'effroyables attentats. Après avoir assassiné soixante-onze prisonniers qui attendaient à Orléans un jugement toujours différé, la bande conduite par Fournier l'Américain fut accueillie par Danton en ces termes : « Celui qui vous remercie, ce n'est pas le ministre de la Justice, c'est le ministre du peuple. » Et le trésor public paya les assassins.

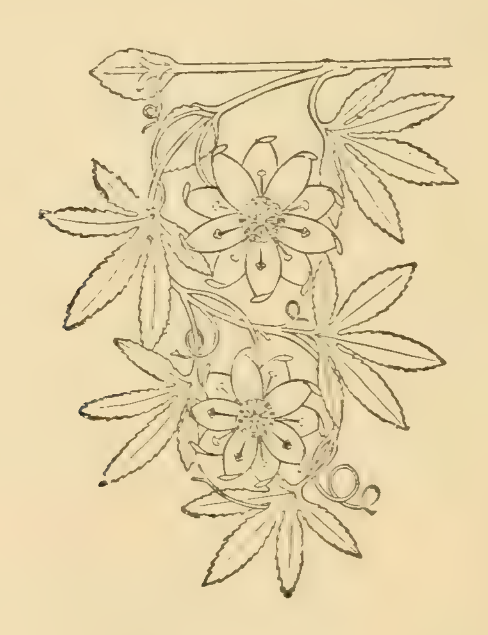


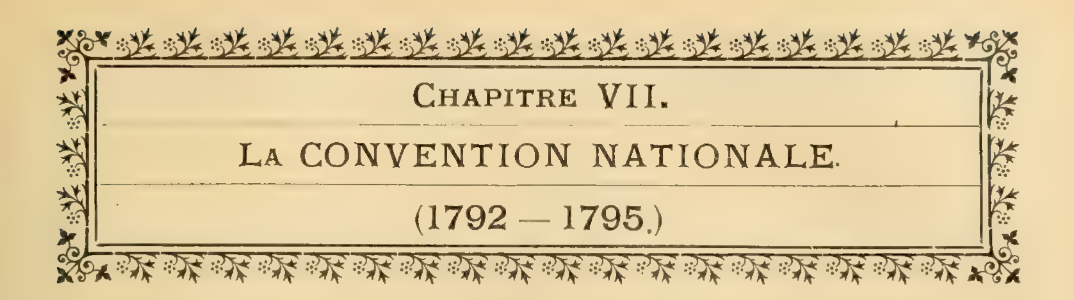
L'abbé Sicard.

L'anarchie était partout ; la vie et la propriété dépendaient du premier venu, et l'autorité ne servait qu'à favoriser la plus âpre avidité ou les plus criminelles vengeances. On volait dans les châteaux royaux, au garde-meuble, dans toutes les administrations ; les commissaires envoyés dans les départements favorisaient toutes les irrégularités financières des

municipalités, et y trouvaient de beaux profits ; les arrestations se multipliaient sous tous les prétextes, sans motif; l'assemblée dénonçait ces monstrueuses applications de la liberté, de l'égalité, de la fraternité ; mais tout était inutile, et la régénération promise à la France s'accomplissait par le pillage et le sang.

Les élections eurent lieu sous la pression la plus effrénée. Les Jacobins, que l'audace avait rendu maitres, voulaient asseoir leur domination future sur le suffrage populaire. La terreur était leur moyen d'action le plus sûr. Ils l'employèrent, et il leur réussit. Les abstentions furent nombreuses, soit par peur, soit par découragement, soit par un calcul coupable, qui faisait voir dans l'excès du mal la garantie du retour au bien. Soixante-dix-sept membres de la Constituante et quatre-vingt-un membres de la Législative furent élus. Les autres, pour la plupart inconnus, appartenaient aux sociétés populaires qui couvraient la France, et portaient dans l'assemblée nouvelle chargée «de fonder la liberté, les lois et la paix,» des idées fausses, des préjugés tenaces et des passions violentes.





I. — La Mort du Roi.



La première séance de la Convention eut lieu le 21 septembre. Pétion fut nommé président, et les six secrétaires furent des Girondins. La vérification des pouvoirs fut ajournée et n'eut jamais lieu.

L'assemblée vota l'abolition de la royauté et proclama le 22 la république. Elle ordonna la réélection de toutes les municipalités, et décréta que les juges seraient élus parmi tous les citoyens. Elle concentra le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, et se divisa en comités de la guerre, de la législation et des comptes.

Roland exposa l'état du trésor, montra le pouvoir exécutif constamment bravé ou entravé par la Commune, et demanda la suppression des commissaires dans les départements.

La gauche de la Législative forma la droite de la Convention. Entre les Girondins, complices, et les Montagnards, auteurs des excès qui épouvantaient la France, se plaçaient un nombre considérable d'hommes modérés mais faibles. Ils se défiaient des Girondins, avaient peur des Montagnards, et se laissèrent le plus souvent conduire par le pire de ces deux sentiments. Subjugués par les Montagnards, ils les soutinrent jusqu'au jour où, par une réaction inattendue, ils les renversèrent, fatigués de leur domination plutôt qu'indignés ou effrayés de leurs crimes.

Les principaux Girondins étaient : Vergniaud, Guadet, Gensonné, Lasource, Isnard, Barbaroux, Brissot, Pétion, Valazé, Condorcet. On comptait parmi les Montagnards : Danton, Camille Desmoulins, Robespierre, Collot d'Herbois, Manuel, Billaud-Varennes, Legendre, Tallien, Chabot. Dans le centre, qu'on appelait la Plaine et le Marais, on remarquait l'abbé Grégoire, Siéyès et Cambacérès. Les premiers croyaient la révolution finie et voulaient organiser. Les seconds poursuivant l'application de tous leurs principes, qui étaient ceux du *Contrat social* de Rousseau, et parlaient d'humanité et de vertu en ordonnant les plus

affreuses exécutions. Les autres, sans principes ou sans caractère, se conduisaient par l'intérêt ou au gré des circonstances.

Sur la motion de Buzot, la Convention vota trois décrets portant qu'il serait rendu compte de l'état de la république, qu'une loi serait faite contre la provocation au meurtre, et qu'une force armée, fournie par les quatre-vingt-trois départements, serait mise à sa disposition.

Marat et Robespierre furent accusés d'aspirer à la dictature. Robespierre déclara que l'accusation portée contre lui était un crime, et il défiait ses adversaires de la signer. Barbaroux releva le défi, traça d'une manière saisissante le rôle de la Commune, et rappela qu'il s'était battu pour la liberté quand Robespierre s'était contenté de parler pour elle. Marat, dont les déclamations cyniques et sanguinaires avaient indigné la majorité, osa paraître à la tribune et se plaindre du nombre de ses ennemis. « Je les rappelle à la pudeur ! » ajouta-t-il, et l'assemblée s'écria : « Nous le sommes tous. »

Vergniaud dénonça les instructions données par lui aux commissaires, et Boileau, après avoir lu un de ses articles contre les députés, demanda sa mise en accusation.

On vit alors Marat s'appliquer un pistolet sur le front, et déclarer qu'il se brûlerait la cervelle s'il était l'objet des vengeances de la Convention.

Son cynisme effraya, mais ne le fit pas condamner. « Si, à la prise de la Bastille, dit-il, six cents têtes scélérates étaient tombées à ma voix, la paix eût été affermie dès cette époque. » L'assemblée passa à l'ordre du jour, déclarant également fausses les accusations de dictature contre les Jacobins et de fédéralisme contre les Girondins. Elle décréta la république une et indivisible.

Le ministère exerçait le pouvoir exécutif. Rolland y resta, mais Danton fut remplacé à la Justice par Garat, et Servan à la Guerre par Pache. La Convention, ayant constaté les dilapidations les plus éhontées, créa un comité de sûreté générale. « Il faut que nous périssions ici, disait son rapporteur, ou que le règne des lois renaisse, que l'anarchie expire et que la hache révolutionnaire ne soit plus, dans les mains des scélérats, un instrument de terreur, de crimes et de vengeances. » Les Jacobins s'indignaient de ces mesures et les présentaient comme des menaces contre les patriotes. Leur colère ne connut plus de bornes lorsqu'ils virent les comités de l'assemblée composés en majorité de Girondins.

Le 12 octobre, Dumouriez parut à la Convention. Le lendemain il

visita la section modérée des Lombards et embrassa Robespierre au club des Jacobins. Il s'attachait à gagner tout le monde et ne repoussa que Marat. Il obtint, malgré la défiance qu'inspirait son ascendant sur l'armée, tout ce qu'il demandait.

La lutte était incessante au sein de la Convention entre les Girondins et les Montagnards, à propos de la garde demandée aux quatre-vingt-trois départements, des décrets contre les provocations à l'assassinat, des actes de la Commune, de la conduite au 2 septembre ; et Louvet, que la tentative précédente aurait dû rendre plus prudent, conclut à la mise en accusation de Robespierre.

Robespierre raconta sa vie, prétendit que, sans argent et sans soldats, il ne pouvait aspirer à la dictature, et fit à sa façon l'histoire des événements dont on lui attribuait la responsabilité. Ces explications suffirent à la Convention, qui passa à l'ordre du jour ; et si ses ennemis crurent l'avoir humilié, sa situation aux Jacobins fut plus forte, et, dans la partie flottante de la Convention, il acquit le prestige d'un chef.

La situation du roi et de sa famille dans la Tour du Temple était des plus malheureuses. Soumis à une surveillance brutale et soupçonneuse, privés de toute communication avec le dehors, ils étaient traités comme des condamnés. La Convention nomma une commission chargée de préparer le procès. Il était accusé d'avoir favorisé les ennemis de la Révolution. La déchéance ne suffisait pas pour un pareil crime, et la Gironde, par l'organe de Dufriche-Valazé, demanda pour lui la peine des traîtres. La Constitution de 1791 déclarait le roi inviolable, mais Mailhe déclara que la nation ne pouvait avoir perdu ses droits ; Saint-Just prouva que Louis XVI, ayant « été pris les armes à la mains, » devait être traité comme un ennemi public; Fauchet demanda d'attendre pour le jugement une époque plus calme ; Rosset rappela tout le bien que le roi avait fait et tout celui qu'il aurait voulu faire ; et Grégoire, qui avait dit que « les rois étaient dans l'ordre politique ce que sont les monstres dans l'ordre de la nature, » prétendit que le plus grand supplice pour lui, ce serait d'être condamné à vivre.

La Convention s'occupa de la dépréciation des assignats, de la gêne du commerce, de la disette, de l'agitation religieuse ; elle procéda au renouvellement de la municipalité. Après Pétion et d'Ormesson, qui n'acceptèrent pas leur élection à la mairie, Chambon l'emporta sur Lhuillier, candidat jacobin. Le Conseil se débarrassa, par des exclusions qu'il prononça ou fit prononcer par les sections, de ceux de ses membres qui

avaient des sentiments contre-révolutionnaires, et nomma procureur-syndic Chaumette, et pour ses substituts Réal et Hébert, rédacteur du *Père Duchesne*, journal dont l'ignoble langage et les criminelles excitations effrayaient tous les honnêtes gens.

Les Jacobins pressaient le procès du roi. On avait trouvé dans l'armoire de fer des papiers que l'on affectait de croire compromettants. Ils ne l'étaient que pour un certain nombre de députés qui recevaient de l'argent du roi en affectant les sentiments les plus révolutionnaires. Robespierre ne voulait pas de délibération, et prétendait que la mort seule mettrait le coupable dans l'impossibilité de nuire. Pétion demanda un jugement et requit la Convention de le rendre. Buzot fit adcpter, le 4 septembre, un décret portant la peine de mort contre quiconque proposerait le rétablissement de la royauté.

Les Girondins, dont quelques-uns auraient voulu sauver le roi, venaient de se montrer les ennemis implacables de la royauté. Les Jacobins attaquèrent Roland et forcèrent sa femme à se justifier à la barre, ce qui lui valut un triomphe. Pache, à qui les Girondins attribuèrent le dénuement des armées, dut se défendre devant le comité de la guerre.

Le 10 décembre, l'acte d'accusation contre le roi fut lu par Robert Lindet. On lui reprochait ses tentatives pour reprendre le pouvoir, sa correspondance avec les émigrés et avec les étrangers, le sang versé à Nancy, au Champ de Mars, au 10 août. Appelé au sein de la Convention, il écouta l'accusation avec calme, répondit, ne récusa ni le tribunal, ni les juges, et demanda qu'on lui communiquât les pièces du procès et qu'on lui donnât un Conseil. Lorsqu'il se fut retiré, laissant la Convention émue ou troublée, on lui accorda le choix de ceux qui devaient le défendre. Il désigna Target et Tronchet. Le premier refusa, et Malesherbes, qui écrivit pour réclamer le privilège de secourir dans son malheur celui dont il avait été le ministre, fut accepté. D'autres avaient réclamé ce périlleux honneur.

La majorité de l'assemblée décréta que la défense aurait toute liberté, mais la Montagne et les tribunes ne ménagèrent ni les outrages au roi, ni la pression sur les juges. Buzot, pour montrer que les Girondins n'étaient pas moins que leurs adversaires jaloux de servir la république, proposa de proscrire tous les membres de la famille de Bourbon, y compris les d'Orléans. La Montagne irritée demanda le bannissement de Roland, et la Gironde celui de Pache. Les invectives et les accusations se croisaient. On ne parlait que de proscrire, et le décret contre les Bourbons fut voté.

Les réclamations portées tumultueusement à la Convention par les sections, firent rapporter le décret concernant le duc d'Orléans.

Le 11 décembre, on avait enlevé au roi son fils, dont il faisait l'éducation avec le soin d'un maître et la sollicitude d'un père. Les instances de sa famille pour qu'il fût autorisé à communiquer avec elle, demeurèrent inutiles. Il n'eut plus qu'une consolation : la prière, et un secours : la lecture assidue de l'*Imitation de Jésus-Christ*.

Le 14 décembre, il eut une conférence avec Malesherbes. Le 25, il écrivit son testament, œuvre royale et chrétienne, dont la grandeur résignée prouve combien il était maître de lui-même et supérieur à sa cruelle situation. Le 26, il comparut devant la Convention, depuis dix heures du matin jusqu'à cinq heures du soir. De Sèze démontra, dans un plaidoyer sobre et vigoureux, que l'inviolabilité constitutionnelle le couvrait, que les faits qu'on lui imputait, en supposant qu'ils fussent prouvés, ne suffisaient pas à justifier une condamnation, et qu'il ne pouvait être jugé pour les faits postérieurs à la déchéance. « Je cherche parmi vous des juges, s'écria-t-il, et je ne trouve que des accusateurs. » Le roi prononça quelques mots pleins de force et de dignité pour repousser l'accusation d'avoir fait couler le sang.

A son retour, il dit à ses défenseurs en les remerciant de leurs efforts : « Êtes-vous bien convaincus à présent qu'avant même que je fusse entendu, ma mort était jurée ? » Et il leur exprima ses craintes d'attirer sur eux quelque persécution.

Le jour même Lanjuinais disait à la tribune : « Louis ne peut être jugé par les conspirateurs du 10 août. » Les clameurs de l'assemblée ne le réduisirent pas au silence, et la discussion prit un caractère de violence inouïe. Buzot, après plusieurs orateurs qui avaient demandé de consulter la nation, annonça qu'il voterait pour la mort avec l'appel aux assemblées primaires. Saint-Just, prétendant que « la Révolution ne commence que quand le tyran finit, » repoussa cet appel, ainsi que Robespierre. Vergniaud, Gensonné, Pétion, démontrèrent que le peuple seul avait le droit de juger. Barrère, s'appuyant sur les droits du souverain exercés par l'assemblée, demanda des mesures énergiques pour ramener l'accord, et ses sophismes, enveloppés d'un langage modéré, gagnèrent une partie de la Plaine et déconcertèrent les Girondins, qui reculaient devant les conséquences de leur conduite.

La Convention vit défiler dans son enceinte les partisans des deux opinions qui la divisaient : « Vengeance contre le roi ! » criaient les

sections : « Mort aux scélérats ! » disaient les fédérés d'un certain nombre de départements, effrayés du pouvoir de Marat et de Robespierre. Chaque séance offrait quelque chose d'imprévu, et les violences répondaient aux violences. C'était la lutte pour la domination, et aussi pour la vie, car aucun de ces hommes, lancés dans cette politique sans merci, ne se faisait illusion : la défaite, c'était la mort. Tant que le roi n'était pas jugé, il y avait un aliment à la haine. L'iniquité suprême accomplie, la vengeance atteindrait ceux qui ne s'entendaient que pour le crime.

Le 14 janvier, les questions furent posées à l'assemblée dans cet ordre : Louis est-il coupable de conspiration contre la liberté de la nation et d'attentat contre la sûreté générale de l'État ? Le jugement sera-t-il soumis à la sanction du peuple ? Quelle sera la peine ?

Le matin du 16, la Convention fut entourée d'une foule en armes, et chaque député qui passait était accueilli par cette injonction : « Sa mort ou la tienne ! » A l'intérieur, les tribunes applaudissaient ou éclataient en menaces selon le vote. L'appel nominal sur la peine dura vingt-quatre heures. 24 voix furent perdues ; 334 votèrent pour la détention, le bannissement ou la mort conditionnelle ; 387 pour la mort, et, sur ce nombre, quarante demandèrent la suspension de l'exécution. Il n'y eut donc pour le régicide que sept voix de majorité. Les Montagnards et les Girondins, divisés en tout, confondirent leurs votes sous l'empire de la passion, de l'ambition ou de la peur. « S'il y a un crime dans le meurtre par vengeance, a dit Lamartine, dans le meurtre par lâcheté il y en a deux. »

Malesherbes, brisé par la douleur, alla au Temple annoncer la triste nouvelle au roi, qui la reçut avec calme. « Je vous le jure dans toute la sincérité de mon cœur, lui dit-il, comme un homme qui va paraître devant Dieu, j'ai constamment voulu le bonheur de mon peuple et je n'ai pas formé un seul vœu qui lui fût contraire. » Et comme Malesherbes cherchait à lui donner l'espoir d'un sursis ou de l'appel au peuple : « Non, non, lui répondit-il, la nation est égarée, et je suis prêt à m'immoler pour elle. » Il le supplia ensuite de détourner les personnes généreuses qui voulaient provoquer un mouvement pour le sauver. Il signa cependant, sur les instances de ses défenseurs, l'appel au peuple, et ne se préoccupa plus que de sa famille et de ses serviteurs, dont la mort allait accroître les périls.

Les deux jours suivants, le roi ne vit pas ses défenseurs. Il y avait

dans Paris une rumeur sombre, et l'on craignait un mouvement. Le 20, le Conseil exécutif signifia au roi les décrets des 15, 16, 17, 19 et 20 janvier contenant l'arrêt de mort et le rejet du sursis. Le roi remit au ministre de la Justice, Garat, une lettre dans laquelle il demandait trois jours pour se préparer à paraître devant DIEU, un prêtre, le relâchement de la surveillance dont il était l'objet, la visite de sa famille sans témoin, la liberté pour elle de se retirer où elle voudrait, et le soin des personnes qui, attachées à son service, se trouvaient sans ressources. Le prêtre qu'il désignait était l'abbé Edgeworth de Firmont, confesseur de sa sœur.



Place Louis XV (d'après une gravure de l'époque).

Au dîner, après le départ du Conseil exécutif, il s'aperçut qu'on lui avait enlevé le couteau et la fourchette. « Me croit-on assez lâche pour que j'attente à ma vie ? » s'écria-t-il douloureusement. A six heures du soir, Garat, précédé de Santerre, qui manifestait sa joie, notifia la réponse de la Convention. Elle permettait l'entrée au Temple de l'abbé de Firmont et l'entrevue du roi avec sa famille. « Toujours grande et juste, » elle s'occuperait du sort de sa famille et de ses serviteurs. Elle rejetait le sursis.

L'abbé de Firmont resta seul avec le roi, qui lui communiqua son testament, et le chargea de dire à l'archevêque de Paris qu'« il mourait dans sa communion. » A huit heures et demie du soir, il eut avec la reine, ses deux enfants et sa sœur, une entrevue qui dura jusqu'à dix heures un quart, et qui, sous l'œil des municipaux, séparés par un vitrage, se passa en épanchements de tendresse et de douleur. Le roi demanda au Dauphin qu'il pardonnât à ses bourreaux, et l'enfant fit le serment. Il promit à sa famille de la recevoir le lendemain, et s'arracha à ses embrassements et à ses larmes. Il fit ensuite sa confession, et, après minuit, se jeta sur son lit, où il dormit profondément.

A cinq heures, selon ses ordres, son fidèle Cléry le réveilla. Il passa encore une heure avec son confesseur, entendit la messe, y communia pieusement et dit : « Mon Dieu ! que je suis heureux d'avoir conservé mes principes !.... Oui, il existe en haut un Juge incorruptible qui saura bien me rendre la justice que les hommes me refusent ici-bas. »

On bat la générale dans Paris. A sept heures, le roi se rappelle la promesse qu'il a faite la veille à sa famille, mais, sur les instances de son confesseur, qui l'engage à ne pas soumettre la reine à une aussi cruelle épreuve, il y renonce. Il remet à Cléry un cachet pour son fils, un anneau pour la reine, et le charge de ses adieux pour tous. On lui refuse les ciseaux qu'il avait demandés pour se faire couper les cheveux. A neuf heures, Santerre arrive. « Vous venez me chercher, dit-il ; dans une minute je serai à vous. » Et il rentre dans la tourelle avec son confesseur. « Tout est consommé, lui dit-il ; donnez-moi votre dernière bénédiction, et priez Dieu qu'il me soutienne jusqu'à la fin. »

Il sort et remet son testament à un municipal, Jacques Roux, prêtre juré, en le priant de le faire tenir à la reine. « Cela ne me regarde point, répondit-il ; je suis ici pour vous conduire à l'échafaud. » Un autre municipal le reçoit. Il recommande à la Commune Cléry, et lui donne sa montre et ses effets. « Partons ! » dit-il à Santerre avec fermeté. Il s'excuse auprès du concierge d'un mouvement de vivacité de la veille, traverse la cour à pied, et monte en voiture avec son confesseur et deux gendarmes. Il lit dans le bréviaire des passages des saintes Écritures appropriés à la situation et les prières des agonisants. Les tambours battent, Paris est sombre, les boutiques sont fermées, des détachements de cavalerie et des canons forment l'escorte. Entre la porte Saint-Martin et la porte Saint-Denis quelques jeunes gens, le sabre à la main, fendent la foule en criant : « A nous ceux qui veulent sauver le roi ! » Ils

restent isolés, tant la terreur avait glacé les âmes. Ils sont entourés, désarmés et presque tous pris.

Le trajet dure une heure au milieu d'une foule immense. L'échafaud se dresse sur la place Louis XV, entre un piédestal veuf de sa statue et les Champs-Élysées. Des canons commandent toutes les issues. De tout côté étincellent des baïonnettes, et la garnison forme un immense carré. La foule est tenue à distance, mais les membres les plus violents du club des Jacobins et du club des Cordeliers ont obtenu le privilège de rester au pied de l'échafaud, afin de voir couler le sang d'un roi.

Il descend de voiture, recommande son confesseur, repousse trois exécuteurs qui veulent lui ôter ses habits, se déshabille lui-même, et comme on veut le lier : « Me lier ! s'écrie-t-il, non, je n'y consenterai jamais. » Ils insistent, et, le roi consultant du regard son confesseur, celui-ci dit : « Sire, dans ce dernier outrage, je ne vois qu'un dernier trait de ressemblance entre Votre Majesté et le Dieu qui va être sa récompense. » Et le roi : « Faites ce que vous voudrez, je boirai le calice jusqu'à la lie. » Il gravit l'échafaud et, s'élançant jusqu'à l'extrémité, il s'écrie d'une voix qui fut entendue de toute la place : « Je meurs innocent de tous les crimes qu'on m'impute. Je pardonne aux auteurs de ma mort, et je prie Dieu que le sang que vous allez répandre ne retombe jamais sur la France. » Un roulement de tambours commandé par Santerre couvre sa voix. Il est saisi, placé sous le couperet et sa tête tombe. « Fils de saint Louis, montez au Ciel ! » s'était écrié l'abbé de Firmont. Il était dix heures un quart.

Les fédérés poussèrent les cris de : « Vive la liberté ! Vive la nation ! » Un citoyen, s'élançant sur l'échafaud, plongea sa main dans le sang royal et en aspergea la foule, comme pour l'associer au crime. D'autres s'approchèrent pieusement et emportèrent sur leurs mouchoirs une tache précieuse ou dérobèrent quelques fragments des vêtements. Le corps fut porté au cimetière de la Madeleine. Pendant toute la journée les fédérés montrèrent leur joie par des chants et des débauches. Le soir, Paris illumina. Le crime de quelques-uns venait d'avoir pour complice la lâcheté du grand monde, et sur la France, courbée sous la Terreur, pesait l'épouvantable responsabilité du régicide.

De Maistre a dit à propos de ce crime national : « Tous les Français, sans doute, n'ont pas voulu la mort de Louis XVI, mais l'immense majorité du peuple a voulu, pendant plus de deux ans, toutes les folies, toutes les injustices, tous les attentats qui amenèrent la catastrophe du

21 janvier. » Il cite ensuite ce passage de Shakspeare dans *Hamlet :* « La vie de tout individu est précieuse pour lui ; mais la vie de qui dépendent tant de vies, celle des souverains, est précieuse pour tous. Un crime fait-il disparaître la majesté royale ? A la place qu'elle occupait il se forme un gouffre effroyable, et tout ce qui l'environne s'y précipite. »

II. — La Proscription des Girondins.

N conventionnel qui avait voté la mort du roi, Le Pelletier Saint-Fargeau, fut assassiné le 20 janvier par un ancien garde du corps. La Convention et la Commune lui firent des obsèques solennelles et théâtrales. Son corps fut porté au Panthéon.

Le 23, Roland donna sa démission, et Garat joignit le ministère de l'Intérieur à celui de la Justice. Les soupçons; les dénonciations atteignaient indistinctement tous les citoyens; mais les criminels avaient droit à tous les égards, et une pétition ayant demandé l'abandon des poursuites contre les massacreurs de Septembre, la Convention arrêta la procédure.

La Constitution de 1791 n'était pas en rapport avec la situation nouvelle. Condorcet en présenta une qui mettait en exercice continuel la souveraineté populaire. Cependant tous les objets enchérissaient de manière à porter la perturbation dans les ménages et à faire craindre la disette. Les émeutes se renouvelaient sans cesse et les craintes étaient universelles. Marat, à qui il fallait des exécutions, proposa de pendre quelques accapareurs. On lui fit un procès, mais il n'en continua pas moins ses excitations au crime.

Danton obtint l'envoi, dans les quatre-vingt-trois départements, de commissaires avec des pouvoirs extraordinaires. La Montagne fournit ces patriotes. L'impôt de guerre sur les riches fut voté, et un tribunal criminel pour « le jugement des traîtres, des agitateurs et des contre-révolutionnaires, » institué malgré l'opposition de Lanjuinais. Il se composait de neuf membres nommés par la Convention, n'était tenu à aucune forme et devait poursuivre, soit directement, soit par les ordres de l'assemblée. Les Girondins comprirent le danger et essayèrent vainement de le

conjurer. Ils obtinrent, pour toute garantie, que ce tribunal aurait des jurés choisis par la Convention et pris dans les départements.

Les sections prétendant révoquer les mandataires infidèles du peuple, les Girondins se crurent perdus. Heureusement, pendant toute la soirée et la nuit une pluie torrentielle empêcha les chefs de réunir leurs troupes. La tentative avorta. Vergniaud, sans dire tout ce qu'il savait, signala les excès commis et les dénonciations qui portaient la terreur dans toutes les familles. N'était-il pas à craindre que « la Révolution, comme Saturne, dévorât ses enfants ? » Il demanda une enquête sur les troubles du 9, du 10 et du 11 mars, et l'arrestation des membres du comité d'insurrection. Il l'obtint, mais il avait d'avance infirmé ces poursuites en accusant les émigrés. Tout fut terminé par des éloges décernés à Pache, qui avait maintenu l'ordre.

Danton essaya, par la réunion dans les comités des principaux membres de la Montagne et de la Gironde, de mettre fin à des rivalités qui ne pouvaient qu'être préjudiciables aux deux partis et mortelles pour leurs membres. La province était en feu. Les commissaires, après avoir excité ou soutenu les passions révolutionnaires, avaient armé les citoyens les uns contre les autres. Lyon, Marseille, Rouen, Bordeaux, Nantes, la Vendée, étaient en armes. La Convention prit des mesures de « salut public. » Elle décréta la permanence des administrations, le bannissement et la confiscation contre les émigrés, la mort contre les prêtres déportés qui rentreraient, le partage des biens communaux et la formation de comités révolutionnaires dans toutes les communes. Ce n'était pas assez ; elle forma un comité « de défense générale et de salut public, » qu'elle composa de vingt-cinq membres, à qui elle donna la surveillance des ministres et qui devait, toutes les semaines, lui rendre compte à elle-même. Les pouvoirs devaient être renouvelés tous les mois. Le 6 avril le nombre des membres fut réduit à neuf.

L'attitude et les projets de Dumouriez inquiétèrent pendant quelques jours la Convention. Les Jacobins instituèrent un comité central de salut public, que la Convention cassa. Ils y substituèrent un comité de correspondance avec les quarante-quatre mille municipalités. Ce fut leur force et la condition de durée de la Terreur. Danton, qui avait été en relations avec Dumouriez, dut se défendre contre les Girondins, et cette attaque le rejeta dans le parti de la Montagne. Il s'unit à Marat et à Robespierre pour accuser la Gironde d'être un parti aristocratique, de protéger les riches et les modérés, de poursuivre une fédération et de

s'allier avec les ennemis du dedans et du dehors. Vergniaud démontra que sa modération avait sauvé la république de la guerre civile. Montagnards et Girondins s'interpellent et s'insultent. Duperret tire une épée, Danton crie à Guadet : « Tu m'accuses ! eh bien, tu sentiras ma force ! » Marat avait écrit aux départements de s'armer contre le gouvernement, et il ne désavouait pas la circulaire. On le mit en accusation. Il sortit avec une cinquantaine de Montagnards, et le lendemain plusieurs autres demandèrent à signer avec lui l'appel à l'insurrection. Après une séance de clameurs, d'injures et de violences, la mise en accusation fut votée par 220 voix contre 92.

Trente-cinq sections se présentèrent à la barre de la Convention, demandant l'expulsion de vingt-deux membres. Boyer-Fonfrède protesta contre l'omission de son nom, et ses collègues de la Gironde prétendirent à l'honneur d'être aussi proscrits. La Convention rejeta la pétition et nomma président un des vingt-deux, Lasource, avec trois Girondins pour secrétaires. Marat, qui s'était caché, comparut le 24 avril devant le tribunal, non comme un coupable mais comme « un apôtre et un martyr de la liberté. » Il prétendit n'avoir pas voulu avilir la Convention, mais la rappeler à la dignité de ses fonctions. Il fut acquitté et porté triomphalement à la Convention. La foule envahit la salle aux cris de : « Vive la république ! Vive Marat l'ami du peuple ! » Ces violations de l'assemblée passaient inaperçues ; on y était habitué. Le club des Jacobins lui offrit des couronnes. Il répondit qu'« il valait mieux écraser ses ennemis. » et on était sûr qu'il n'y manquerait pas s'il le pouvait sans courir de trop grands risques.

Le tribunal révolutionnaire fonctionnait, condamnant presque toujours et envoyant à la guillotine des soldats, des correspondants d'émigrés, des femmes, des servantes, des généraux ; et pendant ce temps, soit au comité de constitution, qui continuait lentement son œuvre, soit à la Convention, soit aux Jacobins, Robespierre, Saint-Just, l'Américain Anacharsis Clootz, Condorcet, Vergniaud, exposaient leurs principes. C'est dans l'antiquité qu'ils allaient, le plus souvent, chercher leurs modèles, et sous de grands mots ils abritaient leurs infamies.

Le peuple ne cessait de se plaindre de la cherté des subsistances. Le 2 mai, l'assemblée vota un *maximum* relatif, et soumit les agriculteurs à des visites, à des déclarations et à des ventes forcées. Danton avait fait décréter la levée de vingt mille patriotes. Chacun prétendait sauver la patrie, mais à Paris, dans les clubs, l'on était d'avis qu'il fallait envoyer

en Vendée ou sur les frontières les aristocrates. Ceux qui avaient donné leurs noms avec empressement et ostentation s'empressaient de déserter.

Cambon demanda la fabrication de douze cents millions d'assignats, et la Convention crut ou feignit de croire que cette masse de valeurs fictives jetée dans la circulation était sans danger. L'exemple de Paris encourageait la province à l'anarchie et aux violences. Les prisons étaient pleines, et les exécutions portaient la terreur dans les villes et dans les campagnes, chez les riches et chez les pauvres ; tout était motif d'accusation et prétexte de condamnation. Mais ces excès se retournaient contre ceux qui les commettaient. Une réaction se faisait, et, comme elle ne pouvait trouver d'appui dans la Convention que chez les Girondins, ceux qui souffraient et tremblaient allaient à ceux que l'on appelait « les complices de Dumouriez. »

La lutte devint dès lors acharnée au sein de la Convention. Il fallait que l'une des deux factions dévorât l'autre. On se heurtait partout, à l'assemblée, dans les clubs, au département, à la Commune, pour les finances, la guerre, la police. A la Convention, les tribunes étaient presque constamment aux prises avec la salle. Les femmes s'y pressaient et intervenaient plus audacieuses et plus impitoyables que les plus effrontés et les plus sanguinaires Jacobins.

Cependant les modérés paraissaient l'emporter. Sur la proposition de Guadet, une commission extraordinaire de douze membres fut chargée de prendre les mesures exigées par la situation et de reviser les actes de la Commune. Elle décréta d'accusation Hébert, substitut de la Commune, qui, dans le *Père Duchesne*, avait prêché l'insurrection. Il fut arrêté avec Varlet et Dobsent. Le Conseil général se déclara en permanence, et un orateur de la Commune protesta contre ces arrestations. Le 27, l'assemblée fut assiégée ; Pache et Marat niaient la conspiration, le comité l'affirmait, et la section de la Cité se rendit à la Convention pour demander l'accusation des douze devant le tribunal révolutionnaire. La séance fut extrêmement agitée ; Robespierre ne put se faire entendre ; Danton et les Montagnards criaient aux Girondins :« Nous vous résisterons ! » et les deux partis, s'accusant, s'injuriant, s'agitant, furent, pendant toute la séance, sur le point d'en venir aux mains.

La salle fut envahie, et les députés se trouvèrent confondus, menacés, insultés, maltraités, au milieu d'une foule furieuse. A minuit, au milieu de l'accablement des députés et des vociférations des pétitionnaires, un décret rendit la liberté aux prisonniers et cassa la commission des douze.

Le lendemain, après un débat violent, les prisonniers restèrent libres et la commission fut rétablie. Hébert, couronné de lauriers, reçut les félicitations de ses complices et de ceux qui tremblaient.

Le 29, tout fut préparé pour une insurrection ; mais les chefs, Robespierre, Danton et Lacroix, agissaient dans l'ombre, et lorsque Lanjuinais dénonça le complot, il ne put en désigner la tête. Le 31, la salle du Conseil général fut envahie et le peuple de Paris déclaré en insurrection. Le Conseil, éloigné un moment, fut réintégré sous le titre de Conseil général révolutionnaire. Après avoir fait prêter serment à tous les fonctionnaires, il nomma Henriot commandant général de la force armée.

La Commune se constitua en permanence, mit la main sur tous les services et vota quarante sous tous les jours pour tous ceux qui resteraient sous les armes. Le tocsin, la générale, le canon, portaient dans toutes les âmes l'inquiétude et répandaient dans Paris cette terreur vague qui annonce et prépare l'exécution de sinistres projets.

L'assemblée manda Henriot, qui avait fait tirer le canon contrairement à la loi. Danton demanda la suppression des douze, et soutint que Paris avait bien mérité de la patrie. Les scènes tumultueuses dont la Convention avait l'habitude se renouvelèrent avec plus de violence que jamais. Les tribunes mêlaient leurs clameurs et leurs invectives à celles des députés, qui, debout sur les bancs, se précipitaient les uns sur les autres, et dont plusieurs avaient les armes à la main. Vergniaud fit décréter que les sections, en maintenant l'ordre, avaient bien mérité de la patrie, et qu'une enquête serait faite sur les auteurs de la violation de la loi. Barrère y répondit en proposant une autre conciliation : la suppression des douze et la libre disposition de la force armée pour la Convention.

En réalité, la Commune devenait maîtresse. Mais la victoire n'est complète que lorsque l'ennemi a disparu. Les Girondins, affaiblis par leurs concessions, étaient encore à l'assemblée, et leur talent pouvait les rendre redoutables. Dix-huit commissaires pris dans le Conseil général et le comité révolutionnaire allèrent demander au sein de la Convention, qui n'avait pas été convoquée, la proscription de vingt-sept députés, instruments de la contre-révolution. Les rares députés présents renvoyèrent la pétition au comité de salut public, et décrétèrent que des mesures urgentes seraient prises avant trois jours,

Le terme parut long, et, dès le matin du 2 juin, on battit la générale et on tira le canon d'alarme. Malgré le décret des jours précédents, la Commune disposait de la force armée, et quatre-vingt mille hommes

occupèrent tous les abords de l'assemblée. Henriot plaça en tête les compagnies dont il était sûr, et fit braquer sur la Convention cent soixante-trois pièces de canon. Les Girondins se rendirent en petit nombre à l'assemblée. Lanjuinais dénonça le complot, et, malgré les violences exercées sur sa personne, ne quitta pas la tribune, et demanda la mise hors la loi du Conseil général et des comités des sections.

Un pétitionnaire vint à la barre réclamer satisfaction pour les citoyens de Paris. Tallien et Billaud-Varennes demandèrent une réponse immédiate : « Il faut céder au peuple! » dirent les uns : « Nous résisterons jusqu'à la mort! » dirent les autres. Barrère demande que les vingt-deux se suspendent volontairement de leur pouvoir, Garat,que les chefs des deux partis abdiquent en même temps : Robespierre et Lanjuinais refusent. La force armée se rapproche de l'assemblée et la Montagne elle-même la redoute. Barrère propose de se rendre au sein de la force armée et de délibérer sous sa protection, mais lorsque la Convention se présente sous la conduite de son président, Hérault-Séchelles : « Canonniers, à vos pièces! » cria Henriot, et les députés, saisis de terreur, se précipitent en désordre dans le jardin, où ils constatent l'impuissance des bataillons amis. Ils rentrent. Couthon leur demande de porter librement un décret d'accusation contre les vingt-deux d'entre eux qui ont été dénoncés et contre les ministres Clavière et Lebrun. Marat fait la liste, et la Montagne vote au milieu de l'épouvante ou de l'abstention de la plus grande partie de la Convention, Paris se soumit; la province, avertie que la journée du 2 juin complétait, sans une goutte de sang, les victoires du 10 août et du 14 juillet, ne protesta pas tout d'abord, ne se rendant pas compte des conséquences inévitables de cette première proscription des représentants.

Mais la Lozère était en armes, et à Lyon on s'était battu dans les derniers jours du mois de mai. Depuis la mort du roi, la Vendée luttait avec l'énergie de sa foi religieuse et monarchique. L'insurrection éclata presque simultanément dans plus de soixante départements lorsque les faits furent connus. On réclamait la représentation nationale tout entière, et on défendait moins les Girondins, dont on connaissait les coupables compromissions, qu'une assemblée qui, seule, pouvait arrêter les criminels desseins de la Commune. Ce mouvement d'indignation revêtit presque un caractère monarchique, et les Montagnards purent craindre, un moment, que la vraie France se levât contre ce ramas d'étrangers et d'hommes perdus qui faisaient couler son sang dans les horreurs de la guerre civile et par les arrêts de ses proconsuls.

Les Girondins se dispersèrent. Vergniaud, Gensonné et Valazé restèrent à Paris ; Gorsas, Buzot, Pétion, Louvet, Barbaroux et Guadet se réfugièrent dans l'Eure ; Meillan et Duchâtel en Bretagne ; Birotteau et Chasset à Lyon ; Rabaut à Nîmes ; Rebecqui à Marseille ; Lebrun et Roland parcoururent plusieurs retraites, et Madame Roland fut enfermée à l'Abbaye.

La Plaine formait la majorité, mais une majorité sans volonté. La Commune faisait des décrets contre les nobles, les prêtres, les députés qui abandonneraient leurs postes, et cependant elle n'osait provoquer la condamnation de ceux qu'elle avait proscrits. Barrère essaya de profiter de cet embarras pour faire adopter une transaction qui, dans sa pensée, substituait la volonté nationale à celle des partis. Robespierre repoussa cette proposition, et Billaud-Varennes exposa qu'il fallait changer les ministres, bâillonner la presse, suspendre le droit des citoyens, former l'armée révolutionnaire, imposer un emprunt forcé d'un milliard et faire une constitution républicaine.

Le projet de constitution fut lu le 10 juin et voté le 23. Les députés étaient élus par le suffrage direct sans condition de cens ; l'assemblée faisait des décrets immédiatement exécutoires, et des lois qui devaient être soumises aux assemblées primaires. Vingt-quatre citoyens, choisis sur une liste fournie par les quatre-vingt-quatre départements (1), formaient le pouvoir exécutif, qui choisissait les ministres, les généraux et tous les agents. L'assemblée était renouvelée tous les ans et ses membres étaient indéfiniment rééligibles. Il y avait un député par cinquante mille âmes. Les assemblées primaires se réunissaient le 1er mai, sans convocation, pour renouveler l'assemblée, et le Conseil exécutif était lui-même renouvelable tous les ans. Les auteurs de cette constitution en remirent « le dépôt sous la garde de toutes les vertus. » Ils en célébrèrent l'achèvement par des fêtes patriotiques, quoique personne ne comptât sur cette nouvelle organisation du pouvoir pour ramener la paix, donner du pain au peuple et garantir la liberté. Il est vrai que Chabot s'était expliqué à ce sujet : « La garantie de la liberté, avait-il dit, c'est la guillotine. »

La proscription appelle la proscription et le crime le crime. Girondins et Montagnards s'étaient réunis pour conduire Louis XVI à l'échafaud : les Girondins expiaient leur lâcheté par la déchéance, en attendant la

1. Le quatre-vingt-quatrième département était celui de Vaucluse, formé par le comtat Venaissin et Avignon, enlevés au Pape en 1791.

mort, et les Montagnards se trouvèrent immédiatement aux prises avec de plus audacieux.

Saint-Just, réunissant toutes les accusations dirigées contre les Girondins, demanda, au nom du comité de salut public, qu'ils fussent déclarés traîtres à la patrie. Les dénonciations se multipliaient, l'échafaud se dressait en province, et les clubs, avec une vigilance sans pitié comme sans justice, demandaient tous les jours de nouvelles victimes.

Le 13 juillet, une jeune fille de Caen, âgée de vingt-quatre ans, Charlotte Corday, se présenta chez Marat, à qui elle avait, dit-elle, des communications à faire. Marat était pour tous un objet d'horreur. Son journal *l'Ami du peuple*, sous prétexte d'assurer le salut de la patrie, signalait à la vengeance des patriotes les nobles, les prêtres, leurs partisans, leurs parents, leurs amis, et réclamait pour la guillotine deux cent soixante-dix mille têtes. Charlotte Corday le frappa d'un coup de couteau dans sa baignoire. On lui fit de pompeuses obsèques, son buste fut placé dans la Convention, à la Commune, et son tombeau, élevé dans le jardin des Cordeliers, honora « l'Ami du peuple », dont on fit un dieu en vouant un autel « à son cœur ».

Charlotte Corday mourut sur l'échafaud : « J'ai tué un homme, dit-elle, pour en sauver cent mille. » Elle se montra dans la prison, et au dernier moment, calme, presque joyeuse, avec cette fausse grandeur qu'inspirait la trop commune imitation du stoïcisme antique.

La Convention veillait sur les départements et frappait ceux qui montraient quelque sympathie pour les proscrits. Elle décrétait d'accusation les généraux, même ceux dont les succès avaient popularisé le nom, et voyait partout des conspirateurs. Les vivres étaient chers, les assignats se dépréciaient de jour en jour, l'argent disparaissait, l'agiotage s'exerçait sur toutes les marchandises, les riches offraient une trop belle proie pour qu'on ne les poursuivît pas, et la loi du *maximum* servait de prétexte à toutes les violences.

L'entrée de Robespierre au comité de salut public (27 juillet) donna une impulsion nouvelle aux mesures de proscription. Le comité obtint de lancer des mandats d'arrêt, et le tribunal révolutionnaire forma deux sections, afin de faire plus de besogne. On emprisonna, on accusa, on épura, on donna pour la guerre des instructions atroces, on multiplia les mesures de défiance, et toutes les folies criminelles qui se produisaient au club des Jacobins, se traduisaient dans l'assemblée en décrets fidèlement exécutés, car ils étaient injustes et sanglants.

Pendant que la terreur se répandait en France, courbant les âmes et abattant des têtes, la Convention organisait, pour fêter le 10 août, une ridicule manifestation symbolique de la chute de la royauté. Deux jours après, la Convention ordonnait l'arrestation générale des suspects, et



Assassinat de Marat (d'après le tableau de BAUDRY).

déclarait qu'il n'y aurait point d'amnistie. Robespierre demandait aux Jacobins la destitution des généraux, le choix d'hommes honnêtes, c'est-à-dire en communauté d'opinions avec lui, pour sauver la patrie, et l'ex-

termination des journalistes, dont « chaque trait de plume était un crime à ajouter aux autres. » La Convention transformait en décrets les résolutions des clubs et ordonnait une levée en masse. pour une guerre faite avec « l'impétuosité d'une irruption » et la toute-puissance d'un « envahissement torrentiel. »

Pour l'exécution de ce décret, il fallait un effort colossal et des mesures financières d'une puissante énergie. Tout fut mis en réquisition : hommes, chevaux, armes, vivres, étoffes et linges. Partout on cherchait le salpêtre, on faisait des gargousses et des cartouches, on forgeait des piques. La Convention décréta un emprunt forcé et progressif s'élevant à un milliard. Elle unifia la dette et servit, pour les créances échues, qu'elle ne voulait ni ne pouvait rembourser, une rente inscrite sur le Grand Livre de la dette publique. Toutes ces mesures étaient décrétées avec précipitation, s'exécutaient mal, écrasaient les populations et produisaient peu de résultats. Il n'y avait de réel et d'impitoyable que l'échafaud. Custine, commandant de l'armée du nord, avait été arrêté le 28 juillet. Condamné le 27 août, exécuté le lendemain, il mourut avec le courage d'un soldat et d'un chrétien.

Pendant que les comités épuraient toutes les administrations, la Convention créait des asiles pour les enfants dont les pères servaient la patrie, supprimait les académies et fermait le Théâtre français, qui réunissait l'aristocratie de l'esprit et ne jouait pas les pièces patriotiques. Le 5 septembre, la Convention reçut une députation de la Commune demandant la destruction des ennemis de la république. La Convention fraternisa avec la députation et chargea le comité de salut public de formuler les décrets propres à réaliser les vœux de la Commune. Elle créa une armée révolutionnaire de six mille hommes et de douze cents canonniers, qui devait se porter partout où sa présence serait requise. Plusieurs Girondins furent traduits devant le tribunal révolutionnaire. Le comité de salut public, dont le pouvoir et les occupations croissaient tous les jours, reçut de nouveaux membres choisis parmi les plus fanatiques. Point de président. Le secret des délibérations était absolu. Trois signatures suffisaient pour qu'une mesure fût exécutoire, et que tous les agents fussent tenus de s'y prêter. Robespierre en devint promptement l'âme.

Le 17 septembre la Convention fit la loi des suspects, qui formait six catégories embrassant en réalité tous les citoyens. L'arrestation devenait ainsi arbitraire et la mort aussi.

Le 3 octobre Amar lut le rapport concluant à traduire devant le tri-

bunal révolutionnaire les membres du côté droit convaincus de conspiration contre la république. Robespierre demanda que l'on se contentât de frapper les chefs, les autres ne pouvant échapper. Les députés désignés, qui n'avaient pu faire entendre un mot pour leur justification, se livrèrent eux-mêmes.

Le 6, Gorsas, qui avait été mis hors la loi, fut arrêté et immédiatement exécuté. Le 10, sur la proposition du comité de salut public, la constitution fut suspendue jusqu'à la paix, et le gouvernement révolutionnaire resta le maître. Saint-Just démontra qu'il fallait « gouverner avec le fer, » et ses propositions, adoptées par la Convention, substituaient pour la guerre, l'administration et la justice, l'arbitraire à toutes les lois. Les prisons ne suffirent plus. Le tribunal révolutionnaire et l'échafaud se chargèrent d'y faire des vides.

Marie-Antoinette était restée au Temple après la mort de Louis XVI. Le 3 juillet on lui avait enlevé son fils. Le 1er août la Convention avait décrété : « Marie-Antoinette est envoyée au tribunal révolutionnaire ; elle sera transférée sur-le-champ à la Conciergerie. » La Conciergerie était une partie du palais de saint Louis. Arrachée à Madame Elisabeth et à Madame Royale, Marie-Antoinette fut transportée, à trois heures du matin, dans une cellule humide, où elle fut gardée par deux gendarmes. Elle avait à peine de quoi se vêtir, raccommodait difficilement elle-même ses robes, et, privée de toute consolation, sans la ressource du travail dont elle avait l'habitude, étroitement surveillée, elle souffrait de ses privations, de ses souvenirs, de ses appréhensions. La conspiration de l'*œillet*, faite pour la sauver, fut sur le point de réussir. Le 11 septembre 1793, on lui donna un autre cachot, que précédait une chambre dans laquelle les gendarmes veillaient sur elle. L'impératrice Eugénie a obtenu que le lieu sanctifié par cette grande infortune restât intact. De la salle du Manège, où Louis XVI fut condamné à mort, de la tour du Temple d'où il sortit pour aller à l'échafaud, il ne reste plus rien. Le cachot de Marie-Antoinette rappelle encore aujourd'hui la douleur chrétiennement supportée et le crime de la nation.

Elle dut quelques adoucissements au dévouement et à la piété. Sa douceur et sa résignation ne furent vaincues ni par ses tortures morales, ni par ses souffrances physiques, et lorsque, le 12 octobre à six heures du soir, elle fut interrogée par le tribunal révolutionnaire, elle garda toute la liberté de son esprit et la sérénité de son âme. On lui donna, comme avocats d'office, Tronson-Ducoudray et Chauveau-Lagarde. Sur

leurs instances, elle écrivit à la Convention pour demander un délai de trois jours qui leur permît de prendre connaissance des pièces du procès. Le délai fut refusé, et le 15 elle comparut devant le tribunal révolutionnaire siégeant au Palais de Justice, dans l'ancienne grande chambre du parlement. L'accusateur public était Fouquier-Tinville, le président s'appelait Herman. Il y avait quatre juges et quinze jurés.

Les témoins étaient au nombre de quarante-et-un, tous choisis par l'accusation. Aucun d'eux n'incrimina la reine, non pas que quelques-uns n'aient fidèlement rempli leur rôle et soutenu l'acte odieux, dans lequel Fouquier-Tinville avait réuni les plus invraisemblables et les plus monstrueuses calomnies, mais la vérité, plus puissante que la bassesse et que le crime, tourna cette machination contre ceux qui l'avaient organisée. « Je ne crois pas, dit Sainte-Beuve (1), qu'il puisse exister de monument d'une stupidité plus atroce, plus ignominieuse pour notre espèce, que le procès de Marie-Antoinette, tel qu'on peut le lire officiellement reproduit au tome XXIXe de l'histoire parlementaire de la Révolution française. La plupart des réponses qu'elle fit aux accusations sont tronquées ou supprimées ; mais, comme en tout procès inique, le texte seul des imputations dépose contre les assassins. Quand on pense qu'un siècle dit des lumières et de la plus raffinée civilisation aboutit à des actes publics de cette barbarie, on se prend à douter de la nature humaine et à s'épouvanter de la bête féroce, aussi bête que féroce, en effet, qu'elle contient toujours en elle-même et qui ne demande qu'à sortir. »

La reine se montra calme, dédaigneuse. Ses souffrances, qui avaient affaibli son corps, n'avaient rien enlevé à l'âme de son énergie. Après la déposition d'Hébert relative aux rapports du Temple avec le dehors, elle répondit avec précision et laissa de côté une accusation infâme relative à son fils. Un des jurés s'étonna de ce silence. « Si je n'ai pas répondu, s'écria-t-elle avec un accent qui fit courir dans tout l'auditoire un frisson, c'est que la nature se refuse à répondre à une pareille inculpation faite à une mère : j'en appelle à toutes celles qui peuvent être ici. » Fidèle à elle-même, la Révolution, avant d'immoler ses victimes, s'attachait à les déshonorer.

Commencée à huit heures du matin, l'audience se continua, après une interruption de trois quarts d'heure, jusqu'à minuit. Le président dit alors aux défenseurs : « Dans un quart d'heure les débats finiront : pré-

1. *Causeries du Lundi*, tome IV.



Marie-Antoinette sortant de la Conciergerie (d'après le tableau de M. Georges Cain).

parez votre défense. » Les deux plaidoiries furent écoutées pour la

ce 16 8bre 4 h ½ du matin

c'est à vous, ma sœur, que j'écris pour la derniere fois; je viens d'être condamnée
non pas à une mort honteuse, elle ne l'est que pour les criminels, mais à
aller rejoindre votre frere; comme lui innocente, j'espere montrer la même
fermeté que lui dans ces derniers moments. je suis calme comme on l'est,
quand la conscience ne reproche rien; j'ai un profond regret d'abandonner
mes pauvres enfants; vous savez que je n'existois que pour eux; ......

je meurs dans la religion catholique, apostolique et romaine, dans
celle de mes peres, dans celle où j'ai été élevée, et que j'ai toujours
professé n'ayant aucune consolation spirituelle à attendre, ne sachant pas
s'il existe encore ici des prêtres de cette religion, et même le lieu
où je suis les exposeroit trop s'ils y entroient une fois ....

.... je demande pardon à tout ceux que je connois, et
à vous, ma sœur, en particulier, de toutes les peines que, sans le
vouloir, j'aurois pu vous causer; je pardonne à tous mes ennemis le
mal qu'ils m'ont fait.

Fac-simile du testament de Marie-Antoinette. (Fragments calqués à la Bibliothèque royale.)

forme. Le résumé du président reproduisit les calomnies déclamatoires

de l'accusateur public. Quatre questions furent posées aux jurés : Y a-t-il eu des manœuvres et des intelligences avec les puissances étrangères ? Marie-Antoinette, veuve Capet, est-elle convaincue d'y avoir coopéré ? A-t-il existé un complot et une conspiration tendant à allumer la guerre civile ? Marie-Antoinette, veuve Capet, est-elle convaincue d'y avoir participé ?

Marie-Antoinette est ramenée ; le président lit la réponse du jury, affirmative sur les quatre questions ; l'accusateur public requiert la peine de mort, et la victime, invitée à dire si elle a quelques observations à faire, se contenta de secouer la tête. A quatre heures dix minutes du matin, le président prononça la condamnation à mort. La reine resta impassible, puis traversa la salle sans dire un mot ; au moment où elle longeait la barrière qui la séparait du public, elle releva la tête avec majesté, et sortit brisée, mais non abattue. Elle écrivit aussitôt à Madame Élisabeth cette lettre datée de quatre heures et demie du matin, si ferme, si touchante, si chrétienne et si résignée, dans laquelle elle épancha son âme et qui a sa place à côté de l'admirable testament de Louis XVI.

Elle ne voulut point se confesser à un prêtre constitutionnel, quitta ses vêtements de deuil et resta en prières jusqu'à dix heures. On vint lui lire une seconde fois la sentence. Henri Samson, l'exécuteur en chef, lui lia brutalement les mains derrière le dos et lui coupa les cheveux. A onze heures, le funèbre cortège se mit en marche. Trente mille gardes nationaux occupaient avec des canons les abords de la place de la Révolution. On craignait la foule, une conspiration, un enlèvement ; mais les précautions étaient bien prises, et les insulteurs, parmi lesquels se trouvaient beaucoup de femmes, comprimaient toute manifestation de pitié. La reine était sur une charrette, en compagnie du bourreau, de son valet et du prêtre constitutionnel vêtu en laïque. Son visage était tristement sévère, et ses lèvres ne se remuaient que pour prier. Elle jeta un long regard sur les Tuileries, descendit de la charrette, et d'un pas ferme, sans vouloir être soutenue, gravit les marches de l'échafaud. Son pied s'appuya sur celui du bourreau : « Monsieur, lui dit-elle avec douceur, je vous demande pardon. » Elle pria, leva les yeux au ciel et dit à l'exécuteur : « Hâtez-vous. » Il était midi un quart. Sa tête tomba, et le bourreau la montra au peuple, qui cria : « Vive la république ! » La reine n'avait dit qu'un mot dans ces stations douloureuses de la Conciergerie à la place de la Révolution, à travers des lieux qui lui rappelaient tant de souvenirs, au milieu des clameurs d'une foule exaltée par la passion et

l'eau-de-vie, ou du silence imposé par la terreur : « Hélas ! mes maux vont bientôt finir, mais les vôtres ne font que commencer ! » On croit qu'elle avait eu la consolation de se confesser plusieurs fois et de recevoir la sainte Communion.

Le procès des Girondins suivit de près celui de la reine. Ils étaient vingt-deux, et l'acte d'accusation incrimina leurs paroles et leurs actes, leur reprochant une unanimité de conduite qui n'avait jamais existé. Les témoins contre eux étaient Pache, Hébert, Chaumette, le capucin Chabot et Fabre d'Églantine. L'attitude des accusés fut généralement digne. On redoutait leur éloquence, et quelques réponses vigoureuses de Vergniaud inspirèrent un décret portant qu'« après trois jours de débats, les jurés pourraient se déclarer suffisamment éclairés. » Ils furent condamnés à mort. Valazé se frappa d'un coup de poignard au cœur, et, en vertu d'une décision du tribunal, son corps fut porté le lendemain à l'échafaud. Ils passèrent la nuit à la Conciergerie; plusieurs d'entre eux se confessèrent, et Lasource, qui était ministre protestant, reprocha à Brissot de ne pas recourir aux consolations religieuses. Le 31 octobre, vingt-et-une têtes tombèrent sur l'échafaud. Vergniaud avait été exécuté le dernier comme chef.

III. — La Chute de Robespierre.



L'Échafaud fut dès lors en permanence. Le duc d'Orléans, qui avait voté la mort du roi et pris le nom d'Égalité, y monta le 6 novembre, assisté d'un prêtre ; Madame Roland le 10, après avoir prononcé ces paroles : « O liberté ! que de crimes commis en ton nom ! » le 16, Bailly, qui tremblait « de froid, mais non de peur ; » le 17, la trop célèbre Madame Dubarry, qui se traîna aux pieds du bourreau en lui demandant une heure, un moment ; Manuel, les généraux Brunet, Houchard et Lamarlière ; Barnave, Dupont du Tertre, Kersaint, Rabaut-Saint-Étienne, les suivirent de près, et les *journées* se succédèrent fournissant à l'échafaud des victimes qui n'étaient pas toutes également pures, et rassemblant ceux que séparaient l'âge, le sexe, la position, les opinions politiques, l'innocence et le crime.

La province imitait Paris. Laplanche à Orléans et à Bourges, Lebon

à Arras, Fouché à Nevers et à Moulins, Dumont dans la Somme, républicanisaient le pays en promenant la guillotine et en faisant des réquisitions. A Lyon, Couthon fit sauter des édifices et leva deux millions. Fouché et Collot d'Herbois continuèrent son œuvre, et le tribunal révolutionnaire, réputant coupables ceux qui paraissaient devant lui, se contenta de s'assurer de leur identité. Marseille, rebelle à la Révolution, fut menacée de destruction ; de Bordeaux, Isabeau et Tallien écrivaient : « L'or va à la monnaie, les fusils aux volontaires et les fédéralistes à la guillotine. » Dans les grandes villes, dans les petites, dans les villages, les dénonciations remplissaient les prisons et pourvoyaient l'échafaud. La mort planait sur la France et la régénération promise s'accomplissait par le sang.

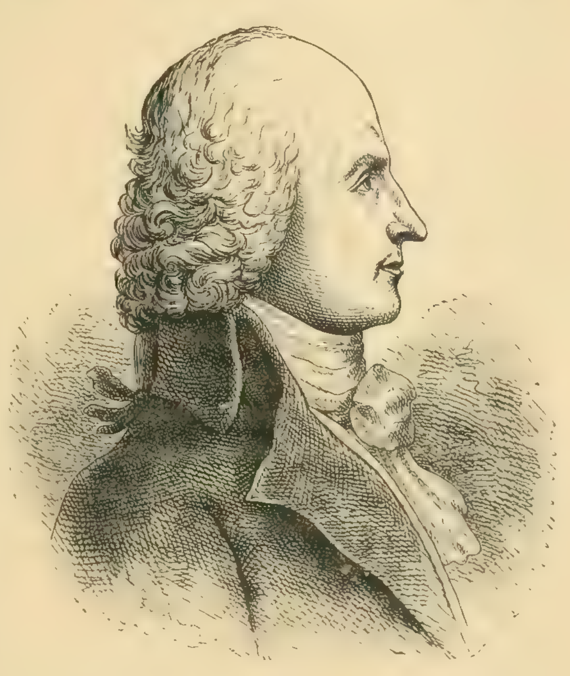
Les intérêts n'étaient pas plus en sûreté que les existences. Le *maximum* avait rendu presque impossibles les transactions, et Chaumette, inaugurant un nouveau système économique, crut, un moment, pouvoir tout confisquer au profit de l'État agriculteur, industriel et banquier.

Le 18 septembre, la Convention avait déclaré ne plus salarier aucun culte ; le 5 octobre, sous prétexte de diminuer le nombre des fêtes chômées, elle substitua les décades à la semaine et les animaux, les plantes et les objets aratoires aux saints. Le calendrier républicain formait des mois de trente jours et réservait aux fêtes du génie, du travail, des belles actions, des récompenses et de l'opinion, les cinq jours complémentaires de l'année, qui prirent le nom de fêtes sans-culottides. Le prêtre fut banni des obsèques et la religion de la nature succéda à celle qui avait fait la France. Le culte catholique fut aboli, et l'apostasie de la plupart des prêtres qui avaient prêté le serment, fournit des ministres aux cérémonies nouvelles dans lesquelles, aux accents de la *Marseillaise*, du *Chant du Départ* et du *Ça ira*, on portait sur un trône et on élevait sur un autel une femme en costume de déesse, ornée d'un bonnet rouge et d'un manteau bleu, la main armée d'une pique. C'est ainsi que le 12 novembre on inaugura à Notre-Dame le culte de la Raison. On pilla les églises, on les mutila, on les détruisit.

Robespierre était le maître. Laissant à Carnot l'organisation de l'armée, il pourvoyait à tout le reste avec une inflexible volonté et le froid calcul du sectaire. Arrivé à la domination qu'il avait si longtemps ambitionnée, il aurait voulu faire à son image une France dans laquelle l'échafaud aurait supprimé toute opposition. La Convention, effrayée des exécutions de ses membres, et convaincue de la nécessité de mettre fin

aux dilapidations et aux vols, décréta l'inviolabilité des représentants. Les Jacobins, prétendant que c'était faire rétrograder la Révolution, exigèrent que le décret fût rapporté.

Le 20 novembre, deux sections armées avaient défilé devant la Convention. Robespierre alla s'en plaindre aux Jacobins, s'éleva contre l'impiété, et déclara que le gouvernement réprimerait toutes les atteintes portées à l'ordre public. A la Commune, il s'emporta contre toute persécution religieuse, flétrit les prêtres apostats, ceux qui, pour faire oublier leur passé, se livraient à des manifestations imprudentes, et finit par les accuser d'être de connivence avec l'étranger. Les Jacobins et la Commune firent, sous son inspiration, des épurations qui, tout en ayant pour but apparent de frapper les mauvais patriotes, le débarrassaient de ceux qui lui portaient ombrage.



Carnot.

Le 18 novembre, le comité de salut public proposa le décret constitutif du gouvernement révolutionnaire, dont le but était de soumettre tout à sa domination. Il nomma des agents nationaux à la place des procureurs-syndics élus par les communes; il réduisit les attributions des départements et des représentants du peuple en mission; il mit des bornes à l'omnipotence de la Commune de Paris, et interdit toute violence contraire à la liberté des cultes.

Les plaintes surgissaient avec une telle unanimité, les suspects qui remplissaient les prisons donnaient de telles inquiétudes à leurs familles, les injustices et les cruautés engendraient tant de haines, que la Convention inclina vers des mesures plus douces et fit incarcérer quelques commissaires qui avaient porté l'effroi dans les départements. Camille Desmoulins se fit l'interprète de l'indignation publique contre la tyrannie nouvelle, et demanda la création d'un comité de clémence.

Robespierre partageait ses sentiments, mais il les réservait pour les siens. Aux ennemis du peuple on ne devait que la mort, et les ennemis du peuple étaient tous ceux qui lui déplaisaient.

Les Cordeliers et les Jacobins étaient en lutte ouverte. Ils ne pouvaient, après s'être débarrassés de leurs adversaires, partager le pouvoir. Robespierre gouvernait la Convention. Il y parlait de douceur, de bienfaisance, d'humanité et de vertu. Il avait des imitateurs, et il n'était pas un seul de ces commissaires qui avaient porté la terreur dans les départements, un seul de ces orateurs de club qui ne voulût la paix publique et le bonheur des citoyens. Mais il fallait garder ou conquérir le pouvoir : de là des haines implacables et des mesures violentes. Hébert et les Cordeliers s'insurgèrent, le 5 mars 1794, pour sauver les droits du peuple. Mais ils furent peu suivis. La conspiration fut dénoncée le 6 à la Convention, et un décret déclara traîtres à la patrie ceux qui, payés par l'étranger, voulaient bouleverser la république ou la corrompre, Dans la nuit du 13, Hébert, Roulin, Vincent, Montmoro et Kock furent arrêtés. Robespierre dit que c'était l'honneur de la Convention d'envoyer à l'échafaud les traîtres et les corrompus ; les Cordeliers s'agitèrent inutilement, et le public, satisfait de voir tomber ceux qui l'avaient effrayé, ne s'émut guère. Dix-huit accusés furent condamnés et exécutés le 24. Hébert, si violent et si implacable dans ses haines, mourut lâchement.

La chute des Hébertistes ne débarrassa pas complètement Robespierre. Danton était redoutable par son éloquence et il avait aspiré à la dictature. Il ne consentit pas à fuir, et fut arrêté avec Lacroix, Camille-Desmoulins et Phélippeaux. Lorsque, le 31 mars, leur arrestation fut annoncée à la Convention, Robespierre s'éleva contre ces hypocrites ambitieux qui prétendaient l'emporter sur la patrie, contre ces idoles qu'il fallait briser, et Saint-Just obtint contre eux un décret qui les renvoyait devant le tribunal révolutionnaire. La lutte était dangereuse et l'issue incertaine. Si Danton et ses co-accusés n'étaient pas condamnés, ils devenaient les maitres, et l'échafaud réclamait Robespierre, Saint-Just, et tous ceux qui s'étaient attachés à leur fortune. On joignit à l'accusation générale celle d'une conspiration dans la prison. Danton faisait entendre jusque dans la rue les éclats de sa voix, et, à son exemple, les autres s'indignaient, se défendaient, protestaient contre des imputations absurdes. « Où sont mes accusateurs ? » s'écriait Danton. Ils n'étaient pas moins criminels que lui, mais, plus forts, ils supprimaient leurs rivaux. Un décret déclara que « tout prévenu de conspiration qui résisterait ou insulterait à la justice,

serait mis hors des débats. » Les accusés furent emmenés, et ils ne connurent leur condamnation que lorsqu'ils furent remis au bourreau. Camille Desmoulins s'indignait des insultes de ce peuple qui l'avait si souvent applaudi. Sur l'échafaud Danton, ayant voulut embrasser Hérault-Séchelles, en fut empêché par le bourreau. « Tu veux donc être plus cruel que la mort ? lui dit-il ; va, tu n'empêcheras pas que nos têtes s'embrassent dans le fond du panier. »

Le 10, le 11, le 12 et le 13 avril comparurent les complices d'Hébert, les auteurs de la conspiration des prisons. Chaumette, procureur de la Commune, Gobel, évêque constitutionnel de Paris, les généraux Dillon et Reysser, les femmes d'Hébert et de Camille Desmoulins, faisaient partie de cette *fournée.*

Robespierre voulut fortifier le pouvoir en le concentrant. Il supprima les ministres et les remplaça par douze commissions dépendantes du comité de salut public ; il ne laissa subsister que les comités révolutionnaires des districts, et, par ses ordres, les Jacobins cessèrent de correspondre avec les sociétés de province. Les commissaires de la Convention lui portaient ombrage ; il diminua leurs pouvoirs, les rappela et fit fermer plusieurs tribunaux révolutionnaires. Les comités de sûreté générale et de salut public commandaient tous les rouages gouvernementaux, et il leur commandait. Tous les obstacles étaient tombés, les rivaux les plus redoutables avaient succombé ; tranquille après n'avoir reculé devant rien pour la domination, il voulait enfin gouverner, et les témoignages d'une adulation servile qui lui arrivaient de toutes parts, l'y encourageaient. Couthon et Saint-Just, ses complices, servaient sa politique, et Saint-Just, qui avait dit : « Ceux qui font les révolutions à demi ne font que creuser leurs tombeaux, » marchait droit à son but.

Disciple de Rousseau, il croyait à l'existence de l'Être suprême et à l'immortalité de l'âme. L'athéisme était à ses yeux un crime qu'un gouvernant ne devait pas laisser impuni. Il exposa à la Convention, dans un langage sentimental et mystique, sa religion, qui était « la religion universelle de la nature. » Il fit voter des fêtes à la liberté, à la justice, à l'humanité, et après avoir proclamé la liberté des cultes, il lui inspira le décret suivant, qui fut adopté au milieu des transports d'un enthousiasme hypocrite : « Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme. » Il commanda une fête solennelle, qui fut célébrée le 20 prairial (8 juin 1794). Il y parut comme président de la Convention, un bouquet d'épis et de fleurs à la main ; au milieu du

Champ de Mars s'élevait une montagne symbolique ornée d'arbres. Des jeunes filles vêtues de blanc la gravirent en chantant l'hymne à l'Être suprême de M. J. Chénier, et le dithyrambe sur l'immortalité de l'âme de Delille. Des hommes habitués au crime purent-ils entendre sans terreur ces vers courageux ?

Dans sa demeure inébranlable,
Assise sur l'éternité,
La tranquille Immortalité,
Propice au bon et terrible au coupable,
Du temps qui, sous ses yeux, marche à pas de géant,
Défend l'ami de la justice,
Et ravit à l'espoir du vice
L'asile horrible du néant.
Oui, vous qui, de l'Olympe usurpant le tonnerre,
Des éternelles lois renversez les autels,
Lâches oppresseurs de la terre,
Tremblez, vous êtes immortels.

Cette fête, qui devait marquer l'établissement du « règne de la vertu, » avait été précédée d'exécutions quotidiennes. Robespierre laissait le tribunal révolutionnaire continuer son œuvre de mort et frapper des nobles, des ouvriers, des royalistes, des républicains, des prêtres, des vieillards, des enfants, des officiers, des femmes.

Le 25 novembre 1793, la Commune avait demandé à la Convention d'envoyer « au plus tôt l'infâme Élisabeth au tribunal révolutionnaire. »

La sœur de Louis XVI attendit près de six mois, au Temple, l'effet de cette injonction. Conduite à la Conciergerie le 9 mai, elle comparut le lendemain sous l'accusation de complicité des crimes de sa famille. Son défenseur, Chauveau-Lagarde, après avoir démontré qu'il n'existait contre elle aucun élément légal de conviction, termina sa plaidoirie par ces mots : « Celle qui a été à la cour de France le parfait modèle de toutes les vertus ne peut être l'ennemie des Français. » Le président irrité lui reprocha de « corrompre la morale. » Elle fut condamnée sans avoir pu entretenir son défenseur. On lui donna un nombreux et illustre cortège, et lorsque, assis sur un banc au pied de la machine fatale, les condamnés, hommes et femmes, se levaient à l'appel de leur nom pour livrer leur tête, ils s'inclinaient avec respect en passant devant la royale victime. Elle fut la dernière. Le bourreau ayant découvert ses épaules : « Au nom du Ciel, dit-elle, couvrez-moi. »

Malgré les applaudissements qui avaient accueilli ses deux discours le jour de la fête de l'Être suprême, le dictateur ne fut pas content. Le public avait vu dans la cérémonie une comédie, la Convention un acte contre-révolutionnaire, le comité de sûreté générale la manifestation d'une vanité satisfaite et d'un pouvoir menaçant. Les haines s'agitaient, et, malgré la réserve que leur imposait la peur, Robespierre ne pouvait s'y méprendre. Il fit présenter à la Convention, le 22 prairial, par Couthon une loi augmentant le nombre des sections du tribunal révolutionnaire, supprimant l'interrogatoire des accusés, les témoins et la défense, créant de nouvelles catégories de suspects et accordant à chacun des deux comités de salut public et de sûreté générale le droit d'accusation. Elle fut votée le jour même. Le lendemain, la Convention déclara n'avoir point voulu abroger la loi qui exigeait un décret spécial pour la mise en jugement de ses membres, et Robespierre fut réduit à exhaler son mécontentement aux Jacobins. Deux jours après une vieille folle, Catherine Théot, qui voyait en Robespierre « un nouveau Messie, un Rédempteur du genre humain, » fut décrétée d'accusation.

Ce fut le signal d'un redoublement de proscriptions. Le tribunal révolutionnaire fonctionna sans interruption, et Fouquier-Tinville excellait dans l'art d'abréger les procédures. Les accusés disaient leur nom, entendaient prononcer leur condamnation, et la guillotine exécutait l'arrêt. Du 22 prairial au 8 thermidor, en un mois et demi, deux mille quatre-vingt-cinq personnes furent décapitées à Paris. On eut la pensée d'élever l'instrument du supplice à la porte du palais, afin de ne point perdre de temps. On craignit « de démoraliser la justice » et, pour prouver qu'on voulait user de modération, on borna à soixante le nombre des exécutions journalières.

La province voyait aussi partout des émigrés, des conspirateurs, des ennemis de la république, et s'en débarrassait par les bateaux à soupape qu'avait inventés Carrier et qui lui survécurent, et par la guillotine promenée de ville en ville.

Tout inquiétait Robespierre : la pitié qui se manifestait, le dégoût que l'on ne cachait plus et la menace qui commençait à parler haut. La presse le troublait. Couthon et Saint-Just se détachaient de lui, les autres membres du comité supportaient impatiemment sa domination. Il avait épuré la Convention, les comités, la Commune, les Jacobins, et cependant il voyait des ennemis partout. C'est le sort de ceux qui ont longtemps fait trembler, de trembler à leur tour.

Robespierre, qui avait fait aux Jacobins des discours tortueux et obscurs, dont on redoutait les traits cachés, porta le 8 thermidor la question à la Convention. Il parla de ses services, de sa clémence, se présenta comme un martyr de la république, dénonça les fripons, et conclut que le seul remède à la situation présente consistait à punir les traîtres. On sentit que la crainte pénétrait dans son âme, et on osa l'attaquer. Lorsqu'il demanda l'impression de son discours, on le renvoya aux comités.

Le soir, il refit son discours aux Jacobins, et, après avoir dit que c'était son testament, il y trouva le dévouement ordinaire. Il comptait encore sur la Convention, mais ses ennemis agissaient, et lorsque le lendemain la séance s'ouvrit, la Plaine avait capitulé avec Tallien et les autres Montagnards, ses ennemis. Saint-Just ayant dit dans un rapport que Robespierre avait montré des ménagements en parlant de la nécessité d'arrêter les membres de la Convention, Billaud déclara que des assassins avaient été armés contre elle, et qu'elle périrait si elle était faible. Et comme de toutes parts on lui criait : « Non ! non ! » il attaqua violemment Robespierre, lui reprochant son despotisme et la loi du 22 prairial.

Robespierre voulut parler. La Convention refusa de l'entendre : « A bas le tyran ! » lui disaient en face ceux qui la veille tremblaient en sa présence. Tallien demanda sa mise en accusation et celle des scélérats qui l'avaient aidé. Chacun vint à son tour l'accuser.

L'assemblée se déclara en permanence, décida l'arrestation de Robespierre et adressa une proclamation au peuple. Robespierre, hors de lui, montait et descendait l'escalier de la tribune, comme une bête fauve qui se sent perdue. Il demandait sans cesse la parole, et sa voix étranglée dans sa gorge, ou étouffée par les clameurs hostiles, ne parvenait pas à se faire entendre. « C'est faux ! » dit-il enfin, en réponse à Tallien qui l'a accusé d'avoir résolu la perte de la Convention. Mais les Montagnards, ses complices, sont irrésolus. Il espère les ramener . « C'est à vous, hommes purs, que je m'adresse, dit-il, et non pas aux brigands ! » Profondément troublé, brisé par la fatigue, paralysé par la peur, il peut à peine dire à Collot qui présidait : « Pour la dernière fois, président d'assassins, je te demande la parole ! » et sa voix s'éteint. « Le sang de Danton l'étouffe ! » s'écrie Garnier.

L'arrestation est enfin votée au milieu d'un tumulte épouvantable. « Vive la république ! Vive la liberté ! » crie l'assemblée. « La république ! dit d'une voix sourde Robespierre, elle est perdue : les brigands triomphent ! » Il dut prendre avec son frère, Couthon, Saint-Just et Lebas,

la route que ses victimes avaient suivie. Les geôliers n'ayant pas voulu les recevoir, ils furent conduits à l'Hôtel-de-Ville, où les acclamations les accueillirent.

La Commune rédigea une adresse en leur faveur, fit sonner le tocsin, fermer les barrières, et nomma une commission exécutive de douze membres. Henriot essaya de soulever la population, rencontra un convoi de quarante-huit condamnés que l'on conduisait à l'échafaud, ordonna l'exécution, que l'on voulait différer, fut désarmé, rendu à la liberté et menaça l'assemblée. Mais la Commune n'avait plus la puissance d'autrefois, et Robespierre manqua d'audace. La Convention avait commis la faute de se séparer; mais le péril la ramena, et les conseils énergiques prévalurent. Robespierre, ses compagnons, la Commune, Henriot, furent mis hors la loi. Barras, nommé commandant de la force armée, réunit les sections fidèles, entraîna les douteuses, intimida les rebelles et arma l'Hôtel-de-Ville. Henriot fut jeté par un des siens en bas d'un escalier, Robespierre le jeune se précipita du haut d'une fenêtre, Lebas se brûla la cervelle, Robespierre se fracassa la mâchoire ou fut blessé par un gendarme. Ils furent tous pris et transportés dans une salle du comité de salut public. Il était trois heures du matin et Robespierre, sanglant, anéanti par la peur, la souffrance et peut-être le remords, resta exposé aux outrages de ceux qui vengeaient leurs injures ou essayaient de racheter leurs crimes.

Le tribunal révolutionnaire n'eut qu'à constater l'identité des deux Robespierre, de Couthon, de Saint-Just, de Henriot, de Dumas, de Payan, et de douze autres membres de la Commune. Le même jour, à quatre heures du soir, on les conduisit à l'échafaud, et les applaudissements éclatèrent lorsque justice fut faite. Le lendemain quatre-vingt-deux membres de la Commune furent également guillotinés sans jugement. La France respira. Le règne de la Terreur était passé, et une des phases hideuses de la Révolution était close. « L'histoire du 9 thermidor, a dit de Maistre, n'est pas longue : quelques scélérats firent périr quelques scélérats. » (26 et 27 juillet 1794.) Ceux qui triomphaient avaient leur part de responsabilité dans les événements accomplis, mais ils renversaient un pouvoir abhorré. L'audace l'avait élevé, la peur entraîna sa chute. C'est le châtiment de ceux à qui tout a réussi, de se sentir impuissants au moment suprême. Danton a bien dit que « dans les révolutions l'autorité reste aux plus scélérats, » mais les plus scélérats eux-mêmes finissent par ne plus oser, ou par ne plus trouver d'exécuteurs de leurs

volontés, et ils tombent sans que personne s'étonne d'une chute longtemps désirée, mais longtemps réputée impossible.

IV. — La fin de la Convention.



Le 1er août, la loi du 22 prairial fut rapportée, le tribunal révolutionnaire renouvelé, le comité de salut public complété. La Convention, après avoir rappelé ses soixante-treize proscrits, se divisa en seize commissions, supprima le commandant de la garde nationale et remplaça la Commune par deux comités chargés de la police et des contributions. Les prisons s'ouvrirent, il en sortit dix mille suspects, et tout ce que Robespierre avait fait pour établir ou consolider son pouvoir fut supprimé. Le club des Jacobins, épuré et reconstitué, servit la Montagne comme il avait servi Robespierre.

Mais cet accord ne fut pas de longue durée. Le régime de la Terreur abattu, les uns en voulaient conserver quelque chose, les autres demandaient le rétablissement de lois sages et humaines. La Convention aurait voulu tempérer les uns par les autres, mais les Jacobins appelaient le peuple à l'insurrection. Leur club fut fermé à la suite d'une agression dirigée contre lui par des jeunes gens que l'on appelait les *muscadins*, et qui, au sortir de la Terreur, croyaient trouver la régénération dans le luxe et des mœurs brillantes et corrompues. Le 11 novembre, la force armée fit évacuer la salle.

Carrier, qui avait fait noyer dans la Loire plus de cinq mille personnes, fut condamné à mort le 16 décembre. Maignet, Lebon, et d'autres commissaires impitoyables comme eux, expièrent leurs crimes sur l'échafaud, et montrèrent par leurs explications que ceux qui parlaient toujours d'humanité et qui ne voulaient que le règne des lois, se conduisaient par les mobiles les plus capricieux et les plus inavouables.

La Convention prétendait se tenir à égale distance du royalisme et de la Terreur. Elle rapporta les lois qui éloignaient les nobles de Paris et de leurs demeures, supprima le *maximum*, et fit enlever du lieu de ses séances les bustes de Marat et de Le Pelletier. Elle étudia un projet de code civil, organisa l'assistance et l'enseignement, dont elle avait d'abord exclu la religion, et qu'elle avait attribué presque exclusi-

vement à l'État. Les modifications qu'elle apporta : créations d'écoles de travaux publics, normales et centrales, ne furent pas appliquées ou ne durèrent pas. Condorcet avait proposé à l'Assemblée législative la suppression des Académies de Paris et de la province. Le 8 août 1793, la Convention prononça cette suppression, et, par une décision suprême, déclara, dans l'article 4 du décret, que « les citoyens ont le droit de se réunir en sociétés libres pour contribuer aux progrès des sciences humaines. » Quelques mois après, elle confisquait les biens des sociétés savantes et les déclarait propriétés de la république. Ce régime destructeur vit les Académies supprimées, les collèges fermés, les bibliothèques dispersées, les musées saccagés, les objets d'art religieux pillés, les documents historiques brûlés ou vendus. Le 25 octobre 1795, à la veille de disparaître, il rétablit les Académies sous le nom, proposé auparavant par Talleyrand, d'Institut national, et les Cinq-Cents en firent le règlement sur le rapport de Lakanal.

Sur la proposition de Siéyès les proscrits furent rappelés, et ce qui restait de la Gironde rentra dans cette assemblée qui l'avait condamnée. En même temps une commission concluait à la mise en accusation de Collot, de Billaud, de Barrère et de Vadier. L'esprit révolutionnaire se réveilla, et le 21 mars des groupes armés entourèrent les Tuileries, pendant qu'une pétition réclamait l'application de la Constitution de 1793. On reconnut qu'elle était impraticable. Une commission fut chargée d'en préparer une nouvelle, qui fut l'œuvre de Siéyès. La Montagne la combattit, et, l'émeute grondant au dehors, le projet fut adopté dans son ensemble comme une protection pour le présent et une garantie pour l'avenir.

Cependant les sections apparaissaient, défilaient à la barre, et l'une d'elles, après avoir demandé pourquoi Paris était sans municipalité, rappela que l'insurrection était le plus saint des devoirs. Le 12 germinal (1er avril), la section du Temple et celle du faubourg Saint-Antoine se dirigèrent sur les Tuileries et y entrèrent en criant : « Du pain et la Constitution de 1793 ! » Ce fut un tumulte et une mêlée épouvantables, mais les sections fidèles arrivèrent et firent évacuer la salle.

La Convention décida que Collot, Barrère et Billaud seraient immédiatement déportés comme auteurs ou inspirateurs de la conspiration. Vadier s'était échappé. Sept députés, qui s'étaient mêlés aux insurgés et les avaient harangués, furent arrêtés, et, le lendemain, neuf Montagnards eurent le même sort. Paris fut mis en état de siège, la garde nationale

réorganisée, la restitution des biens des condamnés depuis le 10 mars 1793 ordonnée, le culte autorisé dans l'intérieur des maisons et bientôt dans les églises, le tribunal révolutionnaire supprimé, et une commission de onze membres, presque tous Girondins, chargée de faire la Constitution. Fouquier-Tinville, le président du tribunal révolutionnaire, Hermann, trois juges, six jurés, furent condamnés et exécutés. Fouquier, le pourvoyeur de la guillotine, se défendit en disant qu'il n'avait fait qu'appliquer la loi, et que les seuls coupables étaient les législateurs. Le trait distinctif de la Terreur est, en effet, que ses abominables excès avaient revêtu un caractère légal.

Le 1er prairial (29 mai), une insurrection porta les sections armées aux Tuileries. Les femmes, placées au premier rang, demandaient du pain, Les tribunes envahies furent bientôt dégagées, mais une seconde colonne pénétra dans l'enceinte et refoula les représentants. Le président, Boissy d'Anglas, resté à son fauteuil, fut entouré et menacé. Un député, Féraud, voyant un pistolet dirigé contre lui, le couvrit de son corps, fut atteint, entraîné, massacré, et, un moment après, sa tête sanglante fut présentée au président au haut d'une pique. Boissy d'Anglas se leva et salua respectueusement ce hideux trophée de la fureur populaire. La foule maîtresse poussait des cris, injuriait et maltraitait les députés, tirait des coups de fusil et se livrait à tous les excès que semblait autoriser la victoire. Ces scènes durèrent six heures. Les sections fidèles, réunies par les comités que les insurgés avaient laissés libres, pénétrèrent dans la salle, la firent évacuer, repoussèrent quelques retours offensifs, et rendirent la liberté à la Convention.

Les décrets votés furent considérés comme nuls, et la Convention, après avoir ordonné l'arrestation des députés qui avaient pris part à l'insurrection, convoqua les sections « pour désarmer les assassins, les buveurs de sang, les voleurs, et les agents de la tyrannie qui précéda le 9 thermidor. »

Tout n'était pas fini, et le lendemain les Tuileries furent menacées par les canons des bataillons du faubourg Saint-Antoine. La collision fut évitée par l'admission des pétitionnaires au sein de l'assemblée ; mais ces concessions étaient un encouragement, et, le 3 prairial, le faubourg reprit les armes. La Convention, défendue par six mille dragons et vingt-cinq mille hommes des sections thermidoriennes, prit l'offensive, investit les insurgés et menaça de bombarder le faubourg. Ils déposèrent les armes.

Les huit députés compromis dans ces attaques contre la Convention,

furent traduits devant une commission militaire. Vingt-neuf prisonniers avaient été déjà conduits à l'échafaud, et, en dix jours, dix mille patriotes incarcérés. Peyssard fut condamné à la déportation et Forestier à la prison. A peine l'arrêt de mort fut-il prononcé contre les six autres, que Romme se frappa d'un coup de couteau, et Droi, Duquesnoy, Soubrassy, Bourbotte et Goujon, essayèrent aussi d'échapper à l'échafaud. Les trois derniers ne firent que se blesser.

La Révolution dévorait ainsi successivement ceux qui l'avaient servie où s'étaient servis d'elle. Le 31 mai 1793 avait vu la chute des Girondins, le 23 mars 1794 celle des Hébertistes, le 7 avril celle des Dantonistes, le 9 thermidor celle du gouvernement révolutionnaire. La Montagne succombait le 12 germinal an III (1795), la multitude le 1[er] prairial. Il semblait qu'il n'y eût place que pour les royalistes, dont ces épreuves sanglantes faisaient désirer le retour. « On eût dit, à lire les écrits des partis, à entendre les gens qui se croyaient dans la confidence, que c'en était fait du gouvernement républicain et que la Convention n'avait plus qu'à proclamer la royauté. » Mais les royalistes n'avaient pas de chefs, l'émigration et l'échafaud les leur avaient enlevés, et les esprits avaient été trop longtemps nourris de préjugés et de mensonges pour s'ouvrir résolument à la vérité.

Le Dauphin avait été séparé de sa mère le 3 juillet 1793, et remis par un arrêté du comité de salut public « aux mains d'un instituteur. » Cet instituteur fut le cordonnier Simon, membre du club des Cordeliers, que Marat désigna, et que Robespierre fit accepter. La Révolution ne voulait ni déporter, ni tuer, ni empoisonner, ni moins encore délivrer « le louveteau ; » elle le confia à Simon, qui tortura son corps avec une cruauté bestiale, trouvant une joie féroce à voir dépérir cet enfant qu'on lui avait livré. Il essaya de souiller son âme par d'ignobles propos, des chansons odieuses, d'affreuses initiations au vice. Le 10 juin 1795 la mort délivra le malheureux enfant, qui, débarrassé de son abominable « instituteur, » se sentit au dernier moment ravi dans une vision céleste, emporté hors du Temple, enivré par une musique si belle qu'elle lui faisait oublier ses souffrances, et dans laquelle il reconnaissait la voix de sa mère ! De tous les crimes de la Révolution, il n'en est pas de plus abominable et de plus lâche que la lente agonie et la mort douloureuse du royal enfant, dont les premières années promettaient, avec une rare intelligence, l'accord des plus aimables et des plus solides vertus.

Madame Royale, enfermée aussi au Temple, en proie à des privations

et à de grossiers procédés, souffrant du froid et de la pénurie de linge, ignora jusqu'au moment où on lui accorda une compagne, la mort de sa mère, de sa tante et de son frère. Son cœur fut brisé, mais elle demeura jusqu'au bout douce, résignée, digne et forte. A la suite d'une convention entre le comité de salut public et l'Autriche, échangée contre Sémonville Maret et les quatre commissaires que Dumouriez avait livrés, elle fut mise en liberté le 18 décembre 1795.

La commission des onze nommée par la Convention fit une Constitution nouvelle, rédigée par Daunou et présentée par Boissy d'Anglas.

Elle commençait par une déclaration de droits relatifs à la liberté, à l'égalité, à la sûreté et à la propriété. C'était nécessaire après tant d'injustices et de cruautés. Les contributions devaient être réparties entre tous les citoyens, selon leurs facultés. Chaque citoyen était électeur, à la condition d'avoir une année de domicile, de payer une contribution et de savoir lire et écrire. Les assemblées primaires nommaient un électeur sur deux cents citoyens ; ces électeurs, choisis parmi les censitaires, nommaient le Corps législatif, le Tribunal de Cassation, les hauts jurés, les juges civils et criminels, les administrations des départements. Il y avait deux Conseils, l'un de cinq cents membres âgés de trente ans, l'autre de deux cent-cinquante, âgés de quarante ans. Le premier avait la préparation des lois, le second, la sanction. Ils se renouvelaient par tiers tous les ans. Les membres ne pouvaient appartenir qu'à deux législatures de suite. Il ne pouvait y avoir de comités permanents, le nombre des places destinées au public dans les tribunes était limité, et la garde nationale protégeait les représentants.

Un Directoire de cinq membres nommés par le Corps législatif et renouvelables chaque année par cinquième, était chargé du pouvoir exécutif. Il pouvait proposer la guerre, disposait de la force armée, négociait les traités, et veillait à la sécurité publique. Les ministres étaient responsables à l'égard du Directoire, qui l'était vis-à-vis du Corps législatif.

Les Directoires des départements furent maintenus et réduits à cinq membres et à un commissaire du gouvernement. Les municipalités ne furent élues que dans les communes de plus de cinq mille habitants. Les autres furent régies par un adjoint et un agent. La magistrature était élue, mais le gouvernement nommait le ministère public. La Constitution pouvait être revisée sur la demande du Conseil des Anciens, accueillie par les Cinq-Cents consultés à trois ans d'intervalle.

La liberté de la presse, la liberté individuelle des cultes, le droit de

pétition, la liberté du commerce, de l'industrie, des arts, le maintien des lois contre les émigrés, et la vente irrévocable des biens nationaux, furent autant de dispositions de cette œuvre que l'on croyait destinée, comme toutes les Constitutions, à durer éternellement.

La Constituante avait donné un mauvais exemple que la Convention n'était pas disposée à suivre. Elle décida, trompant ainsi l'espérance des royalistes, que la Constitution serait soumise à l'acceptation des assemblées primaires, et que les nouveaux élus n'entreraient que pour un tiers dans les Conseils, (5 fructidor an III, 22 avril 1795.) Elle avait cependant proclamé la souveraineté de ce peuple à qui elle s'imposait.


Louis XVII au Temple (d'après Wappers).

La Constitution fut acceptée par neuf cent quatorze mille voix sur neuf cent cinquante-huit mille votants. Le décret additionnel, qui réservait à la Convention la mise en activité de sa Constitution et l'élection des deux tiers de ses membres, rejeté à Paris, fut voté en province à une très grande majorité.

Il en résulta un grand mécontentement et une insurrection. La Convention se perpétuant, c'était le retour à un passé plein d'affreux souvenirs. La section Le Pelletier, fidèle au roi le 10 août, hostile à

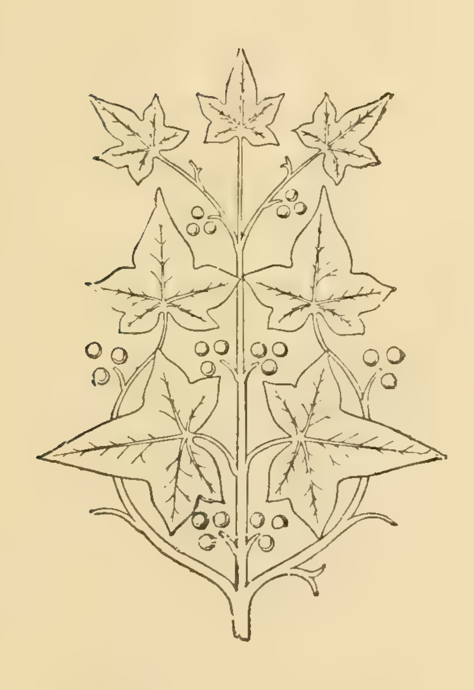
Robespierre le 9 thermidor, ennemie du peuple insurgé le 1er prairial, invita les électeurs à se réunir au Théâtre-Français. La Convention dissipa ce rassemblement, appela à son secours les Jacobins et forma pour sa défense un bataillon de patriotes de 89. Les sections déclarèrent qu'elles cessaient d'obéir à la Convention, qui fit marcher contre elles Menou assisté de trois représentants. Menou, peu sûr de ses troupes, parlementa et s'engagea à demander le désarmement des patriotes. Les comités destituèrent Menou et mirent à sa place Barras, qui prit pour lieutenant Bonaparte, attaché au comité de la guerre. Bonaparte distribua six mille hommes, quinze cents patriotes et mille gendarmes à toutes les issues, fit venir du camp des Sablons trente canons et envoya des armes au faubourg Saint-Antoine. A quatre heures du soir la fusillade avait commencé, et les républicains furent ramenés jusque dans les Tuileries. Mais la mitraille balaya l'église Saint-Roch, la rue Saint-Honoré, et Bonaparte, attendant au Pont-Royal la colonne qui venait du faubourg Saint-Germain, la mit en désordre et la dispersa. A neuf heures tout était fini, et la journée du 13 vendémiaire, qui avait coûté quatre à cinq cents hommes à chacun des partis, affermissait la Convention, en ajournant les espérances et en anéantissant tous les projets des royalistes.

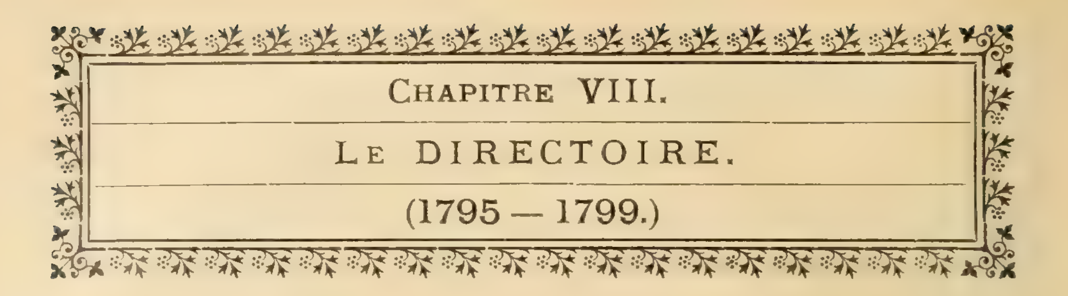
La Convention se montra modérée dans la répression de cette insurrection, et, quoique des mesures de rigueur fussent vivement sollicitées, elle ne donna pas aux Jacobins la satisfaction qu'ils attendaient. Les premières élections, connues le 22 octobre, étaient modérées. Elles amenèrent la nomination immédiate de la commission des Cinq, chargés de présenter les mesures propres à « sauver la patrie. » On tenta aussi de faire casser les élections, mais on comprit bientôt qu'il fallait s'incliner devant le mouvement du pays. Tallien fit cependant adopter l'exclusion des fonctions législatives, administratives, municipales et judiciaires, des personnes comprises dans certaines catégories. C'était la dernière preuve que donnait la Convention du cas qu'elle faisait de la volonté populaire.

Elle se sépara le 26 octobre. Ceux de ses membres qui avaient été élus se constituèrent en assemblée électorale pour choisir parmi leurs collègues les 104 députés qui restaient à nommer. Leur choix porta sur des Montagnards que le peuple avait repoussés.

Ainsi finit la Convention, après une existence de trois ans, un mois et cinq jours. Elle avait rendu onze mille lois ou décrets et fait peser sur la France le despotisme le plus affreux dont l'histoire garde le souvenir. Le

récit des événements militaires mettra en lumière ses efforts pour la défense de la patrie, et il ne faut pas en diminuer le mérite; mais les faits qui viennent d'être rapportés ont un caractère de violence et de cruauté que les plus habiles sophismes et les théories les plus effrontées tenteront vainement d'effacer ou d'affaiblir.





Chapitre VIII.

Le DIRECTOIRE.

(1795 — 1799.)



La Convention avait tenu la dernière de ses séances le 26 octobre. Le lendemain, 5 brumaire, les nouveaux élus furent réunis sur deux listes, dont la première comprenait tous ceux qui, âgés de plus de quarante ans, étaient mariés ou veufs. On tira au sort parmi eux, et deux cent cinquante formèrent le Conseil des Anciens. Ils siégèrent aux Tuileries et se donnèrent pour président Lareveillère-Lépeaux. Les autres constituèrent les Cinq-Cents, et se réunirent dans l'ancienne salle du manège, sous la présidence de Daunou, ancien Oratorien.

Les Cinq-Cents proposèrent, sans attendre tous les députés, cinquante noms sur lesquels devaient être choisis par les Anciens les cinq Directeurs. Siéyès, Barras, Lareveillère, Rewbel et Letourneur, portés en tête, furent choisis. Le refus de Siéyès fit nommer Carnot. Ils s'installèrent au Luxembourg.

La situation financière était déplorable et la banqueroute imminente. Les assignats subissaient une dépréciation énorme, les biens nationaux ne se vendaient pas, on n'osait pas recourir à de nouvelles confiscations, et les contributions extraordinaires irritaient, sans fournir des ressources suffisantes. On établit un impôt forcé de six cents millions sur les riches. Deux cents millions furent payés en assignats avec la perte de cent pour un. On réorganisa l'armée à l'intérieur, on punit sévèrement la désertion, et on confia au général Bonaparte le commandement d'un camp à Grenelle. Les Directeurs et les Conseils eurent une garde, et l'administration fut confiée à cinq ministres, qui nommèrent à tous les postes et complétèrent les tribunaux désorganisés.

Les deux Conseils n'étaient pas la représentation du pays. Le tiers nommé par les assemblées électorales voulait la fin de la Révolution, et les deux tiers pris dans la Convention en poursuivaient, avec quelque tempérament, la continuation. C'est ainsi que neuf représentants furent exclus comme « parents ou fauteurs d'émigrés, » que la succession des émigrés fut déclarée ouverte, que le Directoire reçut, à l'exclusion des

tribunaux, le droit d'opérer les radiations, et que le serment de haine à la royauté fut exigé des membres des Conseils et de tous les fonctionnaires. Un club établi au Panthéon faisait les manifestations les plus révolutionnaires, et Gracchus Babeuf y prêchait la loi agraire et l'insurrection. Le Directoire ne se résigna qu'avec peine à le fermer, et, comme compensation, il prit des mesures de rigueur contre plusieurs réunions royalistes, qui ne faisaient courir à la paix aucun danger.

Les assignats s'élevèrent à quarante-cinq milliards. Les mandats territoriaux perdirent presque aussitôt leur valeur. La misère était générale, le mécontentement universel, et les fortunes scandaleuses qui s'élevaient au détriment de l'État ou des particuliers, déconsidéraient ceux qu'une connivence coupable ou une complicité réelle assuraient de l'impunité.

Le 10 mai 1796, Barras dénonça aux Conseils la conspiration de Babeuf. Un manifeste du groupe que dirigeait ce fougueux réformateur politique et religieux, avait déclaré que tous les biens devaient être communs, que ceux des émigrés et des ennemis du peuple seraient immédiatement distribués aux défenseurs de la patrie et aux malheureux. Il avait lui-même, dans un appel au peuple, rappelé le droit à l'insurrection, et signalé les « forfaits des gouvernants » qui s'étaient substitués arbitrairement à la Convention nationale.

Le Directoire demanda aux Conseils l'arrestation de Drouet, le seul représentant qui se fût mêlé à la conspiration. Babeuf fut pris chez lui, et ses principaux complices le suivirent en prison. Il avait été successivement laquais, clerc de procureur, procureur et journaliste. Son procès, longtemps ajourné, aboutit à une condamnation à mort. Il voulut se tuer, n'y réussit pas et porta sa tête sur l'échafaud (1797).

La « légion de police » avait été mêlée aux premiers actes de la conspiration préparée par le *Tribun du Peuple*, journal de Babeuf. Envoyée aux armées, elle refusa d'obéir et fut licenciée. Ses membres se retrouvèrent dans le 21e régiment au camp de Grenelle. Les « patriotes », qui voyaient avec terreur les progrès des royalistes et qui accusaient la tiédeur du Directoire, essayèrent de les soulever. Ils résistèrent et aidèrent à repousser ou à prendre les factieux. Vingt-huit furent condamnés à mort et trente à la déportation par des commissions militaires

Le Directoire, par sa mollesse, ses inconséquences et ses maladresses, donnait des forces à la réaction. Les contumaces du 13 vendémiaire se présentèrent devant le jury, qui les acquitta, et l'un d'eux, Vaublanc, alla

occuper son siège aux Cinq-Cents. La liberté de la presse gênait des gouvernants qui, en proclamant très haut la liberté, essayaient de l'étouffer. Ils proposèrent une loi contre la calomnie. Elle n'empêcha pas des attaques trop justifiées, parce qu'elles dévoilaient l'impuissance, la corruption et la vénalité. Le discrédit du Directoire eût été complet si la gloire des armes, dans les combats contre l'Europe, n'eût été exploitée à son profit. Il voyait des complots partout, et quelques imprudences d'agents royalistes lui permirent de faire un procès dont il attendait la popularité. Il ordonna des arrestations, et, après la saisie de quelques papiers, traduisit devant le Conseil de guerre, pour embauchage, vingt accusés. Quatre furent condamnés de dix ans à un an de réclusion. Les autres furent acquittés ; mais le Directoire les retint en prison, aussi peu soucieux de la légalité dans cette affaire que dans celle des naufragés de Calais, émigrés que la tempête avait jetés sur les côtes de France, et qu'il traita, mettant la passion au-dessus de la justice, comme des proscrits qui auraient volontairement enfreint la loi.

Les Conseils ne lui permirent ni d'exclure des listes électorales les émigrés qui étaient rentrés, ni d'imposer un serment aux électeurs. L'élection prochaine du tiers des Conseils donnait à ces mesures une importance considérable, et le Directoire essayait de multiplier les obstacles devant ses adversaires. Il n'y réussit pas, et l'immense majorité des élus fut modérée.

Le 19 mai, le sort désigna Letourneur pour sortir du Directoire. Il y fut remplacé par Barthélemy, qui n'accepta qu'avec peine, à cause des collègues qu'il allait avoir, et surtout de Rewbell, qui avait voté la mort du roi et fait partie du comité de salut public.

Les nouveaux Conseils exclurent Barrère et rappelèrent cinq députés royalistes à qui on n'avait pas permis de siéger. Les royalistes croyaient toucher au but, et les républicains de toutes les nuances leur opposaient une résistance désespérée. Mais une obligation s'imposait également à tous : il fallait pourvoir aux exigences de la situation financière, et la difficulté paraissait insoluble. Le désordre était partout, les ressources manquaient, les armées ne recevaient qu'incomplètement leur solde et les employés leurs appointements.

La religion catholique, officiellement proscrite, n'avait plus d'exercice public, et la plus grande partie de l'ancien clergé était à l'étranger, dans les prisons, à Cayenne, ou avait péri sur l'échafaud. Ceux de ses membres qui étaient restés dans le pays avaient continué, au péril de leur vie,

leur ministère sacré. Le mouvement de réaction qui se produisait au point de vue politique, n'était ni moins énergique ni moins général au point de vue religieux.

En 1797 des pétitions arrivèrent au Conseil des Cinq-Cents de toutes les parties de la France, demandant la réouverture des églises, le rappel du clergé et le rétablissement de l'enseignement religieux dans les écoles. Camille Jordan, nommé rapporteur, constata que, relativement à la revision des lois sur les cultes et sur leurs ministres, « la volonté du peuple était unanime, constante, éclatante, » et il conclut que cette satisfaction donnée à un vœu général était non pas seulement un acte de justice, mais encore un acte de haute politique. Les Cinq-Cents écoutèrent, pour la plupart avec un frémissement de rage, ce langage sincère et éclairé dont ils ne pouvaient méconnaitre l'exactitude.

Royer-Collard réclama au nom de la justice la liberté pour le culte catholique. « La religion, dit-il, est la base de la morale populaire ; c'est elle qui sanctionne les devoirs qui lient tous les citoyens entre eux et avec le corps de l'État. » Les conclusions du rapport, favorables au rappel des prêtres, furent adoptées le 28 messidor, à la majorité de six voix, avec cette condition restrictive qu'ils seraient astreints à une déclaration de soumission aux lois et à la république.

La cause catholique était gagnée dans l'opinion, et les églises se rouvrirent. On laissa rentrer les émigrés, on supprima les lois pénales contre les prêtres qui avaient refusé le serment, et on reconnut la nécessité d'un culte public. En même temps se manifestaient des dispositions pacifiques; on ne voulait plus ni braver ni révolutionner l'Europe, et les Conseils recommandaient de suivre les négociations d'où devait sortir la paix.

Les Directeurs, et particulièrement Lareveillère et Rewbell, s'inquiétèrent de ces dispositions, et, se sentant impuissants à les combattre par des moyens légaux, n'osant pas recourir aux Jacobins, résolurent de se servir de l'armée. Ils commencèrent par modifier leur ministère. Talleyrand reçut les Affaires étrangères, Hoche la Guerre, l'amiral Préville la Marine, François de Neufchâteau l'Intérieur, Lenoir-Laroche la Police. En même temps on faisait passer des troupes aux environs de Paris, au delà des limites assignées par la Constitution, c'est-à dire de six myriamètres. Le prétexte c'était le maintien de l'ordre.

Carnot et Barthélemy n'approuvaient pas ces mesures, et c'est par eux que la majorité royaliste fut prévenue. Hoche, mécontent, avait été rem-

placé par Schérer. Les trois Directeurs voulaient se servir de Bonaparte, qui avait manifesté des sentiments révolutionnaires, venait de célébrer à Milan les fêtes du 14 juillet avec un éclat extraordinaire, et avait envoyé au gouvernement, pour prouver sa fidélité, des papiers trouvés à Venise et compromettants pour l'émigration, surtout pour Pichegru. Ce rôle ne convenait pas à son ambition, et il leur désigna Augereau, dont il connaissait les opinions révolutionnaires.

Le 10 août, un message adressé par les Directeurs aux Conseils donnait des explications sur la présence des troupes dans le voisinage de Paris et le changement du ministère. Il signalait la violation de la loi au profit des émigrés et des royalistes, et les attaques dirigées contre les acquéreurs des biens nationaux et les patriotes.

Dix jours après, Thibaudeau repoussa les accusations du message, et reprocha aux Directeurs l'inexécution des lois, l'accroissement des embarras financiers et l'exagération de leur pouvoir. Un rapport plus modéré fut fait le lendemain par Tronçon-Ducoudray aux Anciens. Les Anciens, tout en se montrant inquiets des dispositions du pouvoir exécutif, rappelèrent à la modération le club de Clichy, et demandèrent contre lui des mesures de rigueur.


Le général Hoche.

Il y avait conflit entre les Directeurs et les deux Conseils. Ils ne s'étaient pas entendus dès le premier jour, mais le désir d'éviter la responsabilité de la rupture avait éloigné les manifestations ouvertement hostiles. Le Directoire avait pour lui l'armée, conduite par des chefs révolutionnaires. Les Conseils s'appuyaient sur l'opinion publique, forte dans Paris et déjà hautement favorable dans les provinces à une restauration monarchique. La situation s'aggravait de jour en jour. Sous l'influence secrète des Jacobins, que les Directeurs ne combattirent plus, se réveillaient les passions démagogiques. Les clubs se rouvraient, des affiches appelaient aux armes pour la défense de la république, les officiers réformés inondaient Paris, et les armées, à l'exception de celle de Moreau, renouvelaient leurs adresses factieuses.

La situation des Conseils était pleine de périls. Ils pouvaient délibérer, mais non agir. Un des membres des Cinq-Cents, Pichegru, proposa la réorganisation des gardes nationales, dissoutes après les journées de vendémiaire. Le Directoire ne s'en émut pas, et mit à la tête de nom-

breuses troupes qu'il appelait, le général Augereau, brillant soldat, bouillant Jacobin et politique assez ambitieux pour se prêter à tout.

Dans la nuit du 17 au 18 fructidor, au signal donné par un coup de canon tiré à Sèvres, douze mille hommes avec quarante pièces d'artillerie entrèrent dans la capitale et occupèrent le jardin et le château des Tuileries, la place du Carrousel et les ponts de la Seine. Les grenadiers du Corps législatif cédèrent ou trahirent, et leur chef, l'adjudant général Ramel, qui avait essayé de les ramener au devoir, fut enfermé au Temple, où le rejoignirent les députés que l'on put arrêter. Les prisons furent remplies. Carnot s'échappa, Barthélemy, qui ne voulut pas se démettre, fut incarcéré, et, au milieu de la journée, Paris indifférent ou étonné apprenait le succès de cet audacieux coup d'État. Tous les opposants au Directoire, royalistes, constitutionnels, républicains, subirent le même sort, et ceux dont on avait jugé l'obéissance facile, reçurent l'ordre de sanctionner l'acte de violence dont leurs collègues étaient victimes. Ils votèrent tout ce qu'exigeaient les maîtres du jour : la déportation contre cinquante-trois représentants, l'annulation des élections de quarante-neuf départements, la suppression de trente-quatre journaux, la peine de mort contre tout émigré ou réputé tel qui, dans huit jours, n'aurait pas quitté le territoire, et contre toute personne qui aurait correspondu avec un émigré, et enfin un pouvoir discrétionnaire pour le Directoire sur tout prêtre qu'il jugerait dangereux.

Quelques jours après, ce qui restait des Cinq-Cents assistait au premier départ des déportés, qui, enfermés dans quatre cages de fer, étaient dirigés vers Rochefort, d'où ils furent embarqués pour la Guyane. Tronçon-Ducoudray, le général d'Auberjon-Murinais, Bourdon de l'Oise, Rovère, Gilbert des Molières, y succombèrent promptement. Soutenus par l'énergie et l'audace de Pichegru, plusieurs purent gagner, dans un canot, la colonie hollandaise de Surinam. Presque tous les autres périrent dévorés par le climat, ainsi que trois cents prêtres ou religieux, entassés à fond de cale dans deux corvettes. Le Directoire tuait par la déportation aussi sûrement que le tribunal révolutionnaire par la guillotine. Ceux des Cinq-Cents qui échappèrent à la déportation furent invalidés. On en compta près de cent cinquante.

Le Directoire était maître. Les finances, les affaires étrangères, le culte, l'armée, la justice, tout était entre ses mains. Il se donna le droit de proclamer l'état de siège, de faire des visites domiciliaires, de supprimer les journaux, de disposer de la liberté et de la vie des citoyens. Les

Jacobins étant arrivés en trop grand nombre dans le renouvellement partiel de l'an VI, il cassa les élections de vingt-et-un départements et exclut trente-quatre députés.

Les actes de violence alternaient aussi avec les fêtes. On célébrait le 14 juillet, le 10 août, le 21 janvier, le 18 fructidor (4 septembre) comme des jours de gloire. Les Directeurs y paraissaient en manteau de pourpre, et ne permettaient pas que personne travaillât quand ils avaient donné l'ordre de se réjouir. Le repos était puni de l'amende et de la prison quand il coïncidait avec le dimanche, et la politesse, qui employait le mot de Monsieur au lieu de celui de citoyen, ne restait pas impunie.

Cependant, les Directeurs eux-mêmes n'avaient pas foi en la durée de leur république. Barras, dont le cynisme et la corruption se prêtaient à toutes les combinaisons, traitait avec les agents de Louis XVIII, et d'autres demandaient ailleurs des rois. Le mécontentement, le désordre, l'impuissance étaient partout. Le peuple dégoûté se tournait vers les épées victorieuses. « Je puis attester avec vérité, disait plus tard Cabanis aux Cinq-Cents, que nulle part l'horreur des lois prétendues populaires ne se manifeste avec plus d'énergie ; que nulle part il ne se forme des vœux plus ardents pour le retour à un système de justice et de sécurité, que le peuple sait bien maintenant être le seul capable de faire jouir tous les citoyens de la richesse de quelques-uns, et de faire circuler l'aisance dans toutes les parties du corps social. »

La modération eût pu atténuer l'impression produite par le coup d'État ; la violence l'aggrava. Sorti de la Constitution, le Directoire gouverna par l'arbitraire et n'invoqua les lois que contre ses ennemis. La compression ne lui donna ni la force qui lui manquait, ni l'estime qu'il ne méritait pas.

Ses premières communications aux Conseils eurent pour objet les finances. Il reculait devant des impôts nouveaux, qui faisaient murmurer les populations épuisées, et devant des économies, qui risquaient de mécontenter ceux qu'il s'était attachés par l'intérêt. Il aima mieux recourir à la banqueroute, et se crut honnête en ne la faisant que partielle. La dette s'élevait à une rente de deux cent cinquante-huit millions. Il en consolida le tiers et substitua aux deux autres des bons sur les biens nationaux. La mesure de la confiance qu'inspira cet expédient est marquée par le taux auquel descendirent immédiatement ces deux valeurs. Le première fut cotée dix-sept francs, la deuxième deux francs.

Bonaparte venait de signer le traité de Campo-Formio, qui terminait

une glorieuse campagne. Il quitta l'Italie, traversa la Suisse, prit part à Rastadt à quelques négociations, arriva le 5 décembre à Paris, fut reçu avec enthousiasme, et montra par son attitude que s'il avait une grande ambition il savait se réserver. Il ne se compromit avec aucun parti, vécut retiré, se montra assidu à l'Institut, qui l'avait appelé dans son sein, et attendit l'occasion. Le Directoire était déconsidéré, les Conseils, avilis par leur soumission intéressée, ne comptaient pas devant l'opinion publique, la Constitution violée n'offrait de sauvegarde à personne, et la revision, hautement demandée, était une arme entre les mains de tous les partis. Partout désordre, impuissance, incertitude pour le présent, inquiétude pour l'avenir, corruption des mœurs, vénalité, trafic des deniers publics. Les institutions n'offrant de refuge à personne, il fallait se tourner vers un homme.

Il y eut des troubles à Pont-Saint-Esprit, à Carpentras, à Tarascon, à Lyon, à Montpellier, en Corse. Ils furent réprimés par l'état de siège. Le Directoire, rassuré du côté des royalistes, dont tous les journaux avaient été supprimés, les clubs fermés et les représentants emprisonnés ou déportés, luttait contre les Jacobins et s'offrait au pays comme un milieu entre deux extrêmes également dangereux.

Les élections pour le renouvellement du tiers devaient avoir lieu en prairial an VI (1798). Le nombre des sièges vacants étaient de quatre cent trente-sept, car aux deux cent cinquante membres sortants il fallait joindre le remplacement des députés morts, exclus ou déportés. Les Jacobins ne négligeaient rien pour s'assurer la victoire. De son côté le Directoire, habitué aux moyens révolutionnaires et trouvant légitime ce qui convenait à ses projets, avait recours aux moyens les plus violents et les plus corrupteurs.

Là où le succès des candidatures adverses paraissait assuré, ses partisans reçurent l'ordre de se retirer, de former une assemblée particulière et de procéder séparément à l'élection. Le Corps législatif devant se prononcer avant l'arrivée des nouveaux élus sur la légitimité de l'élection, le Directoire se croyait assez assuré de sa docilité pour compter sur ses décisions. Ce projet, digne d'un gouvernement corrompu et corrupteur, sans principes et sans dignité, fut vivement combattu.

Les Cinq-Cents le votèrent cependant et les Anciens l'adoptèrent. C'est la loi du 22 floréal. Elle fut une preuve nouvelle du peu de poids de la justice et de la loyauté auprès des corps délibérants, quand elles sont en opposition avec les passions ou les intérêts.

Bonaparte gênait le Directoire. Nommé général en chef de l'armée d'Angleterre, il fit renoncer à une descente et accepter, non sans quelques difficultés, l'expédition d'Égypte, qu'il prépara et dirigea. Alors se forma, sous l'influence de l'Angleterre et de la Russie, la seconde coalition dans laquelle entrèrent l'Autriche, Naples, la Porte et le Portugal. Le Directoire ordonna une levée de deux cent mille hommes, qui provoqua en France une résistance assez vive, et en Belgique un soulèvement. Il fallut, pour la réprimer, la mise en état de siège de plusieurs villes. Comme cet armement extraordinaire exigeait des dépenses considérables, on rétablit les impôts indirects, on doubla la contribution des portes et des fenêtres, on mit un droit sur le tabac, et on recourut à des anticipations sur les ventes qui restaient à faire des biens nationaux.

Les plénipotentiaires, réunis à Rastadt pour les ratifications de la paix de Campo-Formio, avaient continué à délibérer. La nouvelle coalition ne tarda pas à les disperser. Ceux de la France, Bonnier, Boberjot et Jean de Bry, partirent le 28 avril 1799, sans avoir pu obtenir un sauf-conduit du gouverneur autrichien. Ils furent attaqués, à peu de distance de la ville, par des hussards, qui massacrèrent les deux premiers et crurent avoir tué le troisième. C'était un attentat contre le droit des gens, et l'opinion publique y vit un grief nouveau contre le Directoire, qu'elle accusa d'avilir la France, de laisser les armées sans secours, d'entretenir le désordre intérieur et de dilapider les finances.

Les élections de l'an VII se ressentirent de cet état des esprits. Des hommes exaltés furent élus, et les Jacobins se crurent assurés de ressaisir le pouvoir. L'élection de Siéyès à la place de Rewbell, Directeur sortant (16 mai), annonça un changement prochain.

Les nouveaux Conseils attaquèrent aussitôt le Directoire. Il ne pouvait compter ni à l'intérieur, ni dans les armées, sur aucun appui, et ceux qu'il avait successivement trompés ou proscrits s'empressaient de prendre leur revanche. Ses complices eux-mêmes lui reprochaient son attentat contre la souveraineté populaire, et demandaient que l'on revînt à la légalité. L'opposition mit le Directoire en demeure d'assurer la responsabilité des agents exécutifs, de soumettre aux Conseils les actes des ministres, de faire des économies et de garantir la liberté individuelle. Le Directoire ne répondit pas à cette sommation, et Siéyès, obéissant aux désirs des Cinq-Cents et à ses instincts de réformateur, s'efforça de déterminer Lareveillère, Merlin et Treilhard à se démettre, ce qui, en renouvelant le Directoire, mettrait fin au conflit. On trouva une irrégularité dans la

nomination de Treilhard et il n'hésita pas à se retirer. Gohier, nommé à sa place, joignit ses instances à celles de Siéyès, mais tout fut inutile. Les Cinq-Cents et le Directoire restaient en permanence. Le Directoire essaya de se justifier par un message, et s'éleva contre les traîtres payés par les Anglais qui entretenaient la guerre entre les pouvoirs. Un député ayant dit que le Directoire n'avait plus la confiance de l'assemblée, Boulay de la Meurthe l'adjura de ne point se laisser mutiler, et les députés se levant en masse s'écrièrent : « Nous le jurons ! » Des attaques furent alors dirigées contre Merlin et Lareveillère, qui finirent par se rendre. On élut à leur place Roger-Ducos et le général Moulin, Jacobins l'un et l'autre.

Une commission de onze membres résuma toutes les accusations contre le Directoire, et promit qu'après avoir constaté le mal et reconnu la cause, on en trouverait le remède. Il suffisait de substituer une république honnête à un système de vols, de dilapidations et d'incapacité. Telle fut la promesse qui sortit de la journée du 30 prairial an VII (18 juin 1799).

Le nouveau Directoire forma aussitôt son ministère. Robert Lindet eut les Finances, Reinhard les Affaires étrangères, Cambacérès la Justice, Bernadotte la Guerre. Les Conseils lui prêtèrent leur appui, et votèrent un emprunt forcé de cent millions, une levée en masse de tous les hommes de vingt à vingt-cinq ans, et une loi obligeant toute commune dans laquelle auraient été commis des actes de brigandage et des assassinats, de livrer comme otages des ex-nobles, des parents d'émigrés ou des personnes soupçonnées de complicité ou de complaisance pour les perturbateurs et les meurtriers. D'autres lois avaient pour but d'assurer la sincérité des élections et d'empêcher les marchés entachés de corruption ou de fraude.

Les Jacobins formèrent une société dans la salle du Manège, et demandèrent le retour aux mesures violentes par lesquelles la Convention avait signalé sa détestable existence. Mais Siéyès ne les aimait pas, et, devenu le véritable chef du Directoire, il employa les moyens les plus énergiques pour les empêcher.

Il confia la police à Fouché, et, mis au courant par lui de ce qui se passait dans la salle du Manège, il la fit fermer. La société transportée rue du Bac y fut également poursuivie, et le général Lefebvre, nommé gouverneur de Paris, découragea par ses mesures toute tentative de résistance, comme tout essai d'insurrection.

Des insuccès en Italie et en Hollande soulevèrent contre le Directoire de vives récriminations. Il adressa un message aux Conseils, se plaignit de la corruption de l'esprit public, et fit déporter soixante-huit imprimeurs et rédacteurs de treize journaux. Aucune loi n'autorisait cette mesure, mais une commission fut chargée de faire un rapport sur la liberté de la presse. Il faut se défier des lois de liberté quand elles viennent après des actes arbitraires qu'elles ont pour but unique de justifier. Elles rendent la violence plus criminelle en la couvrant par l'hypocrisie.

On appliquait en même temps la loi des otages, et on faisait cinq cent quarante arrestations. On proposa de proclamer la patrie en danger, et quoique cette déclaration, dont on avait tant abusé, ne fût pas votée, les députés se donnèrent la gloire facile de protester qu'ils sauraient mourir à leur poste.

Bonaparte, après une glorieuse campagne, quitta l'Égypte, évita les croisières anglaises, débarqua le 8 octobre à Fréjus, et recueillit sur son passage les témoignages de l'admiration populaire. Il avait manqué à son devoir en abandonnant l'armée sans ordre, et deux des Directeurs voulaient le faire arrêter ; mais il déclara qu'il était venu pour sauver la République et que, la voyant hors de toute atteinte, il ne pouvait que féliciter, en les enviant, ceux qui avaient fait cette grande œuvre. Le Directoire feignit de croire à la sincérité de cette déclaration et de cet éloge.

L'opinion publique y mettait plus de franchise, et disait hautement ce qu'elle attendait de celui dont la gloire l'avait séduite. On le fêta de toutes parts ; on eût voulu le faire entrer au Directoire, mais il n'avait pas l'âge, et il est douteux qu'il eût consenti à se donner quatre collègues quand il aspirait à être seul maître.

Siéyès aurait pu être pour lui un obstacle : il en fit un complice. Les généraux pouvaient, sans égaler sa gloire, avoir une semblable ambition, car, lorsqu'il n'y a pas de maître, chacun croit avoir le droit de le devenir. Il eut l'habileté de les associer à ses projets, sauf Bernadotte ; et Moreau, le plus redoutable, parce que l'opinion publique appréciait son talent, lui promit son concours. L'acte du 18 brumaire fut donc aussi prudemment préparé qu'heureusement exécuté, et Bonaparte ne se résolut à jouer la partie suprême qu'après avoir réuni, avec la science d'un tacticien, tout ce qui devait lui donner la victoire.

Le 18 brumaire (9 novembre 1799) le Conseil des Anciens, convoqué extraordinairement à huit heures du matin, fut averti qu'une conspiration venait d'être découverte. Il décida que les Cinq-Cents se réuniraient

le lendemain, à midi, à Saint-Cloud. Cette décision, conformément à la Constitution, fut prise sans discussion. Bonaparte fut chargé de l'exécution du décret. Il fit occuper par ses troupes le jardin des Tuileries, se rendit au Conseil des Anciens, promit de faire respecter sa volonté et d'arrêter quiconque s'y opposerait. Il tint à la garde nationale et aux soldats le langage qui devait leur plaire. A la première il parla de la loi, aux soldats de la gloire, de la confiance qu'ils lui inspiraient et des grandes choses qu'ils étaient assurés de faire ensemble. Il distribua les rôles à ses généraux, les anima de son esprit et s'assura de leur dévouement.

Les Cinq-Cents, prévenus par un message de la décision des Anciens, s'ajournèrent pour le lendemain à Saint-Cloud. Siéyès et Roger-Ducos convoquèrent leurs collègues. Barras, qui comprit ce qui allait se passer, ou que l'on mit en demeure de se retirer, envoya sa démission ; Gohier et Moulins, à qui on proposa de l'imiter, s'y refusèrent. Bonaparte les fit garder à vue au Luxembourg.

Paris était calme et Fouché ne le troubla pas par des précautions. Les Jacobins se sentaient impuissants, et ils ne tentèrent même pas une manifestation dont ils comprenaient l'inutilité. L'indifférence apparente de Paris était une adhésion anticipée à ce qui le débarrasserait du Directoire et engagerait le pays dans une voie nouvelle.

Le lendemain, les curieux, les hommes politiques, les officiers, les magistrats, étaient en grand nombre à Saint-Cloud ; c'était pour eux un spectacle dont ils ne pouvaient prévoir les péripéties, mais dont le dénouement leur paraissait assuré. Les Cinq-Cents se réunirent à une heure. Leurs dispositions n'étaient pas douteuses. Ils voulaient la Constitution et ne voulaient pas de dictature. Ils prêtèrent tous à la tribune serment à la République et à la Constitution. Un seul s'y refusa et donna sa démission, ne jugeant pas cette démonstration bien sérieuse.

Les Anciens, qui s'étaient réunis un peu plus tard, paraissaient disposés, en apprenant la démission des Directeurs, à procéder immédiatement à leur remplacement. La présentation devait être faite par les Cinq-Cents et le choix par les Anciens. Cet acte eût renversé ou du moins compromis le plan de Bonaparte. Il se hâta de l'empêcher. Il parut aux Anciens sans armes, laissant à la porte les grenadiers qui l'avaient accompagné. Il y fut reçu avec défiance plutôt qu'avec hostilité. Il demanda la permission de parler « avec la franchise d'un soldat et celle d'un citoyen zélé pour le bien de son pays. » Ses intentions, « pures et désintéressées, » avaient été dénaturées par la calomnie. Il ne prétendait ni

opprimer la liberté de son pays, ni usurper l'autorité suprême. La patrie n'avait pas de défenseur plus dévoué que lui. Il n'y avait plus de Directoire ; pouvait-on laisser la France sans gouvernement, les intérêts publics sans défenseur et le peuple sans chef ? Il fallait prévenir les déchirements et éviter de perdre les deux grandes conquêtes, prix de tant de sacrifices : la liberté et l'égalité.

Un député l'interrompit : « Et la Constitution ! » Il répondit avec moins d'embarras qu'elle n'était qu'une ruine, que, jouet de tous les partis, elle avait été violée le 18 fructidor, le 22 floréal, le 30 prairial, que tous les droits avaient été outragés, qu'il fallait les rétablir sur une base immuable et consolider enfin en France la liberté et la République. Il se retira, mêlant quelques menaces à ces déclarations, et affirmant que son unique ambition était de soustraire la patrie aux dangers qui la menaçaient. Il abdiquerait le commandement aussitôt que tout serait rentré dans l'ordre, « ne voulant être, à l'égard de la magistrature nommée par les Anciens, que le bras qui la soutiendrait. » Il ajouta « qu'il marchait accompagné du dieu de la guerre » et dit enfin : « Vous allez délibérer ; ordonnez et j'exécuterai. » Il laissa l'assemblée indécise, mais en partie subjuguée.



Lucien Bonaparte.
(D'après un document du temps.)

Il se rendit aux Cinq-Cents et y entra sans armes et découvert. Les cris : « A bas le Dictateur! Vive la République! » retentirent de toutes parts, et les députés se précipitèrent vers lui prêts aux violences. Il sortit de la salle sans être parvenu à se faire entendre. C'était un échec qui pouvait entraîner la chute de toutes ses espérances.

Son frère Lucien présidait les Cinq-Cents. Il essaya, sans convaincre personne, d'expliquer cette démarche et de justifier les motifs qui l'avaient inspirée. On ne l'écouta pas et lorsque, quittant son siège pour la tribune, il s'efforça de calmer les esprits et de soutenir que personne ne voulait porter atteinte aux droits de la représentation nationale, ses paroles furent étouffées par des protestations indignées. « Hors la loi le général

Bonaparte ! » Il reprit son siège et fit voter la permanence de l'assemblée, son retour à Paris, et la réunion des troupes de Saint-Cloud sous le commandement de Bernadotte. Il refusa avec indignation de mettre aux voix la proscription de son frère et déposa sa toque et sa robe. Le général Lefebvre le fit enlever par quelques grenadiers. Il avait un autre rôle à jouer.



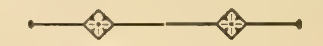
Le 18 Brumaire, (9 Novembre 1799) peint par Bouchot, Musée de Versailles.

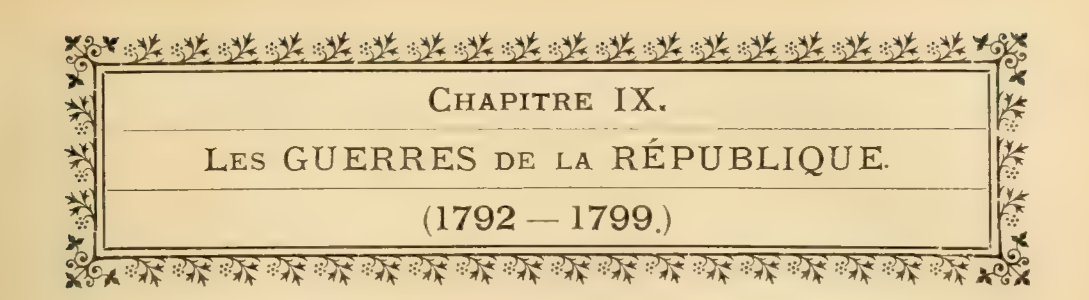
La séance continua, confuse, agitée. Les propositions se succédaient violentes, raisonnables, extrêmes et conciliatrices, sans aboutir à une solution. Lucien était monté à cheval et avait harangué les troupes comme président des Cinq-Cents. Il s'était assuré de leurs dispositions

et leur avait donné l'ordre de sabrer quiconque les engagerait à manquer à leur devoir. Le général Leclerc les dirigea vers la salle des Cinq-Cents. Ils y entrèrent tambours battants et répondirent en croisant la baïonnette aux députés qui vinrent leur dire que leur devoir était, non d'attaquer la représentation nationale, mais de la défendre. Leclerc déclara le corps législatif dissous et ordonna d'avancer. L'ordre fut exécuté lentement, afin de laisser aux députés le temps de se sauver, car on voulait éviter de souiller la journée par une goutte de sang. Il y avait heureusement de nombreuses fenêtres, et ceux qui avaient juré de mourir sur leurs sièges pour défendre la Constitution et la République, les escaladèrent pour fuir à travers le jardin. La dernière manifestation d'indépendance et l'acte suprême de dévouement à la Constitution consista pour quelques-uns à crier : « Vive la République ! »

La dispersion des Cinq-Cents fut annoncée aux Anciens pendant qu'ils délibéraient sur le serment à prêter à la Constitution. Ils avaient chargé une commission de cinq membres de leur proposer les mesures propres à garantir leur sécurité et le salut public. Sur son rapport, l'assemblée vota la création d'une commission exécutive de trois membres, l'ajournement du corps législatif et la nomination d'un comité chargé de le remplacer.

Le soir, Lucien fit décréter, par quelques membres des Cinq-Cents, que Bonaparte et les troupes avaient bien mérité de la patrie, qu'une commission se joindrait à celle des Anciens pour préparer une Constitution nouvelle garantissant tous les droits, et que Siéyès, Roger-Ducos et Bonaparte seraient chargés du pouvoir exécutif avec le titre de Consuls. Les trois Consuls, qui avaient réglé tout ce que les débris des Cinq-Cents venaient de voter, parurent alors à la tête d'un brillant cortège et jurèrent « fidélité inviolable à la souveraineté du peuple, à la république une et indivisible, à la liberté, à l'égalité et au système représentatif. » Comme tous les coups de force qui réussissent, celui du 18 brumaire reçut l'adhésion empressée de ceux qui l'auraient le plus énergiquement flétri s'il avait échoué.





CHAPITRE IX.

LES GUERRES DE LA RÉPUBLIQUE.

(1792 — 1799.)



Es relations de la France avec les puissances étrangères étaient mauvaises. Les progrès de la Révolution effrayaient les souverains, qui en redoutaient la propagande et l'invasion. Presque partout on armait. Les rassemblements des émigrés, leurs projets hautement annoncés, leurs correspondances à l'intérieur, irritaient les hommes qui avaient pris la tête du mouvement, et rendaient la situation du roi difficile. Il signifia, le 20 décembre 1791, aux électeurs de Trèves et de Mayence, d'avoir à dissiper les rassemblements. Ils s'y refusèrent, et l'empereur déclara qu'il les soutiendrait. Le roi fit annoncer à l'assemblée que, s'il ne recevait pas satisfaction avant le 15 janvier, il déclarerait la guerre. Trois armées furent formées. La frontière du nord fut occupée, de Dunkerque à Philippeville, avec quarante-huit mille hommes par Rochambeau ; de Philippeville à Lauterbourg, avec cinquante-deux mille par La Fayette, et de Lauterbourg à Bâle, par Luckner, avec quarante-deux mille. Montesquiou défendait l'entrée des Alpes.

Lorsque, le 24 mars 1792, un ministère girondin eut remplacé celui qui avait la confiance du roi, la guerre devint inévitable. L'Autriche s'était alliée à la Prusse, et, aux sommations hautaines de Dumouriez, elle répondit en demandant la restauration de la monarchie française conformément aux déclarations du 23 juin 1789. Le roi se rendit à l'assemblée et proposa, aux termes de la Constitution, la guerre contre le roi de Bohême et de Hongrie (20 avril 1792).

La Belgique fut envahie par trois colonnes de Rochambeau qui se portèrent vers Furnes, Tournai et Mons, pendant que La Fayette se dirigeait sur Namur. La colonne qui marchait sur Tournai, sous le commandement de Dillon, se débanda, rentra en désordre à Lille et massacra son général (28 avril). Celle de Biron fut attaquée par les Autrichiens près de Jemmapes, et s'enfuit en criant, comme celle de Dillon : A la trahison ! Les Autrichiens ne profitèrent pas de ces avantages et, par leur inaction, laissèrent réorganiser ces forces.

Le ministère girondin fut renvoyé le 12 juin, la royauté indignement et impunément violée le 20, la patrie déclarée en danger le 11 juillet, et le manifeste du duc de Brunswick publié le 28. L'empereur et le roi de Prusse, disait-il, ne s'étaient armés que « pour faire cesser l'anarchie dans l'intérieur du royaume, arrêter les attaques dirigées contre le trône et l'autel, rendre au roi sa liberté et le mettre en état d'exercer son autorité légitime. S'il était fait le moindre outrage à la famille royale, leurs majestés impériale et royale livreraient Paris à une exécution militaire et à une subversion totale. »

Après le 10 août, les ambassadeurs étrangers quittèrent Paris, et l'armée alliée, dans laquelle était le roi de Prusse, Frédéric Guillaume, franchit nos frontières (22 août 1792).

Dumouriez commandait l'armée du Nord, et Kellermann avait remplacé Luckner à celle de l'Est. La capitulation du Longwy, après quinze heures de bombardement, le 23, porta au comble l'exaspération dans la Commune, et, sous sa pression, l'assemblée prit des mesures extrêmes. Mais le désordre était partout, et si Brunswick avait marché plus résolument, il n'aurait pas trouvé d'obstacle jusqu'à Paris. Le 2 septembre, Verdun capitula.

Dumouriez, abandonnant son plan d'invasion de la Belgique, se rendit à Sedan, où il trouva l'armée de La Fayette désorganisée. Il passa entre l'Argonne et la Meuse devant les Prussiens. Arthur Dillon les rejeta, et occupa le défilé des Islettes et le passage de la Chalade. Dumouriez s'avança jusqu'à Grand-Pré, se retrancha entre l'Aire et l'Aisne et défendit la Croix-au-Bois. Le défilé septentrional du Chêne-Populeux fut occupé par un troisième corps. Kellermann reçut l'ordre d'opérer sur le flanc des Prussiens, et Beurnonville, de se rendre à Réthel et, si c'était nécessaire, à Grand-Pré.

Le 13, les Autrichiens forcèrent un des passages, que Dumouriez ne put reprendre. Menacé d'être tourné par vingt-cinq mille Autrichiens, attaqué par quarante mille Prussiens et enfermé entre deux rivières, il traverse l'Aisne, la remonte jusqu'à Sainte-Menehould, et prend position devant la route de Châlons. Les Prussiens marchent sur lui et, le 20 septembre, dirigent trois colonnes contre Kellermann, posté au moulin de Valmy. Kellermann les repousse à la baïonnette. Les pertes, égales des deux côtés, s'élevèrent à près de neuf cents hommes. Les Prussiens se retirèrent. On loua le héros de la journée, Kellermann, et on s'applaudit de voir la France délivrée. En effet, Brunswick, harcelé de tous

côtés, se procurant difficilement des vivres, obligé de manœuvrer sur des terres détrempées, affaibli par les maladies, ne pouvait avancer et n'osait rester immobile. Le roi de Prusse avait d'ailleurs besoin de ses troupes en Pologne. Verdun et Longwy furent rapidement évacués, et, le 1er octobre, les Prussiens étaient sortis de France.

Leur retraite s'opéra tranquillement, soit que Dumouriez ne crût pas prudent de les suivre, soit qu'il y ait eu entre eux une convention secrète.

Custine, qui commandait sur le Rhin, prit Worms, Spire, Mayence, Franctfort (octobre). Les Autrichiens battirent nos troupes au camp de Maulde (24 septembre) et bombardèrent Lille pendant douze jours ; sept cents maisons furent brûlées. L'attitude énergique de la population, la réponse du maire André (1) et l'approche de Dumouriez, déterminèrent le duc de Saxe-Teschen à repasser la frontière.

Montesquiou envahit la Savoie le 23 septembre, et devant Anselme, Nice, le fort Montalban et Villefranche se rendirent avec d'immenses approvisionnements. Ces succès, dont les Jacobins s'attribuèrent la gloire, fortifièrent leur pouvoir, et montrèrent à l'Europe que l'esprit de la Révolution n'avait pas altéré notre génie militaire.

Dumouriez entra en campagne le 25 octobre. Son armée était nombreuse, avait de l'enthousiasme à défaut de discipline, et les Autrichiens, disséminés sur un grand espace, montraient peu de confiance en des chefs qui ne s'entendaient pas.

Il marcha de Valenciennes sur Mons, dans l'espoir d'enfermer les Autrichiens entre Valence, la Bourdonnaie et sa propre armée. Mais ils étaient plus nombreux qu'il ne le croyait, par la jonction de Clerfayt et de Saxe-Teschen. Il les trouva établis sur les hauteurs de Cuesmes et de Jemmapes, défendues par trois étages de redoutes. Pour les enlever, il envoya Harville fermer la route de Bruxelles, plaça Beurnonville à droite, Égalité, fils du duc d'Orléans, depuis Louis-Philippe, au centre, et Ferrand à gauche.

Les redoutes furent enlevées après plusieurs échecs, et les Autrichiens durent se mettre en retraite sur Bruxelles (6 novembre). L'enthousiasme que provoqua la bataille de Jemmapes aurait été justifié si on avait tenu compte des conditions déplorables de l'armée victorieuse.

1. Il écrivit au duc de Saxe : « Nous venons de renouveler notre serment d'être fidèles à la nation, de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir à notre poste. Nous ne sommes pas des parjures. »

Dumouriez entra à Mons, à Bruxelles, à Malines, à Liège, pendant que ses généraux prenaient Tournai, Gand, Anvers et Namur. En un mois la Belgique était conquise. Elle s'y était prêtée, et la haine pour les Autrichiens avait secondé nos armes. La Convention se hâta d'envoyer à la suite de l'armée des apôtres des idées nouvelles et de doter la Belgique de clubs. Il eût mieux valu assurer des renforts, des vivres et des munitions. Dumouriez remplaça les généraux qui pliaient devant les exigences des Jacobins, défendit ceux qui exécutaient ses ordres, et fut réduit à vivre aux dépens du pays.

Elle se croyait appelée à régénérer le monde, et des émissaires eurent pour mission de révolutionner la Suisse, la Savoie, l'Italie et l'Espagne. Sans doute, la république s'était engagée à ne pas faire de conquêtes, mais Grégoire démontra victorieusement qu'elle ne s'était pas interdit les annexions. Grâce à cette distinction, elle put voter sans scrupule la réunion de la Savoie à la France, et ordonner l'occupation de Rome, afin de forcer le Pape à accepter la constitution civile du clergé ; mais Kellermann ne put réaliser les projets contenus dans un manifeste pompeux. Naples reconnut la république et fit avec elle un traité de commerce. Custine ne réussit pas en Allemagne et dut évacuer Francfort (2 décembre).

Dans les derniers jours de la captivité du roi, les rapports avec l'Angleterre étaient devenus difficiles. Pitt aurait voulu éviter la guerre, mais le sentiment national ne le permit pas. La cour prit le deuil de Louis XVI, et l'ambassadeur de France reçut l'ordre de quitter Londres. La guerre fut déclarée à l'Angleterre et à la Hollande, sur la proposition du comité diplomatique (8 février 1793). Pitt, considérant la condamnation de Louis XVI comme attentatoire à tous les principes des gouvernements réguliers, promit des subsides à l'Autriche, à la Prusse et à la Sardaigne. Les mesures les plus vigoureuses furent prises par la Convention pour tenir tête à l'orage qu'elle avait soulevé.

Pache fut remplacé au ministère de la Guerre par Beurnonville ; on réorganisa l'armée; Brissot dit que toute la France devait être « un camp », et on fit une levée de trois cent mille hommes.

Dumouriez, qui s'était rendu à Paris, peut-être avec la pensée de sauver le roi, rentra en Belgique mécontent, et fit un mouvement contre la Hollande. Le prince de Cobourg et Beaulieu le contraignirent à une retraite précipitée, et lui prirent presque tout son matériel.

Le 7 mars 1793, la guerre était déclarée à l'Espagne, et le 8, on fit

appel aux sections, à la garde nationale, à toute la jeunesse pour sauver la patrie. Dumouriez reprit l'offensive, et, le 18 mars, attaqua les Autrichiens. Il s'empara de Nerwinde, mais son aile gauche repoussée l'obligea à la retraite. Il avait perdu quatre mille hommes et dut se borner à préserver la frontière. Dans une entrevue à Louvain avec le colonel Mack, chef d'état-major des alliés, il lui fit part de son projet de dissoudre la Convention, d'arracher au Temple Louis XVII et de rétablir la Constitution de 1791, en y joignant une Chambre haute à l'imitation de l'Angleterre.

Depuis longtemps suspect, il reçut le 2 avril quatre commissaires, Camus, Quinette, Lamarque et Bancal, qui, après avoir essayé de l'attirer à Lille, le sommèrent de rentrer à Paris. Il répondit qu'il n'était pas assez fou pour livrer sa tête, les fit arrêter et les livra à Clerfayt. Mais les troupes qu'il avait espéré soulever ne reconnaissaient plus son autorité, et trois bataillons qu'il rencontra essayèrent de s'emparer de lui. Il échappa avec peine, et passa la frontière avec le duc de Chartres et quelques officiers supérieurs. L'Autriche lui fut refusée comme lieu d'asile, et il dut se réfugier en Suisse.

Il fut déclaré traître à la patrie. Dampierre reçut le commandement de l'armée du Nord et Bouchotte le ministère de la Guerre. Il fut décidé que des représentants du peuple seraient attachés à chaque armée à titre de commissaires, afin de surveiller les généraux toujours suspects.

La Révolution n'avait pas été acceptée dans toutes les provinces avec le même enthousiasme ou subie avec une égale résignation. A l'est et au nord-est, les populations semblaient acquises à la république jacobine ; au midi, l'influence des Girondins était prépondérante ; l'ouest et le sud-est étaient restés royalistes. Lyon, par son importance, semblait appelé à contrebalancer l'influence de Paris et à grouper les forces de la résistance. Cependant la municipalité était montagnarde, les hommes modérés n'ayant pas voulu, comme dans un trop grand nombre de villes, lutter ouvertement contre les révolutionnaires. Le Piémontais Challier, qu'on appelait le Marat du midi, y dominait. La municipalité avait levé une armée, prélevé trente millions sur les riches, emprisonné plus de quinze cents personnes, et menaçait de *septembriser* tous ceux qui lui résisteraient. Challier disait : « Un bon révolutionnaire doit exterminer ceux qui ne pensent pas comme lui. » Les sections prirent les armes contre la municipalité, et Lyon fut le théâtre d'une véritable bataille, qui se termina par l'enlèvement de l'Hotel-de-ville (9 mai 1793). Challier, mis en jugement, fut condamné et exécuté avec trois de ses complices.

La nouvelle municipalité rétablit l'ordre, leva une armée, se constitua dans une complète indépendance, et s'entendit avec les populations de l'Isère, de l'Ain et du Jura, qui avaient échappé au joug révolutionnaire.

La Convention envoya soixante-dix mille hommes pour soumettre la ville rebelle. Pendant soixante-trois jours, huit mille gentilshommes, bourgeois, ouvriers, se défendirent avec une admirable énergie. Les assiégeants lancèrent quatre mille six cent quarante-et-un obus, onze mille six cent trente-quatre boulets et vingt-huit mille bombes. La plupart des édifices publics, les hôpitaux, des quartiers tout entiers étaient en cendres. Trois commandants, de Précy, de Virieu, de Nervo, animaient de leur courage les soldats et les habitants. Lorsque les vivres manquèrent tout à fait et qu'il fallut se rendre, Précy, à la tête de quelques braves, forma un bataillon, mit au milieu les femmes et les enfants, et tenta de s'ouvrir un passage. Quelques-uns périrent, d'autres cherchèrent un refuge dans les villages voisins, où ils furent traqués comme des bêtes fauves ; plusieurs, ramenés à Lyon, furent victimes du comédien Collot d'Herbois, devenu conventionnel, et de son collègue, l'ancien Oratorien Fouché. Ils déclarèrent bientôt que « l'activité de la flamme était nécessaire... et qu'il fallait célébrer les fêtes civiques en exterminant sans exception tous ceux qui n'aimaient pas la Révolution. » Collot inventa les mitraillades, qui allaient plus vite que la guillotine. Le nombre des victimes de ces exécutions, qui portaient indistinctement sur tous les âges, les sexes et les situations sociales, dépassa quatre mille (octobre 1793).

Plus de cinquante départements étaient soulevés contre la Convention. La persécution religieuse, les arrestations, la mort du roi, les attaques contre les citoyens paisibles, les atteintes à toutes les libertés, la conscription, les réquisitions, les excès des commissaires de la Convention, la proscription des Girondins, la guerre, les exécutions, les souffrances du présent, les terreurs de l'avenir, avaient provoqué des soulèvements. Le drapeau blanc flottait dans les Cévennes, où trente mille paysans étaient armés et formaient le projet, avec l'Auvergne et le Limousin, de se joindre à la Vendée.

La Vendée, que les lois civiles et religieuses de la Constituante et les sanglantes journées du 14 juillet, du 5 et du 6 octobre 1789, du 20 juin et du 10 août 1792, avaient profondément blessée dans ses affections, sa foi et ses intérêts, se souleva d'indignation à la nouvelle de la mort du roi. Elle avait conservé ses mœurs antiques, son dévouement à

l'Église, son attachement à ses seigneurs comme au roi, et ne s'était pas laissé pénétrer par le souffle d'impiété et de corruption qui avait flétri la société du XVIIIe siècle. La constitution civile du clergé avait rencontré une invincible résistance et provoqué d'unanimes protestations.

Le 10 mars 1793, jour du tirage au sort pour une levée de trois cent mille hommes, l'explosion fut générale. Les jeunes gens ne se présentèrent pas, et à Saint-Florent d'Anjou désarmèrent les gendarmes. Dans le *Marais*, dans le *Bocage*, dans la *Plaine*, on se groupa, on se donna des chefs. Un voiturier, connu par sa piété, Cathelineau, fut mis à la tête du mouvement, et ses soldats improvisés, sans armes, prirent Chemillé, que défendaient deux cents hommes avec trois canons (14 mars 1793). Deux jours après, un garde-chasse, Stofflet, conduisait sa troupe à Chollet, chef-lieu de district, dont il s'emparait malgré une garnison de cinq cents hommes.

Ces défenseurs de leur foi politique et religieuse marchaient le chapelet à la main, se jetaient à genoux, recevaient l'absolution, et, armés de bâtons, de faulx, de fourches, de mauvais fusils, couraient à l'ennemi. La victoire leur donna des armes ; Mâchecoul, Challans et Pornic furent pris. A Saint-Vincent ils battirent deux mille quatre cents soldats de la ligne et de la garde nationale, et s'emparèrent des Sables d'Olonne après un siège de cinq jours. A la fin du mois, tout le pays compris entre la mer et la Loire leur appartenait.

Charette, ancien officier de marine, forma une armée recrutée dans le *Marais*, et qui s'éleva jusqu'à vingt mille hommes. Dans le *Bocage*, d'Elbée, Lescure, Larochejaquelein, groupèrent les paysans, qu'ils animèrent de leur confiance et de leur courage. Dans la *Plaine*, Bonchamp, qui avait servi avec distinction dans l'Inde sous Suffren, et en Amérique dans la guerre de l'Indépendance, organisa des forces qui marchaient par paroisses, portaient leurs vivres, et comptaient sur les munitions de l'ennemi. Leur intrépide audace avait raison du nombre, de l'organisation, d'un armement supérieur et du fanatisme révolutionnaire.

La Convention ordonna la formation d'une armée contre les Vendéens. Des gendarmes, des volontaires, des recrues, des troupes de ligne, les attaquèrent sans plan, sans ordre et sans succès.

Deux corps battus par d'Elbée, à Coron et à Beaupréau, durent repasser la Loire. Le 5 mai, La Rochejaquelein vainquit aux Aubiers le général Quétineau et le rejeta sur Thouars, qui fut emporté après un combat violent.

Les royalistes étaient moins heureux ailleurs. Dix mille hommes avaient marché de Marseille sur Avignon. Un corps de l'armée des Alpes les battit dans les gorges de Septêmes, et entra dans la ville, où il rétablit, avec les excès ordinaires, l'autorité de la Convention (23 août 1793). Toulon, qui avait emprisonné deux commissaires et envoyé à l'échafaud les chefs de club, vit affluer dans ses murs les royalistes que poursuivait l'armée républicaine, et, désespérant de se défendre, ouvrit son port à la flotte anglaise (27 août).

En Vendée Lescure, entré à Saumur, avait passé la Loire, et se dirigeait sur le Mans au milieu de populations amies. Mais, loin de leur pays, les Vendéens n'étaient plus les mêmes ; imprévoyants et peu disciplinés, ils furent contraints à la retraite et battus à Saumur. Une tentative faite sur Nantes par Cathelineau ne réussit pas. Après un combat de dix-huit heures, il fut tué, et ses soldats rentrèrent précipitamment dans leur pays. Ils y retrouvèrent la victoire. Westermann fut battu à Châtillon, Labarolière à Vihiers, Santerre à Coron, et les républicains se rejetèrent au delà de la Loire (17 juillet). Leurs généraux ne s'accordaient pas, les troupes étaient désorganisées, les représentants augmentaient le désordre par leurs soupçons, et la honte d'être battus par des hommes mal armés ajoutait au découragement.

La défaite de Santerre à Coron ouvrait aux Vendéens la route de Nantes ou celle d'Angers. Ils aimèrent mieux assurer la tranquillité du pays en le débarrassant des corps républicains qui l'occupaient. Le 13 août, ils attaquèrent le général Tancq près de Luçon, furent vaincus, et durent remonter vers la Loire. Deux armées commandées par Rossignol et Canclaux les menaçaient. Ils écrasèrent successivement les colonnes républicaines de Rossignol, qui opéraient isolément, et, se jetant sur l'avant-garde de Canclaux commandée par Kléber, ils la battirent à Torfou, et rejetèrent toute l'armée sur Nantes (19 septembre 1793). Les colonnes parties de Saumur et d'Angers subirent un égal désastre, et ils restèrent maîtres des Ponts de Cé, qui assurent le passage de la Loire.

La Convention destitua Rossignol et Canclaux, confia le commandement à Léchelle, et luidonna pour conseil Kléber, imposant l'obligation, comme si l'on commandait à la victoire, d'en finir avec les Vendéens avant le 20 octobre. Les troupes se réunirent à Bressuire, repoussèrent les Vendéens de Châtillon, les poursuivirent jusqu'à Chollet et Baupréau, et les défirent complètement (16 octobre). Ce n'était plus une armée que les républicains avaient devant eux, mais une cohue de femmes, d'en-

fants, de vieillards, de paysans. Mise en désordre, cette troupe, à qui les blessures et la mort avaient enlevé presque tous ses chefs, passa sur la rive droite de la Loire et s'avança jusqu'à Laval. Léchelle la suivit lentement, l'attaqua sur les hauteurs d'Entrames, entre Laval et Château-Gonthier, et fut mis en déroute.

La Bretagne, restée fidèle comme la Vendée, avait été contenue par la Terreur. L'opposition d'une troupe vendéenne avait provoqué un soulèvement que la configuration du sol rendait facile ; mais les influences politiques l'emportèrent sur les plans militaires.

La Rochejaquelin était le seul chef, et sa valeur, son entrain, sa générosité, son audace, lui donnaient tous les cœurs.

Les Anglais, qui préparaient des troupes de débarquement à Jersey, lui conseillèrent une expédition sur Granville. La possession de ce port, en lui assurant les communications avec l'Angleterre, lui aurait donné des renforts, des armes, des munitions et de l'argent. Il se laissa persuader, éloigna les Vendéens de leur pays, arriva le 15 novembre devant la ville, trouva une résistance sur laquelle il ne comptait pas, et ramena par Dol ses troupes affaiblies et découragées. Rossignol l'ayant attaqué à Autrin, il le repoussa, revint vers Angers par Fougères et Laval, et fut assailli et mis en désordre par Westermann et Kléber, qui le rejetèrent sur la Flèche, d'où il gagna le Mans. Marceau, se portant rapidement sur cette ville avec des forces supérieures, fit, pendant la nuit du 12 décembre, une véritable boucherie des divers corps de cette brave armée. Westermann poursuivit les fuyards et les extermina. Ce qui restait se jeta de Laval sur Ancenis et, après une tentative infructueuse pour passer la Loire, sur Savenay. C'est là que fut livré, le 22 décembre 1793, un dernier combat. La grande période de cette « guerre de géants, » selon l'expression de Napoléon, se fermait sur cet épouvantable désastre. Vaincus dans cette lutte inégale, les Vendéens avaient défendu leurs vieilles croyances et laissaient un mémorable exemple des plus héroïques vertus.

Si Chateaubriand a pu dire avec vérité, de nos généraux et de nos soldats combattant l'étranger, que « leur vaillante épée servit de contrepoids à la hache révolutionnaire, » c'est surtout des Vendéens que l'on peut affirmer qu'ils ont été, pendant les jours néfastes, les gardiens de l'honneur du pays.

La plupart des chefs vendéens avaient péri. Charette, Stofflet et Larochejaquelein tenaient encore la campagne, unissant leurs efforts ou agissant isolément. Des colonnes infernales parcouraient ces contrées

y semant le ravage, l'incendie et la mort. Larochejaquelein, qui avait dit à ses soldats : « Si j'avance, suivez-moi; si je recule, tuez-moi; si je meurs, vengez-moi ! » tomba le 4 mars 1794, frappé par un soldat républicain qu'il sommait de se rendre en lui promettant la vie. Charette et Stofflet ne s'entendaient pas. Le général Thureau, qui n'avait reculé devant aucune atrocité pour soumettre le pays, fut rappelé, et le commandement revint à Canclaux, qui devait user de la persuasion.



Larochejaquelein.

La lutte ouverte en Bretagne après la défaite de Savenay, se développait sous Scepeaux, Bourmont, Cadoudal et Puisaye.

Hoche, envoyé contre eux, combattait et négociait. Les populations de Bretagne et de Vendée, qui avaient beaucoup souffert, aspiraient à

la paix. Par un traité du 15 février 1795 Charette obtint : la liberté du culte, une indemnité de deux millions, la reconstruction des habitations incendiées, et la formation d'une garde territoriale payée par l'État. En Bretagne, l'aide de camp de Puisaye accepta le traité, et, le 4 mai, Stofflet, major-général de l'armée catholique et royale, y accéda.

La paix ne fut pas de longue durée. Deux comités, l'un de Londres, l'autre de Paris, restaient en communication avec les chefs. Hoche, qui saisit certains indices, fit arrêter Cormatin, l'aide de camp de Puisaye, et surveiller Stofflet. Il ne put empêcher une expédition préparée par Pitt. Elle se composait de trois mille six cents émigrés que portaient neuf vaisseaux, avec des armes, des uniformes, des munitions, de l'argent. La flotte française, attaquée près de Belle-Isle, perdit trois vaisseaux et dut se réfugier à Lorient (23 juin 1795), laissant le passage libre. La Vendée, où Charette en armes attendait des renforts et des secours, était ouverte, mais les Anglais débarquèrent dans la presqu'île de Quiberon et s'emparèrent du fort Penthièvre. Le pays, contenu, ne se leva pas, et dix mille Chouans seulement rejoignirent les émigrés. Il en résulta une hésitation qui permit à Hoche de réunir ses troupes. Il refoula l'armée royaliste dans la presqu'île. Puisaye, qui commandait et qui ne pouvait se délivrer que par une victoire, envoya contre lui deux corps qui devaient l'attaquer par derrière pendant son attaque de front. Les deux corps n'agirent pas, et Puisaye, écrasé par des forces supérieures, fut rejeté dans la presqu'île (16 juillet).



William Pitt.

Hoche s'ouvrit par trahison le fort Penthièvre, et, dominant les émigrés, il les refoula jusqu'à la côte. Le salut était dans un prompt embarque-

ment, car la résistance et l'offensive étaient également impossibles. L'état de la mer rendait cette opération difficile, et peut-être les dispositions des Anglais, dont l'honneur n'est pas sorti sauf de cette affaire, ne l'empêchèrent-elles pas moins. Il y avait là des représentants de toutes nos vieilles gloires, des noms mêlés à nos plus brillantes traditions. Plusieurs périrent avec les embarcations qui les portaient, d'autres sous le feu anglais balayant la côte et atteignant indistinctement ennemis et alliés, d'autres sous les balles républicaines. « Rendez-vous ! » criait-on des rangs de l'armée de Hoche, où l'on ne pouvait s'empêcher d'admirer la bravoure et de plaindre le malheur, et ce qui restait de cette troupe héroïque déposa les armes (21 juillet).

Quoique la capitulation n'eût pas été entourée des formes ordinaires, elle n'était pas moins obligatoire : Hoche le croyait. La Convention en jugea autrement. Elle donna ordre d'exécuter la loi qui punissait de mort tout émigré posant le pied sur la terre de France. Tallien, envoyé en mission auprès de Hoche, fit fusiller sept cent onze émigrés et provoqua de promptes et cruelles représailles.

Ce désastre ne découragea pas les royalistes. Des vaisseaux anglais portèrent sur les côtes de la Vendée deux mille cinq cents émigrés et des armes. Charette les attendait avec dix mille hommes ; mais six semaines furent perdues dans des hésitations, des changements de plan et des négociations. Le comte d'Artois, qui devait prendre le commandement de l'expédition, n'avait confiance ni dans les renseignements qui lui venaient de France, ni dans les secours que lui promettait le gouvernement anglais. Il repartit sans avoir rien fait. Hoche, au courant des projets des royalistes, avait pris d'habiles précautions, empêchant les communications entre la Bretagne et la Vendée, établissant des postes sur le rivage et reliant entre elles ses forces, pour empêcher ou repousser promptement toutes les tentatives.

Charette recommença pourtant la guerre, mais battu partout, enfermé par un cordon de troupes qui se rétrécissait de jour en jour, il fut réduit à se cacher dans les bois et les marécages. Il fut pris, conduit à Nantes et fusillé le 24 mars 1796. Un mois auparavant, Stofflet avait eu le même sort. L'Ouest était pacifié par la force des armes et des mesures qui, sans donner satisfaction aux revendications légitimes de ces populations, atténuaient l'effet de certaines lois révolutionnaires. Le pays était ruiné, les plus ardents et les plus généreux avaient péri dans les combats ; la république, après avoir épuisé les violences, usait habilement

de la séduction. Les Chouans ne désarmèrent pourtant pas complètement, et il y eut en 1799 de nouvelles résistances. Brune y mit fin, et, dès 1800, toute trace d'agitation disparut.

Après la fuite de Dumouriez, le prince de Cobourg passa la frontière, répandit de la Meuse à la mer cent mille Prussiens, Anglais et Hollandais, livra de nombreux combats et bloqua Condé. Dampierre fut tué. Ses troupes, après avoir défendu pendant quinze jours le camp de Famars devant Valenciennes, furent contraintes de se retirer derrière l'Escaut, entre Bouchain et Cambrai (mai 1793).

Le roi de Prusse avait passé le Rhin (25 mars 1793) et menaçait Mayence. Custine, dont les forces étaient disséminées, se replia sur Landau, Wissembourg et Strasbourg, laissa investir Mayence, et lorsqu'il attaqua cette armée, dont il eût pu facilement percer les lignes trop étendues, il fut mis en déroute et donna sa démission (17 mai).

Le 27 juillet 1793, Mayence se rendit après une résistance désespérée. Elle avait épuisé ses vivres, et l'héroïsme fut impuissant contre la faim. Les vingt mille hommes qui composaient la garnison sous les généraux Doyré, Meunier, Dubayet et Kléber, furent laissés en liberté, à la condition de ne pas porter les armes pendant un an. Envoyés en Vendée, ils se signalèrent par des excès qui rendirent odieux le nom de *Mayençais*. Trois jours après, Valenciennes succomba, et sa garnison fut emmenée prisonnière de guerre.

Ces échecs portèrent au comble l'exaspération de la Convention qui, le 1er août, dénonça à tous les peuples la conduite du gouvernement anglais « soudoyant des assassins et des incendiaires, » déclara Pitt « l'ennemi du genre humain, » ordonna la saisie des marchandises anglaises et l'arrestation de tous les sujets de cette nation. Le 23 août, elle décréta que, jusqu'à l'expulsion des ennemis, tous les Français seraient « en réquisition permanente pour le service des armées ; » que les femmes et les enfants travailleraient pour la patrie, et que tout serait à la disposition du comité de Salut public. Des représentants furent envoyés dans tous les départements pour l'exécution de ces mesures. On remplaça les vieux généraux par des officiers jeunes, à qui l'enthousiasme devait tenir lieu d'expérience.

Après la prise de Valenciennes, Cobourg menaça Cambrai et assiégea le Quesnoy, pendant que vingt mille hommes, sous le commandement du duc d'Yorck, marchaient sur Dunkerque. Houchard, qui avait remplacé Custine, livra de violents combats à l'armée d'observation à Rex-

poëde, à Hondschoote, et fit lever le siège (8 septembre 1793). Les Hollandais furent battus à Menin et poursuivis jusqu'à Courtrai ; mais l'armée républicaine, saisie d'une terreur subite, se débanda et s'enfuit jusque sous les murs de Lille. Houchard fut destitué, renvoyé devant le tribunal révolutionnaire et, comme Custine, guillotiné.

Cobourg assiégeait Maubeuge. Jourdan, successeur d'Houchard, avec cinquante mille hommes hâtivement ramassés, courut à lui, l'atteignit près de Wattignies, où il s'était retranché, et, après une lutte de deux jours, le battit et le força à lever le siège (16 octobre).

Les armées de la Moselle et du Rhin, repliées sur la Sarre et la Lauter, avaient devant elles les Prussiens commandés par Brunswick et les Autrichiens par Wurmser. Elles essayèrent, le 13 octobre, d'occuper Pirmasens, et furent battues. Il fallut reculer sur Saverne et sur Sarreguemines. Hagueneau se rendit, Fort-Vauban fut pris et Landau bombardé. Hoche, qui s'était fait remarquer dans la défense de Dunkerque, fut mis à la tête de l'armée de la Moselle, Pichegru de celle du Rhin. Hoche essaya vainement de débloquer Landau, et échoua à Kayserlauten contre les Prussiens (17 novembre). Mais le flanc des Autrichiens était découvert : Hoche l'attaqua pendant que Pichegru l'abordait de front. La lutte fut longue. Enfin les Autrichiens durent se retirer sur les lignes de Weissemberg, où les Prussiens les rejoignirent (24 décembre). Les deux armées du Rhin et de la Moselle, sous le commandement de Hoche, emportèrent deux jours après ces retranchements, et Brunswick recula sous Mayence pendant que Wurmser repassait le Rhin.

Après la prise de Lyon le 9 octobre, trente mille hommes sous Dugommier investirent Toulon, que défendaient une nombreuse garnison et des ouvrages considérables. Le plus important, le fort de l'Éguillette, signalé par Napoléon Bonaparte, chef de bataillon d'artillerie, comme la clé de la place, fut pris après un vigoureux assaut. On domina dès lors la ville et la flotte. Les Anglais, jugeant la défense impossible, évacuèrent la place et le port, abandonnant ceux qui les avaient appelés et incendiant la flotte et les arsenaux. Lorsque les assiégeants entrèrent dans la ville (19 décembre), elle était à moitié déserte.

Aux Pyrénées, Ricardos, maître de Villefranche, poussa vers Perpignan, où s'était réfugiée une partie de notre armée. Il fut battu à Peyrestortes et rejeté dans son camp du Mas-d'Eu. Il l'emporta dans une nouvelle attaque à Truillas, et se retira cependant à Boulou, dont il ne put être débusqué. Les combats de Céret, de Villelongue et de Collioure ne

nous furent pas favorables. Collioure, Port-Vendres, Saint-Elne furent perdus, et nos troupes découragées s'abritèrent sous Perpignan (29 décembre).

Pichegru avait soixante mille hommes échelonnés de Dunkerque à Avesnes. Les forces de Clairfayt, de Kaunitz et de Cobourg étaient égales. Cobourg prit Landrecies (26 avril 1794). Mais Moreau et Souham s'emparèrent de Courtrai et de Menin, et battirent Clairfayt à Mouscron (29 avril) et à Courtrai (10 mai). L'armée de la Sambre, sous Desjardins et Charbonnier, tenta quatre fois le passage de cette rivière, fut battue à Grandreng, au Péchaut et à Marchiennes, et resta impuissante malgré les excitations de Saint-Just et de Lebas (10-26 mai).

Cobourg s'était dirigé sur Tourcoing pour couper Moreau et Souham. Les deux généraux réunirent leurs forces, battirent séparément les colonnes autrichiennes, leur tuèrent trois mille hommes et leur prirent soixante canons (18 mai). Pichegru voulut achever la défaite, mais, après un sanglant combat à Pont-à-Chin, il fut obligé de rentrer dans ses positions. Il courut assiéger Ypres et le prit malgré Clairfayt (17 juin).

Ces combats multipliés n'amenaient aucun résultat. Jourdan reçut l'ordre de porter quarante-cinq mille hommes à l'armée de la Sambre. Il arriva au moment où une cinquième tentative pour passer cette rivière venait d'échouer (3 juin), prit le commandement, opéra le passage, investit Charleroi, et, assailli par des forces supérieures, fut obligé de reculer (16 juin). Cet insuccès ne découragea ni les représentants, ni le général, ni l'armée. On repassa la Sambre, et Charleroi, vigoureusement attaqué, se rendit. Cobourg, avec soixante-dix mille hommes, attaqua l'armée française, qui occupait les hauteurs de Fleurus, perdit près de cinq mille hommes et fut repoussé sur Bruxelles (25 juin).

Cette victoire nous rouvrit les Pays-Bas. Pichegru marcha sur Bruges, Jourdan sur Mons. Landrecies, le Quesnoy, Valenciennes et Condé furent investis. Le duc d'York et Cobourg évacuèrent Bruges, Gand, Bruxelles, et se retirèrent derrière la Dyle, où ils se séparèrent, les Anglais couvrant la Hollande, et les Autrichiens se rapprochant de Cologne. Pichegru força les premiers à reculer jusqu'à Bréda et Jourdan rejeta les seconds au delà de la Meuse, après les avoir battus à Louvain.

Sur les Alpes, le Petit-Saint-Bernard et le mont Cenis furent occupés. Dumerbion, conseillé par Bonaparte, força les Piémontais, après la prise d'Oneille, d'Orméa, de Garessio et du col Ardente, à s'éloigner de Saorgio et du col de Tende, laissant en nos mains quatre mille prisonniers et

soixante-dix canons (28 avril 1794). La route de Turin nous était ouverte.

Dans les Pyrénées orientales, Dugommier, avec soixante mille hommes, attaqua le camp de Boulou, mit en déroute l'armée espagnole, lui prit cent quarante canons, courut assiéger Bellegarde et investit Collioure. La chute de ces places nous ouvrait la Catalogne.

Sur mer et dans les colonies, nous n'eûmes que des revers. Le 20 juillet 1794, nous perdîmes la Corse, la Guadeloupe et la Martinique. A Saint-Domingue, l'émancipation immédiate des noirs provoqua une guerre effroyable qui permit aux Anglais de s'emparer du môle Saint-Nicolas et du Port-au-Prince. Sur les côtes de France, à cent lieues en mer, une flotte rapidement organisée par Jean-Bon Saint-André et Prieur, et commandée par Villaret-Joyeuse, fut écrasée par l'amiral Howe à la hauteur de Brest. Nous perdîmes sept vaisseaux et huit mille hommes. Le vaisseau *le Vengeur* y périt, et si l'on ne doit pas croire à une légende dramatique sur cette fin glorieuse, il ne faut pas moins rendre hommage à un courage que ne secondèrent ni la prudence ni l'habileté (1er juin 1794). Nos corsaires prirent aux Anglais, avant la fin de 1793, quatre cent dix bâtiments.

Après la capitulation de Landrecies, du Quesnoy, de Valenciennes et de Condé, l'armée du Nord culbuta les Anglais à Boxtel (14 septembre 1794). Crèvecœur et Bois-le-Duc se rendirent. Pichegru franchit la Meuse, entra dans Grave, prit Venloo, força Nimègue à capituler (19 et 26 octobre, 8 novembre), et dispersa dans des cantonnements ses soldats fatigués de laborieuses campagnes et réduits au plus extrême dénuement.

L'armée de Sambre et Meuse passa la Meuse à Namur, traversa malgré l'ennemi l'Ourthe et l'Ayvaille (18 septembre), et rejeta les Autrichiens sur la Werder, d'où ils reculèrent jusque sur la Roër. Jourdan les attaqua sur tous les points, les écrasa et les rejeta au delà du Rhin (5 octobre). Maestricht capitula malgré sa garnison, ses ressources et la force de sa position.

L'armée de la Moselle, concentrée avec celle du Rhin entre Landau et Kayserlautern, battit en plusieurs rencontres (juillet) les Prussiens, paralysa leurs mouvements et s'empara de Trèves, se plaçant entre leur flanc droit à Manheim et le flanc gauche des Autrichiens sur la Roër. Les Autrichiens furent battus par Jourdan, mais les Prussiens nous firent subir à Kayserlautern un échec qui nous coûta quatre mille hommes. Cet avantage ne compensa pas leur désastre, et nous pûmes investir Mayence et Luxembourg et prendre Rhinfels. Les quatre armées du

Nord, de Sambre et Meuse, de la Moselle et du Rhin, étaient maîtresses du cours du fleuve depuis Bâle jusqu'à la mer (2 novembre 1794).

Pichegru résolut, d'accord avec les représentants, de faire la conquête de la Hollande. L'Escaut, la Meuse et le Wahal gelés fournirent un passage à l'armée. L'île de Bommel est prise, les lignes de Bréda sont enlevées; l'ennemi recule sur le Lech, puis derrière l'Yssel. L'approche des Français met le désordre dans ses rangs. Les Anglo-Hanovriens regagnent l'Allemagne et les Hollandais cherchent vainement à défendre La Haye. Le stathouder Guillaume V abdique et se retire en Angleterre. Pichegru entre à Utrecht, à Arnheim, à Amersford, à Amsterdam, où il trouve un accueil enthousiaste (20 janvier 1795). L'état des soldats était misérable, mais ils trouvaient dans la victoire la compensation de toutes leurs souffrances. Cette rare énergie leur valut l'admiration de la population, et rendit facile l'achèvement de la conquête. La Hollande septentrionale fut occupée, et nos escadrons, attaquant la flotte hollandaise prise dans les glaces, la forcèrent à se rendre. Les vainqueurs déclarèrent qu'ils n'avaient pour but que de délivrer les Hollandais et de les faire participer à tous les bienfaits de la Révolution. Le stathoudérat fut aboli, et la république batave reçut une constitution démocratique.

La révolution du 9 thermidor arrêta l'invasion de l'Italie. L'armée, en désordre, se retira sur le col de Tende et resta immobile. Les alliés, qui avaient tenté de surprendre Savone, furent battus à Carrare (15 septembre 1794), et notre position dans la rivière de Gênes fut assurée.

Les Espagnols, fortifiés en avant de Figuières, furent attaqués par l'armée tout entière. Augereau réussit à droite, mais au centre Dugommier fut tué, et à gauche nous fûmes repoussés. Pérignon, successeur de Dugommier, reprit l'avantage et obligea l'ennemi à la retraite. Le général La Union fut tué, le camp évacué, et Figuières se rendit après un investissement de quatre jours. Nous y trouvâmes en abondance des armes, des vivres et des munitions (27 novembre 1794). La bataille de la Mouga eut une influence morale considérable, et Roses capitula le 3 février 1795.

La guerre continuait sur la Bidassoa. Moncey, successeur de Muller, s'empara du camp de Berra et des cols qui ouvrent l'Espagne. Victorieux dans la vallée de Bastan et au col de Commissari (25 juillet 1794), il prit Fontarabie (31), Saint-Sébastien (4 août), Tolosa (9), et occupa le 18 octobre la vallée de Roncevaux. Après une tentative sur Pampelune,

il prit, entre Tolosa et Saint-Sébastien, ses quartiers d'hiver. Le Guipuzcoa était entièrement conquis.

La guerre était onéreuse pour la coalition, dont les succès n'avançaient pas les affaires et dont les défaites épuisaient les ressources. Le duc de Toscane traita le 9 février 1795 et reconnut la république française. Le roi de Prusse conclut le 5 avril la paix de Bâle, reconnut la réunion à la France de toute la rive gauche du Rhin, et entraîna dans sa neutralité les électeurs de Saxe, de Hanovre et de Hesse-Cassel. Le 16, la république batave, s'alliant à la France, à qui elle payait comme indemnité de guerre trois cents millions de francs, mit à sa disposition douze vaisseaux de ligne, dix-huit frégates et vingt-cinq mille hommes. Elle lui cédait Maestricht et Venloo, recevait garnison à Grave, à Berg-op-Zoom, à Bois-le-Duc, à Flessingue, et reconnaissait libre la navigation de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin. Les négociations avec l'Espagne, retardées à cause de la liberté du Dauphin et de Madame Royale qu'elle demandait, aboutirent après la mort de Louis XVII. La paix fut signée à Bâle le 14 juillet. La France rendit ses conquêtes et obtint la cession de la partie espagnole de Saint-Domingue. En même temps, la diète germanique demandait à l'empereur de mettre fin à une guerre ruineuse. Le Portugal se montrait disposé à traiter, Naples demandait des conditions acceptables, le Pape et le duc de Parme, mêlés à la guerre malgré eux, désiraient la paix. Seule l'Angleterre persistait dans son hostilité et soutenait l'Autriche.

La guerre continuait en Italie. Schérer, qui occupait les sommets des Alpes, voulant rétablir ses communications avec Gênes, opposa sa gauche commandée par Serrurier aux Piémontais, pendant que son centre occupait les positions dominantes, et que sa droite, sous les ordres d'Augereau, tournait les Autrichiens. Repoussés partout, écrasés à Loano, ils firent une retraite désordonnée, et perdirent huit mille hommes avec quarante canons (24 novembre 1795). Schérer n'osa pas poursuivre ses avantages. Bonaparte lui succéda. Il était chargé de l'exécution d'une partie du plan de Carnot, directeur des opérations militaires. Trois généraux devaient y concourir. Jourdan et Moreau avaient reçu l'ordre de pénétrer en Allemagne, le premier par la vallée du Mein, le second par celle du Necker, et de se diriger sur les États héréditaires de l'empereur, que Bonaparte menacerait par le sud.

Bonaparte trouva trente-cinq mille hommes disséminés entre Savone et Orméa. Il leur adressa une proclamation dans laquelle il leur présen-

tait « les plus fertiles plaines du monde » comme devant leur faire oublier toutes leurs souffrances et leur assurer « gloire, honneur et richesse. » Il les partagea en quatre divisions, dont Serrurier, Masséna, Augereau et Laharpe eurent le commandement, et les opposa aux vingt-cinq mille Piémontais de Colli et aux quarante mille Autrichiens de Beaulieu. Beaulieu fit un mouvement pour nous ramener sur le Var. Bonaparte lui opposa Laharpe, et le fit tourner à Montenotte par Augereau et Masséna, enfonça son centre et le rejeta sur Dégo (12 avril 1796). Le lendemain, Augereau force les gorges de Millesimo, oblige une division piémontaise à se rendre et pousse les autres sur Céva. A Dégo, Masséna et Laharpe écrasent les Autrichiens, et les refoulent vers Milan pendant que les Piémontais se dirigent vers Turin. Ces trois jours de combat leur avaient coûté dix mille hommes et quarante canons.

Les Piémontais passèrent le Tanaro et s'arrêtèrent à Mondovi, où Bonaparte les atteignit, leur tua quatre mille hommes, les rejeta derrière la Stura et s'avança jusqu'à Cherasco, à dix lieues de Turin (21 avril). Le roi de Piémont effrayé demanda à traiter, et signa le 28 un armistice qui, le 3 juin, devint une paix définitive. La France acquérait la Savoie avec les comtés de Nice et de Tende, et occupait les places de Ceva, de Tortone et d'Alexandrie, jusqu'à la paix générale.

Beaulieu, après avoir passé le Pô, s'était fortifié entre la Sesia et le Tessin. Bonaparte courut à Plaisance et franchit le Pô, mais il fut arrêté par des obstacles naturels et Beaulieu put se retirer derrière l'Adda. Sa gauche fut battue à Fombio (8 mai), où périt le brave général Laharpe, et rejetée sur Pizzighitone. Le centre, rallié à Lodi, occupa le pont. Bonaparte les fit attaquer par six mille grenadiers sous les ordres de Masséna. Les canonniers furent tués sur leurs pièces, et l'infanterie essaya vainement de les soutenir ou de les remplacer (10 mai). Beaulieu se retira sur le Mincio, s'appuyant sur Peschiera et sur Mantoue. Pavie, Crémone, Pizzighitone, Milan, tombent entre nos mains. A Milan, Bonaparte organise la conquête, refait son armée, traite avec les ducs de Parme et de Modène, exige des chevaux, des vivres, des tableaux et vingt millions. Il envoie dix millions au Directoire, un à Moreau, et consacre les autres à ses soldats, qu'il avait trouvés mal nourris, sans souliers et presque nus. Rien n'avait jamais été fait si promptement ni d'une manière plus brillante. Aucun général n'avait montré un pareil ascendant, une telle supériorité dans ses conceptions, une égale sûreté dans leur exécution et une si grande indépendance. Il avait son plan de campagne et il le suivait.

Quand on prétendit lui imposer la volonté des Directeurs, il offrit sa démission, que l'on n'osa pas accepter.

Venise lui refusa le passage sur ses terres. Il y entra en ennemi, prit Peschiera aux Autrichiens, Vérone et Legnano aux Vénitiens, et assiégea Mantoue, qui complétait le quadrilatère réputé imprenable (30 mai). La victoire de Borghetto lui avait livré le passage du Mincio et rejeté Beaulieu dans le Tyrol.

Le Piémont, Gênes, Parme, Modène, s'agitaient malgré le traité. Les Anglais soulevaient contre nous toutes les passions, Naples s'armait, Rome était inquiète et Venise irritée. Bonaparte tint tête à tous. Laissant quinze mille hommes devant Mantoue et vingt mille sur l'Adige, il prend une division, oblige le gouvernement napolitain à se retirer de la coalition et à fermer ses ports aux Anglais, reçoit sans coup férir Reggio, Modène, Bologne, Ferrare, accorde au Pape (2 juin) un armistice que paient l'abandon des légations, cent tableaux, cinq cents manuscrits et une contribution de vingt-et-un millions, met une garnison à Livourne, fournit aux Corses des armes contre les Anglais et contient le Piémont. Mais lorsque le vieux Wurmser, que l'empereur avait enlevé aux armées du Rhin pour lui confier la conduite de la guerre en Italie, eut débouché à Trente, le soulèvement devint général.

Wurmser partagea son armée en deux corps, garda le commandement du premier et confia le second à Quasdanowich. Il repoussa Masséna de Rivoli et marcha sur Mantoue, pendant que Quasdanowich prenait Brescia et rejetait de Salo les six mille hommes de Sauret (29 juillet). Bonaparte, abandonnant Mantoue, évacuant Peschiera et Legnano, se jeta sur Quasdanowich, dégagea Salo et Brescia, le culbuta à Lonato, où Masséna lui infligea deux jours après un second échec, et le 3 août, poussant Augereau contre Wurmser à Castiglione, l'accula au Mincio. Il mit en déroute Quasdanowich à Gavardo, fit quatre mille prisonniers, et défit complètement Wurmser, qui avait rallié vingt-cinq mille hommes à Castiglione (5 août). Il reprit ses positions devant Mantoue et rentra dans Vérone et Legnano, pendant que Masséna obligeait Wurmser à se replier sur l'Adige. Les Autrichiens avaient perdu, en six jours, vingt mille hommes tués ou prisonniers, soixante canons et vingt drapeaux.

Wurmser, avec une nouvelle armée de cinquante mille hommes, descendit la Brenta, pendant que Davidowich essayait de nous attirer dans le Tyrol. Bonaparte remonta l'Adige, mit en désordre les Autrichiens dans les gorges de Roveredo et de Cassiano (3 septembre), se lança à la

poursuite de Wurmser, dispersa son arrière-garde à Primolano, le vainquit à Bassano (8 septembre), lui prit quatre mille hommes, le coupa de l'Allemagne, et ne lui laissa d'autre refuge que Mantoue. Le vieux maréchal, entré dans cette place avec quatorze mille hommes le 12 septembre, se crut assez fort pour reprendre l'offensive, mais Bonaparte le repoussa dans la ville (19 septembre).

Les opérations sur le Rhin se rattachaient à celles de l'Italie. Deux armées y concouraient. Celle de Sambre et Meuse, qui s'élevait à soixante-seize mille hommes, sous Jourdan, avec Kléber, Lefebvre, Championnet, Bernadotte, Grenier et Marceau, occupa Francfort, Wurtzbourg et Bamberg, battit les Autrichiens à Forcheim et marcha sur Amberg. Le 20 août 1796 elle était sur la Naab, sans avoir pu être arrêtée par Wastensleben.

L'armée du Rhin, de soixante-dix-sept mille hommes, sous Moreau, successeur de Pichegru, avec Desaix, Beaupuy, Delmas, Saint-Cyr et Férino, poussa devant elle l'archiduc Charles, franchit la Forêt-Noire et le Necker, et le 11 août était à Neresheim sur la rive gauche du Danube. L'archiduc, qui l'avait attaquée sur ce point et à Nordlingen, fut obligé de se retirer au-delà du Lech. Les deux armées continuèrent à s'avancer parallèlement. L'archiduc profita de cette faute, attaqua Jourdan à Amberg le 24 août, le battit, le rejeta sur Wurzbourg, où le 3 septembre il lui infligea une nouvelle défaite, le repoussa d'Altenkirchen, où Marceau fut tué, et le contraignit à repasser le Rhin près de Dusseldorf.

Libre de ce côté, il se dirigea vers Moreau, qui, apprenant la retraite de Jourdan, repassa le Lech et, du 20 au 27 septembre, remonta la vallée du Danube jusqu'à Ulm. Vainqueur à Biberach le 2 octobre, il opéra sa jonction et fut attaqué par l'archiduc à Fribourg sans succès. Desaix repassa le Rhin à Neuf-Brisach, Moreau à Huningue, après une retraite dans laquelle il ne laissa entre les mains de l'ennemi ni blessés, ni prisonniers, ni drapeaux, ni canons, ni munitions, ni bagages (26 octobre). Un grand désastre était sans doute évité, mais le succès du plan de Carnot, plus gigantesque que bien conçu, se trouvait compromis.

La campagne devait être reprise dans les premiers jours de 1797, mais Moreau ne pouvait obtenir du Directoire les ressources nécessaires. Hoche, qui avait remplacé Jourdan à l'armée de Sambre et Meuse, franchit le Rhin au pont de Neuwied, pendant que son lieutenant Championnet arrivait sur Uckerath et Altenkirchen. Il aborda le général autrichien Kray à Heddersdorf, lui enleva des canons, des prisonniers.

et des drapeaux, et le rejeta sur le Mein. Ce fut sa dernière campagne. Après de brillants succès à l'armée de la Moselle, il avait été jeté en prison par ordre du comité de Salut public. Le 9 thermidor lui rendit la liberté. Il fit la guerre en Vendée et fut mis à la tête de l'armée de Sambre et Meuse en février 1797. Les préliminaires de Léoben l'arrêtèrent à Wetzlaer, où il mourut après une courte maladie. L'opinion publique, qui admirait ses grandes qualités, crut à un empoisonnement et en accusa le Directoire.



Le général Bonaparte, d'après le portrait de Gérard.

Desaix, en apprenant la marche de Hoche, avait passé le Rhin au-dessous de Strasbourg. Moreau accourut de Paris, assista à la défaite des Autrichiens à Diersheim, pénétra dans la Forêt-Noire, reprit Kehl, et allait rejoindre Hoche sur le Mein lorsque les préliminaires de Léoben l'arrêtèrent (23 avril 1797).

Le Directoire négociait, faisait la paix avec le Piémont, Gênes et Naples, empêchait Rome et Venise de se déclarer ennemies, reconnaissait la république cispadane dans les États du duc de Modène, promettait la formation d'une ligue lombarde, et signait avec l'Espagne un traité d'alliance offensive et défensive. L'Angleterre fut si effrayée

qu'elle envoya des plénipotentiaires à Paris, moins, il est vrai, avec le désir de faire la paix que pour gagner du temps.

Six semaines après la défaite de Wurmser à Saint-Georges, l'Autriche envoyait en Italie une nouvelle armée. Alvinzi, avec quarante mille hommes, descendait de la Brenta sur l'Adige pour rencontrer à Vérone Davidowich, qui en avait vingt mille. Davidowich rejeta Vaubois sur Trente et de là sur Rivoli, pendant qu'Alvinzi, après être entré à Bassano, poussait Masséna sur Vérone et occupait la redoutable position



Bonaparte au pont d'Arcole, d'après le tableau d'Horace Vernet.

de Caldiero. Bonaparte et Augereau, qui n'avaient pu l'entamer sur la Brenta, se retrouvèrent devant lui. Une attaque de front ne réussit pas (12 novembre). Le 14, Bonaparte sortait de Vérone par la porte opposée à l'ennemi, franchissait l'Adige à Ronco, et, pour tourner Alvinzi, s'avançait jusqu'au pont d'Arcole, que Masséna et Augereau trouvèrent énergiquement défendu. Cette résistance permit à Alvinzi d'arriver. Bonaparte se précipite sur le pont, un drapeau à la main, entrainant ses grenadiers, mais, accueilli par un feu terrible, il est repoussé. Ses bataillons

sont mis en désordre et lui-même est jeté dans le marais, où il aurait péri sans un effort désespéré de ses soldats. Le pont ne put être forcé dans cette journée (15 novembre). Alvinzi reprit l'offensive le lendemain et fut repoussé. Attaqué une troisième fois, il essuya de grandes pertes et se retira en désordre sur Montebello. Ces combats lui coûtèrent douze mille morts et six mille prisonniers. Masséna courut secourir Vaubois, qui s'était replié derrière le Mincio, et Augereau poursuivit Davidowich, qui lui échappa en remontant l'Adige.

Quatre armées autrichiennes avaient été détruites en huit mois. Alvinzi en conduisait une cinquième. Il devait descendre l'Adige jusqu'à Rivoli, pendant que Provera attaquerait Vérone et Legnano, et que Wurmser, ralliant l'armée du Pape, se porterait sur nos derrières. Bonaparte se hâta d'occuper le plateau de Rivoli, qu'il considérait comme le point de jonction nécessaire des armées ennemies. Alvinzi résolut de l'y attaquer par tous les côtés à la fois. Le 13 janvier 1797, Masséna battit Provera, mais Joubert était obligé d'abandonner ses positions, et la jonction d'Alvinzi et de Provera allait s'accomplir. L'infanterie autrichienne multiplia ses attaques. Mais son artillerie n'avait pu la suivre, et nos soixante pièces de canon, soutenues par notre cavalerie, rompirent son élan et l'obligèrent à fuir, laissant entre nos mains sept mille prisonniers.

Cependant Provera, ayant surpris le passage sur l'Adige, allait porter secours à Wurmser dans Mantoue. Augereau le suivait. Bonaparte envoya contre lui la division Masséna, qui s'était battue pendant deux jours, et qui marcha toute la nuit et la journée suivante pour prendre part à une nouvelle lutte. Provera, repoussé dans son attaque contre le faubourg Saint-Georges, échoua le lendemain contre le faubourg de la Favorite. Serrurier lui résista en face, Masséna l'aborda sur les flancs et Augereau sur les derrières. Il dut mettre bas les armes. Le même jour Alvinzi, poursuivi par Joubert, fut écrasé, et ses débris, un moment concentrés sur Roveredo et Calliano, ne s'arrêtèrent que sur le Lavis. Mantoue ne pouvait plus résister. Wurmser, pressé par la faim, désespérant d'être secouru, se rendit et obtint les conditions les plus honorables. Il livra, avec treize mille prisonniers, trois cent cinquante canons (2 février 1797).

Bonaparte courut aussitôt à l'armée pontificale, la dispersa, prit Ancône et arriva à Tolentino. Il y conclut la paix avec le Pape, qui céda à la France Avignon, le comtat Venaissin, Bologne, Ferrare, la Romagne, paya trente millions et fit remettre les tableaux, les manuscrits et les objets d'art stipulés dans l'armistice de Bologne (19 février).

L'archiduc Charles forma une nouvelle armée avec les débris des précédentes et la plus grande partie de celles qui avaient ramené les Français sur le Rhin. Bonaparte se porta rapidement avec soixante-quinze mille hommes et cent vingt canons sur les Alpes Carniques. Vienne était son objectif. Hoche et Moreau devaient l'y joindre.

Laissant vingt mille hommes à Kilmaine pour garder les places, il en dirigea vingt mille vers le Tyrol contre Laudon, sous Joubert, et dix mille, sous Masséna, sur Feltre et Bellune contre Lusignan. Il établit son quartier général à Bassano sur la Brenta. L'archiduc, placé sur le Tagliamento, essaya d'en défendre le passage à Valvasone. Bonaparte le rejeta derrière l'Isonzo et prit Palma-Nova (16 mars 1797) ; Masséna écrasa Lusignan, prit Olopo et marcha sur le col de Tarwis, que l'archiduc ne put lui reprendre. Bonaparte, après s'être rendu maître de Gradisca, se porta sur l'aile droite de l'archiduc. Rejetée sur Villack, elle perdit six mille hommes, trente canons et quatre cents voitures de munitions et de bagages. Klagenfurth fut occupé. Les Alpes Carniques étaient franchies (24 mars).

Bernadotte s'était emparé de Trieste et de Layback. Joubert, après avoir battu les Autrichiens à Newmark et à Clausen, s'était avancé jusqu'à Brixen, jetant l'épouvante dans Insprück. Tout le Tyrol se souleva. Menacé de tout côté, il se dirigea vers Bonaparte et le rejoignit à Villack. Bonaparte avait à craindre que le retour lui fût fermé, Laudon étant descendu sur le territoire vénitien, et Venise ayant signé un traité avec l'Autriche et appelé dix régiments esclavons. Il n'en poursuivit pas moins sa marche, battit l'archiduc dans les gorges de Newmarck (Alpes de Styrie), où il lui fit de nombreux prisonniers, emporta d'assaut après un combat opiniâtre Unzmarckt (3 avril), le 7 arriva à Léoben et s'empara du Semmaring, qui sépare la Styrie de l'archiduché d'Autriche et n'est qu'à vingt-cinq lieues de Vienne.

L'activité qu'il donnait à la guerre ne l'empêchait pas de juger la paix avantageuse. Le 31 mars il avait écrit à l'archiduc : « Les braves militaires font la guerre et désirent la paix : cette guerre ne dure-t-elle pas depuis six ans ? Avons-nous tué assez de monde et causé assez de maux à la triste humanité ? » La cour de Vienne était disposée, par la perte de presque toutes ses armées, à entendre ce langage. Bonaparte trouva les plénipotentiaires autrichiens à Léoben, où les préliminaires de la paix furent signés le 18 avril. Bonaparte n'avait pas attendu l'arrivée de Clarke, envoyé par le Directoire. Il se sentait maître par la gloire.

Venise n'aimait pas l'Autriche et redoutait les principes de la république française. Sa neutralité avait été violée, et elle voyait un danger dans l'établissement de la république cispadane et de la république transpadane. La retraite d'un petit corps français laissé en observation dans le Tyrol devant une division autrichienne, lui fit croire que l'armée était perdue. Le 17 avril, jour de la seconde fête de Pâques, la veille de la signature des préliminaires, une insurrection préparée par le Sénat de Venise éclata à Vérone. Des Français furent massacrés dans les rues, quatre cents blessés égorgés dans les hôpitaux. C'est ce que l'on appela



Bataille et passage du Tagliamento, d'après le tableau de Carle VERNET.

les Pâques véronaises. La garnison, la division Victor et les troupes de Lombardie s'apprêtèrent à tirer vengeance de cette odieuse violation du droit de gens. Bonaparte accourut, et le sénat de Venise effrayé offrit toutes les réparations : le désarmement des paysans et des Esclavons, la modification de la constitution, des indemnités. « Je serai un Attila pour Venise, » avait dit Bonaparte plein de colère. Il attaqua les villes dépendant de Venise, s'en empara, s'approcha des lagunes, et une révolution intérieure de la bourgeoisie ayant contraint le sénat d'abdiquer, le général Baraguay d'Hilliers entra dans la ville avec quatre mille hommes

(16 mai). Les forts et les vaisseaux furent livrés, et un gouvernement démocratique remplaça provisoirement la vieille aristocratie.

Une insurrection à Gênes, dans laquelle l'envoyé français fut maltraité, amena sous la menace de Bonaparte l'abdication du sénat et l'établissement d'une constitution démocratique. La république ligurienne fit alliance avec la France.

L'Angleterre se trouvait seule. La guerre n'était pas populaire, et les flottes réunies de Hollande, de France et d'Espagne, menaçaient l'Irlande. Elle fit des propositions de paix, mais les négociations qui s'ouvrirent à Lille le 6 juillet n'aboutirent pas.

Les conférences de Campo-Formio, petit village à 7 kilomètres d'Udine, passèrent par des phases difficiles. L'Autriche résistait, trouvant trop durs les sacrifices demandés, mais Bonaparte voulait la paix, parce qu'il la croyait nécessaire à la France et à son ambition. Le traité fut signé le 17 octobre 1797. L'empereur cédait à la France la Belgique, reconnaissait les changements accomplis en Lombardie, dans le Mantouan, dans les États du Pape, à Venise, dans les États de Modène, l'existence de la république cisalpine formée de la république cispadane et de la transpadane, la possession de Corfou, de Zante, de Céphalonie, de Sainte Maure, de Cérigo, des villes vénitiennes sur la côte, et s'engageait à céder, comme dédommagement, le Brisgau au duc de Modène. Il recevait l'Istrie, la Dalmatie, les îles Adriatiques, Venise et ses dépendances. Enfin, il rendait La Fayette et les représentants livrés par Dumouriez. Un congrès tenu à Rastadt devait organiser l'Allemagne.


Pie VI. Médaillon en mosaïque de St-Paul-hors-les-Murs.

Ce traité glorieux, mais qui portait le germe de nouvelles guerres, fut imposé au Directoire par Bonaparte, dont l'ascendant était dès ce moment irrésistible. Nommé général de l'armée d'Angleterre et plénipotentiaire à Rastadt, il fut reçu triomphalement à Paris avec l'armée qu'il

avait conduite à la victoire. Le Directoire inscrivit sur un drapeau les campagnes de 1796 et 1797 : dix-huit batailles rangées, soixante-sept combats, les conquêtes, les canons, les drapeaux, les objets d'art. Le traité de Campo-Formio, qui était le triomphe de la Révolution, donnait beaucoup à la France, mais plus encore à celui qui déjà tenait en main ses destinées.

La guerre était nécessaire au Directoire, qui espérait y trouver un dérivatif pour ses dangers intérieurs. A la suite d'une émeute à Rome, les insurgés se réfugièrent dans le palais de l'ambassade de France, ce qui n'arrêta pas la poursuite. Le général Duphot fut tué (28 décembre 1797). Le Directoire, ne tenant aucun compte des réparations offertes par le Pape, envoya l'armée française à Rome, et le général Berthier occupa le château Saint-Ange. Les habitants proclamèrent la république, demandèrent une Constitution à la France, et le Pape Pie VI, à qui la population déclara qu'elle ne le reconnaissait plus pour roi, fut réduit à quitter Rome. Il résida trois mois à Sienne, puis dans la Chartreuse de Florence, à Savone, à Besançon, et fut enfin transféré à Valence (15 février 1798). Il y mourut le 19 août 1799, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Le respect religieux du peuple français protesta contre les actes de son gouvernement.

La Suisse était une république de treize cantons, mais elle avait le tort de ne pas accepter les principes révolutionnaires et le malheur d'être sous la main de la France. L'insurrection du canton de Vaud contre Berne appela l'intervention. Le général Brune envahit Fribourg, et le Directoire imposa aux cantons une Constitution semblable à celle de la France (12 avril 1798).

Il n'avait qu'une ennemie déclarée, l'Angleterre. Bonaparte la menaça d'abord, et elle craignit une descente, que l'état de l'Irlande aurait rendue très dangereuse. Mais il avait d'autres projets, se recueillait, paraissait occupé d'études plus que de politique, et de repos plus que de guerre. Il surveillait le Directoire, qui tenait compte de ses avis sans l'aimer et l'honorait en le redoutant. Tout à coup, il proposa de faire la conquête de l'Égypte. C'était une aventure, mais le Directoire crut que le risque était pour Bonaparte et son armée, et qu'il en aurait le bénéfice quel que fût le résultat. L'éloignement de Bonaparte était, à lui seul, un important profit qu'il n'était pas permis de négliger.

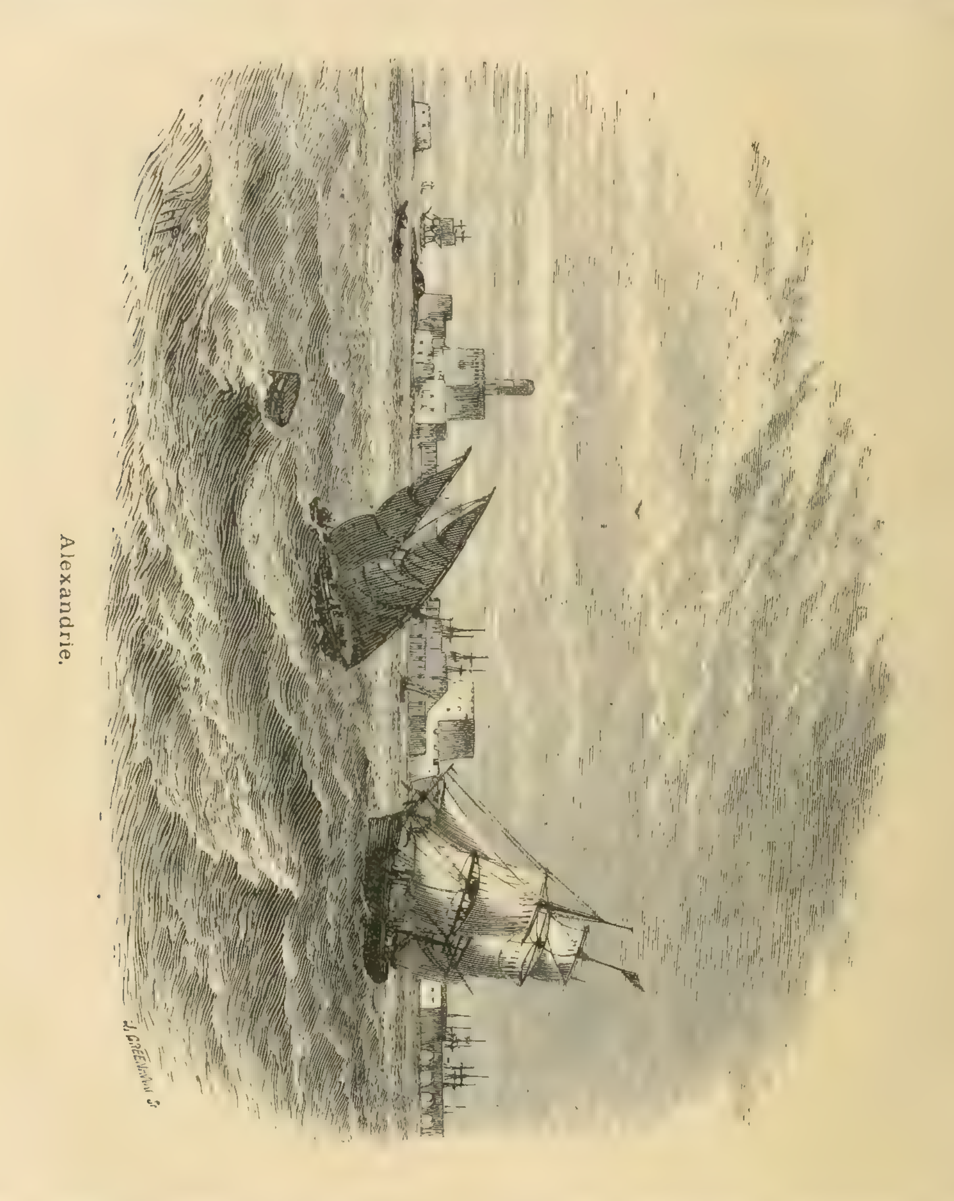
Le 19 mai 1798, trente-six mille hommes, dix mille marins, trente vaisseaux et frégates, soixante-douze bâtiments moins importants, et quatre cents transports quittaient Toulon, Gênes, Civita-Vecchia et

Ajaccio. Kléber, Desaix, Reynier, Menou, Bon, Vaubois, Berthier, Lannes, Murat, Marmont, déjà illustres, et qu'attendait une plus grande gloire, l'accompagnaient. Un corps de savants était joint à l'armée. Le 10 juin on était devant Malte, et la capitale, La Valette, se rendait. Le grand-maître Homspech, gagné ou intimidé, resta dans une complète inaction. «Nous sommes bien heureux, dit Caffarelli en examinant les fortifications, qu'il y ait eu dans la place quelqu'un pour nous en ouvrir les portes.» Bonaparte confia à Vaubois le soin de garder l'île. Elle appartenait depuis 1530 à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui l'avait reçue de Charles-Quint après son expulsion de Rhodes par Soliman II.

Bonaparte évita l'amiral anglais Nelson, qui parcourait la Méditerranée à la recherche de la flotte française, arriva le 29 juin en vue de l'Égypte, et, le 2 juillet, prit d'assaut Alexandrie, où Kléber et Menou furent blessés. Il marcha sur le Caire, où il voulait arriver avant l'inondation. Une flottille remonta le fleuve, portant des vivres et des munitions, ce qui n'empêcha pas de vives souffrances.

L'Égypte appartenait à la Porte, mais en réalité deux beys, Mourad et Ibrahim, en étaient les maîtres avec les Mamelucks, milice féodale qui tenait sous sa domination des Arabes, des Coptes et des Turcs. Ibrahim occupait avec le gros de ses forces la rive droite du Nil près du Caire ; Mourad, avec douze cents Mamelucks et cinq mille Arabes se porta par le désert de Damanhour au-devant des Français. Sa cavalerie attaqua furieusement, mais ne put rompre nos carrés et fut mise en fuite. Un second engagement, à Chebreiss, eut le même résultat, et l'armée, après des fatigues héroïquement supportées, arriva près des pyramides. Les Mamelucks l'attendaient appuyés à un camp retranché et soutenus par une flottille qui couvrait le Nil. Mourad avec six mille Mamelucks et vingt mille Arabes s'élança contre nos divisions formées en carrés. Cette attaque impétueuse se brisa contre une intrépide résistance, une ligne de baïonnettes et un feu épouvantable. Habile à s'emparer de l'imagination de ses soldats, Bonaparte leur avait dit en parcourant les rangs : « Songez que, du haut de ces pyramides, quarante siècles vous contemplent ! » Le camp fut enlevé. Mourad recula dans la Haute-Égypte, et Ibrahim s'enfuit en Syrie après avoir brûlé sa flotte. Le Caire, qui était à cinq lieues du champ de bataille, ouvrit ses portes (21 juillet). Bonaparte, se montrant respectueux de la religion, des mœurs et des habitudes du pays, donna au Caire une administration communale, célébra la fête du Nil, appela les Cheiks, anciens du peuple, à rendre la justice

civile et criminelle, et organisa la conquête. L'Institut d'Égypte, dans lequel on remarquait Monge, Bertholet, Fourier, Dolomieu, Larrey et Geoffroy Saint-Hilaire, étudiait le passé pour pénétrer le mystère d'une

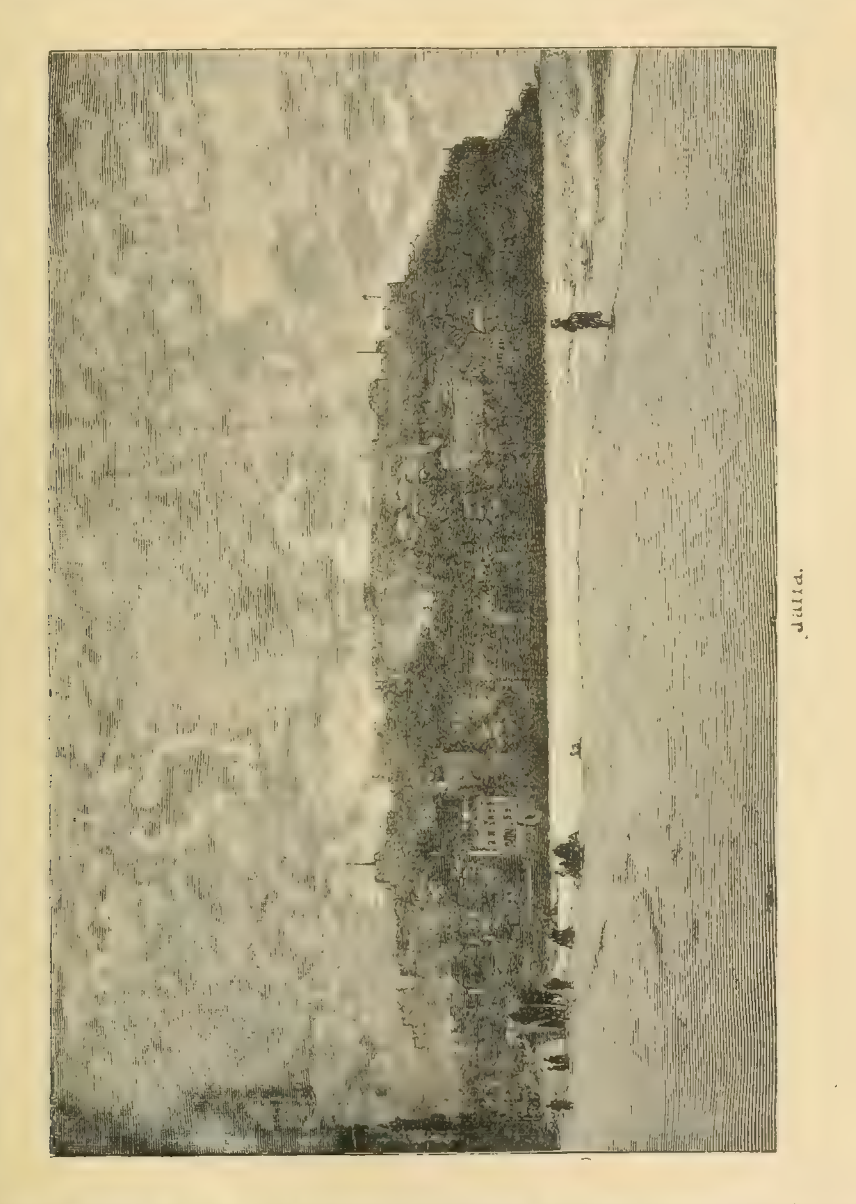


Alexandrie.

civilisation éteinte, et s'efforçait d'initier aux inventions modernes un pays que l'islamisme avait retenu dans une inertie mortelle.

La flotte qui avait porté ou accompagné l'expédition, devait se retirer

à Corfou, le port d'Alexandrie ne lui offrant pas un mouillage assez sûr. Brueys, qui la commandait, voulut attendre l'entrée de Bonaparte au Caire. L'amiral anglais Nelson arriva le 1er août en vue de la flotte française



embossée dans la rade d'Aboukir. Les forces étaient presque égales : treize vaisseaux et quatre frégates à Brueys, quatorze vaisseaux et trois frégates à Nelson. Les Anglais, passant entre le rivage et la flotte, attaquèrent de

deux côtés le centre et la gauche, que la droite, aux ordres de Villeneuve, ne secourut pas. L'attaque fut vaillamment soutenue, mais les conditions du combat rendaient la lutte inégale. Brueys blessé resta à son banc de quart et fut emporté par un boulet. Le vaisseau amiral de cent vingt canons, l'*Orient*, sauta. Dupetit-Thouars, qui avait eu les deux jambes et un bras emportés, donna des ordres jusqu'au bout et ne cessa de crier : « Ne vous rendez pas ! » Deux vaisseaux furent coulés et tous les autres cruellement maltraités. Villeneuve put, avec deux vaisseaux et deux frégates,gagner Malte. Nous avions perdu trois mille hommes, mais les Anglais vainqueurs avaient eu beaucoup à souffrir. Bonaparte, apprenant le désastre, s'écria : « Eh bien, il faut mourir ici, ou en sortir grands comme les anciens ! »

La Porte, que l'expédition avait irritée, mais qui n'osait pas se prononcer, céda aux sollicitations des agents anglais lorsque la bataille d'Aboukir eut anéanti nos forces navales. Elle nous déclara la guerre, et Sélim III (13 septembre 1798) fit alliance avec la Russie et l'Angleterre.

Bonaparte poursuivit avec une grande activité l'organisation du pays et l'augmentation de l'armée. Kléber se fortifia dans le Delta. Une insurrection éclata au Caire (22-24 octobre) et le général Dupuy fut massacré, pendant que Desaix conquérait la Haute-Égypte, battait à Sédiman (7 octobre) Mourad, le rejetait dans la Nubie, dispersait les débris de son armée, et s'avançait jusqu'à Syène aux cataractes du Nil.

La répression au Caire fut sanglante, et ceux que la condescendance et la justice n'avaient pu gagner, furent contenus par la terreur.

Deux armées turques se rassemblaient à Rhodes et à Damas. Bonaparte voulut les prévenir. A la fin de janvier 1799, il traversa le désert qui sépare l'Égypte de la Syrie avec treize mille cent cinquante hommes et cinquante-deux canons. Il battit le 14 février Abdallah au combat d'el-Aryck, prit le fort, Gaza, et emporta d'assaut Jaffa, la clef de la Syrie (13 mars). La ville fut livrée au pillage, et la garnison fusillée en punition de l'assassinat d'un parlementaire. Le butin fut immense. La peste fit d'affreux ravages dans l'armée, mais le dévouement des chirurgiens Larray et Desgenettes et l'énergie de Bonaparte, qui visitait les malades et bravait la contagion, relevèrent le moral des soldats.

On marcha sur Saint-Jean d'Acre, dont le siège fut commencé sans grosse artillerie. La place était défendue par un ingénieur français, Phélippeaux, ancien camarade de Bonaparte à Brienne, et soutenue par la flotte anglaise. Deux assauts furent repoussés. La flottille qui portait

d'Alexandrie les batteries de siège fut prise, et l'armée de Damas arrivait pour faire lever le siège. Le fils du pacha fut battu par Murat à Jacoub et à Tibériade. Djezzar Pacha, à la tête de vingt-cinq mille hommes, s'avançait avec la confiance que donne la supériorité des forces. Contenu par Junot au combat de Nazareth, repoussé sur les hauteurs de Loubick et au pied du Mont Thabor, il avait enveloppé Kléber. Bonaparte, arrivant avec deux mille hommes, prit entre deux feux l'armée ennemie et la mit en pleine déroute (16 avril).

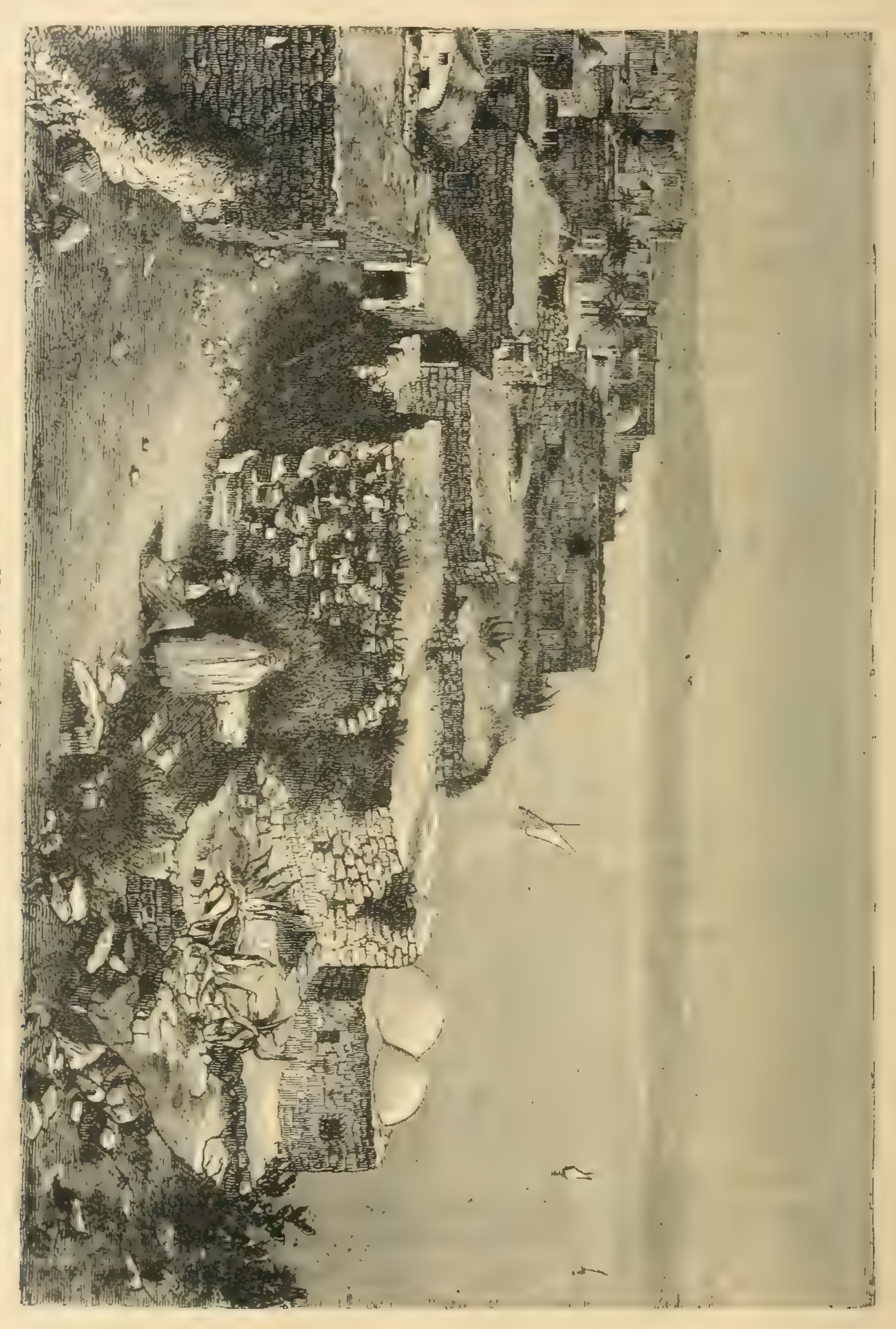
Il reprit sans plus de succès le siège de Saint-Jean d'Acre, et, en s'éloignant le 20 mai, se plaignit que Djezzar-Pacha lui eût fait manquer sa fortune et lui eût enlevé l'empire d'Orient. Il ramena en Égypte des troupes à qui la gloire ne manquait pas, mais que les marches, les privations, la maladie et les combats avaient épuisées.

A peine était-il revenu au Caire, que l'armée de Rhodes, débarquée à Aboukir, le rappela. Il partit avant que Mourad eût pu, sur les frontières du Sud, reprendre les hostilités, attaqua les Turcs dans leurs retranchements et les précipita dans la mer. Sur dix-huit mille hommes, quinze mille furent tués, noyés ou pris (16 juillet). Le nom d'Aboukir, qui rappelait un désastre, servit aussi désormais à marquer une victoire. « Général, lui dit Kléber en l'embrassant, vous êtes grand comme le monde ! »

La conquête de l'Égypte était assurée et toute nouvelle attaque impossible. Bonaparte, que les nouvelles de France appelaient et qui savait l'accueil que lui vaudrait la gloire acquise dans cet Orient, source de toutes les grandeurs, partit secrètement avec Berthier, Lannes et Murat, laissant, par paquet cacheté, le commandement de l'armée à Kléber. Embarqué le 25 août à Alexandrie sur le *Muiron*, escorté par le *Carrère*, il échappa aux croisières anglaises et arriva le 9 octobre à Fréjus.

Pendant que ces événements s'accomplissaient en Orient, la guerre avait repris en Occident. L'Angleterre regardait la république française comme inconciliable avec l'ordre en Europe, et ses intrigues agitaient tous les cabinets. La Russie faisait d'immenses préparatifs, l'Autriche armait, essayant d'entraîner la Prusse et l'Empire, les républiques créées par nos armes s'éloignaient de nous, et l'Espagne, notre seule alliée, ne pouvait nous aider.

Le roi de Naples, aspirant à la délivrance de l'Italie, se porta sur Rome (12 novembre 1797), d'où Championnet, qui n'avait que dix-huit cents hommes, s'éloigna. Il attendit Mack à Civita-Castellana, le mit en déroute, rentra dans Rome, prit Naples, malgré la défense énergique des

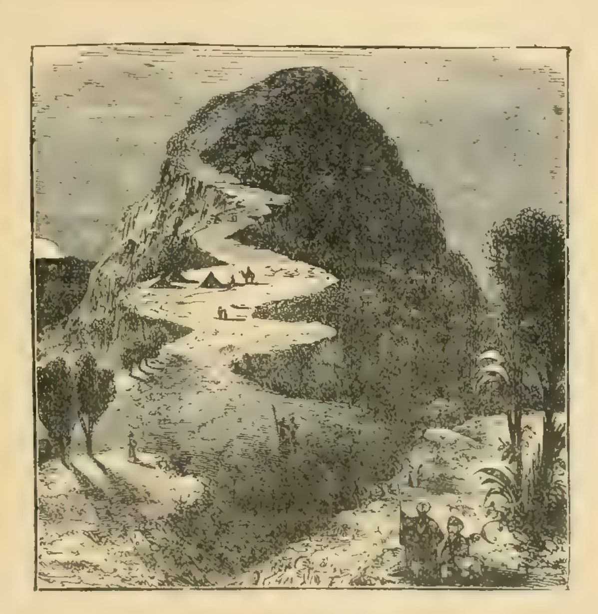


Vue de Tibériade.

lazzaroni, et y proclama la république parthénopéenne (23 janvier 1797). Il écrasa le pays de contributions, provoqua des révoltes, arrêta les commissaires envoyés pour rétablir l'ordre, et fut remplacé par Macdonald.

Le Directoire avait fait entrer dans le Piémont l'armée de Joubert, à qui les places furent immédiatement abandonnées. Le roi, Charles-Emmanuel IV, incapable de résister, renonça sur l'invitation du général à ses droits sur le Piémont et se retira en Sardaigne. La Toscane fut aussi occupée, un gouvernement provisoire composé de républicains s'établit à Florence, et l'Italie tout entière s'unit à notre politique.

La guerre prenait d'immenses proportions. La seconde coalition, où étaient entrés l'Angleterre, la Russie, l'Autriche, une partie de l'Allemagne, Naples, le Portugal, la Turquie, avait mis sur pied trois cent cinquante mille hommes, à qui la France ne pouvait en opposer que cent soixante-dix mille. Nous avions cinq armées : à Naples et en Hollande sous Macdonald et Brune ; en Allemagne et en Italie sous Jourdan et Schérer ; en Suisse sous Masséna. L'Autriche avait quatre armées : en Bavière sous l'archiduc Charles, dans le Voralberg sous Hotze, dans le Tyrol sous Bellegarde, sur l'Adige sous Kray; la Russie deux armées de quarante mille hommes chacune, sous Souwarow et Korsakow. La Hollande devait être envahie par quarante mille Anglais et Russes, le royaume de Naples par vingt mille Anglais et Siciliens.



Le Mont Thabor.

La division Lecourbe de l'armée de Masséna franchit le Danube et arriva sur l'Inn après une série de combats heureux. La division Dessoles entra dans la Vatteline et descendit sur le haut Adige, partout arrêtée par la nature du sol et l'ennemi, et partout victorieuse. Masséna, après d'heureux débuts, échoua devant Faldkirch et dut rappeler ses deux ailes.

Jourdan, qui avait passé le Rhin à Kehl, à Bâle et à Schaffouse, rencontra l'archiduc Charles sur l'Ostrach, fut repoussé (1er mars), se porta sur Stokach, fut vaincu, perdit quatre mille hommes et se replia (25 mars).

En Italie, Schérer attaqua le camp de Pastrengo en avant de Rivoli, l'emporta et tua huit mille hommes aux Autrichiens. La division Serrurier, ayant essayé de tourner Vérone, fut obligée de rétrograder après avoir subi de grandes pertes. Schérer voulut forcer le bas Adige. Kray marcha sur lui et lui livra le 5 avril à Magnano, un combat dans lequel, après une lutte acharnée, il le vainquit et le rejeta sur la Molinella. Peu sûr de ses soldats, Schérer recula sur le Mincio, où il aurait pu se défendre en s'appuyant sur Peschiera et en appelant de Naples Macdonald. Il ne s'arrêta pas dans son mouvement rétrograde, arriva derrière l'Oglio, puis derrière l'Adda, où heureusement Kray, qui attendait les Russes, n'alla pas l'attaquer.

La criminelle violation du droit des gens, qui coûta la vie à deux de nos plénipotentiaires à Rastadt, fut suivie d'un désaveu de l'archiduc et de la promesse d'une réparation. Elle provoqua une irritation profonde en France, et les levées ordonnées par le Directoire se firent sous l'inspiration d'un ardent désir de vengeance.

Masséna ne put se maintenir sur la ligne du Rhin. Il se retira sur la Thur et essaya d'empêcher la jonction de Hotze et de l'archiduc, mais il fut contraint de reculer sur la Limmath et la Linth. Il se retrancha sur les hauteurs de Zurich, où il fut assailli par l'archiduc, qu'il repoussa (16 juin) après deux jours de lutte. Il évacua cependant la ville et se retira sur les montagnes de l'Albis, où, couvrant le reste de la Suisse, il tint en échec, pendant trois mois, les armées d'Allemagne et d'Italie.

Le 14 avril, Souwarow était arrivé sur le Mincio. Célèbre par d'éclatants succès sur les Turcs et les Polonais et les massacres d'Ismaïl et de Praga, il était appelé l'invincible. A la tête des Autrichiens et des Russes, il surprit le passage de l'Adda à Cassano, battit Moreau et lui tua trois mille hommes (27 avril). La retraite se fit avec ordre. Moreau évacua Milan, et se plaça entre Valenza et Alexandrie. Souwarow l'attaqua, fut repoussé deux fois, et assiégea Turin, qui lui fut livré par les habitants. Moreau remonta jusqu'à Céva, qu'il ne put emporter, s'ouvrit un passage à travers les Alpes Maritimes, et ne fut pas inquiété par Souwarow, qui, maître de Coni, de Pignerol et de Suse, gardait les passages conduisant en France.

Macdonald avait quitté Naples laissant des garnisons à Capoue, à Gaëte

et dans les États du Pape. Il arriva à Florence, traversa le col de Pontremoli, écrasa le corps de Hohenzollern à Modène, et s'établit à Plaisance. Souwarow quitta Turin, passa le Pô, chargea Bellegarde d'arrêter Moreau, se porta sur Plaisance, rejeta sur la Trébie Macdonald qui avait culbuté Ott (17 juin), lui fit beaucoup de mal dans trois combats, et se mit à sa poursuite. Il fut arrêté par Moreau, qui avait battu Bellegarde à Cassina-Grassa. Le Directoire destitua Macdonald, envoya Moreau à l'armée du Rhin et donna le commandement des deux armées d'Italie à Joubert, qui venait de se marier. « Tu ne me reverras que mort ou victorieux, » dit-il à sa jeune femme. Il déboucha de Gênes par le col de la Boccheta et arriva sur Novi. Mantoue et Alexandrie venaient de se rendre, et les corps qui avaient assiégé ces deux places portèrent l'armée ennemie à soixante-dix mille hommes. Souwarow attaqua le 15 août à Novi. Joubert fut tué dès le début, et Moreau, qui était resté auprès de lui en sous-ordre, prit le commandement. Après une série d'engagements acharnés, le nombre l'emporta, et il fallut se retirer sur l'Apennin. Ce fut la bataille la plus sanglante de la campagne. Nous y perdîmes huit mille hommes tués ou pris. Les pertes des Russes et des Autrichiens furent plus grandes, et Souwarow, renonçant à poursuivre ses avantages, se contenta d'assiéger Tortone, qui se rendit un mois après.

Championnet, mis à la tête de l'armée d'Italie et de celle des Alpes, essaya de reprendre l'offensive. Il fut rejeté en France par la désastreuse bataille de Genola (4 novembre). Turin, Alexandrie, Mantoue, Coni, Civita-Vecchia, Ancône, Naples, étaient perdus. La république cisalpine était dissoute, le roi de Piémont et le grand-duc de Toscane, rappelés par les populations, se préparaient à rentrer, et le général Garnier, attaqué dans les Romagnes, dut signer une convention qui lui permit de revenir en France. L'autorité pontificale était rétablie à Rome, quoique les coalisés ne se pressassent pas d'appeler le nouveau pape Pie VII, élu à Venise. L'Italie était perdue pour nous et notre frontière méridionale menacée.

Le 27 août une escadre anglaise était entrée dans le Texel, et Brune ne put empêcher le débarquement. Les matelots hollandais lui livrèrent neuf vaisseaux. Une armée anglo-russe, sous les ordres du duc d'York, s'établit dans le Zyp, et les partisans de la maison d'Orange se portèrent sur nos forces divisées. Cependant Brune ne désespéra pas. Attaqué à Bergen et à Alkmaër le 19 septembre, il battit les Anglo-Russes, leur prit sept drapeaux, vingt-six canons, et leur tua cinq mille hommes. Le

2 octobre, le duc d'York tourna notre armée à Egmont-op-Zee et la rejeta sur Kastricum. Brune prit sa revanche le 6 près de cette ville. Le duc d'York fut réduit à signer la convention d'Alkmaër, par laquelle l'armée ennemie rendait huit mille prisonniers, abandonnait l'artillerie des villes qu'elle avait prises, et s'engageait à s'embarquer avant le 30 novembre; mais les Anglais gardèrent la flotte hollandaise.

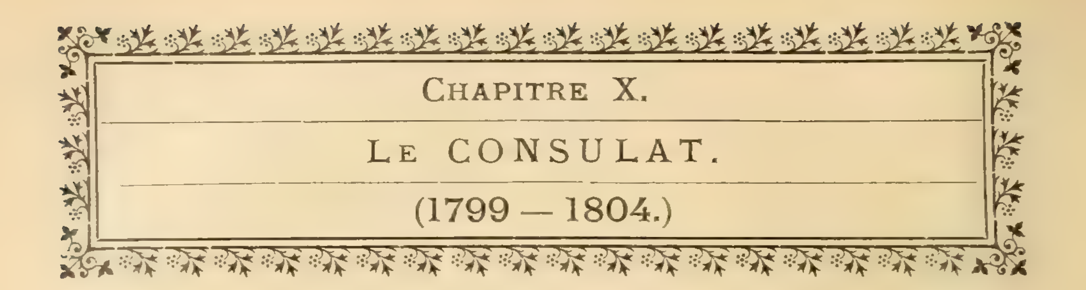
Une expédition faite en Irlande par le général Humbert ne réussit pas, et les sept vaisseaux qui ramenaient cette petite et vaillante armée furent pris. Nous perdions Corfou, les Anglais s'emparaient de Minorque et bloquaient Malte.


Kléber. (Médaillon de David, d'Angers.)

Pour ne pas laisser accomplir les mouvements projetés par les Russes et les Autrichiens sous Mélas, l'archiduc et Korsakow, en Italie sur le Necker et en Suisse, Masséna prit l'offensive. Le 24 septembre, il franchit la Limmath et s'empara des hauteurs qui environnent Zurich. Korsakow, qui occupait la ville, où il déployait un faste oriental, craignit d'être enveloppé, se retira et, malgré les efforts héroïques de ses soldats, essuya un désastre. Il franchit le Rhin par Eglisau et Schaffouse, perdant tous ses bagages et cent canons. A ce même moment, Souwarow était arrivé à la gorge du Saint-Gothard, que Lecourbe défendit vainement. Le pays dans lequel il s'engagea présentait une suite d'obstacles dont il ne put triompher que par des efforts inouïs et d'effrayants sacrifices d'hommes. Inquiété de toutes parts, exposé à tous les tourments du froid et de la faim, obligé de laisser en arrière ses munitions, ses vivres, ses bagages, il parvint enfin au village d'Altorf. Il comptait trouver une flottille sur le lac des Quatre-Cantons. Les Français l'avaient enlevée. Il dut engager ses troupes épuisées dans des défilés où tout lui manqua.

et où les obstacles accumulés auraient brisé une volonté moins forte et anéanti des soldats moins énergiques. Arrivé sur la Muolta par des sentiers presque impraticables, après avoir laissé derrière lui une grande partie de son armée, il reçut la nouvelle de la victoire de Masséna à Zurich. Il se jeta dans les montagnes escarpées de Kesseren pour gagner Schwitz. Il y trouva Molitor, sur lequel il se précipita avec la fureur du désespoir, et s'ouvrit un passage en abandonnant ses canons et seize cents prisonniers. Trouvant fermée la route de Glaris, il se jeta dans l'étroite et tortueuse vallée d'Eugi, franchit le Krispalt, qui se dresse comme une muraille gigantesque, et parvint enfin le 6 octobre à Coire. Cette marche lui coûta douze mille hommes. Plein de colère contre l'Autriche, dont il avait exécuté le plan, il se retira dans la Bavière et rentra en Russie, où l'attendait la disgrâce qui ne manque pas aux généraux vaincus. L'ensemble d'opérations et de manœuvres, qui a reçu le nom de bataille de Zurich, fut pour les Russes un désastre et les éloigna de la coalition. Il sauva la France de l'invasion et valut à Masséna la reconnaissance publique.





Chapitre X.

Le CONSULAT.

(1799 — 1804.)



Es journées du 18 et du 19 brumaire venaient de renverser le Directoire et de donner un nouveau nom et une nouvelle forme au pouvoir exécutif. La complicité de Siéyès et de Roger-Ducos leur valut le titre de consuls. Ils convinrent de présider tour à tour. Siéyès, qui se croyait supérieur dans la science du gouvernement, vit tout de suite qu'il avait en Bonaparte un maître. Bonaparte avait pour lui la gloire militaire, une volonté indomptable, une aptitude remarquable à s'assimiler toutes choses, et une puissance d'application qui, secondant une pénétration rapide et sûre, lui faisait tout dominer.

Le ministère fut aussitôt reconstitué. Cambacérès, qui avait été chargé en 1793 de la formation d'un code, était ministre de la Justice. Il garda son portefeuille. Fouché, l'ex-oratorien régicide, qui avait dit dans une proclamation au département de la Nièvre : « que la foudre éclate par humanité ! Ayons le courage de marcher sur des cadavres pour arriver à la liberté, » resta chargé de la Police. Berthier eut la Guerre, La Place l'Intérieur, Forfait la Marine, Gaudin les Finances. On fit attendre quelques jours les Affaires étrangères à Talleyrand, mais les consuls, qui comptaient sur la dextérité de son esprit et sa connaissance des usages diplomatiques, lui réservèrent ce poste difficile. On s'attachait à ne blesser personne, et à ne s'engager avec aucun parti en les flattant tous.

Paris avait couru au devant du gouvernement nouveau. Les départements l'accueillirent comme un libérateur, tant le régime du Directoire, mêlé de violence et de faiblesse, de corruption et de désordre, pesait cruellement sur les âmes et les intérêts. L'administration dut être entièrement renouvelée.

La perception et l'assiette de l'impôt furent rendues plus équitables et plus productives. Une centralisation vigoureuse fit disparaitre un grand nombre d'abus. L'ordre régna dans les relations du pouvoir avec les populations, dans les finances, dans l'armée, dans tout ce qui avait été abandonné à la corruption et à l'arbitraire. Bonaparte avait la plus grande part

dans ces réformes, et l'opinion publique lui en attribuait tout le mérite.

Les commissions intérimaires des deux Conseils formèrent une sous-commission chargée de fournir les éléments d'une constitution nouvelle. Siéyès offrit un plan compliqué. Il avait oublié qu'il s'agissait de conduire des hommes et de les faire mouvoir dans un cercle où leurs droits, leurs devoirs et leurs intérêts devaient être également sauvegardés. Une constitution est un ensemble de principes manifestés dans des institutions et des lois. Elle naît des conditions générales sur lesquelles Dieu a établi les sociétés humaines, et des conditions particulières de religion, de caractère, de situation géographique et de besoins. Tout ce que l'on crée en dehors est chimérique ou dangereux. Siéyès ne s'en doutait pas.

Bonaparte, qui avait des idées gouvernementales pratiques, modifia lui-même ou fit modifier par des commissions le système de Siéyès, au point qu'il n'en resta presque rien. Il y eut un premier consul promulguant les lois, nommant les conseillers d'État, les ministres, les ambassadeurs, les officiers de terre et de mer, les administrateurs des départements et des communes, les représentants du pouvoir dans les tribunaux, les juges civils et criminels. Ses deux collègues n'avaient que voix délibérative. Les trois consuls, élus pour dix ans, étaient rééligibles. En cas de non élection, ils devenaient membres du sénat.

Le sénat conservateur, composé de quatre-vingts membres à vie qui se recrutaient eux-mêmes sur une liste dressée par les consuls, nommait le Corps législatif, le tribunat, le tribunal de cassation, la commission de comptabilité. Ses séances étaient secrètes. Il transformait en sénatus-consultes les décrets du corps législatif, qui, promulgués par le premier consul, devenaient des lois.

Le Corps législatif, composé de trois cents membres, renouvelable chaque année par cinquième, acceptait ou rejetait les projets élaborés par le Conseil d'État, proposés par le gouvernement et discutés par le tribunat en sa présence comme devant un jury.

Le tribunat se composait de cent membres, dont vingt étaient réélus tous les ans. Les séances du Corps législatif étaient publiques, mais le nombre des assistants ne devait pas dépasser deux cents. On n'avait pas oublié la part prise par les tribunes aux délibérations de la Convention.

La nation formait trois listes d'éligibles. La première contenait cinq millions de noms, parmi lesquels étaient choisis les magistrats communaux ; la seconde cinq cent mille, qui fournissaient les administrations des

départements ; la troisième cinquante mille, dans lesquels on prenait les membres des grands corps délibérants.

Le Conseil d'État, nommé par le premier consul, avait seul l'initiative des lois. Il les soutenait devant le Corps législatif, qui, après avoir entendu les tribuns, votait en silence ; on avait dit que son mutisme était la garantie de sa liberté et de sa compétence.

Les ministres étaient responsables, mais sans solidarité entre eux. Le tribunat devait les dénoncer, s'il les croyait coupables ; le Corps législatif, décider s'il y avait lieu à suivre ; une haute Cour, assistée de jurés, prononcer. Les autres agents du gouvernement relevaient des tribunaux ordinaires, mais ne pouvaient être poursuivis qu'après autorisation du Conseil d'État.

Réaction violente contre les idées qui avaient prévalu depuis 1789, la constitution de l'an VIII avait été faite pour un homme ; tout dépendait du premier consul, et les divers corps politiques n'avaient de vie que par lui. Proposée à l'acceptation de la nation, elle fut approuvée par plus de trois millions de votants. Les consuls avaient déclaré que, « fixée aux principes qui l'avaient commencée, la Révolution était finie. » Ils n'échappaient pas à l'illusion de tous les auteurs de constitutions, qui croient leur œuvre immortelle.

Bonaparte resta premier consul et remplaça Siéyès et Roger-Ducos par Cambacérès et Lebrun. Les deux anciens et les deux nouveaux consuls nommèrent trente-et-un sénateurs, qui en choisirent vingt-neuf autres, et les soixante désignèrent les vingt qui devaient compléter le nombre total. Le choix des membres du Corps législatif et du tribunat s'opéra de la même manière. Les sénateurs reçurent une dotation de vingt-cinq mille francs, les législateurs de dix, les tribuns de quinze. Les conseillers d'État, choisis par le premier consul parmi les hommes les plus compétants des diverses administrations, formèrent les comités de la Guerre, de la Marine, des Finances, de la Justice et de l'Intérieur. La Place et Cambacérès furent remplacés par Lucien et Abrial à l'Intérieur et à la Justice.

Après s'être associé à toutes les manifestations révolutionnaires, Bonaparte montrait ainsi un esprit de sage mais ferme réaction. Il effaça par des grâces les souvenirs de brumaire, rappela les déportés pour cause politique, ouvrit les fonctions publiques aux émigrés, rendit les églises au culte en exigeant des prêtres une formule d'obéissance, supprima la fête du 21 janvier, et ne conserva, parmi celles qui rappelaient des souvenirs néfastes, que les fêtes du 14 juillet et du 22 septembre.

Le 1er janvier 1800, le sénat fut installé au Luxembourg avec Siéyès pour président, le Corps législatif au Palais Bourbon et le tribunat au Palais Royal. Perrin des Vosges présidait le Corps législatif, et Daunou, rédacteur de la constitution de l'an III et collaborateur de celle de l'an VIII, le tribunat.

Quelques manifestations d'indépendance s'étant produites dans le tribunat, Bonaparte fit attaquer comme factieux les membres qui s'en étaient rendus coupables, et limita la liberté de la presse, qu'il n'avait jamais aimée. Un arrêté du 27 nivôse (16 janvier) réduisit à treize les journaux de la Seine, et une semblable épuration fut faite dans les départements par les soins de Fouché.



Le Palais Royal, d'après une gravure de l'époque.

Le 28 pluviôse (16 février) fut votée la loi d'administration intérieure. Les cantons furent supprimés et les arrondissements créés. Le département, l'arrondissement et la commune eurent leurs Conseils, dont le gouvernement nomma les membres sur les listes de notabilité. C'était un vaste système de centralisation qui ne laissait aucune place à l'initiative, et ramenait tout sous la loi d'une volonté unique. Bonaparte mit à la tête des départements plusieurs des hommes qui avaient joué dans la Révolution un rôle criminel. Il était sûr de leur docilité par la satisfaction qu'il donna à leur vanité ou à leur intérêt.

Une loi du 27 ventôse (17 mars 1800) organisa la justice. Vingt-neuf cours d'appel furent établies, et leurs magistrats, nommés par le gouverne-

ment, eurent le privilège de l'inamovibilité, garantie de dignité et d'indépendance. Des tribunaux de première instance furent créés dans chaque chef-lieu d'arrondissement.

La constitution et les lois fixaient la durée des sessions. Le sénat et le Corps législatif ne pouvaient pas siéger plus de quatre mois, les assemblées départementales, d'arrondissement et de communes, plus de quinze jours par an. Le Conseil d'État, instrument direct du pouvoir, siégeait seul sans interruption. Bonaparte n'avait rien à craindre de son indépendance. Fort de sa confiance en lui-même et de la conviction qu'il était nécessaire, il marchait avec résolution vers une autre forme gouvernementale plus en rapport avec son génie, et, comme il avait intérêt à le croire, avec les intérêts du pays. Il s'installa aux Tuileries, et il montra un appareil royal dans ce palais que l'insurrection avait souillé de sang. Toutes les fois qu'il se produisait en public dans son uniforme de général, les acclamations l'accueillaient, et les louanges des orateurs, interprètes des corps constitués, lui disaient dans les circonstances solennelles qu'après avoir rendu à la patrie de si éclatants services, il pouvait tout se permettre et avait le droit de tout exiger.

Il parvint à faire déposer les armes à la Vendée et à la Bretagne, et, en notifiant par des lettres personnelles son avènement au roi d'Angleterre et à l'empereur, il leur exprima son désir de faire la paix. Ces avances furent accueillies avec défiance et n'amenèrent immédiatement aucun résultat, la diplomatie n'aimant pas à se hâter.

La campagne poursuivie pendant l'année 1800 en Allemagne et en Italie aboutit aux conventions d'Alexandrie et de Parsdorf (15 juillet). L'armistice, qui se terminait le 20 septembre, fut prorogé de quarante-cinq jours ; mais les hostilités recommencèrent le 28 novembre, et l'empereur fut réduit à demander une nouvelle suspension d'armes. Elle fut signée le 16 janvier 1801 à Trévise, et amena la paix de Lunéville, conclue en dehors de l'Angleterre et de l'Empire le 9 février.

La fortune a ses dangers, et une rapide élévation, quelque justifiée qu'elle soit, provoque des mécontentements. Un complot formé pour assassiner le premier consul le 10 octobre, à l'Opéra, fut découvert. Le 24 décembre, un baril de poudre fit explosion dans la rue Saint-Nicaise au moment où il passait dans sa voiture, et tua plusieurs personnes. On l'attribua à deux Chouans, qui furent exécutés avec quatre Jacobins. Ces attentats donnèrent lieu à des manifestations spontanées de l'opinion publique et, de la part des corps constitués, à des déclarations de dévoue-

ment qui ne manquent jamais à ceux qui sont les maîtres. Ils provoquèrent des mesures sévères. Bonaparte, qui croyait que sa volonté remplaçait la loi, se serait fait de sa propre autorité le juge de ceux qu'il soupçonnait. Un sénatus-consulte lui en donna le droit. Un arrêté du 4 janvier 1801 déporta en Amérique cent trente personnes, dont on ne put démontrer la participation aux deux conspirations. Bonaparte, qui avait favorablement accueilli ceux qui s'étaient ralliés à son gouvernement, ne pardonnait pas la réserve ou l'hostilité.

Le 18 janvier 1801, il fit proposer au Corps législatif, en session depuis le 22 novembre, la création de tribunaux destinés à juger les attentats contre la paix publique. La loi fut votée, mais à une faible majorité. Malgré les instances des conseillers d'État, malgré la violence de ses paroles et de ses menaces, les tribuns Daunou, Ginguené, Benjamin Constant, firent entendre des avis indépendants, et s'élevèrent contre les lois d'exception. Le premier consul n'oublia pas cette attitude et ce langage.

Le Corps législatif consacra la dernière partie de sa session, qui fut close le 20 mars 1801, à des questions de finances. Le tiers mobilisé fut converti en rentes ; la dette publique fut fixée à près de cent millions, la caisse d'amortissement reçut une partie des biens nationaux non aliénés, et le reste fut consacré aux Invalides et à l'instruction publique. Le vote du budget présenta cette singularité qu'il ne porta que sur les recettes. Le premier consul déclara que, provisoirement, il ne fallait pas révéler à l'ennemi notre situation intérieure. Ce provisoire dura jusqu'à la fin de l'Empire.

Les traités de 1781 avaient établi pour la guerre maritime les principes suivants : le pavillon couvre la marchandise, les seules marchandises prohibées sont la contrebande de guerre, le blocus des ports doit être réel, le droit de visite ne peut être exercé que dans des conditions déterminées. Bonaparte avait reconnu ces principes dans son traité de Morfontaine avec les États-Unis (30 septembre 1800), et la Russie, la Suède et le Danemarck avaient fait le 26 décembre une déclaration dans le même sens. L'Angleterre prétendait, en vertu de sa prépondérance maritime, avoir le droit de saisir les marchandises de ses ennemis sous tous les pavillons. Elle s'empara de navires suédois et danois. La Russie se prononça pour les faibles, et des négociations, dont le premier consul prit l'initiative, faisaient espérer un rapprochement. Il proposait au tzar de lui céder Malte et de lui rendre ses prisonniers. Le tzar demandait davantage, parce qu'il ne croyait pas pouvoir abandonner les États qui

avaient souffert de la guerre ; mais la gloire de Bonaparte l'avait ébloui, et, malgré sa répulsion pour les pouvoirs nouveaux, il se montrait disposé à unir sa politique à celle de la France, lorsqu'il fut assassiné le 23 mars 1801. Si les Anglais n'avaient pas armé les bras des conjurés, comme les en accusa le *Moniteur*, ils profitèrent de ce crime. Ils s'assurèrent l'alliance du nouveau tzar Alexandre, en accordant que, seule, la contrebande de guerre était prohibée, et que les blocus, pour être obligatoires, devaient être effectifs.

En faisant des armements et en menaçant l'Angleterre d'une descente, Bonaparte poursuivait secrètement les négociations. Elles aboutirent, grâce aux bonnes dispositions du ministère Addington, qui avait remplacé celui de Pitt.

Les préliminaires furent signés le 1er octobre. Déjà, depuis le 24 août la paix était faite avec la Bavière, et depuis le 29 septembre avec le Portugal. Le 4 octobre, Bonaparte mit fin à toutes les difficultés avec la Russie, et, le 18, les préliminaires avec la Turquie préparèrent la fin de l'expédition d'Égypte. La guerre cessait enfin après avoir inondé de sang la France, la Belgique, l'Allemagne, l'Italie, l'Afrique et l'Asie, presque sans interruption, depuis 1792.

Une joie universelle accueillit en France cette paix si longtemps désirée. La popularité du premier consul s'en accrut, et, libre de toute sollicitude pour le dehors, assuré de trouver tout docile au dedans, il put se donner tout entier à la réorganisation intérieure.

Il ne se dissimulait pas l'importance qui revient de droit dans l'État à la religion, souveraine des âmes. Il la concevait comme le plus puissant moyen de seconder l'action gouvernementale. Homme d'autorité, il reconnaissait que le catholicisme est la plus pure et la plus abondante source de respect. Seulement, au lieu de le servir, il prétendait se servir de lui. C'est le principe qui a toujours dirigé sa conduite et mêlé à ses meilleures résolutions des conditions qui les ont rendues stériles ou dangereuses. Au point de vue religieux comme au point de vue politique, il ne voulait ni maître, ni obstacle, ni frein. Il ne comprit jamais que ce qui empêche de tout faire augmente la force, en maintenant dans les limites de la modération et de la justice.

La France est catholique, et la tyrannie sanglante ou hypocrite ne lui arrachera pas sa foi. Lorsque les églises furent fermées, les évêques et les prêtres guillotinés, déportés ou emprisonnés, elle pratiqua son culte dans le secret des maisons et dans les ombres de la nuit, comme les

premiers chrétiens dans les catacombes. Sous la Convention, sous le Directoire, on put voir les fidèles assemblés et les cérémonies religieuses accomplies. Sous le Consulat, on célébrait les fêtes républicaines, fastueuses, ridicules ou odieuses ; on conservait le calendrier républicain, et le repos du décadi remplaçait encore celui du dimanche ; mais les âmes cherchaient leur consolation et leur force dans la religion qui avait fait la France. Le clergé assermenté, qui avait dû céder la place au culte de la déesse Raison, reparut. Mais s'il put jeter la division dans quelques familles et entretenir le trouble dans la société, on se détournait avec mépris de ceux qui avaient préféré la loi des hommes à la loi de Dieu, et on allait à ceux qui, à tout prix, avaient confessé leur foi.

Le rétablissement du culte catholique eût donc comblé les vœux de la plus nombreuse et de la meilleure partie de la population. Mais il fallait compter avec les révolutionnaires, généraux, membres des corps délibérants, agents de l'autorité. Ils se montraient d'autant plus hostiles à la pacification religieuse que les populations l'attendaient avec plus d'impatience. Bonaparte ne s'inquiéta pas d'eux. Il savait que l'ordre donné, ils l'exécuteraient, la fermeté se rencontrant peu avec l'impiété.

Il résolut donc de rendre à l'Église catholique la liberté. Il entra en négociations avec le Saint-Siège, toujours prêt à seconder, dans l'intérêt des âmes, les intentions des gouvernements. Les négociations n'eussent été ni longues ni difficiles si le premier consul avait eu l'intention de reconnaître le droit de l'Église, mais s'il éloigna le culte de la Raison, le protestantisme, qu'on lui conseillait de préférer comme plus docile, et le schisme, que la Constituante avait préparé, il voulut un clergé soumis, à peine rattaché à Rome, sans propriétés, dépendant absolument de l'État.

Aussi les délibérations furent laborieuses. Mgr Spina et l'abbé Bernier se montrèrent également habiles. Bonaparte, qui suivait la discussion avec une attention passionnée, intervint plusieurs fois, se plaignit de la mauvaise volonté du cardinal Consalvi et menaça de rappeler de Rome son ministre Cacault. En même temps, il favorisait la tenue à Paris d'un concile d'évêques constitutionnels. Grégoire, un des premiers curés qui se réunirent au tiers dans les États généraux, évêque de Loir-et-Cher, était leur président. Ils étaient au nombre de cinquante, mais, malgré leur situation irrégulière et leurs doctrines gallicanes ou jansénistes, ils ne voulaient pas rompre avec Rome. Il suffisait à Bonaparte qu'on pût leur en attribuer la pensée, et la démonstration qu'il faisait en leur faveur n'était qu'une menace.

Pie VII, qui ne voulait négliger aucun moyen de rendre la paix à l'Église de France, envoya le cardinal Consalvi, secrétaire d'État, sur la science et la droiture duquel il comptait, pour lever les dernières difficultés. Bonaparte essaya de l'éblouir ou de l'effrayer, mais sans y parvenir. Les concessions du cardinal n'altérèrent en rien les principes qu'il avait le devoir de défendre et de faire prévaloir. Tout concordat est une concession du Saint-Siège. Cette concession a pour but le plus grand bien de la religion, mais elle ne doit pas aller jusqu'à l'abandon des droits dont le souverain-pontife a été constitué le gardien. Consalvi, à qui Bonaparte n'avait donné qu'un certain nombre de jours pour en finir, ne se montra ni froissé de cette injonction, ni effrayé des conséquences qu'elle pouvait avoir. Inaccessible à la crainte, il ne se laissa pas tromper par les violences calculées de Bonaparte ; il défendit le terrain pied à pied, et s'il n'obtint pas tout ce qu'il aurait désiré pour la reconstitution de l'Église de France, il ne compromit rien d'essentiel. Enfin, le concordat fut signé le 15 juillet 1801. Le conseil d'État l'adopta, mais l'inauguration solennelle du nouvel état de choses et la restauration du culte éprouvèrent des retards que ne purent abréger ni l'impatience du premier consul, ni la bonne volonté du souverain-pontife.

La langue latine étant la langue de l'Église, le concordat fut rédigé en latin ; mais comme la langue française était la langue des traités, il en fut fait une rédaction en français.

Voici le texte officiel de cet acte important :

Art. 1er. La religion catholique, apostolique et romaine, sera librement exercée en France. Son culte sera public en se conformant aux ordonnances de police que le gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique.

Art. 2. Il sera fait par le Saint-Siège, de concert avec le gouvernement, une nouvelle circonscription des diocèses français.

Art. 3. Sa Sainteté déclarera aux titulaires des évêchés français qu'elle attend d'eux, avec une ferme confiance, pour le bien de la paix et de l'unité, toute espèce de sacrifices, même celui de leurs sièges. Après cette exhortation, s'ils se refusaient à ce sacrifice commandé par le bien de l'Église, — refus néanmoins auquel Sa Sainteté ne s'attend pas, — il sera pourvu par de nouveaux titulaires au gouvernement des évêchés de la circonscription nouvelle de la manière suivante :

Art. 4. Le premier consul de la république nommera dans les trois

mois qui suivront la publication de la bulle de Sa Sainteté, aux archevêchés et aux évêchés de la circonscription nouvelle. Sa Sainteté conférera l'institution canonique suivant les formes établies par rapport à la France avant le changement de gouvernement.

Art. 5. Les nominations aux évêchés qui vaqueront dans la suite seront également faites par le premier consul, et l'institution canonique sera donnée par le Saint-Siège en conformité de l'article précédent.

Art. 6. Les évêques, avant d'entrer en fonctions, prêteront directement, entre les mains du premier consul, le serment de fidélité qui était en usage avant le changement de gouvernement, exprimé dans les termes suivants :

Je jure et promets devant les saints évangiles de DIEU obéissance et fidélité au gouvernement établi par la constitution de la république française. Je promets de plus de n'avoir aucune communication, de n'assister à aucun conseil, de ne conserver, au dedans et au dehors, aucune alliance suspecte qui puisse nuire à la tranquillité publique, et si je connais qu'il se trouve dans mon diocèse ou ailleurs quelque chose au détriment de l'État, je le ferai connaître au gouvernement.

Art. 7. Les ecclésiastiques de second ordre prêteront le même serment entre les mains de l'autorité civile désignée par le gouvernement.

Art. 8. La formule de prière suivante sera récitée à la fin de l'office divin dans toutes les églises catholiques de France : *Domine, salvam fac rempublicam ; Domine, salvos fac consules.*

Art. 9. Les évêques feront une nouvelle circonscription des paroisses de leurs diocèses, qui n'aura d'effet qu'après le consentement du gouvernement.

Art. 10. Les évêques nommeront aux cures. Leur choix ne pourra tomber que sur des personnes agréées par le gouvernement.

Art. 11. Les évêques pourront avoir un Chapitre dans leur cathédrale et un séminaire pour leur diocèse, sans que le gouvernement s'oblige à les doter.

Art. 12. Toutes les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales et autres non aliénées, nécessaires au culte, seront réunies aux évêques.

Art. 13. Sa Sainteté, pour le bien de la paix et l'heureux rétablissement de la religion catholique, déclare que ni Elle, ni ses successeurs, ne troubleront en aucune manière les acquéreurs des biens ecclésiastiques aliénés, et qu'en conséquence la propriété de ces mêmes biens, les

droits et les revenus y attachés, demeureront incommutables entre leurs mains et celles de leurs ayant-caûse.

Art. 14. Le gouvernement assurera un traitement convenable aux évêques et aux curés dont les diocèses et les paroisses seront compris dans la circonscription nouvelle.

Art. 15. Le gouvernement prendra également des mesures pour que les catholiques français puissent, s'ils le veulent, faire en faveur des églises des fondations.

Art. 16. Sa Sainteté reconnaît dans le premier consul de la république française les droits et prérogatives dont jouissait l'ancien gouvernement.

Art. 17. Il est convenu entre les parties contractantes que, dans le cas où quelqu'un des successeurs du premier consul actuel ne serait pas catholique, les droits et prérogatives mentionnés dans l'article ci-dessus et les nominations aux évêchés seront réglés par rapport à lui par une nouvelle convention.

Donné à Paris, le 15 du mois de juillet 1801 (26 messidor an IX de la république).

Tous les articles de cette convention furent ratifiés et acceptés par la bulle de Pie VII donnée à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, le 18 des calendes de septembre 1801, la seconde année de son pontificat. Le pape annonçait dans cette bulle que, conformément aux désirs du gouvernement, il prendrait à l'égard des prêtres qui avaient contracté mariage ou abandonné publiquement leur état, les mesures précédemment adoptées par Jules III.

Le Concordat était précédé de considérants ainsi conçus : Le gouvernement de la république française reconnaît que la religion catholique, apostolique et romaine, est la religion de la majorité des Français.

Sa Sainteté reconnaît également que cette même religion a retiré, et attend encore en ce moment, le plus grand bien et le plus grand éclat du rétablissement du culte catholique en France, et de la profession particulière qu'en font les consuls de la république.

Le gouvernement régulier rétabli par le Consulat ramena la prospérité intérieure. Les affaires reprirent, et une seconde exposition des produits de l'industrie rouvrit la France à l'étranger. La pacification se faisait dans les esprits. Les Jacobins étaient contenus par une police vigilante et vigoureuse. Les royalistes se sentaient impuissants contre un homme qui suivait les traditions de la monarchie.

Malgré les tentatives faites par la royauté pour mettre de l'unité dans

les lois, elle avait été constamment arrêtée par les libertés et les privilèges reconnus et jurés à l'époque de l'annexion des provinces. Cependent les codes publiés sous Louis XIV constataient de grands progrès. Au XVIIIe siècle, d'Aguesseau et Pothier avaient avancé cette œuvre importante, et la Révolution, après avoir tout détruit, essaya vainement de reconstruire. Le Consulat fut plus heureux et quatre jurisconsultes, Portalis, Bigot-Préameneu, Tronchet et Malleville, poursuivirent le double but de détruire dans les lois les derniers restes de l'ancien régime, et d'y introduire ce qu'ils appelaient les conquêtes de la Révolution. Ils supprimèrent de nombreuses lois des assemblées de 1789 à 1799, mais ils n'avaient ni l'esprit assez dégagé de préjugés, ni une liberté suffisante, sous la volonté de Bonaparte, pour n'obéir qu'aux principes éternels du droit et de la justice.


Le Comte de Portalis, d'après le portrait du Musée de Versailles.

Il faut reconnaître cependant que l'œuvre est vraiment remarquable. Il est regrettable que, pour les actes de l'état-civil, la famille, le mariage, le divorce et le droit de tester, elle ait laissé une trop large place à l'esprit révolutionnaire.

Toute velléité d'indépendance était un crime dont la punition ne se faisait pas attendre. Si Bonaparte avait pu, sans faire un coup d'État, épurer le tribunat et le Corps législatif, il n'y aurait pas manqué. Il obtint par une voie détournée, et grâce à une lâche condescendance dont les corps délibérants ont l'habitude sous les pouvoirs forts, ce qu'il voulait.

Le 7 janvier 1802, un message invita le sénat à procéder au renouvellement du premier cinquième des grands Corps de l'État. Le sénat ne voulut cependant proscrire nominativement personne. Il désigna les

législateurs et les tribuns qui devaient rester. Soixante législateurs et vingt tribuns, dont les noms ne sortirent pas du scrutin, se trouvèrent ainsi exclus. Bonaparte était débarrassé de ceux qui le gênaient, et le sénat paraissait avoir manifesté des préférences en évitant l'odieux d'une expulsion.

La politique intérieure ne le détournait pas de la vigilance au dehors. Après avoir conclu, le 29 août 1801, avec la république batave, une convention qui réduisait le corps d'occupation français, il convoqua une consulte à Lyon, pour régler l'état de la république cisalpine. Quatre cent cinquante-deux notables le proclamèrent, le 25 janvier 1802, président de la république italienne. Cet acte n'avait été ni spontané ni libre. Amenés par Talleyrand et Chaptal à voter une constitution, et subjugués par Bonaparte, qui se montra dans l'appareil de la royauté au milieu des revues et des fêtes, ils acceptèrent ce qu'on ne leur laissait pas le moyen de refuser.

La séduction essayait de déguiser la contrainte, et l'audace désarmait toute opposition. « Les choix que j'ai faits pour remplir vos premières magistratures, leur dit Bonaparte, l'ont été indépendamment de toute idée de parti, de tout esprit de localité. Celle de président, je n'ai trouvé personne parmi vous qui eût encore assez de droits sur l'opinion publique, qui fût assez indépendant de l'esprit de localité, et qui eût enfin rendu d'assez grands services à son pays pour la lui confier.... Je conserverai encore, pendant le temps que les circonstances le voudront, la grande pensée de vos affaires. »

Il n'est pas vraisemblable que les députés italiens aient cru à ce désintéressement.

De retour à Paris, il reconstitua la république ligurienne, à laquelle il laissa une existence en apparence indépendante, mais il se réserva la nomination du doge.

Le 25 mars 1802, la paix fut signée à Amiens avec l'Angleterre, conformément aux préliminaires du 1er octobre. Elle inspira peu de confiance au peuple français et blessa l'orgueil des Anglais.

Le jour même où le Concordat était signé, paraissaient les articles organiques, dont les gouvernements ennemis de l'Église se sont servis contre elle. Bonaparte se donnait ce qu'il n'avait pu obtenir du pape en annexant à un contrat bi-latéral un règlement émané de sa volonté seule, qui en faussait l'esprit et en annulait d'expresses stipulations. Il maintint les anciennes réserves inspirées par les légistes, et les opposi-

tions imaginées par les prétendues libertés gallicanes, et lorsqu'il ne les trouva pas suffisantes, il y en joignit d'autres. On retrouve dans toutes les dispositions des articles organiques un esprit de défiance à l'égard du pouvoir spirituel, et un désir de le subjuguer qui restreignent d'une manière aussi injuste que regrettable les heureux effets du Concordat. Bonaparte avait le sentiment de la puissance spirituelle de l'Église, mais il ne comprit jamais que, loin d'être un obstacle pour le pouvoir civil, elle lui donnait au contraire le concours le plus utile. Cette erreur lui fit commettre de grandes fautes, et fut une des causes qui précipitèrent sa chute. Comment ne se serait-il pas cru tout permis à l'égard des peuples et des rois, lorsqu'il prétendait courber sous sa volonté le pouvoir le plus dégagé d'intérêts personnels, le plus auguste et le plus indépendant qui soit ici-bas ?

Les articles organiques ne lui parurent pas seulement une protection contre les exigences qu'il feignait de redouter ; il les opposa aux préjugés des révolutionnaires, pour qui la restauration du culte était une défaite.

La nécessité de l'examen et de l'approbation du gouvernement pour les bulles, les légats et les commissaires de la Cour de Rome, pour les décrets des synodes et des conciles, pour la réunion de ces conciles, le recours au Conseil d'État dans le cas d'abus, l'obligation de n'appeler les archevêques et les évêques que citoyen ou monsieur, la substitution du tribunal de l'archevêque à celui du souverain-pontife, l'interdiction pour les évêques de sortir de leur diocèse sans la permission du premier consul, l'obligation de faire connaitre tous les ans les noms de leurs séminaristes, l'habit à la française imposé à tous les ministres du culte, la permission du gouvernement nécessaire pour les chapelles domestiques, la bénédiction nuptiale subordonnée à la production du certificat constatant le contrat devant l'officier de l'état-civil, les fondations pour l'entretien des ministres ou du culte constituées uniquement en rentes, et non en immeubles, toutes ces mesures sont des atteintes portées à la dignité, à la légitime indépendance et à l'influence bienfaisante de l'Église. Le Saint-Siège n'a jamais accepté les articles organiques.

Le cardinal-légat Caprara fit, conformément à la bulle de Pie VII du 18 des calendes de septembre 1801, la limitation des dix métropoles et des cinquante évêchés. Sa réception officielle aux Tuileries, le 9 avril 1802, rétablit les rapports diplomatiques entre la France et le Saint-Siège, et le *Te Deum* chanté à Notre-Dame, devant les consuls, les grands corps de l'État, les fonctionnaires civils et les chefs de l'armée,

inaugura le rétablissement du culte. La joie fut universelle, parce qu'on ne vit que la liberté reconquise. On oublia les restrictions, parce que l'on espéra que son intérêt même empêcherait le premier consul de se servir des armes qu'il avait forgées.

Bonaparte rappela les émigrés. La Constitution s'y opposant, il la tourna, et fit à la fois un acte illégal et juste. Il maintint les trente-deux écoles centrales qui avaient réussi, et remplaça les autres par des lycées, dans lesquels il donna aux langues anciennes la place qui leur avait été enlevée par la Convention. Il créa six mille quatre cents bourses, qu'il distribua presque exclusivement dans les départements annexés depuis peu. Il rattacha au gouvernement les écoles de droit, de médecine, des ponts et chaussées, des arts et métiers, qui avaient autrefois une existence indépendante, et donna une organisation plus vigoureuse à l'école polytechnique. L'instruction n'eut aucun caractère religieux, sous prétexte de tolérance, et celle de l'enfance n'obtint qu'une médiocre attention.

C'est par des récompenses qu'il comptait payer les services rendus et entretenir une salutaire émulation. Il espérait produire ainsi des savants, des artistes et des littérateurs. Il créa, pour l'armée et les fonctionnaires qui avaient rendu des services à l'État, la Légion d'honneur. Il lui donna une organisation hiérarchique, la forma en cohortes, et lui assura des dotations. Les rois s'étaient montrés généreux par des dons, des titres et des témoignages publics de satisfaction pour les services militaires. Charles-Martel avait créé l'Ordre de la Genette, Jean II celui de l'Étoile, Louis XI celui de Saint-Michel, Henri III celui du Saint-Esprit, Louis XIV celui de Saint-Louis et Louis XV celui du Mérite, en faveur des officiers protestants. Bonaparte voulut donner indistinctement à l'armée et aux civils la Légion d'honneur, qu'il distribua avec discernement et réserve, afin de la faire priser très haut. Il y parvint, et on sait les prodiges opérés par l'espoir de cette récompense. Les résistances opposées par le Corps législatif à ces diverses mesures furent vaincues par une volonté qui ne s'inquiétait d'aucun obstacle.

Le pouvoir que lui donnait la Constitution ne lui suffisait plus. Il voulait, pour des services qu'il se plaisait à rappeler et que l'enthousiasme de ses compagnons d'armes portait très haut, une récompense nationale. Le sénat crut répondre à ses désirs en prorogeant, le 8 mai 1802, ses pouvoirs de dix ans. Ce ne fut pas assez, et, à la suite d'un message où perçait son mécontentement, et dans lequel il se montra

prêt à tous les sacrifices exigés par la volonté populaire, le Conseil d'État formula les deux questions qui devaient être soumises à l'assemblée des électeurs. « Le premier consul sera-t-il consul à vie ? Aura-t-il la faculté de désigner son successeur ? » Trois millions de voix répondirent affirmativement. Les membres du tribunat et du Corps législatif votèrent entre ses mains. Seul Carnot répondit non. Les grands corps de l'État s'épuisèrent en témoignages de dévouement pour ce pouvoir qui recevait leur abdication. Ses réponses étaient à la fois hautaines et bienveillantes. En se plaçant toujours très haut dans l'opinion de ceux qui l'acclamaient ou le subissaient, il ne laissait pas même la ressource d'une admiration et d'une obéissance honorables. Il connaissait tous les chemins du cœur, mais il aimait encore mieux dompter que subjuguer.

La Constitution qu'il avait faite le gênait. Il y apporta des modifications importantes par un sénatus-consulte organique du 3 août. Il créa des collèges électoraux permanents, mais qu'il pouvait dissoudre, et qui étaient choisis dans le département et l'arrondissement, par les électeurs de canton, parmi les plus forts imposés. Le collège d'arrondissement se composait de cent vingt à deux cents membres, celui de département de cent soixante à trois cents. Le premier présentait aux consuls des candidats pour les fonctions de juges de paix et d'administrateurs municipaux ou départementaux ; le second au sénat, pour le tribunat et le Corps législatif. Le sénat, élevé à cent vingt membres, fut complété par le premier consul. Il reçut le droit d'interpréter et d'appliquer la Constitution, de dissoudre, sur la proposition du gouvernement, le tribunat et le Corps législatif, et de casser les jugements des tribunaux contraires à la sûreté de l'État. Le tribunat fut réduit à cinquante membres divisés en cinq sections correspondantes à celles du Conseil d'État. Il ne présentait plus au Corps législatif qu'un exposé des motifs des projets de loi. Le Conseil d'État perdit le droit d'examiner les traités, au profit du Conseil privé, sur lequel l'action du premier consul était plus sûre. Les deux autres consuls avaient, comme Bonaparte, un pouvoir viager. Seul il pouvait faire grâce et désigner son successeur. Ces modifications en préparaient d'autres. C'était trop pour une république.

Il supprima le ministère de la Police, institua le ministère du Trésor qu'il confia à Barbé-Marbois, régla les indemnités d'Allemagne, et fi faire à Paris, par les députés de la Suisse, une constitution pour les dix-neuf cantons, dont il rétablit, par l'acte de médiation, l'alliance définitive avec la France (19 février 1803).

La mésintelligence avec les Anglais s'accentuait de jour en jour, et les deux nations se préparaient à la guerre. Il abandonna les colonies à elles-mêmes, et vendit aux États-Unis la Louisiane pour quatre-vingts millions, dont soixante furent immédiatement payés. Il fortifia l'armée, réunit des ressources en argent et en matériel, occupa le Hanovre, conclut des traités lui assurant des troupes ou des subsides, fortifia les côtes, fit des armements maritimes, et constitua la grande armée d'Angleterre, formée de six corps cantonnés en Hollande, à Gand, à Saint-Omer, à Compiègne, à Saint-Malo et à Bayonne. Le Corps législatif avança l'époque de l'appel du contingent. Bonaparte lui enleva l'année suivante ce droit et celui de fixer l'importance de la conscription. Il voulut être désormais seul maître du sang de la France, et le Corps législatif, dont il réduisit les attributions à voter l'impôt et les lois civiles, perdit tout droit de contenir ou d'arrêter son ambition. Il vota successivement divers titres du code civil, et, pour répondre aux exigences d'une administration générale plus régulière et aux nécessités d'une guerre déjà engagée, il rétablit, sous le titre de *Droits réunis*, les impôts indirects que la Constituante avait supprimés.

Bonaparte avait écrit à Louis XVIII, qui recevait à Varsovie l'hospitalité du tzar, pour lui demander de renoncer à la couronne de France, et lui offrir une indemnité pécunière. Louis XVIII, qui savait que l'on n'abdique pas un devoir, refusa noblement ces propositions, qu'il considérait comme outrageantes à sa dignité et attentatoires aux droits du pays. Bonaparte en conçut une haine profonde contre ce prince, qui se montrait si grand dans son malheur, contre sa famille et ses partisans.

Georges Cadoudal, royaliste vendéen, âme loyale et vaillante, était rentré secrètement en France, au mois d'août 1803, avec le projet d'enlever le premier consul et de proclamer Louis XVIII. Pichegru, de Rivière et les deux frères de Polignac le suivirent au mois de janvier 1804, et essayèrent d'associer Moreau à leur projet. La police était au courant des négociations et connaissait tous ceux qui y prenaient part. Elles étaient encore fort peu avancées, lorsque Moreau fut arrêté et traduit devant le tribunal de la Seine, qui le jugea sans le concours du jury. Le général Lajolais fut emprisonné quelques jours après, et Pichegru enfermé au Temple. Rivière et les deux frères Polignac eurent bientôt le même sort, et Cadoudal, que l'on savait dans Paris et devant qui se fermèrent tous les moyens d'évasion, fut pris. Il avoua hautement son projet d'attaquer le premier consul dans un combat loyal, et repoussa avec

indignation toute pensée d'assassinat. Il fut condamné à mort avec dix-neuf autres accusés et exécuté avec onze. Il montra au moment suprême la fermeté dont il avait fait preuve dans les débats.

Moreau avait parlé devant le tribunal avec une grande énergie. Le tableau de sa vie et le souvenir de ses services militaires, qu'il rappela sans forfanterie, émurent tellement l'assistance que des applaudissements éclatèrent et que Cadoudal dit à haute voix : « A la place du général Moreau, j'irais coucher ce soir aux Tuileries. » La futilité de l'accusation, la faveur populaire et la crainte d'un mouvement, expliquent la mesure prise à son égard. Condamné à deux ans de prison, il fut grâcié et autorisé à se rendre en Amérique. Trois autres personnes avaient été condamnées comme lui et vingt-deux furent acquittées. Pichegru, trouvé mort dans sa prison avant le jugement, fut accusé de s'être étranglé avec sa cravate. On crut peu à un acte qui ne convenait pas à l'énergie de son caractère, et qui ne servait que le premier consul.

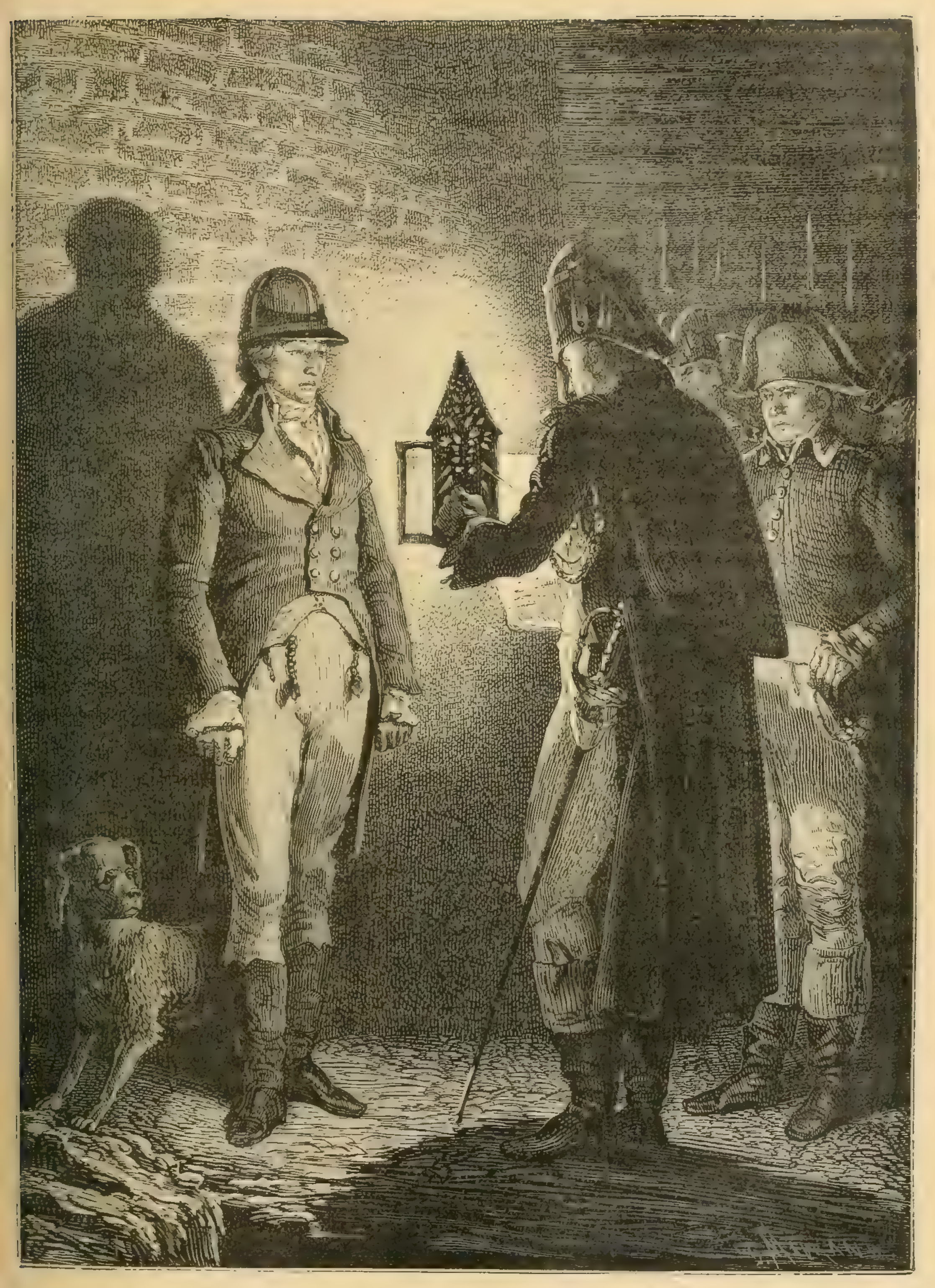
Bonaparte avait espéré prendre un des princes de la maison de Bourbon, dont les conjurés avaient annoncé le prochain débarquement sur les côtes de Bretagne. Mais le duc de Berry resta en Angleterre, et Bonaparte, pour se venger de la récente conspiration et du refus du roi Louis XVIII, pour donner aux révolutionnaires des gages de sa rupture avec les royalistes et justifier son nouveau titre, fit enlever le duc d'Enghien à Ettenheim, territoire du duché de Bade (15 mars 1804). Les deux consuls ses collègues essayèrent avec quelques conseillers de le détourner de cette violation du droit des gens et de cet attentat à la vie d'un prince dont on louait avec raison la bravoure et la loyauté, et à qui il ne pouvait reprocher que sa fidélité à sa maison. Les perquisitions faites chez lui ne fournirent aucun motif d'accusation. Bonaparte n'en ordonna pas moins de le conduire à Paris, au château de Vincennes, et de le faire juger par une commission militaire présidée par le général Hullin. Le prince n'eut point de défenseur. Il repoussa énergiquement les accusations portées contre lui, revendiquant hautement le droit de défendre par les armes son pays opprimé et sa famille spoliée. Il fut déclaré coupable d'avoir fait la guerre à la France, servi le gouvernement Anglais, conspiré contre sa patrie, réuni des émigrés à la frontière, tenté d'amener Strasbourg à une défection, et pris part au complot contre la vie du premier consul. La commission, en prononçant la peine de mort, comptait sur la justice ou la clémence de Bonaparte, et décida que l'arrêt et le prisonnier lui seraient immédiatement envoyés. Bonaparte reçut le juge-

ment, et, la nuit même, conformément aux ordres précédemment donnés, le prince fut fusillé dans les fossés. Il avait dit à ses juges : « Je me bats et ne conspire pas. » Lorsqu'il fut sûr de son sort : « Grâces au Ciel, dit-il, je mourrai de la mort d'un soldat. » Il s'agenouilla, pria et mourut digne de son nom et de sa vie. Joséphine et les hommes les plus dévoués à Bonaparte avaient fait de suprêmes efforts pour empêcher cette faute et ce crime. Bonaparte, pour se justifier, invoqua la nécessité de défendre sa vie, et prétendit aimer mieux punir des individus que proscrire en masse. Plus tard, il donna des explications inconciliables entre elles, et déclara, dans ses entretiens à Sainte-Hélène, n'avoir aucun regret de ce qu'il avait fait, ajoutant qu'en semblable circonstance il agirait de même. Le repentir l'aurait honoré ; son obstination justifie le jugement de J. de Maistre sur « cet homme extraordinaire auquel, disait-il, je donnerai toutes les épithètes que l'on voudra, excepté celle de grand, laquelle suppose une moralité qui lui manque. »

L'assassinat du duc d'Enghien ouvrit à Bonaparte le chemin du trône. Les cours européennes en furent indignées comme d'un crime qui les atteignait toutes. En France, malgré tout ce qui fut dit pour accuser le prince et justifier le premier consul, la conscience publique fut révoltée. Aussi le gouvernement chercha-t-il par tous les moyens à détourner l'attention, espérant ainsi faire oublier le crime.

Mais l'avenir n'était-il pas incertain si l'homme qui avait reconstitué la France n'était pas assuré d'un pouvoir supérieur à celui que la Constitution lui donnait ? Sa grandeur n'était-elle pas celle du pays, et un titre nouveau qui lui donnerait les droits des autres souverains, n'assurerait-il pas la prépondérance pacifique de la France ? Les manifestations sollicitant Bonaparte de se faire proclamer empereur se multiplièrent avec une rapidité égale à l'ardeur qui les provoquait. Il restait peu à faire, et le titre d'empereur n'ajoutait rien en réalité à son pouvoir, ni à la pompe dont il en avait entouré l'exercice.

Le changement se fit donc sans difficulté et comme de lui-même. Les puissances étrangères y parurent absolument indifférentes. Le sénat représenta unanimement au premier consul la nécessité d'établir un pouvoir héréditaire. Le Conseil d'État s'associa à cette demande, malgré l'opposition de Berlier, de Merlin et de Thibaudeau. Le 3 mai, sur la proposition de Curée de consolider la Révolution en rétablissant la monarchie, le tribunat vota d'enthousiasme. Carnot seul fit opposition. Le sénat se prononça à l'unanimité moins trois voix. Le Corps législatif,

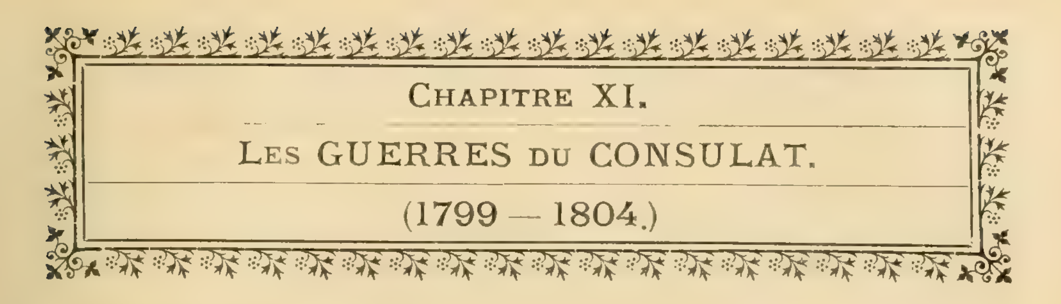


Mort du duc d'Enghien (d'après le tableau de M. J. P. Laurens.)

qui n'était pas en session, n'eut pas à donner son opinion. Pour être plus sûr de le maintenir dans les limites où il l'avait enfermé, le premier consul ne voulait rien lui devoir. Une particularité qu'il n'est pas inutile de noter, c'est que le sénat et le tribunat appuyèrent le rétablissement de la monarchie au profit du premier consul, sur le vœu unanime de la nation dans les cahiers de 1789. Il leur importait peu que les esprits indépendants remarquassent la différence entre la monarchie et l'empire, les Bourbons et Bonaparte. Les corps de l'État réclamaient en même temps ce qu'ils appelaient les conquêtes de la Révolution. Le désir de plaire à celui qui était le maître les fit manquer souvent aux lois de la logique. Au fond, ils étaient plus conséquents qu'ils ne croyaient, et celui qu'ils déclaraient empereur, était bien un fils et un serviteur de la Revolution.

A la suite du message qui lui fut adressé, Bonaparte nomma une commission composée des ministres et des grands dignitaires, qui établirent l'empire héréditaire. L'empereur avait la faculté d'adopter son successeur dans sa famille ou au dehors ; sa liste civile était de vingt-cinq millions, avec la jouissance des anciens palais royaux. Une dotation de un million fut accordée à ses frères Joseph et Louis, à l'exclusion de Lucien et de Jérôme, qui s'étaient mariés sans son consentement.





Chapitre XI.

Les GUERRES du CONSULAT.

(1799 — 1804.)



ÉNÉRAL de l'armée d'Italie, Bonaparte avait fait, sous le Directoire, la paix de Campo-Formio.

Premier consul, il voulut, le jour même où la Constitution qu'il avait donnée était mise en œuvre, témoigner de ses intentions pacifiques. Le 28 décembre 1799, il écrivit à Georges III, roi d'Angleterre : « Appelé, Sire, par le vœu de la nation française à occuper la première magistrature de la République, je crois convenable, en entrant en charge, d'en faire directement part à Votre Majesté.

» La guerre qui, depuis dix ans, ravage les quatre parties du monde, doit-elle être éternelle ? N'est-il donc aucun moyen de s'entendre ? Comment les deux nations les plus éclairées de l'Europe, puissantes et fortes plus que ne l'exigent leur sûreté et leur indépendance, peuvent-elles sacrifier à des idées de vaine grandeur le bien du commerce, la prospérité intérieure et le bonheur des familles? Comment ne sentent-elles pas que la paix est le premier des besoins comme la première des gloires ? »

Il écrivit dans le même sens à l'empereur d'Allemagne. Mais ses avances furent repoussées, l'Angleterre espérant tirer profit de la guerre, et l'Autriche, maîtresse de l'Italie, voulant la garder. Elles entraînèrent les électeurs de Bavière, de Wurtemberg et de Mayence. La Russie, qui n'avait pas d'intérêt direct à la guerre, se retira de la coalition. La Vendée et la Bretagne avaient repris les armes, mais Bonaparte fit des ouvertures de conciliation, proclama une amnistie générale pour les émigrés qui rentreraient avant un an, essaya de rallier les royalistes et signa avec d'Autichamp, Bernier et Châtillon, le traité de Montluçon (17 janvier 1800).

L'Autriche avait en Italie, sous le commandement de Mélas, une armée de cent vingt mille hommes, qui devait pénétrer en Provence, où vingt mille Anglais iraient la rejoindre. Une seconde armée, sous les ordres de Kray, couvrait le Rhin, de Mayence à sa source, et devait donner la main à celle d'Italie. Bonaparte jeta cent mille hommes sur le Rhin pour empêcher cette jonction.

Masséna avait succédé à Championnet, mort de l'épidémie qui décimait ses soldats. Avec trente-six mille hommes, il occupait les Alpes Maritimes et les Apennins ; Soult commandait sa droite, Suchet sa gauche, et six mille hommes s'étendaient de Tende à Genève. Mélas se jeta, le 5 avril, sur la ligne des Français, et, après une lutte acharnée, la coupa en deux. Suchet fut rejeté sur le Var et Masséna dans Gênes. Pendant dix jours, ils tentèrent vainement de rétablir leurs communications. Masséna dut rentrer dans Gênes, où Ott l'assiégea avec le concours de la flotte anglaise, et Suchet se retira derrière le Var, où Mélas le suivit.

Le blocus de Gênes dura du 6 avril au 4 juin. Il y eut tous les jours de sanglants engagements.

La faim et la maladie sévissaient. Les hôpitaux étaient encombrés, quinze mille habitants étaient morts de misère, et les soldats, privés de tout, pouvaient à peine soutenir leurs armes. Quand toutes les ressources furent épuisées, quand toutes les tentatives faites pour rompre le cercle de fer qui l'entourait eurent échoué, Masséna capitula et obtint de se retirer en France avec les honneurs de la guerre, ses troupes, ses canons et ses bagages.

L'énergie et l'habileté de la défense avaient provoqué l'admiration des ennemis. Les rapports entre les deux généraux furent des plus courtois : « Je reviendrai avant quinze jours, » dit Masséna. « En ce cas, répondit le général autrichien, vous trouverez dans cette place des hommes à qui vous avez appris à la défendre. »

Pendant que ces événements s'accomplissaient, Moreau passait le Rhin à Kehl, à Bâle et à Schaffouse. Kray se porta sur Eugen, où il fut battu, pendant que sa gauche subissait le même sort à Stokach (8 mai). Il se rabattit sur Mœskirch, mais une nouvelle défaite le rejeta, par Sigmaringen, sur la rive gauche du Danube.

Il repassa le fleuve pour rétablir ses communications avec le prince de Reuss, qui occupait les Grisons, et essaya d'arrêter Moreau à Biberach. Il subit un nouvel échec (10 mai), qui ne l'empêcha pas d'attaquer la droite française à Memmingen. Battu encore, il chercha un refuge dans le camp retranché d'Ulm. Le plan des Autrichiens avait échoué, et Bonaparte pouvait exécuter celui qu'il avait conçu pour leur enlever l'Italie.

Parti de Paris le 6 mai, il trouva réunis vers Lausanne et Genève quarante mille hommes venus du camp de Dijon et de l'ouest de la



Passage des Alpes, en Mai 1800 (peint par THÉVENIN, gravé par DUPLESSIS-BERTEAUX.)

France. Il voulait déboucher en Italie par les Alpes Pennines et se jeter sur les derrières de Mélas, au cœur de la Lombardie. Il arriva au pied du grand Saint-Bernard par Villeneuve, Saint-Maurice, Martigny et Saint-Pierre. Le passage de ce massif de montagnes, d'une épaisseur de dix lieues, présentait à une armée traînant à sa suite un immense matériel, des difficultés qui paraissaient insurmontables.

Le passage d'Annibal en 217 avant Jésus-Christ, et celui de François Ier en 1515, n'avaient rien de comparable. Il fallut démonter les canons et les voitures, hisser les chevaux et les mulets, les affûts, les pièces, le matériel, les vivres, les munitions, les armes, les hommes, à travers les rocs, les neiges, les précipices. Du 16 au 20 mai, ce périlleux ouvrage fut accompli. Le soldat supporta gaîment la fatigue et mit à surmonter le danger autant d'habileté que d'énergie. Bonaparte arriva le 20 mai à Aoste ; Moncey avait passé le Saint-Gothard à Bellinzona, Thureau, à Suze. Deux autres petits corps franchirent le Simplon et le Mont-Cenis.

Lannes, qui commandait l'avant-garde, arriva dans la vallée d'Aoste à la source de la Doire-Baltée. Il fut arrêté dans une étroite vallée par le fort inexpugnable de Bard. Le commandant avait donné l'assurance à Mélas qu'il ne laisserait pas passer un canon. Bonaparte le fit tourner par un sentier que franchirent, avec toutes sortes de précautions, l'infanterie et la cavalerie. L'artillerie passa sous le canon du fort, pendant la nuit, au galop, après avoir couvert la route de fumier et enveloppé les roues de paille et d'étoupes (22 mai). Lannes prit Ivrée, et, le 26, culbuta sur la Chiusella, affluent de la Doire, Haddick, qui avec dix mille Autrichiens s'efforçait de couvrir Turin.

La défaite de Haddick rappela Mélas, qui était sur le Var. Il crut à une attaque sérieuse de Lannes et de Thureau, tandis qu'ils ne faisaient que masquer le mouvement principal. Lorsque l'armée fut maîtresse de Novare, Lannes se jeta sur Pavie, qu'il prit. Les échecs de l'armée du Rhin, le passage des Alpes, l'entrée de Bonaparte à Milan, le 2 juin, au milieu d'un enthousiasme universel, frappèrent de stupeur et jetèrent dans une grande indécision le général autrichien. Il rappela Ott et Elsnitz du Var et de Gênes. Elsnitz, suivi par Suchet, fut mis en déroute au col de Tende, perdit plus de dix mille hommes, et rejoignit Mélas à Alexandrie avec des troupes épuisées et découragées. Ott, qui avait reçu le 5 juin la capitulation de Gênes, partit avec vingt mille hommes, espérant empêcher les Français de traverser le Pô. Lannes, qui occupait

l'importante position de Stradella, aidé de Victor, l'attaqua entre Casteggio et Montebello, lui tua sept mille hommes et le rejeta sur la Morbida (10 juin).

La situation de Mélas était des plus difficiles. Il voyait des ennemis de tout côté, ses communications étaient rompues ou embarrassées, et, abandonné à lui-même, il se trouvait réduit à demander son salut à une grande bataille.

Bonaparte, qui avait rejoint Lannes à Montebello, confia à Moncey la garde, sur le Pô, des routes de la Suisse, à Suchet le soin de menacer Mélas en flanc, et posta Desaix, arrivé depuis deux jours d'Égypte, sur Novi, Victor sur Alexandrie, laissa Lannes en arrière, et s'arrêta lui-même sur la Scrivia. Victor, rencontrant les Autrichiens à Marengo, les poussa au delà de la Bormida (13 juin). Le lendemain, quarante mille Autrichiens, avec deux cents pièces de canons, sortent d'Alexandrie, passent la Bormida et attaquent, sur le front et les deux aîles, Lannes et Victor. Le village de Marengo est perdu. Bonaparte arrive, forme en carré sa garde et quatre demi-brigades, et tient longtemps en échec la cavalerie autrichienne; mais le nombre l'emporte: Castel-Ceriolo est perdu, Lannes recule, après une résistance désespérée de trois heures, jusqu'à San Giulano, et Mélas rentre à Alexandrie, laissant à Zach, son chef d'état-major, le soin d'achever sa victoire.

Mais Desaix accourt avec six mille hommes. « La bataille est perdue, dit-il, mais il n'est que trois heures, nous avons le temps d'en gagner une autre. » C'était l'avis de Bonaparte. Il pousse ses troupes en avant et leur dit : « Souvenez-vous que mon habitude est de coucher sur le champ de bataille. » Ce fut assez pour faire reprendre le combat avec la certitude du succès. Desaix attaque en face, pendant que Lannes et Victor le soutiennent sur les côtés, et que la cavalerie de Kellermann fait des charges terribles. Desaix tombe au premier rang. Ses soldats se précipitent sur l'ennemi, enfoncent la tête de la colonne et la mettent en fuite vers la Morbida et Alexandrie. En une heure, le champ de bataille est reconquis. Les Autrichiens ont perdu sept mille morts ou blessés, trois mille prisonniers et quarante canons (14 juin 1800).

Mélas, qui avait déjà expédié des courriers annonçant sa victoire, se sentit perdu. Il ne lui restait plus une issue ni aucun espoir de revanche. Il signa l'armistice d'Alexandrie, en vertu duquel il livrait aux Français tout le pays compris entre les Alpes et le Mincio, derrière lequel il se retirait. Alexandrie, Turin, Savone, Coni, Tortone, Pizzighitone, nous

étaient remis. « J'espère que le peuple français sera content de son armée, » écrivait Bonaparte aux consuls ses collègues.

En Allemagne, Moreau, après avoir manœuvré un mois pour faire sortir Kray du camp retranché d'Ulm, parvint, par une série de combats qui portent le nom de Hochstedt, et qui coûtèrent à l'ennemi cinq mille prisonniers et vingt canons, à le forcer à la retraite. Kray sortit d'Ulm, se dirigea sur Nordlingen, passa le Danube à Neubourg, fut battu par Lecourbe, revint sur l'autre rive, la franchit de nouveau et trouva Moreau maître de Munich. C'est au combat d'Oberhausen, près de Neubourg, que fut tué La Tour-d'Auvergne, « le premier grenadier de la République » (27 juin 1800). Retiré de l'armée avant 1789 avec le grade de capitaine, il avait repris du service en 1792, et commandé, à l'armée des Alpes, un corps de grenadiers que l'on appelait la colonne infernale. En 1795 il remplaça, comme simple grenadier, le fils d'un de ses amis et fut tué six jours après son arrivée à l'armée. Il avait reçu de Bonaparte un sabre d'honneur. Son cœur fut porté à la tête de sa compagnie, son nom figurait à tous les appels, et un grenadier répondait : Mort au champ d'honneur !



La Tour d'Auvergne, 1er grenadier de France.

Kray s'était retiré sur l'Inn avec quarante mille hommes. Moreau n'essaya pas de l'y forcer, quoiqu'il fût maître sur tous les points. Mais Lecourbe prit Fussen, Feldkirch dans le Vorarlberg, et dispersa les Autrichiens dans les Alpes Rhétiques. A la nouvelle de la convention d'Alexandrie, Kray demanda la suspension des hostilités, et l'armistice fut signé le 15 juillet à Pardsdorf.

Pendant cinq mois, on négocia sans pouvoir aboutir à la paix, et les

hostilités recommencèrent le 12 novembre. Moreau avait cent mille hommes entre l'Iser et l'Inn, Macdonald vingt mille dans les Grisons, et Augereau vingt mille à l'autre aile.

L'archiduc Jean, général en chef de l'armée impériale, réunissait vingt mille hommes dans le Tyrol, sous Hiller, et vingt mille de Ratisbonne à Aschaffembourg, sous Klenau et Simbschen. Augereau prit Aschaffembourg, Wurztbourg, Schweinfurth, battit les Autrichiens à Nuremberg, et poussa sur Ingolsdtadt. Jean repoussa Moreau d'Ampfingen, et se jeta dans la forêt de Hohenlinden. Moreau, qui avait envoyé Lecourbe contre Hiller, Grenier sur sa gauche, Richepanse sur sa droite, se plaça avec la division Ney à l'entrée de la forêt. Richepanse, par une attaque audacieuse, porta le désordre dans une colonne ennemie qui débouchait d'un long défilé. Ney se précipite sur le centre, le met en désordre et rejoint Richepanse. L'ennemi fuit de toutes parts, après avoir perdu ses bagages, cent canons, six mille morts et seize mille prisonniers. Ce fut la plus glorieuse journée de Moreau et une des plus belles de cette époque (3 décembre 1800).


Alexandre Ier.

Moreau marcha sur l'Inn, rejeta les Autrichiens sur la Salza et, avec Lecourbe, Richepanse, Augereau et Grenier, les poursuivit. Les engagements étaient continuels et la retraite fut désastreuse. La cour de Vienne effrayée donna le commandement à l'archiduc Charles; mais l'état de l'armée était si déplorable, et le découragement si profond, qu'il supplia l'empereur de faire la paix (25 décembre).

Moreau, qui avait passé l'Inn le 9, la Salza le 14, la Traun le 20, l'Ens le 21, et était arrivé à Steyer, y mit pour condition que l'Autriche traiterait pour elle seule, se séparant de l'Angleterre, et qu'elle livrerait les places du Tyrol et de la Bavière.

En Italie, Bellegarde, qui commandait à quatre-vingt-dix mille

hommes retranchés derrière le Mincio, avait à sa droite Laudon et comptait, à sa gauche, sur une insurrection de la Toscane. Devant lui, Brune avait soixante mille hommes. Macdonald, qui devait couvrir la gauche, quitta Coire et traversa le Splugen, où, après avoir vainement essayé de tourner la droite de Bellegarde, il se dirigea sur Trente.

Dupont attaqua sur le Mincio et, aidé par Suchet, resta maître du passage, après avoir tué aux Autrichiens six mille hommes (25 décembre). Le lendemain, Brune, passant le Mincio, obligea Bellegarde à rentrer dans Vérone, d'où il recula jusqu'à Trévise et où, le 16 janvier 1801, il signa une armistice qui nous livrait Mantoue, Peschiera, Legnano et d'autres places. Le passage de l'Adige avait été occupé, Vérone s'était rendue, et Laudon, enfermé à Calliano, avait dû son salut, par la Brenta, à une ruse déloyale.

Les négociations entamées à Lunéville entre Joseph Bonaparte et le comte de Cobentzel, aboutirent à la paix entre la France, l'empereur et l'empire (9 février 1801). L'empereur reconnaissait à la France la possession de la rive gauche du Rhin, et abandonnait toute prétention sur les pays situés à la droite du Pô et de l'Adige. Les républiques batave, helvétique, ligurienne et cisalpine étaient reconnues. Le grand-duc de Toscane et le duc de Modène étaient dépossédés et leurs États, réunis à la république cisalpine. Ils devaient recevoir des dédommagements en Allemagne. Un royaume d'Étrurie était formé pour le duc de Parme, des Bourbons d'Espagne. Le roi d'Espagne cédait en échange, à la France, la Louisiane. Les républiques de Rome et de Naples ne furent pas rétablies. Pie VII avait recouvré ses États à l'exception des légations, et le roi de Naples rentrait dans les siens, à condition de fermer ses portes aux Anglais. Trois de ses villes : Tarente, Otrante et Brindisi, devaient être occupées par dix mille Français jusqu'à la paix générale.

L'Angleterre restait seule, et ses prétentions relatives aux neutres justifiaient son isolement. Elle enleva une flottille danoise escortée par une frégate. Aux réclamations du Danemarck, elle répondit par le développement de ses forces maritimes, la saisie de tous les navires des puissances alliées qui se trouvaient dans ses ports, et l'attaque des colonies danoises et suédoises. Le 30 mars 1801, elle força le passage du *Sund*, où les batteries danoises auraient foudroyé l'escadre de Parker et de Nelson, si la faiblesse des armements de la Suède, ou une connivence coupable ne l'eût protégée en la laissant raser la côte. Les Anglais débarquèrent près de Copenhague, firent essuyer à la flotte, aux batteries

et à la ville des pertes si considérables, que le Danemarck renonça à la Ligue (2 avril 1801). Le Ferrol et Cadix furent bombardés. Gênes et les côtes de Hollande subirent un blocus, une armée fut jetée en Égypte, Malte avait capitulé, et la mort du tzar Paul 1er débarrassa l'Angleterre d'un ardent ennemi et priva la France d'un allié. « Je veux m'unir à vous, lui avait-il écrit, pour mettre un terme aux injustices de l'Angleterre, qui viole tous les droits des nations et n'est jamais guidée que par son égoïsme et son intérêt. »

Alexandre Ier se rapprocha de l'Angleterre. Le Danemarck, la Suède et la Prusse suivirent son exemple, et la France se trouva seule en présence de l'hostilité ouverte de l'Angleterre et des mauvaises dispositions des autres puissances.

Bonaparte prépara une descente en Angleterre. Ce n'était pas la première fois qu'un pareil projet avait été formé, mais on n'y avait jamais employé de si grands moyens. Il arma les côtes de France, rassembla d'Anvers au Havre une flottille composée de bâtiments légers, de canonnières, de vaisseaux plats. Il fit exercer les hommes à l'embarquement et au débarquement, et l'activité déployée pour ces créations et la réunion d'approvisionnements, annonça une prochaine expédition. L'Angleterre tenta d'anéantir ces « coquilles de noix » dont elle affectait de ne rien redouter. Nelson y échoua. Deux fois il fut repoussé, et l'Angleterre, impuissante contre ce danger et vaincue dans ses alliés, comprit la nécessité de la paix. Elle engagea des négociations à Londres, pendant que les hostilités continuaient en Portugal et en Égypte.

Quarante mille Espagnols entrèrent en Portugal, où un corps de vingt-cinq mille Français devait les appuyer. Depuis le traité de sir Méthuen, qui, en 1703, avait donné à l'Angleterre un monopole commercial, le Portugal avait été pour elle un marché et un arsenal. Pour éloigner le danger d'une attaque, la cour de Lisbonne ferma ses ports aux Anglais et dut subir l'occupation de deux de ses provinces.

Lorsque Bonaparte avait quitté l'Égypte, Kléber était resté chargé du commandement des troupes et du gouvernement. Kléber, qui avait fait ses premières armes chez les Autrichiens avant la Révolution, et qui s'était, depuis, distingué au siège de Mayence et dans la Vendée, avait pris part aux campagnes de 1794 à 1797 dans l'armée de Sambre-et-Meuse. Il n'approuvait pas l'expédition, et, se considérant comme abandonné, il avait écrit au Directoire pour exposer, avec une exagération intéressée, les dangers de sa situation.

Une armée turque et arabe de quatre-vingt mille hommes, s'il fallait en croire l'exagération orientale, s'étendait de Damas à Gaza, sous les ordres du grand-vizir. Mourad-Bey était dans la Haute-Égypte, toujours menaçant, quoiqu'il ne quittât pas ce poste lointain. Au mois d'août 1799, une escadre anglaise, portant un corps de cipayes recruté dans l'Inde, avait attaqué Kosséyr sur la mer Rouge. Repoussée, elle menaçait d'un nouveau débarquement. Enfin, le 24 septembre, Sydney-Smith avait jeté sur la rive droite du Nil, près de Damiette, entre la Méditerranée et le lac Menzaleh, quatre mille janissaires, qui furent taillés en



L'île de Malte.

pièces par le général Verdier. Ces succès ne paraissaient pas suffisants à Kléber pour garantir la possession de l'Égypte. L'armée partageait son découragement. Il ouvrit des négociations avec la Porte, et, le 24 janvier 1800, conclut à El-Arish une convention en vertu de laquelle l'armée française évacuerait l'Égypte et serait transportée en France par des vaisseaux anglais avec ses canons, ses bagages, ses munitions, et toutes les personnes attachées à l'expédition.

Plusieurs places étaient déjà remises aux Turcs, et l'armée marchait vers la côte, lorsque les Anglais lui firent déclarer par l'amiral Keith

que Sydney-Smith avait outrepassé ses pouvoirs, et qu'il devait se rendre à discrétion. Ce désaveu déloyal avait été inspiré par la lettre de Kléber au Directoire, saisie à bord d'un bâtiment français. Kléber indigné mit à l'ordre du jour la signification de Keith. « On ne répond à une telle insolence, ajoutait-il, que par des victoires » (7 mars 1800).

Deux jours après, il marchait avec dix mille hommes contre les Turcs, qui étaient parvenus à Matarieh, près des ruines d'Héliopolis, les culbutait, leur enlevait les canons, les bagages, les munitions, les chameaux, et les achevait à Belbeïs. Le grand-vizir ne s'arrêta dans sa fuite qu'en Syrie. Le Caire s'était soulevé, et Ibrahim-Pacha soutenait la population avec quinze mille hommes. Il fallut dix jours de combats pour étouffer cette insurrection. Mourad-Bey rentra dans la Haute-Égypte. Nous étions de nouveau maîtres du pays, et une armée de Grecs, de Syriens et de Nubiens, sous le commandement d'officiers français, assurait la tranquillité publique et la colonisation. Mais les cheiks du Caire ayant refusé de participer au paiement d'une contribution levée sur la ville, en punition de son insurrection, Kléber fit bâtonner l'un d'eux. Ce châtiment blessa la population, habituée au plus grand respect pour ces personnages revêtus d'un caractère religieux. Une fanatique d'Alep nommé Soliman assassina Kléber le 14 juin, et subit une mort affreuse avec une inébranlable sérénité.



Toussaint Louverture.

Le plus ancien des généraux, Menou, prit le commandement. Il s'était rendu ridicule en embrassant le mahométisme à la suite de son mariage avec une Égyptienne. Il se montra bon administrateur et mauvais général, organisa la justice, créa des hôpitaux et étendit les relations commerciales. Il y eut six mois de tranquillité.

Le 8 mars 1801, les Anglais, commandés par lord Abercromby, s'étaient établis dans la presqu'île d'Aboukir, malgré la vigoureuse opposition du général Friant. Menou, dont les forces disséminées ne furent que lentement réunies, arriva lorsque le général Lanusse, accouru du Caire à Alexandrie avec une petite troupe, eut été repoussé (13 mars 1801). Il attaqua le 21 près de Canope, et malgré l'avantage que le nombre et le concours des chaloupes canonnières donnaient aux Anglais, il l'aurait emporté avec ses dix mille hommes si le général Reynier l'eût secondé.

Les pertes furent pour chaque armée de trois mille hommes. Lord Abercromby fut tué. Nous perdîmes trois généraux : Lanusse, Baudot et Boize. Menou découragé se porta sur Alexandrie, appelant Belliard, qui commandait au Caire. La rupture des digues d'Alexandrie l'isola, et un prompt mouvement des Anglais à Ramanieh força Belliard, à rétrograder. Enveloppé par cinquante mille Anglais, Turcs et Cipayes, dans une ville dont le mécontentement annonçait la révolte, il accepta les conditions d'El-Arish, et s'embarqua le 27 juin avec quatorze mille personnes, ses munitions, ses canons et ses bagages. Menou conclut, le 30 août, une convention pareille, et partit avec onze mille soldats, savants, employés et négociants.

L'Égypte était perdue après une occupation de trois ans. Nous avions relâché les liens qui la rattachaient à la Porte, et jeté en elle des éléments de civilisation européenne. Nos savants avaient étudié ses monuments, recueilli ses inscriptions, et ouvert la voie à des travaux qui devaient nous révéler sa langue et son histoire. Les Anglais furent délivrés des craintes qu'ils avaient éprouvées pour leurs possessions de l'Inde, et le nom français recevait une nouvelle illustration dans cet Orient où était resté vivant et glorieux le souvenir des Francs des croisades.

L'évacuation de l'Égypte ne compensait pas pour les Anglais les charges de la guerre. Leur dette s'élevait à douze milliards, et la misère des populations, écrasées par les impôts et la cherté des subsistances, demandait un prompt soulagement.

Gantheaume avait pu parcourir deux fois la Méditerranée avec son escadre sans être attaqué, et s'emparer du vaisseau de ligne le *Swiftoun* (24 juin 1801). Le contre-amiral Linois venait, avec trois vaisseaux, d'en battre six à Algésiras et d'en brûler deux (6 juillet), et l'expédition projetée à Boulogne inspirait de vives inquiétudes. L'Angleterre désirait la paix ; le premier consul, qui, après le 18 brumaire, avait dit : « La Révolution est finie, » aspirait à se donner tout entier à la reconstitution de la France. La signature des préliminaires est du 1er octobre et celle du traité, du 25 mars 1802. L'Égypte était restituée à la Turquie, et Malte aux chevaliers. La France dut évacuer le Portugal, les États du Pape et le royaume de Naples. L'indépendance des îles Ioniennes fut proclamée sous la protection de la Russie.

Bonaparte fit des traités particuliers avec la Russie, la Turquie et le Portugal. Un recès, ou traité de partage, fut signé le 23 novembre 1802

pour le règlement des indemnités germaniques stipulées, aux traités de Bâle et de Campo-Formio, pour les princes Allemands dépossédés sur la rive gauche du Rhin et les princes autrichiens en Italie. Il ne fut question ni du roi de Sardaigne, ni du stathouder de Hollande, ni des Bourbons, ni des émigrés. Le changements accomplis en Hollande, en Italie, à Gênes, à Parme, dans le royaume d'Étrurie, dans l'île d'Elbe, en Suisse, furent sanctionnés.

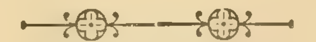
Bonaparte rétablit les relations diplomatiques et commerciales formées par la royauté avec le Levant, essaya de reconstituer nos possessions dans l'Inde et de reprendre Saint-Domingue. La guerre désolait, cette île depuis le décret de l'assemblée Constituante relatif aux colonies. Le décret, dont l'application dépendait des assemblées coloniales, fut rapporté par la Législative, et la Convention prononça l'abolition de l'esclavage. Chacune de ces mesures avait coûté du sang. La dernière déchaîna une guerre atroce. Les blancs appelèrent les Anglais. Les mulâtres et les nègres se réclamaient de la France, mais avec la volonté de rester indépendants. Toussaint-Louverture, qui commandait les nègres, chassa les Anglais. Le général Hédouville, envoyé sans troupes, s'entendit avec Rigaud, chef des mulâtres. Toussaint le contraignit à quitter l'île, et fit à Rigaud une guerre acharnée. Bonaparte nomma Toussaint gouverneur et reconnut la liberté des noirs. Toussaint prit des mesures excellentes, opéra de sages réformes et se fit nommer gouverneur à vie (1er juillet 1801). Bonaparte envoya contre lui trente mille hommes que portaient ou protégeaient trente-trois vaisseaux et vingt-et-une frégates. Le général Leclerc, son beau-frère, les commandait. Le débarquement eut lieu sur plusieurs points. Toussaint se retira dans l'intérieur, se défendit énergiquement, fut vaincu dans huit combats et abandonné. Il se retira dans ses domaines après une soumission qui n'était pas sincère. Enlevé par Leclerc, il fut conduit au fort de Joux, sur le Doubs, où il mourut deux ans après. La fièvre jaune décimait l'armée française, et Leclerc en fut la victime, le 14 septembre 1802. Rochambeau, son successeur, combattit Christophe et Dessalines, maîtres de la plus grande partie de l'île, où ils commirent des atrocités, essuya des revers et fut obligé de se retirer au Cap, où il capitula et s'embarqua avec ce qui restait de son armée. Il fut pris en mer par les Anglais (30 novembre 1803). Saint-Domingue était perdu pour nous, et le 1er janvier 1804 Dessalines, nommé gouverneur général à vie, proclama la république indépendante de Haïti.

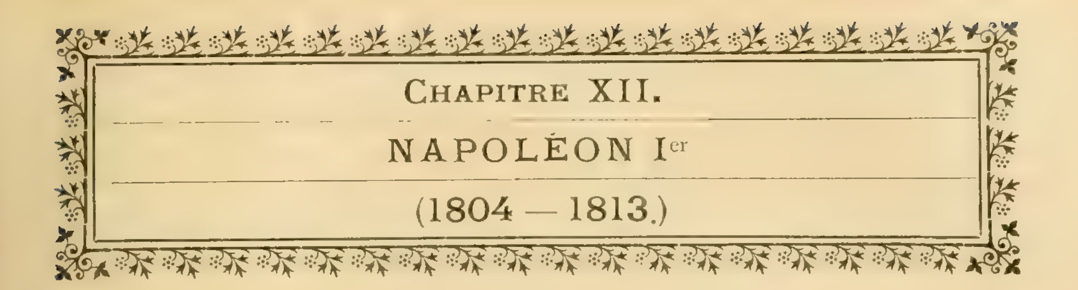
La paix d'Amiens, accueillie en Angleterre avec un enthousiasme qui

tenait du délire, n'était cependant qu'une trêve. Les journaux anglais ne cessaient d'attaquer la France, et le gouvernement détenait, malgré ses engagements, Malte, le Cap et Gorée. Bonaparte demanda l'exécution des promesses faites et l'éloignement du sol britannique des Bourbons, de Georges Cadoudal, accusé de conspiration, et des émigrés. Le Cabinet anglais répondit par des récriminations, et déclara qu'il considérait Malte comme une compensation des agrandissements de la France. Le 8 mars 1803, le parlement fut saisi d'une demande de subsides. Le 13 mai, Withworth, l'ambassadeur anglais, qui avait demandé trois fois ses passeports, quitta la France. Les vaisseaux anglais coururent aussitôt sur nos bâtiments dans toutes les mers, en prirent douze cents, et nous enlevèrent deux cents millions. Bonaparte protesta contre cette violence du droit des gens, et fit arrêter les sujets britanniques qui habitaient la France (22 mai). Il ferma tous les ports aux marchandises anglaises, envoya quinze mille hommes avec Gouvion-Saint-Cyr dans le royaume de Naples, jeta des troupes en Toscane, dans l'ile d'Elbe, en Corse, à Alexandrie, en Hollande, et quatorze mille dans le Hanovre. Il protégea les iles de Bourbon, de France, la Guadeloupe, la Martinique. Il revint à son projet de descente en Angleterre, fit des armements, et réunit une grande armée sur la Manche, dans la partie la plus rapprochée de l'Angleterre. Il y eut en France un élan général, et les villes visitées par le premier consul se montrèrent prêtes à tous les sacrifices.

L'Angleterre, de son côté, déployait une activité proportionnée à l'importance de la lutte qui allait s'engager. Elle défendit ses côtes, construisit des vaisseaux, forma des camps, leva des troupes et engagea des négociations pour provoquer une coalition nouvelle. Les puissances du Nord avaient protesté contre l'invasion du Hanovre et de Naples. Elle essaya de les entraîner, et trouva des dispositions favorables dans la Russie, l'Autriche et la Suède. Elle ébranla la Prusse, et, là même où elle ne croyait pouvoir rien obtenir, comme en Portugal et en Espagne, elle n'épargna pas les sollicitations.

Telle était la situation de l'Europe lorsque le sénat proclama Bonaparte empereur.





CHAPITRE XII.

NAPOLÉON Ier

(1804 — 1813.)



ONAPARTE consul s'était entouré de toutes les pompes de l'ancienne monarchie. Empereur, il voulut une Cour et une représentation propres à dominer tous les souverains, et à maintenir ses sujets dans un respect qui assurât leur obéissance.

Il constitua un Grand Conseil, chargé d'élire l'empereur dans le cas d'extinction de sa race, ou d'exercer la régence pendant une minorité. Les six dignitaires qui le composaient étaient : le grand électeur, l'archichancelier d'empire, l'architrésorier, le connétable, l'archichancelier d'État et le grand amiral. Joseph, Cambacérès, Lebrun et Louis eurent les quatre premières charges ; il réserva les deux autres pour Eugène Beauharnais, fils de Joséphine, et pour Murat, son beau-frère. Ces grands dignitaires étaient irresponsables et inamovibles. Ils ne pouvaient exercer d'autres fonctions, et recevaient une dotation annuelle de trois cent mille francs.

Il créa quatre maréchaux honoraires : Kellermann, Lefebvre, Serrurier et Pérignon, et quatorze maréchaux actifs : Jourdan, Berthier, Masséna, Lannes, Ney, Augereau, Brune, Murat, Bessières, Moncey, Mortier, Soult, Davoust et Bernadotte. Bruix eut le titre d'amiral. Il nomma son oncle, le cardinal Fesch, grand aumônier, Berthier grand veneur, Talleyrand grand chambellan, Caulincourt grand écuyer, Duroc grand maréchal du palais, Ségur grand maître des cérémonies. L'impératrice eut sa maison, et les titres honorifiques furent largement distribués. Napoléon comptait qu'ils conviendraient au mérite de quelques-uns et suppléeraient à celui des autres.

En exigeant le serment de fidélité de tous les fonctionnaires, il promit de limiter lui-même son pouvoir. Sincère, cet acte lui eût fait honneur. Mais la rigueur des termes de son serment ne fait que mieux ressortir sa volonté de n'en être pas prisonnier : « Je jure de maintenir l'intégrité du territoire de la République, de respecter et de faire respecter les lois du Concordat et la liberté des cultes, l'égalité des droits, la liberté politique et civile, l'irrévocabilité des ventes des biens nationaux; de ne lever

aucun impôt, de n'établir aucune taxe qu'en vertu de la loi, de maintenir l'institution de la Légion d'honneur, de gouverner dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple français. »

Le sénat reçut une dotation de cinq millions. Il confia à deux commissions formées dans son sein le soin de veiller sur la liberté individuelle et la liberté de la presse. Il créa dans le ressort de chaque Cour d'appel une sénatorerie largement dotée, dont le titulaire devait résider trois mois par an, afin de rattacher les populations à l'empire et à ses institutions.

Les conseillers d'État purent être nommés à vie, après cinq ans d'exercice. Une haute Cour, composée de sénateurs, de juges de la Cour de cassation et de membres des grands corps de l'État, était chargée de punir les attentats à la sûreté du pays.

Le 18 mai, le sénat vota le sénatus-consulte donnant à Napoléon le titre d'empereur. « J'accepte, répondit-il aux sénateurs, qui s'étaient rendus à Saint-Cloud, le titre que vous croyez utile à la gloire de la nation. Je soumets à la sanction du peuple la loi de l'hérédité. J'espère que la France ne se repentira jamais des honneurs dont elle environnera ma famille. Dans tous les cas, mon esprit ne serait plus avec ma postérité le jour où elle cesserait de mériter l'amour et la confiance de la grande nation. »

Le pays fut en effet consulté, et des registres déposés dans les mairies reçurent la réponse à la question : « La couronne sera-t-elle héréditaire dans la famille de Napoléon ? » Il y eut trois millions cinq cent mille *oui* et un peu plus de deux mille *non*. Le vote, n'étant pas secret, ne pouvait être douteux. L'abstention elle-même ne paraissait pas sûre.

Louis XVIII protesta contre cette forme nouvelle de la monarchie et la Révolution dont elle était issue. Napoléon, que cet acte ne laissa pas indifférent, parce qu'il ne méconnaissait pas la puissance du droit, fit insérer au *Moniteur* cette protestation, avec un commentaire destiné à en affaiblir l'effet. Presque tous les Cabinets reconnurent ce nouvel état des choses. Seules, la Russie, l'Autriche et la Suède restèrent dans une réserve hostile.

Après avoir distribué dans l'église des Invalides, le 14 juillet, les insignes de la Légion d'honneur aux maréchaux, aux généraux, aux grands dignitaires, Napoléon se rendit au camp de Boulogne, où il renouvela cette cérémonie le 16 août. Il passa en revue la flotte composée de bâtiments légers, avec lesquels il préparait une descente en Angleterre.

Pitt, redevenu ministre, travaillait à étendre et à fortifier la coalition. La Russie et la Suède restèrent fidèles à leur première attitude ; l'Autriche reconnut l'empire le 3 septembre, après le refus de la diète de demander des explications à la France sur la violation du territoire badois, où avait été enlevé le duc d'Enghien.

Napoléon négocia pour déterminer le Pape à venir le sacrer à Paris. Ce projet rencontra de l'opposition dans le Conseil d'État, imbu d'idées gallicanes ou révolutionnaires. Mais Napoléon n'en poursuivit pas moins son but. Pie VII fit des difficultés, formula des réserves, réclama des concessions et finit par céder. Il se rendit à Paris avec l'espoir que sa condescendance tournerait au bien de la religion.

Sur le passage du successeur de saint Pierre, les populations témoignaient par leur empressement et leur attitude d'une vénération profonde. A Paris et aux Tuileries, Napoléon lui fit rendre les plus grands honneurs. La cérémonie de Notre-Dame fut splendide. La famille impériale, l'armée, les grands corps de l'État, faisaient cortège à l'empereur, devant qui des maréchaux portaient la couronne, le sceptre et l'épée de Charlemagne. Après avoir reçu avec l'impératrice l'onction sainte, il se leva, prit la couronne et la plaça sur sa tête, ne voulant la tenir que de lui-même (2 décembre 1804). Il ne prenait de la tradition que ce qui pouvait lui convenir, et n'accordait à l'Église que ce qu'il jugeait utile à ses desseins.

De grandes fêtes suivirent le sacre, et Napoléon, qui avait un grand art de mise en scène, mêla aux réjouissances populaires la prestation de serment des officiers supérieurs, et la distribution des aigles à l'armée et à la garde nationale. Pie VII ne quitta Paris que le 4 avril sans obtenir, malgré des négociations directes avec l'empereur, ce qu'il avait espéré. Les 4 articles de 1682 ne furent pas désavoués, et les articles organiques restèrent comme une menace permanente. Ni le divorce ne disparut du code, ni le clergé ne vit reconnu son droit d'enseigner. Le caractère de la politique impériale venait de se manifester, et ceux qui avaient cru à un sincère dévouement à l'Église comprirent que la politique, plus qu'une véritable conviction religieuse, avait présidé au rétablissement du culte.

Napoléon, en ouvrant la session du Corps législatif le 27 décembre 1804, s'était déclaré pleinement satisfait, mais les affaires n'étaient pas prospères, l'argent se cachait, les puissances restaient dans une extrême réserve, et deux lettres, adressées par l'empereur au roi d'Angleterre et

à l'empereur d'Autriche, n'avaient obtenu qu'une réponse de banale politesse.

Une de ces injustes et odieuses agressions dont l'Angleterre s'est trop souvent rendue coupable, rapprocha un moment l'Espagne de Napoléon. Le roi Charles IV ayant refusé de fermer ses ports à la France, une flotte anglaise attaqua un convoi espagnol, mit le feu à une frégate qui l'accompagnait et s'empara des autres. Cet acte fut suivi du blocus des ports espagnols. Le roi traita aussitôt avec Napoléon et s'engagea à mettre trente vaisseaux de ligne à sa disposition (12 décembre 1804).

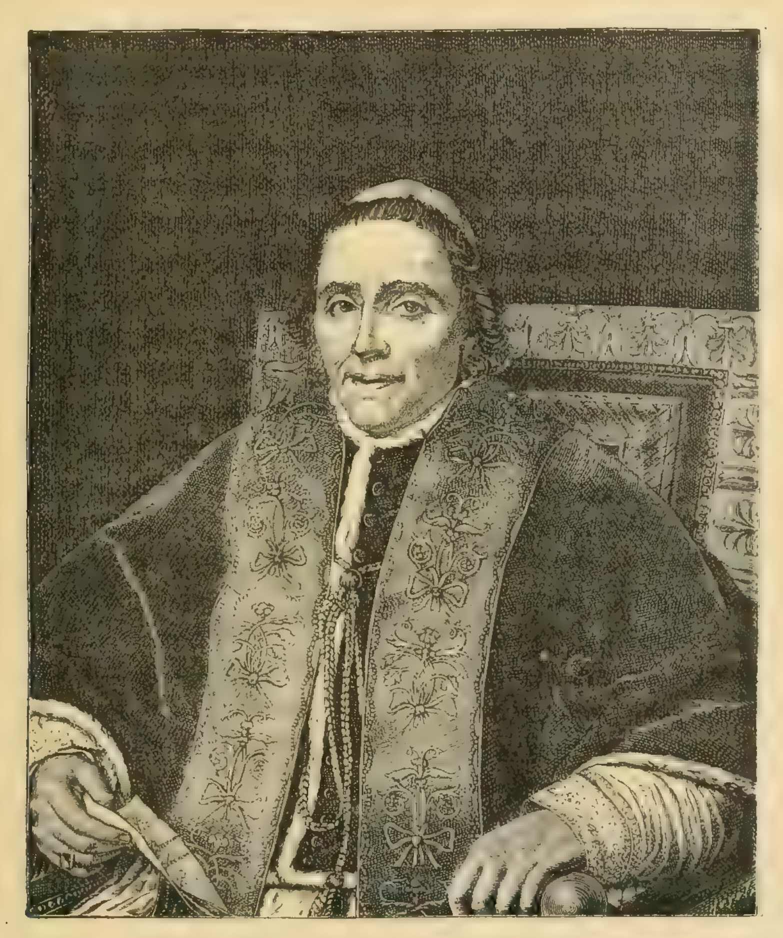


Napoléon à la Malmaison, d'après ISABEY.

Le 17 mars 1805, Talleyrand lut au sénat un rapport concluant à la nécessité de constituer l'Italie en royaume. Napoléon partit de Paris le 1er avril, laissant à Cambacérès le soin du gouvernement, reçut à Turin et à Alexandrie les députations des villes, ordonna des travaux, assista dans les plaines de Marengo à de grandes manœuvres, fit, le 8 mai, une entrée solennelle à Milan, au bruit du canon, aux acclamations du peuple, et fut couronné, le 26, dans la cathédrale par le cardinal-archevêque. En portant la main à cette couronne de fer des rois lombards qu'avait portée Charlemagne, il dit : « DIEU me l'a donnée, gare à qui la touche ! »

Il nomma le prince Eugène vice-roi, mais lui laissa peu d'attributions. En se réservant la nomination des principaux fonctionnaires et des

officiers, en gardant auprès de lui le ministre des relations étrangères et le secrétaire d'État, il prouva qu'il voulait rester le maître. Il introduisit en Italie le code civil, institua un Ordre de chevalerie, sous le nom de Couronne de fer, et descendit jusqu'aux plus minutieux détails de l'administration. Les témoignages d'adulation ne lui manquèrent pas. On lui



Pie VII, d'après le tableau de DAVID, Musée du Louvre.

prodigua tous les honneurs, dont l'Italie n'a jamais été avare, et cet enthousiasme, qui en avait trompé tant d'autres, ne put que l'affermir dans la conviction que tout lui était permis.

Après avoir fait adopter par le sénat et voter par le peuple de Gênes, sur des registres publics, l'union à la France, il divisa la république ligu-

rienne en trois départements français : les Apennins, Gênes et Montenotte. Parme forma le département du Taro. Lucques devint une principauté vassale donnée à sa sœur Élisa, femme du prince romain Bacciocchi. Il rentra le 11 juillet à Fontainebleau, croyant avoir solidement établi le régime de cette Italie perpétuellement agitée.

L'empereur de Russie, Alexandre Ier, aurait voulu par une alliance de médiation réparer les effets des guerres précédentes et en empêcher de nouvelles. Pitt fit prévaloir l'idée de la coalition, et offrit le concours des flottes anglaises et un subside annuel qui pourrait s'élever à cent cinquante millions de francs. Le traité fut signé le 11 avril 1805 entre la Russie et l'Angleterre. L'Autriche hésitait. La Prusse marchandait sa neutralité, et, sans se hâter, guêtait, pour se déterminer, les propositions les plus favorables et le moment opportun.

Napoléon obtint par diverses combinaisons financières les ressources nécessaires pour faire la guerre. Il appela tous les contingents arriérés, et, par avance, celui de 1806, sans demander au Corps législatif, qu'il ne convoqua pas, un vote imposé par la Constitution. Il y suppléa par un sénatus-consulte. Enfin, il organisa dans les départements frontières la garde nationale, dont il nomma les officiers (23 septembre).

Après la paix de Presbourg (26 décembre 1805), qui assurait sa prépondérance en Europe, Napoléon régla l'administration des pays conquis, assista à Munich au mariage d'Eugène Beauharnais avec la princesse Augusta, et rentra le 28 janvier à Paris, où il distribua les récompenses, et s'occupa des veuves et des orphelins de la guerre.

Pitt était mort le 23 janvier 1806, à quarante-sept ans, tué par la victoire d'Austerlitz et s'écriant : « O mon pays ! » Napoléon, qui voyait en lui « le génie du mal », espéra que la coalition ne pourrait se reformer, et que les résultats acquis ne seraient pas contestés. En effet, le long ministère de Pitt, son influence sur l'aristocratie anglaise, l'opinion que toutes les cours avaient de son talent, lui donnaient une autorité dont personne n'héritait. Fox, son rival en éloquence, lui succéda et manifesta des intentions pacifiques, mais il mourut au mois de septembre 1806, et l'école de Pitt revint au pouvoir.

Napoléon réorganisa sur des bases nouvelles l'administration financière, et, par la confiance qu'il ramena, par les abus qu'il fit cesser et les quarante millions exigés de l'Autriche, rétablit le crédit.

En ouvrant, le 2 mars, la session du Corps législatif, il promit de ne pas imposer au peuple des charges nouvelles, mais il voulait avoir cons-

tamment sur pied quatre cent mille hommes. Il augmenta donc, malgré la répugnance de ses financiers et les plaintes du peuple, la taxe sur le sel et les impôts indirects, qui prirent le nom, bientôt odieux, de droits réunis. La suppression des péages sur les routes ne compensa pas le mécontentement causé par ces impôts.

Il doubla le capital de la Banque de France, étendit à vingt-cinq ans son privilège et se réserva la nomination du gouverneur. Il rétablit les charges d'agent de change et de courtier de commerce, ouvrit des routes, créa des canaux, et, fidèle à la politique des conquérants et des fondateurs de dynasties, multiplia les travaux pour l'embellissement de la capitale.

Le Corps législatif vota le code de procédure et la loi sur l'instruction publique. L'Université eut pour mission de former des générations empreintes de l'esprit de la Révolution tempéré par le despotisme impérial. Toutes ces réformes étaient discutées au Conseil d'État. Il prenait part lui-même aux délibérations et y apportait, avec des vues le plus souvent justes et profondes, une telle volonté de les imposer, que la contradiction s'avouait promptement vaincue. Il régla le régime des consistoires protestants et des synagogues juives. Il voulut intervenir dans l'enseignement religieux en imposant un catéchisme unique, et, dans le culte, en obligeant les curés à lire en chaire les bulletins de ses victoires. La résistance l'arrêta sans le désarmer.

Il se montra pour l'étiquette de la cour plus exigeant que les souverains des races les plus anciennes, et un règlement en huit cents articles traça les devoirs de ceux qui approchaient de sa personne. Il eût voulu s'entourer de rois et de princes régnant par lui, appuyant son pouvoir et servant ses volontés. Il se sentait isolé, et, lors même que plus tard il put donner à un acteur célèbre « un parterre de rois », au milieu duquel il s'élevait dans tout l'éclat d'incomparables succès, il reconnaissait que sa fortune était à la merci d'un accident. Les hommes que les hasards de la politique, la faveur populaire, les coups de force ou la gloire des combats ont élevés, sont condamnés à être toujours heureux. Sans racines dans le passé, sans autre appui dans le présent que l'intérêt ou la terreur, ils succombent au premier échec. C'est un grand enseignement que donne aux ambitieux l'histoire de tous les temps, mais dont les ambitieux ne profitent pas.

Il avait fait les rois de Bavière, de Wurtemberg, de Naples et de Hollande. Il donna à Murat la principauté de Clèves et de Berg, au prince Borghèse celle de Guastalla, à Bacciocchi, déjà duc de Lucques,

les duchés de Massa et de Carrara, Berthier fut fait prince de Neufchâtel, Talleyrand duc de Bénévent, Bernadotte prince de Ponte-Corvo, Cambacérès de Parme, Lebrun de Plaisance, Soult de Dalmatie, Bessières d'Istrie, Duroc de Frioul, Champagny de Cadore, Victor de Bellune, Moncey de Conégliano, Mortier de Trévise, Clarke de Feltre, Maret de Bassano, Caulaincourt de Vicence, Arrighi de Padoue, Savary de Rovigo, et plus tard, Gaudin de Gaëte, Fouché d'Otrante, Macdonald de Tarente et Oudinot de Reggio : ces principautés et ces duchés avaient des revenus éventuels d'abord, puis fixes, et qui constituèrent des majorats. Il voulait refaire à son profit ce que la Révolution avait détruit.

Après avoir écrasé la Prusse à Iéna, à Auerstædt, substitué à son gouvernement celui de fonctionnaires français, épuisé ses finances par une contribution de guerre et des impôts, Napoléon, maître de la plus grande partie de l'Allemagne, data de Berlin les décrets qui établirent le blocus continental. L'Angleterre était son irréconciliable ennemie, car elle exerçait sur mer un despotisme égal à celui qu'il faisait peser sur le continent. Elle visitait les neutres, les confisquait, interdisait le commerce avec les colonies françaises et détournait vers ses ports tous les produits agricoles ou manufacturés. Napoléon, qui désespérait de l'atteindre sur les champs de bataille ou sur ses côtes, voulut la frapper dans sa puissance et sa richesse. Les décrets de Berlin portaient : « Les Iles Britanniques sont déclarées en état de blocus, et tout commerce ou correspondance est interdit avec elles. Tout sujet anglais qui sera trouvé dans les pays occupés par nos troupes ou celles de nos alliés, sera prisonnier de guerre ; tout magasin, toute marchandise et toute propriété appartenant à un sujet anglais, sont déclarés de bonne prise ; le commerce des marchandises anglaises est défendu, et toute marchandise appartenant à l'Angleterre ou provenant de ses fabriques, est déclarée de bonne prise ; aucun bâtiment anglais ou venu des possessions anglaises ne peut être reçu dans les ports de la France et de ses alliés. » (21 novembre 1806). Ces mesures furent complétées par le décret de Milan rendu le 17 décembre 1807.

Pendant que Napoléon poursuivait la guerre contre la Prusse et la Russie, les hostilités s'étaient ouvertes entre cette dernière nation et la Porte, sur les instigations du général Sébastiani, notre ambassadeur à Constantinople. La flotte anglaise traversa les Dardanelles, brûla cinq vaisseaux turcs dans le Bosphore, et aurait obtenu la soumission du Sultan sans les encouragements, les menaces et l'initiative de notre ambassadeur.

La Russie et la Prusse resserrèrent leur alliance par le traité de Bartentein (25 avril 1807), auquel l'Angleterre accéda, promettant des subsides et s'engageant à faire passer en Poméranie trente mille hommes destinés à combiner leur action avec les Suédois. Napoléon, à cinq cents lieues de la France, pendant un hiver rigoureux, dans des pays stériles ou dévastés, en présence d'un ennemi dont il venait d'éprouver la solidité, fit au roi de Prusse des ouvertures de paix. Il lui laissait ses États jusqu'à l'Elbe, et gardait le reste comme indemnité de guerre. Frédéric-Guillaume refusa.

Napoléon devança l'appel de la classe de 1808, et travailla au renouvellement de l'armée et du matériel avec une activité incomparable. Il s'efforça surtout de soutenir ou de relever le moral de l'armée, en même temps qu'il s'adressait à l'opinion publique. Il aimait à dater de pays lointains des décrets réglant des objets de médiocre importance. Il eut toujours un art merveilleux de mettre en relief sa personne, et cette préoccupation égoïste le fit admirer par un peuple qu'il écrasait, et aimer jusqu'au fanatisme par des soldats dont il prodiguait le sang avec une effroyable facilité.

Il s'occupait de l'industrie écrasée par le blocus. Il dirigeait l'opinion publique, s'irritait de la plus légère improbation, menaçait ou réprimait la presse, donnait à la censure des ordres sévères, traçait à ses frères devenus rois une politique plus conforme à ses vues qu'à leur intérêt, prétendait régler la conduite de ses alliés et régenter l'Église, comme il donnait des ordres à ses préfets ou s'occupait des finances et de l'administration.

Après le traité de Tilsitt, en ouvrant la session du Corps législatif (16 août 1807), il parla des grands travaux qui devaient être pour le pays le couronnement de sa gloire et la compensation de ses sacrifices. Les revenus du trésor s'accroissaient et les indemnités de la guerre servaient aux améliorations intérieures. Il créa une Cour des comptes, à laquelle il donna le rang du Conseil d'État et de la Cour de cassation, ouvrit des canaux et des routes, supprima le tribunat, dont la liberté l'inquiétait, fit subir à la magistrature une épuration qui viola le principe de l'inamovibilité, et constitua une noblesse nouvelle par des titres donnés à ses fonctionnaires. En tout il voulait faire vite, comme s'il sentait que la durée lui manquerait, ou parce que, confiant en la puissance de sa volonté, il ne supposait pas que les hommes, les circonstances, les choses et les principes pussent lui résister. Les codes de procédure civile et d'ins-

truction criminelle avaient été promulgués en 1806. Le code de commerce est de 1808 et le code pénal de 1810.

Il embellit Paris, y créa des fontaines, le canal Saint-Martin, des cimetières, des abattoirs, le grenier d'abondance, des marchés, des hôpitaux, des ponts, des arcs de triomphe, la colonne de la place Vendôme, la Bourse, et donna une vigoureuse impulsion aux travaux des villes de province. L'exposition de 1806 réunit quatorze cent vingt-deux exposants. Jacquard fut encouragé, et ses métiers se répandirent de Lyon dans la France entière. Lenoir-Dufresne et Richard dotèrent la France de l'industrie cotonnière, Oberkampf popularisa la fabrication des toiles peintes. L'horlogerie fit de grand progrès, les chèvres du Thibet et les moutons mérinos furent introduits, et, à force de répondre aux industriels qu'il fallait se suffire, il leur inspira le désir et leur facilita le moyen d'accroître et de perfectionner leurs produits. L'application de la science à l'industrie produisit les plus heureux résultats, et il est regrettable qu'il n'ait pas reconnu l'importance des essais faits par Fulton d'un bateau à vapeur sur la Seine en 1803. Les arts et les lettres apportaient aussi leur éclat à l'empire, et Napoléon, qui savait qu'ils rendent en gloire aux souverains ce qu'ils en reçoivent en bienfaits, leur prodigua ses encouragements, sa protection et ses bienfaits.

Pie VII avait conclu le Concordat avec le premier consul et couronné l'empereur, mais le résultat de cette double concession ne répondit pas à ses espérances. En 1805, Napoléon, déclarant que « ses ennemis devaient être ceux du Saint-Siège », lui demanda de fermer ses ports aux Anglais et aux Russes, et, sur son refus, fit occuper Ancône. Le pape s'en plaignit. « Votre Sainteté est souveraine de Rome, lui répondit-il, mais j'en suis l'empereur. » (13 février 1806).

C'est ainsi que l'on parlait en Allemagne au moyen âge, pendant la querelle du Sacerdoce et de l'Empire. « L'empereur de Rome n'existe point, » répondit le pape. Il ne consentit à se déclarer contre aucune puissance, « le vicaire de Jésus-Christ devant conserver la paix avec tous. » Cette neutralité fut regardée comme une insulte. Le pape reçut un ultimatum exigeant : alliance offensive et défensive avec les rois d'Italie et de Naples ; adhésion au blocus continental ; occupation par la France des forteresses pontificales ; reconnaissance de Joseph comme roi de Naples ; nomination de cardinaux français ou italiens agréables, dans la proportion d'un tiers ; extension du Concordat à l'Italie.

Pie VII consentit à fermer ses ports aux Anglais et demanda, pour

le reste, à négocier. Napoléon déclara les trois provinces d'Urbin, d'Ancône et de Camerino annexées au royaume d'Italie (2 février 1808), fit occuper Rome par le général Lemarrois, reconduire à la frontière les cardinaux qui n'étaient pas nés sujets romains, et substitua son gouvernement à celui du pape. Pie VII montra autant de résignation chrétienne et de douce fermeté, que Napoléon de violence personnelle et d'exigences despotiques. Lorsque ce qui lui restait de ses États eut formé deux départements, que les communications lui eurent été fermées, et que les quatre articles de 1682 eurent été déclarés lois de l'Empire, Pie VII publia l'excommunication depuis longtemps préparée. Napoléon, qui redoutait, plus qu'il ne voulait l'avouer, cette peine canonique, essaya d'abord d'en empêcher la divulgation, et espéra ensuite en atténuer l'effet. Le 6 juillet 1809, le colonel de gendarmerie Radet, sur les ordres du général Miollis, enleva du Quirinal le Pape, qui fut conduit à la Chartreuse de Florence.

Ces actes de violence furent suivis d'incertitudes, de regrets, de reculs, et tempérés d'hypocrisie. Napoléon essaya de dégager sa responsabilité pour l'enlèvement du pape, fit naître des doutes sur l'authenticité de la bulle d'excommunication, et, en prescrivant le silence sur le Pape, espéra que l'oubli couvrirait l'attentat.

Le Pape, enfermé à Savone, se refusait à tout acte pontifical qui n'aurait pas été ou n'aurait pas paru libre, et laissa ainsi vingt-sept sièges épiscopaux vacants en France. Les Chapitres refusèrent de recevoir les évêques nommés par l'empereur, et celui de Paris ne voulut pas reconnaître Maury. Napoléon se vengea par la suppression de plusieurs fêtes religieuses, de couvents et d'évêchés en Italie. Il exigea un serment des chanoines et des curés, en exila plusieurs et confisqua des biens ecclésiastiques. Il pouvait tout, excepté forcer les consciences.

La situation du pape devint plus difficile. On éloigna de lui ses secrétaires, on lui interdit toute correspondance, et on le soumit à une surveillance de tous les instants. Les précautions prises pour cacher ce traitement le rendirent encore plus odieux, et abaissèrent le puissant empereur qui épuisait ses rigueurs sur un vieillard désarmé.

Il voulut alors un concile national contre le pape. Il en désigna les membres et les convoqua le 17 juin 1811 à Notre-Dame, sous la présidence de son oncle, le cardinal Fesch. Les évêques réunis prêtèrent serment d'obéissance au pape, et exclurent de leurs délibérations les prélats non institués. A un message qui accusait le Pape, ils répondirent par

une adresse témoignant d'un grand désir de conciliation, mais de peu de docilité pour ce que la conscience ne pouvait admettre.

Napoléon refusa de recevoir l'adresse, prétendit que le concile n'avait été réuni que pour s'occuper de l'institution canonique, et menaça de se dégager du Concordat, si le pape persistait à ne pas instituer les évêques nommés. Le concile chargea une commission de douze membres de lui faire un rapport, et déclara ne pouvoir rien résoudre sans l'assentiment du Pape. La question de la bulle ayant été soulevée, l'archevêque de Bordeaux prouva, par l'autorité du concile de Trente, qu'elle était un acte légitime de l'autorité pontificale. Ce fut l'avis de tous. Le cardinal Fesch leva la séance et prononça la dissolution du concile. Les évêques de Troyes, de Tournai et de Gand, qui avaient particulièrement fait preuve d'indépendance, furent arrêtés, enfermés à Vincennes, et plus tard obligés de se démettre de leurs sièges.

Cambacérès chercha un moyen de conciliation. Un décret déclara que la vacance des sièges ne pouvait durer plus d'un an, six mois pour la nomination et six mois pour l'institution. Pie VII accepta le décret, mais Napoléon ne lui tint pas compte de cette concession. Les séminaires furent enlevés à la congrégation de Saint-Sulpice, et les séminaristes furent menacés d'être envoyés aux armées, malgré l'immunité ecclésiastique, qu'aucun gouvernement n'avait jusqu'alors osé violer.

La guerre éloigna quelque temps Napoléon des questions religieuses. Rentré à Paris après la désastreuse expédition de Russie, il arracha au Pape, captif à Fontainebleau, un concordat qui portait atteinte à l'autorité spirituelle du Saint-Siège (février 1813). Ce que la fragilité humaine avait accordé, le sentiment du devoir le fit presque immédiatement retirer. Le Pape demeura prisonnier jusqu'au jour où, les désastres se multipliant et tout manquant à celui qui avait disposé de tout, il fut rendu à la liberté, moins par sentiment de justice que par nécessité.

Au mois de novembre 1807, Napoléon visita le nord de l'Italie jusqu'à Venise. Il voulut que son passage fût marqué par des bienfaits et ordonna d'immenses travaux. Il adopta Eugène Beauharnais et lui donna la succession du royaume d'Italie. Il aurait voulu faire de Lucien un roi de Portugal, mais son frère refusa un trône qui lui eût imposé un divorce. Il chargea le sénat de prononcer la réunion à l'empire de Flessingue, pris aux Hollandais, et des forts de Wesel, de Cassel, de Kehl, et négocia longuement avec Alexandre.

Charles IV, roi d'Espagne, était gouverné par sa femme et Manuel

Godoï, prince de la paix, chargé d'honneurs et de titres. Ferdinand, prince des Asturies, héritier du trône, détestait le favori que son arrogance et son accord avec Napoléon rendaient impopulaire. Le 27 octobre 1807, dans le traité de partage du Portugal conclu, à Fontainebleau, entre Napoléon et Charles IV, Napoléon l'avait récompensé par la souveraineté des Algarves.

Ferdinand, qui n'était pas au courant de cette convention, espéra perdre le favori en s'assurant la protection de Napoléon. Il lui écrivit pour lui demander une princesse de sa maison. Godoï, qui le surveillait, obtint du roi son arrestation et la saisie de ses papiers (28 octobre 1807). Le malheureux Charles IV, convaincu que son fils avait voulu le détrôner, se jeta entre les bras de l'empereur.



Fontainebleau.

Lorsque les troupes françaises furent entrées en Espagne, le roi, la reine et Godoï, qui étaient à Aranjuez, résolurent de se retirer en Amérique. Dans la nuit du 17 au 18 mars 1808, la foule envahit l'hôtel de Godoï, et, aidée des soldats, le pilla. Godoï fut jeté tout sanglant en prison, et sauvé ainsi de la fureur populaire. Le roi le priva de ses dignités et abdiqua en faveur du prince des Asturies, qui, le 20 mars, devint roi sous le nom de Ferdinand VII. Trois jours après, Murat entrait à Madrid. Il encouragea Charles IV à protester contre une abdication déterminée uniquement par « l'intention d'éviter l'effusion du sang », et ne reconnut pas Ferdinand VII. Napoléon ne se prononça pas, et il écrivit à Murat de faire en sorte que les Espagnols ne pussent soupçonner le parti qu'il prendrait. « Cela ne sera pas difficile, ajoutait-il, je n'en sais rien moi-même. » Il partit pour Bayonne, laissant croire qu'il irait à Madrid, et Savary, son envoyé, conseilla à Ferdinand d'aller au devant de lui. Les foules accourues sur son passage le suppliaient de ne pas quitter l'Espagne. De Victoria, il écrivit

à l'empereur pour lui demander de le reconnaître, et l'empereur répondit qu'il y consentait « si l'abdication du roi Charles était de pur mouvement. » Ni cette réponse, ni les instances du peuple, qui alla jusqu'à dételer sa voiture, ne l'empêchèrent de franchir la frontière (20 avril 1808). Il fut reçu en prince des Asturies et non en roi. Après l'entrevue, Napoléon s'écria : « Jamais je ne pourrai compter sur l'Espagne tant que les Bourbons en occuperont le trône. »

Charles IV, la reine et Godoï, délivré de sa prison, arrivèrent à Bayonne. Le roi et la reine furent reçus avec les plus grands honneurs et la promesse d'une situation digne d'eux. Napoléon entretint les espérances de Godoï et lui traça son rôle. Les négociations commencèrent entre le père et le fils, et Ferdinand, sollicité d'abdiquer, répondit qu'il ne pourrait le faire qu'à Madrid, et à l'ombre du drapeau espagnol. Napoléon, qui trouvait en lui seul un obstacle, détermina Charles à se déclarer roi malgré son abdication et à donner la régence à Murat.

Madrid s'inquiétait. Le 1er mai, on insulta nos soldats, et le lendemain on en égorgea plusieurs. Murat, qui avait laissé croître ce mouvement, le réprima cruellement. Napoléon offrit alors au vieux roi de le conduire à Madrid, et, sur son refus, exigea la renonciation du père et du fils à la couronne d'Espagne. Charles y mit deux conditions : que la monarchie ne serait pas démembrée, et que le catholicisme resterait la religion de l'État. Il reçut les châteaux de Compiègne et de Chambord, et une liste civile de sept millions et demi. Ferdinand, à qui Napoléon avait déclaré que si avant minuit, le 5 mai, il n'avait pas reconnu son père pour roi légitime, il serait traité comme rebelle, abdiqua à son tour, et fut envoyé avec ses frères au château de Valençay, appartenant à Talleyrand. Cette triste comédie devait coûter des flots de sang.

Napoléon donna aussitôt l'ordre à la junte que Charles avait constituée à Madrid, et aux Conseils de Castille et des Indes, de demander pour roi Joseph. Ils s'y prêtèrent de mauvaise grâce. Les fonctionnaires furent relevés du serment de fidélité, mais les adhésions ne répondaient pas à l'attente de l'empereur. La junte, qu'il convoqua à Bayonne, ne compta que quatre-vingt-douze membres sur cent cinquante. Malgré des réformes qu'il croyait propres à lui amener les esprits, il ne put empêcher l'explosion du sentiment patriotique. L'Espagne tout entière se leva pour chasser l'étranger.

Napoléon rentra à Paris après avoir été accueilli avec enthousiasme dans sa visite aux départements du Midi et de l'Ouest. Sa conduite à

l'égard du Pape; l'annexion à l'empire ou au royaume d'Italie, d'Ancône, d'Urbin, de Macerata, de Camerino, de Parme, de Plaisance et de la Toscane ; le remplacement à Naples de Joseph par Murat, tous ces actes, dont le guet-apens de Bayonne fit ressortir plus vivement l'iniquité, produisaient en Europe une vive irritation. L'Autriche continuait ses armements. Napoléon lui demanda de les cesser et, ne recevant pas de réponse satisfaisante, essaya de gagner la Russie. Une entrevue eut lieu avec le tzar à Erfurth, le 27 septembre 1808. Elle fut l'occasion de fêtes brillantes. Napoléon déploya pour captiver Alexandre toutes les ressources de son esprit et la magnificence d'une cour somptueuse. Il parut le véritable souverain de l'Europe. Pour obtenir une alliance offensive et défensive, il lui permit de prendre les provinces Danubiennes et négocia son propre mariage avec la grande-duchesse Catherine. Le message envoyé au Cabinet anglais pour l'engager à mettre fin à la guerre, resta sans effet.

Napoléon, après avoir essayé de rétablir en Espagne les affaires de Joseph, quitta Valladolid le 16 janvier 1809, et arriva le 22 à Paris. Les charges effrayantes qu'il faisait peser sur la France, tant d'hommes tombés sur les champs de bataille, les craintes qu'inspirait une ambition insatiable, soulevaient l'opinion. On ne croyait plus que la gloire excusât tout. Il s'irrita de cette opposition, leva cent cinquante mille hommes en France et en demanda cent mille à la confédération du Rhin. Il donna pour officiers aux quatrièmes et aux cinquièmes bataillons qu'il créa dans ses régiments, les jeunes gens à peine entrés à Saint-Cyr, et enrôla de force dix élèves par lycée. A cette époque déjà, se propageaient des sentiments que l'armée subjuguée ne partageait pas, mais qui devaient amener, après ses désastres, l'abandon de l'homme que la gloire avait couronné, et pour qui avaient été épuisées toutes les formules de l'adulation. Ce que de Maistre avait écrit en 1807, on commençait à le dire hautement en France : « L'Europe est à Bonaparte, mais nos cœurs sont à nous. »

L'Autriche avait refait son armée et se croyait en mesure de venger ses défaites. Elle soulevait la Turquie en lui communiquant les conventions secrètes d'Erfurth, qui abandonnaient à la Russie plusieurs de ses provinces. Alexandre s'effrayait des desseins qu'il avait entrevus, et se demandait qui pouvait être à l'abri d'une telle ambition. Il réunissait, afin de pouvoir agir, des corps d'observation sur les frontières occidentales de son empire. La Prusse armait aussi, mais avec plus de circonspection. L'association du Tugend Bund ou de la Vertu, fondée par

le professeur Maurice Ardnt, avait réveillé dans les âmes un ardent patriotisme et fait naître le désir de la revanche. Le ministre Stein avait profité de cet élan pour opérer d'utiles et profondes réformes. Il fut sacrifié par l'ordre de Napoléon ; mais l'impulsion donnée ne s'arrêta pas, et cette disgrâce, qui révélait à la Prusse son humiliation, rendit la haine plus implacable.

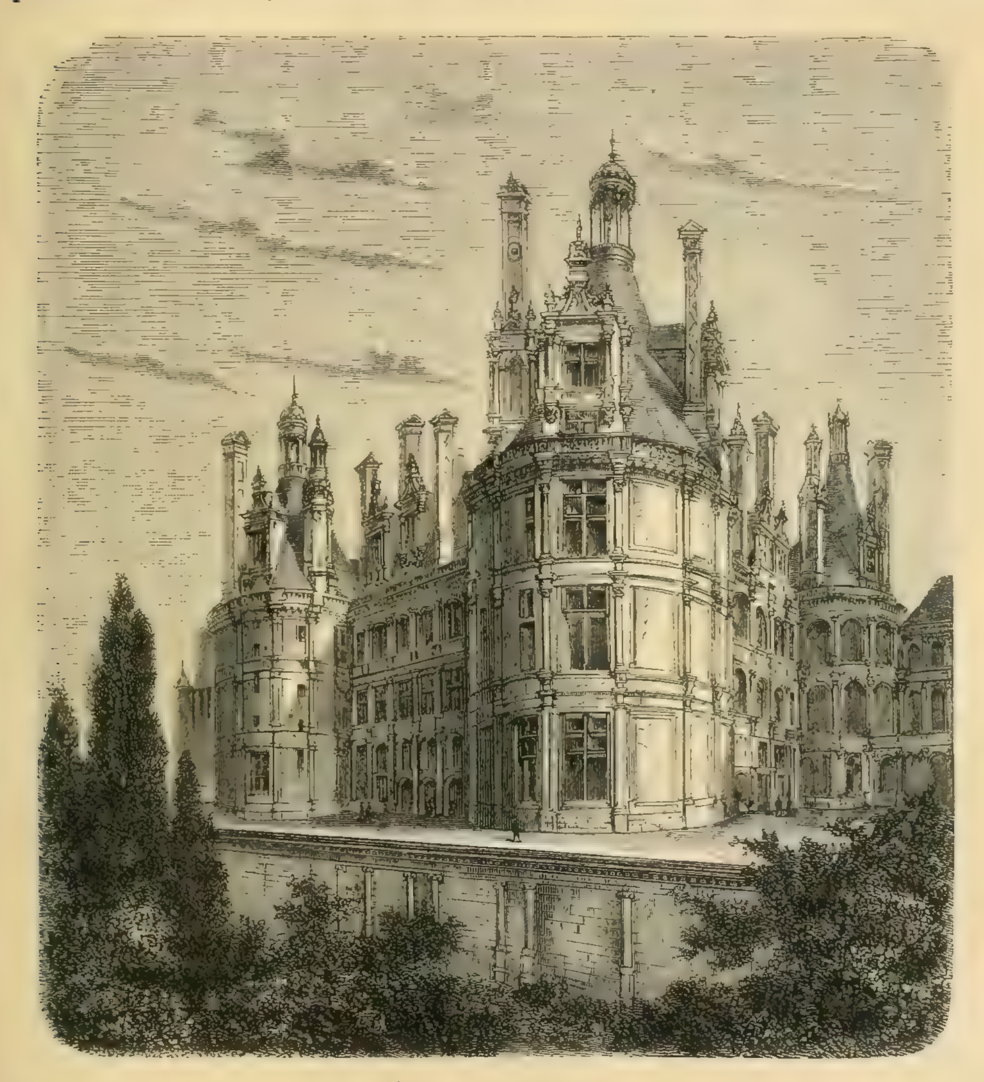
Dans ces conditions, la guerre était inévitable. Elle eut lieu sans déclaration, après la rupture des relations diplomatiques. Les négociations se poursuivaient cependant, mais avec la conviction des deux côtés que l'accord ne durerait pas longtemps. Le 15 août 1808, Napoléon s'était emporté en menaces contre l'Autriche, dans une audience publique au Corps législatif ; mais il était occupé en Espagne, et les défaites de ses généraux, la capitulation de Baylen et celle de Cintra, le réveil de l'opinion publique en France, autorisaient les étrangers à croire que celui qui n'avait eu jusqu'alors que des succès, était arrivé au point où commencent les revers. Une cinquième coalition se forma dans les premiers mois de 1809 entre l'Angleterre, l'Autriche, l'Espagne et le Portugal.

Après la paix de Vienne (14 octobre 1809), qui fut le prix d'une campagne terrible et de victoires chèrement achetées, Napoléon rentra à Fontainebleau. Jamais la cour n'avait été aussi brillante. Les fêtes se succédaient sans interruption, et les souverains alliés, les rois de Saxe, de Bavière et de Wurtemberg, se rendirent à Paris, où ils apprirent ce qu'exigeait d'eux celui dont les faveurs n'étaient jamais gratuites.

Une révolution s'était accomplie en Suède. Gustave IV, obligé d'abdiquer le 13 mars 1809, fut remplacé le 6 mai par son oncle Charles XIII, qui fit la paix avec la Russie, et lui céda, par le traité de Fredericksham, la Finlande, les îles d'Aland, la Bothnie orientale et une partie de la Bothnie occidentale (17 septembre). L'aristocratie, qui avait renversé un roi, élut, après lui avoir donné un successeur, un prince royal. Ce fut Bernadotte, qui avait commandé les troupes suédoises. Napoléon, consentit à laisser monter sur le trône de Suède un de ses maréchaux. Bernadotte abjura le catholicisme, gouverna à cause de la vieillesse de Charles XIII, et devint presqu'aussitôt l'ennemi de Napoléon, de qui il ne put obtenir la Norwège.

Depuis quelque temps il voulait se séparer de Joséphine, sa femme depuis 1796. Plusieurs de ses conseillers n'approuvaient pas le divorce, mais il n'avait pas l'habitude de subordonner sa volonté à l'opinion de ceux qu'il consultait. Joséphine était aimée de la nation ; il lui devait en partie

sa fortune ; elle lui était profondément attachée ; mais ces considérations s'effaçaient devant le désir de laisser sa puissance à un fils. L'Église n'autorise pas le divorce, mais, s'il ne pouvait la forcer, il espérait se passer d'elle. Le 15 décembre 1809, il fit lire devant sa famille l'acte de



Château de Chambord.

séparation, auquel Joséphine avait consenti après une résistance qui aurait touché un autre cœur que le sien. Un sénatus-consulte annula son mariage civil. Rome n'était pas aussi facile à manier ; il attendit plus de docilité de prélats placés sous sa main. La question de l'annulation du

mariage religieux fut soumise à l'officialité de Paris, qui hésita à se prononcer. Avant le couronnement, en 1804, Pie VII avait exigé que l'union, qui n'avait pas reçu la bénédiction de l'Église, fût régularisée. Cette cérémonie fut présentée à l'officialité comme ayant été de pure forme, et, trompée, elle accorda, par une décision que la plupart des membres, mieux informés, récusèrent presque aussitôt, mais dont on profita, ce que l'empereur demandait.

Les ouvertures qu'il avait faites pour obtenir une princesse russe ayant été repoussées, il proposa le 21 janvier 1810 à son Conseil une princesse autrichienne et une princesse de Saxe.

Le Conseil se prononça, conformément à son désir, en faveur de l'Autriche ; le contrat fut rédigé le 8 février, le mariage civil célébré le 1er avril à Saint-Cloud et le mariage religieux le 2 à Notre-Dame. De grandes fêtes éblouirent le peuple, et peut-être même celui dont la volonté faisait loi. Quelque temps après, de Maistre écrivait (1) : « De tous les spectacles qui nous déchirent depuis vingt ans, c'est le plus triste à mon avis. Cependant je ne croirai jamais à cette nouvelle souveraineté ; et si elle doit durer encore pendant un certain nombre de moments que les hommes appellent *années*, ce qui est très possible, je léguerai à mes enfants l'espérance de la voir tomber. »

Et cependant tout semblait lui sourire. Au dehors, il était encore en guerre avec l'Espagne, mais il espérait en avoir bientôt fini. Il occupait un certain nombre de places en Allemagne ; l'Autriche était descendue au second rang des nations européennes. La Prusse ne semblait vivre qu'avec sa permission, la Russie était son alliée, Rome faisait partie de l'Empire, les rois qu'il avait créés se regardaient comme ses feudataires, et l'abdication de Louis allait lui donner la Hollande (9 juillet 1810). L'Angleterre seule restait hors de sa fascination et de ses atteintes.

A l'intérieur, la liberté politique n'existait plus, les grands Corps ne parlaient que pour applaudir aux volontés impériales, les travaux publics avaient reçu une impulsion vigoureuse, l'industrie se développait, l'Université obéissait docilement, la littérature et les arts étaient disciplinés comme l'administration et l'armée, les sciences préludaient par de grandes découvertes à l'essor qu'elles devaient prendre, et tout semblait se réunir pour assurer la durée de cette fortune prodigieuse. Aux quatre-vingt-six départements français se joignaient quatre départements de la

1. Saint-Pétersbourg, au chevalier de ***.

rive gauche du Rhin, huit de la Belgique, ceux du Léman, du Mont-Blanc, du Valais, des Alpes Maritimes, du Simplon, les six du Piémont, les neuf de l'Italie, les huit de la Hollande. Les sept provinces Illyriennes formaient un gouvernement général régi par une administration française. Eugène de Beauharnais n'était que vice-roi d'Italie, et, après la paix de Vienne, ses États formèrent vingt-quatre départements. Le royaume de Naples donné à Murat, « tête sans cervelle, » selon l'expression de Napoléon, faisait « partie du grand Empire », et comptait seize départements. La confédération du Rhin était une réunion de « clients » ; le duché de Berg, donné d'abord à Murat, puis au fils de Louis, encore au berceau, était gouverné par ses ministres. Le royaume de Westphalie, où Jérôme croyait se montrer roi par ses prodigalités, avait été privé du Hanovre, et puis de toutes les côtes depuis l'Ems jusqu'à l'Elbe, afin qu'il sentît bien sa dépendance. Le roi de Wurtemberg devait sa puissance à Napoléon, celui de Bavière son titre avec des agrandissements considérables, et celui de Saxe le duché de Varsovie. Une nièce de Joséphine, Stéphanie de Beauharnais, avait épousé l'héritier du grand-duché de Bade, qui comptait un million d'habitants. Le grand-duché de Hesse-Darmstadt, celui de Wurtzbourg et celui de Francfort, complétaient le système des États moyens de la Confédération. Il y avait au dessous d'eux un certain nombre de duchés qui gardaient une indépendance apparente.

Partout où Napoléon exerçait directement ou indirectement sa domination, il donnait des institutions dans lesquelles on sentait le césarisme dont il était la personnification. C'est ainsi qu'il prétendait allier les idées modernes avec la tradition, et créer une Europe nouvelle.

Le 20 mars 1811, la nouvelle impératrice, Marie-Louise, lui donna un fils qu'il appela le roi de Rome, oubliant que Rome chrétienne n'a qu'un roi légitime, qui est le Pape. C'était le comble de la fortune, et s'il regretta plus tard de n'être pas « son petit fils », il crut dès lors à l'établissement définitif de sa dynastie.

Cependant la Russie se montrait hostile. Il prit contre elle des précautions extraordinaires, fit de grandes levées dans tous les pays soumis à sa domination, et, pour vaincre la résistance des populations, sur qui pesait cruellement l'impôt du sang, employa des mesures d'une extrême rigueur. Le nombre des réfractaires était si considérable qu'il organisa contre eux des colonnes mobiles. La crise commerciale s'aggravait, et le blocus continental n'était pas moins funeste à la France qu'à l'Angleterre.

Il essaya d'en atténuer les effets par des expédients, mais plus il affirmait que l'Angleterre était « aux abois », plus il avouait les souffrances de toutes les parties de la population et particulièrement des villes industrielles.

Le 13 avril 1810, il avait réuni à l'empire le grand-duché d'Oldenbourg. Le grand-duc était le beau-père du tzar, qui répondit par un ukase frappant de prohibition un grand nombre de produits des manufactures françaises et autorisant l'entrée des denrées coloniales de l'Angleterre, sous pavillon neutre. Les négociations furent, dès lors, très actives et bientôt tendues entre Paris et Pétersbourg. La Pologne donna lieu particulièrement à des pourparlers. Alexandre demandait que Napoléon s'engageât à ne jamais la rétablir. Napoléon ne voulait pas consentir à une déclaration qu'il considérait comme humiliante pour lui, et tenait à s'assurer par cette résistance le concours de l'aristocratie polonaise.

La guerre résolue contre la Russie, les conscriptions de 1811 et de 1812 furent appelées, un décret du sénat réorganisa la garde nationale en trois bans, on fabriqua des armes, on acheta des chevaux, et ces préparatifs gigantesques, comme les paroles irritées de Napoléon, donnaient une idée effrayante de la lutte qui allait s'engager.

Il avait les vastes ressources de son empire, les contributions et les troupes de l'Espagne, de l'Italie, de la Confédération du Rhin, des États feudataires et de ses alliés. La Prusse lui fournit vingt mille hommes et l'Autriche trente mille. Les négociations avec la Turquie échouèrent, et s'il crut un moment avoir réussi à s'attacher la Suède, il dut bientôt reconnaître que Bernadotte, qu'il n'aimait pas, mettrait l'intérêt de sa nouvelle patrie au-dessus de toutes les considérations. L'Europe formait ainsi deux camps, et Napoléon avait contre lui la Russie, l'Angleterre, la Suède, la Turquie et l'Espagne.

Il traça la marche de ses divers corps de manière à les trouver réunis du 15 au 20 juin sur les bords du Niémen. Il partit de Paris avec Marie-Louise, après avoir pris des mesures pour atténuer les effets d'une affreuse disette et contenir une opposition qui s'étendait et se montrait de jour en jour plus hardie. Il était le 17 avril à Dresde, où il se trouva entouré d'une cour de princes et de ducs. Le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche y vinrent porter leurs hommages et offrir leurs soldats à celui qui les avait spoliés. Son séjour se prolongea jusqu'au 29 mai.

« Jamais, disait-il avec orgueil en se voyant entouré d'hommages, un tel concours de circonstances favorables ne pourra se présenter ; je sens

qu'il m'entraîne. » Il oubliait que les grandes iniquités amènent les terribles catastrophes.

Au moment où commençait la désastreuse retraite de Russie, une conspiration audacieuse révéla la faiblesse de l'empire. « Que Bonaparte et sa race doivent tomber, écrivait en 1808 de Maistre (1), c'est ce qui me paraît infaillible ; mais quelle sera l'époque de sa chute ? c'est ce que personne ne sait. » Un général républicain, Malet, longtemps détenu, et alors dans une maison de santé, s'échappa dans la nuit du 22 au 23 octobre, lorsqu'on ne pouvait encore rien présumer en France des conséquences de la campagne de Russie, se rendit à la caserne de Popincourt, annonça au commandant la mort de l'empereur, et lui présenta un ordre de l'état-major et une délibération du sénat. Ces pièces fausses firent mettre à sa disposition une cohorte de la garde nationale, avec laquelle il requit à La Force la liberté des généraux Lahorie et Guidal. Il les chargea d'arrêter les ministres de la Guerre et de la Police. Les troupes obéissaient partout, le Trésor était occupé, les barrières allaient être fermées, et le préfet de la Seine préparait une salle pour le gouvernement provisoire. Le commandant de Paris, le général Hulin, reconnut Malet, lui demanda de qui il tenait ses pouvoirs, et reçut pour réponse un coup de pistolet qui ne l'atteignit pas. Ses officiers arrêtèrent Malet, et la conspiration, qui reposait sur une seule tête, avorta. Malet fut condamné à mort et fusillé dans la plaine de Grenelle avec treize personnes qui avaient obéi à ses ordres, plutôt que participé à ses projets.

Cet attentat, dont le succès tint à si peu de chose, effraya Napoléon, qui s'étonna de voir « qu'un homme était tout, les institutions et les serments rien. » Ce colosse qui dominait l'Europe avait donc des pieds d'argile. Cette révélation, se produisant lorsque le prestige impérial était si rudement atteint, ne laissait à l'empereur aucune illusion. Il était condamné à réussir toujours, et les hommes, instruments de ses volontés, ne tenaient à lui que par les liens d'une discipline qui ne reposait sur aucun principe, et ne connaissait pas le dévouement désintéressé.

Napoléon, qui avait quitté à Smorgoni, le 5 décembre, les restes de l'armée de Russie, arriva le 18 à Paris dans la soirée. Il reçut le lendemain les dignitaires de l'empire, rejeta tous ses désastres sur l'hiver, maltraita ceux qui avaient été dupes de la conspiration Malet, et parla en maître irrité. Son vingt-neuvième bulletin qui venait d'être publié, et dans lequel il annonçait la retraite désastreuse de l'armée, avait répandu par-

1. Au chevalier de ***, mai.

tout la consternation. Il ne négligea rien pour regagner la faveur populaire. Il se prodigua dans les faubourgs, dans les ateliers, et les manifestations avec lesquelles il était accueilli avaient un tel caractère d'enthousiasme qu'il put dire au Conseil d'État : « Ma popularité est immense, car, quoi qu'on veuille dire, partout le peuple m'aime et m'estime. » Il s'occupa des travaux publics et en présenta au Corps législatif un tableau séduisant. Il visita inopinément le Pape à Fontainebleau et imposa un Concordat, que Pie VII désavoua comme incompatible avec les devoirs de son ministère, dès qu'il eut repris sa liberté. Le Concordat fut publié avec éclat et la rétractation tenue secrète. Pour mieux tromper l'opinion publique, il diminua les rigueurs de la captivité de Pie VII, lui permit de voir les cardinaux *noirs*, c'est-à-dire ceux qui avaient refusé d'assister à son mariage, et combla de faveurs les dignitaires ecclésiastiques. Puis il se donna tout entier aux préparatifs militaires. Le matériel perdu fut rapidement reconstitué, et la France épuisée d'hommes lui fournit encore de nouvelles armées. Garde nationale, nouvelle conscription, gendarmerie, régiments d'Espagne, gardes d'honneur, jeunes volontaires équipés à leurs frais, toutes ces forces, rapidement réunies, furent dirigées sur l'Allemagne.

Le sénat vota tout ce qu'il demandait, mais le pays laissait échapper des plaintes qui exprimaient une immense et universelle lassitude.

La sixième coalition se formait contre Napoléon. La Prusse avait signé avec Alexandre un traité le 22 février 1813, et le 17 mars, elle déclara la guerre à la France. La Convention de Breslau, qui avait pour but l'affranchissement de la patrie, prononça la dissolution de la Confédération du Rhin, et créa un Conseil chargé de régler tout ce qui était relatif à la guerre. L'Autriche, en déclarant à la France qu'elle restait inébranlable dans son amitié, adhérait secrètement à la convention et pressait les rois de Danemark, de Bavière, de Westphalie et de Naples de ne pas faire les armements demandés par Napoléon. De là à l'hostilité ouverte, il n'y avait qu'un pas. Lorsque la guerre reprit, l'Autriche déclara que son alliance ne l'obligeait plus.

Après la bataille de Lutzen, un congrès lui paraissait le moyen d'asseoir enfin la paix sur des bases solides. Puis elle fit connaître à la France que l'Angleterre avait refusé sa médiation, mais que la Russie et la Prusse l'avaient acceptée. Lorsque l'Angleterre eut signé avec la Russie et la Prusse les traités de Reichembach, le 14 juin, elle y accéda en se réservant de bonnes conditions.

Les négociations pour la paix ne cessaient pas pendant les luttes sanglantes dont l'Allemagne était le théâtre. Lorsque le congrès fut ouvert à Prague, l'Autriche, qui avait adhéré formellement à la coalition, et obtenu de l'Angleterre un subside mensuel de quinze millions, y souleva de constantes difficultés.

Napoléon, qui ne doutait pas de ses intentions, engagea une négociation directe avec son ministre Metternich, et insista pour avoir ses conditions particulières. Metternich demanda le partage du duché de Varsovie entre la Prusse, la Russie et l'Autriche, la suppression de la Confédération du Rhin, la reconstitution de la Prusse, la liberté des villes hanséatiques et ce qu'elle avait déjà réclamé pour elle-même, laissant en dehors ce qui regardait l'Angleterre, les autres États et les questions maritimes.

Napoléon, de son côté, quelque besoin qu'il eût de la paix, la désirait d'autant moins qu'il paraissait plus disposé à la conclure. Ses plus sages et ses plus intimes conseillers, Caulaincourt, Fouché, Savary, le pressaient de renoncer à la guerre et de faire les sacrifices imposés par la nécessité. Il s'irritait, prenait des mesures irréfléchies, mécontentait ses alliés, et répondait aux atermoiements de l'Autriche par des obstacles qui se renouvelaient tous les jours. Il céda sur certains points, resta intraitable sur d'autres, et laissa passer le 10 août, terme de l'armistice. L'Autriche, qui espérait gagner à la guerre plus qu'à une paix faite dans ces conditions, adhéra le jour même à la coalition. Le lendemain Napoléon faisait des concessions nouvelles, mais il était trop tard. Des notes irritées apprirent à la France que tout était rompu, mais lui laissèrent ignorer les propositions des alliés. Il les accusa d'avoir voulu l'humilier, et de n'avoir engagé les négociations que pour le rendre responsable de la guerre.

Après la campagne d'été, et sur le point d'envahir la France, les alliés firent de nouvelles propositions à l'empereur. Ils lui offrirent la paix sur les bases du traité de Lunéville, c'est-à-dire les frontières naturelles de la France, le Rhin, les Alpes et les Pyrénées. Une note annonçait que l'Europe resterait unie jusqu'à la paix, que cette paix devait être générale, que la liberté du commerce en devait être le premier bienfait. Napoléon consentit à négocier. Il sentait que tout allait lui manquer à la fois. Les maréchaux et les généraux commençaient à murmurer, les fonctionnaires à hésiter, le commerce à se plaindre plus haut, toute la population à demander la fin des sacrifices.

Les revers donnaient à ces dispositions et à ces manifestations une force irrésistible, mais il ne voulut faire la paix que vainqueur. Les raisons furent impuissantes comme les sollicitations, et le duc de Bassano, interprète de la diplomatie, de l'armée et du peuple, fut remplacé aux Affaires étrangères par Caulaincourt.

Après la journée de Leipzig, Napoléon avait demandé de nouvelles levées, que le sénat vota silencieusement en attendant que le Corps législatif pût se réunir par un décret. Il ajouta trente centimes extraordinaires aux contributions ordinaires, fit mettre les places fortes en état, appela les gardes nationales aux frontières, et donna une activité extraordinaire aux armements.

Réduit à accepter les frontières naturelles de la France, il prétendait garder au delà quelques places fortes, conserver à Jérôme le royaume de Westphalie, à Eugène le nord de l'Italie, à Murat le sud, ne laisser aux Bourbons que la Sicile, au roi de Piémont que la Sardaigne, au Pape que son pouvoir spirituel, et maintenir l'union de la Norwège avec le Danemark. En même temps, il négociait avec Ferdinand d'Espagne, lui offrant le trône à condition que les Anglais s'éloigneraient en rendant les colonies, et qu'il épouserait une fille de Joseph.


Metternich.

Mais les exigences de la coalition croissaient avec ses succès. Tous les alliés de Napoléon l'abandonnaient successivement. La Hollande se souleva le 15 novembre, l'archi-trésorier Lebrun se retira, Molitor alla se réfugier derrière le Wahal, et le prince d'Orange, que les flottes de Missiessy dans l'Escaut et de Verhuell à l'entrée du Zuyderzée ne purent empêcher d'aborder, fut unanimement acclamé. La France était ouverte et l'empire perdu. Un roi légitime peut éprouver de cruels revers et voir tout lui manquer à la fois, mais sa cause est solidaire de celle du pays. Un souverain créé par les circonstances ou son génie, trouve dans le malheur l'écueil contre lequel il se brise. Rapidement élevé, il tombe avec la même rapidité.





Chapitre XIII.

Les GUERRES de L'EMPIRE.

Campagnes de 1805 a 1809. — Guerre d'Espagne.



A cour de Russie, qui avait pris le deuil après l'assassinat du duc d'Enghien, rappela son ambassadeur le 12 août 1804. La Suède signa le 7 septembre un traité de commerce et de subsides avec l'Angleterre.

Les changements survenus en Italie et en Hollande, l'annexion du Piémont et de l'île d'Elbe, l'intervention en Suisse, les relations d'officiers français avec les mécontents dans le Royaume-uni, avaient provoqué une vive irritation chez le peuple anglais. Le ministère garda Malte, refusa de renvoyer d'Angleterre les Bourbons et les émigrés, et de supprimer les journaux qui nous attaquaient avec violence. Après le message de Georges III demandant des subsides à la Chambre des communes, Bonaparte interpella d'une manière véhémente l'ambassadeur anglais dans une audience publique aux Tuileries. Le ministère demanda des compensations pour les changements opérés depuis le traité d'Amiens. Le premier consul repoussa ces demandes, et, le 12 mai 1803, lord Withworth quitta Paris. La guerre entre les deux peuples recommença pour ne s'arrêter qu'en 1815.

Après la rupture du traité d'Amiens, qui avait entraîné la chute du ministère Addington (12 avril), Pitt avait formé une nouvelle coalition, défendu les côtes, armé les milices et couvert les mers de ses vaisseaux. Napoléon poursuivit alors son projet d'une attaque contre les îles britanniques, et sa lettre à Latouche-Tréville, à qui il réservait un commandement, dit ses espérances : « Que nous soyons maîtres du détroit pendant six heures, et nous serons les maîtres du monde. »

Trois flottes étaient réunies à Toulon, à Rochefort et à Brest. A Toulon, Villeneuve avait onze vaisseaux, huit frégates et huit mille hommes ; à Rochefort, Missiessy six vaisseaux, quatre frégates et six mille hommes ; à Brest, Gantheaume vingt vaisseaux, quinze autres bâtiments et vingt-deux mille hommes. Trente vaisseaux espagnols, sous le commandement de Gravina, devaient concourir aux opérations ;

mais ils étaient mal armés, et enfermés au Ferrol et à Cadix. L'Angleterre leur opposait huit flottes : trois sur ses côtes, une devant Brest, deux dans le golfe de Gascogne, une devant Cadix et une devant Toulon.

Missiessy, courut aux Antilles, jeta des renforts à la Martinique, reprit la Dominique, ravagea Newis, Saint-Christophe, Plymouth, la capitale de Monserrat, fit lever le siège de Santo-Domingo dans l'île de Haïti, attaqué par Dessalines (11 janvier 1805), et revint à Rochefort, le 20 mai, sans avoir rencontré les flottes avec lesquelles il devait combiner son action.

Gantheaume, sorti de Brest, y rentra après avoir rencontré la flotte de Corwallis (30 mars). Le même jour, Villeneuve, trompant Nelson, sortit de Toulon, rallia sept vaisseaux espagnols à Cadix et arriva, le 13 mai, à la Martinique. Il ne trouva ni Gantheaume ni Missiessy, et reçut ordre de revenir en Europe, de prendre à la Corogne quatorze vaisseaux espagnols, à Rochefort l'escadre de Missiessy, de débloquer Gantheaume, et, avec toutes les forces réunies, d'immobiliser ou d'écraser dans la Manche la marine anglaise. Nelson, après avoir cherché notre flotte aux Antilles et en Irlande, augmenta les forces devant Brest, laissa quelques vaisseaux à la flotte qui croisait devant Rochefort et alla joindre Calder à la hauteur du Ferrol. Le 22 juillet, Villeneuve rencontra Calder et livra une bataille sans résultat.

Une brume épaisse l'avait empêché d'engager tous ses vaisseaux. La flotte espagnole ne lui fut que d'un médiocre secours, trois de ses vaisseaux furent désemparés et deux pris. Il avait lui-même peu de confiance dans les siens. « Nous avons, écrivait-il à Décrès, ministre de la Marine, de mauvais mâts, de mauvaises voiles, de mauvais gréements, de mauvais officiers, de mauvais matelots. » Il alla se ravitailler à Vigo et entra le 2 août dans la rade de la Corogne, où il s'arrêta, pendant que les vaisseaux espagnols s'enfermaient dans le Ferrol.

Là il reçut l'ordre de se diriger vers Brest, où Gantheaume devait forcer le blocus pour le rejoindre. Villeneuve sortit, mais la confiance qui engendre le succès lui manquait, et, par crainte d'une défaite, il alla se réfugier à Cadix (20 août).

Il y resta jusqu'au 20 octobre avec trente-trois vaisseaux, cinq frégates et deux bricks. Nelson, qui croisait dans la Méditerranée, se présenta avec vingt-sept vaisseaux. Les deux flottes en vinrent aux mains, le 22 octobre, à la hauteur de Trafalgar. Nelson attaqua le premier,

après avoir donné pour suprême exhortation et pour dernier signal : « L'Angleterre compte que chacun fera son devoir. » Il forma de sa flotte deux divisions, en commanda une et confia l'autre à Collingwood. Il attaqua sur deux points la ligne de Villeneuve et la perça. La lutte dura six heures et fut terrible. Gravina et Magon étaient mortellement blessés. Villeneuve, grièvement atteint sur le *Bucentaure*, où il avait perdu la plus grande partie de ses équipages, fut fait prisonnier. Dix-sept vaisseaux étaient coulés, jetés à la côte ou pris, quatre se rendirent quelques jours après, treize purent rentrer à Cadix. Nelson, frappé d'une balle qui lui avait brisé la colonne vertébrale, put voir avant de mourir ses ennemis en fuite, et recommander de mouiller avant la nuit, afin d'éviter la tempête.

L'empire ne se releva pas de ce désastre, et l'Angleterre resta maîtresse absolue de la mer. Napoléon, qui croyait les destinées de la France attachées à des victoires sur terre, ne s'occupa pas d'une manière suivie de l'extension de ses flottes. Il lui suffisait que des croisières fissent du mal au commerce anglais.

L'escadre de Missiessy était rentrée à l'île d'Aix, après avoir enlevé aux Anglais quatre vaisseaux de guerre et quarante-deux bâtiments marchands. La flotte de Gantheaume eut une fin malheureuse. Des trois escadres entre lesquelles furent répartis ses vaisseaux, la première, qui était allée porter des vivres, des munitions et des renforts à nos colonies des Antilles, fut prise ou détruite ; la seconde, dispersée sur les côtes d'Amérique ; la troisième tomba dans l'Inde au milieu d'une flotte anglaise et dut se rendre.

L'Angleterre et la Russie s'étaient engagées, le 11 avril 1805, à fomenter une coalition pour ramener la France dans ses anciennes limites, et rétablir ce que la Révolution avait renversé dans le Hanovre, les Deux-Siciles, la Suisse, la Hollande, la Sardaigne, le Piémont, Nice, la Savoie, Gênes, la Belgique, la Lombardie. Les puissances coalisées étaient : la Russie, l'Angleterre, la Suède, Naples, dont l'adhésion fut secrète, et l'Autriche, qui, ne se sentant pas prête, hésitait, à se déclarer. On comptait sur la Prusse, quoique sa politique égoïste cherchât à tromper les deux partis.

L'Autriche devait mettre en ligne trois armées, une de cent mille hommes, en Italie, sous l'archiduc Charles ; une seconde de quarante mille dans le Tyrol, sous l'archiduc Jean ; une troisième de quatre-vingt-dix mille sur l'Inn, sous l'archiduc Ferdinand. Une première armée russe

devait, après avoir opéré sa jonction avec l'armée autrichienne sur l'Inn, envahir la France, une deuxième, rallier les Anglais dans le royaume de Naples ; une troisième, unie aux Suédois, débarquer en Poméranie ; une quatrième, surveiller et entraîner la Prusse.

Bade et le Wurtemberg avaient avec la coalition de nombreuses attaches, mais ils redoutaient la France et se déclarèrent neutres. L'électeur de Bavière aurait voulu les imiter, mais la violation de son territoire par le passage de l'Inn le jeta dans les bras de Napoléon (9 septembre 1805).

Napoléon divisa la grande armée en sept corps, qui se dirigèrent rapidement vers le bassin du Rhin. Il avait envoyé Masséna en Italie avec cinquante mille hommes qu'il fit soutenir par Gouvion Saint-Cyr, qui évacua le territoire napolitain le 21 septembre. Le premier corps, commandé par Bernadotte, sortit du Hanovre et se joignit aux Bavarois à Wurtzbourg ; le deuxième, sous Marmont, se dirigea sur Mayence ; les autres et la réserve de la cavalerie, sous Davout, Soult, Lannes, Ney et Murat, partis de Boulogne, s'étendirent sur le Rhin, de Manheim à Strasbourg. Augereau formait à Huningue un corps de réserve. Murat et Lannes passèrent le Rhin à Kehl (25 septembre), Ney près de Lauterbourg, Soult à Spire, Davout à Manheim, Marmont à Mayence.

Le général autrichien Mack, qui commandait sous Ferdinand, s'était enfermé dans le camp retranché d'Ulm et se préparait à défendre l'entrée de la vallée du Danube. Ney se placa devant lui, l'empêchant de voir le travail de concentration qui s'opérait. Le Danube fut franchi sans difficulté. Lannes et Murat coupèrent d'Ulm la droite de l'armée autrichienne, mirent en déroute à Wertingen un corps détaché, et obligèrent Mack à un changement de front en arrière (8 octobre 1805.)

Investi, il essaya de briser le cercle avant qu'il fût entièrement fermé. Jellachich sortit avec dix mille hommes, Ferdinand avec vingt-cinq mille. La résistance de Dupont força l'archiduc à rétrograder, mais ne put l'empêcher de se rendre maître des hauteurs d'Elchingen, d'où il pouvait protéger la sortie de Mack et couper le corps de Ney. Napoléon ordonna de s'emparer de cette position, qui, vaillamment attaquée, fut opiniâtrement défendue. Ney l'enleva, et sépara Ferdinand de Mack (14 octobre). Ferdinand, abandonnant la moitié de son artillerie, s'échappa, malgré Dupont qui lui barrait le passage et Mack qui le poursuivit. Les autres divisions, enveloppées à Trochtelfingen, capitulèrent le 19 octobre.

Mack, après un combat qui ne fut pas heureux, dut rentrer dans la

ville, où il fut complètement investi. En apprenant, le 20 octobre, l'occupation de Munich, l'éloignement des Russes et le désastre des corps détachés de son armée, il remit aux Français trente-trois mille hommes, soixante canons et quarante drapeaux. Il ne restait plus rien de l'armée de l'Inn.

Nos troupes avaient traversé le territoire prussien d'Anspach. La Prusse se plaignit à Napoléon, qui donna des explications. Mais il suffisait d'un prétexte.

L'armée prussienne fut mobilisée, le Hanovre envahi et la Silésie ouverte aux armées russes. La bataille d'Elchingen, la capitulation d'Ulm et l'anéantissement d'une grande armée, donnèrent cependant à réfléchir. L'alliance du roi de Prusse et du tzar n'eut pour but « que de rétablir l'équilibre européen en offrant une médiation armée. » Le roi de Prusse y mit des conditions et envoya à Napoléon le comte de Haugwitz, pour lui demander l'indépendance de la Suisse et de la Hollande et la restitution du Piémont au roi de Sardaigne (3 novembre). Le comte prit ses dispositions pour n'arriver que lorsque la fortune des combats se serait prononcée.

L'Autriche, écrasée par ces défaites, avait rappelé ses armées du Tyrol et de l'Italie. Kutusow, arrivé à Braunau, était revenu pour couvrir Vienne. L'Inn fut franchi par nos troupes.

Pendant que Ney et Augereau opéraient avec succès dans le Tyrol, Murat et Lannes poursuivaient Kutusow, et le battaient à Lambach et à Amstetten. Davout écrasa à Mariazell les Autrichiens de Merfeld, et Marmont s'efforça de s'unir à Ney et d'arrêter l'armée d'Italie. Kutusow, renonçant à défendre Vienne, se dirigea vers la Moravie. Attaqué à l'improviste par Mortier, qui commandait le huitième corps, il fut poussé jusqu'à Stein. Là, Mortjer revint sur Dierstein, où il tomba au milieu d'une division de Kutuzow. Enfermé dans un défilé étroit, il opposa une résistance héroïque, jusqu'à ce qu'il pût être secouru par une seconde division, qui, mettant les Russes entre deux feux, les obligea à la retraite. Vienne, abandonné par la Cour, qui s'était retirée à Brunn, ouvrit ses portes aux Français (15 novembre). Davout s'y établit pendant que les autres corps poursuivaient les Russes. Lannes et Murat s'emparèrent du pont qui ouvrait la Moravie, et que l'ennemi ne put ni faire sauter, ni défendre. Soult et Bernadotte venaient après eux. Kutusow, risquant d'être coupé, annonça la conclusion d'un armistice et s'échappa. Murat le poursuivit et combattit pendant douze heures contre son arrière-garde,

dont la résistance désespérée permit au corps principal d'arriver à Brunn, où se trouvaient l'empereur, le tzar et la deuxième armée russe. Ferdinand, qui avait soulevé la Bohême, formait l'aile gauche de l'armée, et Charles, qui revenait de l'Italie, l'aile droite.

Le 17 octobre, Masséna avait enlevé, après un violent combat, le pont et la ville de Vérone, et s'était jeté sur l'archiduc Charles, fortifié à Caldiero. Les Autrichiens, malgré une perte de six mille hommes, gardèrent leur position, que la nouvelle de la capitulation d'Ulm leur fit abandonner. Masséna les poursuivit, leur livra un violent combat sur le Tagliamento, et ne put les empêcher de passer les Alpes Juliennes et de se concentrer à Laybach.

L'archiduc Jean, rejeté sur le Brenner par Ney, maître d'Inspruck, ne put rejoindre son frère Charles, qui avait déjà repassé les Alpes, et se retira précipitamment sur Klagenfurth. Le corps de Jellachich, échappé d'Ulm, se trouva dès lors isolé. Une moitié mit bas les armes à Fussen, l'autre, commandée par le prince de Rohan, se dirigea vers Venise. Atteinte à Castel-Franco par Gouvion-Saint-Cyr, elle fut réduite à capituler (25 novembre).

Les deux grandes armées se trouvaient en présence. Murat et Lannes étaient au centre de l'armée française, Soult à droite, Bernadotte à gauche. L'empereur força les Russes à évacuer Brunn et à se retirer sur Olmutz. Arrêté à Vischun, il se trouvait dans une situation difficile, et les Russes, impatients de venger leurs défaites, chassèrent ses avant-postes. Murat, Lannes et Soult reculèrent, et Bernadotte reçut avec Davout l'ordre d'arriver à marches forcées. L'ennemi crut d'autant plus au danger de notre situation, que Napoléon avait chargé Savary de proposer une entrevue au tzar. Alexandre envoya le prince Dolgorouki, que Napoléon reçut aux avant-postes. D'aucun des deux côtés on ne désirait sincèrement la paix.

« Il faut terminer la campagne par un coup de tonnerre, » avait dit Napoléon. En voyant les Russes quitter, le 1er décembre, le plateau de Pratzen, clé de la position, et descendre lentement dans la plaine, comme pour empêcher l'armée française d'échapper, il s'écria : « Cette armée est à moi ! » et, sûr de son plan, il l'exposa dans une de ces proclamations qui enflammaient le cœur de ses soldats. Il parcourut les bivouacs, fut reconnu, acclamé, et accompagné à la clarté des torches par des cris qui sont le gage de la victoire.

Le 2 décembre, un soleil radieux éclaira le champ de bataille glacé où

quatre-vingt mille Français et quatre-vingt-dix mille Austro-Russes allaient engager une lutte sanglante. A gauche, Lannes était soutenu par la cavalerie de Murat ; au centre, Bernadotte occupait le village de Girzkowitz ; à droite, Soult s'étendait de Telnitz à Kobelnitz. Davout était à l'extrême droite et en réserve derrière le centre ; Napoléon avait réuni, sous le commandement d'Oudinot, la garde impériale et les grenadiers. L'aile droite des Russes était sous les ordres de Bagration; au centre, le tzar et l'empereur François occupaient le château d'Austerlitz; Buxhowden commandait la gauche.

Les Russes essaient de tourner notre droite. Napoléon laisse le mouvement s'accentuer et Davout reculer ; mais lorsque, pour achever une victoire qu'il juge certaine, Kollowrat quitte Pratzen, Soult s'empare du coteau et coupe l'ennemi en deux. Kutusow veut reprendre le plateau et réussit par un mouvement énergique de la garde impériale à chasser un bataillon du quatrième de ligne qui l'occupe. Rapp et Bessières, à la tête de nos réserves, rejettent les Russes sur Austerlitz. Nos troupes descendent alors du plateau pour fermer la vallée où se sont massées les divisions russes de Buxhowden. Prises entre deux feux, entassées sur un espace étroit, décimées par un feu meurtrier, elles s'engagent sur des lacs glacés. La glace est brisée par notre artillerie, et des milliers d'hommes et de chevaux sont engloutis. Buxhowden parvient enfin, au prix de pertes énormes, à rejoindre Kutusow. Au centre et à gauche Bernadotte, Murat et Lannes, avaient mis en déroute les troupes du grand-duc Constantin, de Lichtenstein et de Bagration. Les trois parties de l'armée ennemie se trouvaient ainsi coupées et entièrement à notre merci. « J'avais vu bien des batailles perdues, disait un de leurs généraux, je n'avais pas l'idée d'une pareille défaite. » Quinze mille tués ou blessés, vingt mille prisonniers, cent quatre-vingt-neuf pièces de canon ramassées sur le champ de bataille, furent les trophées de cette journée. « Soldats, dit le soir Napoléon dans une proclamation, je suis content de vous. Rentrés dans vos foyers, il vous suffira de dire : J'étais à Austerlitz, pour qu'on vous réponde : Voilà un brave ! »

La poursuite de cette armée en désordre, qui se rejetait sur Presbourg, acheva la défaite. La cavalerie de Murat et une marche de flanc de Davout l'auraient anéantie. L'empereur François demanda une entrevue à Napoléon, obtint un armistice et signa des préliminaires de paix. « Voilà les palais que Votre Majesté me force d'habiter, » lui dit Napoléon en le recevant devant un feu de bivouac. — « Vous vous en trouvez

si bien, répondit François, qu'ils doivent vous plaire. » Il stipula pour les Russes, qui se dirigèrent sur la Pologne sans être inquiétés, et à qui Napoléon renvoya leurs prisonniers.

Haugwitz, envoyé par la cour de Prusse, était depuis deux jours auprès de Napoléon. Aux félicitations qu'il lui adressa après la bataille, Napoléon répondit : « Voilà un compliment dont la fortune a changé l'adresse. » Il accepta une alliance avec la France et l'acquisition du Hanovre au prix du territoire d'Anspach, d'une partie du duché de Clèves et de la principauté de Neufchâtel. A ce même moment (15 décembre), la Prusse entrait dans la coalition et l'Angleterre lui assurait des subsides.

Le 26 décembre 1805 la paix fut conclue à Presbourg. L'Autriche abandonnait la Vénétie, l'Istrie et la Dalmatie, qui devaient entrer dans le royaume d'Italie. Le Tyrol, l'évêché de Passau, le Vorarlberg, la ville et l'évêché d'Augsbourg, furent donnés au duc de Bavière, qui prit le titre de roi ainsi que celui de Wurtemberg, qui reçut la Souabe. Le margrave de Bade devint grand-duc, et obtint le Brisgau, l'Ostenau et Constance. Salzbourg fut réuni à l'Autriche, et Wurtzbourg attribué au duc de Toscane avec le titre d'électeur. L'Autriche, à l'égard de qui Napoléon ne voulut point modérer ses exigences, malgré Talleyrand, perdit un sixième de sa population, un septième de ses revenus, et resta complètement isolée de l'empire germanique.

La conséquence de ces mesures ne tarda pas à se faire sentir. Le 12 juillet 1806 l'acte constitutif de la confédération du Rhin fut signé, et les rois de Bavière et de Wurtemberg, les grands-ducs de Berg et de Bade, l'électeur de Hesse-Darmstadt, les deux ducs de Nassau et plusieurs petits princes, se déclaraient séparés de l'empire, formaient une ligue, choisissaient Francfort pour capitale et faisaient avec Napoléon une alliance offensive et défensive. François II, empereur d'Allemagne, réduit à ses États héréditaires, devenait empereur d'Autriche sous le nom de François Ier.

Un tel traité ne pouvait être définitif. Le souverain et le peuple, foulés ainsi au nom du droit du plus fort, devaient à la première occasion courir à la vengeance.

Au moment où la paix de Presbourg était signée, Gouvion-Saint-Cyr, Masséna et Joseph Bonaparte entraient sur le territoire napolitain. Les Anglais et les Russes l'avaient évacué. La cour s'était retirée en Sicile, l'armée fut dispersée dans la Calabre, et les provinces se soumirent. Gaëte seule résista pendant quatre mois, et obtint de Masséna une capi-

tulation honorable. Un décret avait annoncé que « la dynastie de Naples avait cessé de régner, » un autre, du 30 mars, mit à sa place Joseph Bonaparte.

La Hollande, dont la situation au point de vue militaire et la prospérité commerciale avaient attiré l'attention de Napoléon, eut le même sort. Il ne tint aucun compte des représentations du Grand-Pensionnaire, resté fidèle à l'alliance française, ni aux plaintes de l'assemblée générale des notables, et, le 5 juin 1806, un autre frère de l'empereur, Louis, fut déclaré roi de Hollande.

L'âpreté avec laquelle Napoléon avait usé de la victoire provoqua un



Napoléon donnant ses ordres avant la bataille d'Austerlitz.
D'après le tableau de CARLE VERNET.

mécontentement général. Le Pape refusa de renoncer à son droit d'investiture du royaume de Naples et réclama ses duchés de Bénévent et de Ponte-Corvo. La Prusse, qui avait accepté de Napoléon le Hanovre, avait été accusée en plein parlement anglais, et Georges III lui déclara la guerre, sans l'attaquer. Il savait qu'elle ne demandait qu'à être contrainte en apparence. La Russie, tout en négociant avec Napoléon, restait unie à l'Angleterre, et s'efforçait de ramener la Prusse. Elle avait même signé, le 20 juillet, un traité dont les stipulations étaient assez vagues. L'Autriche attendait une occasion qui ne devait pas tarder à s'offrir.

La politique de Napoléon consistait à faire naître des difficultés entre

les anciens coalisés. Elle offrait à chacun d'eux ce qui pouvait convenir à sa cupidité, sans avoir toujours la volonté ou le pouvoir de tenir sa promesse. Le Hanovre, qu'il avait donné à la Prusse pour prix de sa neutralité, fut offert à l'Angleterre, qui l'aurait accepté avec la confirmation de ses droits sur de nombreuses colonies, mais elle réclamait pour la Russie la Dalmatie et les iles Ioniennes. La négociation fut rompue, et la Prusse informée des intentions peu bienveillantes de l'empereur. Ce fut une explosion de colère, car la Prusse considérait le Hanovre comme une possession indispensable à son indépendance. La reine, jeune, belle, énergique, se mit à la tête du mouvement, visita les casernes, passa des revues, harangua les soldats, et jeta dans tous les cœurs l'ardeur militaire dont elle était animée.

L'Allemagne était vivement irritée. La France n'avait pas évacué les places occupées pour garantie de l'exécution du traité de Presbourg. Elle était restée en Franconie et en Souabe, où elle se montrait pleine d'exigences. Le mécontentement public se faisait jour par des brochures clandestinement imprimées et distribuées avec le plus grand mystère. Un libraire de Nuremberg, Palm, accusé d'en avoir vendu, fut arrêté au milieu de sa famille, transporté dans la citadelle de Braunau, condamné par un Conseil de guerre et fusillé (26 août 1806). Il n'y eut pas en Allemagne un seul État, un seul citoyen, qui ne se sentît atteint par cet acte arbitraire.

Napoléon avait déclaré que l'occupation de la Saxe par la Prusse équivaudrait à une déclaration de guerre. La Prusse envahit la Saxe, se posant en libératrice, et obligea l'électeur à lui livrer son armée. L'électeur de Hesse, à qui la France avait demandé la neutralité, se prononça avec quelques réserves pour la Prusse, et le roi eut une armée de deux cent mille hommes commandée par le duc de Brunswick. Il fit signifier un ultimatum, dans lequel il demandait que les troupes françaises quittassent immédiatement l'Allemagne, et que l'empereur ne s'opposât pas à la ligue du Nord, « composée sans aucune exception de tous les États non nommés dans l'acte fondamental de la Confédération du Rhin. » Napoléon répondit : « On nous donne un rendez-vous d'honneur pour le 8 octobre ; jamais un Français n'y a manqué.» Et, après avoir pourvu à la défense de la Dalmatie par vingt mille hommes sous Marmont, et à celle de l'Italie par cinquante mille au nord et cinquante mille au midi sous Masséna, armé les forteresses italiennes et assuré la sécurité de Venise, il jeta cent soixante-dix mille hommes en Allemagne.

L'armée prussienne, sous le commandement du duc de Brunswick et du prince de Hohenlohe, occupait les deux revers de la forêt de Thuringe. Son avant-garde, sous le duc de Weymar, était à Eisenach, sa droite sous Rüchel à Gotha, son centre sous Brunswick à Erfurth, sa gauche sous Hohenlohe à Iéna. Deux corps d'observation, l'un dans la Hesse sous Blücher, l'autre sur la Haute-Saal sous Tauenzien, et une réserve de vingt mille hommes à Magdebourg sous le prince Eugène de Wurtemberg, lui assuraient leur concours.

Napoléon forma son armée en trois colonnes, qui s'avancèrent par les routes de Bayreuth, de Cronach et de Cobourg. A droite, étaient Soult et Ney; au centre, Bernadotte, Davout et Murat dispersèrent le corps de Tauenzien ; à gauche, Lannes et Augereau battirent l'avant-garde de Hohenlohe commandée par le prince Louis de Prusse, qui fut tué (10 octobre 1806). Ces succès effrayèrent Brunswick, qui se retira sur Weimar. L'armée française continua son mouvement pour s'emparer des deux principaux défilés de la Saal : Naumbourg et Iéna. Brunswick, changeant de front, essaya de précéder Napoléon sur l'Elbe. Pendant qu'il suivait la rive gauche de la Saal, derrière laquelle il se croyait suffisamment préservé par l'escarpement des rives, Napoléon se jeta sur ses flancs.

Dans la nuit du 13 au 14 octobre, il fit occuper par sa garde l'étroit plateau d'Iéna. L'artillerie y fut transportée par des chemins jugés impraticables. Au jour, il fut impossible de découvrir l'ennemi, tant le brouillard était épais. « Soldats, dit Napoléon en parcourant les rangs, l'armée prussienne est coupée comme celle de Mack à Ulm, il y a un an. Cette armée ne combat plus que pour se faire jour et pour regagner ses communications. Le corps qui se laisserait percer se déshonorerait. » L'armée descendit du plateau et un brillant soleil lui permit de voir les soixante mille hommes de Hohenlohe. Au centre Lannes, à gauche Augereau, à droite Soult et Ney, enfoncèrent les trois lignes de l'armée prussienne et les rejetèrent sur Weimar. La cavalerie de Murat acheva la déroute.

Une seconde bataille se livrait en même temps à six lieues de là. Le roi de Prusse et Brunswick, avec soixante mille hommes, s'étaient heurtés sur le plateau d'Auerstœdt aux vingt-sept mille de Davout. Obligé de combattre, avec les trois divisions de Friant, de Godin et de Morand, des forces supérieures, et privé du secours de Bernadotte, qu'il sollicita vainement, Davout reste d'abord sur la défensive. Puis il attaque, déborde

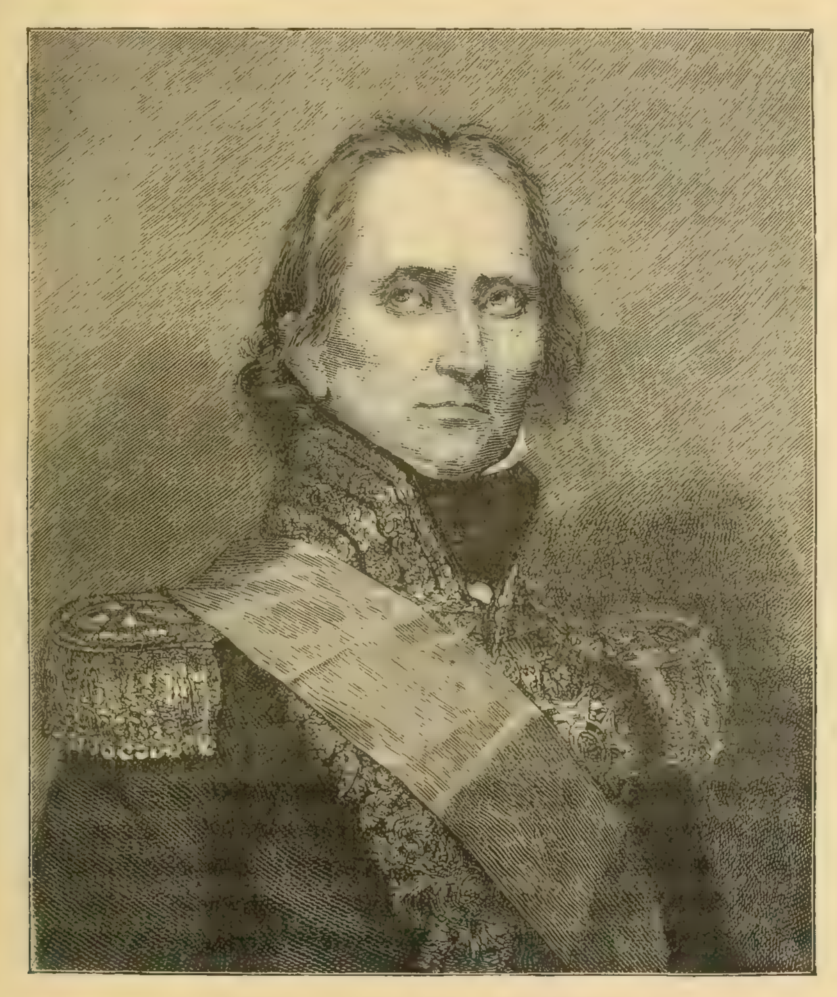
les deux ailes ennemies et s'empare des hauteurs, d'où il les foudroie. Le roi renonce à forcer le passage et se retire vers Weimar, où il croit trouver le corps de Hohenlohe. Il rencontre à Apolda Bernadotte accouru de Dornbourg. Les fugitifs d'Iéna et d'Auerstœdt se heurtent, et sont la proie de la cavalerie française. C'est une confusion inexprimable et un désastre dont rien encore n'avait donné l'idée. Vingt-cinq mille hommes tués ou blessés, quarante mille prisonniers, trois cents canons, soixante drapeaux, disent l'importance de ces deux batailles et l'étendue de la défaite. Le roi s'enfuit à Stettin, laissant Hohenlohe rallier les vaincus à Magdebourg. Mais Murat, Ney et Soult ne laissent aucun repos aux fuyards, Bernadotte bat la réserve du prince de Wurtemberg à Halle, Lannes s'empare de Spandau, Davout prend Leipsick et Augereau passe à Wittemberg. L'armée entre le 25 à Berlin, et c'est le vainqueur d'Auerstœdt, Davout, qui la précède et reçoit le gouvernement de la ville.

Napoléon arriva deux jours après et fut accueilli par les acclamations d'une partie de la population, qui accusait la noblesse militaire de tous les maux. Il mit sur les pays conquis une contribution de cent soixante millions, les distribua en quatre départements et en confia l'administration à des agents français.

Hohenlohe, parvenu à Magdebourg, craignit d'y être bloqué et essaya de gagner Stettin. Murat et Lannes le battirent et l'obligèrent à se rendre avec quinze mille hommes. Le reste de son armée eut le même sort. Murat prit Stettin avec ses cavaliers, et Napoléon lui écrivit : « Puisque vous enlevez des places avec de la cavalerie, je n'ai plus qu'à licencier mes ingénieurs et à fondre ma grosse artillerie. » Il ne resta plus de l'armée prussienne que le corps de Blücher, qui, devant Murat, se rabattit sur l'Elbe, où il rencontra Soult, qui le rejeta sur Bernadotte. Il chercha un refuge dans Lubeck, qui essaya vainement de faire respecter sa neutralité. Attaqué par Murat, Soult et Bernadotte, il se défendit de rue en rue, et, pendant qu'une partie de son armée se rendait, il se rejeta, avec dix mille hommes, sur la frontière du Danemarck, où il mit bas les armes (8 novembre).

Pendant ces combats, Mortier occupait les États du prince du Fulde-Orange, de Brunswick et de l'électeur de Hesse-Cassel. Un décret déclara qu'ils avaient cessé de régner. Le Hanovre et le Mecklembourg furent occupés. L'électeur de Saxe, à qui Napoléon avait renvoyé ses prisonniers, traita, prit le titre de roi et entra dans la Confédération du Rhin

avec les quatre ducs souverains de sa maison. Les places se rendaient avant d'avoir été attaquées, et lorsque nos soldats entrèrent dans la Pologne prussienne, le roi alla chercher un refuge à Kœnigsberg, avec quinze mille hommes qui lui restaient de cette armée qu'il croyait appelée à changer les destinées de l'Europe.



Le Maréchal Soult, d'après le portrait de ROUILLARD.

La Russie ne pouvait voir sans crainte pour elle-même la Prusse abattue et la France à Berlin. Ennemie de la Turquie, dont elle avait ébranlé la puissance et pris quelques lambeaux, elle savait que la France ravivait ses haines. Jalouse de conserver ce qu'elle s'était attribué dans le partage de la Pologne en 1772 et en 1794, elle redoutait une

reconstitution que la France tenait suspendue comme une menace. Sébastiani avait déterminé la Porte à reprendre la Moldavie et la Valachie, et il avait fallu envoyer une armée dans ces provinces. Le shah de Perse avait également conclu une alliance contre la Russie. Pour la Pologne, le tzar s'inquiéta inutilement. Napoléon voulait bien se servir des Polonais, mais non les servir. Il aurait craint de ne pas trouver un allié assez sûr dans un peuple libre. Il fit naitre des espérances, il traita bien la Pologne prussienne, ne voulut prendre aucun engagement avec la Pologne russe, et promit à l'Autriche de ne rien faire contre elle en Galicie. Il avait eu des paroles énigmatiques, espérance pour les uns, menace pour les autres : « Le trône de Pologne se rétablira-t-il, et cette nation reprendra-t-elle son existence et son indépendance ? Dieu seul, qui tient dans ses mains les combinaisons de tous les événements, est l'arbitre de ce grand problème politique. »

L'armée russe, de quatre-vingt mille hommes, commandée par Kaminski, avec quinze mille Polonais sous Lestocq, était entrée à Varsovie, qu'elle évacua à l'approche des Français. Napoléon confia à Mortier la garde des côtes, à Lefebvre le siège de Dantzig et de plusieurs autres places, à Jérôme celui des forteresses de la Silésie, et aux troupes de la Confédération l'occupation de la Prusse. Murat, Davout et Lannes, formant la droite, entrèrent à Varsovie le 28 novembre. Au centre, Soult et Augereau passèrent le Bug, sur les bords duquel la droite s'était établie; à gauche, Ney et Bernadotte s'emparèrent de Thorn et d'Elbing. Napoléon voulait en finir par un coup d'éclat, mais le terrain détrempé par les pluies ne permettait pas une action générale. La lutte fut limitée entre le Bug, la Narew et l'Ukra. Le 23, Davout vainquit les Russes à Czarnowo ; le 26, Lannes les chassa de Pultusk; Davout, Augereau et Murat contraignirent Buxhowden à évacuer Golymin, et Ney s'emparait de Soldau. Malgré une perte de douze mille hommes et de quatre-vingts canons, les Russes se retiraient en ordre, et l'armée française, épuisée par les fatigues et les combats, éprouvée par le climat et la maladie, dut être envoyée dans ses quartiers d'hiver.

Adossée à la Vistule, elle s'étendait sur une ligne de cinquante lieues. Lannes formait la droite à Varsovie, Bernadotte la gauche à Elbing, entre eux, Augereau occupait Zakroczim, Davout Pultusk, Soult Golymin, Ney Neidembourg. Bennigsen, qui avait remplacé le vieux Kaminski, se jeta à la fin de janvier sur l'extrémité de notre ligne, à gauche, et força Bernadotte à rétrograder. Napoléon se replia pour l'en-

gager dans un mouvement en avant, mais, averti du piège par une dépêche tombée en ses mains, Bennigsen se retira vers Kœnigsberg (1er février). Napoléon, sorti de Varsovie, se montra le 3 sur son flanc droit vers Jonkowo, où l'armée russe fit une résistance acharnée. Le 6, notre avant-garde battit à Hoff son arrière-garde, que le lendemain Soult chassa de Preussisch-Eylau où elle s'était retranchée.

Cette retraite ne convenait pas au caractère ardent de Bennigsen. Il s'arrêta et, le 8 février, les deux armées se trouvèrent en présence. La neige couvrait la terre; Augereau était à droite, Soult à gauche, Napoléon au centre, dans un cimetière, près de l'église d'Eylau, et Murat en réserve. Une canonnade épouvantable dura plusieurs heures. Vers une heure, Davout, qui, de l'extrême droite, s'était porté dès la veille sur les derrières de l'ennemi, l'aborde avec fureur. Augereau s'élance pour le prendre entre deux feux. Une tempête de neige l'aveugle et le laisse sous les coups de la cavalerie russe, qui fait dans ses rangs des ravages effroyables. Elle arrive jusqu'aux abords du cimetière où se tient l'empereur. Il appelle Murat. « Nous laisseras-tu dévorer par ces gens-là ? » lui dit-il ; et Murat, lançant quatre-vingts escadrons, cuirassiers, dragons, grenadiers à cheval, culbute la cavalerie russe et perce deux lignes de l'infanterie. Arrêté par la troisième ligne, il est obligé de s'ouvrir un passage à travers les rangs reformés, faisant beaucoup de mal à l'ennemi et essuyant de grandes pertes.

La bataille était indécise. Davout n'avançait pas, la cavalerie avait repris sa première position, une colonne de trois mille grenadiers russes, qui montait à l'assaut du cimetière, avait été chargée en tête par l'infanterie, sur les flancs par la cavalerie, et il n'en restait que des débris. Lestocq arrivait après avoir échappé à Ney. Il restait à Napoléon cinq bataillons de la garde et les troupes fraîches de Ney, qui menaçaient la droite des Russes. Il était quatre heures. Bennigsen nous laissa le champ de bataille couvert de morts. « Qu'on se figure, disait le bulletin, sur un espace d'une lieue carrée, neuf ou dix mille cadavres, quatre ou cinq mille chevaux tués, des lignes de sacs russes, des débris de fusils et de sabres, la terre couverte de boulets, d'obus, de munitions, vingt-quatre pièces de canon, auprès desquelles on voyait les cadavres des conducteurs tués au moment où ils faisaient des efforts pour les enlever ; tout cela avait plus de relief sur un fond de neige. »

Ce n'était pas une victoire. Nos pertes, presque égales à celles des Russes, étaient plus sensibles, parce qu'elles ne pouvaient être que diffi-

cilement réparées. Bennigsen se retira vers Kœnigsberg, Napoléon sur Osterode, où il reprit ses quartiers d'hiver.

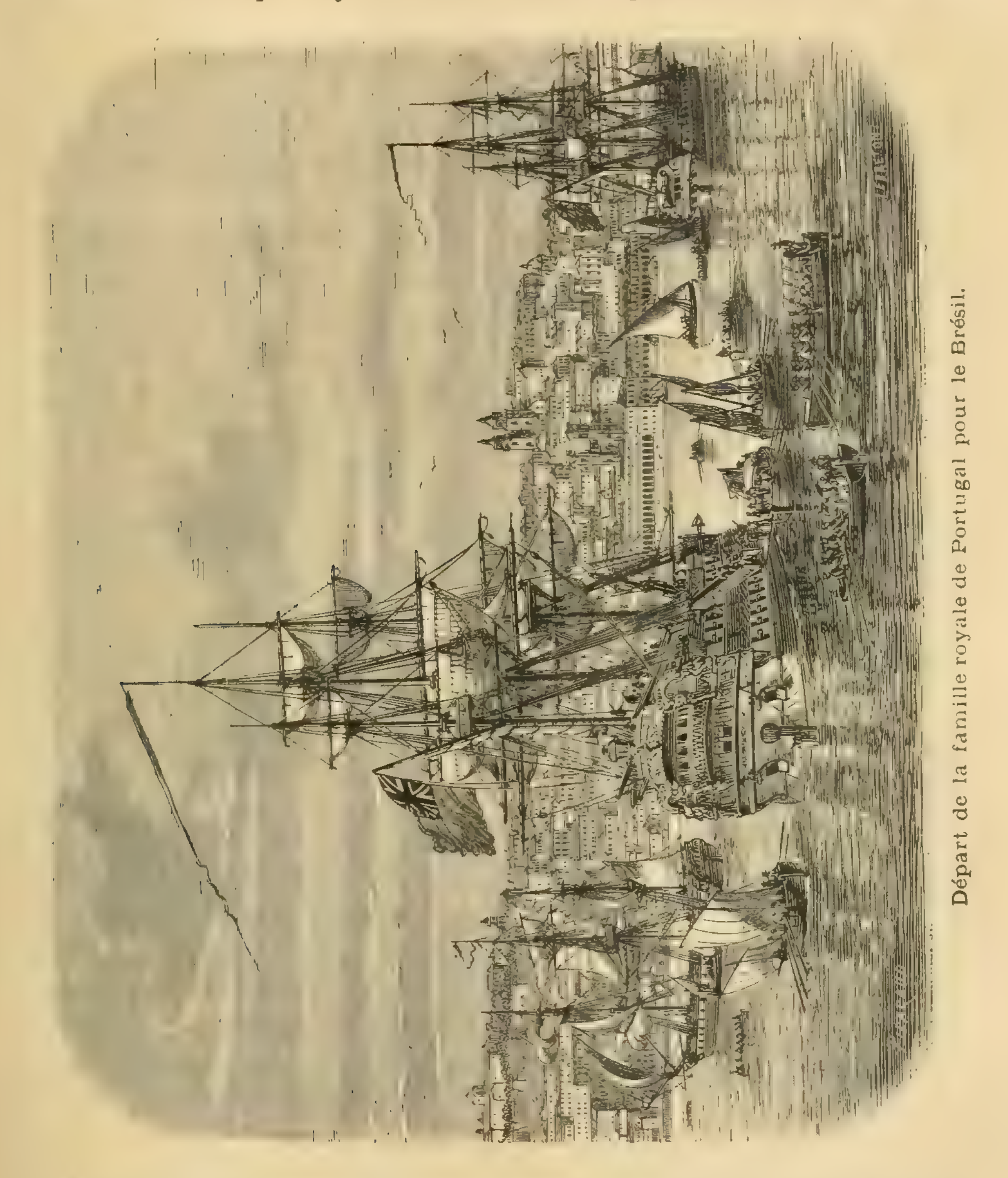
En Silésie Vandamme prenait en huit mois six places, Mortier battait les Suédois à Auklum, le 8 avril 1807 ; Dantzig, après cinquante jours de tranchée ouverte, était réduite à se rendre le 24 mai.

Bennigsen attaqua le 4 juin Ney, qui gardait Guttstadt, en avant de l'armée, en même temps qu'une démonstration était faite à Lometten contre Soult et à Spandau contre Bernadotte. Ney se retira sur Aukendorf, après une nouvelle attaque sur Deppen, et au delà de la Passarge. Ces trois tentatives avaient échoué.

Napoléon prend alors l'offensive, et Bennigsen s'enferme dans son camp retranché d'Heilsberg. Il y est assailli par Soult, Lannes, Davout et Murat. Dix-huit mille morts ou blessés tombent au dehors ou à l'intérieur des retranchements sans résultat définitif (10 juin). Les Français s'éloignent d'Heilsberg et se dirigent sur Eylau. Bennigsen les suit, essaie de prendre nos colonnes en flanc,chasse nos avant-postes de Friedland, et s'étend autour de la ville. Napoléon arrive, et l'attaque devient générale. La gauche des Russes est écrasée par Ney, que soutient Victor, pendant que la droite est attirée vers Kœnigsberg par Lannes et Mortier. Bennigsen voit le piège, recule, trouve Friedland occupé par quarante mille Français et ne voit d'issue que dans l'Alle. Il se précipite dans la rivière, dont tous les ponts avaient été coupés, y laisse une partie de ses troupes, et s'enfuit jusqu'au Niémen. La bataille de Friedland lui avait coûté trente mille hommes tués, blessés ou prisonniers ; la retraite, dix mille (14 juin). Lestocq évacua Kœnisgberg, où Soult, Davout et Murat trouvèrent d'immenses approvisionnements. Murat continua la poursuite, et arriva à Tilsitt en même temps que Napoléon.

Napoléon avait fait des pertes sensibles et ne pouvait méconnaître que le mécontentement commençait à s'affirmer. Le tzar, de son côté, voyait écrasée cette armée sur laquelle il comptait avec la confiance d'un esprit ouvert à toutes les illusions. La Prusse n'avait plus rien à espérer. Dans ces conditions, la paix devenait facile. Un premier armistice fut signé le 21 juin avec la Russie, le 25 avec la Prusse. Le 26, les deux empereurs eurent une entrevue au milieu du Niémen, sur un radeau, s'embrassèrent et se déclarèrent en même temps ennemis de l'Angleterre. Napoléon épuisa toutes ses séductions auprès d'Alexandre, lui parla de la valeur de ses soldats et lui communiqua avec un trompeur abandon tous ses projets. Le vaincu, confident du vainqueur, paraissait

associé à ses triomphes, dont il recueillait en partie le fruit. Oublié par son allié, éloigné des négociations, le roi de Prusse fut traité par Napoléon avec une dureté que la justice ne condamnait pas moins que la politique.



Départ de la famille royale de Portugal pour le Brésil.

Le traité fut signé le 8 juillet 1807. Le roi de Prusse perdait ses provinces polonaises, qui furent données au roi de Saxe, et tous les territoires entre l'Elbe et le Rhin, qui formèrent pour Jérôme, le plus jeune frère

de Napoléon, le royaume de Westphalie. Il conserva la Poméranie, le Brandebourg, la vieille Prusse et la Silésie, moins Dantzig, qui fut déclarée, ville libre, et Magdebourg, que Napoléon garda. Un traité secret attribuait à la France les bouches du Cattaro et les îles Ioniennes, approuvait toutes les modifications que Napoléon pouvait introduire à l'ouest et au midi de l'Europe, unissait les deux empereurs par une alliance offensive et défensive, livrait au tzar la Moldavie et la Valachie, et lui permettait d'enlever la Finlande à la Suède. Les frontières et les ports russes étaient fermés au commerce anglais.

Après avoir réglé les conditions de l'évacuation de l'Allemagne par ses armées, élevé à six cent quatre-vingts millions les réquisitions imposées aux pays vaincus, et promulgué une constitution pour le grand-duché de Varsovie, Napoléon rentra le 27 juillet à Saint-Cloud. L'enthousiasme des corps constitués augmenta une confiance que les succès des champs de bataille avaient enivrée. Les Anglais n'avaient pas été directement vaincus, et cet ennemi insaisissable qu'il trouvait partout irritait ce génie dominateur. Il voulut contraindre le Danemark et la Suède à se prononcer contre eux. Brune occupa la Poméranie suédoise, Rugen, et fit capituler Stralsund (11 août). Un camp de vingt-cinq mille hommes fut établi à Bayonne, pour menacer le Portugal. Eugène occupa Livourne, une expédition fut préparée contre la Sicile, et la reine d'Étrurie perdit la Toscane, pour laquelle on lui promit une compensation qu'elle ne reçut pas. La guerre sur mer n'était pas heureuse et nos escadres, sous Leissègues, Willaumez et Soleil, avaient éprouvé des pertes considérables.

Canning dirigeait alors la politique anglaise. Il envoya en Danemark une flotte avec des troupes de débarquement. Copenhague, sommée de se rendre, fut impitoyablement bombardée, contrairement aux lois de la guerre. Elle capitula le 7 septembre, l'arsenal fut brûlé et le vainqueur s'empara de dix-huit grands vaisseaux. Le Cabinet anglais essaya de justifier cette odieuse agression en s'appuyant sur l'exemple de Napoléon. A la demande d'explication faite par la Russie, Canning répondit en réclamant la communication des stipulations secrètes du traité de Tilsitt. L'intervention du tzar entre l'Angleterre et la France fut dès lors impossible, ainsi que celle de la France entre la Russie et la Turquie. Alexandre laissa ses troupes sur le Danube, renonçant en apparence à la Finlande, dont la possession actuelle lui importait moins que l'affaiblissement de l'empire ottoman. Il l'acquit par la Convention d'Olkioki (19 nov. 1808).

Napoléon organisa le royaume de Westphalie et le dota d'institutions analogues à celles de la France, moins préoccupé des besoins du nouveau royaume que du concours qu'il pouvait en attendre. La France, fière de donner des rois à Naples et à une partie de l'Allemagne, ne pouvait pourtant se dissimuler que, malgré ces appuis donnés à la domination impériale, elle était à la merci des événements, et que, rapidement élevée par la fortune extraordinaire d'un génie incomparable, elle risquait de s'effondrer aux premiers revers.

L'alliance avec Napoléon avait été onéreuse pour l'Espagne. Elle essaya de s'y soustraire et, en 1806, elle négocia avec un envoyé russe les conditions d'un traité. Les succès de la France en Allemagne en arrêtèrent la conclusion, et Napoléon, qui connaissait le projet, se contenta d'exiger un secours de quinze mille hommes et l'adhésion au blocus continental. Lorsqu'il résolut de chasser les Anglais du Portugal, il offrit à l'Espagne le partage de ce royaume (27 octobre 1807). Le régent avait consenti à confisquer les marchandises anglaises, à mettre ses vaisseaux à la disposition de la France, et même à déclarer la guerre à son ancienne alliée, mais il refusa la confiscation des biens et l'arrestation de ses sujets.

Napoléon envoya Junot en Espagne avec vingt-cinq mille hommes, que devait soutenir un corps espagnol. Il traversa rapidement l'Espagne, espérant arriver assez tôt pour empêcher le départ de la flotte portugaise et s'en emparer. Il traversa un pays montagneux, aride, coupé de ravins, où il fut assailli par la pluie et la neige, et où ses jeunes soldats eurent cruellement à souffrir. Si l'ennemi s'était montré, cette troupe, presque sans chevaux et sans artillerie, aurait été facilement arrêtée. Elle parvint, sans être inquiétée, dans un pays riche où elle se refit, et lorsqu'elle se présenta devant Lisbonne le 30 novembre, la reine, le régent, son fils et plus de huit mille personnes étaient en mer avec toute la flotte, se dirigeant vers le Brésil. Une régence de cinq membres était chargée de recevoir pacifiquement les Français et les Espagnols. Les Français entrèrent dans la ville et occupèrent les forts. Une contribution de cent millions fut imposée au Portugal, qui dut encore pourvoir à la solde et à l'entretien de l'armée d'occupation. Il y eut des résistances ; mais, isolées et sans plan, elles furent facilement et impitoyablement réprimées.

Dupont reçut l'ordre de s'avancer sur Vittoria pour soutenir Junot, et Moncey de porter un troisième corps sur les Pyrénées. Napoléon avait l'habitude de ne pas plus ménager ses alliés que ses ennemis.

Après les scènes de Bayonne, où la comédie se mêla à la tragédie, l'Espagne se souleva. Ce fut un mouvement universel, et si Madrid ne s'y mêla pas, c'est que Murat le contenait. Dupont, Verdier, Lefebvre-Desnouettes, Lasalle, Duhesme, Moncey, Frère, eurent à combatre des soldats mal armés que Napoléon appelait des misérables, et qui opposaient une résistance énergique à des attaques impétueuses et savantes. La guerre de détail prit aussitôt un caractère atroce. Après avoir emporté le pont et le village d'Alcolea, Dupont se rendit maitre de Cordoue, qu'il fallut prendre rue par rue, après avoir fait sauter les maisons. Les soldats vainqueurs n'épargnèrent rien, et les Espagnols se vengèrent par des attaques isolées qui affaiblirent et exaspérèrent l'armée.

Joseph, abandonnant son royaume de Naples, était arrivé le 7 juin à Bayonne. Il y trouva une junte qui eut à adopter plutôt qu'à discuter une constitution présentée par Napoléon. La couronne d'Espagne devait être à jamais séparée de celle de France. Il y avait un Sénat de vingt-quatre membres, des cortès composées d'évêques, de grands, de députés des provinces,des villes,du commerce, des universités, un Conseil d'État, une magistrature inamovible. Cette conception de Napoléon fut présentée comme le triomphe de la liberté et du progrès.

Le nouveau roi partit de Bayonne le 7 juillet avec le maréchal Bessières, douze régiments de vieilles troupes et une suite imposante. Bessières rencontra près de Médina del Rio Seco les insurgés de la Galice, de Léon et des Asturies, réunis sous La Cuesta et Blake, et les mit en fuite. Joseph put arriver sans obstacle le 20 juillet à Madrid, mais l'accueil qu'il reçut n'était pas de nature à lui permettre de compter sur le concours ni sur la soumission du peuple.

Moncey échoua contre Valence, et Dupont fut réduit à rester sur la défensive à Andujar. C'est là que se réunirent, le 14 juillet, les insurgés de Grenade et l'armée de l'Andalousie. La situation de Dupont était difficile, avec des soldats éprouvés par le climat, peu de secours et des ennemis de toutes parts. Le 15, après un engagement sérieux, pour n'être pas coupé de sa ligne de retraite, il confia à une partie de ses troupes la garde des passages de la Sierra-Morena. Le général Gobert fut tué en repoussant une reconnaissance de Reding sur Baylen. La division Vedel fut détachée dans la même direction, et Dupont, se sentant incapable de résister, recula, mais lentement. Le passage était occupé par l'ennemi. Il essaya en vain de le rompre avec des soldats qui arrivaient successivement, attaquaient en nombre inférieur des positions fortes et

bien défendues, et l'effort suprême qu'il tenta aboutit à un échec. Le passage était donc fermé, et en même temps la Pena lancé, à sa poursuite, l'atteignait par derrière. Un faux mouvement de Vedel l'éloigna de Dupont et laissa inoccupé le poste de Baylen. Reding s'en empara et coupa en deux l'armée française, qu'il arrêtait au nord pendant que Castanos la poussait au sud. Dupont dut signer une suspension d'armes et entrer en négociations. Pendant ce temps, Vedel avait attaqué Reding, qui se trouva pris entre deux feux. Dupont fit cesser le combat. Ainsi, vingt mille Français se rendirent en pleine campagne (21 juillet). Ils devaient être conduits en France, mais la capitulation fut voilée, et, internés dans l'île de Cabrera, ils y restèrent jusqu'en 1814.

Cette capitulation donna au sentiment national dans toute l'Espagne une impulsion vigoureuse, et provoqua dans l'Europe une joie égale à la consternation de la France. Joseph, ne croyant pas Savary, qui avait remplacé Murat, capable de le protéger, quitta Madrid le 2 août pour Miranda. Toute l'armée se replia dans la vallée de l'Èbre, et Verdier, qui, à Saragosse, avait livré l'assaut et pris la moitié de la ville, leva le siège.

Le Portugal, après avoir vainement essayé d'obtenir de Napoléon la conservation de ses rois, se souleva. Junot, avec trente mille hommes disséminés, fit bonne contenance et intimida Lisbonne. Le 1er août, sir Arthur Wellesley, plus tard le duc Wellington, débarqua une division à l'embouchure du Mondégo et, avec une autre division venue de Gibraltar et des volontaires portugais, se dirigea sur Lisbonne. Junot, qui essaya de l'arrêter à Vimeïro (21 août) après l'échec subi à Boliça par le général Delaborde, fut battu, coupé de la France et sans communication par mer. Il demanda une suspension d'armes et capitula le 30 août à Cintra. L'armée garda ses armes et fut transportée à Lorient et à Rochefort avec ses bagages par des vaisseaux anglais. La capitulation de Cintra n'eut pas le douloureux retentissement de celle de Naples, mais Joseph, profondément découragé, écrivit à son frère pour lui demander de retourner à Naples. Napoléon, qui mettait la gloire à ne pas avouer ses fautes et à réparer les échecs à quelque prix que ce fût, crut que sa présence rétablirait la fortune des armes. Il réunit en Espagne huit corps qu'il plaça sous la conduite de ses meilleurs officiers, et arriva le 5 novembre à Vittoria.

L'insurrection s'était organisée. Après la proclamation de Ferdinand VII, le Conseil de Castille convoqua une junte centrale formée

de deux membres de chaque junte provinciale. Cette junte réunit trois armées : à celle de l'Aragon il donna pour chef Palafox, à celle de l'ouest Blake, à celle du midi Castanos. Vingt mille Anglais, sous John Moore, entrèrent dans la Vieille-Castille, où devaient les rejoindre les quinze mille de Baird, débarqués à la Corogne.

Napoléon, qui avait levé seize mois à l'avance cent soixante mille hommes sur la conscription de 1810, confia la garde impériale à Bessières et huit corps à Ney, à Lannes, à Soult, à Victor, à Saint-Cyr, à Lefebvre, à Mortier et à Junot. A droite, Victor culbute Blake à Espinosa, et au centre, Napoléon repousse le marquis de Belveder à Gamonal (10, 11 novembre). Lannes défait à Tudéla Palafox, qui se réfugie dans Saragosse, et Castanos, qui se retire sur Valence.

Les débris de Blake et de Belveder se réunirent sur la chaîne du Guadarrama, et, soutenus par des régiments venus de Madrid, s'établirent au défilé de Somo-Sierra. Napoléon les enfonça le 28 novembre, les chassa de toutes leurs positions et, le 2 décembre, parut devant Madrid. Le peuple était résolu à une vigoureuse défense, à laquelle il avait préludé par l'assassinat du gouverneur Peraldès, mais la prise de la hauteur du Retiro et de plusieurs portes rendit toute résistance impossible. Le 4 décembre, Madrid se rendit.

Joseph s'établit au Pardo, et Napoléon publia quatre décrets supprimant l'inquisition, les deux tiers des couvents, les droits féodaux et les douanes intérieures. Les exécutions et les confiscations se joignaient à ces mesures, malgré Joseph, à qui la douceur aurait mieux convenu.

En Catalogne, Gouvion-Saint-Cyr prit Rosas, dispersa à Cardadeu un corps nombreux, entra à Barcelone et mit en déroute Vivès à Molins del Rey.

Moore, Baird et la Romana avaient réuni leurs forces pour se retirer sur la Corogne. Soult, Ney et Lefebvre marchèrent contre eux, en essayant de les couper du Portugal. Les alliés précipitèrent leur marche. Leur arrière-garde repoussa Lefebvre-Desnouettes à Benevente, et l'armée ne put être cernée. Mais la retraite coûta six mille hommes abandonnés sur les chemins. Napoléon dirigea la poursuite à la tête du corps de Ney jusqu'à Astorga, d'où il gagna Valladolid pour rentrer en France. L'armée alliée était à la Corogne le 11 janvier 1809. Elle n'y trouva pas les transports sur lesquels elle comptait, et soutint le 16 contre Soult un combat meurtrier dans lequel elle perdit ses deux chefs, Moore et Baird. « J'espère que le peuple anglais sera content, » dit le premier

en tombant sur le champ de bataille. La France l'emportait, mais l'armée anglaise était sauvée.

Joseph rentra le 22 janvier 1809 à Madrid. Des confiscations fournirent de l'argent au trésor, et des tableaux de grands maîtres envoyés en France furent les trophées de cette expédition.

En Aragon, Victor battit à Uclès, le 12 janvier, le duc de l'Infantado, et obligea treize mille hommes à se rendre. Partout ailleurs l'hiver suspendait les opérations, mais le siège de Saragosse occupait le corps de Moncey et attirait l'attention de toute l'Espagne.

C'était la seconde fois que cette ville était assiégée, et, du 29 juin 1808 au 14 août, elle avait fait preuve d'une indomptable ténacité. Les femmes, les enfants, les moines, rivalisaient de courage ; la comtesse Zurita ramassait avec sa compagnie les blessés sous le feu des Français, et une femme du peuple, Augustina, servait un canon et jurait de ne s'en séparer qu'avec la vie. Le second siège, qui dura du 19 décembre 1808 au 20 février 1809, fut conduit par Moncey, puis par Junot, enfin par Lannes. De nombreux assauts, tentés sans succès, nous coûtèrent beaucoup d'hommes. L'assaut général, livré le 26 janvier, ne nous donna qu'une partie de l'enceinte. Il fallut conquérir le reste pied à pied, rue par rue, maison par maison. Ce fut une suite désastreuse de sièges où le courage fut égal des deux côtés. Cinquante mille personnes étaient tombées dans Saragosse, ce qui restait de la population contraignit la garnison à se rendre.

Soult avait reçu l'ordre de chasser les Anglais du Portugal. Parti de Santiago avec vingt-cinq mille hommes, il s'empara de Tuy, battit la Romana et dispersa à Chavès et à Braga les Portugais (20 février). Oporto, bien fortifié et défendu par quarante mille hommes, braves mais indisciplinés, fut pris et livré à la fureur du soldat (29 mars).

Dans la Manche et l'Estramadure, Sébastiani fut vainqueur à Ciudad-Réal et Victor à Médellin. Les armées battues ou dispersées se reformaient aussitôt, et la lutte était toujours à recommencer. La situation était grave. Sébastiani se concentra pour résister à Wellington, qui marchait sur Oporto, et à Beresford, qui occupait les défilés formant sa ligne de retraite. Il dut détruire son artillerie, éviter les deux armées qui l'enserraient, et, par une série de combats, s'ouvrir un passage à travers un pays où chaque pas offrait un piège. Il rejoignit Ney après avoir perdu quatre mille hommes, ne s'entendit pas avec lui, et pendant qu'il se dirigeait vers Madrid, Ney, à qui tout manquait, évacua la Galice et revint sur Astorga (mai).

Wellington marcha sur Madrid, après avoir rallié à Oropeza l'armée de Cuesta et dirigé Vanegas sur Tolède (20 juillet). Victor, Sébastiani, Soult, Ney et Mortier, devaient réunir leurs forces pour l'arrêter, mais les jalousies entre les maréchaux étaient vives et la concentration ne se fit pas. Joseph joignit Victor et Sébastiani, attaqua Wellington à Talaveyra, fut repoussé le 27 juillet, ne réussit pas mieux le lendemain et recula avec Sébastiani. Wellington, qui ne se faisait pas illusion sur les difficultés de sa position, se dirigea vers le Portugal par les routes les plus difficiles, et n'aurait pas résisté si Soult l'eût attaqué. Cuesta, laissé en arrière, fut battu le 8 août, et ses troupes se dispersèrent. Les deux armées de Vanegas et de Del Parque furent si maltraitées à Almonacid (11 août) et à Ciudad-Réal, par Sébastiani et Ney, que la guerre eût pu être finie, si Joseph eût mieux défendu son trône.

Trois mois après, Vanegas et Cuesta, avec soixante mille hommes, menacèrent Madrid par le sud, pendant que Del Parque s'emparait de Salamanque. Soult, chef d'état-major de Joseph, mit en déroute les deux premiers à Ocana, leur tua cinq mille hommes, fit quinze mille prisonniers et s'empara de soixante canons (19 novembre 1809). Neuf jours après, Del Parque fut battu à Alma de Tormès par Kellermann. Mais ces succès ne décourageaient pas un ennemi qui réparait rapidement ses pertes, et ne disparaissait que pour revenir plus hardi et plus nombreux.

Suchet, après le départ de Lannes, combattit avec vigueur les bandes maîtresses de l'Aragon, défit à Maria et à Belchite Blake, chargé par la junte suprême du commandement dans l'Aragon, la Catalogne et Valence, et resta maître de l'Aragon, où il établit une administration régulière. En Catalogne, Saint-Cyr assiégea Girone, qui, malgré des attaques incessantes, la faim, la peste et le bombardement, ne se rendit qu'après six mois, lorsque presque toute la garnison eut succombé et que la population eut été réduite des deux tiers (11 décembre 1809).

Napoléon, qui ne pouvait mettre ses généraux d'accord, avait alors en Espagne trois cent mille hommes, formant des armées indépendantes. Une de ces armées, commandée par Masséna et composée des corps de Ney, de Reynier et de Junot, devait marcher sur le Portugal par Ciudad-Rodrigo, et une autre, sous les ordres de Joseph et de Soult avec Victor, Sébastiani et Mortier, prendre la route de Badajoz. Soult franchit la Sierra-Morena et rencontra peu d'obstacles. Il confia à Victor le blocus de Cadix, où le gouvernement espagnol s'était réfugié, chargea Sébastiani de conquérir Murcie en surveillant Gibraltar, et se fit de l'Anda-

lousie une espèce de royaume. L'exemple des maréchaux devenus rois devait l'encourager. Joseph se sentait peu soutenu par Napoléon, qui avait dit : « Peu m'importe Joseph ou Ferdinand, pourvu que l'Espagne ne soit pas à l'Angleterre. »

Masséna, avec soixante-dix mille hommes sous le commmandement de Ney, de Junot, de Reynier et de Drouet d'Erlon, prit Ciudad-Rodrigo, le 10 juillet 1809, entra dans Almeida, franchit le Mondego et attaqua Wellington retranché sur le plateau de Basaco, qui ferme la route de Coïmbre. Il fut repoussé, perdit quatre mille hommes, et, par un mouvement rapide, se porta derrière la position de Wellington à Coïmbre, l'obligeant à se réfugier dans ses lignes de Torres-Vedras.


Masséna.

Ces lignes se composaient de trois rangs de redoutes, qui s'étendaient à droite depuis Alhandra vers l'embouchure du Tage jusqu'à l'Océan, et à gauche près de Torres-Vedras, que défendaient cent mille hommes et quatre cents pièces de canon. Elles étaient approvisionnées par Lisbonne et la mer, que tenait la flotte britannique. Masséna essaya de les forcer, mais elles étaient très fortes, et les provisions de toutes sortes inépuisables. Il se retira sur Santarem, après avoir perdu cinq mois et souffert toutes sortes de privations.

Soult, qui avait reçu l'ordre d'entrer en Portugal, ne se hâtait pas. Il prit Olivenza le 22 janvier 1811 et Badajoz le 10 mars, après avoir battu une armée espagnole venue au secours de cette dernière place. Il fut rappelé en Andalousie par la défaite de Victor à Chiclana.

Masséna, dont l'armée était affaiblie et manquait de vivres, revint en Espagne, fut poursuivi par Wellington, fit une pénible et glorieuse retraite dont Ney supporta la principale charge, se mit à l'abri derrière Almeida et recula jusqu'à Ciudad-Rodrigo. Il revint avec quelques renforts pour secourir Almeida, attaqua Wellington sur le plateau de

Fuente-di-Onor et fut repoussé. Almeida se rendit après que son commandant, Bressier, en eut fait sauter les remparts.

Cette retraite délivrait les Anglais de toute inquiétude au nord et enlevait à nos généraux tout espoir de jeter les Anglais à la mer. Ainsi Beresford opéra contre l'armée d'Andalousie, prit Olivenza et assiégea Badajoz. Soult, accouru pour délivrer la place, livra sur l'Albuero une bataille indécise et se retira sur Lerena (16 mai). Wellington vint soutenir le siège. Marmont, successeur de Masséna, rejoignit Soult et, soutenu par Drouet, délivra Badajoz (18 juin). L'armée anglaise revint en Portugal, d'où Wellington sortit brusquement pour assiéger Ciudad-Rodrigo. Marmont, après avoir repoussé les guérillas qui l'assaillaient de toutes parts, le contraignit à la retraite et prit à Salamanque ses quartiers d'hiver. Aussitôt Wellington reparut devant Ciudad-Rodrigo et l'enleva (20 janvier 1812). A la fin de mars, il prit Badajoz, s'empara du pont d'Almaraz, par lequel Soult et Marmont communiquaient, et resta maître de tout le pays entre Ciudad-Rodrigo et Badajoz. Ces échecs annulèrent les succès de Soult, qui, en Andalousie, avait dispersé les bandes, délivré Grenade et rejeté les Anglais dans Gibraltar.

Les cortès s'étaient réunies à Cadix (24 septembre 1810), où elles avaient été convoquées par la junte de Séville. Elles annulèrent les renonciations de Bayonne, et instituèrent une régence en attendant la délivrance de Ferdinand. Le 19 mars 1812 elles proclamèrent une constitution qui reconnaissait la souveraineté dans la nation et abolissait la féodalité. A son appel, le soulèvement devint général.

Suchet, qui n'avait pas réussi dans une diversion tentée en Andalousie, prit Lérida, Mequinenza et Morella (mai-juin 1810), fit capituler Tortose après un siège de deux mois, et dirigea toute ses forces contre Tarragone. Le siège de cette ville, le dernier boulevard de l'insurrection catalane, renouvela toutes les horreurs des deux sièges de Saragosse. Il dura près de deux mois, et se termina par un assaut que suivit une série ininterrompue de combats opiniâtres dans les rues. Dix mille hommes refoulés sur le rivage se rendirent (28 juin 1811). Macdonald emporta Figuières par surprise. Suchet se dirigea rapidement sur Valence, dont la possession lui assurait toute la côte orientale. Il assiégea le château élevé sur les ruines de Sagonte, et s'en empara après avoir battu Blake et l'avoir forcé à se rendre, laissant en nos mains trois cents canons et vingt mille prisonniers.

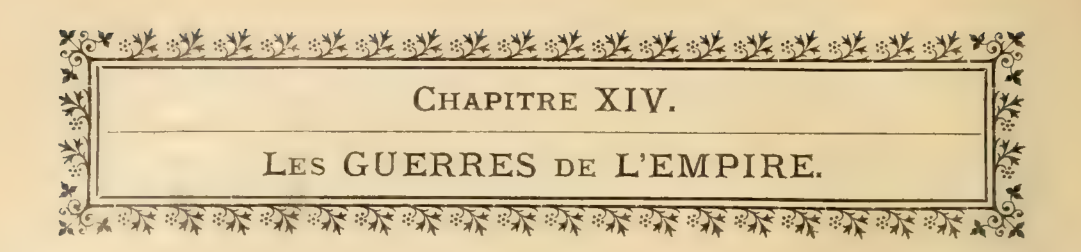
Joseph quitta l'Espagne au mois d'avril 1811. Les divisions des géné-

raux, dont plusieurs sacrifiaient tout à une ambition personnelle, la ténacité des Espagnols et leur patriotisme, qui suppléait à tout, ne lui laissaient aucun espoir. Suchet avait, il est vrai, montré des qualités supérieures comme général et comme administrateur. Il était maître de toute la côte orientale de l'Espagne, et il en fut récompensé par le bâton de maréchal et le titre de duc d'Albuféra, mais la politique, la discipline et le courage se brisaient contre des chefs hardis qui avaient peu de soldats, qu'on dispersait et qui reparaissaient infatigables, pleins d'audace. Martin Diaz, Jean Paleara, Jean Porlier, couraient jusqu'aux portes de Madrid; Pablo Morillo conduisait les guérillas de Galice ; Julien Sanchez celles d'Estramadure ; Mina et son oncle Espos y Mina celles de Catalogne, de Navarre et d'Aragon ; le curé Mérino, était partout, insaisissable.

Lorsque la campagne de Russie eut enlevé à l'Espagne une partie des troupes qui l'occupaient, Wellington, maître de Ciudad-Rodrigo et de Badajoz, battit Marmont à la journée des Arapyles (24 juin 1812), ne put forcer dans Burgos Clausel, successeur de Marmont, qu'une grave blessure obligea à résigner son commandement, et occupa Madrid. Joseph, qui était rentré en Espagne, essaya de concentrer ses divisions à Burgos. Wellington le fit reculer jusqu'à Vittoria, où se réunissent les routes de Madrid, de Logrono et de Bilbao, l'attaqua le 21 juin 1813, le battit, le rejeta sur Pampelune, lui tua cinq mille hommes et lui prit cent vingt canons avec toutes ses munitions et ses bagages. Toute résistance était dès lors impossible et il fallut repasser les Pyrénées. Clausel, arrivé trop tard pour prendre part à la bataille, se rejeta sur Jacca, et, par une retraite habile dans laquelle il ne fut pas inquiété, arriva jusqu'à Oloron. Soult reçut des pouvoirs illimités, prit le commandement de toutes les troupes, et Suchet, évacuant Valence, se retira dans la Catalogne.

La frontière de France était ouverte et l'Espagne perdue. Soult devait combattre encore, pendant que la France était envahie par le Nord et par l'Est, mais il ne restait plus que l'espoir de sauver l'honneur de nos armes.





Chapitre XIV.

Les GUERRES de L'EMPIRE.

Campagnes de 1809 a 1814.



Out semblait en 1809 seconder les projets d'une partie de l'Europe contre Napoléon : la rancune de l'Autriche, le mécontentement de la Russie, le désir de vengeance de la Prusse, la guerre en Espagne et en Portugal, les subsides de l'Angleterre, les sentiments de désaffection qui se manifestaient en France.

L'archiduc Charles, avec cent quatre-vingt mille hommes, passa l'Inn et occupa Passau (10 août 1809). L'archiduc Jean devait, à lá tête de quatre-vingt mille, insurger le Tyrol et passer en Italie, pendant que Giulay entrerait en Dalmatie. L'armée de Galicie, sous l'archiduc Ferdinand, devait attaquer le grand-duché de Varsovie. L'Autriche espérait prévenir Napoléon, et, par de rapides succès sur des troupes disséminées, entraîner la Prusse, peut-être la Russie, et certainement les États de la Confédération germanique.

Napoléon l'emporta sur elle en rapidité. Dès le 4 mars, il avait ordonné à Davout de se concentrer vers Bamberg avec quarante-cinq mille hommes, à Masséna de marcher avec cinquante mille sur Augsbourg, à Lefebvre et à Vandamme de se mettre à la tête des Bavarois et des Wurtembergeois.

L'archiduc Charles, qui aurait pu nous surprendre pendant ces mouvements, divisa ses troupes, et s'exposa au même danger.

Parti de Paris le 12 avril, Napoléon arriva le 17 à Danauwerth, et opéra en présence de l'ennemi sa concentration. Davout et Masséna opérèrent leur jonction avec lui, après un échec infligé le 19 avril, à Thann, à une colonne autrichienne. L'armée ennemie s'étendait imprudemment de Ratisbonne à Abensberg et d'Abensberg à Landshut. Il fait contenir l'archiduc par Davout et passer l'Iser par Masséna, se jette sur Hiller, l'écrase dans une série de combats qui portent le nom de combats d'Abensberg (20 avril),le poursuit sur Landshut, continue la lutte jusque dans les rues, le rejette sur Masséna,et le contraint à fuir sur

l'Inn, laissant sept mille morts, dix mille prisonniers et tous ses bagages. Il court aussitôt par la route d'Eckmühl à l'archiduc Charles et, pendant que Davout se jette sur son flanc, il l'attaque par derrière et le met en déroute. Cinq mille morts restent sur le champ de bataille et quinze mille prisonniers entre nos mains (22 avril.) L'archiduc s'enfuit à Ratisbonne, que Napoléon fait immédiatement attaquer. Il s'échappe, abandonnant huit mille hommes que la rupture des ponts sépare de lui. Il se retire en Bohême, laissant ouvert le chemin de Vienne. En cinq jours, du 19 au 23 avril, Napoléon avait été vainqueur sur cinq champs de bataille, à Thann, à Abensberg, à Landshut, à Eckmühl, à Ratisbonne, et l'armée autrichienne était coupée en deux.

Napoléon marche sur Vienne, suivant la rive droite du Danube,poussant le général Hiller devant lui, et maintenant l'archiduc sur la rive gauche. Hiller, qui avait trente mille hommes,s'arrêta derrière la Traun, pour en défendre le passage et permettre à l'archiduc de franchir le Danube. Masséna l'y attaqua, passa le pont enflammé, prit d'assaut la ville et le château après une lutte épouvantable, et le contraignit à chercher un refuge sur la rive gauche, où il rejoignit l'archiduc (3 mai). Napoléon,Masséna, Lannes et la garde étaient en avant, Davout à Mœlk, et Bernadotte à Linz. Le 10 mai, Vienne apparaissait pour la seconde fois à l'armée française. L'archiduc Maximilien s'était retiré derrière la vieille ville après avoir abandonné les faubourgs. Un bombardement de quelques heures amena la capitulation (13 mai 1809).

La prise de la capitale ne terminait rien. Il fallait détruire l'armée retranchée derrière le Danube. Au-dessous de Vienne, le fleuve se divise en plusieurs bras et forme des îles dont la plus importante, celle de Lobau, a trois lieues de tour. Le bras qui sépare l'île de la rive gauche où étaient les Autrichiens, a cent vingt mètres, et celle de la rive droite sept cents. Napoléon fit établir sur les deux un pont de bateaux et commença le passage le 20 mai. La fonte des neiges augmentait la rapidité du fleuve, qui emporta le grand pont. Trente ou quarante mille hommes, commandés par Masséna, Lannes et Bessières, se trouvaient ainsi séparés de l'armée. L'archiduc Charles les attaqua et ne put, malgré des forces supérieures, les rejeter dans le fleuve. Les villages d'Aspern et d'Esling furent défendus avec un acharnement héroïque. A la nuit, Napoléon, qui put rapidement réparer les ponts, fit passer des renforts à Lannes et à Masséna, ordonna à Davout de les suivre, et prit l'offensive. Le centre autrichien était enfoncé, lorsque les ponts furent rompus pour

la seconde fois. Il fallut ordonner la retraite. L'archiduc accabla aussitôt le corps de Lannes par une canonnade effroyable. De tous côtés nos troupes furent assaillies, et Lannes eut les jambes fracassées par un boulet. Cinq fois le village d'Esling fut emporté par les Autrichiens et repris. Une sixième tentative fut repoussée par une charge à la baïonnette. Pendant la nuit, l'armée passa dans l'ile de Lobau, ne laissant à l'ennemi ni blessés, ni armes, ni voitures, et la rupture du petit pont la mit à l'abri d'une attaque immédiate. L'artillerie, à laquelle nous ne pouvions répondre que faiblement, fit des ravages affreux dans nos rangs. Pendant trois jours, nos divisions restèrent entassées sur cet espace étroit jusqu'à ce que le passage sur la rive droite fut rétabli. On fit alors de l'ile un camp retranché, une flottille fût créée pour le service de l'armée, et des renforts lui arrivèrent : Saxons avec Bernadotte, divisions d'Italie avec Eugène et Macdonald, d'Illyrie avec Marmont.

Les armées restèrent pendant six semaines dans leurs positions. Elles avaient perdu, dans une proportion presque égale, quarante mille hommes tués ou blessés. Mais la lutte allait reprendre.

Napoléon avait besoin d'une victoire, et les Autrichiens, qui, sans le vaincre, l'avaient forcé à reculer, ne désespéraient pas de le repousser jusqu'au Rhin, et de susciter contre lui un soulèvement universel.

Le mouvement préparé en Allemagne avait été arrêté sur certains points par les précautions prises, comprimé sur d'autres par la force. La Prusse désavoua ceux qu'elle aurait acclamés s'ils avaient réussi. L'insurrection du Tyrol eut un caractère plus grave, coûta cher à Lefebvre chargé de la repousser, et mit en relief le courage, l'énergie et la persévérance, surtout chez les chefs, dont le plus héroïque, parce qu'il agit sous l'inspiration de la foi et du patriotisme, fut Andréas Hofer. Dans le Frioul, Eugène fut battu par l'archiduc Jean à Saeile, et recula jusque sur l'Adige (16 avril). La défaite d'Eckmühl changea la situation. L'archiduc, battu sur le Piave, fut contraint à une retraite désastreuse dans laquelle il perdit vingt mille hommes (25 mai). Eugène continua son mouvement vers la grande armée, favorisa la jonction de Marmont, qui s'ouvrit un passage à travers les Croates, attaqua l'archiduc, qui s'était fortifié à Raab, et lui fit subir un grave échec.

En Pologne, l'archiduc Ferdinand fut vainqueur à Raszim et entra dans Varsovie. Une marche hardie de Poniatowski dans la Galicie, où il prit Lublin et Sandomirz, l'obligea à se replier sur Cracovie (1er juin). Les Russes, appelés par Napoléon pour aider les Polonais, ne consen-

tirent pas à combattre à côté d'ennemis irréconciliables, et se joignirent à l'Autriche pour réprimer l'insurrection qu'on leur demandait de seconder.

L'armée autrichienne, de cent soixante-quinze mille hommes, attendait celle de Napoléon, qui s'élevait à cent cinquante mille, entre Aspern à droite et Euzersdorf à gauche. Dans la nuit du 5 juillet, Napoléon porta son armée à l'extrême gauche de l'ennemi, tournant ses redoutes et ses retranchements. L'archiduc Charles, dont toutes les prévisions se trouvaient trompées, se retira sur Wagram, et se forma en bataille derrière le Russbach. Napoléon, qui avait passé toute la journée à se développer parallèlement au Danube, attaqua le soir le passage et fut repoussé.

Le lendemain, dès le point du jour, l'archiduc commença l'exécution d'un plan qui consistait à prendre l'offensive avec sa droite et, après avoir enfoncé l'aile gauche de l'armée française, à la tourner et à la couper. Napoléon avait au centre Eugène, Oudinot et Marmont, à gauche Masséna et Bernadotte, à droite Davout. L'archiduc, attaquant avec de grandes forces notre gauche en face d'Aderklaa, fit reculer Bernadotte et Masséna. Napoléon, jetant Davout sur la gauche de l'ennemi, l'ébranle et arrive sur le Russbach. Cent pièces de canon, sous la direction de Drouot, écrasent le centre, que Macdonald avec l'armée d'Italie et Nansouty à la tête de ses cavaliers achèvent de mettre en déroute. Davout franchit le Russbach et se porte vers Neusiedal sur la gauche de l'archiduc, contre laquelle Oudinot dirige une violente attaque vers Wagram. L'armée autrichienne, débordée, désorganisée par des pertes effroyables, se met en retraite vers la Bohême, laissant sur le champ de bataille vingt-cinq mille morts ou blessés. La bataille de Wagram nous coûtait dix-huit mille hommes (6 juillet).

C'était une victoire, mais l'armée autrichienne était encore redoutable, et nous ne pouvions, à la distance où nous étions de la France, réparer facilement nos pertes. Napoléon lança cependant à la poursuite de l'ennemi les divisions qui avaient été le moins engagées. Marmont et Masséna livrèrent à l'arrière-garde plusieurs combats, et une grande journée semblait inévitable lorsque les deux armées se retrouvèrent en présence à Znaym. A l'arrivée de Napoléon le prince de Lichtenstein se présenta aux avant-postes, demandant un armistice (12 juillet). Napoléon, qui avait besoin de la paix, y consentit à condition qu'il garderait ses positions. Il s'établit au château de Schœnbrünn pendant les négocia-

tions ouvertes à Altenbourg, puis à Vienne. Il y fit maréchaux Oudinot, Marmont et Macdonald, qui avaient gagné leur grade sur le champ de bataille.

La paix fut signée à Vienne le 14 octobre 1809. Cracovie et la Galicie furent jointes au duché de Varsovie, et les Russes obtinrent la partie orientale. Salzbourg et Braunau échurent à la Bavière. Goritz, Trieste, Villach, l'Istrie, la Carniole, le littoral hongrois, une partie de la Croatie et la Dalmatie formèrent les provinces Illyriennes, dont Marmont eut le gouvernement. L'Autriche perdait près de quatre millions d'habitants, devait payer quatre-vingt-cinq millions d'indemnité de guerre, et réduire son armée de moitié. C'est deux jours avant la signature de ce traité qu'un étudiant saxon de dix-huit ans, Frédéric Stabs, essaya de poignarder Napoléon au milieu de sa garde. Il prétendait venger son pays et il mourut en criant : « Vive la liberté ! Vive la Germanie ! »

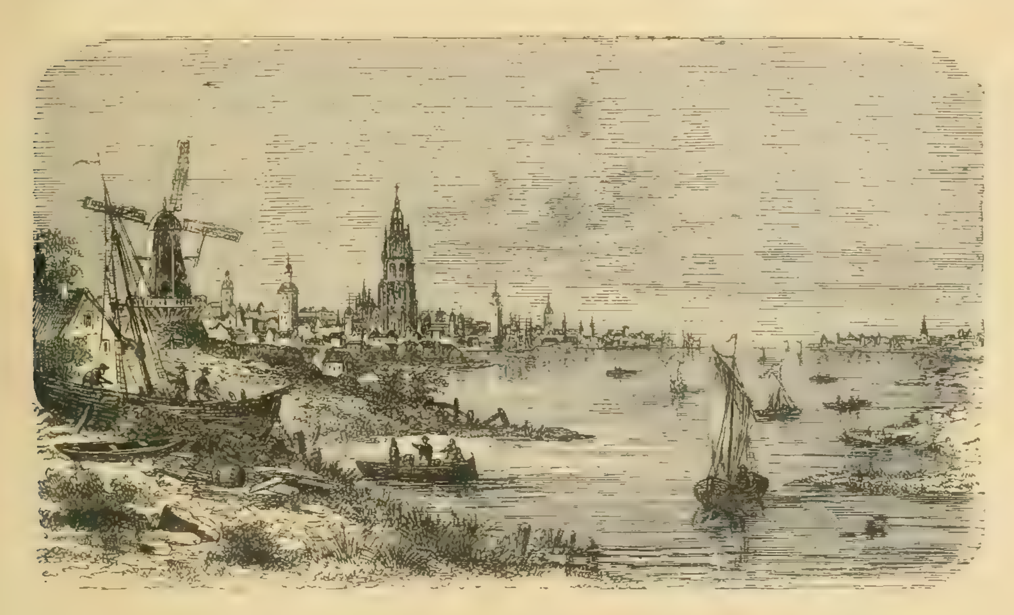
Pendant la campagne de 1809, l'Angleterre s'empara de la Martinique, de la Guyane et du Sénégal. Elle nous brûla six vaisseaux et deux frégates dans la rade de l'île d'Aix (11 avril 1809), et envoya contre Anvers quarante vaisseaux, trente-six frégates et un grand nombre de bâtiments, qui portaient, outre leurs équipages, quarante mille hommes de débarquement. Lord Chatam les commandait. Le 29 juillet, il entra dans l'Escaut, descendit dans l'île de Walcheren et assiégea Flessingue, qui se rendit le 16 août.

C'était une surprise. Les gardes nationales furent armées, et Bernadotte en prit le commandement à Anvers au milieu d'une confusion générale. Le roi Louis, dont le peuple souffrait du blocus continental et qui ne se sentait pas fait pour la guerre, abandonna volontiers le commandement. Il ne devait pas tarder à déposer une couronne à laquelle il tenait peu.

Les Anglais remontèrent l'Escaut, mais les travaux de défense étaient achevés, les troupes réunies, les rives bordées de batteries et les vaisseaux sous les canons d'Anvers. Lord Chatam dut se retirer. Les maladies avaient enlevé une partie de son armée et jeté le découragement dans l'autre. Il évacua Flessingue le 24 décembre. L'Angleterre fut douloureusement émue par cet échec ; Napoléon s'en montra fier, quoique le climat eût plus fait que les armes. Il était arrivé à l'apogée de sa puissance, et, sauf l'Angleterre et la Russie, l'Europe était à ses pieds. Mais la décadence paraissait sous ce comble de gloire. La France se détachait de lui, les pays conquis pliaient sous ses réquisitions, les alliés

sous ses exigences et les dispositions hostiles n'attendaient qu'une occasion. L'armée elle-même, qu'il maniait comme un instrument docile, s'épuisait par ses victoires. « Si j'avais eu mes vétérans d'Austerlitz, avait-il dit à Wagram, j'aurais fait une manœuvre devant laquelle j'ai reculé. »

Après deux années de paix, la guerre devint inévitable entre la France et la Russie (1812). Napoléon fit avec une activité prodigieuse des armements que l'on n'avait pas encore atteints. « Cette entreprise était la sienne, disait-il ; il l'avait préparée de longue main ; elle ferait pâlir celle d'Égypte. » Tout ce que la prévoyance peut offrir de ressources, il



Vue de la ville d'Anvers en 1809.

l'avait réuni ; tout ce que le génie militaire peut donner d'inspirations hardies, il le mit au service de son ambition.

Arrivé le 22 juin à Kœnigsberg, il s'assura de l'exécution de ses ordres pour les approvisionnements et la position des divers corps échelonnés sur le Niémen. Macdonald était à gauche devant Tilsitt, avec vingt mille Prussiens et dix mille Français ; au centre, Davout, Oudinot, Ney et Napoléon, avec cent vingt mille hommes, trente mille de la garde commandés par Lefebvre, Mortier et Bessières, et la réserve de la cavalerie sous Murat ; à droite, Eugène avec cinquante mille Italiens et Bavarois, et Joseph avec soixante mille Polonais, Westphaliens et

Saxons ; à l'extrémité, le prince de Schwartzemberg avec trente mille Autrichiens. Victor et Augereau formaient la réserve.

La Russie opposait trois armées à cette masse redoutable. Barclay de Tolly défendait la ligne du Niémen avec cent trente mille hommes, Bagration avec cinquante mille la trouée entre le Niémen et le Bug, Tormasof le haut Bug. Trois lignes de réserve étaient prêtes à se porter partout où elles seraient nécessaires. Le 22 juin, l'armée franchit le Niémen sur trois ponts, et se dirigea sur Wilna. Barclay en sortit, brûlant ses approvisionnements et ralliant son armée sur le camp retranché de Drissa. Sa droite et sa gauche furent culbutées par Oudinot et Macdonald. Bagration essaya de rejoindre Barclay, et, inquiété par Davout, aurait couru un grand danger, si Jérôme ne l'eût sauvé par sa lenteur. Junot et Schwartzemberg le suivirent avec Davout, pendant que Tormasof était contenu par Reynier.

Entré à Wilna le 28 juin, Napoléon y demeura quinze jours, ce qui fut une faute, mais une nécessité. Il essaya de ramener l'ordre au milieu de tous ces corps de nationalité différente, et dans cette immense suite de voitures portant les approvisionnements et les munitions. Wilna était la capitale de l'ancienne Lithuanie, qu'il n'osa pas réunir à la Pologne malgré de pressantes sollicitations. Il se contenta de lui donner une administration séparée, qu'il étendit à Minsk, à Groduo et à Bialystok.

Des négociations suivirent ces premières opérations. Le tzar présenta un accommodement comme facile. Napoléon, malgré les instances de ses conseillers, fier d'une armée avec laquelle il se croyait capable de vaincre, non seulement les hommes mais la nature, repoussa toutes les ouvertures. « Le sort en est jeté ! » s'écria-t-il ; et il ordonna la marche en avant. Le 15 juillet, il dessina sa marche sur Moscou, espérant déborder Barclay et Bagration. Barclay se porta sur Witepsk. Napoléon se jeta à sa suite, et, après un violent combat à Ostrowno, le contraignit à quitter la ville et à reculer sur Smolensk, où il trouva Bagration. Entré le 28 juillet à Witepsk, Napoléon donna quelques jours de repos à ses soldats. Plus il avançait, plus le retour vers le pays natal assiégeait les esprits, plus les maladies devenaient fréquentes et aboutissaient à un terme fatal. Il semblait, au contraire, qu'à mesure que les Russes s'enfonçaient au milieu de populations sauvages, mais animées d'un amour idolâtrique pour leur tzar, ils reprenaient une vigueur nouvelle.

Pendant que Barclay et Bagration refaisaient leurs armées, Oudinot et Macdonald agissaient sur la gauche, et Tormasof, surprenant Reynier à

Kobrin, lui enlevait une brigade. Napoléon, résolu à frapper un grand coup, passa le Dniéper, rassembla toute son armée sur la rive gauche, et menaça de jeter Barclay sur la route de Saint-Pétersbourg. Un corps de dix mille Russes, commandé par Neweroskoï, sauva l'armée par sa résistance, et lui permit de se retirer sur Smolensk. « Enfin, je le tiens ! » s'écria Napoléon. Parti de Witepsk le 11 août, il livra le 14 un combat d'avant-garde à Krasnoë et arriva le 16 devant Smolensk. Le 17, la bataille paraissait inévitable, mais Barclay s'éloigna sur la route de Moscou. Il fallut un assaut pour s'emparer de la ville. La lutte dura six heures, remplissant de cadavres les murs, les fossés, les rues et les maisons. Les Russes étaient repassés sur la rive droite, abandonnant douze mille morts ou mourants, et laissant après eux l'incendie pour arrêter la poursuite. Si Napoléon avait été moins aveuglé, il eût compris le caractère de cette guerre et ce qu'elle promettait.

Les ponts ayant été coupés, Barclay put se retirer en bon ordre, et prit la route de Pétersbourg, qu'il abandonna, lorsqu'il fut hors de notre portée, pour se replier sur Moscou.

Ney passa le fleuve et fut arrêté à Valoutina par une division de Barclay, qui lui opposa jusqu'à la nuit une vive résistance. L'armée russe était perdue si Junot eût tourné sa gauche comme il en avait reçu l'ordre. Le général Gudin, qui avait commandé l'attaque, fut emporté par un boulet. Les Russes, chassés de Valoutina, laissèrent huit mille hommes sur le champ de bataille ; mais Bagration et Barclay s'étaient donné la main, et avaient leur ligne de retraite assurée (20 août). Ils la suivirent lentement, défendant tous les passages et laissant après eux les campagnes dévastées, les villes et les villages en feu.

Napoléon, après avoir organisé à Wilna, à Witepsk et à Smolensk, des centres de ravitaillement, donné à Victor le commandement de la Lithuanie, et confié à Augereau la défense du pays conquis entre la Vistule et le Niémen, se dirigea vers Moscou. Ses communications en arrière étaient assurées ; sur les ailes, Macdonald bloquait Riga, Gouvion-Saint-Cyr venait de gagner son bâton de maréchal en battant Wittgenstein à Polotsk (18 août), et l'armée de Moldavie reculait devant Schwartzemberg.

Le sentiment national russe s'indignait de la retraite des généraux, qui livrait le pays à Napoléon. Alexandre, pour lui donner satisfaction, confia la direction de la guerre au vieux maréchal Kutusow, qui venait de faire avec succès la guerre aux Turcs. Kutusow se retrancha sur la route de

Moscou,à Borodino,et prit ses dispositions pour une grande bataille. Son armée formait un demi-cercle que protégeaient,à droite des escarpements, à gauche plusieurs redans, au centre une grande redoute. La Kolocza, affluent de la Moscowa, était sa première ligne de défense.Son armée se partageait en deux grandes masses, sous Barclay à droite et sous Bagration à gauche. Une artillerie formidable défendait ses positions.

Le 5 septembre, Napoléon enlève la redoute de Schwardino ; le 7, après avoir dit à son armée : « Soldats, conduisez-vous comme à Austerlitz, à Friedland,à Witepsk,à Smolensk,et que l'on dise de vous : Il était à cette grande bataille sous les murs de Moscou ! » il donne le signal de l'attaque. Cent vingt pièces de canon foudroient la gauche des Russes, soixante le centre. Eugène prend Borodino, puis est repoussé. Davout, avec le concours de Rapp, de Compans et de Ney, s'empare de trois redoutes, découvrant la gauche des Russes, sur laquelle Ney lance sa cavalerie. Les Russes reprennent l'offensive,mais Ney et Murat les rejettent sur la hauteur de Semenowskoï, d'où ils parviennent, après les plus vigoureux efforts, à les chasser. Kutusow envoie ses réserves au secours de Bagration. L'artillerie de Lauriston écrase la cavalerie et fait dans l'infanterie d'épouvantables trouées. La gauche russe était détruite et son centre découvert ; Bagration avait été mortellement atteint et Kutusow se sentait perdu. Il ne lui restait que la grande redoute. Eugène l'attaque de nouveau de front, et Murat lance contre elle à droite une division de cuirassiers. « Il faut, dit Murat à Montbrun, entrer dans la redoute. — Vous m'y verrez tout à l'heure mort ou vivant, » lui répondit-il, et il entraîne ses braves escadrons. Il est frappé d'une balle. Caulaincourt le remplace. L'infanterie s'avance en ligne brisée, se resserrant et enveloppant les Russes, qui se retirent lentement sans cesser de combattre et ne sont pas poursuivis. Napoléon, à qui ses généraux avaient demandé avec instance sa garde, la refusa opiniâtrément : « S'il y a demain une seconde bataille, répondit-il à Belliard, avec quoi la livrerai-je ? » On évalua à cinquante mille hommes la perte des Russes, et à vingt mille la nôtre. Nous ne fîmes qu'un millier de prisonniers. La bataille de la Moscowa fut une sanglante journée, mais sans résultat. L'armée russe, affaiblie, mais non découragée, allait se refaire au milieu d'une nation à qui l'exaltation du sentiment national rendait tous les sacrifices faciles. Il n'en était pas ainsi de nous.

Notre armée était à cinq cents lieues de la France; elle avait perdu quarante-trois généraux, trente-sept colonels, et les nations diverses qui

la composaient avaient entre elles cette cohésion incertaine que le succès resserre, mais que le moindre revers relâche.

Kutusow détruisait tout, et Napoléon, qui le suivit sur la route de Moscou, s'attendait à une seconde bataille ; mais le maréchal, continuant sa retraite, abandonna la ville sainte. Le 14 septembre, l'armée française entrait avec un enthousiasme qui tenait du délire dans cette capitale vénérée, à la vue de laquelle les Moscovites se signent avec dévotion. Mais presque tous les habitants avaient suivi l'armée, et cet abandon était le prélude d'un acte désespéré. Napoléon occupait le Kremlin, palais des tzars, et comptait y signer la paix. Le lendemain même de son entrée, dans la nuit du 15 au 16 septembre, l'incendie, qui avait dévoré un grand et riche bazar, fut propagé par un vent violent. Il éclatait en même temps sur divers points, et tout secours fut bientôt reconnu inutile. Cette grande et magnifique ville avec ses deux cents églises, ses dômes dorés, ses palais, ses souvenirs d'une lointaine histoire, s'abîmait dans les flammes. Napoléon quitta le Kremlin pour s'établir dans le château de Pétrowskoï en s'écriant : « Voilà donc comment ils font la guerre ! » Mais la perte de Moscou fut aussi la perte de Napoléon, et l'ordre donné par le gouverneur Rostopchine fut le salut de la Russie.

L'incendie s'arrêta le quatrième jour. Ce qu'il n'avait pas dévoré fut la proie du soldat. Napoléon, rentré au Kremlin, organisa tous les services comme si l'armée devait prendre là ses quartiers d'hiver, assura des soins aux malades et aux blessés, et essaya de s'attacher par des bienfaits les malheureux qui étaient restés dans la ville.

Vainqueur et maître de Moscou, Napoléon fit faire à Pétersbourg des propositions de paix. Alexandre n'y répondit pas. Il avait trop souffert des maux de son peuple pour ne pas les faire expier à celui dont l'ambition ensanglantait l'Europe. Kutusow passa de Kolomna sur la route de Kalouga, menaçant les communications de Napoléon, qui ne persista pas dans son projet de marcher sur Saint-Pétersbourg.

Un armistice avait été accepté par les généraux russes, moins avec la pensée de faire la paix, que dans l'intention de gagner du temps. Kutusow le rompit en attaquant Murat à Winkowo. Il fut repoussé et perdit quatre mille hommes (18 octobre). Cette journée révéla à Napoléon tout le péril de sa situation. Quoiqu'il lui en coûtât de se retirer et de s'avouer ainsi vaincu, l'approche de l'hiver, l'isolement où il se trouvait et les manœuvres de l'ennemi qui tendaient à l'envelopper, ne lui permirent pas une plus longue hésitation. Il quitta le 19 Moscou avec cent

mille hommes, six cents canons et une immense quantité de voitures, laissant à Mortier l'ordre de faire sauter le Kremlin. Il se dirigea vers Kalouga, évitant une bataille; mais Kutusow, qui avait reçu des renforts, l'arrêta à Malo-Jaroslawetz. Eugène, qui marchait en avant avec l'armée d'Italie, livra le 24 une bataille sanglante qui nous donna la ville, mais laissa Kutusow maître des plateaux environnants. Pour ouvrir les deux routes qu'il garde, celle de Kalouga et celle de Médyn, il faut enlever des positions fortifiées et livrer une seconde bataille. Napoléon l'aurait tenté, mais il se rendit à l'avis unanime de ses généraux, et, le 26, abandonnant ses blessés, il prit la route la plus longue, celle qu'il avait déjà parcourue et qui avait été dévastée par lui et par les Russes. A Malo-Jaroslawetz il avait failli être enlevé par un parti de Cosaques, la neige avait fait son apparition, la route était semée d'obstacles et les privations commençaient à se faire sentir. Kutusow ne le perdait pas de vue, et, marchant en une route parallèle, profitait de la démoralisation et de la désorganisation de l'armée.

Mortier rejoignit avec l'arrière-garde Napoléon à Vereia. Le 28 octobre on était à Mojaïsk. A chaque étape, à Borodino, à Kolotikoï, à Gjatz, à Viazma, on laissa des malades, des traînards, des bagages, des canons. A Viazma, Miloradowitch essaya de couper la retraite, et ce fut au prix d'héroïques efforts que Davout, Eugène et Duroc le repoussèrent. De Viazma à Smolensk, on se battit sans interruption.

Cette marche sur Smolensk fut effroyable. Napoléon ne donnait plus d'ordres, accusait tous ses officiers et paraissait incapable de prendre une résolution. La neige tombait sans interruption. La route disparaissait. On marchait au hasard, péniblement, avec des chaussures usées, des vêtements en lambeaux. Le froid, la faim, la fatigue, brisaient les plus fermes volontés. Point d'abri pendant la nuit. On s'abandonnait et on mourait sur cette terre glacée, sans secours, sans amis, sans consolations, sans prières, agonie désolée d'une armée naguère si puissante et si fière.

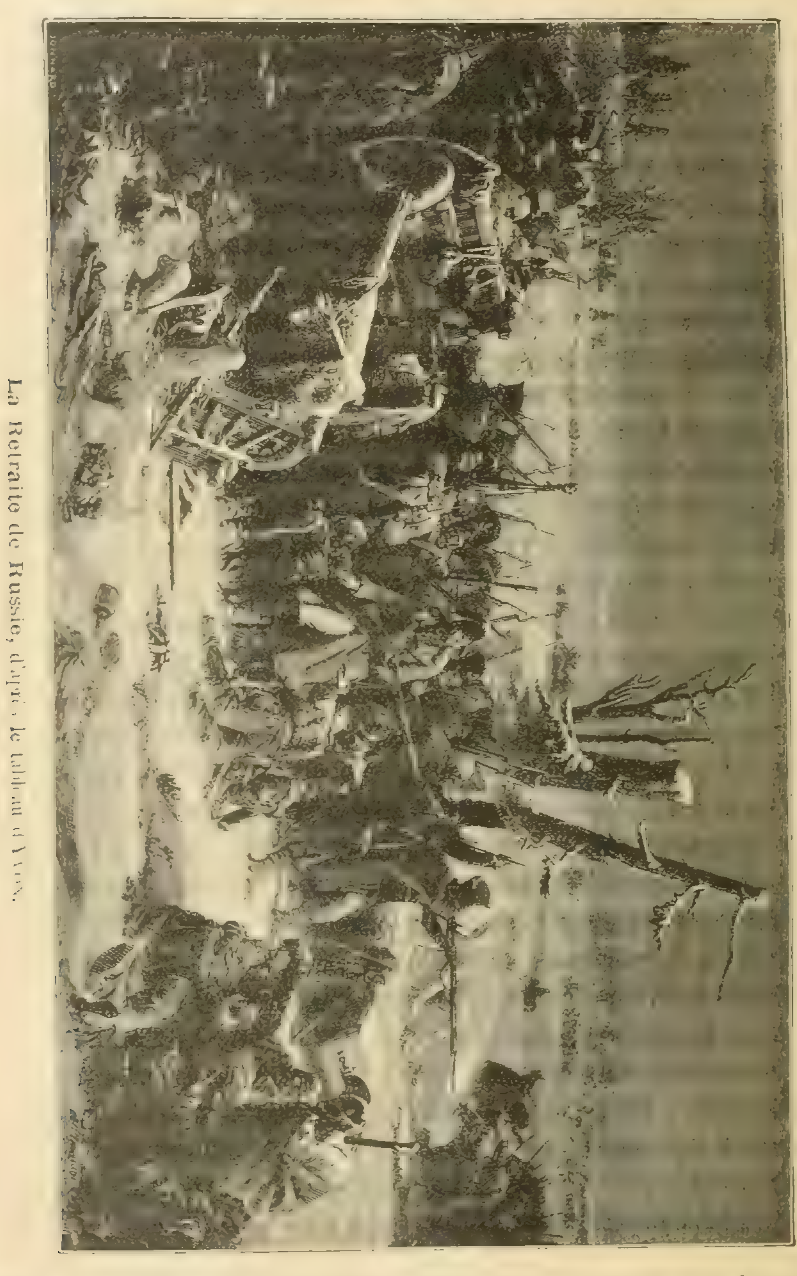
A Smolensk l'armée ne trouva pas les ressources sur lesquelles elle comptait. Napoléon quitta la ville le 14 novembre, commandant à Eugène, à Davout, à Ney, de le suivre à un jour d'intervalle. Il était le soir à Korytnia, après avoir fait cinq lieues. On avait cependant hâte d'avancer, car Tchichakow arrivait à marches forcées par le sud, pendant que Wittgenstein et Steinbell suivaient l'armée. Le 15, en avant de Krosnoë, la route fut un moment barrée par des nuées de Cosaques que

le canon dispersa. Le soir, Miloradowitch essaya de le séparer de ses lieutenants. Eugène rejoignit Napoléon à Krosnoë le 17. Un mouvement en avant eût été périlleux lorsque Davout et Ney risquaient d'être coupés. La garde est investie par des masses d'ennemis auxquels elle résiste avec une énergie désespérée. Davout arrive enfin, et, réduit à reprendre la retraite ou à compromettre le sort de ce qui lui reste de son armée, Napoléon quitte Krosnoë. Le lendemain, il avait passé le Dniéper à Orcha.

Parti de Smolensk le 17, Ney est arrêté à Kotowa par quatre-vingt mille hommes. Il essaie, avec les sept mille qui lui restent, de s'ouvrir un passage, est repoussé deux fois, suit le lit d'un ruisseau affluent du Dniéper, parvient au fleuve et tente de le franchir sur la glace. Canons, voitures, blessés, soldats,sont engloutis,et les débris de ce corps éprouvé par la fatigue, la faim, le froid et les combats, atteignent l'autre rive. Dans la nuit du 20 au 21, Ney était avec douze cents hommes à Orcha auprès de Napoléon qui s'écria : « J'aurais donné trois cents millions de mon trésor pour racheter la perte d'un tel homme ! »

Victor et Oudinot, réduits à vingt mille hommes, étaient en avant, et avaient pour mission d'empêcher les surprises et d'ouvrir la route. Dombrowski s'était replié, et Schwarzemberg, par une indécision peut-être calculée, avait laissé passer Tchichakow. Oudinot trouva Borisow au pouvoir de Tchichakow, l'attaqua brusquement,le surprit, lui enleva la ville et le rejeta sur l'autre rive de la Bérésina. Mais le pont fut brûlé, et l'armée se trouva devant une rivière rapide, profonde et charriant d'énormes glaçons. Derrière, cent vingt mille Russes la pressaient. Napoléon fit construire par le général Eblé un pont à Studzianska. L'ennemi, heureusement, se borna à une attaque passagère,et redescendit la rivière jusqu'à Borisow. Mais les obstacles de la nature étaient plus redoutables. La Bérésina, sur ce point large et rapide, est bordée de marais. Les pontonniers, presque sans outils, obligés de se procurer au loin le bois nécessaire, travaillaient dans l'eau glacée. Quelques escadrons étant passés à gué, Oudinot et Ney franchirent le pont après avoir poussé devant eux une multitude sans armes, et occupèrent des positions en face de Tchichakow. Napoléon, après avoir attendu Victor, Eugène et Davout, s'engagea sur le pont avec la garde. Wittgenstein, qui avait fait prisonnière la division Partouneaux laissée à Borisow, et Tchichakow, remontèrent la Bérésina et attaquèrent nos troupes sur les deux rives. Après un combat acharné, Tchichakow fut rejeté sur Borisow, pendant

que Wittgenstein enlevait les hauteurs de Studzianska, vigoureusement défendues pendant un jour et une nuit par Victor. Soldats, blessés,



La Retraite de Russie, d'après le tableau d'Yvon.

trainards, employés, se précipitèrent alors sur les ponts, que battait sans interruption l'artillerie ennemie. Victor, rejeté sur la rivière avec cinq

mille hommes qui lui restaient, s'ouvrit un passage au milieu d'une foule désordonnée. Puis, pour arrêter Wittgenstein, dont les Cosaques suivaient de près, il brûla les ponts, laissant sur la rive gauche de douze à quinze mille hommes qui périrent ou demeurèrent prisonniers. Le fleuve en avait englouti des milliers, après des scènes indescriptibles de douleur et de désespoir.

L'armée se dirigea vers Zembin ; Napoléon marchait à pied au milieu de sa garde. Il avait, avant ce passage désastreux, brûlé ses papiers et les drapeaux des régiments. Un escadron d'environ cinq cents hommes veillait sur lui. Grouchy en était le chef. Les officiers supérieurs y servaient comme soldats et les généraux comme capitaines. A l'arrière-garde, Ney protégeait ces débris contre les Cosaques, et montrait ce que peut une âme virile dans un corps de fer.

Le 5 décembre, on était à Smorgoni. Napoléon quitta l'armée suivi de quatre généraux et prit la route de Paris. Lui seul pouvait encore sauver et réorganiser ce qui restait de cette armée magnifique avec laquelle, quelques mois auparavant, il avait envahi la Russie. Mais des considérations politiques l'emportèrent sur l'intérêt militaire et le salut de tant d'hommes. Il ne voulait pas que la France apprît ces épouvantables désastres pendant son absence, et il espérait par son prestige relever sa fortune. Murat reçut le commandement en chef de l'armée, avec Berthier pour major général. L'armée, atterrée de cet abandon, se dirigea vers Wilna, où elle arriva le 9, et où de nouvelles épreuves l'attendaient. Le froid devint plus intense et le thermomètre descendit à vingt-huit degrés Réaumur. Les routes et les rues étaient jonchées de soldats tués par le froid et la faim. Les immenses approvisionnements accumulés dans Wilna demeurèrent inutiles au milieu d'un désordre inexprimable. Des milliers de soldats, de blessés, de malades, de femmes, moururent d'inanition au sein de l'abondance. La réunion de Wittgenstein, de Tchichakow et de Kutusow vint apporter un nouveau péril. La débandade fut épouvantable. Murat, à la tête de quatre mille hommes qui avaient conservé leurs armes, de la discipline et de l'énergie, protégea la retraite, mais quinze mille hommesqui n'avaient pu quitter la ville furent massacrés. Le reste arriva, au prix d'une lutte héroïque contre un ennemi qui se renouvelait sans cesse, à Kowno, où il passa le Niémen. Ney, général et soldat, quitta le dernier cette terre qui avait dévoré la plus belle armée que jamais chef ait eu sous ses ordres (8 décembre).

La campagne de 1812 était terminée. Kutusow s'arrêta, Tchichakow

continua la poursuite, Wittgenstein essaya de couper Macdonald. Les vaincus se renfermèrent dans Kœnigsberg, où la maladie les acheva. Les Russes, vainqueurs grâce au climat, avaient subi des pertes effroyables, mais ils avaient délivré leur pays et ramassé un immense butin.

Alors commencèrent les défections dont les défaites et les désastres donnent le signal. « La chute des empires, avait dit Napoléon en parlant de la Russie, ainsi que celle des corps graves, s'accélère par leur propre poids, et les derniers coups abattent vite. » Il allait l'éprouver. Le général York, qui commandait le corps prussien placé à l'arrière-garde sous Macdonald, entra dans l'armée russe le 30 décembre, et obligea Murat à évacuer précipitamment Kœnigsberg, Elburg et Moriemberg, abandonnant d'immenses approvisionnements. Le roi de Prusse, après une protestation contre la conduite de son général, fit appel à la population de ses États, en qui fermentait une haine sourde contre les Français, et rejoignit les Russes à Breslau. Murat recula jusqu'à Posen, laissa la conduite de l'armée à Eugène, et rentra dans son royaume de Naples (16 janvier 1813). Les Russes franchirent la Vistule et nous nous retirâmes derrière l'Oder. Schwarzemberg signa une trêve avec les Russes, et se porta sur la Galicie. Eugène, découvert sur ses flancs, laissa dans les places quelques garnisons, se dirigea sur Berlin, qu'il dut évacuer le 6 mars, et réunit derrière l'Elbe les corps de Lauriston, de Victor et de Macdonald. Le 12 mars, Hambourg se donna aux Russes, et Eugène, après avoir lutté pendant quinze jours, se retira sur la Saal. Il y demeura un mois, résistant avec autant de courage que d'habileté à des forces supérieures, et se replia pour opérer sa jonction avec la nouvelle armée réunie par Napoléon (16 avril).

L'empereur quitta Paris pour reprendre la guerre (1813), confiant la régence à Marie-Louise. Il avait la supériorité du nombre et pouvait opposer aux cent douze mille Russes et Prussiens deux cent mille combattants partagés en quatre corps que commandaient Ney, Marmont, Bertrand et Oudinot. Il avait deux cents canons. Sans doute son armée était presque entièrement composée de conscrits et la cavalerie lui manquait, mais il comptait sur ses soldats et sur son prestige, qu'il croyait encore tout entier.

Le 29 avril, Ney passa la Saal à Kosen sous le feu des Russes et chassa leur avant-garde de Weissenfels après un vif combat. Il enleva le lendemain le défilé de Rippach après un engagement dans lequel fut tué le maréchal Bessières. Il établit ses communications avec Eugène, et

s'engagea dans les plaines de l'Elster. Eugène s'avança sur Leipsig, Marmont et Bertrand restant à Poserna et Oudinot à Naumbourg.

Au moment où Napoléon approchait de Leipsig, Wittgenstein, commandant en chef de l'armée alliée en remplacement de Kutusow, qui avait succombé à la fatigue, essaya de percer par le centre l'armée française. Une grande bataille s'engage dans les plaines de Lutzen. Blücher et Wittgenstein s'emparent de trois villages. Napoléon accourt auprès de Ney et le fait soutenir à gauche par Macdonald et Eugène, à droite par Marmont. Le village de Kaja fut plusieurs fois pris et repris. La jeune garde se comporta si bravement que Napoléon, ne pouvant contenir sa joie, s'écria que «l'honneur et le courage leur sortaient par tous les pores.» Les alliés se retirèrent après dix heures de lutte. Ils avaient perdu vingt mille hommes. Nos pertes étaient presque égales, mais le champ de bataille nous restait. Le 8 mai, Napoléon était à Dresde. Les alliés repassèrent l'Elbe.

Pendant qu'on négociait sans sincérité et sans désir de la paix, Napoléon poussait les alliés et les rencontrait à Bautzen, dans une position où ils paraissaient inattaquables et s'appuyaient sur un immense camp retranché (20 mai). Oudinot à droite, Macdonald et Marmont au centre, Bertrand à gauche, franchissent la Sprée, délogent Wittgenstein et prennent Bautzen. Blücher se maintient sur les hauteurs de Krekewitz. La bataille recommence le lendemain. Blücher à droite, les gardes russes et prussiennes au centre, Miloradowitch à gauche, sont vivement poussés, et Ney, arrivant sur Blücher, que Bertrand et Marmont attaquèrent en même temps, détermina une retraite précipitée. Wittgenstein le suivit encore menaçant. Quinze mille hommes de chaque côté couvraient l'immense étendue du champ de bataille. Mais ces sacrifices épouvantables de vies humaines ne terminaient rien.

Napoléon s'avança dans la direction de Breslau, prit non sans résistance Weissemberg, Schoppen et Reichembach, où fut tué Duroc, et éprouva un échec à Heynau, où la division Maison fut surprise et où Ney faillit être enlevé. L'intervention de l'Autriche amena l'armistice de Pleswitz (5 juin), qui devait durer trente-cinq jours. On négocia, mais on ne s'entendit pas et la guerre recommença (10 août).

Les alliés avaient formé trois armées : celle de Bohême sous Schwarzemberg comptait deux cent cinquante mille hommes et avait dans ses rangs le roi de Prusse, l'empereur de Russie et l'empereur d'Autriche, qui venait de se joindre à la coalition ; celle de Silésie, composée de

Russes et de Prussiens au nombre de cent trente mille sous les ordres de Blücher ; celle du Nord, où étaient entrés cent trente mille Russes, Prussiens, Allemands et Suédois. Des corps bloquaient les places de l'Oder et de la Vistule occupées par les Français, menaçaient le Bavière et l'Italie et stationnaient dans le Mecklembourg. Des réserves étaient échelonnées en Russie, en Prusse et en Autriche. La cavalerie comptait cent mille chevaux, et l'artillerie dix-huit cents canons.

A ces masses formidables, Napoléon opposait trois armées : celle de Davout forte de trente mille hommes, celle d'Oudinot qui en avait soixante-dix mille, et la troisième qu'il commandait lui-même et qui en réunissait cent quatre-vingt mille. Il avait quarante mille chevaux et douze cents canons. Eugène avait quarante mille hommes en Italie, Augereau vingt mille. Ces forces, en y ajoutant vingt-cinq mille Bavarois et les garnisons des villes allemandes, étaient loin d'atteindre celles de la coalition.

Napoléon prit Dresde pour base d'opération. Oudinot marcha sur Berlin, et lui-même courut en Silésie contre Blücher, laissant Gouvion-Saint-Cyr avec vingt-cinq mille hommes pour défendre Dresde. Il prit à Blücher Lowemberg, Goldberg, et, après l'avoir rejeté sur Jauer, s'efforça de le repousser vers Breslau. Rappelé à Dresde par Gouvion, menacé par cent cinquante mille hommes qui occupaient les hauteurs voisines sous le commandement de Moreau revenu d'Amérique, il laisse devant Blücher Macdonald, prend soixante mille hommes avec la garde et la réserve de la cavalerie, et se dirige vers les défilés de la Bohême pour prendre l'ennemi à revers. Il se porte sur Dresde et y entre (26 août) au moment où six colonnes, protégées par des batteries formidables et soutenues par trois cents pièces, attaquent les faubourgs. La garde les arrête. « L'empereur est dans Dresde ! » s'écrie Schwarzemberg. Les assaillants sont repoussés et les faubourgs repris. L'ennemi avait eu quatre mille morts et laissait deux mille prisonniers.

Le lendemain, Napoléon prit l'offensive malgré un temps affreux et attaqua le corps isolé de Klenau dans le vallon de Plauen. Murat lui fit subir de grandes pertes par sa grosse cavalerie, et lui enleva douze mille prisonniers. Pendant que Victor et Murat mettaient en fuite la droite, Ney et Nansouty repoussaient la gauche, et Marmont avec Saint-Cyr ébranlait le centre, où Moreau eut les genoux fracassés par un boulet à côté d'Alexandre. Schwarzemberg, menacé par Vandamme, se replia sur la Bohême. Il avait perdu trente mille hommes et deux cents canons.

Cette retraite aurait été désastreuse si les prescriptions de Napoléon avaient été exécutées, ou s'il avait lui-même veillé à tout. Vandamme devait, en occupant Kulm et Tœplitz, arrêter Schwarzemberg pendant que Murat, Marmont et Saint-Cyr le poursuivraient. Il attaqua les Russes à Kulm. La résistance fut opiniâtre et se prolongea jusqu'à la nuit. Le lendemain la lutte recommença, et Kleist, survenant à l'improviste sur les derrières de Vandamme, l'enferma dans un cercle de fer. Le général Corbineau ouvrit un passage, par une charge désespérée de cavalerie, à une partie de l'armée. Le reste fut pris ou tué. Vandamme, qui resta pri-



Mort de Poniatowski.

sonnier, avait perdu quinze mille hommes et soixante pièces de canon (29 août).

Macdonald ne fut pas plus heureux. Laissé devant Blücher, il dut repasser la Katzbach, et perdit une division pendant que le reste, composé d'étrangers et de jeunes soldats, se débandait. Il eut dix-huit mille hommes tués, blessés ou prisonniers.

Oudinot, envoyé sur Berlin, rencontra Bernadotte à Gross-Beeren. Il dut se retirer après avoir perdu par le feu deux mille hommes et par la désertion dix mille Bavarois ou Saxons. Ney, qui avait pris à Wittem-

berg le commandement du corps d'Oudinot, fut attaqué, au sortir du défilé de Dennewitz, par les corps prussiens de Tauenzien et de Bulow, et, malgré des efforts inouïs, débordé. Il dut rétrograder jusque sur Torgau, ramenant vingt-deux mille hommes sur cinquante mille, et écrivant à Napoléon que l'affaiblissement et la démoralisation de son armée ne lui permettaient plus de résister (6 septembre).

Les alliés évitaient Napoléon et s'attaquaient à ses généraux. C'est que tout le monde était fatigué de la guerre, et que la confiance, le premier gage du succès, s'était évanouie avec la disparition des vieux soldats, la défection des alliés et les revers.

Les alliés menaçaient Dresde par une ligne qui s'étendait de Wittemberg à Tœplitz. Ils avaient résolu le 9 septembre, par un accord, le rétablissement de la monarchie autrichienne dans les conditions de 1805, de la Prusse dans celles de 1803, la dissolution de la Confédération du Rhin, et l'indépendance des États secondaires. C'était décréter la guerre à outrance. Blücher et Bernadotte passèrent l'Elbe le 3 octobre. Blücher fut battu par Ney à Wurtembourg, mais n'en continua pas moins sa route. Napoléon courut à Leipsig, où il appela ses lieutenants, donnant cependant l'ordre de ne pas abandonner Dresde. Il réunit quatre-vingt-dix mille hommes, et en attendait cent mille dont le mauvais temps empêcha ou retarda l'arrivée. La prise de Cassel par les Russes avait mis fin au royaume de Westphalie, et la Bavière, menacée par une armée autrichienne, était entrée dans les rangs des alliés.

Le 16 octobre, s'engagea dans la plaine de Leipsig, arrosée du sud au nord par l'Elster et la Pleiss, et par la Partha de l'est au nord, la plus épouvantable bataille des temps modernes. Au sud, Murat, Poniatowski, Oudinot, Mortier, Victor, Lauriston, Augereau, Latour-Maubourg, Macdonald, Sébastiani, adossés à la ville, défendaient Marck, Klecberg à droite, Wachau au centre et Liebert-Wolkwitz à gauche, contre cent soixante mille hommes de Schwarzemberg. Au nord, Marmont, avec vingt mille hommes, tenait tête à Blücher, qui en avait soixante mille. La lutte dura toute la journée, mais sans avantage d'aucun côté ; les positions françaises, attaquées par trois colonnes, furent prises et reprises jusqu'à six fois. Blücher gagna seulement un peu de terrain, et Murat fit subir à l'armée de Bohême d'énormes pertes.

Les hostilités furent suspendues le 17, chacune des deux armées ayant besoin de se refaire, d'encadrer ses renforts et d'assurer ses positions. La bataille recommença le lendemain. Napoléon, qui se vantait de n'avoir

perdu aucune bataille rangée, attendait tout de ses bonnes dispositions et de la valeur de ses jeunes soldats. Les efforts opiniâtres de l'ennemi contre Poniatowski, Augereau, Victor et Macdonald, se brisèrent contre une résistance héroïque. Les coalisés, qui croyaient la victoire certaine, la poursuivaient avec acharnement, et nos troupes leur opposaient une résistance désespérée. Schwarzemberg, ne pouvant forcer nos lignes ni occuper nos positions, transforma le combat en une canonnade meurtrière. Marmont et Ney furent obligés d'abandonner les hauteurs de Schönfeld. Napoléon les sauva par une intervention vigoureuse, et la nuit seule mit fin au carnage. Au milieu même de cette lutte sur une ligne immense, le dernier corps de Saxons resté dans nos rangs passa du côté de Bernadotte, et tourna contre nous son artillerie. La cavalerie wurtembergeoise suivit son exemple.

La continuation de la lutte devenait impossible. Cette bataille des nations, comme les Allemands appellent ces trois journées sanglantes, avait coûté la vie à plus de cinquante mille hommes des deux côtés et jonché le sol de plus de soixante mille blessés. Napoléon ordonna la retraite. Dans la nuit même du 18 au 19, il traversa avec sa garde le pont de Lindenau. Les parcs et les bagages l'avaient précédé ; mais toute l'armée affluait sur le seul point où le passage pût s'effectuer, et l'ennemi, entré dans Leipsig, brisait, par le nombre et l'impétuosité de l'attaque, toute résistance. Le pont avait été miné et le feu devait être mis dès que l'ennemi paraîtrait. Deux corps d'armée étaient encore dans Leipsig, disputant le terrain pied à pied, lorsque les soldats de Blücher se montrèrent. Le pont sauta aussitôt, et la retraite fut coupée à plus de trente mille hommes. Les uns continuèrent la lutte avec la rage du désespoir et trouvèrent la mort qu'ils cherchaient. D'autres furent pris. Le plus grand nombre essaya de traverser l'Elster à la nage. Macdonald parvint à s'échapper, Lauriston et Reynier durent se rendre, Poniatowski, nommé maréchal deux jours auparavant, fut entraîné par son cheval blessé et se noya. Cette troisième journée donna le coup mortel à la puissance de Napoléon.

La retraite se fit d'abord assez régulièrement, mais Giulay et Blücher nous inquiétèrent sur les flancs et la débandade suivit. On se défendit partout, mais la poursuite devenait plus vive etplus périlleuse. Wrède, avec cinquante mille hommes, se jeta au devant de l'armée, afin de lui barrer le passage, pendant que Blücher et Schwarzemberg s'efforçaient de l'atteindre. Les fatigues et les maladies faisaient autant de ravages que le

fer et le feu. Près de Hanau, il fallait forcer un défilé occupé par toute l'armée bavaroise, qu'appuyaient quatre-vingts canons. Si on ne passait pas, on était perdu, car Blücher et Schwarzemberg, qui suivaient, développaient leurs forces sur les flancs. Les débris de la garde se battirent avec un entrain et une vigueur qui ouvrirent le passage. Wrède fut repoussé avec de grandes pertes. Il revint à la charge le lendemain 1er novembre, mais il ne fut pas plus heureux, et le 4 Napoléon ramenait à Mayence, avec Macdonald, Victor, Sébastiani, Marmont, Ney, Augereau, Bertrand et Mortier, environ soixante mille hommes, qui remplirent aussitôt les hôpitaux.

Les garnisons dispersées dans les places de la Pologne et de l'Allemagne furent contraintes de capituler après une résistance plus ou moins longue. Isolées, sans espoir de secours, elles n'avaient qu'à pourvoir à leur honneur.

En Italie, Eugène s'était, après la défection de la Bavière, retiré derrière l'Adige, et les Autrichiens occupèrent la Vénétie.

En Espagne, tout était perdu, et, aux deux extrémités des Pyrénées, l'ennemi suivait de près nos armées en retraite.

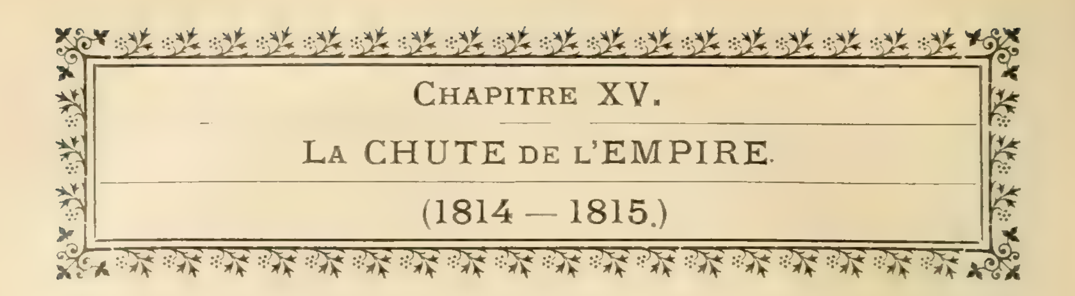
Napoléon, parti le 7 novembre de Mayence, essaya d'expliquer à son retour à Paris ses revers par la défection des Saxons et des Bavarois. Il se prêta, sans désirer la paix, à des négociations, conserva malgré tout ses illusions et compta sur des victoires futures. Il ne pouvait croire à un abandon complet de la fortune.

Cependant, les alliés étaient décidés à envahir la France. Le 21 décembre, les Autrichiens passèrent le pont de Bâle, malgré la Diète, qui voulait faire respecter la neutralité de la Suisse. Ils avaient l'intention d'éviter les places et de marcher directement sur Paris. Napoléon envoya sur le Rhin et en Belgique une partie des soldats nouvellement levés, d'autres à Marmont chargé de défendre les Vosges avec Victor et Ney, confia Lyon à Augereau, et rappela d'Espagne avec leurs chefs les meilleures troupes de Suchet et de Soult.

Les alliés s'étaient fait précéder d'une proclamation qui devait considérablement atténuer les effets des notes et des discours par lesquels Napoléon s'efforçait de ranimer son prestige et de rajeunir sa popularité. « Nous ne faisons pas la guerre à la France, disaient-ils ; mais nous repoussons loin de nous le joug que votre gouvernement voulait imposer à nos pays..... La gloire des monarques alliés sera d'avoir amené la fin la plus prompte des malheurs de l'Europe. La seule gloire qu'ils envient est

celle de la paix pour la France, et pour l'Europe entière un véritable état de repos. Nous espérions le trouver avant de toucher le sol français ; nous allons l'y chercher. »





Chapitre XV.

La CHUTE de l'EMPIRE.

(1814 — 1815.)

I. — La Campagne de 1814.

Es armées alliées étaient entrées sur le territoire français du 20 décembre 1813 au 1er janvier 1814. L'œuvre colossale élevée par le génie d'un homme, soutenue par l'arbitraire à l'intérieur, au dehors par la victoire, allait s'écrouler. L'ambition est condamnée à ne s'arrêter jamais. Un conquérant est le maître d'un pays, et il peut le trainer à sa suite ; il n'en est pas le père, et il ne le rend solidaire, ni de sa personne, ni de sa race. Les campagnes de 1812 et de 1813 avaient rompu le charme et montré que l'homme invincible pouvait être atteint. La France épuisée d'hommes oubliait la grandeur enivrante sous l'aiguillon de souffrances réelles, et commençait à séparer sa cause de celle du soldat de fortune et de génie qui ne l'avait jamais épargnée.

Les propositions faites par les alliés, en novembre 1813, posaient les conditions suivantes comme base de toute négociation : « La France se renfermera dans ses limites naturelles, entre le Rhin, les Alpes et les Pyrénées, et renoncera à toute souveraineté en Allemagne, en Espagne, en Italie. » Napoléon, après avoir accepté Manheim comme lieu de réunion et désigné le duc de Vicence comme plénipotentiaire, évita de se prononcer sur ces conditions et ne s'y rallia que lorsque les événements autorisèrent, de la part des alliés, de plus dures exigences.

Il annonça sa résolution au sénat, qui le supplia de faire tous ses efforts pour obtenir la paix. Le Corps législatif parla par son rapporteur Lainé un langage plus libre. « Il paraît indispensable à votre commission, qu'en même temps que le gouvernement proposera les mesures les plus promptes pour la sûreté de l'État, Sa Majesté soit suppliée de maintenir l'entière et constante exécution des lois qui garantissent aux Français les droits de la liberté, de la sûreté et de la propriété, et à la nation le libre exercice de ses droits politiques. » Les conclusions du rapport furent votées par 203 voix contre 51. L'empereur, irrité, défendit l'im-

pression du rapport, fit fermer la salle des séances, et, lorsque le Corps législatif se présenta le 1er janvier aux Tuileries, il l'accueillit par une de ces sorties violentes dont tous les effets avaient été calculés. Il décréta des contributions et des levées en masse, rétablit la garde nationale de Paris et mit tout son espoir dans une grande victoire.

Le 23 janvier, il réunit l'état-major de la garde nationale, lui recommanda l'union et lui confia sa femme et son fils. « Ce que j'ai de plus cher au monde après la France, lui dit-il, je le remets dans vos mains. » Il arriva le 26 à Châlons.

Les forces alliées comptaient : l'armée de Bohême, de deux cent mille Russes, Autrichiens, Allemands, sous les ordres de Schwarzemberg, avec les empereurs de Russie et d'Autriche et le roi de Prusse ; l'armée de Silésie, de cent cinquante mille Russes et Prussiens, conduite par Blücher ; l'armée du Nord, de cent mille Suédois, Allemands, Anglais, Russes, commandée par Bernadotte ; celle de l'Est, sous Bubna et Bellegarde, composée de quatre-vingt mille Autrichiens, et au midi, cent soixante mille Anglais, Espagnols et Portugais, sous le commandement de Wellington. Napoléon avait soixante-dix mille hommes à la tête desquels étaient : Marmont, Victor, Ney et Mortier. Il esssaya de se placer entre Schwarzemberg et Blücher, attaqua ce dernier à St-Dizier (27 janvier), le chassa de Brienne le 29, mais ne put empêcher la réunion des deux armées.

Après le combat de la Rothière (31 janvier), où l'avantage resta à l'ennemi, il dut se retirer sur Troyes et bientôt sur Nogent. Il écrivit alors au duc de Vicence, son plénipotentiaire au congrès de Châtillon, lui donnant « carte blanche pour conduire les négociations à une heureuse fin, sauver la capitale et éviter une bataille où sont les dernières espérances de la nation. » Un protocole de Châtillon (8 février) lui signifia que la France devait « rentrer dans les limites qu'elle avait à la Révolution. » Il s'y refusa, préférant, malgré les sollicitations de tous ceux qui l'entouraient, « courir les chances les plus rigoureuses de la guerre. » Il consentit cependant à continuer les négociations.

Dans les journées des 10, 11, 12 et 13 février, il battit l'armée prussienne à Montmirail, à Champaubert, à Château-Thierry, à Vauchamps, et les Autrichiens à Guignes. En cinq jours, l'armée de Silésie, battue quatre fois, avait eu dix mille morts et vingt mille prisonniers. Il attaqua successivement les divers corps de Blücher et de Schwarzemberg, battit, après une marche de trente lieues en trente-six heures, Wittgenstein à

Mormant et à Villeneuve (17 et 18 février), enfonça les Wurtembergeois à Montereau et arriva le 19 à Broy, le 22 à Méry et le 24 à Troyes. Une manifestation royaliste s'étant produite à Troyes à l'entrée d'Alexandre: il renvoya devant un Conseil de guerre de Gault, qui fut fusillé, et de Widranges, qui s'échappa.

Blücher avait refoulé le long de la Marne Oudinot et Mortier. Parti de Troyes le 27 février, Napoléon arrive le 1er mars à la Ferté-Gaucher, et passe sur la rive droite de la Marne à la suite de Blücher, dont la position entre l'empereur, Mortier, Marmont, l'Aisne et Soissons, parait désespérée. Mais Soissons s'était rendu, et Blücher y trouva un refuge.

Le 7, à Craonne , Napoléon lutte contre Woronsow sans succès décidé, mais le soir les Russes abandonnent le champ de bataille. Il les suit jusqu'à Chavignon, entre Laon et Soissons. Mais les Russes et les Prussiens ont fait leur jonction, et Bernadotte leur amène un corps suédois. Il apprend en même temps que les plénipotentiaires de Châtillon lui donnent quatre jours pour accepter et ratifier le traité ramenant la France aux frontières de 1792, l'obligeant à rendre en six jours Mayence, Hambourg, Anvers ; en quinze, Mantoue, Venise, Peschiera et les places de l'Oder et de l'Elbe; et à donner Besançon, Belfort et Huningue commme gages jusqu'à la signature définitive de la paix.

Pendant que Napoléon était à Reims, Carnot conservait Anvers, Maison occupait le pays entre Tournai, Lille et Courtrai, et le maréchal Soult, vaincu à Orthez, reculait sur Toulouse. Bordeaux, où était entré le duc d'Angoulême, avait proclamé Louis XVIII, quoique Lord Beresford eût prit possession de la ville au nom de Sa Majesté Britannique. Augereau, qui commandait à Lyon, ne pouvait communiquer avec l'empereur; Murat était passé à l'ennemi, et Eugène avait de la peine à se maintenir sur le Mincio.

Napoléon ordonne à Joseph d'emmener sur la Loire, à la moindre apparence de danger, sa femme et son fils avec les ministres. Il arrive lui-même le 17 mars à Épernay et le 18 à la Fère-Champenoise. Ce jour-là même, les puissances, ne pouvant obtenir des engagements certains, déclarent regarder « les negociations entamées à Châtillon comme terminées par le gouvernement français. »

Le 20 mars, l'armée de Napoléon ne se trouvait séparée de celle de Schwarzemberg que par l'Aube. Ses éclaireurs repoussés furent soutenus, et, les renforts arrivant des deux côtés, la lutte prit de grandes propor-

tions. Napoléon s'y mêla avec la témérité d'un soldat, et on le vit faire flairer à son cheval un obus qui, en éclatant, le couvrit de sang. Ce combat d'Arcis-sur-Aube se termina par la retraite, et ouvrit aux coalisés le chemin de Paris. Abandonnant alors l'armée autrichienne, il s'engagea dans des chemins de traverse qui le conduisirent vers Vitry-le-Français et la Lorraine. Il espérait couper les communications entre l'Allemagne et l'armée d'invasion. Marmont et Mortier, rejetés sur Château-Thierry, manœuvrèrent sans rien savoir de ces dispositions nouvelles, perdirent quatre mille hommes sur douze, et auraient été écrasés si l'infanterie alliée



1814 de Meissonnier.

était arrivée à temps. Deux divisions de la garde nationale tombèrent dans des réserves russes, firent une résistance désespérée et permirent à Marmont et à Mortier de se retirer, après avoir disputé bravement le terrain à Fère-Champenoise, à Sézanne, à la Ferté-Gaucher, à Brie-Comte-Robert (25, 26, 27, 28 mars). Ils arrivaient à Paris le 29, au moment où Alexandre plaçait son quartier général au château de Bondy.

Joseph Bonaparte convoqua le Conseil de régence,qui ne décida rien; mais Napoléon avait écrit : « Je préférerais savoir mon fils dans la Seine plutôt qu'entre les mains des ennemis de la France, » et les avis du duc de Feltre déterminèrent l'impératrice à partir avec le roi de Rome,

qu'il fallut arracher de force aux Tuileries, et à prendre la route de Blois.

Le 24 mars, Napoléon était entre Saint-Dizier et Bar-sur-Aube. Attaqué le 26, il repoussa l'ennemi et occupa Saint-Dizier. Le 28, profitant du mouvement de concentration des coalisés sur Paris, qui laissait libre la rive gauche de la Seine, il se dirigea vers Troyes, où il arriva pendant la nuit du 29. Le lendemain il partit précipitamment pour Paris.

Le 29, Schwarzemberg occupait Rosny et Romainville. Marmont et Mortier prirent position à Belleville et à Bagnolet. Avec vingt mille combattants, ils avaient une ligne immense à défendre. L'ennemi décida une triple attaque simultanée : au centre, par Barclay de Tolly, sur le plateau de Romainville ; à gauche, par le prince royal de Wurtemberg, sur la barrière du Trône ; à droite, par Blücher, sur Montmartre et Clichy.

La lutte commença à quatre heures du matin. Barclay se heurta sur le plateau de Romainville à Marmont et fut repoussé ; mais le nombre des assaillants augmentait d'heure en heure, et lorsque Blücher et le prince de Wurtemberg furent arrivés, les élèves de l'école polytechnique et les gardes nationaux, joints aux soldats de Marmont, de Mortier et de Moncey, firent de vains efforts. A dix heures, Joseph quittait Paris, laissant l'ordre suivant, qui parvint à onze heures et demie : « Si M. le maréchal, duc de Raguse, et M. le maréchal, duc de Trévise, ne peuvent plus tenir, ils sont autorisés à entrer en pourparlers avec l'empereur de de Russie et le prince de Schwarzemberg qui sont devant eux. Ils se retireront sur la Loire. » Marmont répondit que la situation n'était pas encore désespérée. Mais lorsque l'ennemi fut maître du mur d'octroi et de Montmartre, et qu'Alexandre eut déclaré que si à minuit la capitulation n'était pas signée le bombardement commencerait, il fallut céder.

Aux premières ouvertures Alexandre répondit : « Ce n'est pas à la nation française que je fais la guerre, c'est à l'empereur Napoléon. » Une suspension d'armes de quatre heures fut convenue. Mais il n'y avait plus d'autorités à Paris, et Marmont dut subir la rigoureuse nécessité d'une capitulation.

A six heures du soir, Napoléon arrivait à Fromenteau, rencontrait les débris de l'armée qui se retirait, et apprenait ce qui venait de se passer. Il voulut entrer à Paris, mais, sur les instances du prince de Neufchâtel, du duc de Vicence et du général Belliard, il se retira à Juvisy. Il apprit à quatre heures du matin que la capitulation avait été signée à deux heures, que les troupes devaient avoir évacué Paris au lever du soleil,

et que les alliés y entreraient immédiatement. Après un moment de cruelle incertitude, il se retira sur Fontainebleau.

Le préfet de la Seine et huit maires allèrent porter au tzar les clés de la ville. Il y entra et alla loger à l'hôtel de Talleyrand. En même temps une proclamation de Schwarzemberg disait : « Depuis vingt ans, l'Europe est inondée de sang et de larmes ; les tentatives pour mettre un terme à tant de malheurs ont été inutiles, parce qu'il existe, dans le principe même du gouvernement qui vous opprime, un obstacle insurmontable à la paix. Parisiens, vous connaissez la situation de votre patrie ; la conservation et la tranquillité de votre ville seront l'objet des soins des alliés. C'est dans ces sentiments que l'Europe en armes devant vos murs s'adresse à vous. »

La chute de Napoléon a été attribuée à la trahison. Elle n'a eu d'autre auteur que lui-même. Les serviteurs les plus dévoués de l'Empire aspiraient au repos, et les populations demandaient moins de gloire et plus de libre sécurité pour tous leurs intérêts. Il n'y avait pas en Europe un État qui n'eût eu à souffrir des exigences de l'Empire ou de ses conquêtes, et lorsque la délivrance parut possible, elle fut poursuivie avec une ardeur incomparable.

Le besoin de paix amenait l'exclusion de Napoléon, et cette exclusion reportait la pensée et les espérances du côté de la vieille dynastie, qui avait fait la France et qui seule pouvait la refaire. Le 31 mars, jour de l'entrée des alliés à Paris, des groupes avaient parcouru les rues et les boulevards en criant : « Vive le roi ! vivent les Bourbons ! » arborant des cocardes blanches et le drapeau blanc. On les regarda avec étonnement, avec colère, avec curiosité, avec sympathie, et leur nombre s'accrut rapidement. Des manifestations violentes se produisirent contre celui devant qui on tremblait, et que l'on avait si souvent acclamé. On essaya de renverser la statue de la place Vendôme.

Alexandre ne voulait plus traiter avec Napoléon et regardait comme impossible une régence avec son fils. Nesselrode, le duc de Dalberg et Talleyrand rédigèrent la déclaration qui faisait connaître à la France cette décision. La conférence des souverains l'accepta. Napoléon et son fils écartés, on ne pouvait aller qu'aux Bourbons, parce que, comme dit Talleyrand, qui s'était aussitôt rallié à une solution qu'il redoutait, « Louis XVIII est un principe, et qu'il faut un principe pour base au nouveau gouvernement. »

En refusant de traiter avec Napoléon, la déclaration ne se prononçait

pas sur le nouveau souverain. Elle invitait le sénat « à désigner sur le » champ un gouvernement provisoire qui puisse, disait-elle, pourvoir aux » besoins de l'administration, et préparer la Constitution qui conviendra » au peuple français. » Alexandre avait seul signé la déclaration, en disant que ces « intentions lui étaient communes avec toutes les puissances alliées. » Aussi lorsque Caulaincourt se présenta pour traiter au nom de l'empereur, il se contenta de lui répondre : «Il est trop tard ; voilà un engagement pris. »

Le sentiment monarchique s'accentuait au sein de la population. Le lendemain, 1er avril, le sénat tint séance à laquelle assistèrent soixante-quatre sénateurs. Il adopta le gouvernement provisoire, qui se composait de Telleyrand, du duc de Dalberg, du comte de Jaucourt, du général Beurnouville et de l'abbé de Montesquiou. Livrés à eux-mêmes, les quatre premiers auraient exclu la maison de Bourbon. Ils furent, sous la pression des circonstances, les instruments involontaires de la Restauration.

La brochure courageuse que le patriotisme inspira à Chateaubriand servit puissamment la monarchie. Sous le titre de « Bonaparte et les Bourbons », il avait fait un tableau si saisissant des excès du despotisme et des grandeurs de cette famille de rois associée à toutes les destinées de la patrie, qu'il n'y eut dans toute la population qu'un cri. Napoléon était pourtant encore à Fontainebleau avec son armée. Treize membres du Conseil général de la Seine, qui en avait vingt-quatre, déclarèrent « renoncer formellement à toute obéissance envers Napoléon ». et exprimèrent le vœu que « le gouvernement monarchique fût rétabli dans la personne de Louis XVIII et de ses successeurs légitimes. »

Le 2 avril, « le sénat déclara Napoléon et sa famille déchus du trône, et délia en conséquence le peuple français et l'armée du serment de fidélité. » Le 3, il justifia cet acte par des considérants qui étaient un acte d'accusation. Le Corps législatif, reprenant ses séances au jour où se terminait la suspension infligée par l'empereur, accepta le décret du sénat avec ce seul considérant : « Napoléon Bonaparte a violé le pacte constitutionnel. » Le gouvernement provisoire, obéissant à cette pression universelle, fit la proclamation suivante : « Le sénat a déclaré Napoléon déchu du trône ; la patrie n'est plus avec lui. Un autre ordre de choses peut seul la sauver. Nous avons connu les excès de la licence populaire et ceux du pouvoir absolu ; rétablissons la véritable monarchie, en limitant par de sages lois les divers pouvoirs qui la composent. La France



Le maréchal Moncey à la barrière de Clichy.

se reposer de ses longues agitations ; elle trouvera le bonheur dans le retour d'un gouvernement tutélaire. »

Napoléon était à Fontainebleau avec trente mille hommes amenés par Moncey, Lefebvre, Ney, Macdonald, Oudinot, Berthier, Marmont et Mortier. Il n'avait avec lui qu'un seul ministre, Maret. Tout espoir de se relever par les armes ne lui semblait pas perdu, mais les maréchaux refusèrent de marcher et le supplièrent d'abdiquer. Lorsque leur attitude l'eut convaincu que tout était fini, il écrivit son abdication en faveur de son fils et chargea Caulaincourt, Ney et Marmont d'aller à Paris défendre ses droits.

Alexandre les reçut, et ils essayèrent de le toucher. Il ne se prononça pas, et se réserva de conférer avec les souverains ses alliés.

Les plénipotentiaires, de retour à Fontainebleau, firent connaître à l'empereur la nécessité d'une abdication sans condition. Ney avait signé un armistice sans le consulter. Napoléon repoussa l'abdication, mais tout l'abandonnait. Il s'emporta, et finit par se résigner à signer l'acte que la nécessité lui imposait : « Les puissances alliées ayant proclamé que l'empereur était le seul obstacle au rétablissement de la paix en Europe, l'Empereur, fidèle à son serment, déclare qu'il renonce pour lui et ses enfants aux trônes de France et d'Italie, et qu'il n'est aucun sacrifice, même celui de la vie, qu'il ne soit prêt à faire aux intérêts de la France. » Il revint presque aussitôt sur sa décision, mais les événements ne dépendaient plus de lui.

Le 11 avril, un traité lui conservait le titre d'empereur et celui d'impératrice à sa femme. Les membres de sa famille gardaient le titre de princes. L'île d'Elbe lui était assurée en toute propriété, avec un revenu de deux millions pour lui, d'un million pour l'impératrice et de deux millions cinq cent mille francs pour les membres de sa famille. Les personnes désignées par lui recevraient des gratifications jusqu'à concurrence de deux millions.

Il refusa d'abord de signer, malgré l'insistance du duc de Vicence. Il aurait même, a-t-on écrit, tenté de se suicider, mais ce dernier acte d'un lâche désespoir n'est pas certain, et il l'a désavoué à Sainte-Hélène. Ce ne fut que le 13 avril qu'il fut décidé par Macdonald, qui, depuis longtemps en disgrâce, montra dans ces circonstances extrêmes un dévouement dont les maréchaux mieux traités ne lui avaient pas donné l'exemple. L'abandon fut alors général, et les jours qui s'écoulèrent jusqu'au moment où lui parvinrent les ratifications, le firent passer par les

plus cruelles alternatives. Quatre commissaires, russe, anglais, prussien et autrichien, devaient l'accompagner et fixèrent son départ au 20. Il en désigna l'heure, traversa d'un pas rapide la ligne des derniers fidèles, les tambours battant aux champs, et adressa quelques paroles à ses vieux compagnons : « Généraux, officiers, sous-officiers et soldats de ma vieille garde, je vous fais mes adieux. Depuis vingt ans, je vous ai toujours trouvés sur le chemin de la gloire.... Soyez fidèles au nouveau roi que la France s'est choisi : n'abandonnez pas notre chère patrie trop longtemps malheureuse..... Je ne puis vous embrasser tous, mais j'embrasserai votre général. Venez, général ! Qu'on m'apporte l'Aigle ! Chère Aigle, que ces baisers retentissent dans les cœurs de tous les braves. Adieu, mes enfants, mes vœux vous accompagneront toujours ; conservez mon souvenir. »

Quelques cris de : « Vive l'empereur ! » des cris plus nombreux de : « Vive le roi ! » et des menaces, marquèrent les étapes de ce triste voyage. En Provence, il se déguisa en colonel autrichien pour échapper à la vengeance. Le 28 avril, il s'embarqua pour Porto-Ferrajo. L'impératrice, arrivée à Blois le 1er avril, avait résisté à Joseph et à Jérôme, qui voulaient l'entrainer au delà de la Loire, et le 8, elle avait reçu des passe-ports du tzar pour se rendre à Orléans. La mère de Napoléon et le cardinal Fesch étaient partis pour Rome ; Louis, Joseph et Jérôme pour la Suisse. L'impératrice avec son fils alla trouver son père à Rambouillet, et le jour même où l'empereur se dirigeait vers le lieu de son exil, elle prenait la route de Vienne.

II. — La Première Restauration.



PENDANT ces événements, la commission sénatoriale travaillait avec le gouvernement provisoire à la rédaction de la nouvelle Constitution. Ce travail, qui semble avoir eu pour but spécial de conserver et même d'accroître les attributions du sénat, fut présenté le 5 avril, adopté le 6 et affiché le 7. On voulait que l'adoption de la Constitution précédât le retour des Bourbons.

Le maréchal Soult, reculant devant Wellington, était à Toulouse le 24 mars. Il y fut attaqué le 10 avril dans une forte position, et, après avoir énergiquement défendu ses redoutes, qui restèrent enfin aux Anglais, il dut opérer sa retraite sur Castelnaudary. Les pertes de l'ennemi furent

plus graves que les nôtres et la retraite se fit dans le plus grand ordre. Toulouse avait arboré le drapeau blanc ; Soult, Suchet, le général Decaen, Augereau, avaient fait leur adhésion au gouvernement provisoire et au duc d'Angoulême, représentant de l'autorité royale.

Le gouvernement provisoire fit mettre en liberté huit cents paysans espagnols, plusieurs cardinaux, un grand nombre de prêtres de Belgique, deux cent trente-six séminaristes du diocèse de Gand incorporés dans l'artillerie, et les membres du Chapitre de Tournai.

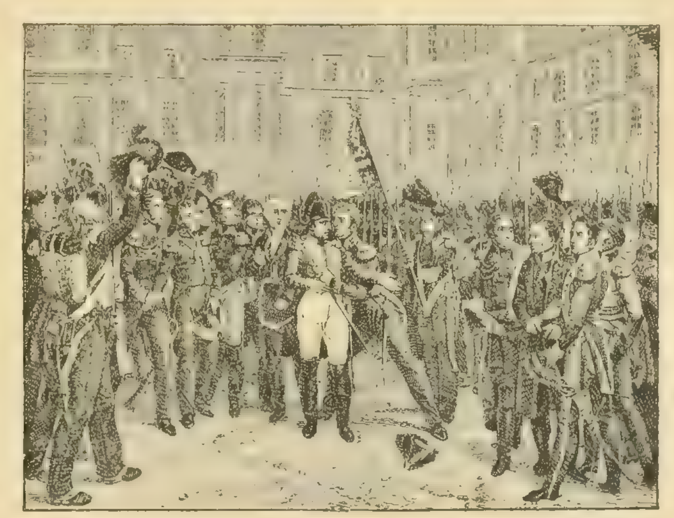
Talleyrand voulait le retour des Bourbons, mais à condition qu'ils se reconnussent ses obligés. Aussi retardait-il, autant qu'il dépendait de lui, leur arrivée. Le comte d'Artois était depuis le 26 mars à Nancy, sans situation officielle. Lorsque le 7 avril, le baron de Vitrolles revint vers lui avec une lettre de Talleyrand lui disant : « Nous avons assez de gloire, Monseigneur ; mais venez, venez nous rendre l'honneur, » il le trouva traité en prince et déjà entouré d'une cour. L'empereur d'Autriche l'engageait en même temps à se rendre à Langres auprès de lui. Il aima mieux rentrer à Paris seul, et en vertu du droit monarchique, que sous la protection d'un prince étranger, quelque bienveillant qu'il fût.

A Vitry-le-Français, il reçut l'acte constitutionnel et le conseil de Talleyrand, du duc de Dalberg et du marquis de Jaucourt d'adopter la cocarde tricolore, « cocarde de la nation. » Il répondit qu'il ferait son entrée en costume de garde national avec la cocarde blanche, qu'il se rendrait à Notre-Dame et qu'il ne voulait pas y être reçu par le cardinal Maury. On essaya de régler les conditions de son entrée ; il n'accepta ni ne rejeta rien, fut reçu par le gouvernement provisoire et les maréchaux, répondit à Ney, qui avait parlé au nom de ses camarades : « Tout ce qui a été fait pour la France n'a jamais été étranger au roi; vous avez porté, Messieurs, dans toute l'Europe la gloire du nom français ; à ce titre, le roi revendique tous vos exploits ; » se montra froid mais poli pour Talleyrand, eut des mots aimables pour tous, passa au milieu d'acclamations enthousiastes, et, après avoir assisté à Notre-Dame au *Te Deum*, alla se reposer brisé de fatigue, d'émotion et de bonheur dans ces Tuileries si pleines de souvenirs (12 avril). Il dut accepter la transaction qui lui conférait le titre de lieutenant général du royaume, « en attendant que Louis-Stanislas-Xavier de France, appelé au trône des Français, eût accepté la charte constitutionnelle. »

Le 16, il prit possession du gouvernement, et le 17 créa un Conseil d'État dans lequel entrèrent tous les membres du gouvernement provi-

soire, avec Moncey, Oudinot et le général Dessoles. Le drapeau blanc fut substitué au drapeau tricolore, et Benjamin Constant supplia les Bourbons « de ne pas faire l'immoral abandon de l'oriflamme de leurs pères pour prendre un drapeau tout sanglant de crimes et dépouillé de l'auréole du succès. » Des commissaires furent envoyés dans les départements avec des pouvoirs presque discrétionnaires, et Monsieur leur avait dit . « Portez au peuple l'espérance et rapportez au roi la vérité. » Ils devaient tout rétablir dans l'ordre. Le 23 avril il signa la convention avec les alliés, suspendant la guerre, prescrivant l'évacuation simultanée des places occupées au dedans et au dehors, d'après les limites de 1792, et rendant à la France l'administration de tout son territoire.

Louis XVIII était à Hartwell, où il avait une petite cour, et d'où il suivait avec une confiance inaltérable les phases de la fortune de Napoléon. Il n'avait négligé aucune occasion de se rappeler à la France et de la servir. C'est ainsi qu'après l'expédition de Russie, il sauva la vie à un grand nombre de prisonniers français. Il quitta sa résidence le 19, fut reçu à Londres par le prince régent, au milieu des témoignages de respect d'une population immense, ayant avec lui la duchesse d'Angoulême et le prince de Condé. Il donna au prince-régent l'Ordre du Saint-Esprit, reçut celui de la Jarretière, et s'embarqua le 23 à Douvres. En débarquant à Calais, où il reçut l'accueil le plus enthousiaste, il s'écria : « Après vingt ans d'absence, le Ciel me rend mes enfants, le Ciel me rend à mes enfants. Allons dans son temple en remercier Dieu. »



Napoléon Ier dans la cour du château de Fontainebleau.

A Compiègne, où il arriva le 29, les maréchaux lui furent présentés. Cette entrevue pouvait inspirer des inquiétudes. Comment ces hommes d'action seraient-ils impressionnés par ce roi impotent et goutteux

dont l'habit civil était surmonté de deux épaulettes ? Sa majesté et sa grâce lui conquirent tous les cœurs ; son exquise courtoisie, des mots heureux, effacèrent toutes les préventions, et lorsque, parlant au Corps législatif de l'union entre le roi et les représentants de la nation, il eut dit : « De cette union seule peut naitre la stabilité du gouvernement et la félicité publique, unique objet de vos vœux et de ma constante sollicitude, » on put croire que toutes les difficultés étaient levées.

Mais lorsqu'Alexandre, qui vint le voir à Compiègne, lui représenta qu'il devait consentir à tenir sa couronne des représentants du pays, il lui répondit que l'honneur de sa maison et le sien lui interdisaient d'obtempérer au vœu du sénat et d'abandonner le droit royal. « Que suis-je hors de ce droit ? Un vieillard infirme, un malheureux proscrit, réduit à mendier, loin de sa patrie, un asile et du pain. Tel j'étais encore il y a peu de jours ; mais ce vieillard, ce proscrit était le roi de France : ce titre seul a suffi pour que la nation entière, éclairée enfin sur ses véritables intérêts, le rappelât avec amour sur le trône de ses pères. Je reviens à sa voix, mais je reviens roi de France. »

Alexandre agissait auprès de Louis XVIII, Talleyrand auprès du sénat, et tous auprès du comte d'Artois. Il fut convenu qu'il y aurait une Constitution et qu'elle renfermerait les principales garanties demandées. Il n'y eut que trois points sur lesquels Louis XVIII ne transigea pas : la date de son règne remontant à la mort de Louis XVII, le titre de ses actes : « Par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, » et le pouvoir constituant. Il se rendit à Saint-Ouen, où les délibérations continuèrent jusqu'au 2 mai, jour où le sénat se présenta devant lui ; Talleyrand parla de la Constitution de manière à en laisser l'initiative au sénat. Le roi ne se prononça pas, reçut tous les corps constitués, et s'imposa à eux par sa majesté ou les charma par son esprit.

Le lendemain, un acte déclarait que les bases du plan de Constitution proposé par le sénat étaient bonnes, mais qu'elles avaient été posées avec précipitation, et qu'une commission choisie dans le sénat et le Corps législatif recevrait le 10 juin communication d'un travail reposant sur les garanties suivantes :

« Le gouvernement représentatif sera maintenu tel qu'il existe aujourd'hui, divisé en deux corps, savoir : le sénat et la chambre composée des députés des départements ;

L'impôt sera librement consenti ;

La liberté publique et individuelle assurée ;

La liberté de la presse respectée, sauf les précautions nécessaires à la tranquillité publique ;

La liberté des cultes garantie ;

Les propriétés seront inviolables et sacrées ; la vente des biens nationaux restera irrévocable ;

Les ministres responsables pourront être poursuivis par une des chambres législatives, et jugés par l'autre ;

Les juges seront inamovibles et le pouvoir judiciaire indépendant ;

La dette publique sera garantie ; les pensions, grades, honneurs militaires, seront conservés ainsi que l'ancienne et la nouvelle noblesse ;

La Légion d'honneur, dont nous déterminerons la décoration, sera maintenue ;

Tout Français sera admissible aux emplois civils et militaires ;

Enfin nul individu ne pourra être inquiété pour ses opinions et ses votes. »

L'entrée à Paris fut un triomphe. La joie était universelle et les acclamations traduisaient avec autant d'énergie que de sincérité le sentiment national. Les plus fidèles serviteurs de l'Empire n'étaient ni les moins empressés, ni les moins expansifs. Ce fut un grand jour, et le roi et la France pouvaient espérer qu'il ouvrait une ère de paix et de prospérité.

Le roi reprit possession de la France en obtenant des souverains alliés, par qui il avait fait accepter l'antique supériorité de sa maison, que les réquisitions cesseraient, que les droits des vainqueurs seraient ramenés aux relations d'alliés, et que l'administration du pays remplacerait l'occupation temporaire. Avec le sentiment très haut de la prérogative royale, il avait le désir de donner satisfaction aux aspirations nouvelles. Aussi la composition de son premier ministère fut-elle laborieuse. Il mit Talleyrand aux Affaires étrangères, Dambray à la Chancellerie, le baron Louis aux Finances, l'abbé de Montesquiou à l'Intérieur, Dupont, à qui il dit : « Général, je connais votre gloire et vos malheurs, » à la Guerre, le baron Malouet à la Marine, de Blacas à sa maison, et Beugnot à la Police générale. Le baron de Vitrolles, dont l'activité dévouée l'avait servi dans les circonstances les plus critiques, garda le secrétariat général, mais n'eut pas le rang de ministre.

Le roi rétablit sa maison militaire et constitua, avec les maréchaux et les généraux de l'Empire, un Conseil de guerre chargé de la réorganisation de l'armée. L'infanterie se composa de quatre-vingt-dix régiments à trois bataillons de six compagnies, l'infanterie légère de quinze régi-

ments. Cent quarante-quatre mille hommes restèrent sous les drapeaux. Les officiers qui ne purent être employés reçurent la demi-solde. La cavalerie eut cinquante-six régiments de trente-trois mille hommes et vingt-neuf mille chevaux ; l'artillerie huit régiments à pied, quatre à cheval, un bataillon de pontonniers et quatre escadrons de train. Elle avait un effectif de onze mille hommes et le génie de quatre mille. L'armée se composait de deux cent vingt-trois mille hommes, avec trente-deux mille chevaux. Tous les impôts existants furent maintenus jusqu'à ce qu'il fût possible de les réduire ou de les supprimer.

Le 30 mai, le traité de paix fut signé à Paris. La France, qui gardait les frontières de 1792, s'accrut dans le Nord, les Ardennes, la Moselle, le Bas-Rhin et le Doubs, et par l'addition du département du Mont-Blanc, d'une population de quatre cent cinquante mille âmes. Elle recouvrait ses colonies, excepté Tabago, Sainte-Lucie, l'île de France, Rodrigue, les Seychelles et une partie de Saint-Domingue. Aux Indes, elle recevait le traitement de la nation la plus favorisée, et gardait le droit de pêcher à Terre-Neuve. Ce traité général fut suivi de traités particuliers avec l'Autriche, l'Angleterre et la Prusse. C'est, après de terribles défaites, l'influence morale du roi qui valait à la France ces conditions. On les trouva cependant dures, et, oubliant ce que l'on devait aux Bourbons, on les rendit responsables de n'avoir pas obtenu ce qui était impossible.

Les souverains étrangers avaient hâte de quitter la France. Aussi la charte fut-elle discutée et votée en cinq séances par une commission de neuf sénateurs et de neuf députés. Le 4 juin, à deux heures et demie, le roi parut dans la salle du Palais-Bourbon, ayant à sa droite les ducs d'Angoulême et d'Orléans, à sa gauche le duc de Berry et les deux princes de la maison de Condé. Il lut un discours qu'il avait composé, et dans lequel il exposait la situation avec une grande netteté et touchait avec une extrême délicatesse aux questions irritantes. Le discours du chancelier Dambray, qui exposait les travaux d'où était sortie la charte, « concession octroyée par le roi dans la plénitude de sa puissance, » produisit un moins bon effet. Le sénat devenait par la charte chambre des pairs et s'augmentait de cent cinquante-quatre membres. Le Corps législatif se transformait en chambre des députés, et ces grands corps, les ministres, les fonctionnaires, et bientôt la France, épuisèrent les témoignages de reconnaissance pour celui qui donnait la paix et la liberté.

La charte constitutionnelle, précédée d'un préambule dont la pensée dominante est que l'auteur a voulu « renouer la chaîne des temps que de

funestes écarts avaient interrompue », se composait de soixante-seize articles sous ces titres : Droits publics des Français, forme du gouvernement du roi, de la chambre des pairs, de la chambres des députés des départements, des ministres, de l'ordre judiciaire, des droits particuliers garantis par l'État, et de dispositions transitoires. L'esprit en est tout entier dans les bases publiées le 3 mai.

La chambre des pairs vota sans discussion une adresse en réponse à la communication royale. A la chambre des députés, un membre protesta contre le mot d'octroi, mais l'adresse fut un acte de complète adhésion.

Le 7 juin, une ordonnance prescrivit la cessation de tout travail le dimanche, une autre créa dans l'armée de terre et dans la marine des officiers qui ne devaient avoir qu'un titre, ce qui scandalisa, et qui demandèrent des appointements, ce qui provoqua une vive irritation. Après avoir fait son règlement, la chambre des députés reçut le dépôt de propositions relatives à la liste civile, aux contributions indirectes, à la triple puissance législative. Une loi sur la presse, présentée par le gouvernement, ne réunit, malgré des concessions,que cent trente-sept voix contre quatre-vingts. A la chambre des pairs, l'opposition fut plus grande encore.



Louis XVIII.

Le 12 juillet, le ministère présenta le tableau de la situation de la France. Depuis la campagne de Russie, il n'avait pas été levé moins de treize cent mille hommes. L'arriéré s'élevait à treize cents millions de

francs. Toutes les réserves étaient épuisées, les arsenaux vides, les dépôts de la marine épuisés. L'agriculture manquait de bras, l'industrie de confiance, le commerce de débouchés. Le tableau n'était pas moins effrayant au point de vue politique, et la sincérité avec laquelle il fut présenté semblait encore en augmenter le redoutable caractère.

Le baron Louis fit connaitre le projet de recettes et de dépenses et les moyens de subvenir à la liquidation. Soixante-huit voix se prononcèrent contre lui à la chambre des députés ; les pairs votèrent sans opposition.

Les chambres acceptèrent sans discussion le paiement des dettes du roi par quinze cent mille francs de rente, et la liste civile de trente-trois millions, y compris les dotations de sa famille.

La charte ne mettait pas de différence entre les propriétés. Un projet de loi proposait de restituer les biens nationaux qui n'avaient pas été vendus.

Il fut voté par cent soixante-huit voix contre vingt-trois. Le sénat l'adopta sans opposition.

La chambre s'occupa des pétitions qui lui arrivaient en grand nombre. Le respect du gouvernement pour la libre expression de la pensée, en dehors de la presse quotidienne, que retenait la censure, enhardit les révolutionnaires. Carnot, un des juges de Louis XVI, fit, dans un manifeste publié sous le titre de « Mémoire » au roi, l'apologie du régicide, et se répandit en violentes accusations contre le gouvernement royal. Il en fut quitte en déclarant que ce mémoire n'était destiné qu'au roi. L'impunité lui donna des imitateurs.

Au commencement de décembre, le comte Dupont fut remplacé au ministère de la Guerre par le maréchal Soult, et nommé au commandement de la 22e division militaire. Ce n'était pas une disgrâce, mais cet éloignement du ministère au moment où l'on venait de signaler un projet d'enlèvement du roi et de la famille royale, semblait justifier le reproche d'incurie. Beugnot reçut la Marine après la mort de Malouet, et eut pour successeur Pasquier, préfet de police à la chute de l'Empire.

Le 30 décembre, la session fut close et la chambre prorogée au 15 mai. Ses dispositions devenaient de plus en plus hostiles. Comment un corps nommé sous la pression de la volonté impériale aurait-il pu, même après les catastrophes dont il avait été le témoin, s'associer avec une entière sincérité au fonctionnement du gouvernement monarchique ? Annulé sous l'Empire, n'était-il pas à craindre qu'en vertu d'une réaction naturelle, il exagérât ses prétentions ? Les royalistes, de leur côté, devaient donner des forces à l'opposition par leur zèle même.

Un congrès s'était réuni à Vienne. Les empereurs d'Autriche et de Russie, les rois de Prusse, de Bavière, de Wurtemberg et de Danemark, les ducs de Brunswick, de Saxe-Weimar et de Saxe-Cobourg, l'électeur de Hesse et les grands-ducs de Nassau et de Bade, y assistaient en personne. Tous les États de l'Europe y étaient représentés et la France y avait envoyé Talleyrand.

L'Angleterre, la Prusse, l'Autriche et la Russie prétendaient d'abord, en qualité de puissances alliées, délibérer séparément et n'entrer en conférence avec les plénipotentiaires de France, de Suède, de Portugal et d'Espagne, qu'après s'être entendues. Talleyrand obtint que la France participât aux grandes affaires au même titre que les États dont la coalition l'avait vaincue. Il défendit le roi de Saxe, dont le royaume était un objet d'envie. Cette question et celle de la Pologne furent vivement débattues. Les négociations secrètes se mêlèrent aux discussions générales, et les intrigues se croisaient en tout sens, chacun cherchant à s'agrandir aux dépens de son voisin, et l'intérêt particulier primant l'intérêt des peuples.

L'organisation de l'Allemagne et de l'Italie fut l'objet de longues délibérations, et la position de Murat, resté roi de Naples pendant que les souverains légitimes étaient réduits à la Sicile, paraissait anormale. Tout n'était pas définitivement réglé, mais il semblait que les grosses difficultés fussent éloignées, lorsque les nouvelles de France troublèrent tous les calculs.

Le 21 janvier 1815, eut lieu à Paris une grande et touchante cérémonie expiatoire. Le corps de Louis XVI et celui de Marie-Antoinette avaient été inhumés et portés à Saint-Denis. Le comte d'Artois posa la première pierre d'une chapelle expiatoire, l'oraison funèbre du roi et de la reine fut prononcée dans l'antique abbaye, et le peuple s'associa par sa douleur à cette réparation nationale. Peu de jours après une nouvelle et douloureuse épreuve venait atteindre la France.



III. — Les Cent jours.

Napoléon avait dans l'île d'Elbe sa cour, sa garde, sa police, ses relations, et rien de ce qui se passait en France ne lui était étranger ni indifférent. Son retour était désiré, et il entretenait les espérances et les projets de ceux qui, attachés à sa fortune ou enivrés de sa gloire, avaient eu part à ses bienfaits. Après des préparatifs secrets, le signal fut donné le 26 février 1815 ; quatre cents grenadiers, trois cents chasseurs corses et cent lanciers polonais s'embarquèrent, et descendirent, le 1er mars, sur un point désert de la côte de Provence. Une proclamation fut lue aux troupes présentes et adressée à tous les soldats de l'ancienne armée. Une seconde proclamation au pays devait être distribuée, afin de provoquer les défections. Il traversa Cannes, évita Antibes, tourna Grasse, passa par Sernon, Castellane, Digne et Sisteron. Le 5 mai, il était à Gap.

Cambronne, qui formait l'avant-garde, arriva près de La Mure, à huit lieues de Grenoble. Le général Marchand avait ordonné d'occuper le pont de Ponteau, qui conduit à cette ville. Mais Cambronne le devança et Napoléon poussa jusqu'à deux lieues plus loin, à Loffrey. Entouré de Bertrand, de Drouot et de Cambronne, il se trouva en présence d'un bataillon du 5e de ligne, dont le chef commanda : « Joue ! » Il s'avança seul, porta la main à son chapeau et d'une voix ferme : « Eh bien ! comment se porte-t-on au 5e régiment ? Soldats, voilà votre général ! voilà votre empereur ! que celui d'entre vous qui voudra le tuer fasse feu ! » Un cri de : « Vive l'empereur ! » lui répondit, et les deux troupes se mêlèrent. Seul, le chef de bataillon se retira, fidèle, mais impuissant.

Il parla aux paysans de privilèges, de dîmes, de droits féodaux, qu'ils devaient attendre des Bourbons, et cette inepte calomnie, dont les partis ont fait depuis un si déloyal usage, eut pour premier auteur celui qui avait porté la couronne de France.

Le général Marchand avait six mille hommes à Grenoble. Le colonel du 7e de ligne, Labédoyère, choisi par le roi, fit reprendre les aigles à ses soldats et les conduisit à Vizille au devant de l'empereur. Marchand fit fermer les portes de Grenoble, mais la population, depuis longtemps travaillée, et la garnison, à l'exception du 11e de ligne, l'obligèrent à se retirer, et, ouvrant les portes à l'empereur, l'accueillirent pas de bruyantes acclamations (7 mars). Son langage respirait la modération et promet-

tait la paix. « Je veux régner, disait-il, pour rendre notre belle France libre, heureuse, indépendante. Je veux être moins son souverain que le premier et le meilleur de ses citoyens. »

Il marcha aussitôt sur Lyon. Le comte d'Artois y était arrivé le 8 mars, et avait fait appel à tous les hommes de bonne volonté, qui se rendirent en petit nombre. Il visita les casernes des trois régiments et y fut froidement reçu. Le 9, Macdonald arriva et passa la garnison en revue. Un vieux dragon interpellé refusa de crier : « Vive le roi ! » Le soir, on congédia la garde nationale à cheval, dont les dispositions étaient excellentes, et qui se retira désolée. A cinq heures du matin, le 10, le comte d'Artois quitta Lyon. Macdonald le suivit accompagné de quelques dragons, et le gouverneur, Roger de Damas, courut les plus grands dangers. Napoléon arriva à sept heures et fut accueilli par une manifestation révolutionnaire.

Il rendit à Lyon, le 13 mars, neuf décrets par lesquels il annulait tous les changements opérés depuis son départ, enjoignait aux anciens émigrés de quitter l'armée, abolissait la cocarde blanche, l'ancienne noblesse, la décoration du Lis, les Ordres de Saint-Louis, du Saint-Esprit et de Saint-Michel, supprimait la garde royale et la maison du roi, rétablissait la garde impériale, plaçait sous le séquestre les biens des Bourbons, punissait de mort les émigrés qui, dans quinze jours, n'auraient pas quitté le territoire, dissolvait la chambre des pairs et la chambre des députés, et convoquait à Paris une assemblée extraordinaire du champ de mai.

Le 14 mars, Napoléon était à Mâcon. Ney, arrivé le 11 à Lons-le-Saulnier avec la résolution de rester fidèle et l'espoir d'en finir vite avec Napoléon, reçut de lui une lettre et des émissaires. Il ordonna une revue, lut une proclamation dans laquelle la cause des Bourbons était déclarée « à jamais perdue », fut accueilli par des cris de : «Vive l'empereur ! » et, jetant son chapeau en l'air, embrassa les officiers qui l'entouraient. Les généraux Bourmont et Lecourbe se retirèrent. Le chef d'escadrons d'Esclaibes, qui commandait l'artillerie, brisa son sabre.

Napoléon quitta Mâcon le 14, traversa Tournus, Châlons, Autun, Avallon, Auxerre, où Ney le rejoignit, et le 18 mars il était à Fontainebleau.

Le roi apprit le 5 mars le débarquement de Napoléon. Il en parut peu ému, fit communiquer la dépêche aux ministres, et leur laissa le soin de

prendre les mesures nécessaires. Le comte d'Artois et Macdonald furent envoyés à Lyon, le duc d'Angoulême à Marseille, et le duc de Berry en Lorraine et en Alsace. Le 6 mars, une proclamation convoqua les chambres, et une ordonnance, déclarant Napoléon traître et rebelle, enjoignait de le traduire devant un conseil de guerre et de lui appliquer les peines portées par la loi.

Paris apprit avec un vif mécontentement la tentative de Napoléon. Dans une revue passée par le duc de Berry, le conseil municipal et la garde nationale témoignèrent des meilleures dispositions, et l'ordre du jour du maréchal Soult en fut l'interprète. Le 9 mars, la chambre des pairs, dans sa première séance, présenta au roi une adresse dans laquelle elle l'assurait que les deux chambres « s'empresseraient de concourir à toutes les mesures que pourraient exiger la gravité des circonstances et la sûreté de l'État. »

Cependant les dépêches du midi étaient désastreuses. Le retour du comte d'Artois, du duc d'Orléans et de Macdonald en dit plus que toutes les nouvelles. Les hommes du gouvernement, qui avaient compté sur tous, se défièrent de tous. Soult parut suspect, et il alla porter sa démission et son épée au roi. Le roi accepta la démission, et, en lui rendant l'épée, lui montra la plus entière confiance en sa loyauté. Le 11 mars, le duc de Feltre lui succéda, tous les militaires reçurent l'ordre de rejoindre leur corps, des conseils de guerre furent constitués pour juger l'embauchage et la désertion, et les gardes nationales armées. On comptait sur Ney, qui avait promis de ramener l'usurpateur « dans une cage de fer ». Mais tout concourait à favoriser cette marche aventureuse de vingt jours à travers la France, et à la faire aboutir à Paris.

La chambre des députés disait au roi, le 10 mars, par la bouche de son président Lainé : « Nous vous conjurons, Sire, d'user de tous les pouvoirs que la charte constitutionnelle et les lois ont mis dans vos mains. Les chambres, que votre confiance a convoquées, ne manqueront ni au monarque, ni au peuple français ; elles seront, Sire, vos fidèles auxiliaires pour donner au gouvernement la force nécessaire au salut de l'État. »

Les ministres de l'Intérieur et de la Guerre firent le 13 l'exposé de la situation, rapportant la vérité, mais avec des explications optimistes. Les jours suivants, la chambre déclara que la charte et la liberté étaient confiées à la fidélité et au courage de l'armée, de la garde nationale et de tous les citoyens. Elle prit en considération des propositions assurant

le paiement de la pension et des arrérages de la Légion d'honneur et de la solde des officiers mis en réforme, mesures tardives et inefficaces. Le 16, après une revue de la garde nationale passée par le comte d'Artois, le roi se rendit à l'assemblée, pour y resserrer les liens qui l'unissaient aux chambres et « exposer à toute la France ses sentiments et ses vœux. » « Vive le roi ! A la vie, à la mort ! » répétaient les pairs et les députés. Le comte d'Artois s'approcha du roi, le salua, et, se tournant vers l'assemblée : « Nous jurons ici sur l'honneur de vivre et de mourir fidèles à notre roi et à la charte constitutionnelle qui assure le bonheur des Français. » Le roi tendit la main à son frère, qui la baisa, et ils tombèrent dans les bras l'un de l'autre, aux applaudissements de tous les assistants.

Lainé exprima les sentiments de la chambre, qui vota d'acclamation une adresse respectueuse au roi. Paris, les départements, les villes, les régiments, la gendarmerie, les tribunaux, les fonctionnaires, les gardes nationales, protestaient de leur fidélité, et l'empereur approchait,et chaque heure apportait la nouvelle de défections. Le 18, après une proclamation dans laquelle le roi disait : « Songez que si l'ennemi pouvait triompher, la guerre civile serait aussitôt allumée parmi nous, et qu'à l'instant même plus de trois cent mille étrangers fondraient de tous les côtés sur notre patrie, » l'armée de Paris, sous les ordres du duc de Berry et le commandement de Macdonald, établissait son quartier général à Villejuif. Mais on y était sans espoir, et la prodigalité des récompenses offertes par la chambre aux combattants fidèles le disait éloquemment.

Le gouvernement, qui n'était pas informé par ses agents, dut à des volontaires royalistes échelonnés sur les routes, la connaissance des progrès de Napoléon. Le baron de Vitrolles croyait la retraite nécessaire et il se chargeait de la préparer dans les provinces de l'Ouest, toujours fidèles. L'abbé de Montesquiou fit abandonner ce projet par la crainte que le roi fût appelé le roi de la Vendée, et il proposa Lille, dont les sentiments et la force donnaient toutes les garanties. Lainé, Chateaubriand, La Fayette, appuyés par Marmont, conseillaient au roi de s'entourer des deux chambres, de s'enfermer aux Tuileries et de s'y défendre. Ces propositions étaient acceptées, modifiées et rejetées. Ces incertitudes sont les signes précurseurs des chutes. Quand les esprits ne sont pas maîtres d'eux-mêmes, à qui pourraient-ils commander ?

Napoléon approchait. Le pont de Montereau lui avait été livré par les lanciers chargés de le défendre avec des gardes du corps (19 mars).

A ce moment, Bourmont, revenu de Lons-le-Saulnier, exposait son plan de défense de Paris. Mais la majorité du conseil le rejeta. Le roi, décidé pour Lille, adressa une proclamation aux chambres, indiqua une réunion prochaine dans la ville qu'il désignerait, et déclara nulle et illicite toute assemblée qui aurait lieu ailleurs. A midi, il passa la revue de sa maison militaire, également acclamé par ces soldats d'élite et par la population, et à minuit il partit, après avoir envoyé le baron de Vitrolles à Bordeaux et à Toulouse pour y faire « ce que lui inspirerait son zèle pour le besoin de son service. » Sa maison militaire avec quelques détachements de troupes et des volontaires le suivit, et fut sur le point d'en venir aux mains avec un régiment de chasseurs à cheval et un bataillon de la garde impériale. Mais des deux côtés on craignit de donner le signal de la guerre civile, et à Béthune, le duc de Berry empêcha le massacre d'un détachement (24 mars).

Le roi, arrivé à Lille le 22, y trouva la population dominée par la garnison. Il s'en éloigna accompagné du duc de Tarente et du prince de Neufchâtel, escorté par un piquet de la garde nationale, des cuirassiers et des chasseurs. Il se rendit à Ostende, d'où il avait le projet de partir pour Dunkerque lorsque sa maison militaire y serait arrivée. Mais cette troupe, après avoir épuisé ses forces et perdu ses bagages dans des chemins défoncés, avait été congédiée par le comte d'Artois en ces termes : « Forcés pour le moment de passer la frontière, et n'ayant aucun moyen d'existence à offrir à nos soldats, nous ne voulons rien leur demander. Nous recevrons avec reconnaissance ceux qui voudront nous suivre, et nous partagerons notre dernier morceau de pain avec eux. »

Paris était dans une agitation extrême. Les hommes les plus compromis s'éloignaient, les soldats arrivaient. Excelmans parut aux Tuileries, que la garde nationale défendait contre cette foule d'individus que font surgir toutes les révolutions. Il obtint d'elle qu'elle s'éloignât, et remplaça le drapeau blanc par le drapeau tricolore.

Napoléon arriva le 20 mars, à neuf heures du soir, aux Tuileries. Il y trouva une foule de fidèles dont la joie était du délire. Mais cette victoire, qu'il devait à son audace, à son prestige, à la mobilité française, à des conspirations, au défaut d'entente dans les conseils du roi, à des maladresses, ne pouvait être définitive Il le sentait lui-même lorsqu'il n'osait pas affronter de jour la vue de Paris.

Dans le midi, le duc et la duchesse d'Angoulême avaient vu se grouper autour d'eux des hommes ardents, dévoués, prêts pour leur cause à

tous les sacrifices. Bordeaux, Agen, Nimes, Toulouse, Montauban, s'armaient, et Vitrolles croyait pouvoir compter sur quarante départements. Mais ces mouvements sincères et loyaux ne se rattachaient à aucun plan, et la Vendée elle-même, si fidèle et si héroïque, ne pouvait résister. Le duc de Bourbon dut quitter l'Ouest, la sainte fille de Louis XVI s'embarquer sur un sloop de guerre anglais, et toutes les combinaisons échouèrent devant l'étonnement des populations et l'entrainement des soldats. Le duc d'Angoulême, qui, dans la vallée du Rhône, avait obtenu d'importants succès, se trouva bientôt débordé et obligé à une convention en vertu de laquelle il se retirait en Espagne par Cette. Il exécuta loyalement les engagements contractés à La Palud, mais Napoléon ne voulut pas les reconnaître, et le prince courut un véritable danger. Il n'en fut pas ému , et le 10 avril il écrivait au roi du Pont-Saint-Esprit : « Me voici ici, résigné à tout et bien occupé de ceux qui me sont chers ; mais je demande et j'exige même que le roi ne cède rien pour me délivrer. Je ne crains ni la mort, ni la prison, et tout ce que Dieu m'enverra sera bien reçu. » Il put enfin s'embarquer, mais les volontaires royaux furent poursuivis, traqués, sabrés et fusillés. Les haines religieuses avivaient l'excitation politique et appelaient malheureusement des représailles.

Le 21 mars, Napoléon, passant la revue des soldats qui avaient formé son armée, les félicitait, déclarait illégitime le trône des Bourbons, « parce qu'il avait été relevé par les mains étrangères, » et, après avoir déclaré qu'il ne voulait pas s'occuper des affaires des autres, ajoutait : « Mais malheur à qui se mêlerait des nôtres ! » Il fit ensuite, avec un langage rapide, coloré, entraînant, l'éloge de ceux qui l'avaient accompagné depuis l'île d'Elbe.

Mais la France était soumise plutôt que gagnée, et attentive plutôt que dévouée. L'Europe, encore réunie par ses plénipotentiaires au congrès de Vienne, déclara que « Napoléon Bonaparte s'était placé hors des relations civiles et sociales et que, comme ennemi et perturbateur du repos du monde, il s'était livré à la vindicte publique. »

Le ministère fut constitué. Cambacérès avait la Justice, le duc de Gaëte les Finances, le prince d'Eckmuhl la Guerre, Decrès la Marine, Carnot l'Intérieur, le duc de Vicence les Affaires étrangères, Fouché la Police, le duc de Bassano la Secrétairerie d'État, La Valette les Postes Benjamin Constant, qui, le 19 mars, dans un violent article du *Journal des Débats*, avait appelé Napoléon Attila et Gengiskhan, fut fait con-

seiller d'État et chargé de travailler à la constitution. L'empereur essaya aussi de s'attacher La Fayette, s'appuyant ainsi sur le parti constitutionnel et sur le parti révolutionnaire. Aussi les adresses du Ministère, du Conseil d'État, du Sénat, de la Cour de Cassation, de la Cour des Comptes, de la Cour impériale, de l'Institut, du Conseil municipal, renferment-elles, avec des témoignages d'absolu dévouement, des demandes de garanties A ces adresses et à celles des corps constitués des départements, l'empereur répondit d'une manière vague, et s'il ne désapprouvait pas le vernis de libéralisme de ces manifestations, parce qu'il y voyait une critique du gouvernement de Louis XVIII, il ne voulait pas s'engager. Il avait montré, par les décrets de Lyon, que le dictateur vivait toujours en lui, et des actes nombreux auraient pu ouvrir les yeux aux plus obstinés. Si la nécessité lui arrachait des concessions, l'esprit de domination absolue ne tardait pas à reprendre le dessus. Fouché le savait, et se prêtait à toutes ses volontés, se contentant de ne pas les exécuter ou de les modérer dans la pratique. Sans confiance dans la durée de ce retour de fortune, il se ménageait.

Le pouvoir personnel ne pouvait vivre avec la presse. Aussi la répression était-elle rapide et brutale. C'était un inconvénient, car il voulait que l'on crût à son désir de régner avec la liberté. Du reste, tout était faux dans sa situation. Il se mouvait avec peine au milieu de ses idées, et si en France tout était confusion, tout était contradiction dans sa conduite. Il le montra par sa résistance, sa soumission et ses réserves, dans la longue discussion qui précéda la rédaction de l'acte additionnel à la constitution de l'Empire.

Si Napoléon parlait de liberté au dedans, il ne parlait que de paix au dehors, et sa diplomatie, usant de tous les renseignements que le départ précipité du roi avait mis à sa disposition, cherchait à désunir ceux dont l'accord avait précipité sa chute. Il faisait dire par le *Moniteur* qu'il n'y avait rien de changé en France, puisqu'il acceptait le traité du 31 mai, et par le Conseil d'État, que la déclaration du 13 mars n'émanait pas des souverains qui l'avaient signée. Quelques-uns le crurent, et la paix leur parut assurée ; pour les autres, la guerre n'était pas douteuse, et les accusations contre Louis XVIII, à propos d'un traité projeté avec l'Angleterre et l'Autriche, le retour annoncé de l'impératrice et du prince impérial, les notifications envoyées aux puissances et les protestations pacifiques ne changeaient pas les convictions. Il écrivit aux souverains pour leur dire qu'il ne voulait « d'autre lutte que la lutte sainte de

la félicité des peuples. » Mais ni ses dépêches, ni ses ambassadeurs, ni ses lettres n'arrivaient à leur destination. Il était mis au ban de l'Europe.

Marie-Louise s'était refusée à venir en France avec son fils ; les puissances rappelaient leurs armées, et lorsque le départ du roi pour Gand fut connu, l'Angleterre, la Prusse, l'Autriche et la Russie, signaient un traité déclarant que « les alliés réuniraient toutes les forces de leurs États respectifs, pour maintenir les dispositions du traité de Paris du 30 mai. » Une convention militaire réglait la formation de trois armées sous le commandement de Schwarzemberg, de Wellington et de Blücher.

Napoléon convoqua les collèges électoraux pour nommer une chambre des représentants et attribuer aux communes la nomination des maires et des adjoints. En même temps il faisait, avec sa résolution et son activité ordinaires, les préparatifs qui devaient lui permettre de résister. Malgré l'épuisement de la France, il forma huit armées ou corps d'observation : au Nord, sur la Moselle, le Rhin, le Jura, les Alpes, le Var, Perpignan, Bordeaux. Paris et Lyon réunissaient des réserves. Il décréta la mise sur pied de plus de deux millions d'hommes. Ce qu'il ne pouvait décréter, c'était la confiance.

L'influence de Carnot avait fait recourir aux traditions révolutionnaires, dont l'empereur ne pouvait méconnaître le danger. Des fédérations se formaient, Paris voyait des manifestations qui inquiétaient sans rien ajouter à la force militaire, les musiques jouaient la *Marseillaise*, les faubourgs se mêlaient aux soldats, les clubs s'étaient ouverts, les soldats passaient la nuit dans les cafés, et Napoléon finit par être effrayé au point de dire à Molé : « Je n'aurais jamais quitté l'île d'Elbe si j'avais prévu à quel point, pour me maintenir, j'aurais eu besoin de complaire au parti démocratique. »

Il en résultait dans les provinces, à Toulouse, à Marseille, à Avignon, à Nîmes, des emprisonnements, des assassinats, des pillages. L'Ouest s'agitait, refusait de payer l'impôt, se dérobait à la conscription et prenait les armes. L'empereur fut préoccupé de ce soulèvement. Il savait ce qu'avait été la première guerre, « cette guerre de géants, » et il voulut étouffer celle-ci à l'origine. Il n'envoya pas moins de trente mille hommes contre ceux à qui tout manquait, excepté le courage et le dévouement. Aussi les échecs furent rapides, nombreux et graves. Tout n'était pourtant pas perdu, lorsque Fouché, qui protégeait les royalistes à Paris et voulait se faire des appuis en province, intervint. La guerre

ne cessa pas entièrement, mais elle perdit son caractère aigu, et les événements qui se précipitèrent en réduisirent l'importance.

Le roi était à Gand depuis le 30 mars. Ses ministres l'y avaient suivi ainsi qu'un certain nombre de personnages politiques, et les maréchaux Marmont et Victor. Il conserva ses ambassadeurs auprès des puissances. Les difficultés résultant de la publication des papiers trouvés aux Tuileries furent levées, et l'amitié du régent pour le roi ne contribua pas moins que l'intérêt national à garantir la coopération active des armées et de la politique anglaises, pour rendre aux Bourbons le trône de France.

Le président de la chambre des députés, Lainé, alla trouver en secret à Gand le duc de Blacas, chargé des relations étrangères, et ne cessa de correspondre avec lui. Il ne fut pas sans influence sur le *rapport au Roi* écrit par Chateaubriand et inséré au *Journal universel*, organe officiel.

Ce rapport flétrissait la conduite de ceux qui, après avoir juré fidélité au roi, étaient allés porter à l'empereur l'affirmation de leur dévouement. Il rappelait les actes de la politique impériale et en montrait la fausseté et les dangers. « Cette paix, disait-il, c'est la guerre ; cette liberté, c'est l'esclavage. » Il montrait que si le gouvernement royal n'avait pas répondu à toutes les espérances, le temps lui avait manqué. Il concluait ainsi : « Sire, qu'il nous soit permis de vous le dire, nous sommes prêts à verser pour vous la dernière goutte de notre sang, à vous suivre jusqu'au bout de la terre, à partager avec vous toutes les tribulations qu'il plaira au Tout-Puissant de vous envoyer, parce que nous croyons devant Dieu que vous maintiendrez la constitution que vous avez donnée à votre peuple, que le vœu le plus sincère de votre âme royale est la liberté des Français. »

Ce *rapport* produisit un immense effet que l'empereur constata lui-même en le faisant falsifier. Ce « mensonge d'une heure » ne réussit pas, car le texte fut courageusement publié par l'imprimeur Lenormand, et la France le lut avec avidité. Le duc d'Orléans avait été soupçonné de complicité dans une conspiration des garnisons de Lille et de Cambrai. Sa lettre au maréchal Mortier avait paru un abandon de la cause royale, sa présence en Angleterre, une scission, et lorsqu'il fut invité à se rendre à Gand, ses réserves équivalurent à un refus. Fouché était en correspondance avec lui, et des instances étaient faites auprès d'Alexandre pour

lui faire accepter la substitution de la branche cadette à la branche ainée. Grâce à l'Angleterre, cette intrigue échoua.

En même temps Fouché se présentait à Gand comme un sauveur, et de nombreuses lettres de France parlaient des services que, ministre de Napoléon, il rendait aux royalistes et au roi. Il se ménageait pour que l'événement, quel qu'il fût, ne le trouvât pas au dépourvu.

Le duc de Blacas n'avait aucune responsabilité dans les événements qui avaient précédé le 20 mars, et cependant on les lui attribuait. La confiance du roi était le seul grief qu'on pût lui imputer. Mais la nécessité de former, après le retour en France, que l'on regardait comme assuré et prochain, un ministère homogène, faisait considérer son éloignement comme nécessaire. La raison véritable, c'est que Talleyrand voulait arriver aux affaires et que la présence de Blacas auprès du roi aurait rendu son succès difficile et son maintien impossible. La cause du roi se trouvait ainsi exposée aux vues ambitieuses et sans scrupules d'un ancien Oratorien et d'un ancien évêque, mêlés aux actes criminels de la Révolution et pénétrés de son esprit.

Au moment d'agir, les puissances voulurent établir leur situation. L'Angleterre, qui avait à tenir compte du parlement, ne croyait pas que Louis XVIII pût intervenir dans le traité du 25 mars, parce qu'elle aurait paru agir pour renverser un gouvernement et le remplacer par un autre. L'Autriche adhéra la première à cette réserve, et la Prusse la suivit ainsi que la Russie. Un manifeste exposa que la situation de l'empereur à l'égard des puissances n'était changée ni par son succès, ni par les actes qui l'avaient suivi. Il ajoutait que l'offre de sanctionner le traité du 30 mai 1814 n'était pas de nature à modifier les dispositions des puissances.

Les États coalisés, au nombre de seize, adhérèrent à ce manifeste et Talleyrand le signa. Le roi fut blessé de ce changement d'attitude, et par deux notes, l'une adressée à l'Angleterre, l'autre à toutes les puissances, il établit que, partie au traité du 25 mars, il devait compter sur son entière exécution, et que ces réserves portaient atteinte à ses droits, en même temps qu'elles compromettaient le but primitivement fixé. Les trois conséquences inévitables de la déclaration étaient que la royauté de Louis XVIII paraissait pouvoir être contestée, que la France n'était plus une nation amie, et que les stipulations du traité de Paris avaient cessé d'être obligatoires.

Le revirement de l'Autriche était dû à des communications de Metter-

nich avec Fouché, qui, après avoir fait répandre le bruit de l'abdication de l'empereur, essayait de la présenter comme une solution possible. Napoléon le soupçonnait, mais il se trouva impuissant devant lui, et l'idée de l'abdication groupait autour du ministre de la police des intérêts et des ambitions. L'Autriche se prêtait à cette combinaison, qui évitait la guerre et éloignait la crainte d'un trop rapide relèvement de la France sous la monarchie traditionnelle.

Murat, après avoir appelé à lui « tous les braves d'Italie », commença son mouvement sans entrainer personne. Vaincu à Tolentino et Maurata, il rentra à Naples poursuivi par les Autrichiens, et se rendit à Toulon sur un vaisseau marchand. C'était pour Napoléon un échec matériel et moral. Aussi défendit-il à Murat de se présenter à Paris (23 mai).

L'acceptation de l'acte additionnel avait été proposée aux départements, et les soixante-sept recensés jusqu'au 31 mai donnaient un million deux cent quatre-vingt-huit mille trois cent cinquante-sept votes affirmatifs, et quatre mille deux cent vingt-six négatifs. Les abstentions furent nombreuses. Il en fut de même pour l'élection des membres de la chambre des représentants. Sans doute le nombre des électeurs était borné aux six cents plus imposés, et à vingt-cinq légionnaires pour les départements et à trente pour les arrondissements, mais dans les Basses-Alpes quatorze électeurs nommèrent Manuel, dans les Bouches-du-Rhône treize firent six députés. Vingt-neuf départements ne furent pas représentés. La majorité était constitutionnelle et révolutionnaire. L'empire était condamné avant de succomber sur les champs de bataille.

Le 1er juin, l'empereur se rendit au Champ de Mars. Il prit place, en costume théâtral, sur un trône élevé, autour duquel prirent place, en manteau de taffetas blanc brodé d'or, ses trois frères, Lucien, Joseph et Jérôme. Après la messe, dite par l'archevêque de Tours, une députation de cinq cents électeurs présenta une adresse où, malgré de nombreuses retouches, se trouvaient des menaces à l'Europe, des injures pour Louis XVIII et des leçons pour l'empereur. Elle prenait acte de la promesse faite de soumettre les constitutions de l'empire à la revision des chambres. L'acte additionnel, qui renfermait les principales dispositions de la charte, avec deux chambres, l'une héréditaire, l'autre élective, ne paraissait déjà plus suffisant, mais on s'en contentait en attendant mieux. Après que Cambacérès eut fait connaître le résultat des votes, l'empereur apposa sa signature sur l'acte additionnel et prononça un discours dans lequel il parla de ses sacrifices, de son amour pour la

paix, des projets des alliés, de la certitude de repousser ces « injustes agressions », et de sa volonté de réunir « les différentes dispositions de constitutions aujourd'hui éparses. » Lorsque les trois aigles de la première légion de la garde nationale, du premier régiment de ligne et du premier corps de marine lui furent présentées, il trouva des accents qui allaient au cœur des soldats.



Murat.

L'effet de cette grande cérémonie fut manqué. Napoléon excellait dans la mise en scène, mais il n'avait plus en lui-même une égale confiance, et on ne le redoutait plus. La chambre des représentants montra son opposition en nommant président Lanjuinais au lieu de Lucien, que l'em-

pereur avait tacitement désigné. La Fayette, Flaugergues et le général Grenier accentuèrent le premier choix, et l'attitude de la chambre y fut conforme.

Il publia le 6 juin la liste des nouveaux pairs où se rencontrèrent ses vieux compagnons, des révolutionnaires et des élus de Louis XVIII. Il espérait contenir ainsi la chambre des représentants. L'ouverture de la session avait été précédée d'un débat sur le serment, que Dupin croyait devoir refuser, parce que le décret qui le prescrivait n'exprimait que la volonté du chef du pouvoir exécutif. On passa outre.

La session s'ouvrit le 7 juin. Napoléon y parla en monarque constitutionnel, mais sa voix et l'expression de son visage démentaient ses paroles. Les deux adresses insistaient, avec des nuances, sur les garanties constitutionnelles, et manifestaient l'espoir que la guerre serait promptement terminée, et n'entraînerait pas « la nation hors des limites de sa propre défense. »

Napoléon répondit en faisant allusion à des revers possibles et à des appréhensions pour le dedans. Au fond, ils ne s'entendaient pas, Napoléon ne voulant pas renoncer à ce qui avait fait sa puissance, et les chambres se préoccupant surtout du rôle qu'elles se croyaient appelées à jouer.

IV. — La seconde Restauration.



LE 12 juin, Napoléon partit pour l'armée. Quatre corps avaient été rapidement et secrètement formés à Lille, à Valenciennes, à Metz et à Laon. Ce n'était plus l'organisation vigoureuse et la précision irréprochable d'autrefois. Il y eut des malentendus, des désordres et des retards. Les Prussiens, sous les ordres de Blücher, avaient à lui opposer cent dix-sept mille hommes, et l'armée des Pays-Bas, commandée par Wellington, cent mille. Les dispositions morales des deux armées étaient différentes. Les alliés, pressés d'en finir avec ce perturbateur de la paix publique, avaient confiance dans leur entente et leur discipline. L'armée française n'était pas dégénérée, et sa confiance en son chef restait entière, mais la plupart des généraux, même ceux qui avaient obéi le plus vite à l'entraînement, ne croyaient pas au succès. Ils connaissaient les forces des alliés, et ils n'ignoraient pas qu'une grande

bataille, dont l'issue est toujours incertaine, conduirait, si elle était perdue, les armées ennemies jusque sous les murs de la capitale.

Le 15 juin, notre armée passa la Sambre, s'empara de Charleroi sur les Prussiens, et s'avança dans la direction de Sombref, sous les ordres de l'empereur. Ney se dirigea vers Bruxelles par Gosselies, Frasnes, les Quatre-Bras, Mont-Saint-Jean et Waterloo. Il dut s'arrêter devant Frasnes, où la route lui fut barrée par une brigade anglaise. Il n'avait que la division Reille. Napoléon dépassa Fleurus après un vif engagement d'avant-garde. Dans la nuit qui précéda, le général Bourmont avait remis au général Gérard le commandement de sa division, et, avec quelques officiers qui partageaient ses sentiments, s'était éloigné, non pour entrer dans les rangs étrangers, ni pour fournir « aucun renseignement capable de nuire à l'armée française», mais parce qu'il lui était impossible « de combattre pour un gouvernement qui proscrivait ses parents et presque tous les propriétaires de sa province. » Son départ ne désorganisa pas ses troupes.

Le 16, Napoléon attaqua les Prussiens, qui occupaient le plateau de Bry, protégé par le ruisseau de Ligny. La lutte, commencée à deux heures, fut acharnée et se continua jusqu'à la nuit. Ney, à qui l'empereur avait ordonné de se rabattre sur les Quatre-Bras, ne parut pas, parce que, avec vingt-deux mille hommes, il fut obligé de soutenir l'assaut de quarante mille Anglais. Ils restèrent maîtres des Quatre-Bras, mais si Ney ne put faire la manœuvre commandée, ils durent eux-mêmes renoncer à secourir Blücher. Drouet d'Erlon, appelé par des ordres contraires, se trouva pendant toute la journée à proximité des deux champs de bataille, sans intervenir.

Le lendemain, Napoléon donna l'ordre à Grouchy de poursuivre les Prussiens. L'armée anglaise, qui se retirait, aurait pu être prise entre Napoléon et Ney si on avait agi promptement. Elle s'arrêta au Mont-Saint-Jean, où devaient se décider les destinées de Napoléon. Forte de soixante-dix mille hommes, elle occupait un plateau demi-circulaire, ayant au centre la Haie-Sainte, à droite le château d'Hougoumont, à gauche Smouhen, Papelotte et Ohain. Napoléon avait soixante-douze mille hommes et comptait sur Grouchy, qui devait lui en amener trente-trois mille. Un orage avait détrempé le sol. Il voulut attendre qu'il se fût raffermi, et, à onze heures et demie seulement, il fit attaquer la droite des Anglais par Reille, Guilleminot, Baudouin, Foy, Bachelu et Jérôme. Une batterie de soixante-dix-huit canons, placée sur les hauteurs de la

Belle-Alliance, empêchait le centre et la gauche de secourir la droite. Il envoya Lobau pour contenir Bulow, dont l'avant-garde arrivait sur le champ de bataille, et à une heure il lançait les quatre divisions de Drouet d'Erlon sur la gauche des Anglais. Partout on se battait avec fureur et presque corps à corps. Tout à coup, les dragons de Ponsomby se précipitent sur les troupes de Drouet, les mettent en désordre, les poursuivent, les sabrent, prennent deux drapeaux et jettent le désordre dans deux batteries. Les cuirassiers et les lanciers se précipitent à leur rencontre, les surprennent désorganisés, les chargent et les anéantissent. Mais ils ne peuvent ni avancer, ni ramener à l'attaque l'infanterie. Le mouvement sur la droite n'avait pas mieux réussi et, des deux côtés, les pertes étaient grandes.

A trois heures, Napoléon ordonne d'attaquer le centre. L'infanterie de Drouet s'empare, après un vif engagement, de la Haie-Sainte, et écrase le bataillon prussien qui la défendait. A quatre heures, deux divisions de cuirassiers de Milhaud, avec les chasseurs et les lanciers de la garde, gravissent le coteau sous le feu de l'artillerie, arrivent au sommet, et tombent sur les carrés anglais, qui les reçoivent par un feu terrible. Pendant une heure, on se dispute le terrain, la cavalerie arrive au secours, et nos soldats épuisés redescendent le coteau, décimés, mais en ordre. Les Anglais reprennent le terrain qu'ils avaient perdu.

A cinq heures, Bulow avec ses trente mille hommes forçait les dix mille de Lobau à reculer, et son artillerie atteignait nos troupes engagées contre les Anglais.

Ney entraîne pour la seconde fois à une charge générale sa cavalerie dans l'espace compris entre les deux routes et le Mont-Saint-Jean. Les carabiniers, les dragons et les grenadiers à cheval de la garde se joignent à elle, s'élancent sur l'infanterie anglaise formée en carrés, l'ébranlent, prennent les canons et mettent en fuite les hussards de Cumberland. Pour achever la victoire, il faut de l'infanterie, et Ney ne cesse d'en demander. « Où veut-il que j'en prenne ? » dit l'empereur, qui se refuse à engager la garde, sa dernière ressource. Et la lutte continue, affreuse, acharnée, sur le plateau, à la droite de l'armée anglaise près d'Hougoumont, à gauche entre Lobau et Bulow. Trois bataillons de la vieille garde prennent Planchenoit et Bulow recule.

L'attaque décisive était celle du centre. Napoléon, qui se croit débarrassé des Prussiens, lance six bataillons de grenadiers et de chasseurs et trois mille vétérans. « Restez-là, mes garçons, dit Wellington lorsqu'il voit

s'avancer cette redoutable colonne ; que dirait-on de nous en Angleterre si nous reculions ? » Trois de ses généraux sont tombés, et comme on lui demande ses instructions s'il était tué : « Tenir ici jusqu'au dernier homme, » répond-il.

La garde renverse les soldats de Brunswick, de Nassau et de Hollande. Mais les gardes anglaises cachées dans les blés se relèvent, et couchent par terre sous des décharges régulières la moitié des assaillants. Le reste recule. Ney cherche vainement la mort ; Grouchy, que l'em-



Le Château d'Hougoumont.

pereur attend, n'est pas arrivé, et Blücher jette vingt mille hommes de troupes fraîches contre les débris de corps brisés par la fatigue et le découragement. La déroute est complète, et la cavalerie anglaise, descendant du coteau, balaie, disperse et tue tout ce qu'elle rencontre.

Napoléon donne le signal de la retraite, que la garde soutient formée en carrés. La nuit augmente le désordre. Au centre, à droite, à gauche, cavalerie, infanterie, artillerie, tout se précipite. Par la voix de Cambronne, la garde refuse de se rendre. Napoléon, enfermé dans un carré, semble

attendre ou chercher la mort, et il faut que, prenant la bride de son cheval, on l'éloigne du champ de bataille où vient de s'effondrer sa fortune.

Les Prussiens, acharnés à la poursuite, prirent les équipages de l'empereur, les batteries, les caissons, les chariots de l'armée. Tout était confusion ; on se heurtait, on se renversait, et le passage sur les ponts et dans les rues des villages était marqué par des blessés et des morts que l'ennemi n'avait pas frappés. L'empereur traversa Charleroi, Philippeville, et se dirigea vers Laon, où il avait fixé le rendez-vous général de l'armée. Quand il y arriva, il y trouva l'avant-garde. Il parut vouloir s'y arrêter pour rallier les débris de son armée, mais il se décida brusquement à partir pour Paris, où il voulait apporter lui-même la nouvelle de son désastre. Il arriva brisé, dans la nuit du 20 au 21 juin, et le lendemain communiqua au conseil le bulletin de la bataille. « Si la nation se lève, dit-il, l'ennemi sera écrasé, » et il ajouta qu'il lui fallait une dictature temporaire. Carnot seul l'appuya. Fouché montra la nécessité de s'entendre avec les chambres en leur témoignant de la confiance. Regnault de Saint-Jean d'Angely parla d'un sacrifice nécessaire. « C'est mon abdication, » s'écria Napoléon. « Je le crois, Sire, » lui fut-il répondu. Lucien dit avec emportement : « Si la chambre ne veut pas seconder l'empereur, il se passera de son assistance, » et Napoléon s'efforça de prouver que tout pouvait se réparer par « l'énergie de la part des officiers, du gouvernement, des chambres, de la nation entière. » Mais si Napoléon avait encore la puissance de la parole, il avait perdu celle de l'action. L'armée elle-même, qu'il avait si longtemps animée de son esprit, n'était plus en ses mains.

La chambre, réunie le 21, vota sur la proposition de La Fayette les résolutions suivantes : L'indépendance de la nation est menacée. La chambre se déclare en permanence. Toute tentative pour la dissoudre est un crime de haute trahison. L'armée de ligne et les gardes nationaux ont bien mérité de la patrie. La garde nationale de Paris sera armée. Les ministres de la Guerre, de l'Intérieur et de la Police sont invités à se rendre sur-le-champ dans la chambre.

La délibération fut transmise aussitôt à Napoléon et aux pairs. Il en comprit la portée et dit : « S'il le faut, j'abdiquerai. » Il envoya à la chambre un message dans lequel il racontait la défaite en l'atténuant, et manifestait l'intention de s'entendre sur les mesures législatives exigées par les circonstances. Après des exclamations violentes, Henri Lacoste

s'écria : « Je ne vois qu'un homme entre la paix et nous ; qu'il parte et la patrie sera sauvée. » Lucien lui répondit par des menaces. La Fayette accusa Napoléon de tous les maux, et Manuel demanda qu'on ne confondît pas la cause de la patrie avec celle d'un homme. La chambre chargea une commission de pourvoir aux mesures de salut public, et nomma Lanjuinais, le général Grenier, La Fayette, Flaugergues et Dupont de l'Eure. C'était un pouvoir exécutif auquel elle demanda aux pairs de s'associer. Les pairs, qui avaient mieux accueilli le message, mais qui se sentaient impuissants, désignèrent Andréossy, Drouot, Déjean, Boissy d'Anglas et Thibaudeau.

Il fallait ou abdiquer ou faire un coup d'État. Napoléon hésitait. La commission délibéra pendant la nuit, avec les ministres, sous la présidence de l'archichancelier, et le général Grenier rendit compte le lendemain, de bonne heure, de ce qui s'était passé, et annonça un message de l'empereur. Les demandes d'abdication se renouvelèrent plus pressantes. Napoléon flottait irrésolu et voyait ses plus fidèles serviteurs convaincus de la nécessité du sacrifice suprême. Après diverses motions, La Fayette, au nom de la chambre, dit à Regnault que l'on donnait « à son maître une heure pour abdiquer, et qu'au bout de cette heure sa déchéance serait prononcée. » Lucien et Joseph pressèrent leur frère de se décider, et l'abdication fut dictée en présence de Fouché, qui avait la main dans ces actes et dans ce qui les avait préparés. « Je m'offre en sacrifice à la haine des ennemis de la France, » dit Napoléon.

L'abdication, en double exemplaire, fut portée aux deux chambres, qui l'acceptèrent, sans se prononcer sur la réserve faite par Napoléon en faveur de son fils, et témoignèrent de leur reconnaissance et de leur respect. Trois représentants et deux pairs furent désignés pour exercer provisoirement le pouvoir. Ce furent : Carnot, Fouché, le général Grenier, le duc de Vicence et Quinette.

Le gouvernement provisoire nomma Masséna commandant en chef de la garde nationale et envoya une députation pour arrêter la marche des alliés. Lorsque Carnot parlait à la chambre des pairs de la situation, des ressources, de l'espoir d'une revanche, Ney, se levant tout à coup, fit un tableau saisissant de la défaite et termina par ces mots : « Il faut faire la paix ; nous sommes à bout de tout le reste. » On protesta, et Carnot, Flahaut, de Pontécoulant, essayèrent de détruire l'effet de ces paroles. Ney en maintint la vérité et, sans le vouloir, porta le dernier

coup à une régence. La discussion n'en continua pas moins pleine d'un poignant intérêt. Le colonel Labédoyère s'efforça de démontrer, au milieu des interruptions et des apostrophes, auxquelles il répondait avec une brutalité militaire, que l'acte de Napoléon était indivisible, et qu'après avoir accepté son abdication on ne pouvait rejeter son fils. Mais la chambre, nommée par l'empereur, fut la première à se prononcer contre lui (22 juin).

Les représentants traitèrent la même question le lendemain. La cause du roi de Rome y fut plaidée avec plus d'habileté. On entendit des cris de : « Vive Napoléon II ! » mais Dupin démontra qu'il ne pouvait pas ce que son père avait été impuissant à réaliser, et Manuel fit adopter un ordre du jour motivé, réservant les conséquences de l'abdication et des constitutions de l'empire.

Les commissaires arrivés à Laon, au milieu des débris de l'armée, écrivirent à Blücher et à Wellington pour leur demander la suspension des hostilités et des passe-ports. Ils n'aboutirent qu'à constater que la cause de Napoléon était perdue sans ressource.

L'armée, en apprenant l'abdication, fut partagée en sentiments contraires. Elle passa de la consternation à la colère, puis au découragement, qui fit jeter les armes à quelques-uns, et au désir de la vengeance, qui provoqua une espèce de sédition. Tout se calma bientôt, et Grouchy, qui avait fait sa retraite en bon ordre, reçut le commandement des mains de Soult et s'efforça de devancer les alliés sous Paris.

Napoléon restait à l'Élysée, incertain, abattu, incapable de prendre une résolution. Il y eut en sa faveur quelques démonstrations, dont Fouché détruisit l'effet en lui faisant parvenir des avis menaçants. Il ne se crut pas en sûreté à Paris, et le 25 juin il se rendit à la Malmaison, où il dicta sa dernière proclamation à l'armée sans pouvoir obtenir qu'elle fût insérée au *Moniteur*. Ses serviteurs les plus dévoués auraient voulu qu'il passât aux États-Unis, et ils lui en fournissaient le moyen. Le plus fidèle de tous, Caulaincourt, l'en supplia vainement. Il n'y avait plus de ressort dans cette forte volonté.

Les alliés marchaient sur Paris. Cinq nouveaux commissaires furent envoyés vers eux. En même temps, le gouvernement provisoire chargeait le général Becker « de veiller à la conservation de la personne de Napoléon, au respect qui lui était dû, et d'empêcher les malveillants de se servir de son nom pour occasionner des troubles. » Fouché, en don-

nant cet ordre, qui faisait l'empereur captif, poursuivait ses desseins et répondait aux désirs des alliés.

Les ennemis approchaient ; Napoléon, qui de l'abattement passait à l'exaltation, appela le général Becker et lui remit une lettre par laquelle il demandait au gouvernement provisoire de servir une dernière fois la France. « Je m'offre, disait-il, pour la défendre, et je jure de la sauver. » Carnot seul paraissait disposé à accepter cette résolution, que Fouché fit rejeter. « J'en étais sûr, dit Napoléon ; ces gens-là sont incapables d'énergie. Puisqu'il en est ainsi, partons pour l'exil. »

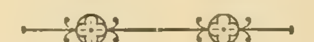
Le 29 juin il se dirigea vers Rochefort. Pour prévenir tout danger, Gourgaud monta dans sa voiture et lui fit prendre place dans une voiture de suite. Il arriva le 4 juillet à Rochefort, alla le 8 visiter l'île d'Aix, et quand il voulut rentrer, il était gardé de toutes parts. Il ouvrit des pourparlers avec le capitaine Maitland, du *Bellérophon*, et sur cette simple réponse à toutes ses propositions : « Pourquoi ne pas demander un asile à l'Angleterre ? » il écrivit au prince régent : « Altesse Royale, en butte aux factions qui divisent mon pays et à l'inimitié des plus grandes puissances de l'Europe, j'ai terminé ma carrière politique, et je viens, comme Thémistocle, m'asseoir au foyer du peuple britannique. Je me mets sous la protection de ses lois, que je réclame de Votre Altesse, comme du plus puissant, du plus constant et du plus généreux de mes ennemis. »

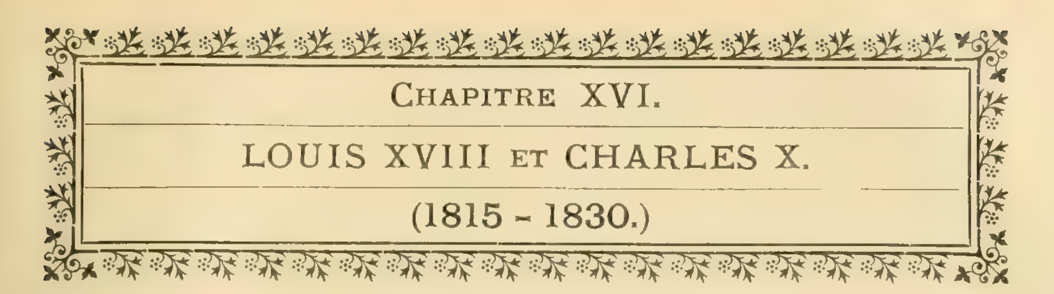
Quoique le capitaine Maitland n'eût pris aucun engagement, Napoléon se rendit à son bord avec une suite de cinquante personnes. « Je viens me placer sous la protection de votre prince et de vos lois, » dit-il au moment où le capitaine l'introduisait sur le gaillard d'arrière (15 juillet).

Le 26, le *Bellérophon* fut dirigé sur Plymouth. Il fut retenu à bord, et Gourgaud ne put ni remettre sa lettre au prince régent, ni communiquer ses instructions verbales. Le 31, l'amiral Keith lui signifia que l'île de Sainte-Hélène serait sa résidence, que trois généraux, à l'exception de Savary et de Lallemand, pourraient l'accompagner ainsi que douze domestiques, et que son embarquement était prochain. Napoléon écouta sans émotion apparente, et puis protesta énergiquement. Les officiers anglais l'écoutaient impassibles. Ce qu'il dit du déshonneur que le piège qui lui avait été tendu imprimerait à l'Angleterre, ne les toucha pas davantage.

Le 7 août, il fut transféré sur le *Northumberland*, après avoir résumé ses plaintes dans une protestation qu'il fit remettre à l'amiral Keith, et le lendemain, il partait pour l'île lointaine qui devait être son tombeau.

Ici se termine l'épopée impériale. Général, consul, empereur, Napoléon Bonaparte occupe dans l'histoire une place qui n'est réservée qu'à un petit nombre d'hommes dans la suite des siècles. Il ne lui a pas manqué ce quelque chose d'achevé que le malheur imprime aux grandes renommées. Fils de la Révolution, il en a appliqué les principes et les idées à son profit. Il les a fait passer dans les lois, et leur a donné dans sa politique l'application la plus complète, par ce despotisme sans scrupule et sans mesure dont la gloire n'a pu couvrir les excès. Il brisait tout instrument qui ne faisait pas docilement son œuvre, et plus il parlait du pays, de sa grandeur et de sa prospérité, plus on sent qu'il rapportait tout à lui-même. Il fut incomparable sur les champs de bataille, organisateur habile, administrateur puissant. Il connaissait les hommes, s'emparait de leur esprit, les méprisait et les immolait à ses desseins. Il fut grand par l'esprit plutôt que par le cœur, et si un exil douloureux de six années l'a grandi dans l'imagination populaire, l'histoire de sa chute révèle tout ce qui manquait à son caractère égoïste et absolu. Il a joué un grand rôle, mais en laissant voir trop souvent l'acteur. Au moyen-âge et dans les révolutions italiennes, il se fût fait sa part aux dépens des républiques et des principautés. A la fin du XVIIIe siècle, pendant la Terreur, la désorganisation universelle et la guerre, il monta rapidement et s'imposa par l'habileté, les services et le génie. La force lui donna le pouvoir et la gloire l'éleva au rang suprême. Il passionna ceux qui mouraient pour lui, et sa parole ne fut pas moins conquérante que son épée. Dans cette obéissance absolue qu'imposait sa volonté, il ne pouvait comprendre qu'on lui résistât au nom du devoir, et que Dieu fût plus puissant sur les âmes que lui-même. Sa politique religieuse fut mêlée d'astuce et de violence, et la conduite de ce victorieux à l'égard d'un vieillard désarmé montra que la justice et la générosité n'étaient pour lui que des vertus de circonstance. Il eut l'enivrement du succès, et, pouvant tout, il se crut tout permis. Il est l'incarnation la plus haute et la plus vigoureuse de la Révolution, dont il accomplit le programme avec toute la puissance du génie, et sa chute prouve que les peuples doivent chercher dans d'autres principes leur sécurité et leur bonheur.





CHAPITRE XVI.

LOUIS XVIII ET CHARLES X.

(1815 - 1830.)



OUIS XVIII, retiré à Gand, s'empressa de rentrer en France, afin de défendre contre les alliés vainqueurs les intérêts de son trône et ceux de son peuple. De Cambrai, il publia une proclamation dans laquelle il disait : « Les portes de monroyaume s'ouvrent devant moi. J'accours pour ramener mes sujets égarés, pour adoucir les maux que j'avais voulu prévenir, pour me placer une seconde fois entre les Français et les armées alliées. »

Les étrangers entraient par toutes les frontières. Les barrières de Paris leur avaient été livrées le 6 juillet. Louis XVIII rentra le 8 aux Tuileries et protesta contre de cruels abus de la victoire. Il ne put empêcher que l'arc de triomphe fût transformé en abattoir et le Musée du Louvre livré au pillage, mais il sauva le pont d'Iéna, que les Prussiens voulaient faire sauter, et, en présence de leur prétention de nous enlever l'Alsace, la Lorraine et la Franche-Comté, il dit à Wellington : « Je croyais, en rentrant en France, régner sur le royaume de mes pères ; il paraît que je me suis trompé. Croyez-vous que votre gouvernement consente à me recevoir si je lui demande encore un asile ? » Le tzar le rassura : « Non, lui dit-il, Votre Majesté ne perdra pas ces provinces, » et il tint sa promesse.

Les débris de l'armée française s'étaient retirés derrière la Loire. Une ordonnance du 16 juillet en prononça la dissolution et régla la réorganisation, qui fut confiée à Macdonald. Le ministère fut ainsi constitué : Talleyrand-Périgord eut les Affaires étrangères, Fouché la Police, Gouvion-Saint-Cyr la Guerre, le baron Louis les Finances, Pasquier la Justice avec l'intérim de l'Intérieur, Jaucourt la Marine ; Decazes fut préfet de Police et Chabrol préfet de la Seine.

Il y eut dans le Midi des excès déplorables et de cruelles représailles. Le 17 juillet, dix personnes furent tuées à Nîmes, dans une émeute que ne put empêcher le duc d'Angoulême, et le général Lagarde fut blessé d'un coup de pistolet le 12 novembre. A Uzès, les catholiques et les protestants en vinrent aux mains. Trestaillon et Truphémy vengèrent

les excès dont leurs familles avaient souffert par des excès. On compta dans le département du Gard près de soixante-dix victimes. A Marseille, les Mameluks, venus à la suite de Bonaparte, furent égorgés. A Avignon, malgré le maire et le préfet, une multitude forcenée assassina le maréchal Brune et jeta son corps dans le Rhône (2 août). A Toulouse, le général Ramel, chargé par Louis XVIII du commandement, fut poursuivi dans son hôtel et massacré (15 août).

Ces excès, que l'on a flétris du nom de Terreur blanche, ne sont pas des actes de parti et ne peuvent être imputés à une opinion politique. Le gouvernement ne négligea rien pour les prévenir ou les réprimer.

Par une ordonnance datée de Cambrai le 28 juin, Louis XVIII avait accordé une amnistie générale, dont il n'exclut que les auteurs et les instigateurs des Cent jours. Ces exclusions furent fixées à cent dix par Fouché. Le conseil royal les réduisit à cinquante-sept ; dix-neuf chefs militaires, qui devaient être traduits devant les conseils de guerre, et trente-huit administrateurs. Ces exceptions provoquèrent la démission de Davout, commandant de l'armée de la Loire.

Le colonel Labédoyère, qui avait donné l'exemple de la défection à Grenoble, fut condamné à mort par un conseil de guerre et fusillé dans la plaine de Grenelle (19 août). La Valette, qui, le 20 mars, s'était emparé de l'administration des postes, fut condamné à mort et sauvé par sa femme, qui prit sa place dans sa prison. Ney, arrêté le 19 août, comparut le 9 novembre devant un conseil de guerre, qui se déclara incompétent. Traduit devant la chambre des pairs, il fut reconnu coupable par cent cinquante-neuf voix contre une, condamné à mort par cent trente-neuf contre dix-sept, et fusillé le 7 décembre 1815 dans l'allée de l'Observatoire. La clémence eût mieux valu, et la Restauration n'en eût pas été affaiblie.

Une ordonnance du 24 juillet réorganisa la chambre des pairs, dans laquelle, après l'exclusion de ceux qui avaient siégé pendant les Cent jours, entrèrent quatre-vingt-quatorze nouveaux membres appartenant à l'ancienne monarchie ou à l'empire. La pairie fut déclarée héréditaire.

Les élections du 22 août pour la chambre des députés déterminèrent le renvoi de Fouché (19 septembre) et la dissolution du ministère tout entier (24 septembre). Les royalistes ne pouvaient voir qu'avec un profond regret les affaires de la France confiées à des hommes si compromis dans la Révolution.

Dans le nouveau ministère, sous la présidence du duc de Richelieu chargé des Affaires étrangères, Decazes eut la Police, Dubouchage la

Marine, de Vaublanc l'Intérieur, Barbé-Marbois la Justice, Corvetto les Finances, le duc de Feltre la Guerre.

Le tzar, le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche promirent, par le traité de la Sainte-Alliance, de s'aider mutuellement comme des frères, de gouverner leurs sujets en pères de famille, et de « se fortifier chaque jour davantage dans les principes et l'exercice des devoirs que le divin Sauveur a enseignés aux hommes. » La France n'y fut pas admise.

Le second traité de Paris fut signé le 20 novembre. La France cédait Sarrebruck, Philippeville, Mariembourg, Bouillon, Sarrelouis, Landau, une partie du pays de Gex et ce qu'elle avait conservé de la Savoie. Elle dut abattre les fortifications de Huningue, payer comme indemnité sept cents millions, et trois cent soixante-dix pour des réclamations. Cent cinquante mille hommes devaient occuper, pendant trois ans au moins et cinq ans au plus, dix-huit places fortes. C'était la confirmation et l'aggravation du traité du 30 mai 1814 et de l'acte final du congrès de Vienne (9 juin 1815).

Le même jour, l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie resserrèrent leur alliance, et s'engagèrent à soutenir Louis XVIII et à exclure du trône Napoléon et sa famille.

Le 7 octobre eut lieu la première séance de la nouvelle chambre des députés, composée de 402 membres. Elle était si dévouée à la royauté que Louis XVIII l'appela la chambre introuvable.

Le ministère présenta une loi d'amnistie que la chambre restreignit, la trouvant trop large (8 décembre).

La famille de Bonaparte fut bannie à perpétuité, les régicides furent expulsés du royaume, et l'amnistie ne s'étendit pas à ceux contre qui des poursuites étaient commencées.

Il en résulta des procès politiques. Le général Mouton-Duvernet fut condamné et fusillé à Lyon (juillet 1816). Drouot et Cambronne furent acquittés. Plusieurs passèrent la frontière et obtinrent plus tard leur rentrée. Les frères Faucher, de la Réole, qui avaient refusé de reconnaître Louis XVIII, furent fusillés à Bordeaux. Le général Chartran eut le même sort à Lille. Le général Bonnaire fut dégradé à Paris. Le général Travot, condamné à mort à Rennes, vit sa peine commuée.

La chambre vota la loi de sûreté générale, qui donnait au gouvernement le droit de faire arrêter et détenir provisoirement tout individu prévenu de crimes et délits contre l'autorité royale. Elle punit les cris séditieux et les provocations à la révolte par le bannissement, les travaux

forcés et la mort. Elle adopta, presque à l'unanimité, l'institution pour trois ans de cours prévôtales qui, présidées par un prévôt ayant rang de colonel et composées de quatre juges d'un tribunal de première instance, jugeaient sur l'heure et sans appel tout délit ou crime politique, et faisaient procéder à l'exécution immédiate. Elle rejeta un projet de loi électorale présenté par le ministère, et adopta celui d'une commission établissant le suffrage à deux degrés. La chambre des pairs le repoussa.

La loi du 30 septembre 1792 autorisant le divorce fut abolie.

Le 29 avril 1816, après le vote du budget, s'élevant à huit cents millions, la session fut close.

Didier, avocat à Grenoble, conçut le projet de faire de Grenoble le centre d'une insurrection destinée à renverser les Bourbons. Dans la nuit du 4 au 5 mai, des bandes de paysans tentent de s'emparer de la ville. Le général Donadieu arrête l'officier qui veut le faire prisonnier, disperse et prend un certain nombre d'hommes armés et fait avorter la conspiration. Vingt-quatre condamnés à mort par la cour prévôtale et un conseil de guerre furent exécutés ainsi que Didier, qui s'était échappé et fut livré par le gouvernement piémontais. Il prétendit avoir agi sous l'impulsion d'un comité occulte de Paris, en faveur de Napoléon II ou du duc d'Orléans.

Le mariage du duc de Berry, fils de Monsieur, frère du roi, avec Marie-Caroline de Bourbon, fille ainée du prince héréditaire des Deux-Siciles, fut célébré en juillet 1816 avec une grande solennité. La Conspiration dite des patriotes, qui avait projeté une attaque contre les Tuileries, échoua, et les trois principaux chefs, Tolleron, Plaignier et Carbonneau, furent condamnés à la peine des parricides.

Des mouvements collectifs et des attentats individuels furent punis par les cours prévôtales de Bordeaux, de Carcassonne et de Montpellier.

Le gouvernement essaya de décourager ces tentatives par l'épuration de la magistrature et de l'administration, le licenciement de l'école polytechnique, la réorganisation de l'Institut et l'exclusion de quatorze académiciens.

Sous l'influence de Decazes, Louis XVIII sacrifia la chambre, plus royaliste que lui-même (5 septembre 1816), et persécuta les royalistes. Chateaubriand perdit ses fonctions de ministre d'État, et le comte d'Artois fut relevé de son commandement des gardes nationales.

Les élections envoyèrent à la chambre deux cent cinquante-neuf députés en majorité libéraux. La session s'ouvrit le 4 novembre. « Que les haines

cessent, dit le roi ; que les enfants d'une même patrie, j'ose ajouter d'un même père, soient vraiment un peuple de frères. » Ces touchantes paroles trouvèrent peu d'écho.

Une nouvelle loi électorale fut votée après une vive opposition de Villèle, de Bonald et de Corbière, par cent trente-deux voix contre cent. Elle donna la prépondérance politique à la classe moyenne. Le suffrage à deux degrés fut supprimé ; tous les citoyens âgés de trente ans, et payant trois cents francs de contributions, nommaient directement les députés, qui ne pouvaient être pris que parmi des citoyens ayant quarante ans et payant mille francs de contributions. La chambre se renouvelait tous les ans par cinquième.

La loi supprimant temporairement la liberté individuelle fut rapportée ; celle qui soumettait tous les écrits périodiques à l'autorisation royale cessa d'avoir son effet en 1818, en même temps que les cours prévôtales. La censure devait être abolie en 1819.

Le budget fut adopté après une protestation contre la vente des biens du clergé, les gros traitements des fonctionnaires et la centralisation administrative.

Un concordat avait été signé à Rome, entre Pie VII et Louis XVIII, le 11 juin 1817. Il rétablissait les anciens diocèses et les dotait en biens-fonds et en rentes sur l'État. Les chambres le repoussèrent et le concordat de 1801 continua à régler les rapports de l'Église et de l'État.

Decazes, qui, grâce à son influence sur l'esprit du roi, avait fait remplacer au ministère Barbé-Marbois et de Vaublanc par Dambray et Lainé, y fit entrer Molé et Gouvion-Saint-Cyr à la place de Dubouchage et du duc de Feltre. Les doctrinaires pénétrèrent au conseil d'État et dans tous les emplois.

La disette et la cherté des grains provoquèrent de grandes souffrances et des émeutes. Le roi et la famille royale donnèrent l'exemple de la sollicitude pour les malheureux, et de la charité pour le soulagement de leurs misères. Des mouvements, auxquels la politique n'était pas étrangère, éclatèrent dans plusieurs villes et furent sévèrement réprimés.

A Lyon, l'insurrection prit un caractère si redoutable que les arrestations s'élevèrent à cinq cents personnes et les exécutions à douze. Le général Canuel et le préfet de Chabrol, qui avaient montré beaucoup de fermeté, furent destitués par l'influence de Decazes.

Grace à l'appui du gouvernement, les libéraux l'emportèrent dans le premier renouvellement quinquennal de la chambre. Decazes, un moment

effrayé d'un trop grand succès, essaya de s'appuyer tour à tour sur les royalistes et sur les libéraux, inaugurant un système de juste milieu par lequel il espérait gouverner.

Dans sa session, ouverte le 5 mai 1817, la chambre adopta la loi de recrutement proposée par le maréchal Gouvion-Saint-Cyr. L'armée, composée de deux cent quarante mille hommes, se recrutait chaque année par une levée de quarante mille hommes désignés par le tirage au sort dans chaque canton ou par des volontaires. Tous les Français âgés de vingt ans révolus participaient à ce tirage. Ceux qui, par leur numéro et leur constitution physique, étaient reconnus propres à l'armée, étaient soumis à un service de six ans. Les fils aînés de veuves, les Frères des écoles chrétiennes, les hommes voués à l'enseignement dans l'Université et qui prenaient un engagement de dix ans, étaient exempts. L'immunité ecclésiastique, à laquelle, du reste, n'avait pas touché Napoléon, était respectée. La loi réglait aussi l'avancement, consacrait les droits à l'ancienneté et organisait les écoles militaires.

Le 30 novembre 1818, un congrès se réunit à Aix-la-Chapelle pour régler les questions relatives aux traités de 1815. Les empereurs d'Autriche et de Russie et le roi de Prusse s'y trouvèrent. Richelieu représentait la France, Metternich l'Autriche, Robert Stuart, Castlereagh et Wellington l'Angleterre, Hardenberg et Bernstorf la Prusse, Nesselrode et Capo d'Istria la Russie. Il y fut décidé, grâce à la situation qu'avait su reprendre la France, que les troupes étrangères quitteraient son territoire avant le 30 novembre, et que toutes les réclamations seraient éteintes par une inscription sur le grand-livre d'une rente de douze millions quarante mille francs. « J'ai assez vécu, écrivit Louis XVIII aux souverains, puisque j'ai vu la France libre et le drapeau français flotter sur toutes les villes de France. » La quadruple alliance du 20 novembre 1815 fut confirmée.

Le duc d'Angoulême visita les départements du Nord et de l'Ouest. Le désir de rattacher au gouvernement ses ennemis lui fit trop souvent oublier les services et les sacrifices de ses amis. Ses avances et ses faveurs ne lui attachèrent pas ceux qu'il croyait gagner.

Decazes imagina la *conspiration du bord de l'eau*, qui aurait eu pour but, de la part du comte d'Artois, d'imposer à son frère un ministère moins libéral. Les poursuites prouvèrent la fausseté de l'accusation, mais Decazes n'en continua pas moins ses intrigues contre les ultra-royalistes.

Le second renouvellement quinquennal de la chambre fut un second

triomphe pour les libéraux. Ils avaient acquis déjà Lafitte, Dupont (de l'Eure), Casimir Périer, Hernoux, Caumartin, de Chauvelin et Bignon ; ils firent arriver La Fayette, Benjamin Constant, le général Grenier et Manuel. Ils étaient quarante-cinq. Richelieu donna sa démission (21 décembre 1818). Louis XVIII avait dit : « Tendons toujours la main à droite et à gauche, et disons comme César : Celui qui n'est pas contre moi est avec moi. » On acceptait cette main, mais en trahissant celui qui la tendait.

Un nouveau ministère fut formé sous la présidence du général Dessoles. Il eut les Affaires étrangères, Decazes l'Intérieur, de Serre la Justice, le baron Louis les Finances, le baron Portal la Marine, Gouvion-Saint-Cyr la Guerre. Le ministère de la Police fut supprimé.

Personne ne fut satisfait. Tout était pour les doctrinaires et la gauche, dont les exigences s'accroissaient de jour en jour. Cinquante-sept régicides furent rappelés par ordonnance royale, et les généraux graciés reçurent l'arriéré de leur solde.

Une rente viagère de cinquante mille francs fut accordée comme récompense nationale au duc de Richelieu, négociateur de la paix et libérateur du territoire. Il l'affecta aux hospices de Bordeaux.

Ces agitations et ces luttes de la politique ne portaient aucune atteinte à la prospérité de la France, qui, grâce à un gouvernement honnête et ami de la paix, inspirait la confiance au dedans, et avait repris au dehors son influence traditionnelle.

A la chambre des pairs, Barthélemy, ancien membre du Directoire, demanda une modification de la loi électorale. Sa proposition réunit une grande majorité. Decazes y répondit par une ordonnance royale créant soixante nouveaux pairs. C'était presque un coup d'État. La proposition Barthélemy fut définitivement repoussée, mais le mécontentement s'accrut.

De Serre fit adopter, après des débats brillants, trois lois sur la presse. La première faisait rentrer tous les délits de presse dans les délits et les crimes prévus par le code, supprimait les lois d'exception et punissait tout outrage « à la morale publique et religieuse. » C'est le régime le plus large qu'ait eu la presse. La seconde soumettait ces délits et ces crimes à un jury commun et punissait la diffamation, c'est-à-dire la divulgation d'un fait injurieux, vrai ou faux. La troisième supprimait l'autorisation préalable et la censure, ne maintenant que la déclaration du propriétaire, le cautionnement et le dépôt d'un exemplaire (mai 1819).

Les libéraux se sentaient trop forts dans les chambres pour ne pas se

montrer exigeants. Ils ne s'entendaient pas parfaitement entre eux, mais ils étaient d'accord dans leur haine pour les royalistes et dans leur désir de dominer la royauté. Libéraux modérés et libéraux indépendants réclamaient également des libertés, entretenaient la révolte dans les esprits, et provoquaient dans les écoles une agitation propre à favoriser leur ambition personnelle. Les élections de septembre 1819 leur furent favorables. Ils obtinrent trente-cinq députés sur cinquante-quatre. Parmi eux se trouvait l'abbé Grégoire, évêque constitutionnel de Blois, qui avait provoqué la mise en jugement de Louis XVI. L'élection de Grégoire fut cassée parce qu'il n'avait pas de domicile légal dans l'Isère, qui l'avait fait député (6 décembre 1819).



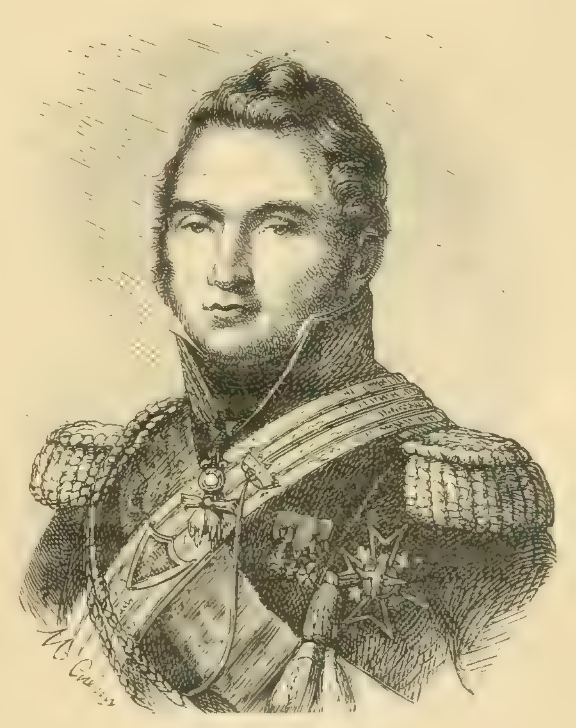
Le maréchal Gouvion Saint-Cyr.

Une crise ministérielle fut déterminée par la présentation d'une nouvelle loi électorale. Dessoles, Gouvion-Saint-Cyr et le baron Louis se retirèrent. Decazes prit alors ce qu'il ambitionnait : la présidence du conseil. Il eut l'Intérieur, Pasquier les Affaires étrangères, Roy les Finances, Latour-Maubourg la Guerre. Les autres ministres gardèrent leur portefeuille. Dans la chambre, la gauche et le centre gauche se composaient de cent dix membres, la droite et le centre droit de soixante-dix-huit ; le ministère en comptait soixante. Decazes continuait son système de bascule, multipliant ses concessions à la gauche, qui avait ses sympathies.

Le 13 février 1820, le duc de Berry fut assassiné devant l'Opéra par un ouvrier sellier nommé Louvel, qui déclara n'avoir point de complice et avoir voulu éteindre la branche aînée des Bourbons. On dit que son poignard était « armé d'une idée libérale », Clausel de Coussergues accusa Decazes de complicité, et Chateaubriand, sans pousser l'injustice

aussi loin, dit que « le pied lui avait glissé dans le sang. » Le roi dut se séparer de son ministre. Il le combla de faveurs, le fit duc et lui donna l'ambassade d'Angleterre.

Richelieu, qui avait voulu faire de la politique royaliste, fut appelé, malgré sa répugnance, à la présidence du conseil, et le comte Siméon eut le ministère de l'Intérieur. La chambre vota à une faible majorité la loi suspendant provisoirement la liberté individuelle, et celle qui soumettait la presse à l'autorisation préalable et à la censure. Une loi électorale créa deux sortes de collèges. Ceux d'arrondissement, qui se composaient de tous les contribuables payant de trois cents francs à mille francs, nommaient deux cent vingt-huit députés ; ceux de département, formés d'électeurs à plus de mille francs, en élisaient cent soixante-douze. Ces derniers votaient deux fois, à l'arrondissement et au département.



Le duc de Berry.

La gauche fit appel à l'émeute et menaça la chambre. Un comité directeur, composé de ses principaux membres, entretenait l'agitation. Une conspiration, organisée rue Cadet, au Bazar français, par Sauzet, réunit quelques officiers mécontents, fut découverte, et se termina par un jugement de la chambre des pairs condamnant par contumace trois accusés à mort et plusieurs à la prison.

Le 29 septembre 1820 naquit un fils du duc de Berry, que la poésie chanta comme l'enfant du miracle et que la France accueillit avec un enthousiasme plein d'espérances. Une souscription lui donna le château de Chambord. L'eau du Jourdain, rapportée par Chateaubriand, servit à son baptême. Né aux Tuileries, il devait mourir dans l'exil.

L'application de la nouvelle loi électorale fut défavorable à la gauche,

qui, sur deux cent vingt-six nominations, n'en obtint qu'une trentaine. Elle ne comptait pas quatre-vingts voix dans la chambre. Pour regagner le terrain perdu, les sociétés secrètes se multiplièrent et devinrent de plus en plus menaçantes. La franc-maçonnerie leur fournissait ses adeptes, le carbonarisme s'implantait à Paris, le comité directeur établissait la Haute-Vente, les ventes centrales et les ventes particulières. Les libéraux s'indignaient des missions par lesquelles le zèle catholique s'efforçait de relever les ruines religieuses de la Révolution, signalaient comme un danger public la présence des Jésuites, et multipliaient les délations calomnieuses contre la Congrégation, association de piété et de bonnes œuvres. Plus ils réclamaient de liberté pour eux-mêmes, moins ils en accordaient aux autres.

Napoléon mourut le 5 mai 1821, laissant dans cette France qui lui devait tant de gloire et de misères, des admirateurs enthousiastes et les souvenirs les plus douloureux

Les élections de 1821 donnèrent aux royalistes trois cent cinquante voix contre quatre-vingts. La politique modérée de Richelieu ne leur convint pas. Unis à la gauche, ils insérèrent dans l'adresse un passage exprimant « la juste confiance qu'une paix si précieuse n'est point achetée par des sacrifices incompatibles avec l'honneur de la nation et la dignité de la couronne. » On visait ainsi la non-intervention en Italie, où l'Autriche avait occupé Naples et le Piémont (mars-avril 1821). Le roi refusa d'entendre la lecture de l'adresse. Richelieu céda devant l'opposition de la chambre, et, après avoir présenté deux lois qui semblaient devoir lui concilier la droite, il se retira et mourut peu de mois après, estimé de ceux qui l'avaient le plus combattu.

Le nouveau ministère fut constitué le 15 décembre : Villèle avait les Finances, Mathieu de Montmorency les Affaires étrangères, Corbière l'Intérieur, Peyronnet la Justice, le duc de Bellune la Guerre, Clermont-Tonnerre la Marine. C'était la droite qui arrivait aux affaires.

Le libéralisme, vaincu dans la chambre, ne pouvait se relever que par des conspirations. Sous l'influence du comité directeur, qui promettait d'envoyer ses membres au moment opportun, le 29e de ligne devait se soulever à Belfort. Le complot échoua par une indiscrétion. Les condamnations prononcées par la cour de Colmar furent peu nombreuses et peu graves.

Le lieutenant-colonel Caron et le lieutenant Roger furent arrêtés par les escadrons qui les avaient suivis aux cris de : « Vive Napoléon II ! »

Caron fut fusillé et Roger condamné aux travaux forcés (2 juillet, 1er octobre). A Toulon, le capitaine Vallé fut exécuté pour complot. Partout se manifestaient des projets coupables, que la vigilance arrêtait.

Le 21 septembre 1822, les quatre sergents de La Rochelle qui appartenaient au 45e de ligne, eurent un procès célèbre et moururent de manière à susciter des imitateurs. Le complot de Saumur échoua ainsi que celui du général Berton à Thouars. Les conspirateurs appartenaient à l'armée, et, par souvenir de Napoléon ou par mécontentement, ils écoutaient les excitations du comité directeur, plus empressé à compromettre les autres qu'à se mettre lui-même en avant.

La presse provoquait ou soutenait ces mouvements. La chambre aggrava la pénalité pour ces délits, remplaça le jury par les tribunaux, soumit les journaux à l'autorisation préalable, permit le rétablissement de la censure, et accorda aux cours royales le droit de suspendre et de supprimer les publications périodiques.

Dans la seconde session, du 4 juin au 17 août, la chambre vota le budget, qui s'élevait à neuf cent cinq millions de dépenses et neuf cent quatorze de recettes.

L'Espagne était agitée par la lutte entre les Cortès et Ferdinand VII. Cette lutte, dont l'origine était la constitution faite en 1812 par les Cortès à Cadix, engendra l'anarchie et amena la captivité du roi. Les empereurs de Russie et d'Autriche, le roi de Prusse, les plénipotentiaires de l'Angleterre, de la France et des puissances secondaires, se trouvaient alors réunis à Vérone et s'occupaient de la traite des noirs, de l'insurrection grecque et de l'état de l'Italie. Montmorency annonça comme résolue une intervention en Espagne. La France avait réuni, en effet, quinze mille hommes sur les Pyrénées, sous prétexte de former un cordon sanitaire contre la fièvre jaune qui sévissait à Barcelone. Villèle, qui aurait voulu éviter la guerre, désavoua Montmorency et le remplaça au ministère par Chateaubriand, qui occupait l'ambassade de Londres. Chateaubriand, qui voyait dans une intervention une occasion pour la France de fortifier sa situation en Europe, poussa le roi dans cette voie, et le discours royal à l'ouverture de la session annonça que l'armée française allait entrer en campagne.

La demande d'un crédit de cent millions provoqua une vive opposition et un discours violent de Manuel, qui, en rappelant le sort de Charles Ier et de Louis XVI, l'attribua à l'intervention étrangère. Accusé d'avoir fait l'apologie du régicide, il fut expulsé par décision de la chambre, se

présenta le lendemain et fut enlevé de sa place par des gendarmes (4 mars 1823). Soixante-et-un députés protestèrent avec lui, et ne reparurent plus à la chambre jusqu'au jour de sa rentrée.

Le duc d'Angoulême franchit la Bidassoa avec cent mille hommes sous le commandement des maréchaux Oudinot et Moncey, du prince de Hohenlohe et des généraux Molitor et Bordesoulle. Il rencontra sur le territoire espagnol des Français qui, après avoir provoqué les soldats à l'insubordination, tournèrent les armes contre leur fidélité. Ils furent dispersés par quelques coups de canon. Les quatre armées espagnoles de Mina en Catalogne, d'O'Donnel au centre, de Morillo en Galice et de Ballesteros, ne résistèrent pas à notre attaque. Le duc d'Angoulême entra à Madrid, et plaça sous la protection du drapeau français les libéraux, que menaçait le peuple délivré de la terreur.

Les Cortès se réfugièrent à Cadix, emmenant le roi prisonnier. Le Trocadero fut attaqué avec autant de résolution que de science, et le duc d'Angoulême montra dans cet assaut un brillant courage. Charles-Albert, depuis roi de Piémont, fit vaillamment dans nos rangs ses premières armes. Les Cortès capitulèrent (28 septembre 1823), la constitution de 1812 fut abolie, et Ferdinand VII recouvra son pouvoir. Cette guerre, rapidement conduite et heureusement terminée, fit honneur à nos armes, fut un échec pour la révolution européenne, consolida le trône de Portugal et ajouta une page à notre gloire militaire.

La Faculté de Droit de Grenoble et l'École Normale supérieure furent supprimées à la suite de manifestations dangereuses. C'est sur la jeunesse que les sociétés secrètes exerçaient particulièrement leur action.

Pour calmer les inquiétudes causées par l'affaiblissement rapide de la santé du roi, Villèle fit dissoudre la chambre le 24 décembre 1823, et procéder à des élections pour une nouvelle assemblée, qui ne devait être renouvelée que tous les sept ans. Ce fut une chambre « retrouvée », comme on le dit, car elle ne comptait que dix-neuf libéraux.

La conversion des rentes 5 0/0 en 3 0/0 au capital de 75 francs fut votée par la chambre et repoussée par les pairs. Le contingent annuel fut porté à soixante mille hommes, la censure rétablie, le Conseil d'État épuré, Chateaubriand renvoyé du ministère, et Frayssinous, évêque d'Hermopolis, nommé ministre des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique.

Louis XVIII mourut le 16 septembre 1824. Esprit fin, cultivé, familiarisé avec la philosophie du XVIIIe siècle, il compta plus sur l'habilet

que sur la force des principes ; et cependant, c'est par la force du principe monarchique, dont il était le représentant, qu'il s'était imposé aux alliés vainqueurs et avait pris pour lui-même et donné à la France, dans les conseils de l'Europe, le rang qui leur appartenait. « Que Charles X ménage la couronne de cet enfant ! » avait-il dit. Il ne pouvait méconnaître les menaces de l'avenir.

L'avènement de Charles X, qui, depuis trois ans, exerçait sur les affaires une grande influence à cause de la santé de son frère, fut fort bien accueilli. « Point de hallebardes,» avait-il dit aux soldats qui voulaient écarter la foule. Et le mot avait fait fortune. Les difficultés allaient cependant commencer et la royauté subir de plus rudes assauts.



Charles X.

Villèle proposa une loi accordant un milliard d'indemnité aux émigrés. C'était une restitution qui honorait le gouvernement et «le complément nécessaire de la Restauration. » Elle fut votée à une grande majorité par les deux chambres. Les membres de l'opinion libérale, qui l'avaient repoussée, furent les premiers à demander et à obtenir leur part (mars 1825). Trente millions de rentes avaient été créés pour payer l'indemnité.

Une loi qui punissait de la peine de mort le vol avec effraction dans les églises et la profanation des hosties consacrées, fut votée avec un amendement qui supprima la peine des parricides, c'est-à-dire l'amputation du poing avant la décapitation. Elle ne fut jamais appliquée. Une ordonnance royale ne fut plus suffisante pour l'autorisation des Congrégations religieuses de femmes, il fallut une loi. L'agitation des esprits à la suite de ces divers votes fut très grande, et la presse s'en fit l'interprète. Les journaux traduits en justice pour leurs excitations furent acquittés.

Charles X fut sacré à Reims le 29 mai 1825 avec les cérémonies

antique. Ce fut l'occasion de démonstrations enthousiastes auxquelles prit part la nation presque tout entière. Une amnistie générale ainsi que d'abondantes aumônes avaient précédé ce grand acte de foi royal. Lamartine fut l'interprète de la France chrétienne dans le *Chant du Sacre*, Béranger, de la faction libérale dans le *Sacre de Charles-le-Simple*. L'un fut récompensé, l'autre resta impuni.

Le général Foy, l'adversaire le plus éloquent de la Restauration, mourut à la fin d'octobre, et cent mille personnes assistèrent à ses obsèques. Une souscription nationale donna un million à sa femme et à ses enfants et un monument à sa mémoire. Il avait attaqué le gouvernement et reçu ses bienfaits.

La chambre reconnut la république d'Haïti moyennant une indemnité de cent cinquante millions pour ses colons, et un abaissement de tarif pour ses marchandises. Elle adopta le projet de loi attribuant la quotité disponible au fils aîné, si le père ne l'avait pas donnée à un autre. En prenant cette mesure pour les successions qui payaient plus de trois cents francs de contributions, la chambre voulait arrêter le morcellement des grandes propriétés. Les pairs, effrayés des attaques contre la résurrection du droit d'aînesse, rejetèrent la loi, et se bornèrent à autoriser la désignation de plusieurs héritiers successifs.

Le jubilé de 1826,pendant lequel le roi et la famille royale accomplirent publiquement leur devoir, fournit à l'opposition des attaques aussi injustes que violentes. La dénonciation du comte de Montlosier contre les Jésuites, dans son *Mémoire à consulter*, provoqua un arrêt de la Cour royale de Paris, déclarant l'existence « de la Compagnie incompatible avec tout gouvernement. » Sa pétition à la chambre des pairs fut renvoyée au président du Conseil. La presse s'empara de la question et reproduisit, en les aggravant, les calomnies dont la Compagnie avait été si fréquemment l'objet. Le ministère espéra comprimer ces excès par une loi multipliant les formalités et élevant les amendes et les peines corporelles. La loi fut adoptée par la chambre après de vifs débats, mais elle parut trop impopulaire pour pouvoir être soumise aux pairs. L'Académie avait adressé au roi une supplique rédigée par Chateaubriand, Villemain et Lacretelle. Le roi refusa de la recevoir et les signataires perdirent leurs emplois. Les obsèques du duc de La Rochefoucauld-Liancourt, qui, pour son opposition, avait été privé de dix-sept places gratuites, donnèrent lieu à un conflit dans lequel son cercueil fut renversé. L'odieux de cet accident retomba sur le ministère. Des cris poussés dans une revue par

la garde nationale provoquèrent sa dissolution (29 avril 1827). Les obsèques de Manuel furent l'occasion d'une nouvelle manifestation de la part des sociétés secrètes, dont la plus hardie : *Aide-toi, le Ciel t'aidera*, avait la main dans toutes les agitations. « A bas les ministres ! » était le mot d'ordre. On ne s'en prenait pas encore, du moins ouvertement, à la royauté, mais on ne l'atteignait pas moins.

Le 5 novembre, une ordonnance créa soixante-seize nouveaux pairs et prononça la dissolution de la chambre des députés. La droite s'unit à la gauche dans les élections et, sur quatre cent vingt-huit élus, le ministère ne compta que cent vingt-cinq partisans. Il y eut à Paris, le 19, une collision dans laquelle le sang coula. Le ministère donna sa démission.

Le 4 janvier 1828, un nouveau ministère fut formé. Martignac était à l'Intérieur et fut le chef du Conseil sans en avoir le titre, Portalis à la Justice, Roy aux Finances, de Caux à la Guerre, de la Ferronnays aux Affaires étrangères. De Chabrol et l'évêque d'Hermopolis devaient bientôt après être remplacés par Hyde de Neuville et Mgr Fautrier, évêque de Beauvais. « Vous savez, Messieurs, dit Charles X aux nouveaux ministres, que je ne me suis pas volontairement séparé de M. de Villèle ; son système est le mien, et j'espère que vous vous y conformerez de votre mieux. »

Le ministère n'entra pas moins dans la voie des concessions, sans parvenir à satisfaire l'opposition, dont les exigences devenaient de jour en jour plus impérieuses. Une commission de neuf membres, présidée par l'archevêque de Paris, avait été chargée d'examiner si la loi était exécutée dans les écoles secondaires ecclésiastiques. Huit de ces écoles étaient dirigées, sous la juridiction des évêques, par des Jésuites. La commission déclara, après une longue enquête, qu'il n'y avait rien dans ces écoles qui fût contraire à la charte et aux lois. Le ministère repoussa l'avis de la commission, et le roi, après une longue résistance, signa deux ordonnances aussi contraires aux intérêts du royaume qu'à la justice. La première (16 juin 1828) soumettait au régime de l'Université les écoles secondaires ecclésiastiques d'Aire, de Billom, de Bordeaux, de Dôle, de Forcalquier, de Montmorillon, de Saint-Acheul, de Saint-Anne-d'Auray, et obligeait quiconque prenait part à l'enseignement à déclarer, par écrit, qu'il n'appartenait à aucune Congrégation religieuse non légalement reçue en France.

La seconde rendait nécessaire l'autorisation du gouvernement pour les

petits séminaires, fixait à vingt mille le nombre de leurs élèves, défendait de recevoir des externes, et obligeait à porter l'habit ecclésiastique après deux années d'études.

Cette atteinte à la liberté combla de joie les libéraux, et provoqua de la part de l'épiscopat des protestations d'une liberté évangélique. Les évêques ne pouvaient accuser les intentions du roi, et le Pape leur conseilla de s'incliner devant une nécessité politique. Cette nouvelle concession de la royauté ne fut pas plus efficace que les autres.

Le ministère proposa la révision annuelle des listes électorales. Cette révision n'avait lieu qu'au moment des élections, et les listes n'étaient pas à la disposition du public. La loi fut votée à quelques voix de majorité.

Toute action électorale avait été interdite aux agents du pouvoir, la presse était affranchie de l'autorisation royale, la censure abolie, et la Compagnie de Jésus privée de ses collèges. Le pouvoir ministériel livrait la royauté à ses ennemis.

Le dévouement loyal de M. de Martignac n'était pas douteux, mais son mouvement vers le centre gauche inquiétait le roi. Il crut avoir trouvé un moyen de fortifier le ministère en changeant sa direction. De la Ferronnays, ministre des Affaires étrangères, venait de se retirer à cause de sa santé. Son remplacement par Polignac, celui de Martignac par Ravez, et celui d'Hyde de Neuville à la Marine par Martignac, auraient ramené l'extrême droite, rallié les amis du ministère et réduit à l'impuissance la gauche et le centre gauche. Martignac repoussa la combinaison, et Polignac, appelé à Paris, ne put déterminer Casimir Périer, Portal, Lainé, Royer-Collard et Molé à faire partie d'un ministère nouveau. Martignac resta maître. Il aimait le pouvoir, voulait servir la royauté, et la puissance de sa parole dominait même ses ennemis. «Tais-toi, syrène,» lui cria un jour Dupont de l'Eure, effrayé de ce charme vainqueur.

Le roi fit un voyage dans les provinces de l'Est, et y reçut un accueil qui le toucha. Mais à ce moment même s'accomplissait l'union de toutes les gauches, qui devait rendre Martignac impuissant et pousser le roi dans une impasse. Guizot, fondateur de la société : *Aide-toi, le Ciel t'aidera*, y fit entrer des républicains comme Bastide, Cavaignac, Boinvilliers et Carnot. Quelques modérés se retirèrent, mais, Béranger s'étant fait poursuivre pour ses chansons, tous les hommes du parti libéral lui firent cortège devant la justice et embrassèrent sa cause. Le centre gauche fit cause commune avec la gauche, et, pour aller droit au roi, décida le renversement du ministère Martignac.

Le ministre proposa deux lois d'organisation municipale et départementale, hautement décentralisatrices. La gauche, qui ne voulait pas de ces lois, parce qu'elle n'a jamais aimé la liberté que comme une arme, n'osait pas les attaquer, et la droite, qui avait toujours réclamé en faveur des immunités provinciales, se trouvait fort embarrassée, car son vote favorable fortifiait le ministère. Le roi avait exigé qu'elles ne fussent pas séparées. Il avait raison au fond. Au point de vue parlementaire, c'était une épreuve à laquelle il soumettait le ministère.

Le 9 février 1826, Martignac lut l'exposé des motifs justifiant le principe et les dispositions de la loi. La gauche et le centre applaudirent, la droite resta silencieuse. Le lendemain, le ministère ayant demandé que la loi municipale précédât la loi électorale, le centre gauche, la gauche et la droite votèrent contre, et le ministère subit une première défaite.

Le rapport, que la commission avait confié au général Sébastiani, fut rédigé par M. Guizot, et, malgré les concessions faites par le roi, qui se désaisissait de la nomination des conseillers généraux et la confiait à trente mille censitaires, la loi était bouleversée. L'éloquence de Martignac fit préférer le projet du ministère à celui de la commission, mais la cause n'était pas gagnée. Le 8 avril, le débat s'ouvrit sur les conseils d'arrondissement. Un amendement qui en repoussait la création fut voté. Martignac était immédiatement sorti, avait couru aux Tuileries, et en revenait en annonçant que le gouvernement retirait la loi.

Le roi ne renvoya pourtant pas le ministère. Il attendit trois mois, jusqu'à la clôture de la session pendant laquelle le budget avait été voté, mais avec des intentions peu bienveillantes. On apprit alors, non sans étonnement, que Martignac était renvoyé, et que le prince de Polignac recevait la mission de former un ministère (9 août 1829).

Le prince de Polignac avait les Affaires étrangères, Bourmont la Guerre, de la Bourdonnaye l'Intérieur, Courvoisier la Justice, Chabrol les Finances, le vice-amiral de Rigny la Marine, de Montbel les Affaires ecclésiastiques et l'Instruction publique. C'était un ministère de droite, qui provoqua dans la presse libérale une explosion de colère. Les associations secrètes multiplièrent leurs réunions, on proposa le refus de l'impôt, et l'appel à la révolte se répandit sous toutes les formes.

A l'ouverture de la session, le 2 mars 1830, le roi fit appel à la concorde et revendiqua avec fermeté les droits de la couronne. « Si de coupables manœuvres, dit-il, suscitaient à mon pouvoir des obstacles que je ne dois pas, que je ne veux pas prévoir, je trouverais la force de les surmonter

dans la juste confiance des Français, et dans l'amour qu'ils ont toujours montré pour leur roi. »

Dans son adresse, la chambre des pairs déclara les droits de la couronne inséparables des libertés publiques. L'adresse de la chambre des députés, votée par deux cent vingt-et-une voix contre cent quatre-vingt-une, fut un acte de défiance contre le ministère. « La charte, disait-elle, a fait du concours permanent des vues de votre gouvernement avec les vœux de votre peuple, la condition indispensable de la marche régulière des affaires publiques. Sire, notre loyauté, notre dévouement nous condamnent à vous dire que ce concours n'existe pas. »

Le lendemain, la chambre fut prorogée jusqu'en septembre et, le 16 mai, dissoute.

Le peuple livré à lui-même montrait un profond attachement pour la race royale. Ce que le gouvernement avait réalisé pour la prospérité intérieure après les catastrophes de l'empire et les désastres de l'invasion étrangère, le secours donné à la Grèce et l'attaque dirigée contre Alger, auraient fait taire les passions politiques si le peuple avait toujours le sentiment véritable de ses intérêts et l'exacte notion de ses devoirs.

La Grèce s'était soulevée en 1821 contre le joug de la Turquie. Sa cause, soutenue par la bravoure et chantée par la poésie, était devenue populaire en Europe. La chute et la destruction de Missolonghi (12 avril 1826) avaient déterminé une action politique réglée par le traité de Londres (6 juillet 1827) entre l'Angleterre, la France et la Russie. Le général Maison conduisit vingt mille Français en Morée, et les trois flottes alliées détruisirent, dans la baie de Navarin, la flotte égyptienne. Le traité d'Andrinople (14 septembre 1829) assurait l'indépendance de la Grèce. C'était un succès pour la politique de la France, mais ceux-là mêmes qui avaient le plus vivement poussé le gouvernement dans cette voie, ne lui surent aucun gré de la décision de sa politique et du succès de ses armes.

La prise d'Alger devait donner une force nouvelle au roi. Des fournitures de grains ayant été faites sous le consulat et sous l'empire par des négociants algériens, la créance avait été reconnue le 28 octobre 1819, et fixée à sept millions, qui devaient être payés par douzièmes, déduction faite des sommes dues à des commerçants français. Hussein demandait que les paiements fussent faits entre ses mains et, ne pouvant l'obtenir, malgré de fréquentes réclamations, il écrivit au roi, qui ne répondit pas. Le Dey s'en montra profondément offensé.

Le consul de France, Deval, ayant réclamé dans une audience publique la restitution de deux navires romains pris par des corsaires, Hussein répondit avec colère, et le frappa au visage de son éventail. Le gouvernement français demanda une réparation, qu'il n'obtint ni de Hussein, ni du sultan son suzerain. Les côtes de l'Algérie furent bloquées, mais d'une manière trop inefficace pour amener une capitulation. Il fallut frapper un grand coup.

Le 26 mai 1830, la flotte, composée de cent trois bâtiments de guerre montés par vingt-sept mille marins, et de trois cent trente-sept transports, quittait la rade de Toulon, sous les ordres du vice-amiral Duperré, et portait trente-sept mille hommes formant les trois divisions Berthezène, Loverdo et d'Escars, sous le commandement du lieutenant général de Bourmont. L'Angleterre, voyant d'un œil jaloux cette expédition, avait adressé une note dans laquelle perçait une menace. Le ministre de la Marine, baron d'Haussez, se contenta de répondre par l'indication du jour et de l'heure où la flotte quitterait Toulon. L'Angleterre ne se trouva pas au rendez-vous.

Le débarquement eut lieu le 14 juin, dans la presqu'île de Sidi-Ferruch, à cinq lieues d'Alger. Cinquante mille hommes, sous le commandement d'Ibrahim, occupaient le plateau de Staouëli. Ils furent complètement battus le 19, et nos soldats victorieux investirent le fort de l'Empereur, qui défendait Alger au sud. L'attaque eut lieu aussitôt, si vive et si bien dirigée que les Algériens, jugeant la résistance inutile, firent sauter le fort. Nos troupes s'y établirent et bombardèrent Alger. Le Dey demanda aussitôt à capituler, et, le 5 juillet, Bourmont prenait possession de la ville au nom du roi de France. C'était un brillant fait d'armes et une glorieuse conquête, dont la France accueillit la nouvelle avec enthousiasme. Bourmont fut fait maréchal, Duperré entra à la chambre des pairs, et l'armée reçut les récompenses dues à un si brillant et si rapide résultat.

La presse libérale tourna contre le roi la prise d'Alger et prétendit qu'il en profiterait pour supprimer la charte. Le remplacement de Chabrol et de Courvoisier, qui avaient donné leur démission parce qu'ils conseillaient des concessions, et avaient été remplacés par de Chantelauze et de Peyronnet, que l'on représentait comme intransigeants, excita les passions. Les élections renvoyèrent à la chambre les deux cent vingt-et-un, que fortifièrent quarante-neuf opposants. La situation devenait insoutenable. Il fallait se soumettre ou recourir au moyen extrême que l'article 14 de la charte mettait à la disposition du roi, en lui accordant le pouvoir de « faire des

ordonnances pour l'exécution des lois et la sûreté de l'État. » Le 25 juillet, tous les ministres signèrent les ordonnances, que le *Moniteur* publia le lendemain.

La première suspendait la liberté de la presse périodique et soumettait les journaux à l'autorisation préalable. La seconde, invoquant les manœuvres frauduleuses, dissolvait la chambre qui venait d'être nommée. La troisième excluait des collèges électoraux les patentés et obligeait les électeurs à écrire leur bulletin sur le bureau. La quatrième convoquait les collèges électoraux pour le 13 septembre, et la nouvelle chambre pour le 28.

Il fallait s'attendre à une violente opposition, et le pouvoir, qui recourait à cette mesure extrême, aurait dû réunir les forces nécessaires pour la soutenir ; mais la garnison ne fut pas augmentée, et aucune précaution ne fut prise pour repousser une insurrection que tout annonçait.

Une réunion de députés et de journalistes signa une protestation déclarant qu'on ne tiendrait pas compte des ordonnances. « Le gouvernement, disait-elle, a perdu aujourd'hui le caractère de légalité qui commande l'obéissance. Nous lui résistons pour ce qui nous concerne. C'est à la France à juger jusqu'où doit s'étendre sa propre résistance. »

Le 27, *le Globe*, *le National* et *le Temps* parurent malgré les ordonnances. Des groupes se formèrent dans les rues et sur les places. Les cris de : « Vive la charte ! » retentissaient de toutes parts. Les commissaires de police ayant voulu briser les presses, les journalistes protestèrent au nom de la loi. Des barricades s'élevèrent, les membres des société secrètes prirent les armes, des coups de fusil furent tirés, les élèves de l'école polytechnique se mirent à la disposition des députés, et l'insurrection s'organisa rapidement.

Le 28, le rappel battit dans tous les quartiers, le drapeau tricolore reparut, et les insignes de la royauté furent détruits sur les monuments. Paris fut mis en état de siège. Le maréchal Marmont, chargé du commandement des troupes, avait pris d'excellentes mesures, mais il avait peu de soldats, et les insurgés montraient une résolution qui attirait les indécis. Le premier engagement eut lieu entre les insurgés concentrés dans la la Cité et les Suisses. La lutte s'étendit. Marmont, gêné par des accusations injustes mais tenaces, hésitant à cause de ses relations avec les libéraux et réduit à défendre avec peu d'hommes, à qui les vivres et les munitions manquaient, une immense étendue, se troublait et conseillait des concessions. Le sang coulait dans Paris, et ceux-là mêmes qui ne s'étaient

pas d'abord prononcés faisaient des vœux pour l'insurrection, dont ils croyaient le succès assuré, et passaient de son côté.

Le roi était à Saint-Cloud sans croire encore à un grand danger ; il apprit bientôt que les troupes de ligne se battaient mollement, que les Suisses étaient découragés, quoique fidèles, et que la garde royale faisait son devoir. Les affirmations de Marmont sur les dispositions conciliatrices du roi ne firent qu'enhardir les insurgés, et, dans la matinée du 29, les casernes de Tournon, de Saint-Thomas d'Aquin et de Babylone furent prises. Le peuple se précipita dans le Louvre, qu'un bataillon venait de quitter, et les Suisses isolés abandonnèrent leur poste. Marmont évacua les Tuileries pour se porter sur les Champs-Élysées. La foule se précipita dans la demeure royale et y donna le spectacle déplorable qu'offrent dans tous les temps les insurrections victorieuses.



Louis-Philippe Ier.

Les députés, qui avaient par leur proclamation déchaîné le peuple, ne savaient que résoudre. Lorsque la garde royale eut quitté Paris et que la plupart des régiments eurent passé du côté du peuple, réunis à l'Hôtel Laffitte, ils nommèrent La Fayette commandant de la garde nationale et mirent le général Gérard à la tête de l'armée. Une commission composée de Casimir Périer, du comte Lobau, de Schonen, d'Audry de Puyraveau et de Mauguin, alla s'installer à l'Hôtel-de-Ville et publia l'avis suivant : « Les députés présents à Paris ont dû se réunir pour remédier aux graves dangers qui menacent la sûreté des personnes et des propriétés.

Une commission a été nommée pour veiller aux intérêts de tous en l'absence de toute organisation régulière. »

L'arrivée des troupes royales à Saint-Cloud révéla au roi toute l'étendue du désastre. Il chargea le duc de Mortemart de former un ministère et fit dire qu'il retirait les ordonnances. Il était trop tard.

La foule criait : « Plus de Bourbons ! » Les députés et les pairs, qui ne voyaient pas sans effroi le mouvement républicain s'accentuer, recoururent à un Bourbon depuis longtemps séparé de la branche aînée. La famille d'Orléans avait été tenue à l'écart par Louis XVIII, et son chef, Louis-Philippe, dont le nom fut prononcé en 1814, lorsque les alliés cherchaient un successeur à Napoléon, était resté quelque temps exilé en Angleterre. Charles X lui accorda les honneurs et les biens que son frère lui avait refusés. Le Palais-Royal n'en resta pas moins le centre des intrigues, le rendez-vous des mécontents, et les libéraux, qui ne voulaient pas aller jusqu'à la république, s'appuyaient sur lui. Lorsque les ordonnances parurent, Louis-Philippe était à Neuilly, qu'il quitta pour le Raincy, pendant que chez Laffitte on travaillait à le faire roi. C'est de là que sortit la proclamation suivante : « Charles X ne peut plus rentrer dans Paris : il a fait couler le sang du peuple. — La république nous exposerait à d'affreuses divisions ; elle nous brouillerait avec l'Europe. — Le duc d'Orléans est un prince dévoué à la cause de la Révolution. — Le duc d'Orléans ne s'est jamais battu contre nous. — Le duc d'Orléans était à Jemmapes. — Le duc d'Orléans est un roi-citoyen. — Le duc d'Orléans a porté au feu les couleurs tricolores ; le duc d'Orléans peut seul les porter encore ; nous n'en voulons point d'autres. — Le duc d'Orléans ne se prononce pas. Il attend notre vœu. Proclamons ce vœu, et il acceptera la charte comme nous l'avons toujours entendue et voulue. C'est du peuple francais qu'il tiendra sa couronne. »

Louis-Philippe parut hésiter, quoiqu'il fût arrivé au terme de ses désirs, mais il s'agissait d'une usurpation de famille, toujours coupable et particulièrement odieuse en cette circonstance, à cause de la bienveillance de Charles X. Chateaubriand le supplia de rester fidèle, mais les libéraux le pressaient de barrer le chemin à la république. Il accepta le titre de lieutenant général du royaume, en annonçant dans la proclamation qu'il se rendait au désir des députés présents à Paris, et que « la charte serait désormais une vérité. » Une proclamation rédigée par Guizot et signée par quatre-vingt-onze députés donna le programme de celui dont on disait : « Il est dévoué à la cause nationale et constitutionnelle. Il en

a toujours défendu les intérêts et professé les principes. Il respectera nos droits, car il tiendra de nous les siens. »

Le 31 juillet, les députés se rendirent au Palais-Royal et conduisirent Louis-Philippe à l'Hôtel-de-Ville. Là on lut la déclaration, et le général Dubourg, montrant la place remplie d'une foule agitée, dit à l'élu des députés : « Vous connaissez nos droits ; si vous les oubliez, nous vous les rappellerons. » Quelques cris de « Vive la République ! » avaient été proférés. La Fayette parut au balcon, un drapeau à la main, fut embrassé par le duc d'Orléans et s'écria : « Voilà la meilleure des républiques ! »

Cependant à Saint-Cloud le vieux roi voyait tout s'écrouler en face de lui. L'armée avait fait défection après une lutte inégale. Quelques régiments et les gardes du corps restaient seuls fidèles, mais ils ne pouvaient que garantir la sécurité de la famille royale. Le 1er août, il nomma le duc d'Orléans lieutenant général du royaume. Le lendemain il lui écrivit : « Je suis trop profondément peiné des maux qui affligent ou qui pourraient menacer mes peuples, pour n'avoir pas cherché un moyen de les prévenir. J'ai donc pris la résolution d'abdiquer la couronne en faveur de mon petit-fils.

» Le Dauphin, qui partage mes sentiments, renonce aussi à ses droits en faveur de son neveu.

» Vous aurez donc, en votre qualité de lieutenant général du royaume, à faire proclamer l'avènement de Henri V à la couronne. »

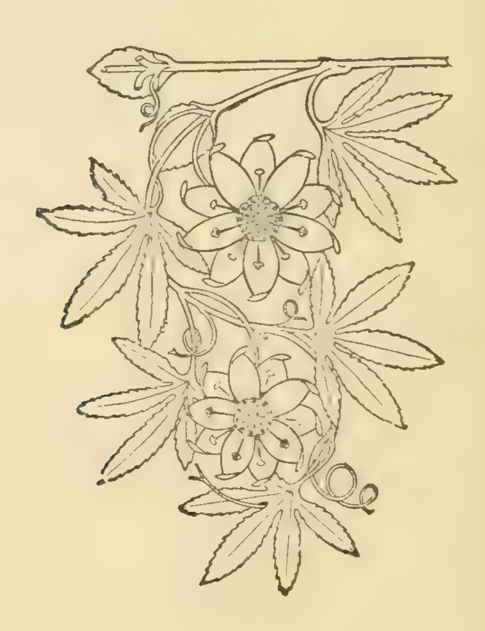
Le porteur de cette lettre ne fut pas reçu au Palais-Royal. Le duc d'Orléans aimait mieux la couronne donnée par une révolution que la régence confiée par le roi.

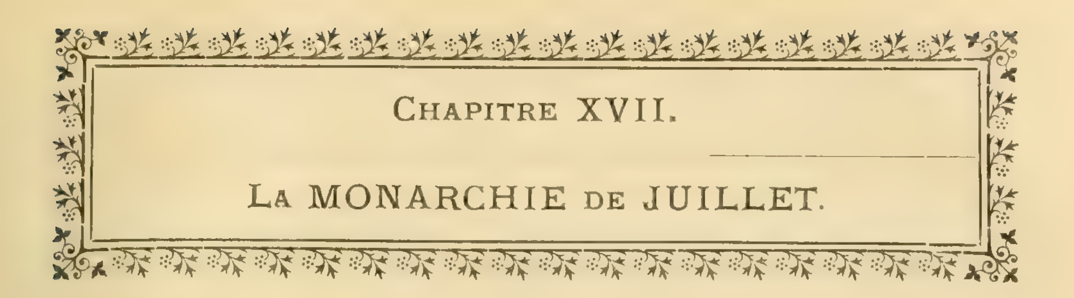
Le 7 août, la chambre des députés déclara, par deux cent dix-neuf voix contre trente-trois, le trône vacant. Elle revisa rapidement la charte, et le 9 proclama Louis-Philippe d'Orléans roi des Français. Le programme de la nouvelle royauté avait été formulé par La Fayette : « Un trône populaire, entouré d'institutions républicaines. »

Charles X était à Rambouillet avec douze mille hommes et trente-huit canons. Une démonstration de la population parisienne fut faite pour l'éloigner. Elle était plus ridicule que redoutable et on en aurait eu facilement raison. Mais la Cour était découragée, et elle se détermina à se diriger vers Cherbourg, accompagnée de cinq commissaires qui avaient pour mission de veiller à sa sûreté. Charles X partait en roi, et il reçut à Valognes les drapeaux des troupes fidèles. Le 16 août, il s'embarquait

pour l'Angleterre sur un vaisseau américain commandé par Dumont d'Urville avec le duc d'Angoulême, la fille de Louis XVI et le duc de Bordeaux. La royauté traditionnelle succombait encore une fois sous les coups de la Révolution.

La Restauration avait donné à la France quinze ans de paix, après les guerres sanglantes de la République et de l'Empire. Elle lui avait fait goûter une liberté éloignée de la licence et une prospérité financière et commerciale qu'elle ne connaissait pas. Nous avions repris notre rang en Europe, notre voix était écoutée dans le conseil des rois, et un grand mouvement intellectuel assurait notre prépondérance dans toutes les nations. Elle avait essayé, d'une manière sincère, la pratique du gouvernement représentatif, relevé le crédit et ouvert la voie aux plus légitimes espérances. Sa chute montrait que la Révolution n'était pas finie.





Chapitre XVII.

La MONARCHIE de JUILLET.



A charte avait été revisée en quelques heures. Le préambule fut supprimé, ainsi que l'article qui déclarait la religion catholique religion de l'État, la censure et l'article 14. On était électeur à vingt-cinq ans, et on pouvait être élu à trente. La cocarde et le drapeau tricolores étaient rétablis. Le dernier chapitre promettait le jury pour les délits de presse, la réélection des députés promus à des emplois salariés, le vote annuel du contingent, l'élection des officiers de la garde nationale, la liberté d'enseignement, des institutions municipales et départementales.

Deux faits marquèrent la différence entre ce règne et la tradition monarchique. Louis-Philippe ne se conforma pas à l'usage qui faisait entrer les biens personnels du roi dans le domaine. Avant d'accepter la couronne, il avait fait un partage entre ses enfants, l'aîné excepté. Il avait ensuite rejeté le nom de Philippe VII, qui eût indiqué une succession légitime, et pris celui de Louis-Philippe Ier.

Le ministère fut ainsi composé : Dupont (de l'Eure) à la Justice, de Broglie à l'Instruction publique et aux Cultes, Sébastiani à la Marine, Gérard à la Guerre, Guizot à l'Intérieur, le baron Louis aux Finances, Molé aux Affaires étrangères. La Fayette eut le commandement général des gardes nationales. Entre ceux qui voulaient tirer toutes les conséquences de la Révolution et ceux qui jugeaient la résistance nécessaire, Louis-Philippe s'efforça de faire prévaloir la politique du juste-milieu, qui consistait à maintenir l'équilibre entre ces deux extrêmes.

Un très grand nombre de magistrats, de fonctionnaires et plus de trois mille officiers donnèrent leur démission pour rester fidèles à leur serment, et cette manifestation console de la facilité avec laquelle, à tous les changements de régime, certains hommes déplacent leur dévouement.

Le 30 août, le duc de Bourbon, le dernier des Condé, qui se préparait à rejoindre Charles X, fut trouvé pendu à l'espagnolette d'une croisée au château de Saint-Leu. Personne ne crut à une mort volontaire, que certaines circonstances démontraient impossible. Les tribunaux ne

conclurent pas moins au suicide. Le duc d'Aumale était son héritier. La famille de Rohan fit valoir ses droits et perdit son procès.

L'esprit révolutionnaire s'affirmait partout. On se disputait les places, on abattait les croix, on insultait le clergé, les clubs s'ouvraient et faisaient des motions insensées, les combattants de Juillet étaient récompensés, les bustes de Manuel et du général Foy recevaient des hommages enthousiastes, les conspirateurs de la Restauration étaient honorés comme des martyrs, les sociétés secrètes concentraient leurs forces et se préparaient à exiger ce qu'on leur refuserait.

Quatre des ministres, signataires des ordonnances, avaient été conduits à Vincennes, et l'on instruisait leur procès. La chambre des députés ayant demandé l'abolition de la peine de mort en matière politique, les hommes du mouvement crurent que c'était dans le but de sauver la tête des ministres. Après une manifestation devant le Palais-Royal, les bandes se portèrent sur Vincennes, demandant les prisonniers ; le gouverneur, le brave Daumesnil à la jambe de bois, les arrêta par son attitude. Odilon Barrot, préfet de la Seine, attribua ces troubles à l'adresse « impopulaire » de la chambre. Le ministère exigea la révocation du préfet, ne l'obtint pas, et donna sa démission.

Le ministère du 3 novembre se composait de trois anciens ministres : Dupont, Gérard et Sébastiani. Maison eut les Affaires étrangères, où il fut bientôt remplacé par Sébastiani, d'Argout la Marine, Soult la Guerre, Montalivet l'Intérieur, Mérilhou l'Instruction publique, Laffitte les Finances et la présidence du Conseil.

L'Europe avait accueilli avec des sentiments divers le changement de gouvernement en France. La Russie y avait mis une réserve hostile, l'Angleterre un empressement honorable pour le gouvernement qui venait de tomber. Presque partout s'étaient produits des mouvements qui donnaient des inquiétudes. Et cependant nos ministres prodiguaient les assurances et les promesses, afin qu'aux difficultés du dedans ne se joignissent pas celles du dehors.

Le 15 décembre commença devant la chambre des pairs le procès des ministres. L'émeute poussait contre eux des cris de mort et pesait sur leurs juges. Les défenseurs, Martignac, Hennequin, Sauzet et Crémieux, n'avaient pas de peine à démontrer que la responsabilité ministérielle n'était pas engagée dans un acte autorisé par la charte. Pour arracher les prisonniers à la vengeance populaire, on les fit transporter, avant l'arrêt, de la prison du Luxembourg à Vincennes. Le lendemain,

Polignac, de Chantelauze, de Peyronnet et de Guernon-Ranville furent condamnés à une détention perpétuelle et déchus de leurs titres, grades et honneurs. Une émeute accueillit cet arrêt, mais l'attitude de la garde nationale calma sa fureur, et quelques bandes se contentèrent de faire une manifestation devant Louis-Philippe qui les félicita de leur « bon esprit ».

Les relations de La Fayette, de Laffite et de Dupont avec les hommes du mouvement gênaient la cour. La Fayette se montrait exigeant en proportion des services qu'il avait rendus. On supprima, pour se débarrasser de lui, le commandement supérieur de la garde nationale du royaume. Il donna sa démission, et le comte Lobau fut mis à la tête de la garde nationale de Paris. Dupont de l'Eure, mécontent, abandonna le ministère de la Justice.

Le 14 février 1831, un service était célébré dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois pour le duc de Berry. A la fin de la cérémonie, le portrait du duc de Bordeaux fut placé sur le catafalque avec une couronne d'immortelles. L'émeute n'attendait qu'un prétexte. Une foule qui n'était pas venue sans intention, se précipita sur le presbytère, qu'elle saccagea; puis, s'irritant par ses propres excès, elle profana et dévasta l'église. Le lendemain, l'archevêché eut le même sort, et ce qui ne fut pas volé fut jeté à la Seine. Les préfets de Police et de la Seine, qui n'avaient rien prévu, ne réprimèrent rien, et la garde nationale laissa ces violences s'accomplir sous ses yeux. Aussi furent-elles imitées en province, où l'impiété se donna libre carrière en renversant les croix et en outrageant tout ce qui avait un caractère religieux. Ces excès restèrent partout impunis, et, comme si ce n'était pas assez, une circulaire du ministre de l'Intérieur ordonna d'abattre les croix placées à l'extérieur, et un mandat d'arrêt fut décerné contre le vertueux archevêque de Paris, Mgr de Quélen.

Les Polonais, qui avaient été encouragés à l'insurrection, furent laissés à eux-mêmes, l'insurrection des Romagnes ne fut pas défendue contre les Autrichiens, et les Belges, qui essayaient de secouer le joug de la Hollande, se virent refuser le duc de Nemours, à qui ils offraient la couronne. A la suite de ces faits, Laffitte donna sa démission.

Un nouveau ministère fut formé le 13 mars 1831. Il comprenait Casimir Périer avec la présidence, Montalivet à l'Instruction publique, le baron Louis aux Finances, Barthe à la Justice, Rigny à la Marine, Soult à la Guerre et Sébastiani aux Affaires étrangères. Casimir Périer croyait qu'il

fallait opposer à la Révolution une résistance énergique. Il fit traduire plusieurs journalistes devant le jury, qui les acquitta. La chambre fut dissoute le 3 mai 1831. L'élection, faite en vertu d'une loi nouvelle attribuant à chaque arrondissement un député, et n'exigeant pour être éligible qu'un cens de cinq cents francs et, pour être électeur, de deux cents, donna une majorité considérable au ministère .

Les Belges avaient appelé à la couronne Léopold de Saxe-Cobourg. Pressé par les Hollandais, il recourut à la France, qui envoya cinquante mille hommes sous le commandement du maréchal Gérard (août 1831). L'Autriche ayant comprimé l'insurrection des Romagnes, Casimir Périer fit occuper Ancône sans avoir même prévenu Grégoire XVI, et déclara qu'il la garderait tant que les Autrichiens occuperaient le territoire pontifical. Il espérait, par cette double intervention, faire oublier l'abandon de la Pologne.



Mgr de Quélen.

La chambre vota la suppression de l'hérédité de la pairie, fixa la liste civile à douze millions, la dotation du prince royal à un million, et fit une loi de proscription contre les Bourbons de la branche ainée. En janvier 1832, Louis-Philippe quitta le Palais-Royal pour les Tuileries.

Une insurrection avait ensanglanté Lyon au mois de novembre précédent. La concurrence étrangère avait fait baisser les prix des soies, et

obligé les fabricants à diminuer les salaires. Le conseil des prud'hommes releva les prix, que le préfet, sur les plaintes des patrons, réduisit. Le 21 novembre, les ouvriers descendirent de la Croix-Rousse avec un drapeau portant ces mots : « Vivre en travaillant ou mourir en combattant ! » La lutte fut acharnée et la ligne dut quitter la ville. Mais, quelques jours après, le maréchal Soult arrivait avec une armée et occupait Lyon. Le tarif fut supprimé, la garde nationale désarmée, et le conseil des prud'hommes reconstitué avec un nombre égal de patrons et d'ouvriers.

Grenoble fut aussi le théâtre de collisions sanglantes, et Paris de complots, qui furent réprimés sévèrement par les tribunaux. Le gouvernement n'avait pourtant pas été sérieusement menacé par les complots des tours de Notre-Dame (janvier 1832), ni par celui de la rue des Prouvaires (2 février); mais les journaux et les pamphlets faisaient au pouvoir et aux hommes qui le servaient de profondes blessures.



Grégoire XVI.

Le choléra, porté en Pologne par les armées russes, s'était déclaré à Paris le 26 mars 1832, et y fit d'affreux ravages. Il y eut jusqu'à quinze cents morts dans une journée. Casimir Périer, qui avait visité l'Hôtel-Dieu avec le duc d'Orléans, fut atteint et mourut le 16 mai. Sa constitution avait été rapidement usée par une surexcitation continuelle et l'excès du travail. Il était l'ennemi de tous les actes révolutionnaires sans répudier les idées qui les engendraient. Le choléra fit de nombreuses victimes dans l'Aisne, la Côte-d'Or, l'Eure, l'Indre, l'Indre-et-Loire, le Loiret, la Marne, la Seine-Inférieure et la Somme. Partout, le clergé, si maltraité, donna l'exemple de l'abnégation et du dévouement.

L'opposition de la chambre des députés publia le 28 mai un compte-rendu dans lequel elle attaquait avec une extrême vivacité le gouver-

nement. L'esprit public en fut ému. Le jour des funérailles du général Lamarque (5 juin), des jeunes gens, s'emparant du corbillard, veulent le conduire au Panthéon, et, encouragés par les élèves de l'école polytechnique, qui avaient forcé la consigne, ils poussent des cris contre le ministère, contre Louis-Philippe, et finissent par demander la proclamation de la République. On arbore le drapeau rouge, des barricades s'élèvent, et l'insurrection semble victorieuse. Pendant la nuit, le ministre de la guerre concentre ses forces, et la lutte s'engage le lendemain sur tous les points. Les barricades du faubourg Saint-Antoine, de la Bastille, de la place Maubert, de la rue Montmartre, furent enlevées après des pertes sérieuses. Une poignée d'insurgés, refoulés sur le cloitre Saint-Merry, se défendit avec acharnement. Presque tous y périrent. Louis-Philippe avait parcouru à cheval les rues de la ville et recueilli les acclamations de la population amie de l'ordre. Lorsque l'insurrection fut comprimée, Arago et Odilon Barrot l'engagèrent à donner satisfaction aux idées plus avancées. Il leur répondit par un refus énergique et la mise en état de siège de Paris. La cour d'assises condamna six accusés sur vingt-et-un.

Le 28 avril, la duchesse de Berry, comptant pour reconquérir la couronne de son fils sur la fidélité éprouvée d'un grand nombre de royalistes, débarqua à Marseille, traversa le Midi de la France et parvint en Vendée, où elle ne trouva pas l'armée qu'on lui avait promise. Elle fut obligée de se cacher pendant que les plus ardents de ses partisans tombaient dans une lutte inégale. Elle ne désespérait pourtant pas, et persista à ne pas abandonner la France. Traquée de toutes parts, elle fut vendue par un Juif et obligée de se rendre, après avoir passé seize heures dans une cachette derrière la plaque d'une cheminée. Sa tentative fut jugée imprudente parce qu'elle ne réussit pas. Elle n'en fut pas moins héroïque (6 novembre 1832). Conduite à la citadelle de Blaye, elle fut rendue à la liberté le 8 juin.

Le duc de Reichstadt, fils de Napoléon, était mort à Schœnbrünn le 22 juillet. C'était pour le gouvernement de Juillet un ennemi de moins, et l'échec de la duchesse de Berry le rassurait du côté des partisans de la monarchie légitime.

Le 27 août, les saint-simoniens furent traduits en justice pour avoir violé la loi sur les réunions, et condamnés à l'emprisonnement. Leurs différentes écoles, qui ont engendré le socialisme, résumaient à cette époque leur symbole en ces trois points : Association universelle fondée

sur l'amour ; à chacun suivant sa capacité ; à chaque capacité suivant ses œuvres ; organisation de l'industrie.

Le 11 octobre 1832, un nouveau ministère fut constitué. Le maréchal Soult eut la Guerre avec la présidence du Conseil, le duc de Broglie les Affaires étrangères, Thiers l'Intérieur, Guizot l'Instruction publique, Barthe la Justice et les Cultes, Humann les Finances, de Zigny la Marine, d'Argout le Commerce et les Travaux publics.

Le nouveau roi de Belgique, qui avait épousé la fille de Louis-Philippe, demanda le secours de la France contre les Hollandais. Une escadre anglo-française bloqua les ports néerlandais, et une armée, dont l'avant-garde était commandée par les ducs d'Orléans et de Nemours, alla faire le siège d'Anvers. La citadelle, vaillamment défendue par le général Chassé, fut prise, et la garnison emmenée prisonnière en France. Le royaume de Belgique ne fut reconnu que plus tard, et sa neutralité proclamée seulement en 1839 ; mais il avait conquis son existence, et la France était heureuse de l'y avoir aidé.

Le 19 novembre, un coup de pistolet fut tiré sur Louis-Philippe au moment où il traversait le Pont-Royal pour aller faire l'ouverture des chambres. L'auteur de cet attentat resta impuni.

La chambre fit des lois sur l'abolition des majorats, l'organisation départementale et municipale, l'expropriation pour cause d'utilité publique, l'instruction primaire, en vertu de laquelle une école, élémentaire dans les campagnes, supérieure dans les villes, fut établie dans chaque commune. L'académie des sciences morales et politiques fut reconstituée, et des encouragements accordés aux études historiques provoquèrent la publication de nombreux et importants documents. La liberté de l'enseignement fut cependant toujours refusée, parce que les catholiques seuls étaient en mesure d'en user.

Le gouvernement, qui avait refusé au tzar l'expulsion de condamnés politiques, était obligé de se défendre contre les doctrines révolutionnaires. La « société des droits de l'homme », traduite devant les tribunaux pour ses publications, vit ses vingt-sept membres acquittés. Il fit voter deux lois, l'une soumettant le colportage à la surveillance de l'autorité, l'autre exigeant l'autorisation préalable pour toute association de plus de vingt personnes s'occupant de sujets religieux, littéraires ou politiques (mars 1834).

Les États-Unis avaient réclamé une indemnité pour dommages portés à leurs sujets pendant le blocus continental. Le droit avait été

reconnu par Napoléon, et le chiffre fixé par Louis-Philippe à vingt-cinq millions. Le duc de Broglie échoua d'abord devant la chambre en demandant le paiement de cette indemnité, et se retira. Rentré au ministère l'année suivante, il l'obtint. L'opinion publique se montra hostile à la demande d'une nation qui a toujours oublié ce qu'elle nous doit.

Une nouvelle insurrection ensanglanta Lyon. Les souvenirs de 1832 y étaient présents, et la dissolution de la garde nationale, la construction de forts, la condamnation des journaux le *Précurseur* et la *Glaneuse*, l'interdiction d'un banquet de six mille couverts en l'honneur de Garnier-Pagès, préparèrent la révolte que détermina la cessation du travail à la suite d'un abaissement de salaire. On se battit pendant cinq jours, mais l'armée l'emporta, et les insurgés subirent d'énormes pertes.

Marseille, Saint-Étienne et Paris suivirent cet exemple. A Paris, la lutte se concentra sur le quartier Saint-Martin, et le maréchal Lobau y étouffa l'insurrection. Dans la rue Transnonain, un capitaine blessé, que l'on portait à l'ambulance, fut tué d'un coup de feu. Les soldats envahirent la maison d'où il avait été tiré et en égorgèrent tous les habitants (13 avril 1834). Deux mille insurgés avaient été pris les armes à la main. Cent vingt-et-un furent traduits devant la chambre des pairs, où leurs avocats exposèrent avec une entière liberté les doctrines pour lesquelles ils avaient combattu. Une loi fut faite contre les détenteurs d'armes de guerre.

Ces luttes, et les mesures qu'elles provoquaient, portaient la division dans le ministère. Les élections de juin 1834 donnèrent la majorité au gouvernement, mais la question de l'amnistie pour les derniers insurgés amena la chute du ministère. Soult avait donné sa démission de président du Conseil le 18 juillet, Gérard, qui le remplaça, se retira en octobre, le duc de Bassano dura trois jours (10 novembre), le maréchal Mortier garda le pouvoir du 18 novembre au 12 mars 1835, jour où se constitua un ministère sous la présidence du duc de Broglie.

Le 28 juillet, Louis-Philippe allait passer la revue de la garde nationale, rangée depuis la Madeleine jusqu'à la place de la Bastille. Il arrivait au boulevard du Temple lorsque retentit une explosion formidable. Vingt-cinq canons de fusils reliés ensemble venaient d'éclater simultanément. Louis-Philippe ne fut pas atteint, mais le maréchal Mortier, un général, deux colonels, un capitaine d'artillerie, quatre gardes nationaux, deux jeunes filles et un vieillard étaient frappés à mort. Vingt-huit personnes avaient été blessées. L'auteur de ce criminel attentat, Fieschi, fut arrêté,

et deux de ses complices, Pépin et Morey, membres de la « société des droits de l'homme », déclarés coupables par le jury, subirent avec lui le dernier supplice.

Le ministère fit voter par la chambre trois lois qu'il jugea nécessaires pour la défense de la société et de l'autorité. La première de ces lois, dites de Septembre, autorisait le ministre de la Justice à créer autant de cours d'assises qu'il le jugeait nécessaire, d'en abréger les procédures, et permettait de prononcer l'arrêt en l'absence des accusés s'ils troublaient l'ordre. La seconde attribuait au jury le vote secret et abaissait de huit à sept la majorité nécessaire pour la condamnation. La troisième condamnait à une amende de dix mille à cinquante mille francs toute offense à la personne du roi et toute attaque contre le principe du gouvernement par la presse. La censure était rétablie pour les dessins, les gravures et les pièces de théâtre.

Le ministère du 11 octobre tomba sur une question de finances soulevée par Humann. Il fut remplacé le 22 février 1836 par un ministère dans lequel Thiers avait la présidence et les Affaires étrangères, Sauzet la Justice, Montalivet l'Intérieur, Passy le Commerce et les Travaux publics, Pelet de la Lozère l'Instruction publique, d'Argout les Finances et le maréchal Maison la Guerre.

Un nouvel attentat eut lieu le 25 juin contre Louis-Philippe, au moment où il sortait en voiture par le guichet du Pont-Royal. L'auteur, Alibaud, déclara n'avoir point de complices. La crainte d'une nouvelle tentative fit ajourner l'inauguration de l'arc de triomphe de l'Étoile, qui devait avoir lieu le 28 juillet. Un désaccord entre le président du Conseil, qui voulait intervenir en Espagne en faveur du parti constitutionnel, et le roi, qui, par amour pour la paix, s'opposait à toute immixtion dans les affaires étrangères, amena la démission du ministère.

Le nouveau cabinet, constitué le 6 septembre, était ainsi composé : comte Molé présidence du Conseil et Affaires étrangères, Guizot Instruction publique, Martin du Nord Justice, Bernard Guerre, Rosamel Marine, Duchâtel Intérieur, de Gasparin Commerce et Travaux publics.

Le 30 octobre, le prince Louis-Napoléon, fils du roi de Hollande, fut arrêté à Strasbourg, où il s'était ménagé des intelligences pour une insurrection en sa faveur dans la garnison, particulièrement dans le 4e d'artillerie. Sa mère vint en France demander sa grâce, et, par bienveillance ou par calcul, il fut embarqué pour l'Amérique. Le jury, pensant qu'il ne convenait pas de condamner les complices lorsque l'accusé principal était

renvoyé sans jugement, acquitta les officiers et les civils. Le ministère proposa une loi ordonnant de traduire les complices civils et militaires d'un crime, les premiers devant la cour d'assises et les seconds devant le conseil de guerre. Cette loi, dite de disjonction, fut repoussée à la suite d'un éloquent discours de Berryer. Le projet de loi déclarant criminel quiconque ne révélerait pas l'existence d'un complot, eut le même sort. Un projet de dotation pour le duc de Nemours fut rejeté. Ce triple échec amena des modifications dans le ministère. Montalivet eut l'Intérieur, Salvandy l'Instruction publique, Barthe la Justice et les Cultes, Lacave-Laplagne les Finances (15 avril 1837).

Le roi Charles X était mort le 6 novembre à Goritz. Toutes les cours de l'Europe prirent le deuil pour la mort de cette majesté détrônée. Le 27 décembre Meunier avait tiré un coup de pistolet sur Louis-Philippe au moment où il quittait les Tuileries pour ouvrir la session.

Le 30 mai 1837, le duc d'Orléans, fils aîné de Louis-Philippe, épousait la princesse Hélène de Mecklembourg-Schwerin. A cette occasion une amnistie fut accordée à tous les détenus pour crimes et délits politiques. L'inauguration du musée de Versailles, destiné à toutes les gloires de la France, fut une des fêtes célébrées à cette occasion.

La dissolution de la chambre et les élections qui la suivirent ne changèrent rien à la situation intérieure. La royauté nouvelle semblait avoir évité les plus grands dangers, et la prospérité publique renaissait à mesure que s'éloignaient les craintes de troubles. Une coalition parlementaire fut formée contre le ministère. Guizot avec le centre droit, Thiers avec le centre gauche, Odilon Barrot avec la gauche, Garnier-Pagès avec l'extrême-gauche, et les légitimistes avec Berryer y entrèrent, soutenus par la presse et des pamphlets. Cependant, la politique du ministère fut approuvée par 221 voix contre 208. Une si faible majorité effraya Molé, qui fit dissoudre la chambre. Mais les élections ne furent pas favorables au gouvernement personnel que l'on accusait Louis-Philippe de vouloir faire prévaloir, et le ministère se retira.

Montebello forma, le 13 mars 1839, un ministère qui ne pouvait longtemps durer, mais devait servir à franchir une passe difficile. Le régime parlementaire portait ses fruits. Il était réduit à l'impuissance et il autorisait les tentatives les plus insensées de la part des ambitieux. Le 12 mai, Blanqui et Barbès, chefs de la société des *Saisons*, pillèrent un magasin d'armes, attaquèrent le palais de justice, et se défendirent

avec un courage obstiné dans la rue Grénetat. Ils furent condamnés à mort et graciés. La plupart de leurs compagnons avaient succombé.

Le danger que courait alors l'ordre public hâta la constitution d'un nouveau ministère. Le maréchal Soult y eut la présidence et les Affaires étrangères, Duperré la Marine, Duchâtel l'Intérieur, Teste la Justice, Villemain l'Instruction publique, Passy les Finances, Dufaure les Travaux publics (13 mai 1839). Le rejet de la dotation du duc de Nemours, qui allait épouser Victoire de Saxe-Cobourg-Gotha, amena la démission des ministres, et jeta Louis-Philippe dans une grande perplexité. Il cherchait à résister au parti du mouvement, et c'est dans ce parti qu'il se voyait contraint d'aller chercher ses conseillers.

Le 1er mars 1840, Thiers fut nommé président du Conseil et ministre des Affaires étrangères. Il avait pour collègues : Rémusat à l'Intérieur, Cousin à l'Instruction publique, Vivien à la Justice et aux Cultes, Roussin à la Marine, Pelet de la Lozère aux Finances, Despans-Cubières à la Guerre. La chambre l'accueillit d'une manière favorable, et son attitude belliqueuse dans la question d'Orient lui valut une véritable popularité. On commença les fortifications de Paris en vertu d'une ordonnance royale, on augmenta les forces navales, on rappela les soldats en congé. Ces menaces étaient déterminées par le traité de Londres (15 juillet 1840) entre l'Angleterre, la Prusse, l'Autriche et la Russie. Ce traité posait les plus dures conditions à Méhémet-Ali, pacha d'Égypte, l'allié de la France, et il avait été conclu à notre insu. Louis-Philippe ne voulait pas la guerre, et Thiers ne se faisait pas illusion sur les dangers qu'elle amènerait, mais il ne voulait pas laisser humilier la France. Il essaya de négocier afin de conserver l'Égypte à Méhémet-Ali, mais en même temps il demandait de porter l'armée à cinq cent mille hommes, et de mobiliser au besoin trois cent mille gardes nationaux. Louis-Philippe s'y refusa, et le ministère donna sa démission (octobre 1840).

Thiers avait proposé de faire ramener en France les restes de Napoléon (12 mai), et le prince de Joinville fut envoyé à Sainte-Helène après une entente avec l'Angleterre. La légende Napoléonienne reçut de cette décision un élan nouveau, que secondèrent des publications de toute sorte. Louis-Napoléon, qui avait quitté les États-Unis pour revoir sa mère dangereusement malade, et qui avait trouvé un asile à Londres, crut le moment favorable pour une tentative nouvelle. Il débarqua le 6 août sur la plage de Wimereux, à quelques kilomètres de Boulogne, avec une cinquantaine d'amis dévoués, et essaya d'entraîner la garnison. Arrêté

par un capitaine, il lui tira un coup de pistolet qui tua un grenadier à côté de lui. Il fut contraint de fuir, essaya de se sauver à la nage, fut pris, traduit devant la cour des pairs, où Berryer le défendit, et condamné à une détention perpétuelle. Il fut enfermé dans le château de Ham, où il se livra à l'étude des questions qu'il avait soulevées dans les « idées napoléoniennes », et d'où il s'évada le 25 mai 1846.

Le 15 octobre, un ouvrier marseillais, Darmès, dirigea contre Louis-Philippe un attentat qui échoua.

Le nouveau ministère fut ainsi composé : le maréchal Soult à la présidence et à la Guerre, Guizot aux Affaires étrangères, Duchâtel à l'Intérieur, Duperré à la Marine, Humann aux Finances, Martin du Nord à la Justice, Cunin-Gridaine au Commerce, Teste aux Travaux publics, Villemain à l'Instruction publique. Il avait la majorité dans la chambre, mais l'opposition lui faisait une guerre très vive, lui reprochant de faire rétrograder la Révolution et de chercher la paix à tout prix.

Les restes de Napoléon furent déposés aux Invalides le 15 décembre.

La loi sur les fortifications de Paris fut votée le 1er février 1841, après avoir été attaquée par l'opposition, comme dirigée contre Paris plutôt que contre l'ennemi du dehors. Personne ne soupçonnait alors ce qui devait se passer trente ans après.

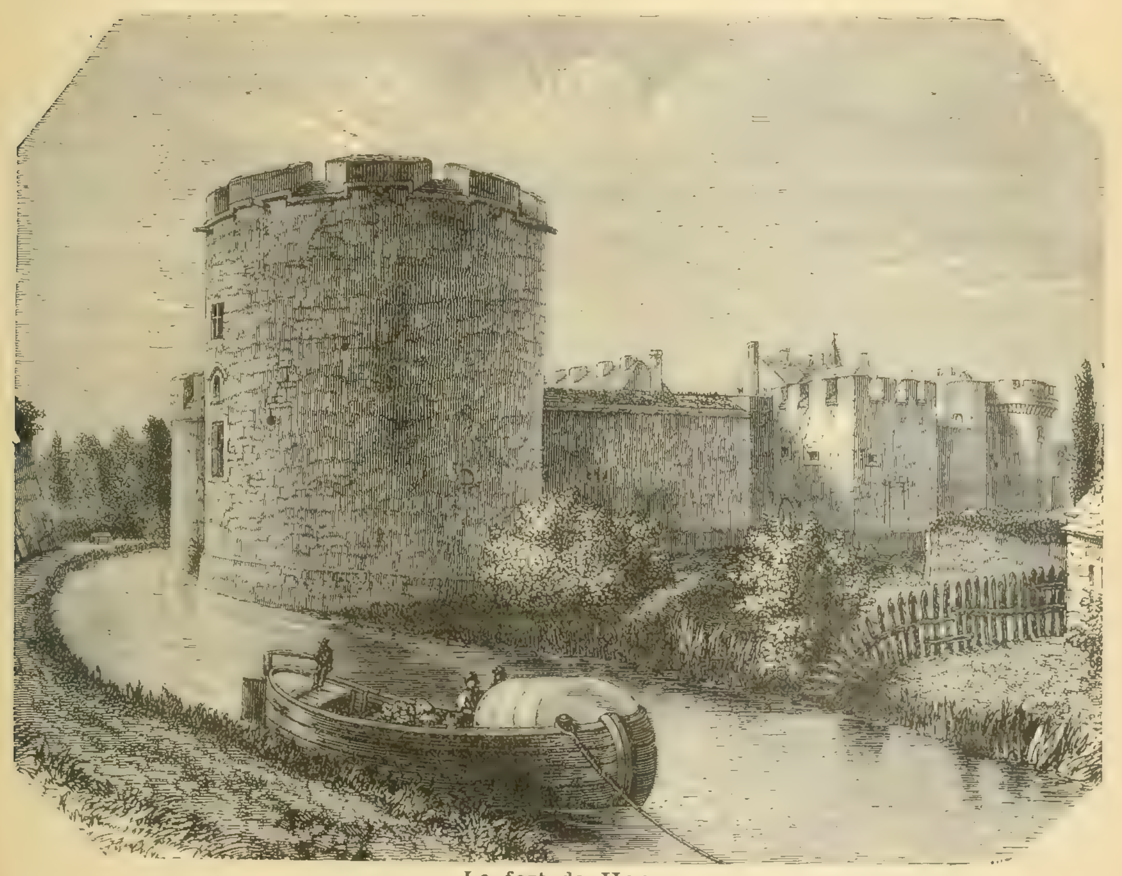
La France, que son attitude sous le ministère de Thiers avait éloignée du concert européen, y rentra par la signature de la convention des Détroits. Cette convention fermait aux vaisseaux étrangers les Dardanelles et le Bosphore, et donnait une certaine sécurité à la Turquie. La question égyptienne reçut une solution, et Méhémet-Ali, le protégé de la France, eut le gouvernement héréditaire de l'Égypte au lieu de l'indépendance pour laquelle il avait combattu.

Un recensement, ayant pour but apparent une plus équitable répartition de l'impôt, et pour but réel « d'en tirer tout ce qu'il pouvait donner », amena quelques émeutes. Les populations avaient été excitées par la presse contre cette « violation du domicile ».

Une loi importante sur les chemins vicinaux avait été votée en 1836. Un plan général de construction de chemins de fer fut adopté en 1842. Paris était le centre d'où les voies ferrées devaient rayonner vers la Belgique, l'Allemagne, l'Espagne, la Suisse, la mer du Nord, la Manche, l'Océan et la Méditerranée. Un crédit de cent vingt millions fut consacré aux premiers travaux, qui devaient être exécutés par le concours de

l'Etat, des départements, des communes et des particuliers. En 1867, il y avait dix-huit cent vingt-et-un kilomètres exploités.

Le 13 juillet 1842, le duc d'Orléans, fils aîné de Louis-Philippe, fut victime d'un accident de voiture sur la route de Neuilly, où il allait rendre visite à son père avant de partir pour le camp de Saint-Omer. Tous les corps de l'État s'associèrent à la douleur du père et de la famille, et Victor Hugo dit au roi au nom de l'Académie : « Sire, DIEU et la France



Le fort de Ham.

ont besoin de vous. » La chambre vota quelques jours après une loi conférant la régence au duc de Nemours.

Les visites de souverains, qui sont devenues si communes de nos jours, étaient alors rares, et Louis-Philippe, qui devait le trône à une révolution, était particulièrement laissé à l'écart. Mais l'Angleterre attendait beaucoup de l'alliance avec la France. La reine Victoria et le prince Albert passèrent quelques jours au château d'Eu (septembre

1843), et Louis-Philippe leur rendit, quelques mois après, leur visite à Windsor.

Le comte de Chambord, dont on s'accordait à louer la sagesse précoce et les hautes inspirations, fut l'objet, dans un voyage en Angleterre, d'une démonstration enthousiaste de nombreux royalistes français. Les réunions de Belgrave-Square (novembre 1843) inquiétèrent le gouvernement, et cinq députés y ayant pris part, le ministère obtint de la chambre qu'elle « flétrit » ce voyage. Berryer, de Larcy, Blin de Bourdon, Bouhier de l'Écluse et de La Rochejaquelein donnèrent leur démission, et furent renvoyés à la chambre par les électeurs, complices de leur fidélité.

Des Français et des missionnaires catholiques avaient été maltraités à Taïti, la plus grande des îles de la Société. L'amiral Dupetit-Thouars exigea une réparation, et la reine Pomaré, effrayée, se mit sous le protectorat de la France. Un Anglais, Pritchard, missionnaire, consul et pharmacien, essaya de faire rejeter notre protectorat, et fut contraint à chercher un refuge sur un vaisseau de sa nation. L'Angleterre se plaignit et obtint le désaveu de l'amiral, et une indemnité de vingt-cinq mille francs pour le pharmacien, dont la maison avait été pillée. L'opinion publique fut vivement émue de ce sacrifice fait à « l'entente cordiale », et les députés ne votèrent l'indemnité qu'à la majorité de huit voix.

La Restauration avait résisté aux prétentions des Anglais relativement au droit de visite des vaisseaux pour empêcher la traite des noirs. Le gouvernement de Louis-Philippe, par des conventions de 1831, 1833 et 1841, avait cédé à leurs prétentions, et porté ainsi préjudice à notre commerce et à notre honneur. La convention de 1845 reconnut à la France des droits égaux à ceux de l'Angleterre.

Au mois d'avril 1846, un attentat dirigé contre Louis-Philippe par un ancien garde-général des forêts, nommé Lecomte, échoua, et l'auteur fut exécuté. Deux coups de pistolet tirés contre lui du milieu de la foule, au moment où, debout sur le balcon des Tuileries, il assistait aux fêtes célébrées en mémoire des journées « glorieuses » de 1830, ne lui firent pas courir le même danger.

Les élections de 1846 donnèrent au ministère une immense majorité. Il s'inquiéta peu de l'évasion de Ham du prince Napoléon, et de l'insurrection polonaise, qui se termina par l'incorporation à l'Autriche de la ville libre de Cracovie.

Le 10 octobre 1846 furent célébrés les mariages d'Isabelle, fille de Ferdinand VII d'Espagne, avec son cousin François d'Assise, et de sa sœur avec le duc de Montpensier, fils de Louis-Philippe, après des négociations longues et difficiles. L'Angleterre avait traversé les desseins de Louis-Philippe, qui poursuivait une alliance de famille et un but politique. Elle subit un échec qui n'altéra pas « l'entente cordiale ».

Les questions religieuses et d'enseignement prirent en 1845 et en 1846 un caractère particulier de gravité.

La charte de 1830 promettait, dans le plus court délai possible, une loi sur la liberté de l'enseignement. Les catholiques furent les premiers à en demander l'exécution. L'*Avenir* le fit avec éloquence, et Lacordaire, Montalembert et de Coux, en devenant « maîtres d'école » pour les enfants pauvres, mirent le gouvernement en demeure de se prononcer. Le commissaire de police troubla ces paisibles fonctions, et la résistance amena un procès. Pendant que l'affaire s'instruisait, Montalembert entrait, par la mort de son père, à la chambre des pairs, et acquérait le privilège d'être jugé par elle. Les accusés se défendirent eux-mêmes avec la courageuse liberté des convictions fortes et le langage puissant des grandes âmes. Ils furent condamnés à cent francs d'amende, mais ils avaient donné l'exemple d'une fière et juste revendication. Le procureur général Persil, qui demandait contre eux l'application de la loi, en appelait, dit-il, de ses vœux, « la prompte abrogation. »

Guizot, ministre de l'Instruction publique, n'avait pas donné, dans la loi du 28 juin 1830 sur l'instruction primaire, tout ce qu'il promettait, et la religion n'avait pas à l'école la place qui lui appartient ; mais le monopole était supprimé et la concurrence ouverte. Pour l'instruction secondaire, l'Université seule avait le droit d'enseigner et de conférer les grades. Les petits séminaires, placés sous l'autorité des évêques, étaient limités pour le nombre de leurs élèves, qui devaient porter le costume ecclésiastique, et ne pouvaient se présenter au baccalauréat qu'avec un certificat constatant qu'ils avaient fait leur rhétorique et leur philosophie dans un établissement de l'État. La loi de 1836, déposée par Guizot, permettait la libre concurrence, et n'excluait personne de l'enseignement. La commission, dont Saint-Marc-Girardin fut l'organe, ne reculait pas devant la liberté complète et disait : « Nous entendons parler des Congrégations abolies par l'État, et qui, si nous n'y prenons garde, vont envahir nos écoles. Nous n'avons point affaire, dans notre loi, à des Congrégations ; nous avons affaire à des individus. Ce ne sont point des Congrégations

que nous recevons bacheliers ès lettres et que nous brevetons de capacité ; ce sont des individus. Nous ne savons pas, nous ne pouvons savoir si ces individus font partie de Congrégations. »

La chambre, obéissant à une inspiration contraire, vota un amendement de Vatout obligeant tout chef d'établissement de prêter le serment politique, et de jurer qu'il n'appartenait à aucune association ou corporation non autorisée. C'était, suivant l'expression de Guizot, « enlever à la loi proposée son grand caractère de sincérité et de droit commun libéral. » La loi ne fut pas portée à la chambre des pairs.

Les ministères qui suivirent ne renouvelèrent pas l'épreuve ; mais les catholiques, qui avaient montré une grande patience, revendiquèrent cette liberté, et les évêques firent entendre leurs plaintes. Un nouveau projet fut présenté en 1841 par Villemain. « La liberté de l'enseignement, disait l'exposé des motifs, a pu être admise en principe par la charte, mais elle ne lui est pas essentielle, et le caractère même de la liberté politique s'est souvent marqué par l'influence exclusive et absolue de l'État sur l'éducation de la jeunesse. » La loi touchait aux séminaires. Les évêques s'émurent, écrivirent avec fermeté, trouvèrent dans la chambre des défenseurs, et le projet de loi fut retiré.

Mais l'attention avait été portée, à l'occasion des restrictions demandées contre les séminaires, sur l'état de l'éducation des collèges. La philosophie qu'on y enseignait était dangereuse pour les intelligences, qu'elle éloignait de la religion, et la morale qu'on y pratiquait effrayait à juste titre ceux qui, par devoir, se préoccupaient des destinées des âmes. Chacun des évêques apportait dans cette lutte son tempérament, mais tous montraient une vive sollicitude et une préoccupation inquiète. Nul ne pouvait se méprendre sur les motifs qui les faisaient agir, et le devoir de l'épiscopat était trop manifeste pour qu'il pût être nié, même par ceux dont il condamnait les actes.

Montalembert, qui avait dit : « La liberté ne se reçoit pas, elle se conquiert, » mettait dans ses critiques et ses revendications une plus grande audace et un but plus précis. Il voulait que les catholiques se déclarassent « catholiques avant tout », et formassent un parti sous la direction des évêques, ou au moins avec leur concours. Les évêques n'avaient pas tous sur ce point la même opinion, et la prudence d'un grand nombre ne leur permettait pas de se jeter dans une mêlée où leur caractère aurait pu être compromis, ou de montrer contre le pouvoir une opposition qu'ils ne jugeaient pas d'accord avec leur caractère.

Mgr Parisis, évêque de Langres, croyait du devoir de l'évêque de prendre part à cette agitation, et il engageait solennellement Montalembert à « persévérer dans la voie où il était courageusement entré. » Les évêques qui n'avaient pas consenti à s'engager à la suite de Mgr de Chartres, suivirent Mgr Parisis. Montalembert travailla dès lors, de toutes ses forces, à réveiller les catholiques et à diriger leurs efforts pour la conquête de la liberté. « Je suis le premier de mon sang, disait-il, qui n'ait guerroyé qu'avec la plume, mais qu'elle devienne une glaive à son tour. » Il voulait « des hommes de bataille, et non des hommes de transaction. » Son influence sur les esprits fut très puissante, et les catholiques lui durent de connaître leur force dans l'accomplissement de leur devoir.



Le duc de Montpensier, fils de Louis-Philippe.

A cette époque se place le *Mémoire à consulter* de l'abbé Combalot et l'intervention vigoureuse de l'*Univers*, mesurée de l'*Ami de la religion*, d'une extrême prudence du *Journal des villes et des campagnes*. Évêques et laïques voulaient que les droits de l'Église fussent reconnus et rétablis, mais ils ne réclamaient pas d'une manière également pressante et impérieuse. Pour les uns, il ne devait y avoir ni mesure ni retard ; pour les autres, il ne fallait pas perdre de vue le but : il fallait y marcher avec calme et paraître y arriver, non le conquérir.

Les prédications du P. de Ravignan et du P. Lacordaire à Notre-Dame exerçaient sur l'opinion publique une influence qui se traduisait par un désir nouveau d'étudier la religion chrétienne. Ce que Mgr Frayssinous et ses deux illustres successeurs ont fait sur les esprits cultivés pour les amener à la religion, n'a été certainement inutile ni pour leur temps, ni pour ceux qui ont suivi.

On ne pouvait rien contre les catholiques qui combattaient pour leur foi sans manquer à aucune des lois du royaume : on s'en prit à un Ordre reli-

gieux que son zèle et ses services ont désigné depuis sa naissance à la haine des ennemis de l'Église. En 1845 une interpellation fut adressée au ministère dans la chambre des députés contre les Jésuites, dont Cousin et Thiers demandèrent la proscription.

Le gouvernement négocia à Rome sans rien obtenir. Rossi, notre ambassadeur, obtint alors du général qu'il donnerait aux Jésuites français le conseil de se disperser dans diverses maisons, afin de ne pas susciter de difficultés. Le ministère affecta de voir dans cette concession une victoire, moins par conviction que par calcul. Il espérait ainsi détourner l'opposition de nouvelles attaques.

L'année 1847 fut marquée par une grande disette et des désordres graves, auxquels elle donna lieu au centre et dans l'ouest. La condamnation de deux anciens ministres, Teste, président de la Cour de cassation, et le général Despans-Cubières, pour avoir reçu cent mille francs en échange d'une concession de mines, produisit une pénible impression, qu'accrurent les excès de l'agiotage et des crimes célèbres.

Le maréchal Soult, qui avait laissé à Guizot la direction du ministère et s'était spécialement occupé de la Guerre, se retira au mois de septembre 1847, et reçut le titre exceptionnel de maréchal-général, auquel lui donnaient droit de longs et brillants services. Le ministère avait subi depuis sa constitution, le 29 octobre 1840, de nombreuses modifications. Outre Guizot, Duchâtel et Cunin-Gridaine, il comprenait : Dumon aux Finances, Salvandy à l'Instruction publique, Hébert à la Justice, Trézel à la Guerre, Jayr aux Travaux publics, de Montebello à la Guerre.

La prise d'Abd-el-Kader (23 décembre 1847) mit fin à la guerre d'Afrique. Cette guerre embrasse tout le règne de Louis-Philippe. Le général Clausel, qui avait remplacé en 1830 le maréchal de Bourmont, fit occuper Bône, Blidah et Médéah ; mais il croyait que la France devait, au lieu de conquérir, se borner à un droit de suzeraineté sur de grands vassaux arabes qui lui paieraient tribut. Il fut remplacé par le général Berthezène, qui battit les Arabes près de Blidah, éprouva un échec dans la plaine de Métidja, et resta moins d'un an en Afrique (janvier-décembre 1831). Son successeur, le duc de Rovigo, essaya de protéger nos possessions par une ceinture de postes fortifiés qui auraient donné de la sécurité aux colons. Il augmenta l'armée d'occupation par la création des tirailleurs indigènes, des zouaves, des chasseurs d'Afrique et de la légion étrangère. Bône fut prise en 1832.

Le général Voirol fit exécuter de nombreuses routes qui rendirent les

expéditions, le ravitaillement et le commerce plus faciles. Il organisa les razzias, coups de main qui avaient pour but, en enlevant aux Arabes leurs troupeaux et leurs récoltes, de les punir de leur insoumission.

En septembre 1833, le général Trézel enleva aux Kabyles la ville de Bougie.

Le 22 juillet 1834, Drouet d'Erlon fut nommé gouverneur général, avec les pouvoirs civils et militaires, des possessions françaises dans le nord de l'Afrique. A cette époque venait d'être conclu entre le général Desmichels et un jeune Marabout, l'émir Abd-el-Kader, un traité qui reconnaissait sa prépondérance sur les tribus voisines de Mascara. Desmichels, après avoir battu deux fois Abd-el-Kader, avait cru le désarmer en lui assurant la domination sur des contrées auxquelles nous ne prétendions pas. Il avait augmenté ses prétentions et son prestige. Il fut désavoué.

Son successeur, le général Trézel, qui ne put empêcher l'émir d'occuper Milianah et Médéah, l'attaqua sur la Macta. Les forces de l'émir étaient six fois supérieures aux siennes. Notre petite armée fut écrasée et dut faire, par une voie étroite et difficile au milieu des marais, une retraite périlleuse (26 juin 1835). Cet échec amena sa destitution et celle du gouverneur général.

Le maréchal Clausel, nommé gouverneur général, battit Abd-el-Kader sur les bords du Sig (26 novembre), et entra à Mascara, qui avait été abandonné et livré aux flammes. Le 13 janvier 1836, nous occupâmes Tlemcen, et des travaux furent entrepris pour le relier avec Oran. L'émir inquiéta les travailleurs et parvint à rompre les communications, mais, le 5 juillet, Bugeaud forçait le passage de la Sikkak, acculait au ravin l'armée d'Abd-el-Kader, la taillait en pièces et délivrait Cavaignac, qui s'était maintenu bravement contre des forces supérieures.

Une expédition contre Constantine, dont le bey Ahmed n'était pas moins dangereux qu'Abd-el-Kader, fut faite au mois de novembre avec des forces insuffisantes. On parvint devant la ville après une marche difficile, par un froid très vif, à travers des montagnes couvertes de neige. La ville n'était accessible que par un côté, et les pluies avaient tellement détrempé le sol qu'il était impossible de s'y mouvoir. Toutes les attaques échouèrent à cause de notre petit nombre, de la force de la place et de la ténacité de ceux qui la défendaient. Il fallut battre en retraite. L'arrière-garde, composée de trois cents hommes et commandée par Changarnier, tint tête à six mille Arabes, ne se laissa pas entamer

et empêcha un plus grand désastre. Le maréchal Clausel, qui avait été blessé et dont l'échec eut en France et en Algérie un douloureux retentissement, fut rappelé.

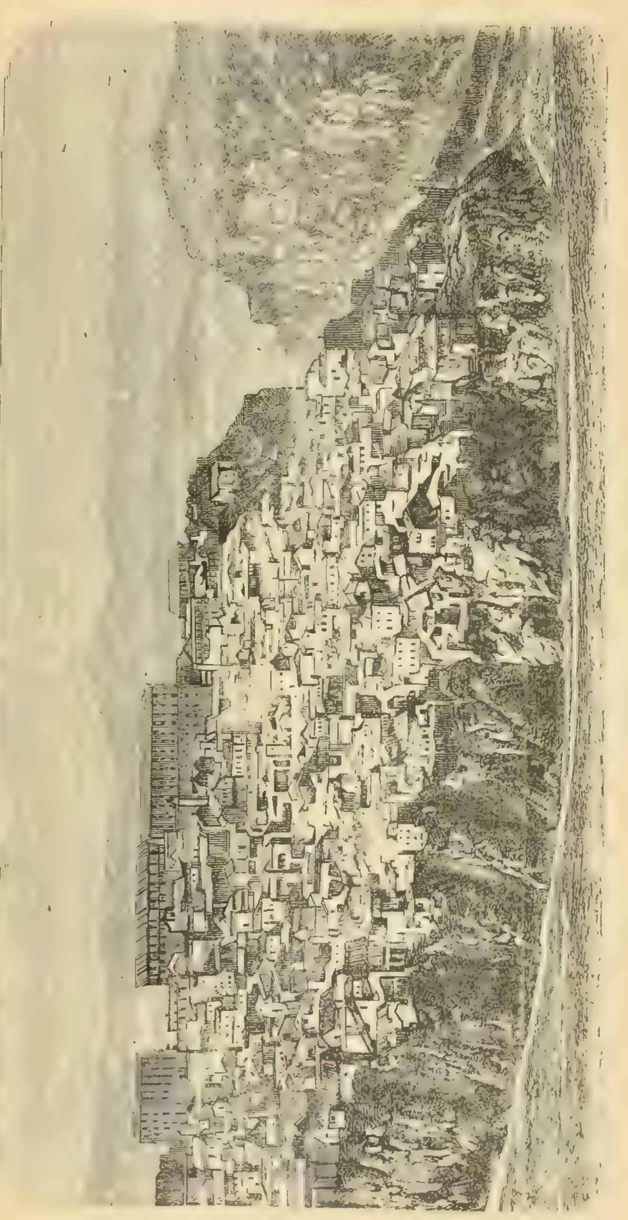
Le 1er juin 1837, Bugeaud conclut avec l'émir le traité de la Tafna, par lequel la souveraineté de la France sur Alger, le Sahel, la Métidja, Mostaganem, Mazagran, Oran, Arzew et leurs territoires était reconnue. Tout le reste était à l'émir, à qui nous rendions Titteri et Tlemcen, et qui nous donnait en échange trente mille mesures d'orge, autant de froment et cinq mille bœufs. Ce traité fut vivement attaqué par la presse, mais il nous permettait de reprendre l'attaque contre Constantine.

Le général Damrémont, à la tête de treize mille hommes, arriva le 6 octobre 1837 en vue de la place. Il s'empara d'un plateau qui la dominait, et la bombarda pendant quatre jours. A la sommation de se rendre, les Arabes et les Turcs répondirent qu'ils se défendraient jusqu'à la mort. En prenant ses dernières dispositions pour l'assaut, Damrémont fut tué par un boulet, et le général Perregaux, qui l'accompagnait, atteint d'une balle à la tête. Le général Valée prit le commandement , et le lendemain trois colonnes montaient à l'assaut. Malgré le feu des Arabes et une explosion formidable, qui fit de nombreuses victimes, renversa Lamoricière et jeta le désordre dans la troupe, la ville fut prise, et le bey Ahmed abandonna un pays qu'il ne pouvait plus défendre.

C'était un grand succès qui fut suivi d'une période de calme. Le maréchal Valée voulut le compléter par une démonstration capable de frapper les imaginations. Il se rendit d'Alger à Constantine, à la tête de forces considérables, avec le duc d'Orleans, et franchit le défilé des « Portes de fer », où les Arabes n'osèrent pas l'inquiéter. Ce fut un prétexte pour Abd-el-Kader, qui prétendit que le traité de la Tafna avait été violé. Les attaques se multiplièrent contre nos villes et nos postes, et des Français furent massacrés dans la plaine de la Métidja. Une compagnie du 1er bataillon d'Afrique, sous les ordres du capitaine Lelièvre, fut enveloppée à Mazagran, et cent vingt-trois hommes résistèrent pendant quatre jours, dans un camp improvisé, à douze mille Arabes. La garnison de Mostaganem les dégagea, et la France applaudit à cette défense héroïque (3-6 février 1840).

Les ducs d'Orléans et d'Aumale prirent à la guerre une part brillante, et occupèrent Médéah et Milianah. Cherchell fut pris, mais le maréchal Valée, dont on accusait l'impéritie, céda le gouvernement à Bugeaud, soldat et laboureur, qui voulait conquérir par « l'épée et la charrue ».

Abd-el-Kader, vigoureusement attaqué, fut chassé de Takedempt, de Mascara, de Saïda, de Tlemcen, et refoulé sur les frontières du Maroc. Le 16 mai 1843, le duc d'Aumale et le général Yousouf s'emparèrent près de la Tanguin de sa Smala, lui ravissant à la fois sa famille, ses esclaves, ses troupeaux, ses chevaux et ses trésors. Il se réfugia dans le Maroc avec sa mère et une de ses femmes.


Constantine. — Vue générale.

Il nous y poursuivit de sa haine. Il souleva contre nous l'empereur Abd-er-Rhaman, qui nous accusa d'avoir bâti sur son territoire le camp de Lalla-Maghrnia, dans lequel il surprit Lamoricière, que Bugeaud se hâta de secourir. Après de vaines négociations, le général prit l'offensive, et, avec douze mille hommes, il en mit quarante mille en pleine déroute, sur les bords de l'Isly (13 août 1844.) L'empereur perdit ses tentes, ses trésors, ses chevaux et le parasol, symbole de sa puissance. Bugeaud

reçut le titre de duc d'Isly. Il avait été fait maréchal l'année précédente. Tanger et Mogador furent bombardés, et l'empereur signa le traité de Tanger, par lequel il s'engageait à refuser un asile à Abd-el-Kader. La jalousie de l'Angleterre ne nous permit pas de tirer d'autre fruit de cette brillante victoire.

Un prophète, Bou-Maza, sorti du Maroc, souleva plusieurs tribus et ne fit sa soumission qu'en 1847. Abd-el-Kader, irrité par ses défaites, excitait les passions religieuses et nous attaquait sur tous les points. La guerre prit un caractère atroce. Le général Pélissier, ayant repoussé des Arabes dans les grottes du Dahra, les y étouffa en les enfumant comme des bêtes fauves. Un détachement de chasseurs et de hussards, surpris près de Djemmâ-Ghazaouat, subit un grave échec, et tous les prisonniers, après une dure captivité, furent mis à mort. Poursuivi d'asile en asile, abandonné des siens, l'émir alla chercher encore un asile au Maroc, où il forma le projet de renverser l'empereur. Vaincu et chassé, il franchit la frontière française pour se réfugier chez les Beni-Snassen ; mais tous les passages étaient gardés, et, traqué de toutes parts, il se rendit à Lamoricière, à condition d'être dirigé sur Alexandrie. Le duc d'Aumale, alors gouverneur général, confirma la promesse, que le gouvernement refusa de ratifier. Abd-el-Kader fut enfermé au château de Pau, puis à Amboise, et, rendu à la liberté en 1852, il obtint un établissement aux portes de Damas. La période des grandes luttes en Algérie était passée. Il fallait pousser activement le travail de colonisation et rendre l'Algérie française.

La monarchie de 1830, qui paraissait la plus solide de l'Europe, qui avait la majorité dans la chambre des députés, à qui la France devait le maintien de la paix et de la prospérité publique, touchait à sa fin. Au mois de mars 1847, Duvergier de Hauranne avait proposé un projet de réforme électorale réduisant le cens à cent francs, et Rémusat un projet de réforme parlementaire excluant de la chambre les fonctionnaires et les officiers de la couronne. Le 20 mai, la réforme électorale fut repoussée par 252 voix contre 154, et le 21 avril, la réforme parlementaire par 219 voix contre 170. Le ministère accusait les auteurs et les défenseurs de ces propositions de rechercher moins la réforme que le renversement du pouvoir.

Les réformistes ne se découragèrent pas et portèrent la question dans des banquets qui eurent lieu à Paris au *Château-Rouge*, à Colmar, à Reims, à Strasbourg, à Soissons, à Saint-Quentin, à Lille, à Dijon, à Chalon-

sur-Saône, à Avesnes, à Condom, à Neufbourg, à Rochechouart, à Rouen, à Toulouse, à Cambrai, à Castres. Dans les uns se trouvaient réunies toutes les forces de l'opposition dynastique ; dans les autres ceux qui, sortant des voies constitutionnelles, prononçaient déjà le nom de république.

Madame Adélaïde, sœur de Louis-Philippe, mourut presque subitement le 31 décembre. Ce fut pour son frère, qu'avait vivement affecté le procès Teste, un pronostic fatal. Le discours du Trône avait « flétri les passions ennemies ou aveugles. » La discussion de l'adresse donna lieu aux accusations les plus violentes, à des attaques qui montraient l'émeute derrière les paroles, et aux scènes les plus tumultueuses.

Battue à la chambre, l'opposition essaya de prendre sa revanche en organisant à Paris un grand banquet réformiste pour consacrer le droit de réunion. En protestant de son respect pour la loi, elle régla un cortège dans lequel elle assigna une place à la garde nationale. Le préfet de police interdit le banquet, et des mesures militaires furent prises pour assurer la tranquillité publique. Le banquet fut ajourné par les organisateurs. Il était attendu avec impatience par le peuple de Paris, qui ne voulut pas perdre le spectacle. Des groupes se formèrent, devinrent de plus en plus nombreux et animés, furent dispersés par des charges de cavalerie et se reconstituèrent aussitôt. Quelques barricades s'élevèrent, mais la résistance n'était sérieusement organisée nulle part. Le ministère et la famille royale n'avaient pas de trop vives inquiétudes, ni les chefs du mouvement une grande confiance.

Le 23, tous les postes furent occupés par la ligne. Des attaques isolées eurent lieu, et des barricades s'élevèrent. La garde nationale fut convoquée, mais une légion cria : « Vive la réforme ! » et la fidélité des autres fut ébranlée ou rendue impuissante. L'entourage de Louis-Philippe crut la démission du ministère nécessaire, et, quelques instants après, Guizot disait à la chambre : « Le roi vient de faire appeler M. le comte Molé pour le charger de former un nouveau cabinet. »

Cette démission, qui parut une victoire pour les quartiers riches de Paris, fut considérée comme une satisfaction insuffisante par ceux où grondait l'insurrection. Un rassemblement se forma au faubourg Saint-Antoine et se porta vers le ministère des Affaires étrangères, au boulevard des Capucines. Un bataillon du 14e de ligne et un bataillon de la deuxième légion de la garde nationale le défendaient. Au milieu

d'une foule de promeneurs, une colonne s'avance, un coup de feu part du côté des soldats ou des émeutiers, la troupe tire, trente-cinq morts et quarante-cinq blessés jonchent le sol. Les assaillants se dispersent pour aller porter de tous côtés le cri de la vengeance et l'appel à l'insurrection.

Molé décline aussitôt sa mission. Le maréchal Bugeaud est chargé du commandement supérieur des troupes et de la garde nationale, et Thiers avec Barrot de former un ministère.

La nuit qui suivit l'événement du boulevard des Capucines amena un déploiement universel des forces de l'insurrection. Au jour, plus de quinze cents barricades étaient élevées, les principaux postes occupés, les boutiques des armuriers pillées, les arbres coupés, et tous les moyens de résistance réunis. Bugeaud, de son côté, avait formé quatre colonnes et donné les ordres les plus énergiques.

Thiers et Barrot avaient formé un ministère et obtenu l'adjonction de Lamoricière à Bugeaud. L'accueil fait par les insurgés à ceux de leurs collègues qui étaient venus leur parler de conciliation, leur prouva qu'il ne restait plus aucun espoir d'accord. Bugeaud, de son côté, après avoir gagné du terrain, perdit son assurance devant la défiance des uns et l'hostilité des autres. Il fit précéder ses troupes de la garde nationale, qui démoralisa la ligne. Les mauvaises nouvelles venaient de tous côtés. L'idée de l'abdication était répandue, elle pénétrait dans les Tuileries. Pour tenter un dernier moyen, Louis-Philippe veut passer la revue des troupes réunies au Carrousel. Il est accueilli par des cris de « Vive le roi ! vive la réforme ! » et, à mesure qu'il avance, par des manifestations séditieuses. A sa rentrée l'indécision s'empare de tous les esprits, et ce qui domine bientôt sous la pression du dehors c'est : l'abdication du roi, la régence de la duchesse d'Orléans, la dissolution de la chambre et l'amnistie générale. Une fusillade rapprochée se fait entendre. Le poste du *Château d'eau* est attaqué, et la famille royale ne se croit plus en sûreté. Le vieux maréchal Gérard est envoyé vers la foule pour annoncer l'abdication. On lui en demande le texte ; Louis-Philippe l'écrit lentement au milieu de l'émotion générale ; mais cet acte ne devait rien sauver, et, quelques instants après, Louis-Philippe, Marie-Amélie, le duc de Montpensier et les princesses quittèrent le palais dans de misérables équipages, et se dirigèrent vers Saint-Cloud.

Le duc de Nemours était resté avec la duchesse d'Orléans et les jeunes

comtes de Paris et de Chartres. Dupin engagea la princesse à se rendre à la chambre, où le duc de Nemours la suivit.

Les députés réunis attendaient des nouvelles. La chambre s'était déclarée en permanence, et le banc des ministres restait vide. Tout à coup, la duchesse d'Orléans entre, tenant par la main ses deux enfants. Elle prend place dans l'hémicycle, au milieu des manifestations les plus sympathiques, et Dupin propose sa régence, la fait acclamer et en demande acte. Des réclamations s'élèvent de l'extrême droite, de la gauche et du milieu d'une foule hostile qui avait envahi l'enceinte. Marie demande la constitution d'un gouvernement provisoire. Odilon Barrot défend la régence. La duchesse d'Orléans veut parler. Elle est interrompue. La Rochejaquelein dit à la chambre qu'elle n'est plus rien, la foule se précipite aux cris de : « La déchéance ! » Les orateurs populaires s'emparent de la tribune, et Lamartine, qui avait hésité jusqu'au dernier moment, demande la constitution d'un gouvernement provisoire. Les portes sont forcées, un affreux tumulte éclate, les députés s'échappent, le président déclare la séance levée, le duc de Nemours, la duchesse d'Orléans et ses enfants sont entraînés. Sortie d'une émeute, la monarchie de 1830 s'écroulait dans une émeute.



LA chute du régime de 1830 termine ce volume. Avec la seconde république, nous touchons aux temps actuels, où chacun de nous a des préférences de tradition ou de choix qui exigent des précautions de toute sorte et une attention des plus vigilantes. Aussi cette histoire veut-elle être traitée par une autre méthode. Il faut se borner à la nomenclature des faits rangés dans l'ordre chronologique, et simplement énoncés sans couleur et sans vie, ou entrer dans des détails, et présenter les événements sous leurs faces multiples, afin d'en dégager la vérité au milieu des explications inspirées par la faveur ou la haine. Dans le premier cas, on se résigne à renseigner sans intéresser, et on ne peut demander à celui qui écrit un pareil sacrifice ; dans le second, il faudrait une étendue que ce volume ne pouvait nous offrir.

Nous nous bornons donc aux événements accomplis sous les règnes de Louis XIII, de Louis XIV, de Louis XV, de Louis XVI, sous la première République, le Consulat, l'Empire, la Restauration et Louis-Philippe. Nous avons essayé de ne rien omettre d'essentiel, en nous résignant à ne pas toucher aux lois, aux mœurs, aux institutions, aux lettres, aux arts, aux découvertes, au mouvement industriel et commercial. Ces questions sont trop intéressantes et trop graves pour que l'on puisse se contenter de quelques indications.

Nous pouvons cependant, par un retour sur notre récit, nous rendre compte de la direction des idées, et constater le chemin parcouru, pendant plus de deux siècles, dans l'ordre religieux, politique et social. L'humanité est constamment en marche, à la recherche de la paix et du bonheur. Il est du devoir des gouvernements de la seconder dans cette œuvre périlleuse, qui intéresse à la fois la société politique, la société domestique et l'individu. Mais que de fois chacun, de son côté, oublie le devoir et, obéissant à la passion ou à l'intérêt, entretient la défiance et provoque des révolutions ! L'humanité n'en va pas moins à son but, les vues providentielles s'accomplissant malgré tout ce qui paraissait devoir les empêcher d'aboutir, et Dieu tirant le bien du mal produit par la liberté humaine.

Chacune des phases de l'histoire que nous venons de parcourir présente un caractère distinct, et chacune porte ses enseignements. Ces enseignements, nous ne les avons pas dégagés, mais peut-être s'offraient-ils d'eux-mêmes, et il n'a pas été difficile au lecteur attentif de les saisir, sous l'indifférence apparente du récit. Ce qu'il aura ainsi trouvé lui-même, lui paraîtra certainement plus décisif, mieux établi, plus incontestable, et les

faits comme les hommes resteront dans sa mémoire avec la physionomie vivante qu'il leur aura lui-même donnée.

Le règne de Louis XIII lui a certainement apparu comme une époque de transformation. Il semble que le roi et la nation cherchent la voie dans laquelle ils doivent s'engager, pour trouver la calme jouissance de leurs droits. L'agitation est constante à l'intérieur, et la guerre, au dehors, met en mouvement notre diplomatie, nos subsides et nos armées. Les seigneurs s'agitent, parce qu'ils sentent que la royauté, en pleine possession d'elle-même, grâce au génie d'un premier ministre aussi hardi que prudent, affirme de jour en jour plus hautement son autorité. Ils demandent le pouvoir comme on réclame une possession légitime, et si la main vigoureuse de Richelieu frappe sans pitié, sans autre considération que celle de l'intérêt public, la rébellion n'est certainement pas domptée d'une manière définitive.

Les protestants, de leur côté, aspirent non seulement à la liberté, mais au pouvoir. Appuyés sur l'édit de Nantes, dont ils prolongent et multiplient les concessions, ils prétendent, au moins, former un État dans l'État. Leur constitution religieuse leur paraît le type nécessaire de la constitution politique. Ils ont des chefs, des armées, des circonscriptions territoriales, un trésor, et il faut les combattre et les frapper partout, pour les rendre impuissants au point de vue politique, et les obliger à se contenter de la liberté de conscience.

Le règne de Louis XIV commence par une lutte semblable à celle qui avait marqué la minorité de son prédécesseur. La Fronde, c'était à la fois l'esprit féodal, qui revendiquait tous ses privilèges, et l'esprit révolutionnaire, dont le XV[e] siècle avait vu les premières manifestations, et que le siècle suivant avait conduit à l'assaut contre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel. Un ministre habile et persévérant vint à bout, après de rudes et longues épreuves, des parlementaires, des bourgeois et des princes, mais le jeune roi n'oublia jamais ses souffrances et ses humiliations. L'autorité avait été méconnue et outragée ; il voulut la faire respecter et l'élever au-dessus de toute contestation. Les libertés communales, provinciales et parlementaires avaient été mises au service d'ambitions audacieuses et de projets subversifs ; il leur imposa des bornes, et, faisant peser sur tous sa volonté, il resta seul, dans une grandeur entourée d'hommages, à la tête de la nation, qu'il prétendait résumer en lui. Il aima la guerre, il l'aima trop, comme il eut le courage de l'avouer en présence de la mort ; il la fit par amour de la gloire, par désir d'agran-

dissement et de conquêtes, par politique et par nécessité. La France y conquit le premier rang en Europe, et une renommée qui provoqua l'admiration du monde entier. Elle en sortit profondément épuisée. Les lettres, les sciences, les arts, les métiers, le commerce, l'industrie, reçurent de ses encouragements et de son impulsion un élan incomparable, et la gloire qui en rejaillit sur la France et sur lui, couvrit ses fautes. Il organisa fortement la centralisation administrative, nécessaire à tout pouvoir personnel et tyrannique. Il affaiblit ou supprima tous les privilèges qui avaient donné à la vie provinciale une activité si féconde, et grâce auxquels la France avait pu résister aux guerres les plus désastreuses et sortir plus forte des épreuves les plus terribles. Il aurait voulu soumettre l'Église comme il avait soumis le parlement, la noblesse, l'administration, les provinces, les villes, les corps, et il trouva une assemblée docile, dans laquelle siégeait la minorité de l'épiscopat, qui proclama comme principe les prétentions des légistes du XV[e] siècle, formulées en quatre articles. Il recula cependant devant le schisme, et eut le mérite de répudier ce qu'il avait encouragé ou provoqué. Il laissait en mourant la France agrandie, mais épuisée et travaillée intérieurement par un désir ardent de réaction contre les abus ou les excès d'un pouvoir à qui d'unanimes adulations avaient pendant si longtemps caché la vérité.

Sous Louis XV, le système de gouvernement ne changea pas, mais le roi ne se montra pas capable de le soutenir. Indolent et corrompu, il devait laisser s'accroître le désordre et se développer l'esprit de révolte. La corruption de la régence prépara celle d'un roi et d'un règne marqué par les plus affreux scandales et les débordements les plus coupables. Quand les mœurs sont perdues, les convictions ont disparu et les idées se sont perverties. L'esprit libertin qui s'était soigneusement dérobé sous le règne précédent, se montra au grand jour. Il pratiquait une licence de bon goût, et enveloppait de tous les raffinements de l'élégance les vices les plus repoussants. La philosophie vint à l'aide de la démoralisation. Par l'exposition, le raisonnement, la raillerie, par la chanson, la brochure, le livre, le théâtre, elle attaqua la foi, jeta le discrédit sur les pratiques les plus respectables et mit la corruption à la mode. Il y eut des jours glorieux sur les champs de bataille et des défaites plus nombreuses et plus décisives, dont chacun savait les causes. La désorganisation de toutes les forces vitales du royaume s'étendait de jour en jour, malgré les efforts désespérés du pouvoir, qui comptait sur la force pour dompter les idées, et qui espérait comprimer dans les actes ce qu'il autorisait et favo-

risait par son exemple dans les mœurs. Le danger n'échappait à personne, et il fut bientôt évident, pour les esprits attentifs, que tout ne se soutenait et ne pouvait encore marcher que « par l'ancien branle des choses. »

Aux fautes accumulées, aux entreprises coupables, aux excès, aux abus, aux turpitudes, aux crimes, il fallait une expiation. Elle devait frapper à la fois la nation et son chef. Louis XVI fut la victime de choix. Il monta sur le trône animé des meilleures intentions, aimant le peuple, voulant le servir dans toutes ses aspirations légitimes, et prêt à tout pour lui assurer la paix et la prospérité. Les qualités de son caractère ne furent pas à la hauteur de celles de son cœur, son intelligence n'embrassa pas l'étendue du mal, ou ne vit pas les remèdes par lesquels il fallait l'attaquer et le vaincre, et s'il voulut constamment et sincèrement le bien, il ne lui fut pas donné de le réaliser. Tout manquait d'ailleurs autour de lui, et il semblait que chacune des pièces du grand édifice social se détachait quand on voulait s'appuyer sur elle. S'il trouvait des dévouements individuels, si l'antique fidélité du peuple à ses rois restait intacte, il n'y avait plus dans les corps cette force de la résistance, ni cet élan de l'initiative qui mettent de si grandes ressources à la disposition des volontés énergiques. Des causes religieuses, morales, politiques, sociales, économiques, financières, avaient préparé et rendu nécessaire un grand changement. Il fallait une réforme générale, vigoureuse, intelligente, qui gardât du passé tout ce qui, après avoir fait sa grandeur féconde, était resté vivant, se débarrassât de tout ce qui était corrompu ou caduc, excessif ou insuffisant, et y substituât un état nouveau, résultant d'idées anciennes et d'idées nouvelles, mieux organisé, plus solidement équilibré, où l'autorité et la liberté pussent exercer leur action sans se heurter, et où la tradition religieuse et monarchique ne perdît rien de sa puissance au milieu d'innovations rendues nécessaires par des besoins auparavant inconnus.

Au lieu de cette sage réforme, on eut une révolution. La convocation des États généraux donna le signal du débordement des idées et de l'audace des revendications. On n'avait pas compris autour du roi, malgré la longue expérience du passé, combien était redoutable le danger de ces assemblées formées dans des moments critiques, et qui se croient appelées à tout renouveler au gré de leurs systèmes ou de leurs passions. Le jour où Louis XVI signa la convocation, il abdiqua entre les mains de ceux qu'il n'appelait cependant que « pour avoir une sorte de communication avec tous les habitants de son royaume, et se rapprocher de leurs besoins et de leurs vœux d'une manière plus immédiate. »

Les États généraux devinrent assemblée nationale lorsque les trois ordres furent réunis, et assemblée constituante après avoir déclaré qu'ils ne se sépareraient que lorsque la France serait dotée d'une constitution. Cette assemblée détruisit tout l'ancien ordre de choses et essaya de le remplacer hâtivement. Le roi n'était que le premier des fonctionnaires de la nation, les provinces perdirent jusqu'à leur nom, l'Église, spoliée, soumise à une constitution civile qui déchirait sa discipline et rompait tout lien avec le centre de l'unité, n'avait de choix qu'entre l'apostasie et la persécution. Elle souffrit pour sa foi, et s'il y eut de lâches ou criminels déserteurs de leurs devoirs, le spectacle de la fidélité courageuse du grand nombre console de tant de douleurs et relève après tant de crimes. Des membres du clergé, de la noblesse, de l'armée, de la marine, de la magistrature, des négociants, des marchands, des cultivateurs, étaient allés chercher au dehors, dans les épreuves d'un exil volontaire, les libertés qu'ils ne trouvaient plus dans leur patrie. Le roi se trouva ainsi privé de ses plus fidèles serviteurs, et au dedans, ceux qui auraient dû s'aimer comme des frères, engagés dans les cruelles alternatives d'un bouleversement général, voyaient se préparer, par des attentats multipliés contre les personnes et les propriétés, par des dénonciations qui étaient écoutées et des crimes qui restaient impunis, un régime où il ne devait plus y avoir que des bourreaux et des victimes.

La Constituante avait découronné la royauté, la Législative la renversa. Les journées du 14 juillet, du 5 et du 6 octobre, les mesures prises, les lois votées, la fuite à Varennes, avaient démontré l'impuissance royale. Le 20 juin livra le roi et sa famille aux outrages d'une multitude furieuse et envahissante, le 10 août le mit à la disposition d'une assemblée qui transforma un asile en prison, vendit à la Commune celui qui s'était fié à elle, et lui donna des juges dont elle avait d'avance dicté l'arrêt.

Le premier acte de la Convention, après avoir proclamé la République, fut le procès du roi. Louis fut calme dans son attitude devant ses juges, sincère et digne dans sa défense, noblement résigné devant la condamnation, et grand d'une grandeur chrétienne dans un long martyre terminé sur l'échafaud. La guerre redouble au dehors, la guerre civile se déchaîne, la Terreur s'étend sur tout le pays, tout devient crime aux yeux de ceux qui sont les maitres, et rien ne met à l'abri ni de la dénonciation, ni de la poursuite, ni de la condamnation. L'échafaud se dresse d'une manière permanente à Paris et dans les grandes villes ; on déporte, on noie, on mitraille, on égorge, et le sang des plus innocentes victimes se mêle à

celui des plus infâmes scélérats. La victoire couronne au dehors une valeur traditionnelle qui ne se dément pas au milieu de la tourmente révolutionnaire, et au dedans, c'est le désordre, la violence, la disette, la misère, la famine. La Convention sauva l'indépendance de la France contre la coalition étrangère, pendant qu'au dedans elle livrait tout aux passions les plus criminelles. Elle se décima elle-même, essaya de remonter la pente du crime, fit quelques créations utiles, et après avoir, pendant plus de trois ans, exercé par elle-même ou ses comités, le plus souvent sous la pression de la Commune, un pouvoir absolu, elle céda la place à une nouvelle forme de République.

Le Directoire est une période pendant laquelle la société respire et se croit sauvée après la sanglante obsession de la Terreur. Tant de malheurs n'avaient point corrigé la majorité de la nation, qui s'obstinait à chercher dans une élégante corruption un dédommagement et une compensation pour ses anxiétés, ses souffrances et ses pertes. Le gouvernement vit d'expédients, il cherche la durée dans les compromis, il administre avec des exactions, négocie par des transactions et échappe aux embarras financiers par la banqueroute. Dans la pensée de tous, cet état était transitoire, et les hommes qui se succédaient dans l'exercice du pouvoir, semblaient attendre que quelqu'un vînt prendre leur place.

Un souffle monarchique circulait alors à travers la nation. Les plus sages et les plus dévoués à leur pays purent croire un moment au rappel de la race antique de nos rois ; mais un jeune général, dont le nom était dans toutes les bouches après deux glorieuses campagnes et les plus brillantes victoires en Italie, était revenu de cet Orient mystérieux où se font les grandes renommées, et il semblait se réserver comme un sauveur qui attend son heure. Par un coup de main hardi et heureux, il se débarrasse des Conseils et des Directeurs, et, sous un titre modeste, qui lui permet cependant de tout oser, il entreprend la reconstitution de cette société qui, depuis dix ans, était à la merci de toutes les tourmentes. Il réorganise la France, disciplinant la Révolution et la pliant aux apparences modérées et régulières qu'exigeait son ambition. Il ramène la discipline dans l'armée, dans les assemblées publiques, dans l'administration, dans tout le système gouvernemental. Il substitue l'ordre au désordre, rappelle les émigrés, rouvre les églises, rétablit le culte, et lorsque l'œuvre de reconstitution sociale lui paraît assez avancée pour qu'on ne pût pas croire que la reconnaissance serait supérieure au bienfait, il place sur sa tête la couronne impériale. Ce titre ne change rien au

pouvoir, qui, depuis Brumaire, avait grandi par une audacieuse et rapide campagne où les victoires s'accumulent, par des mesures administratives rassurant les uns et contentant les autres, par un ensemble de lois réparatrices, par des traités de paix avantageux et par le rétablissement général de l'ordre dans les esprits et dans les faits. Pourquoi faut-il qu'il ait cru devoir le consacrer par un crime?

L'Empire est une époque brillante, incomparable, où abondent les grandes guerres, les victoires dues à la valeur du soldat et au génie du capitaine, les entreprises hardies, les expéditions lointaines, et des catastrophes dont l'histoire du monde n'offre pas d'autres exemples. On ne s'élève si haut que pour tomber d'une chute plus effrayante et plus désastreuse.

L'activité n'était pas ralentie à l'intérieur pendant ces exploits au dehors. La volonté impériale s'imposait à la soumission ou à l'admiration d'une nation subjuguée, avec une puissance qui faisait éclore des merveilles. Les travaux d'utilité publique s'exécutaient avec cette discipline qui, de l'armée, était passée à tous les services, et nul intérêt, nul détail de l'administration, de l'industrie et du commerce, n'échappait à celui qui ne comprenait pas que tout ne subît pas aveuglément sa loi. Nul, en effet, ne se montra plus absolu que lui. Il avait, au plus haut degré, l'art de la mise en scène, méprisait assez les hommes pour croire que tout était bon pour les rendre dociles, et savait tous les moyens par lesquels on entraine, on subjugue ou l'on séduit.

Il tomba cependant sous la responsabilité de ce despotisme, de la mort de millions d'hommes dont les corps jonchaient toutes les routes et tous les champs de bataille de l'Europe, de l'indigne traitement infligé à un Pape arraché à son palais, trainé en captivité et soumis au caprice de ses violences ou de ses séductions, du ravage et du pillage des campagnes, des villes et des capitales ennemies. Il tomba, abhorré des uns, passionnant encore les autres, et lorsque, après une chute que l'on pouvait croire définitive, il ressaisit le pouvoir grâce à son prestige, il trouva la France docile et enthousiaste sous sa volonté de fer.

Après sa seconde chute, et pendant qu'il allait, dans une ile solitaire, consumer loin de l'Europe les restes d'une vie si agitée et si étonnante, la France trouva le repos dans le retour à la monarchie légitime.

Les quinze années de la Restauration furent une période heureuse et féconde. Sous la main impériale, on ne parlait pas, on n'écrivait pas, on osait à peine penser. Il semblait que la gloire des champs de bataille dût

tenir lieu de tout. Si le chant impérial recommandait de « veiller au salut de l'Empire, » l'Empereur prenait ce soin pour lui seul, et ne demandait qu'une obéissance aveugle à sa volonté. Sous la Restauration, la parole et la presse furent libres. La loi tempérait sans doute cette liberté par de sages précautions, mais les idées n'étaient plus comprimées. L'arme fut tournée contre le pouvoir qui l'avait donnée, et l'ingratitude paya d'incomparables bienfaits.

En se plaçant entre l'étranger victorieux et la France brisée par la défaite, Louis XVIII avait sauvé l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire. Après avoir obtenu de bonne heure une évacuation que l'on n'osait espérer, il s'était imposé à l'Europe, et avait repris dans ses conseils la place qui lui appartenait. Les finances étaient rétablies, les maux de la guerre et de l'invasion réparés, les relations étrangères ramenées aux conditions anciennes. Dotée d'institutions libres, la France reprenait, sous un gouvernement honnête et tolérant, une marche régulière et confiante. La littérature entrait dans des voies nouvelles, où les inspirations ne devaient pas lui manquer. Les arts prenaient un développement que l'Europe admirait, et l'industrie, profitant de la sécurité universelle, fournissait au commerce les produits les plus abondants et les plus variés. L'intervention en Espagne et en Morée, le blocus et la prise d'Alger, montrèrent que la France n'avait rien perdu de ses qualités militaires. L'Église n'eut certainement pas, pour elle et pour ses Ordres, la liberté à laquelle elle a droit, mais elle était honorée et pouvait remplir, au milieu du respect officiel, sa mission de paix et de sanctification.

Mais l'esprit révolutionnaire veillait. Réfugié dans les sociétés secrètes, il sapait toutes les forces sociales, organisait des conspirations et préparait une révolution nouvelle. C'est sous cette « comédie de quinze ans » que succomba le trône, et lorsque Charles X dut reprendre le chemin de l'exil, ce fut le triomphe des idées de la fin du XVIIIe siècle.

Le régime inauguré après les journées de Juillet devait être une république que les habiles parvinrent à éloigner au moyen d'une monarchie qui lui ressemblait. Il devait se ressentir de cette substitution, et lorsque, dans un intérêt de conservation, il suivit une politique plus modérée, il eut à se défendre contre ceux qui ne l'acceptaient qu'à condition qu'il réaliserait leur programme. La résistance fut longue, difficile et souvent sanglante. Les attentats contre la personne royale se multiplièrent, les complots prouvèrent la ténacité des revendications, et les insurrections, le courage passionné de ceux qui obéissaient à des idées ou à des appétits.

Le temps donnait cependant une espèce de consécration à ce pouvoir sorti d'une émeute, et les esprits modérés, toujours les plus nombreux, mais non les plus actifs, se rapprochaient pour lui donner une force sous laquelle ils espéraient s'abriter. L'industrie était prospère, le commerce s'ouvrait des débouchés nouveaux, la richesse publique s'accroissait, les chemins de fer, les usines couvraient le sol. La France ressemblait à un immense chantier animé par une infatigable activité. Les intérêts matériels primaient les intérêts moraux. L'Église, qui avait eu à souffrir au début d'outrages et de violences, était plus tranquille, mais toujours un peu suspecte, et ses efforts pour conquérir la liberté de l'enseignement se heurtèrent à des obstacles qui n'affaiblirent ni son ardeur, ni ses espérances.

C'est au moment où toutes les difficultés paraissaient vaincues, où, après une lutte héroïque, l'Algérie était conquise et pacifiée, où l'Europe semblait disposée à se souvenir moins de l'origine révolutionnaire du régime de 1830, qu'il sombra tout à coup dans une insurrection en apparence moins redoutable que toutes celles qu'il avait comprimées. Dieu se joue ainsi des prévisions humaines, et sa justice passe au moment où on l'attend le moins.

Depuis le 24 février 1848, nous avons eu la seconde République, le coup d'État du 2 décembre 1851, le second Empire et la troisième République avec deux phases, l'une de 1871 à 1878, l'autre jusqu'au moment où ces lignes sont écrites.

Quel sera l'avenir de la France comme nation ? C'est une question qui s'impose à notre patriotisme. Elle a pour nous, à cause de notre état intérieur et de la situation européenne, une importance qu'il est impossible de méconnaître. L'avenir est à Dieu, mais c'est à nous de le conquérir par la prière, la volonté et l'action. Nous voulons la France grande, calme, prospère, digne de son titre de fille aînée de l'Église, embrassant dans une étreinte maternelle tous ses enfants, riches et pauvres, savants et ignorants, patrons et ouvriers. Pour atteindre ce but, il faut lutter contre la Révolution sous quelque forme qu'elle se présente, et la Révolution sera vaincue le jour où le peuple comprendra que la société, au lieu de reposer sur la volonté de l'homme, doit être fondée sur la volonté de Dieu.

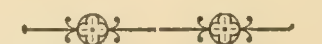
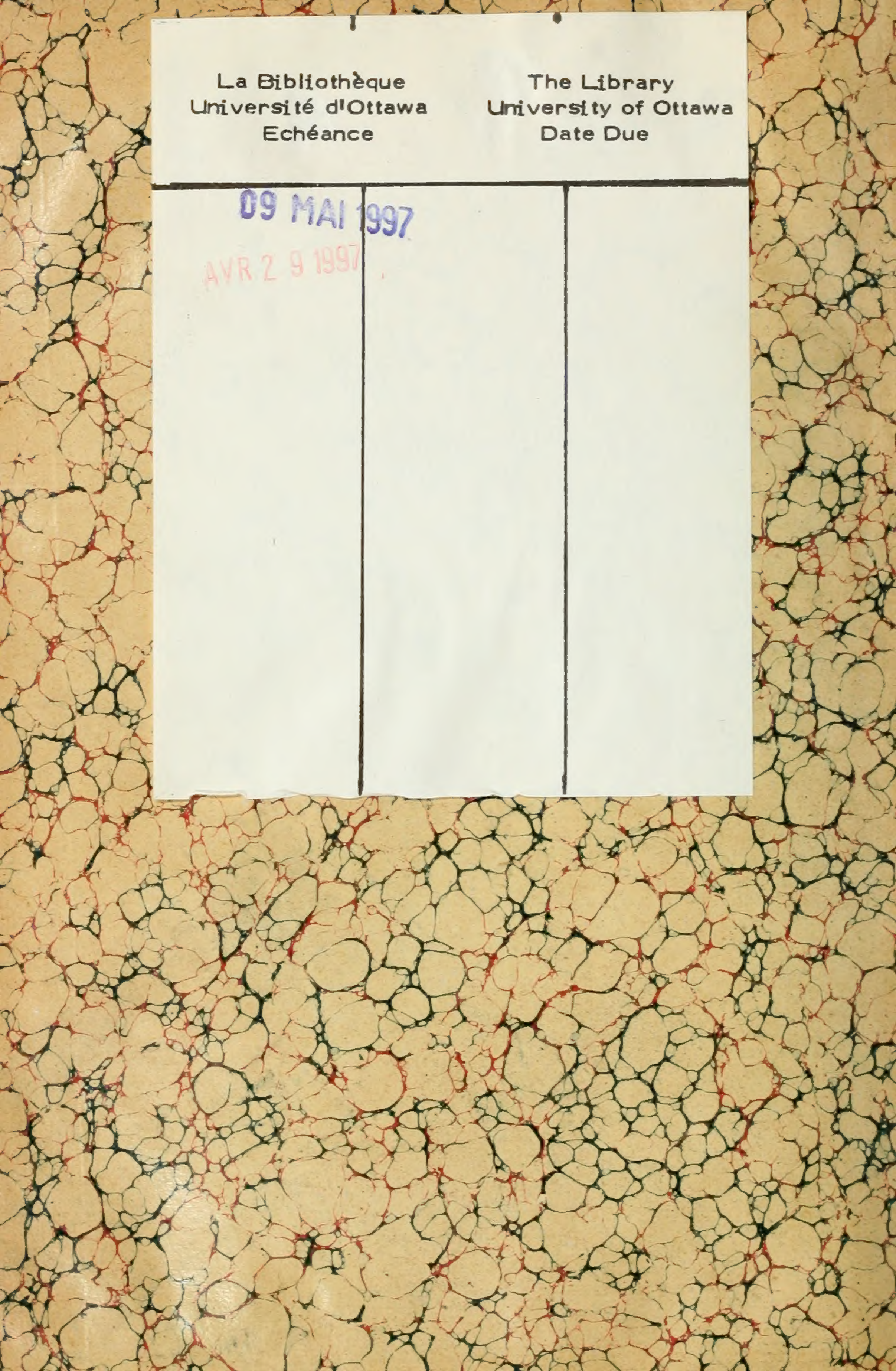
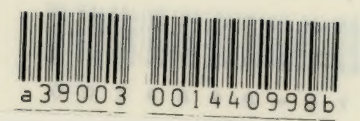
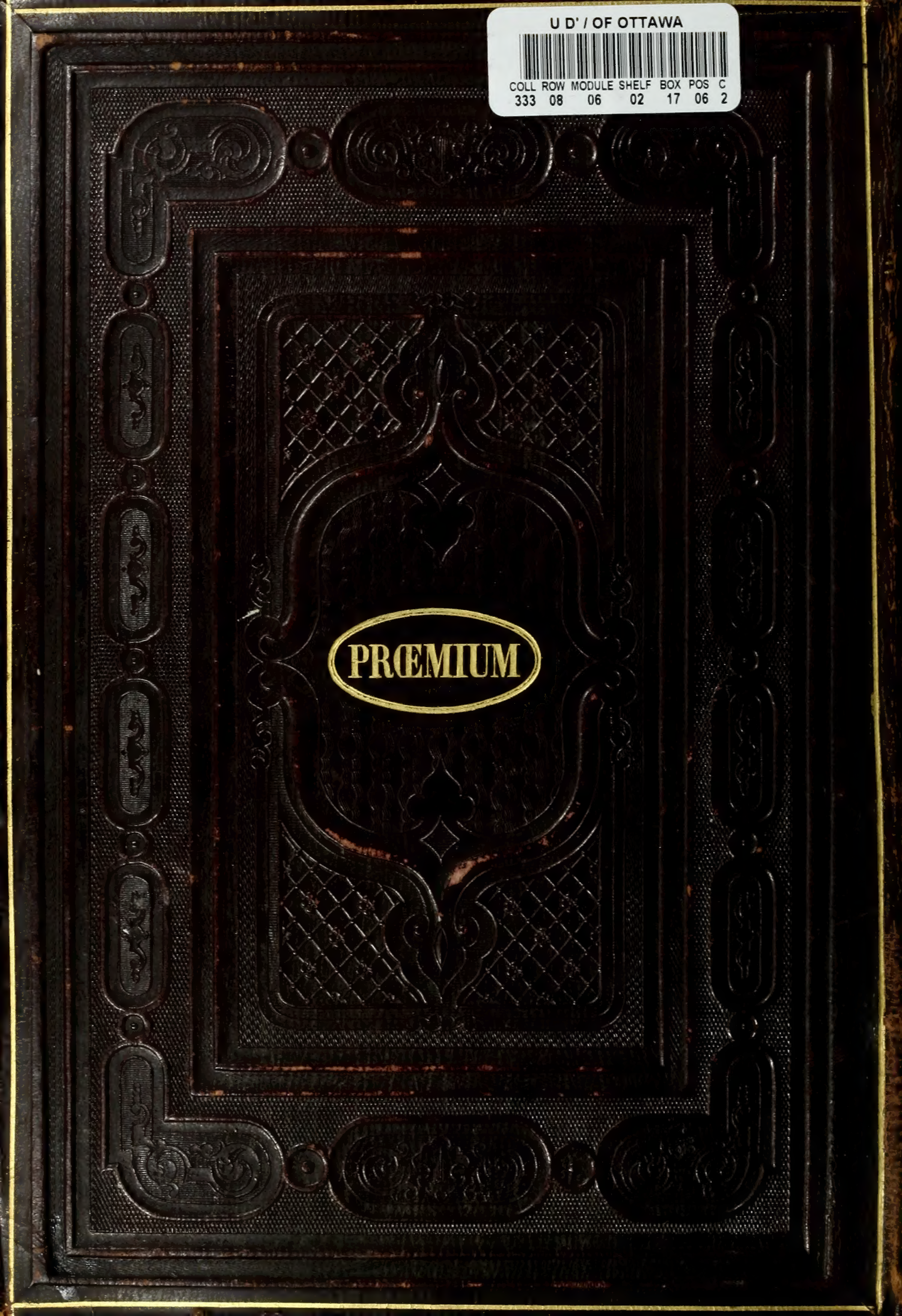


TABLE DES MATIÈRES.




CE


a39003 001440998b


PRŒMIUM